

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



**BUREAU
VERITAS**

SOMMAIRE

1

Présentation du Groupe

- 1.1 Présentation générale du Groupe 10
- 1.2 Informations financières sélectionnées 15
- 1.3 Historique 18
- 1.4 L'Industrie du TIC 20
- 1.5 La stratégie du Groupe 24
- 1.6 Présentation des activités 34
- 1.7 Accréditations, agréments et autorisations 54
- 1.8 Contrats importants 55
- RFA** 1.9 Recherche, développement, innovation, brevets et licences 56
- 1.10 Systèmes d'information et de pilotage 56
- RFA** 1.11 Facteurs de risques 57
- 1.12 Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales 67
- 1.13 Assurances 69

2

RFA Responsabilité sociétale de l'entreprise 71

- 2.1 Vision 72
- 2.2 Gouvernance et excellence opérationnelle 77
- 2.3 Ressources humaines 80
- 2.4 Santé-Sécurité et Environnement 88
- 2.5 Société 96
- 2.6 Plan de vigilance 99
- 2.7 Méthodologie de recueil de l'information 101
- 2.8 Table de concordance 103
- 2.9. Avis du certificateur indépendant 105

3

RFA Gouvernement d'entreprise 109

- 3.1 Gouvernance 111
- 3.2 Rémunérations des mandataires sociaux 142
- 3.3 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés 160

4

9 **RFA** Rapport du management 167

- 4.1 Faits marquants de l'exercice 168
- 4.2 Évolution de l'activité et des résultats 169
- 4.3 Flux de trésorerie et financement 175
- 4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 181
- 4.5 Événements postérieurs à l'approbation des comptes 185
- 4.6 Changements significatifs de la situation financière et commerciale 186
- 4.7 Tendances pour l'exercice 2018 187

5

RFA États financiers 189

- 5.1 États financiers consolidés 190
- 5.2 Comptes annuels de Bureau Veritas SA 258
- 5.3 Informations complémentaires concernant la Société en vue de l'approbation des comptes 2017 282

6

Informations sur la Société et le capital 287

- 6.1 Renseignements à caractère général 288
- 6.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2017 289
- RFA** 6.3 Principales filiales en 2017 290
- 6.4 Contrats intra-groupe 293
- 6.5 Contrats de franchise industrielle, redevance de nom et licence de savoir-faire, services centraux 293
- RFA** 6.6 Capital social et droits de vote 294
- RFA** 6.7 Actionnariat 297
- RFA** 6.8 Informations boursières 299
- 6.9 Documents accessibles au public 301
- 6.10 Opérations avec les apparentés 302
- 6.11 Actes constitutifs et statuts 304
- RFA** 6.12 Personnes responsables 308
- RFA** 6.13 Contrôleurs légaux des comptes 309
- 6.14 Tables de concordance 310

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2017

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

➤ Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège social de Bureau Veritas SA, Immeuble Newtime, 40/52 Boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Il peut également être consulté sur le site Internet Finance de Bureau Veritas (finance.bureauveritas.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés de l'exercice 2016 ainsi que le rapport d'audit correspondant, figurant aux pages 133 à 148, 149 à 211 et 212 du Document de référence, déposé auprès de l'AMF, en date du 24 mars 2017, sous le numéro D.17-0225 ;
- le rapport de gestion, les comptes consolidés de l'exercice 2015 ainsi que le rapport d'audit correspondant, figurant aux pages 127 à 141, 143 à 207 et 208 du Document de référence, déposé auprès de l'AMF, en date du 29 mars 2016, sous le numéro D.16-0217.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 mars 2018 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

TOURNÉS VERS NOS CLIENTS, INSPIRÉS PAR LA SOCIÉTÉ

notre identité

Notre mission consiste à réduire les risques, améliorer les performances de nos clients et les aider à innover pour relever, en toute confiance, les enjeux de la société.

Bureau Veritas est un leader mondial des essais, de l'inspection et de la certification. Notre mission répond à des enjeux clés : la qualité, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale. Grâce à notre expertise étendue, mais aussi à notre impartialité et à notre indépendance, nous favorisons la confiance entre les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs. Depuis 190 ans, notre marque est ainsi synonyme d'intégrité et de confiance, dans l'intérêt des entreprises et des personnes.

notre manifeste

Bureau Veritas est une entreprise de services « *Business to Business to Society* » qui contribue à transformer le monde dans lequel nous vivons.

Aujourd'hui, nous capitalisons sur notre vaste expertise en matière de qualité, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale pour mieux servir les aspirations sociétales. Inspirés par la société, nous prenons en compte les défis posés par l'urbanisation croissante en participant à l'émergence de villes plus sûres et intelligentes. Nous anticipons les besoins d'une population mondiale en expansion, incluant notamment une production agricole sûre et fiable. Nous comprenons l'impact du changement climatique et nous travaillons pour que les citoyens aient accès à une énergie plus propre dans le monde entier, tout en aidant nos clients à gérer efficacement ou à convertir leurs actifs existants. Nous intégrons et accompagnons la digitalisation en veillant à minimiser les risques associés et nous participons au développement de matériaux et de technologies révolutionnaires.

Inspirés par la société, nous collaborons toujours plus étroitement avec nos clients, pour répondre aux défis cruciaux qui se dessinent et aux nouvelles aspirations sociétales.

4,69 Mds €
de chiffre
d'affaires 2017



~74 000
employés



400 000
clients



1 400+
bureaux & laboratoires
dans 140 pays

6 activités

Marine & Offshore



Industrie



Certification



Agroalimentaire &
Matières Premières



Bâtiment &
Infrastructures



Biens de
consommation

Une présence mondiale

Amériques

25%

du chiffre d'affaires
(dont États-Unis 10 %)

20 500 collaborateurs
385 implantations

Europe

34%

du chiffre d'affaires
(dont France 15 %)

17 800 collaborateurs
445 implantations

Afrique, Moyen-Orient

10%

du chiffre d'affaires

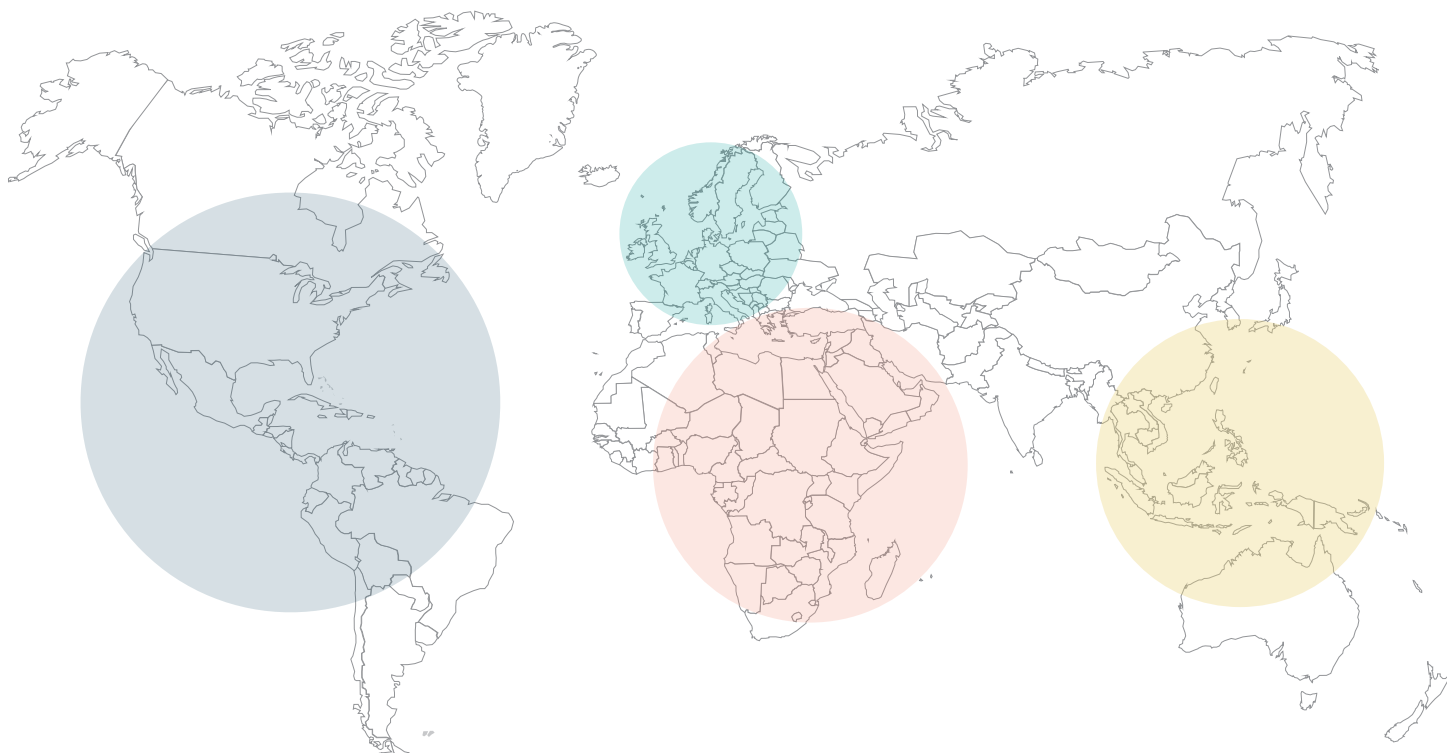
6 100 collaborateurs
85 implantations

Asie-Pacifique

31%

du chiffre d'affaires
(dont Chine 17 %)

29 000 collaborateurs
525 implantations



Nos six activités

, organisées par marchés finaux, assurent l'adéquation des compétences de nos équipes aux besoins de nos clients, dans tous les secteurs, à travers une approche transversale. Notre orientation client se veut globale, notamment pour renforcer notre présence auprès des grandes entreprises, avec une exécution locale.

Marine & Offshore



- Navires en construction et en service, plates-formes et unités offshore, équipements maritimes.
- Notre rôle : contribuer à la sécurité en mer avec des services de classification des navires et plateformes offshore. Apporter une expertise technique pour évaluer et gérer les risques et améliorer les performances.

Agroalimentaire & Matières Premières



- Produits pétroliers et pétrochimiques, métaux et minéraux, charbon, produits agricoles et agroalimentaires, marchandises importées.
- Notre rôle : améliorer la transparence, contrôler la composition, la qualité et la quantité de matières premières tout au long de la chaîne de valeur, de l'exploration au négoce, de la ferme à l'assiette. Faciliter le commerce international et protéger les citoyens contre les produits de mauvaise qualité en vérifiant la conformité des importations.

Industrie



- Pétrole et gaz, électricité, transports dont l'automobile, industries manufacturières et de transformation.
- Notre rôle : préserver la sécurité, la fiabilité et l'intégrité des actifs industriels tout au long de leur cycle de vie, et évaluer leur conformité aux normes QHSE ⁽¹⁾ nationales, internationales et volontaires. Contrôler la qualité et accompagner l'optimisation de la chaîne logistique dans l'automobile.

Bâtiment & Infrastructures



- Bâtiments résidentiels et commerciaux, installations industrielles, équipements et infrastructures publics, équipements en service dans les bâtiments et analyses environnementales.
- Notre rôle : apporter l'assurance que les biens immobiliers et les infrastructures, en construction ou en usage, sont conformes et économes en énergie. Assurer la continuité de l'activité et la protection environnementale en évaluant la sécurité et la performance des installations en service, et en analysant la qualité de l'air et de l'eau.

(1) Qualité, santé, sécurité, protection de l'environnement et responsabilité sociale.

Certification



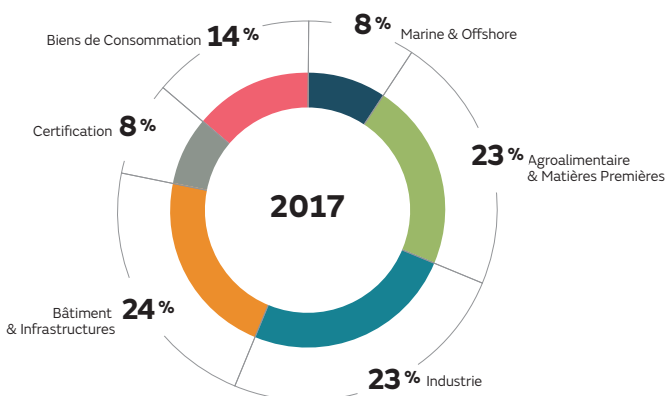
- Normes QHSE ⁽¹⁾ internationales (principalement ISO), systèmes de management sectoriels (agroalimentaire, aéronautique, automobile...) et de développement durable (RSE, changement climatique).
- Notre rôle : certifier que les systèmes de gestion de la qualité, la sécurité, la santé, et l'environnement sont conformes à des référentiels internationaux, nationaux, sectoriels ou propres à des grandes entreprises pour améliorer la gestion de risques et améliorer la performance.

Biens de consommation

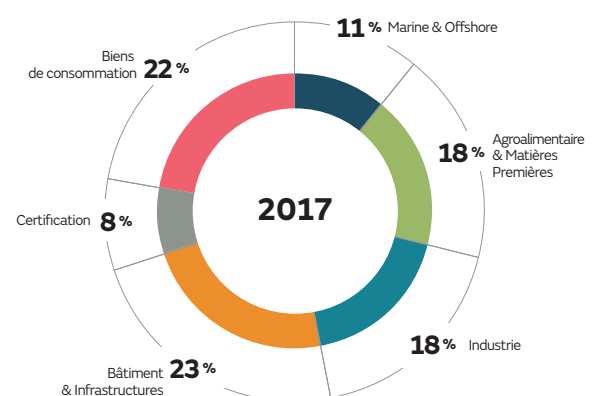


- Textile, jouets, appareils électroniques, objets connectés, produits alimentaires, bijoux, cosmétiques, équipements de sport et pièces détachées automobiles.
- Notre rôle : tester et valider la conformité, la qualité, la sécurité et les performances des produits de consommation et améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.

Chiffre d'affaires par activité



Résultat opérationnel ajusté par activité



(1) Qualité, santé, sécurité, protection de l'environnement et responsabilité sociale.

notre stratégie

Notre stratégie est fondée sur cinq piliers permettant de capitaliser sur les forces du Groupe et de poursuivre sa transformation pour saisir les opportunités qui se présentent sur des marchés prometteurs. La stratégie vise à améliorer le profil de croissance, de résilience et de profitabilité de Bureau Veritas.

nos 5 piliers stratégiques

Accroître la couverture du marché, grâce aux Initiatives de Croissance clés. Celles-ci visent à nous renforcer sur nos marchés traditionnels en proposant une offre de services élargie et à augmenter notre exposition aux secteurs liés aux dépenses de consommation.

Renforcer les liens avec les multinationales pour devenir leur partenaire privilégié, dans la facilitation et la sécurisation de leurs transactions et opérations, à l'aide de solutions globales plus intégrées.

Poursuivre le déploiement d'un modèle opérationnel efficient pour gagner en productivité et en flexibilité au travers d'initiatives internes et de la digitalisation accélérée de nos processus et de notre offre.

Équilibrer la présence géographique sur trois régions du monde : l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique ; les Amériques ; et l'Asie-Pacifique. Le Groupe continuera d'étendre et de consolider ses positions dans les marchés émergents, notamment en Asie et en Afrique.

Continuer de jouer un rôle actif dans la consolidation du marché du TIC⁽¹⁾. Sur la base de son modèle associant croissance interne et externe, le Groupe poursuivra ses acquisitions d'entreprises sur certains marchés et pays ciblés.

(1) TIC : test, inspection et certification.

2 pays prioritaires

Deux pays en particulier soutiendront la croissance du Groupe : les États-Unis et la Chine. Il s'agit des plus grands marchés mondiaux pour les services TIC, avec l'Europe où Bureau Veritas bénéficie déjà d'une forte présence.



nos 4 principaux leviers

Plusieurs leviers de transformation favoriseront le déploiement de nos initiatives de croissance ainsi que notre politique de responsabilité sociale : les ressources humaines, la gestion des grands comptes via une approche globale, notre programme Excellence@BV et le digital

nos 5 Initiatives de Croissance clés

Notre stratégie d'amélioration de la croissance est axée sur des initiatives dans des secteurs où Bureau Veritas peut tirer parti de son expertise et de sa présence mondiale. Ces initiatives répondent aux grandes tendances qui impactent la société et l'activité économique. Elles représentent un tiers du chiffre d'affaires Groupe à fin 2017 et permettent d'offrir de nouveaux relais de croissance et d'atteindre la diversification visée par Bureau Veritas

1. Bâtiment & Infrastructures
Bénéficier de notre position de leader mondial sur ce grand marché en plein essor.
Ambition à 2020 : 350 à 400 millions d'euros ⁽¹⁾

2. Services Opex (Pétrole & Gaz, Power & Utilities, Chimie)
Construire des *business models* récurrents dans des marchés fragmentés offrant un potentiel d'externalisation important.
Ambition à 2020 : 300 à 350 millions d'euros ⁽¹⁾

3. Agroalimentaire
Devenir un acteur de référence à travers l'expansion de ses activités dans un marché important porté par la mondialisation de la chaîne d'approvisionnement.
Ambition à 2020 : 250 à 300 millions d'euros ⁽¹⁾

4. Automobile
Tirer parti de notre expertise dans les domaines de la chaîne logistique, de l'électronique et de la connectivité pour devenir un acteur reconnu du secteur.
Ambition à 2020 : 130 à 150 millions d'euros ⁽¹⁾

5. SmartWorld
Exploiter notre position de leader et notre expertise sur ce segment en répondant notamment aux nouveaux besoins nés du développement de la connectivité.
Ambition à 2020 : 110 à 150 millions d'euros ⁽¹⁾

notre ambition 2020



Ajouter environ 1,5 milliard d'euros au chiffre d'affaires du Groupe en 2020 par rapport à 2015, aux taux de change du Plan initial en 2015 ⁽²⁾ provenant pour moitié de la croissance organique et pour moitié de la croissance externe.



Atteindre 5 à 7 % de croissance organique d'ici à 2020.



Atteindre une marge opérationnelle ajustée supérieure à 17 % en 2020 ⁽³⁾.



Continuer à générer un important flux de trésorerie disponible.

(1) Chiffre d'affaires supplémentaire d'ici à 2020 par comparaison au chiffre d'affaires 2015.

(2) Tel que présenté aux Journées Investisseurs en octobre 2015.

(3) Aux taux de change du plan initial, tel que présenté aux Journées Investisseurs en octobre 2015.

1

Présentation du Groupe

1.1	Présentation générale du Groupe	10	1.8	Contrats importants	55
1.2	Informations financières sélectionnées	15	RFA 1.9	Recherche, développement, innovation, brevets et licences	56
1.3	Historique	18	1.10	Systèmes d'information et de pilotage	56
1.4	L'Industrie du TIC	20	RFA 1.11	Facteurs de risques	57
1.5	La stratégie du Groupe	24	1.12	Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales	67
1.6	Présentation des activités	34	1.13	Assurances	69
1.7	Accréditations, agréments et autorisations	54			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

1

Présentation du Groupe

1.1 Présentation générale du Groupe

1.1 Présentation générale du Groupe

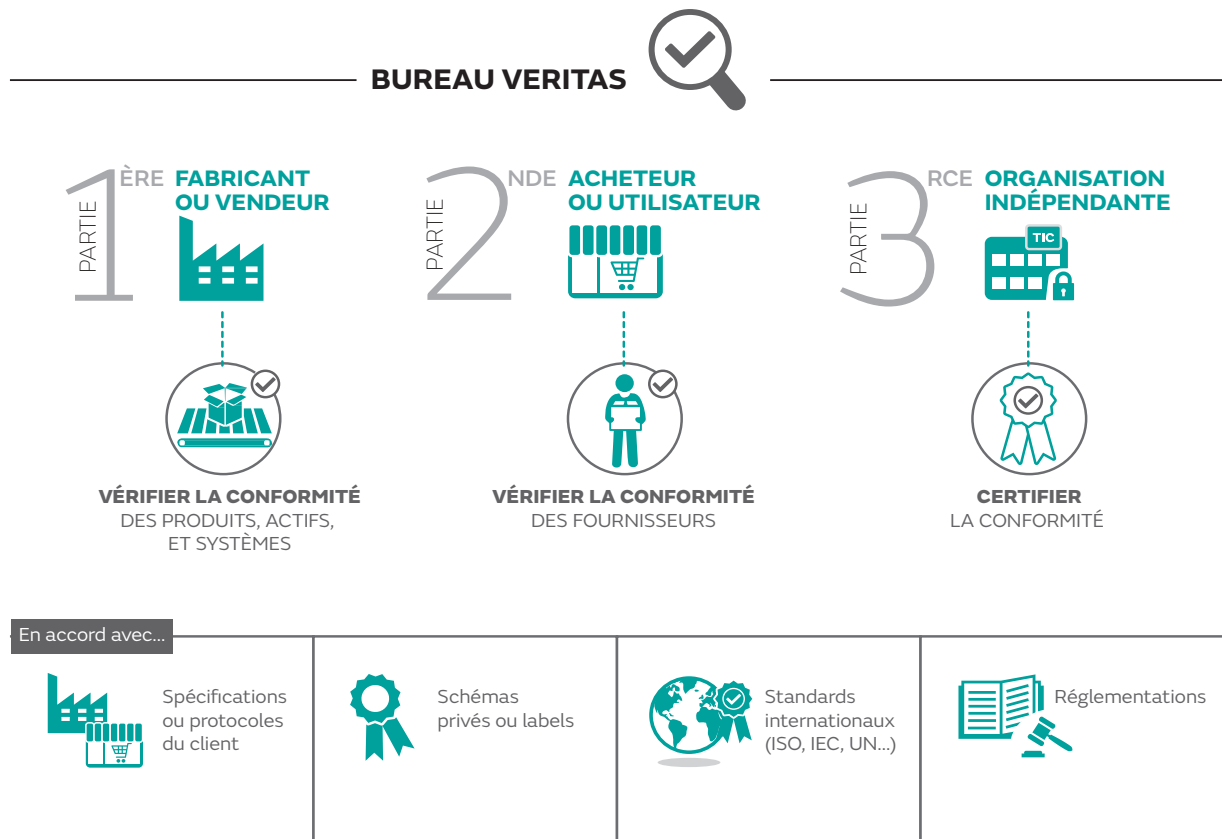
Mission

Bureau Veritas est un leader mondial des essais, de l'inspection et de la certification, communément regroupés sous l'appellation de services du « TIC » (Test, Inspection et Certification).

La mission du Groupe consiste à réduire les risques de ses clients, améliorer leurs performances et les aider à innover pour relever les enjeux suivants : la qualité, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale. Grâce à son expertise reconnue, mais aussi à son impartialité, son intégrité et son indépendance, Bureau Veritas favorise depuis 190 ans la confiance entre les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs.

Les services proposés par Bureau Veritas ont pour objectif de vérifier la conformité d'un produit, d'un actif ou d'un système de gestion à un référentiel, principalement des normes et réglementations en matière de qualité, santé, sécurité, protection de l'environnement et responsabilité sociale (« QHSE »).

En fonction des besoins de ses clients et du cadre réglementaire, normatif ou contractuel applicable, Bureau Veritas agit tantôt (i) comme « tierce partie », c'est-à-dire en tant qu'organisme indépendant, établissant des rapports et des certificats attestant de la conformité d'un produit, actif, système, service ou organisation, (ii) comme « seconde partie », travaillant pour le compte et sous la direction de ses clients pour un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement, (iii) ou encore comme « première partie » pour le compte de clients qui souhaitent une assistance pour établir ou améliorer la conformité des produits, actifs, systèmes et services qu'ils fabriquent ou commercialisent.



Les services délivrés par Bureau Veritas répondent à six axes de création de valeur pour ses clients :



Délivrer un permis d'exploitation

Les entreprises doivent pouvoir démontrer qu'elles se conforment à de multiples normes et réglementations. Bureau Veritas leur apporte une connaissance approfondie des normes applicables à leurs activités et, en qualité de tierce partie indépendante, vérifie qu'elles les respectent. Cela leur permet d'exercer et de développer leurs activités en conformité avec les exigences réglementaires locales et internationales et d'obtenir et de conserver les autorisations d'exploiter délivrées par les autorités publiques.

Faciliter les échanges commerciaux

Le commerce international repose notamment sur l'existence de tierces parties qui certifient que les biens échangés sont conformes sur le plan de la qualité et de la quantité au contrat qui lie les parties. Bureau Veritas intervient dans les processus transactionnels pour tester les matériaux, vérifier la conformité des biens aux spécifications contractuelles et valider les quantités. Les échanges de Matières Premières, par exemple, reposent sur des certificats émis par des entreprises comme Bureau Veritas.

Accéder aux marchés mondiaux

Les biens d'équipements ou les produits grand public doivent être conformes aux normes nationales et supra nationales pour pouvoir être mis sur le marché dans un pays donné. Ces normes constituent des barrières techniques au commerce au sens de l'OMC. Les entreprises conçoivent et fabriquent leurs produits et équipements afin qu'ils soient conformes aux normes de plusieurs pays. Elles s'appuient alors sur Bureau Veritas pour réaliser les tests, optimiser le plan de test, et *in fine* réduire le temps de mise sur le marché.

Réduire les risques

Le contrôle des risques en matière de qualité, de santé, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale améliore l'efficacité et les performances des organisations. Bureau Veritas aide ses clients à identifier ces risques et à les maîtriser, depuis la conception jusqu'à la réalisation et au décommissionnement de leurs projets.

Maîtriser les coûts

Les méthodes de contrôle, d'inspection et d'audit de seconde ou tierce partie permettent aux entreprises de connaître l'état réel de leurs actifs et de lancer en confiance les projets et produits nouveaux, en ayant l'assurance que les coûts, les délais et la qualité sont maîtrisés. Pendant l'exploitation, les inspections permettent d'optimiser la maintenance et la durée de vie des équipements industriels.

Protéger les marques

L'essor des réseaux sociaux ces dernières années a engendré une profonde évolution de la gestion des marques mondiales. Elles peuvent se retrouver très rapidement mises en cause par la défaillance de l'un des acteurs de leur chaîne d'approvisionnement ou de la de distribution. La reconnaissance mondiale de Bureau Veritas permet aux entreprises d'améliorer leur gestion des risques, en s'appuyant sur les analyses d'un acteur reconnu et impartial.

Services

Bureau Veritas propose trois principaux types de services :

- les **essais et analyses** en laboratoire ou sur site consistent à déterminer les caractéristiques d'un produit ou d'un matériau. Ils permettent d'obtenir l'assurance que les produits ou matériaux possèdent les propriétés requises en termes de sécurité et de qualité et qu'ils sont conformes aux cahiers des charges et aux normes et réglementations applicables ;
- l'**inspection** est la vérification sur site qu'un produit, un actif ou un système répond aux critères prescrits. Les inspections couvrent un large éventail de services conçus pour réduire les risques, contrôler la qualité, vérifier les quantités et répondre aux exigences réglementaires. Cela comprend des inspections visuelles, des vérifications documentaires, des supervisions de fabrication, des contrôles électroniques, électriques, mécaniques et de logiciels ;
- la **certification** est une attestation de conformité à des exigences spécifiques délivrée par un organisme accrédité. Elle permet d'obtenir la garantie par un tiers indépendant qu'un produit, un service ou un système de management est conforme à des normes spécifiques. La certification permet aux entreprises de renforcer leur réputation, d'accéder à de nouveaux marchés ou simplement d'exercer leurs activités. Bureau Veritas offre des services de certification qui s'appliquent aux systèmes de management, aux produits et aux personnels.

Les prestations effectuées par Bureau Veritas portent sur :

- des **Actifs** tels que :
 - des navires, des trains et des avions,
 - des bâtiments, des infrastructures et des réseaux,
 - des centrales électriques, raffineries, pipelines et autres installations industrielles ;
- des **Produits** tels que :
 - des produits de consommation : matériels électroniques grand public, textiles, jouets, automobile, produits alimentaires, objets connectés,
 - des équipements industriels : équipements sous pression, machines, équipements électriques,
 - des matières premières : pétrole, produits pétrochimiques, minéraux, métaux et autres matières premières ;
- des **Systèmes** tels que :
 - des systèmes de management QHSE (ISO 9001, 14001, OHSAS 18001, etc.),
 - des systèmes de management QHSE sectoriels (automobile, aéronautique, agroalimentaire, etc.),
 - des systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement incluant les audits de fournisseurs.

Clients

Bureau Veritas dispose d'un portefeuille de plus de 400 000 clients. Il intervient dans de nombreux secteurs tels que le transport et la construction maritimes, la chaîne de valeur du pétrole et du gaz (de l'exploration à la distribution), la construction et le génie civil, le *power & utilities*, les biens de consommation et la grande distribution, l'aéronautique et le ferroviaire, l'industrie des métaux et des minéraux, l'agroalimentaire, les gouvernements, l'automobile et la chimie.

Organisation

Une approche de plus en plus globale s'appuyant sur des capacités d'exécution locales dans près de 140 pays

Présent dans près de 140 pays, avec de très nombreuses implantations dans toutes les régions du monde, la gestion du Groupe repose historiquement sur une structure organisationnelle décentralisée. Cette organisation permettait la prise de décisions et de responsabilités au niveau local afin de mieux répondre aux besoins des clients.

Néanmoins, afin de mieux tirer profit de l'évolution des marchés dans lesquels le Groupe opère, cette autonomie va de plus en plus de pair avec le développement d'une vision transverse des opérations et d'un pilotage global des activités, en s'appuyant notamment sur ses lignes de services globales appelées *Global Service Lines*. Bureau Veritas a également mis en place des procédures de contrôle et des règles de remontée d'information applicables à l'ensemble du Groupe. Ces règles et procédures sont régulièrement mises à jour afin d'être en adéquation avec les évolutions de l'activité, de l'organisation, des processus et des outils de Bureau Veritas.

Enfin, dans la mesure où la croissance de Bureau Veritas passe notamment par des opérations d'acquisition qui nécessitent l'intégration d'entreprises et d'équipes aux pratiques et politiques très variées, le Groupe met en œuvre des procédures internes spécifiques pour mener à bien cette intégration.

L'adaptation de l'organisation des activités du Groupe

Afin de mieux répondre aux spécificités de certains marchés finaux, de s'adapter à l'évolution des besoins des clients, de mieux gérer son réseau géographique, et de soutenir son Plan stratégique à horizon 2020, Bureau Veritas adapte constamment son organisation.

Depuis 2016, le Groupe a adopté une organisation plus concentrée, autour des quatre divisions suivantes : (1) Marine & Offshore ; (2) Biens de consommation ; (3) Services aux Gouvernements & Commerce International ; et (4) Matières Premières, Industrie & Infrastructures ou CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*), la division CIF regroupant les cinq activités Matières Premières, Industrie, Construction, Inspection & Vérification en Service et Certification.

En 2017, Bureau Veritas a poursuivi cet effort d'adaptation. Ainsi, la division Services aux gouvernements & Commerce international a été intégrée, dans la division CIF, à l'activité Agroalimentaire & Matières Premières pour ce qui concerne les services aux gouvernements et le commerce international, et à l'activité Industrie pour ce qui est relatif à l'automobile. Par ailleurs, l'activité Inspection & Vérification en Service a été allouée pour sa grande majorité à l'activité Construction pour former la nouvelle activité Bâtiment & Infrastructures, permettant ainsi de couvrir l'ensemble du cycle de vie des actifs. Le solde restant de l'activité Inspection & Vérification en Service a été affecté à l'activité Industrie, en fonction des marchés finaux.

Au sein de la division CIF, chaque activité est pilotée globalement par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*. Ces lignes de services globales appuient la gestion au quotidien par les quatre grands pôles régionaux composant CIF : Europe, Amérique du Nord, Amérique latine, et AMAP (regroupant l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique, y compris la Russie et la région Turquie et mer Caspienne).

Ainsi, la division CIF qui représente environ 75 % du chiffre d'affaires du Groupe tend vers une organisation matricielle visant à :

- être en mesure de servir ses clients de façon globale ;
- s'adapter aux évolutions des marchés par la mise en commun de compétences techniques et d'outils ;
- diffuser les bonnes pratiques à travers le réseau ;
- bénéficier d'effets d'échelle pour la définition de nouveaux produits ou la réalisation d'investissements dans de nouveaux outils.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation davantage centrée sur les marchés et adoptée depuis 2016, Bureau Veritas a fait évoluer son information sectorielle. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, le Groupe communique ses résultats au travers de six activités (contre huit auparavant) : (1) Marine & Offshore ; (2) Agroalimentaire & Matières Premières ; (3) Industrie ; (4) Bâtiment & Infrastructures ; (5) Certification ; et (6) Biens de consommation. Cette évolution permet d'améliorer la lisibilité du portefeuille du Groupe. Une description plus détaillée figure au paragraphe 1.6.1 – Changement de présentation sectorielle, du présent Document de référence.

Les six activités sont présentées ci-dessous. Une description plus détaillée figure au paragraphe 1.6 – Présentation des activités, du présent Document de référence.

Marine & Offshore

En tant que société de classification, Bureau Veritas procède à l'évaluation de conformité des navires et unités *offshore* par rapport à des normes portant principalement sur la solidité des structures et la fiabilité des équipements à bord. Bureau Veritas délivre également des certificats réglementaires par délégation des autorités de pavillon.

Agroalimentaire & Matières Premières

Bureau Veritas accompagne ses clients avec une gamme complète de services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification pour tous les types de matières premières : pétrole et produits pétrochimiques, métaux et minéraux, produits alimentaires et matières premières agricoles. Par ailleurs, le Groupe assiste les autorités gouvernementales en mettant en

place des programmes visant à maximiser leurs revenus et à vérifier que les produits importés répondent aux normes établies.

Industrie

Bureau Veritas vérifie la fiabilité et l'intégrité des actifs industriels, ainsi que leur conformité à la réglementation. Les services comprennent l'évaluation de conformité, le suivi de production, la gestion de l'intégrité des actifs et la certification des équipements. Bureau Veritas vérifie également l'intégrité des équipements industriels et des produits au moyen de tests non destructifs et d'analyse des matériaux. Enfin, le Groupe propose un ensemble de services pour le secteur automobile : contrôle technique, expertise technique de véhicules accidentés, contrôle de la chaîne logistique.

Bâtiment & Infrastructures

Le Groupe est présent tout au long du cycle de vie des actifs, couvrant ainsi les dépenses d'investissements (*Capex*) et les dépenses d'exploitation (*Opex*).

Inspection et vérification en service (*Opex*)

Bureau Veritas effectue des inspections périodiques pour évaluer la conformité des équipements en service (installations électriques, systèmes de sécurité incendie, ascenseurs, équipements de levage et machines) à la réglementation applicable en matière de santé et de sécurité ou aux exigences spécifiques de ses clients.

Construction (principalement *Capex*)

Bureau Veritas aide ses clients à maîtriser l'ensemble des aspects QHSE de leurs projets de construction, de la phase de conception à l'achèvement des travaux. Les missions concernent l'évaluation de conformité d'un ouvrage à des référentiels techniques, l'assistance technique, la surveillance de la gestion de sécurité pendant les travaux et l'assistance à la gestion d'actifs.

Certification

En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion de la qualité, sécurité, santé, environnement utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à de grandes entreprises.

Biens de consommation

Bureau Veritas intervient auprès des distributeurs et des fabricants de biens de consommation afin d'évaluer la conformité de leurs produits et procédés de fabrication aux exigences réglementaires, de qualité et de performance. Bureau Veritas teste les produits, inspecte les marchandises, évalue les usines et réalise des audits sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

1

Présentation du Groupe

1.1 Présentation générale du Groupe

Un leadership central

Les fonctions support du Groupe sont placées sous la responsabilité de certains membres du Comité exécutif.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les fonctions centrales sont représentées au sein du Comité exécutif par :

- Philippe Donche-Gay, *Senior Executive Vice President*, qui a pour mission de renforcer la culture commerciale et l'orientation

clients du Groupe, soutenir le déploiement des Initiatives de Croissance et améliorer l'agilité et la productivité grâce à la digitalisation et à l'excellence opérationnelle ;

- Nicolas Tissot, *Executive Vice President* Finance et Juridique, en charge de la finance, la fiscalité, l'audit interne, le support aux acquisitions, les relations investisseurs, le juridique, les risques et la *compliance* ;
- Xavier Savigny, *Executive Vice President* Ressources humaines.

1.2 Informations financières sélectionnées

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits des comptes consolidés audités du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 préparés conformément aux normes IFRS.

Ces éléments doivent être lus et appréciés au regard des comptes consolidés audités du Groupe et de leurs notes annexes figurant au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés du chapitre 5 du présent Document de référence, ainsi que de l'ensemble du chapitre 4 – Rapport du management, du présent Document de référence.

PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires	4 689,4	4 549,2	4 634,8
Résultat opérationnel ajusté ^(a)	745,5	734,9	775,2
Marge opérationnelle ajustée en %	15,9 %	16,2 %	16,7 %
Résultat financier	(103,7)	(86,5)	(89,3)
Résultat net part du Groupe	308,0	319,4	255,3
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE ^{(a) (b)}	416,1	409,0	420,3

(a) Indicateurs non définis par les normes IFRS.

(b) Le calcul du résultat net ajusté part du Groupe est détaillé dans le paragraphe 4.2.7 du présent Document de référence.

RÉCONCILIATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Résultat opérationnel	606,3	609,7	576,9
Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions	77,1	79,5	86,7
Charges de restructurations	57,1	42,6	20,8
Acquisitions et cessions	5,0	3,1	0,8
Perte de valeur des goodwill	-	-	90,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ (ROA) ^(a)	745,5	734,9	775,2

(a) Indicateur non défini par les normes IFRS.

CHIFFRES CLÉS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Flux net de trésorerie généré par l'activité	581,2	594,4	706,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(142,3)	(156,6)	(169,4)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8,9	10,7	3,8
Intérêts payés	(98,2)	(86,0)	(78,4)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE ^(a)	349,6	362,5	462,1

(a) Indicateur non défini par les normes IFRS.

CHIFFRES CLÉS DU BILAN

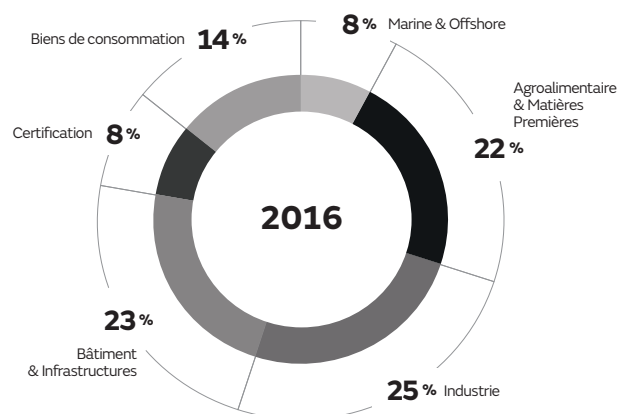
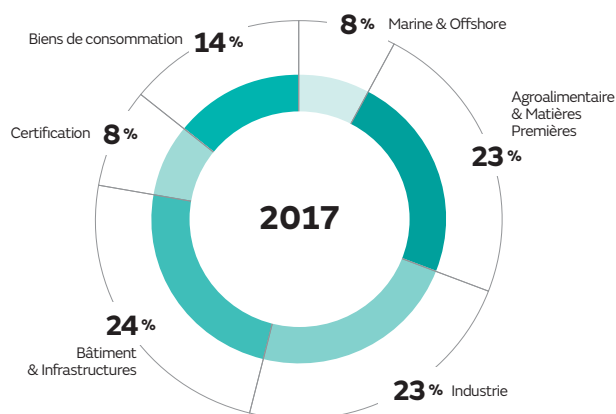
(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Total actif non courant	3 354,3	3 401,4	3 146,3
Total actif courant	2 015,5	2 693,8	2 010,9
Total actif	5 369,8	6 095,2	5 157,2
Capitaux propres	1 032,7	1 243,0	1 124,9
Total passif non courant	2 809,9	3 040,5	2 798,0
Total passif courant	1 527,2	1 811,7	1 234,3
Total passif	5 369,8	6 095,2	5 157,2
Endettement net total ^(a)	2 084,7	1 988,3	1 867,0
Instruments de couverture de devises (selon ratios bancaires)	9,7	8,1	(4,3)
ENDETTEMENT NET AJUSTÉ ^(b)	2 094,4	1 996,4	1 862,7

(a) Indicateur non défini par les normes IFRS. L'endettement net total est défini comme l'endettement brut total du Groupe duquel sont déduites les valeurs mobilières et créances assimilées ainsi que les disponibilités, comme indiqué dans le paragraphe 4.3.2 du présent Document de référence.

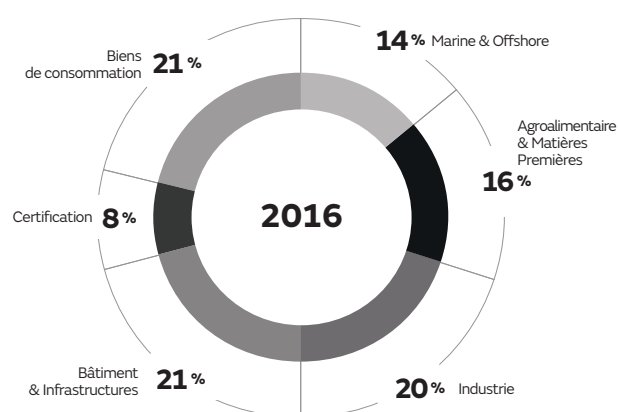
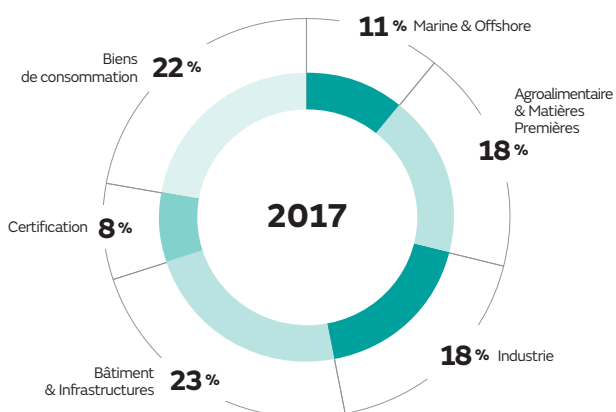
(b) Dette financière nette après instruments de couverture de devises, telle que définie dans le calcul des ratios bancaires.

Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par activité

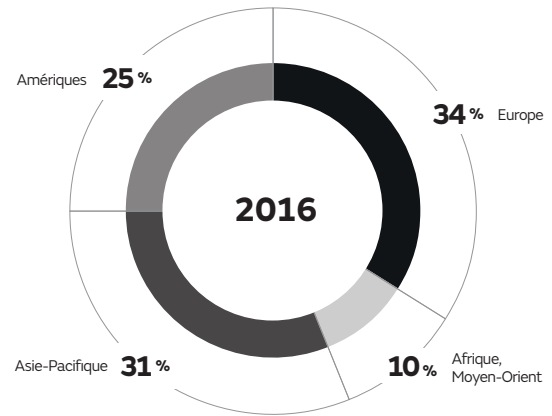
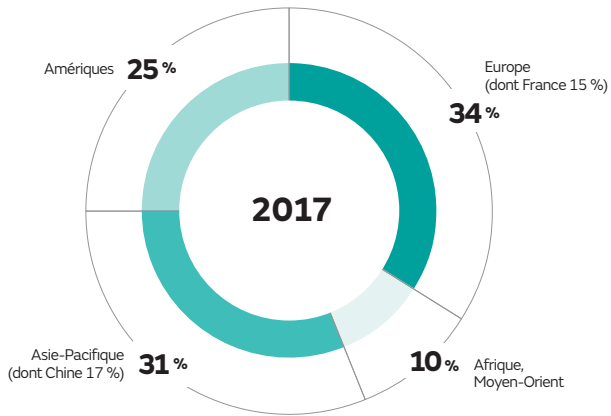
CHIFFRE D'AFFAIRES



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ



Chiffre d'affaires par zone géographique



1.3 Historique

1828 : les origines

Le « bureau de renseignements pour les assurances maritimes » est fondé en 1828 à Anvers, en Belgique. Sa mission consiste à collecter, vérifier et fournir aux assureurs des informations sur l'état des navires et de leurs équipements. Renommée Bureau Veritas, la Société transfère son siège à Paris et développe un réseau international.

1920 : la révolution industrielle moderne

Le nombre croissant d'accidents pendant le boom de la construction qui a suivi la Première Guerre mondiale conduit à la mise en œuvre de mesures préventives. Bureau Veritas accompagne l'essor industriel et s'engage dans de nouvelles activités telles que l'inspection de pièces et d'équipements métalliques pour l'industrie ferroviaire, ou encore le contrôle technique dans l'aéronautique, l'automobile et la construction. Bureau Veritas ouvre ses premiers laboratoires près de Paris pour réaliser des analyses métallurgiques et chimiques et des essais de matériaux de construction.

1960 : le progrès technique

Les « Trente Glorieuses » sont prolifiques pour le progrès technique, l'urbanisation et le commerce mondial. Bureau Veritas joue un rôle actif dans la modernisation des règles de construction maritime, pour la classification des engins sous-marins, des premiers navires à propulsion nucléaire et des plateformes marines. Les débuts de l'informatique permettent d'appliquer des méthodes plus scientifiques. Dans la construction, Bureau Veritas renforce son rôle d'expert pour la protection des personnes et des biens et les économies d'énergie.

1990 : diversification et expansion mondiale

Avec l'accélération de la mondialisation, les acteurs économiques ont besoin de traçabilité, de transparence et d'harmonisation technique à l'échelle internationale. Pour répondre aux besoins de ses clients, Bureau Veritas développe de nouvelles activités pour l'évaluation des systèmes de management et des chaînes d'approvisionnement : la certification et les services aux gouvernements. En parallèle, Bureau Veritas étoffe son réseau et ouvre des bureaux en Afrique, en Chine, aux États-Unis. Dans les années 1990, Bureau Veritas donne une nouvelle impulsion à son développement grâce à la croissance externe. Il acquiert CEP (1996) et devient le leader de l'évaluation de conformité dans la construction en France. Les sociétés américaines ACTS (1998) et MTL (2001), spécialisées dans les essais de biens de consommation, ajoutent une nouvelle activité au portefeuille du Groupe. Il étend aussi sa présence aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et en Espagne.

2007 : introduction en bourse

La société Bureau Veritas est introduite en bourse, sur Euronext Paris, le 24 octobre 2007. L'introduction en bourse vise à conforter la stratégie de développement de Bureau Veritas par le renforcement de sa notoriété, l'accès à de nouveaux moyens de financement et la fidélisation de ses collaborateurs.

2010 : développement dans les matières premières et les pays à fort potentiel

Les pays en forte croissance investissent dans des projets d'infrastructures et connaissent un accroissement des exigences de qualité, de sécurité et de fiabilité. Avec l'acquisition d'Inspectorate en 2010, Bureau Veritas se positionne parmi les trois leaders mondiaux dans le secteur des matières premières. Bureau Veritas poursuit son expansion géographique. Avec l'acquisition de Maxxam en 2014, le Groupe devient le leader de son secteur au Canada. En parallèle, le Groupe réalise une série d'acquisitions dans les domaines de la construction et des biens de consommation en Chine.

2015 : nouvelle feuille de route stratégique

Le Groupe effectue une analyse en profondeur de ses marchés et définit une feuille de route stratégique à horizon 2020, qui s'appuie sur des initiatives clés pour améliorer son profil de croissance, sa résilience et sa rentabilité. Sa stratégie s'appuie notamment sur des Initiatives de Croissance, l'expansion sur deux pays clés – les États-Unis et la Chine – et quatre principaux leviers identifiés pour soutenir le déploiement de ces initiatives : les Ressources humaines, la gestion des grands comptes, Excellence@BV et le digital.

2017 : l'ambition à horizon 2020 réaffirmée

Le Groupe tient en décembre 2017 des Journées Investisseurs au cours desquelles il confirme que l'exécution du Plan stratégique 2020 est bien engagée, avec déjà des résultats positifs. Bureau Veritas peut ainsi démontrer que les cinq Initiatives de Croissance lancées afin de dynamiser le développement du Groupe en Bâtiment & Infrastructures, services Opex, Agroalimentaire, Automobile et SmartWorld, affichent une croissance élevée à un chiffre alors que ses métiers traditionnels sont désormais en cours de stabilisation après avoir connu des conditions de marché difficiles. Le Groupe met également en avant l'atteinte de près de 40 % de l'ambition de croissance externe définie dans le cadre de sa feuille de route stratégique à horizon 2020. Enfin, le Groupe annonce accélérer sa transformation digitale au travers de partenariats clés, afin notamment d'offrir à ses clients des technologies de pointe dans différents domaines comme l'inspection, la maintenance prédictive, la confidentialité des données ou la cybersécurité.

Évolution de l'actionnariat

Le groupe Wendel, coactionnaire de Bureau Veritas depuis 1995 avec le groupe Poincaré Investissements, a pris par étapes le contrôle de la Société en 2004.

Le groupe Wendel et Poincaré Investissements détenaient respectivement 33,8 % et 32,1 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas en 2004, le solde étant détenu par des actionnaires-personne physiques. Le 10 septembre 2004, le groupe Wendel et les actionnaires de Poincaré Investissements ont conclu un accord prévoyant la cession au groupe Wendel de 100 % du capital de la société Poincaré Investissements. À la suite de la réalisation de cette opération fin 2004, le groupe Wendel détenait 65,9 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas.

Parallèlement à cette acquisition, le groupe Wendel a proposé aux actionnaires minoritaires de Bureau Veritas de céder leurs titres dans des conditions comparables à celles proposées pour l'acquisition du contrôle. Cette offre privée d'achat et d'échange a permis de porter la participation du groupe Wendel à 99 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas.

Bureau Veritas a fait l'objet d'une introduction en bourse, sur Euronext Paris, le 24 octobre 2007. L'offre, composée d'actions existantes, principalement cédées par le groupe Wendel, s'est élevée à 1 240 millions d'euros, soit environ 31 % du capital de Bureau Veritas. Le 5 mars 2009, le groupe Wendel a cédé 11 millions d'actions dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de cette opération, le groupe Wendel a réduit sa participation au capital de Bureau Veritas de 62 % à 52 %. Le 6 mars 2015, le groupe Wendel a cédé 48 millions d'actions⁽¹⁾ dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de l'opération, le groupe Wendel détenait 40 % du capital et 56 % des droits de vote de Bureau Veritas.

Au 31 décembre 2017, le groupe Wendel détenait 40,08 % du capital et 56,76 % des droits de vote exerçables de Bureau Veritas.

(1) Post division par quatre de la valeur nominale de l'action Bureau Veritas en juin 2013.

1.4 L'Industrie du TIC

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucun rapport exhaustif couvrant ou traitant des marchés sur lesquels il intervient. En conséquence, et sauf indication contraire, les informations figurant dans le présent paragraphe sont des estimations du Groupe, fournies à titre indicatif, qui ne constituent pas des données officielles. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant d'autres méthodes pour réunir, analyser ou compiler des données de marché aboutirait au même résultat. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir ces marchés d'une façon différente.

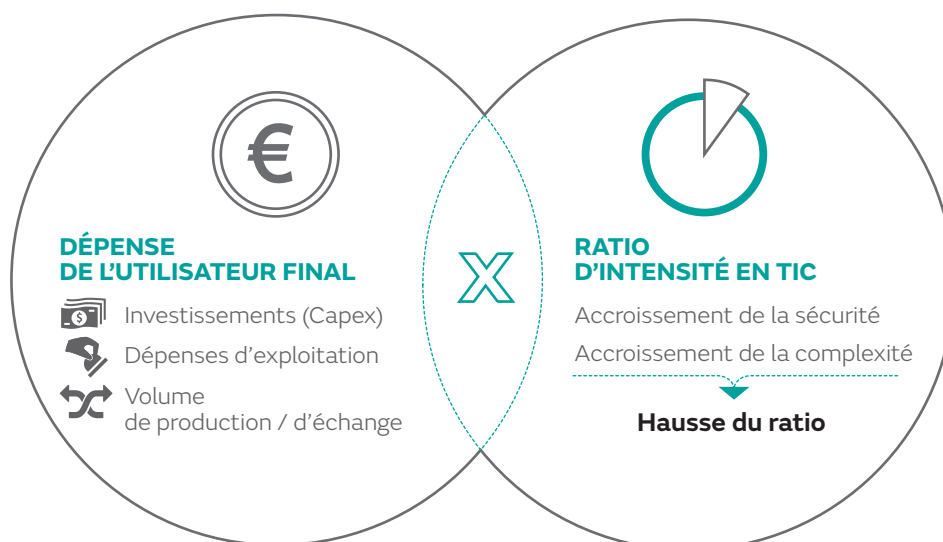
1.4.1 Un marché estimé à plus de 200 milliards d'euros

Les services d'inspection, de certification et d'essais en laboratoire appliqués aux domaines de la qualité, de la sécurité, de la santé, de l'environnement, de la performance et de la responsabilité sociale sont communément regroupés sous l'appellation « TIC » (Test, Inspection, Certification). Les activités de TIC englobent plusieurs types de services : les tests en laboratoire ou les mesures sur site, l'audit des processus de management, les vérifications documentaires, les inspections sur la chaîne d'approvisionnement ou la vérification de la cohérence des données. Ces activités peuvent être réalisées pour le compte de l'utilisateur final ou de l'acheteur, de manière indépendante des parties prenantes ou en délégation du fabricant, ou bien en délégation de l'autorité publique ou privée. Les services de TIC interviennent à chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement et sont applicables à l'ensemble des secteurs de l'économie.

Le marché total du TIC est fonction de la valeur des produits et des actifs et du risque associé. L'intensité du TIC d'un produit ou

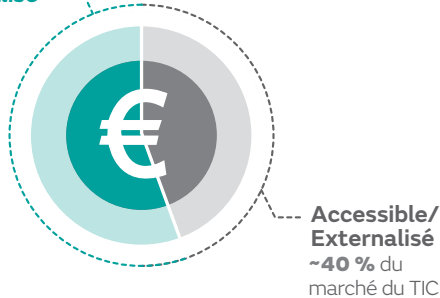
d'un actif correspond à la proportion de la valeur du produit ou de l'actif consacrée par le fabricant du produit ou l'opérateur de l'actif en activités de contrôle. En général, cette intensité s'inscrit dans une fourchette comprise entre 0,1 % et 0,8 % de la valeur du produit ou de l'actif. Le volume total du marché du TIC peut être estimé en appliquant l'intensité du TIC aux dépenses des fabricants, des opérateurs, des acheteurs et des vendeurs de biens et de produits.

À court et moyen terme, la taille du marché varie principalement en fonction de l'inflation, de l'activité économique mondiale, des investissements et des échanges internationaux. En utilisant l'approche décrite ci-dessus, Bureau Veritas a estimé la taille du marché du TIC mondial en 2015 à plus de 200 milliards d'euros, en s'appuyant sur des données macroéconomiques externes telles que le volume d'investissement par marché, les dépenses d'exploitation par marché, la valeur de la production de biens et de services, ainsi que le niveau des importations et exportations.



Marché du TIC
> 200 MILLIARDS D'EUROS

Gouvernement/
Internalisé



Source : estimations Bureau Veritas (2015)

Le marché total du TIC peut être décomposé en deux segments :

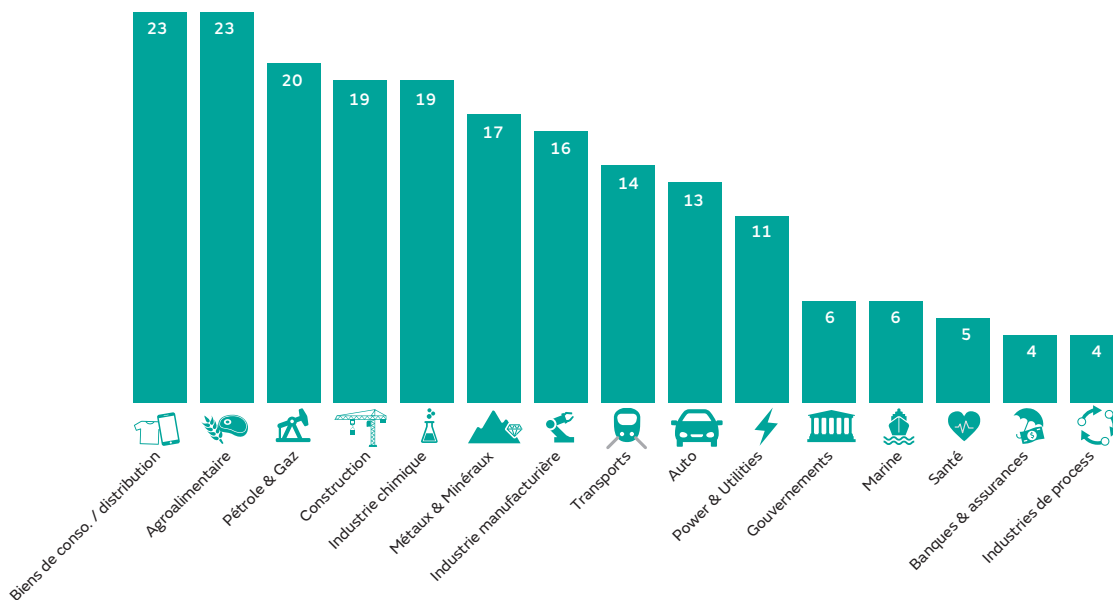
- la part du marché externalisée, c'est-à-dire réalisée par les entreprises et organisations privées spécialisées – dont Bureau Veritas ;
- la part du marché réalisée en interne, c'est-à-dire par les entreprises elles-mêmes, dans le cadre du contrôle et de l'assurance qualité ; et celle réalisée par les organismes et des administrations publiques – douanes, autorités de la concurrence, autorités portuaires ou de sécurité industrielle.

Le marché du TIC externalisé dépend de l'organisation administrative d'un pays, de son niveau de fédéralisme et du secteur d'activité. Dans le temps, ces facteurs peuvent influencer significativement la taille du marché, indépendamment des évolutions macroéconomiques sous-jacentes. Les proportions relatives des deux segments évoluent donc année après année, suivant les politiques suivies par les gouvernements ou les évolutions des pratiques au sein des secteurs industriels. C'est par exemple le cas de la Chine qui libéralise progressivement certains secteurs d'activités.

Une ventilation du marché du TIC par secteur révèle que les principaux marchés sont les marchés touchant à la consommation, devant les pétrole et gaz, la construction, la chimie, et l'industrie minière. Pour Bureau Veritas, il s'agit d'être présent et de se renforcer sur ces principaux marchés.

Marché du TIC

En milliards d'euros



Source : estimations IHS & Bureau Veritas (2015)

Par géographie, le marché du TIC se répartit en trois pôles principaux : l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Grâce aux investissements des 15 dernières années, Bureau Veritas est présent sur l'ensemble de ces régions. À l'avenir, le Groupe entend renforcer ses positions, notamment dans les pays à fort potentiel comme la Chine et les États-Unis.

1.4.2 Des facteurs de croissance en mutation

La croissance du marché du TIC est tirée par six grands facteurs :

- la croissance générale de l'économie mondiale et des échanges internationaux, qui influe sur les volumes de dépenses des clients de Bureau Veritas ;
- l'intensité du TIC, qui correspond à la proportion de la valeur consacrée par le fabricant du produit ou l'opérateur de l'actif en activités de contrôle, et qui est assez stable à court terme mais évolue à la hausse sur le long terme en raison du renforcement des standards et des réglementations ;
- l'augmentation des recours aux contrôles pour faciliter et sécuriser les transactions et opérations ;
- l'externalisation par les entreprises ;
- la privatisation par les organismes gouvernementaux ;
- la digitalisation de l'économie et aussi de l'offre de services.

La croissance mondiale reste un facteur de croissance du marché

Après une période de forte croissance, portée par la globalisation, la croissance économique des pays émergents et le super cycle des matières premières, le marché global du TIC devrait croître de façon plus modérée :

- (1) avec l'entrée de la Chine dans l'OMC, la globalisation de l'économie mondiale s'est accélérée. Cela s'est traduit notamment par le fait que la croissance des échanges mondiaux représentait, en moyenne, le double de la croissance du PIB mondial. Depuis 2011, la croissance des échanges mondiaux s'est ralentie et devrait, dans les prochaines années, représenter environ une fois celle du PIB mondial ;
- (2) le super cycle des matières premières qui avait démarré au début des années 2000 est terminé. Sur les prochaines années, les prix des matières premières devraient rester bas, conduisant à une modération de la croissance des dépenses d'investissement dans les nouveaux projets (Capex) ainsi que des volumes de matières premières échangés ;
- (3) les pays émergents continueront de tirer la croissance, mais à un rythme moins soutenu. L'écart de croissance entre économies matures et économies émergentes devrait diminuer.

Des tendances structurelles de long terme

La croissance de l'industrie du TIC est favorisée par des tendances structurelles de long terme, les *Megatrends*. Parmi celles-ci, quatre revêtent une importance particulière :

- (1) la croissance des classes moyennes dans les pays émergents entraîne une augmentation de la demande de sécurité et des standards correspondants, ainsi que des investissements dans les infrastructures ;
- (2) l'utilisation de technologies plus complexes, comme celles relatives à l'internet des objets, accroît le nombre de tests à réaliser et le nombre de sous-traitants à contrôler. Le raccourcissement du cycle de vie des produits encourage les entreprises à externaliser une part de plus en plus importante des tests des prototypes ainsi que de la surveillance de leur chaîne d'approvisionnement afin d'être globalement plus réactives ;
- (3) la protection des marques mondiales devient plus complexe, notamment avec l'essor des réseaux sociaux, qui permettent un partage instantané de l'information. Au-delà du respect des réglementations et de la volonté d'apparaître comme des acteurs responsables, les entreprises estiment désormais qu'une gestion proactive et mondiale des problématiques QHSE est une source de création de valeur ainsi qu'une garantie de pérennité ;
- (4) les autorités publiques délèguent de plus en plus leurs activités de contrôle à des acteurs spécialisés, disposant de la réactivité suffisante pour s'adapter aux contraintes des marchés qu'ils servent, et permettant de réduire largement les dépenses publiques.

Bureau Veritas a l'ambition de croître plus vite que son marché, en proposant des offres et des services innovants qui répondent aux nouveaux enjeux des clients, augmentant ainsi sa part de marché dans les secteurs et les régions offrant un potentiel de croissance supérieur et en saisissant les opportunités liées à l'externalisation et à la privatisation de certains marchés.

1.4.3 De fortes barrières à l'entrée

L'existence d'importantes barrières à l'entrée rend difficile l'émergence de nouveaux acteurs globaux. Elles concernent notamment la nécessité :

- de jouir d'une **réputation d'intégrité et d'indépendance** afin d'être à même d'établir un partenariat de long terme avec les entreprises dans le cadre de la gestion de leurs risques ;
- de disposer des **agrément et accréditations** dans un grand nombre de pays pour pouvoir exercer son activité. L'obtention d'un agrément ou d'une accréditation est un processus long. La constitution d'un large éventail d'autorisations et d'accréditations se construit donc sur le long terme ;
- de bénéficier d'un **réseau géographique dense**, tant au niveau local qu'international. La densité du réseau local est notamment importante pour déployer l'offre de services et bénéficier d'économies d'échelle tandis qu'un réseau international permet d'accompagner les clients dans l'ensemble de leurs implantations ;
- d'offrir une **gamme étendue de services et d'inspections**, en particulier pour servir les grands comptes, intervenir sur certains grands contrats, ou se différencier des acteurs locaux ;
- de disposer d'**experts techniques de premier plan**. La technicité et le professionnalisme des équipes permettent au Groupe de se différencier en apportant des solutions à forte valeur ajoutée ;
- de bénéficier d'une **marque reconnue au niveau mondial**.

1.4.4 Des marchés régionaux, nationaux, ou mondialisés

Beaucoup des marchés sur lesquels intervient le Groupe sont encore régionaux ou nationaux, mais tendent à se mondialiser. De même, il existe plusieurs centaines d'acteurs locaux ou régionaux spécialisés par activité ou par type de prestations de services, ainsi que quelques acteurs de dimension internationale. Certains concurrents sont des organismes publics, parapublics ou à statut associatif. D'après les estimations du Groupe, les cinq premiers acteurs du secteur représentent aujourd'hui moins de 25 % du marché externalisé.

La globalisation progressive de certains marchés du TIC favorise la consolidation du secteur, avec la volonté des grands acteurs d'être en mesure d'accompagner les grandes entreprises à travers le monde, et de densifier leur présence sur les marchés locaux.

Compte tenu de son maillage international, de ses positions de leader sur chacun de ses marchés et de son expérience en matière d'acquisitions, le Groupe est bien positionné pour être l'un des principaux acteurs de cette consolidation. Une description plus détaillée de la stratégie d'acquisition du Groupe figure au paragraphe 1.5.6 – Acquisitions : une politique de croissance externe active et sélective du présent Document de référence.

Activités	Fragmentation	Environnement concurrentiel
Marine & Offshore	Moyenne	Douze membres de l'Association internationale des sociétés de classification (« IACS ») classent plus de 90 % de la flotte mondiale.
Agroalimentaire & Matières Premières		
Agroalimentaire	Forte	Quelques grands acteurs mondiaux. De nombreux acteurs locaux.
Matières Premières	Moyenne	Quelques grands acteurs mondiaux. Quelques groupes régionaux et des acteurs locaux spécialisés.
Services aux gouvernements et commerce international	Faible	Quatre acteurs principaux pour les services aux gouvernements.
Industrie		
Bâtiment & Infrastructures	Forte	Quelques grands acteurs régionaux. De nombreux acteurs locaux.
Certification	Forte	Quelques acteurs globaux et des organismes de certification parapublics nationaux et de nombreux acteurs locaux.
Biens de consommation	Moyenne	Marché relativement concentré pour les jouets, le textile et les autres biens durables. Marché fragmenté pour les produits électriques et électroniques.

1.5 La stratégie du Groupe

1.5.1 Les atouts du Groupe

Un réseau international performant

Bureau Veritas dispose d'un vaste réseau mondial comprenant plus de 1 400 bureaux et laboratoires situés dans près de 140 pays.

Ce réseau est particulièrement développé dans les pays industrialisés (France, États-Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Australie) soumis à d'importantes régulations et dans lesquels le Groupe est reconnu pour son expertise technique et ses modèles de production innovants.

Bureau Veritas est également bien établi dans des économies à fort potentiel comme la Chine, le Brésil, le Chili, la Colombie ou l'Inde où il a construit au fil du temps des plateformes de croissance grâce à une forte présence locale. Le Groupe continue de renforcer sa présence dans ces régions en y ouvrant de nouveaux bureaux et laboratoires et en y développant chacune de ses activités.

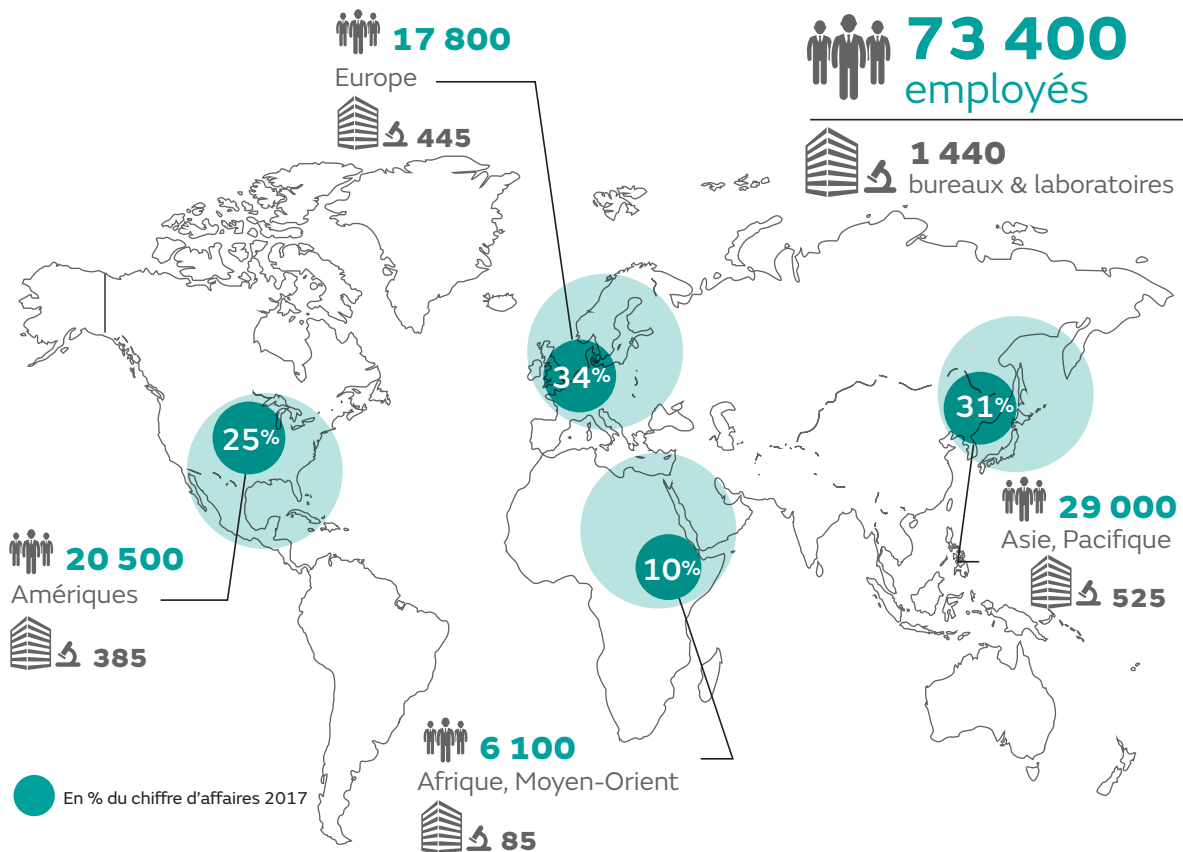
L'envergure du Groupe est l'un des atouts essentiels lui permettant d'apporter valeur et différenciation aussi bien au niveau commercial qu'opérationnel.

D'un point de vue commercial, le réseau mondial permet de proposer des services aux grands comptes (environ un quart du chiffre d'affaires du Groupe) et de gagner ainsi d'importants contrats internationaux. Ces derniers représentent une part croissante de l'activité.

Sur le plan opérationnel, le Groupe améliore sa profitabilité grâce aux économies d'échelle générées par le partage des bureaux, de l'organisation, des fonctions de *back-office*, des outils informatiques, et par l'amortissement des coûts liés au développement de nouveaux services, leur réplique et l'industrialisation des procédures d'inspection sur une base plus large.

L'organisation en pôles régionaux, situés dans des pays stratégiques, permet de diffuser les connaissances, le support technique et la force de vente dans une région donnée.

Dans le futur, le Groupe souhaite renforcer cette organisation en pôles régionaux afin de bénéficier des effets d'échelle.



Une forte image d'expertise technique et d'intégrité

Bureau Veritas a bâti avec succès une entreprise mondiale grâce à sa réputation historique en matière d'expertise technique, de qualité et d'intégrité. Cette réputation constitue l'un de ses principaux actifs et un réel avantage compétitif.

Une expertise technique reconnue par les autorités et de multiples organismes d'accréditation

Le Groupe a ainsi acquis au fil des années des compétences et des références dans un grand nombre de domaines techniques ainsi qu'une connaissance étendue des environnements réglementaires. Le Groupe est aujourd'hui accrédité en tant que seconde ou tierce partie pour le compte d'un très grand nombre d'autorités délégataires nationales et internationales et d'organismes d'accréditation. Le Groupe veille en permanence à entretenir, renouveler et étendre son portefeuille d'accréditations et de délégations et fait l'objet de contrôles et audits réguliers par les autorités et organismes d'accréditation visant à s'assurer que les procédures, la qualification des collaborateurs et les systèmes de gestion du Groupe sont conformes aux exigences des standards, normes, référentiels ou réglementations concernés.

Les valeurs de qualité et d'intégrité ancrées dans la culture et les procédures du Groupe

Intégrité, éthique, impartialité et indépendance font partie des valeurs fondamentales de Bureau Veritas. Elles sont essentielles au maintien de son image de marque et ont une réelle valeur dans les propositions commerciales faites aux clients.

Ces valeurs sont le point de convergence du travail effectué par la profession du TIC en 2003, sous la présidence de la Fédération internationale des agences d'inspection (« IFIA »), qui a conduit à l'élaboration du premier Code d'éthique du Groupe publié en octobre 2003.

Un modèle de croissance rentable et générateur de cash flow

Le modèle financier de Bureau Veritas possède quatre caractéristiques :

- il repose sur deux moteurs de croissance : la croissance organique et les acquisitions. Entre 2007 et 2017, le Groupe a enregistré une croissance annuelle moyenne d'environ 10 % de son chiffre d'affaires, dont un peu moins de la moitié provenait de la croissance organique ;
- c'est un modèle de croissance rentable : sur la période 2007-2017, la marge opérationnelle ajustée s'est maintenue en moyenne au-dessus de 16 % ;
- il permet une génération de flux de trésorerie importante et régulière : sur la période 2007-2017, le Groupe a généré en moyenne plus de 300 millions d'euros par an de flux de trésorerie disponible, dont plus de 350 millions d'euros au cours des cinq dernières années ;
- le Groupe est soumis à une politique disciplinée d'allocation de ressources, avec une dette nette maintenue à un niveau largement inférieur aux ratios bancaires, ainsi que la possibilité de financer des acquisitions et de verser un dividende.

1.5.2 Une stratégie bâtie sur cinq piliers

Afin d'améliorer son profil de croissance, de résilience et de profitabilité, Bureau Veritas a élaboré sa stratégie autour de cinq piliers :

1. Accroître la couverture du marché grâce aux initiatives de croissance clé

Le Groupe entend se renforcer sur ses marchés traditionnels en y proposant une offre de services élargie. Pour ce faire, Bureau Veritas a identifié plusieurs initiatives et plus particulièrement les services Opex (réalisés pendant la phase d'exploitation) pour certains marchés (Pétrole & Gaz, Power & Utilities, Chimie).

Bureau Veritas prévoit également d'accroître son exposition aux secteurs liés aux dépenses de consommation, à travers quatre initiatives portant sur les segments Bâtiment & Infrastructures, Agroalimentaire, Automobile et SmartWorld (univers connecté).

2. Renforcer les liens avec les multinationales pour devenir leur partenaire privilégié pour la facilitation et la sécurisation de leurs transactions et opérations

Bureau Veritas se dirige vers des solutions encore plus intégrées et globales (combinant inspections, audits, tests, gestion des données), avec des services à plus fort contenu numérique et l'accélération de la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des grands comptes lancée en 2014.

3. Poursuivre le déploiement d'un modèle opérationnel efficient pour gagner en productivité et en flexibilité

Le Groupe poursuit le développement de ses initiatives internes comme *Excellence@BV* et va renforcer la digitalisation de son offre. Tous ces projets bénéficieront de la forte implication des équipes, avec le soutien de la politique Ressources humaines et de la stratégie RSE du Groupe.

4. Équilibrer la présence géographique sur trois régions du monde (Europe, Moyen-Orient, Afrique/Amérique/Asie - Pacifique)

Bureau Veritas va tirer parti des moteurs de croissance propres à chaque zone géographique clé :

- l'Europe, qui constitue la référence en matière de production de normes et de réglementations dans le domaine de la qualité, santé, sécurité et environnement ;
- les États-Unis, aux perspectives économiques favorables, où sont implantés les sièges mondiaux de nombreuses entreprises du classement Fortune 500, et qui reste un marché très fragmenté ;
- la Chine, avec l'ouverture progressive du marché domestique du TIC.

Le Groupe continuera d'étendre et de consolider ses positions dans les marchés en développement.

5. Continuer de jouer un rôle actif dans la consolidation du marché du TIC

Sur la base de son modèle associant croissance interne et externe, le Groupe poursuivra des acquisitions de petites et moyennes entreprises sur certains marchés et pays ciblés.

1.5.3 Des initiatives pour accélérer la croissance

Fin 2015, afin de soutenir sa croissance, le Groupe a identifié huit Initiatives de Croissance présentées ci-dessous.

En 2017, compte tenu des dynamiques de marché, de la contribution et du potentiel de chacune des huit Initiatives de Croissance, le Groupe a décidé de concentrer ses efforts de développement sur cinq d'entre elles. Ensemble, elles représentent environ un tiers du chiffre d'affaires du Groupe et vont permettre d'offrir de nouveaux relais de croissance et d'atteindre la diversification visée par le Groupe.

1. Bâtiment & Infrastructures ⁽¹⁾

Le Groupe bénéficiera de sa position de leader mondial sur ce grand marché en plein essor. Il poursuivra le développement de ses activités dans les pays émergents, où l'urbanisation engendre des besoins croissants d'infrastructures et de moyens de transport. Le renforcement des réglementations devrait également ouvrir de nombreuses perspectives dans les services relatifs au TIC. Le Groupe continuera à élaborer des solutions innovantes et à développer ses services *Opex* aussi bien dans les pays matures qu'émergents.

2. Services *Opex* sur certains marchés : Pétrole & Gaz, Power & Utilities, Chimie ⁽¹⁾

Bureau Veritas prévoit d'accroître sa part de marché dans les services réalisés en phase d'exploitation pour les secteurs Pétrole & Gaz, Power & Utilities et Chimie. Le Groupe a retenu ces trois marchés en raison de leurs caractéristiques communes : une forte fragmentation, un potentiel d'externalisation, avec l'opportunité d'y construire des *business models* récurrents. Il s'appuiera sur son excellente réputation et son expertise, en particulier dans les services déployés en phase d'investissement (*Capex*) et portant sur les produits.

3. Agroalimentaire ⁽¹⁾

Le marché du TIC pour l'Agroalimentaire devrait enregistrer une très forte croissance, favorisée par l'augmentation de la population, par la mondialisation de la chaîne logistique alimentaire et par une réglementation plus stricte, couplées à une attente grandissante de qualité et de traçabilité chez les consommateurs. Le Groupe est déjà présent sur toute la chaîne d'approvisionnement et occupe des positions de premier plan sur certains segments du marché. Il dispose en outre d'un réseau mondial et d'accréditations internationales. Le Groupe vise une expansion de sa présence géographique, tout en élargissant son offre de services.

4. Automobile ⁽¹⁾

Le marché de l'automobile fait face à des tendances de fond majeures : le déplacement de la production et de la consommation vers les pays émergents, la mutation fondamentale vers les véhicules connectés et utilisant les technologies électriques. Ces changements vont créer des besoins additionnels en matière de services TIC. Ces cinq dernières années, Bureau Veritas s'est constitué une solide présence sur la chaîne logistique, dans l'électronique et dans la connectivité. Le Groupe a pour ambition

de tirer parti de ces domaines d'expertise clés et de compléter encore son portefeuille de services pour devenir un acteur reconnu du secteur.

5. SmartWorld ⁽¹⁾

L'internet des objets aura un impact sur tous les marchés de Bureau Veritas. Par exemple, le nombre d'objets connectés devrait connaître une croissance exponentielle, ce qui pourrait engendrer des besoins croissants en matière de tests et le développement de nouveaux services liés à la connectivité et à la sécurité des données. Le Groupe bénéficiera de sa position de leader, de son expertise et de sa réputation sur ce segment.

6. Contrats globaux de Certification

Le marché de la certification de systèmes encore fragmenté devrait se consolider, avec la tendance des multinationales à confier l'ensemble de leurs certifications à une seule société de certification. Grâce à sa présence mondiale, Bureau Veritas occupe une position privilégiée pour répondre à cette évolution du marché. Avec la mise en place de la gestion des grands comptes, Bureau Veritas vise à renforcer sa part de marché sur les contrats globaux.

7. Marine & Offshore

Bureau Veritas est l'un des tout premiers acteurs pour les services destinés au secteur Marine & Offshore, une activité très rentable. Son modèle économique résilient, associant la vérification des nouvelles constructions et l'inspection des installations en service, continuera de réduire son exposition aux cycles du marché. La stratégie de Bureau Veritas consiste à développer son activité dans les services innovants autour de l'efficacité énergétique et de la gestion des risques et à maintenir son avance technologique.

8. Segments adjacents : Distribution et Industrie minière

La plupart des clients de la Distribution et de l'Industrie minière font appel à Bureau Veritas pour un seul type de service. Le Groupe a identifié d'importantes perspectives de « ventes croisées » en proposant à ses clients sa gamme complète de services liés aux actifs et aux produits, par le biais de la gestion des grands comptes. Le Groupe va se diversifier dans des activités récurrentes et se positionner en tant que prestataire unique de référence.

(1) Cinq initiatives recentrées, depuis le 1^{er} janvier 2017.

1.5.4 Deux pays clés : les États-Unis et la Chine

États-Unis

Les États-Unis, première puissance économique, constituent une zone prioritaire pour Bureau Veritas. Les sièges mondiaux de nombreuses entreprises y sont implantés et le marché actuel du TIC est estimé à plus de 30 milliards d'euros. Bureau Veritas y a accéléré son développement au cours des dernières années, avec un chiffre d'affaires multiplié par 2,5 pour atteindre environ 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2017.

Sa stratégie s'articule autour de 3 principaux axes :

- le renforcement de ses positions de *leader* dans les secteurs biens de consommation, pétrole & gaz, construction et biens d'équipement ;
- le développement de ses activités dans de nouveaux segments de marché tels que le *SmartWorld*, l'Agroalimentaire, l'Aéronautique et l'Automobile ;
- le déploiement de la démarche *Excellence@BV* avec le *Lean management*, les centres de services partagés et les achats groupés.

1.5.5 Quatre principaux leviers

Les Ressources humaines

Des collaborateurs motivés et compétents

L'un des principaux atouts de Bureau Veritas réside dans ses collaborateurs sélectionnés pour leur compréhension de la culture locale, leur savoir-faire (industriel, technique, opérationnel, commercial), leur passion d'aider les entreprises à gérer de manière efficace leurs risques et leur adhésion aux valeurs de Bureau Veritas.

Avec près de 74 000 collaborateurs, Bureau Veritas profite d'une enrichissante diversité de cultures et de personnalités. Le Groupe investit de façon continue dans ses équipes et considère leur formation comme essentielle. Le développement de leurs compétences professionnelles est une priorité.

Une équipe de direction expérimentée

La cohérence et l'expérience de l'équipe de direction ont permis au Groupe de développer une forte culture entrepreneuriale, fondée sur le mérite et l'initiative.

La gestion des grands comptes

Les grands comptes constituent un segment de marché stratégique pour Bureau Veritas avec environ 130 grandes entreprises, nationales et surtout internationales, choisies parmi les 400 000 clients de Bureau Veritas. Ces grands comptes représentent environ 25 % des ventes et un potentiel de croissance supérieur à la moyenne du Groupe.

Compte tenu des besoins très spécifiques de ces clients, Bureau Veritas a mis en place depuis 2014 une équipe de responsables de comptes chargés de suivre ces clients afin de leur apporter un service de haute qualité et adapté à leurs besoins spécifiques. Cette équipe dédiée permet d'assurer la coordination des services que le Groupe leur apporte et de les informer des évolutions techniques et réglementaires concernant les activités de tests,

Chine

La Chine est l'un des pays les plus dynamiques au monde avec d'importants besoins en infrastructures, transports et production d'énergie. Le marché du TIC chinois sera potentiellement à terme le plus large marché au monde. Aujourd'hui, seule une fraction est accessible, la part effectuée en interne et par les services publics étant très importante. Les leviers de croissance structurels (développement de la classe moyenne, prise de conscience des enjeux environnementaux, amélioration constante des standards locaux de qualité...) sont de puissants catalyseurs pour les activités de TIC et favorisent l'ouverture du marché domestique aux acteurs internationaux.

Déjà très présent en Chine à travers toutes ses activités, Bureau Veritas accélère son implantation et étend sa couverture régionale avec, à terme, l'ambition de devenir un acteur clé du marché domestique. Les deux acquisitions réalisées en 2016 et celle finalisée en 2017 relèvent de cette stratégie. Depuis la fin 2016, la Chine (y compris Hong Kong - Région Administrative Spéciale) est devenue le premier pays du Groupe. A fin 2017, elle représente près de 17 % du chiffre d'affaires du Groupe.

d'inspection et de certification. Elle met aussi au service de ces clients l'ensemble du réseau international de Bureau Veritas et des moyens dont il dispose dans ses différentes divisions, de façon à les accompagner dans tous leurs besoins et sur toutes les géographies.

Les grands comptes ont connu en 2017 une croissance des ventes supérieure à celle du Groupe sur tous les marchés, à l'exception du marché Pétrole & Gaz qui a été freiné par le ralentissement des investissements et des opérations de maintenance, dans un contexte de faible prix du pétrole.

Excellence@BV

Pour accompagner sa forte croissance et son développement international, Bureau Veritas mène depuis 2012 une démarche *Lean*. Cette démarche, qui s'appuie sur la maîtrise des processus, vient compléter les acquis d'un modèle historique basé sur l'expérience. Le *Lean* devient à part entière le système opérationnel du Groupe, et peut être défini comme la mise en place d'une culture d'amélioration continue de la performance. Il a pour objectif de générer des gains de productivité et des économies de coûts, de rendre les performances plus robustes et homogènes. Cette culture d'amélioration continue dote l'entreprise de l'agilité nécessaire pour évoluer dans un environnement en constante transformation.

En pratique, le *Lean* se déploie suivant deux axes :

- d'une part, la *re-engineering* des processus existants par la réalisation de cartographies du flux de valeur ajoutée (« *Value Stream Mapping* »). Ces cartographies permettent de simplifier et d'harmoniser les processus et génèrent ainsi la productivité et la durabilité de la performance globale ;
- le second concerne le déploiement au sein des unités opérationnelles de tableaux de bord affichant des indicateurs clé de performance (les « *scorecards* »). Ils vont permettre d'harmoniser la performance des unités opérationnelles et de contribuer ainsi au pilotage proactif d'indicateurs clés pour

obtenir les bons niveaux d'agilité et de qualité dans un environnement décentralisé.

La démarche *Lean* contribue à l'atteinte des objectifs à moyen et long terme, en permettant d'améliorer la marge et en concevant des processus capables de gérer la croissance attendue. Les processus optimisés, puisqu'efficaces et attrayants, peuvent faciliter l'intégration des entreprises après acquisition.

La contribution du *Lean* est déclinée en six initiatives stratégiques :

- la *dématérialisation* tire parti des nouvelles technologies pour éviter les déplacements physiques dans le cadre d'inspections simples ;
- le *data management* (gestion des données) à travers la mise en place de configureurs et l'optimisation de l'architecture des données permet une plus grande efficacité des systèmes d'information ;
- l'autonotification permet d'informer les clients en temps réel à chaque étape du processus ;
- le *process reengineering* (reconception des processus) est l'outil fondamental d'adaptation des processus pour répondre au mieux aux besoins des clients en termes de coût, qualité et délai en recentrant l'énergie des équipes sur la valeur ajoutée ;

- le *scheduling* (planification) assure l'optimisation du temps des équipes pour effectuer le travail demandé par les clients ;
- enfin, le *route management* (optimisation des trajets) contribue à optimiser le temps de déplacement pour les inspecteurs sur le terrain.

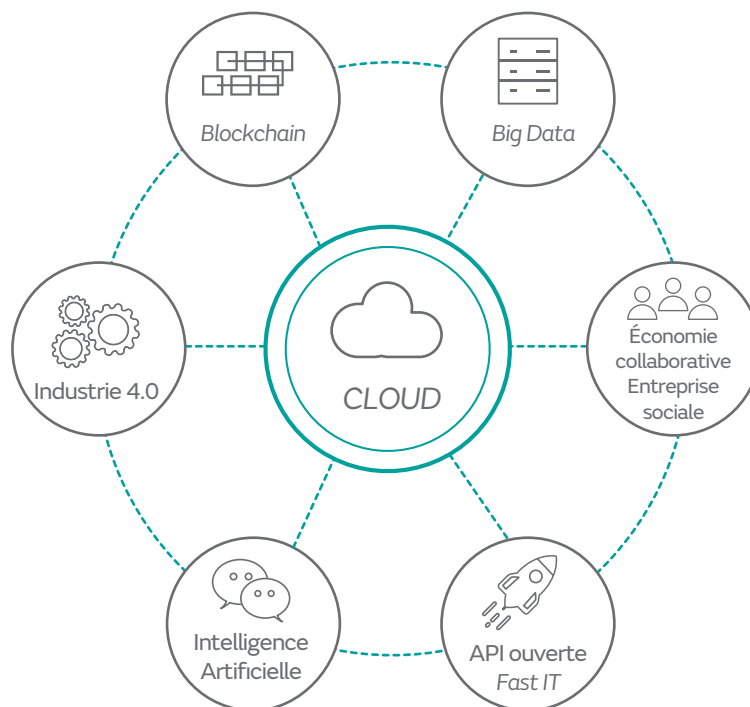
D'autres projets actuellement en cours visent à améliorer la gestion des achats chez Bureau Veritas, avec pour objectifs de :

- (1) réduire la facture pour les biens ou services que Bureau Veritas achète, notamment en utilisant le levier du volume à travers la mise en place de contrats globaux ;
- (2) rendre la base de fournisseurs opérable. Cela passe par une réduction du nombre de fournisseurs et la mise en place de contrats d'achats ;
- (3) assurer le respect des règles de gouvernance clairement formalisées, tant en ce qui concerne les processus internes (par exemple : séparation des rôles acheteur/prescripteur) qu'externes (par exemple : achats éthiques).

Enfin, le Groupe met en place des centres de services partagés, qui ont pour objectif de centraliser les fonctions support (services informatiques, finance et Ressources humaines) et qui montent progressivement en puissance.

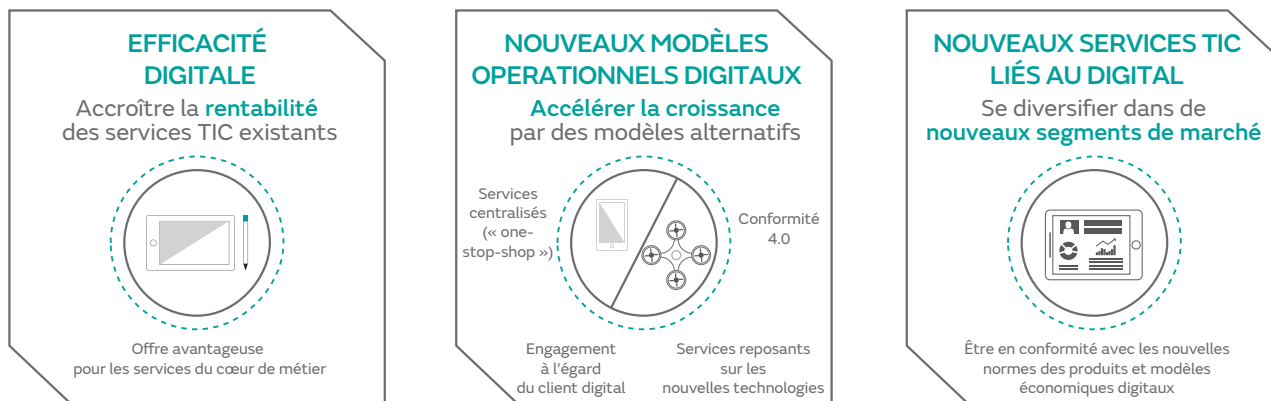
Digital@BV

Un certain nombre de technologies numériques sont en train de métamorphoser l'économie mondiale, comme par exemple le *Cloud* (externalisation du stockage des données), l'intelligence artificielle, les interfaces de programmation applicative ouvertes ou la *Blockchain*.



Ces technologies présentent un fort potentiel et sont susceptibles de transformer l'activité TIC de Bureau Veritas dans son ensemble si elles sont exploitées à temps, dans une optique commerciale.

C'est pourquoi Bureau Veritas a intégré son plan de transformation digitale à sa stratégie 2020, en concentrant son action sur trois axes prioritaires :



Programme d'innovation afin d'incuber toutes les nouvelles technologies

- **l'efficacité digitale** désigne l'usage de nouveaux outils digitaux dans les opérations du Groupe sur le terrain et dans ses bureaux, en vue d'accroître le degré d'automatisation de ses prestations et d'améliorer l'efficacité des services qui sont au cœur de son activité ;
- **les nouveaux modèles opérationnels digitaux** sont une manière de réinventer l'approche du Groupe de la prestation de services en passant par le canal numérique, qu'il s'agisse de l'implication du client à travers des plateformes connectées telles que le commerce en ligne, les places de marché, etc. (offre centralisée) et les nouveaux services fortement dépendants des technologies de l'industrie 4.0, comme l'Internet des objets industriels (« IIoT »), l'intelligence artificielle, le Big Data et le Cloud 3D (offre « Conformité 4.0 ») ;
- **les nouveaux services TIC liés au digital** correspondent à un marché en développement pour Bureau Veritas, celui des tests et de la certification des produits et services digitaux pour ses clients, par exemple la certification de la cybersécurité ou de la protection des données personnelles, les tests de capteurs, de connectivité en matière d'Internet des objets (« IoT ») ou de voitures connectées, etc.

Voici quelques exemples de réalisations ou de projets en cours dans ces trois domaines :

Efficacité digitale

- **Processus de laboratoire et rationalisation des systèmes** : dans le cadre de ses services d'essais, Bureau Veritas connaît actuellement un développement significatif par croissance externe, qui a engendré la coexistence de multiples processus et systèmes de gestion de l'information des laboratoires (*Laboratory Information Management Systems - LIMS*) et rendant difficile une évaluation globale de l'étalonnage et de la qualité des essais. Au terme d'un important travail d'harmonisation, le Groupe a adopté à l'échelle mondiale les LIMS et outils associés les plus performants du marché, mais aussi revu et automatisé les processus pour permettre aux laboratoires de fonctionner de manière totalement connectée (dématérialisation des ordres de travail et des rapports), afin d'améliorer la qualité et les délais.

- **Gestion des équipes d'inspection sur le terrain** : comme les inspections requièrent la mobilisation d'importants moyens sur place, le déploiement d'un système standard innovant consacré à la gestion de bout en bout des opérations sur le terrain, qui associe de manière intégrée outils mobiles, planification avancée et interfaces clients digitales, permet de réduire considérablement les tâches administratives liées à ces opérations. Le déploiement d'un tel système dans le cadre d'un projet pilote appliqué à la division Marine & Offshore a permis de réduire considérablement le temps et les moyens consacrés au support administratif.
- **Gestion des projets complexes** : dans le cadre des projets de très grande ampleur, par exemple la construction de bâtiments, une solution *ad hoc* de gestion de projets (Sistema PRI) a été mise en place et appliquée avec succès au Brésil, ce qui a permis à Bureau Veritas de s'imposer comme organisme d'inspection des travaux pour le compte de l'entrepreneur.
- **Collaboration digitale, formations en ligne et conduite du changement** : pour accompagner la digitalisation des processus, le Groupe a entamé une transformation radicale de sa gestion des systèmes d'information sous la direction de son nouveau Directeur des systèmes d'information (recruté en 2017). Bureau Veritas procédera ainsi à l'adoption d'outils collaboratifs et de postes de travail numériques de nouvelle génération, à la migration vers le Cloud d'importantes applications de l'entreprise, ainsi qu'à la formation et la conduite du changement dans tous ces domaines.

Nouveaux modèles opérationnels digitaux

Services centralisés (« one-stop-shop »)

- **Plateforme internationale de vente en ligne** : Bureau Veritas, un des leaders mondiaux de la certification, a créé et lancé un outil de commerce en ligne, baptisé LEAD (<https://lead.bureauveritas.com>) qui permet aux petites et moyennes entreprises (restaurants, artisans, petites sociétés de services, etc.) qui désirent obtenir une certification selon certaines normes (telles que l'ISO 9001) ou groupes de normes, de réserver et de payer un audit en quelques clics en ligne, de la manière la plus simple et la plus rapide possible. LEAD est actuellement opérationnel dans dix pays, dont les États-Unis, le Brésil, l'Inde, l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Italie. Cet outil sera étendu à d'autres domaines, tels que l'évaluation des fournisseurs au sein de la division Biens de consommation.

- **Services d'inspection externalisés** : Bureau Veritas tire parti de l'acquisition récente du prestataire de services d'inspection qualifiés Quiktrak Inc. pour proposer à ses clients une offre souple et modulable en fonction de leurs besoins pour élaborer la liste des éléments à inspecter, puis réserver en toute simplicité la procédure d'inspection au moment et aux endroits souhaités. La plateforme affecte ensuite la mission à des inspecteurs externes compétents (des prestataires indépendants disposant de la qualification requise, vérifiée par Bureau Veritas) et disponibles. Dans cette configuration, Bureau Veritas agit en tant que recruteur d'auditeurs externes, dont il vérifie la qualification et la qualité de la prestation au moyen de plusieurs contrôles très stricts. Ce modèle joue un rôle clé dans la capacité à proposer des services d'inspection en moins de 24 à 48 heures.

Conformité 4.0

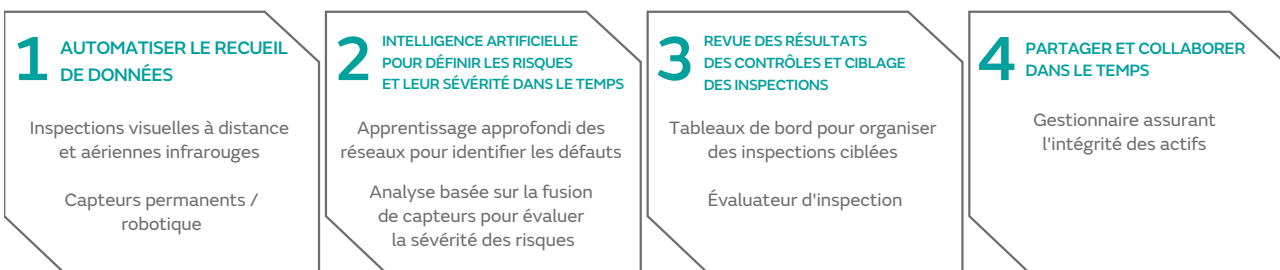
Les nouvelles technologies digitales ont un effet disruptif sur la pratique de l'inspection industrielle à toutes ses étapes :

- **l'inspection visuelle** est affectée par l'apparition de drones autonomes, et autres dispositifs volants téléguidés, qui produisent des images analysables par les techniques de reconnaissance des formes pour identifier automatiquement les objets et les défauts ;
- **le contrôle non destructif sur site** est marqué par le déploiement de capteurs connectés permanents et de robots autonomes qui peuvent recueillir des données techniques en permanence à partir des équipements ;
- **les connaissances techniques** peuvent être acquises en partie au moyen de l'intelligence artificielle, qui permet aux machines de prévoir les risques et les défaillances potentielles ;

- **le reporting** est progressivement remplacé par les systèmes de surveillance et les registres d'actifs collaboratifs, qui assurent un suivi quasiment en temps réel de l'état des équipements par le biais d'interfaces ergonomiques, avec notamment la représentation des actifs en 3D.

Dans ce contexte, Bureau Veritas s'est déjà imposé comme un pionnier de la gestion du cycle de vie produit en 3D en s'associant avec Dassault Systèmes pour gérer les clones numériques des navires au moyen du logiciel VeristarAIM^{3D}, ou avec Bentley et son outil de modélisation Reality Modelling pour les actifs industriels existants. Dans les deux cas, Bureau Veritas exploite la plateforme comme un service pour le compte de ses clients, assure l'actualisation du clone numérique et gère la source d'information unique sur l'actif et son intégrité.

Pour progresser davantage et proposer toujours plus de valeur à ses clients, Bureau Veritas a conclu en décembre 2017 une alliance stratégique avec Avitas Systems, une entreprise de GE Ventures. Ce partenariat permettra d'associer la position mondiale de premier plan de Bureau Veritas dans l'inspection industrielle, sa neutralité, ses accréditations et sa grande expertise technique à la plateforme Cloud d'Avitas Systems spécialisée dans les inspections automatiques et la reconnaissance des défaillances, ainsi que dans l'analyse des données d'optimisation en fonction des risques. De cette combinaison naîtra la prochaine génération de services d'inspection et d'intégrité des actifs reposant sur l'intelligence artificielle. Les clients de Bureau Veritas bénéficieront ainsi d'une plus grande fiabilité de leurs actifs et de leurs opérations, parallèlement à une amélioration de la sécurité, de la conformité, de l'efficacité et de la performance. Concentrée dans un premier temps sur les actifs dans le secteur *Power & Utilities*, cette offre commune sera progressivement étendue à d'autres types d'actifs industriels.



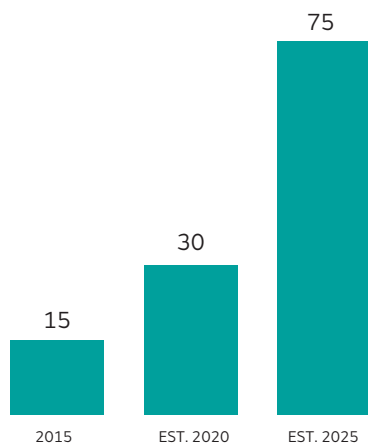
Nouveaux services TIC liés au digital

Le développement exponentiel des objets connectés abolit rapidement la frontière entre actifs physiques et virtuels. Par exemple, la plupart des automobiles sont aujourd'hui connectées et progressent vers l'autonomie, ce qui nécessite de tester ou de certifier un certain nombre de nouveaux éléments, tels que la connectivité à bord, la sécurité des capteurs, l'expérience

utilisateur, la télémessure, les systèmes d'infodivertissement, la cybersécurité et la protection des données personnelles. De manière générale, la croissance des objets connectés entraîne un fort développement de normes et réglementations dans le domaine du numérique et des risques cybernétiques, comme le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD), à titre d'exemple marquant.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OBJETS CONNECTÉS

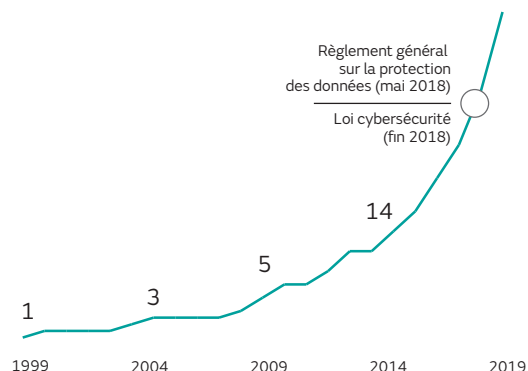
(en milliards)



Dans ce contexte, Bureau Veritas propose au marché une offre de **certification des systèmes de gestion** qui englobe la cybersécurité et la protection des données :

- Concernant le contrôle industriel, l'activité Certification de Bureau Veritas est habilitée à délivrer des certifications ISO 27000 et IEC 62443. Elle a déjà émis des milliers de certificats dans le monde.
- Le Groupe dispose des accréditations nécessaires pour accorder le label Cyber Essentials, un programme de certification britannique qui rencontre un certain écho en Europe.
- Bureau Veritas a élaboré de multiples lignes directrices relatives aux grandes problématiques digitales (Internet des objets, connectivité, etc.) qu'il a combinées à un logiciel d'analyse mis au point avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour analyser automatiquement la qualité des codes.
- La division Marine & Offshore développe son référentiel pour les navires en direction de la cybersécurité avec la notation de classe supplémentaire SYS-COM.
- Bureau Veritas a mis au point un système de références et de certifications techniques pour assurer la protection des données personnelles telle que définie dans le nouveau RGPD

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NORMES DIGITALES



de l'Union européenne. À cette fin, le Groupe évalue et certifie les cadres dirigeants responsables de la protection des données (« *Data Protection Officer* »).

En outre, le Groupe a conquis une place stratégique de premier plan dans le domaine des tests d'objets et systèmes connectés, qu'il va continuer de consolider à l'avenir. Cette évolution procède de plusieurs acquisitions menées ces dernières années (7layers, NCC, Siemic, ICTK), d'un beau réservoir de nouvelles acquisitions et des solides relations commerciales nouées avec de grands fabricants mondiaux de produits connectés, ce qui lui confère une crédibilité absolue sur ce marché. Cette démarche rejoint l'Initiative de Croissance *SmartWorld*, décrite au paragraphe 1.5.3 du présent Document de référence.

Programme d'innovation digitale

Outre ces axes de développement commercial à court terme, Bureau Veritas a élaboré un programme d'incubation de technologies moins matures mais non moins prometteuses, telles que l'intelligence artificielle pour les laboratoires ; la *Blockchain*, pour la traçabilité et la confiance dans la dématérialisation des échanges commerciaux ; ou encore la réalité augmentée/virtuelle pour les services d'inspection à distance.

1.5.6 Acquisitions : une politique de croissance externe active et sélective

Acteur d'un marché très fragmenté, Bureau Veritas se positionne en consolidateur actif de son industrie, et l'histoire du Groupe est jalonnée de nombreuses opérations qui lui ont permis d'atteindre des positions de premier plan dans de nombreux pays et métiers.

Le Groupe totalise plus de 110 acquisitions au cours des 10 dernières années pour un chiffre d'affaires cumulé total supérieur à 1,7 milliard d'euros. Les acquisitions représentent également un pan important de son plan stratégique et devraient contribuer significativement à l'objectif de croissance supplémentaire à horizon 2020 (environ 750 millions d'euros au cours de la période 2015-2020).

La politique d'acquisitions répond à des critères de prix, de taille, de rentabilité et de création de valeur pour le Groupe. Si certaines acquisitions visent à développer des nouvelles plateformes (cinq acquisitions avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions

d'euros au cours des 20 dernières années, dont la plupart sont décrites dans le paragraphe 1.3 – Historique, du présent chapitre du Document de référence 2017), une majorité des transactions concerne des sociétés de taille plus modeste (« bolt-on »).

Source d'élargissement de son portefeuille d'activités, les acquisitions permettent au Groupe :

- de densifier sa présence dans des zones géographiques où il est déjà présent, en complétant son portefeuille d'activité ;
- de prendre pied dans de nouvelles géographies ;
- d'élargir ses domaines de compétence.

Bureau Veritas a réalisé neuf acquisitions en 2017, pour un chiffre d'affaires annualisé cumulé de 146 millions d'euros.

1.5.7 Ambition 2020

À l'horizon 2020, Bureau Veritas a pour ambition :

- d'ajouter environ 1,5 milliard d'euros au chiffre d'affaires du Groupe en 2020 par rapport à 2015, aux taux de change du Plan initial en 2015 ⁽¹⁾, provenant pour moitié de la croissance organique et pour moitié de la croissance externe ;
- d'atteindre 5 à 7 % de croissance organique d'ici à 2020 ;

- d'atteindre une marge opérationnelle ajustée supérieure à 17 % en 2020 ⁽²⁾ ;
- de continuer à générer un important flux de trésorerie disponible.

(1) Tel que présenté aux Journées Investisseurs en octobre 2015.

(2) Aux taux de change du plan initial, tel que présenté aux Journées Investisseurs en octobre 2015.

1.6 Présentation des activités

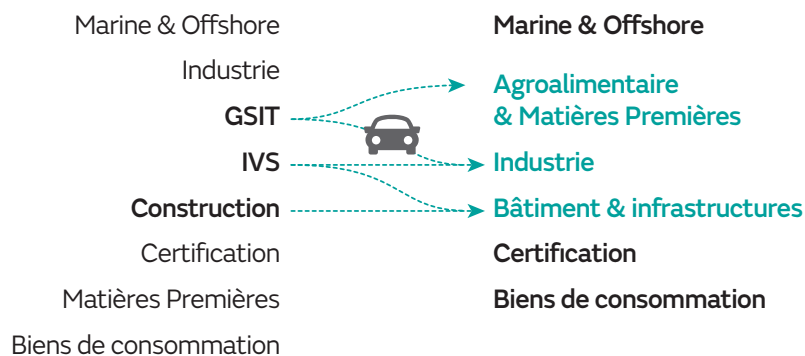
1.6.1 Changement de présentation sectorielle des résultats

En 2017, Bureau Veritas a modifié sa présentation sectorielle des résultats pour refléter son approche métier davantage centrée sur les marchés finaux, telle qu'amorcée en 2016 et reflétée par la fusion des divisions Matières Premières et Industrie & Infrastructures au sein d'une division appelée « CIF » (*Commodities, Industry & Facilities*) et la création d'un sous-segment Agroalimentaire reporté dans le segment Matières Premières. Dans la continuité de ce changement et en cohérence avec la nouvelle organisation opérationnelle effective le 1^{er} janvier 2017, la présentation des résultats du

Groupe se fait au travers de six segments opérationnels (contre huit précédemment) :

- 1) Marine & Offshore
- 2) Agroalimentaire & Matières Premières
- 3) Industrie
- 4) Bâtiment & Infrastructures
- 5) Certification
- 6) Biens de consommation

CHANGEMENT DE PRÉSENTATION SECTORIELLE



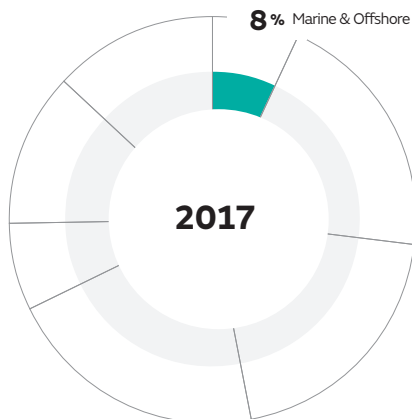
Les principaux changements opérés en 2017 sont les suivants :

- allocation d'une large majorité d'IVS (Inspection et Vérification en Service) au segment Bâtiment & Infrastructures, le solde restant à l'Industrie (en fonction des marchés finaux) ;
- allocation de GSIT (Services aux gouvernements & Commerce international) au segment Agroalimentaire & Matières Premières (à l'exception de l'Automobile, réallouée à l'Industrie).

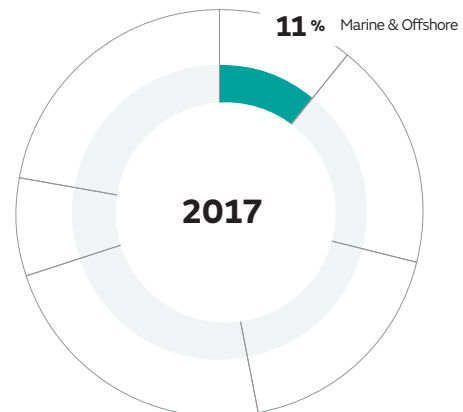
Le Groupe estime que ce changement permet une lecture plus simple de son portefeuille d'activités.

1.6.2 Marine & Offshore

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Une offre à forte valeur ajoutée au service d'une clientèle fidèle

Bureau Veritas classe à la fois des navires et des unités *offshore* en vérifiant leur conformité aux règles de classification, qui concernent principalement la solidité des structures et la fiabilité de l'ensemble des équipements associés. Cette mission est généralement menée concomitamment avec la mission de certification réglementaire – dite aussi statutaire.

Les certificats de classe et certificats statutaires sont essentiels pour l'exploitation des navires. Les compagnies d'assurance maritimes exigent en effet ce type de certificats pour les assurer, et les autorités portuaires contrôlent régulièrement leur validité lorsqu'un navire fait escale dans un port. De la même manière, il est essentiel pour les opérateurs de s'assurer que leurs unités *offshore* sont en conformité avec les standards de sécurité et de qualité et les exigences réglementaires.

Les services de l'activité Marine & Offshore visent à aider les clients à se conformer aux réglementations, réduire le risque, augmenter la durée de vie des actifs et assurer la sécurité des opérations. Ils débutent durant la phase de construction, avec l'approbation des plans, le contrôle des matériaux et équipements et les inspections sur le site du chantier naval. Puis, au cours du cycle de vie des actifs en opération, les experts Marine & Offshore effectuent des visites périodiques et proposent un ensemble de services techniques, incluant la gestion de l'intégrité des actifs. Pour ses clients, Bureau Veritas assure la veille réglementaire, la détermination des normes applicables, le processus de conformité, la revue de *design* et d'exécution, et les relations avec les autorités compétentes.

Le Groupe s'est également diversifié sur certains services complémentaires aux clients Marine & Offshore : d'abord dans l'expertise après accidents et l'évaluation des risques pour l'industrie *offshore* à travers l'acquisition de MatthewsDaniel en 2014, puis dans les enquêtes sur les accidents en mer, le conseil pour les opérations de sauvetage et de renflouement d'épaves avec l'acquisition de TMC Marine Ltd en 2016, enfin dans d'autres services de niche visant à maîtriser le risque en mer dans le cadre d'opérations ou de projets *offshore* avec l'acquisition de MAC.

En 2017, 38 % du chiffre d'affaires de l'activité Marine & Offshore provenaient de la classe et de la certification des navires en

construction et 62 % provenaient de la surveillance des navires en service et des services complémentaires.

Le Groupe est membre de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS) qui réunit les 12 principales sociétés de classification internationales. Ces dernières classent plus de 90 % du tonnage mondial, le reste de la flotte étant soit classé par de petites sociétés de classification, opérant essentiellement à l'échelon national, soit non classé.

Un réseau mondial

Pour répondre aux besoins de ses clients, l'activité Marine & Offshore déploie un réseau lui assurant une présence dans 90 pays. En plus de 18 bureaux locaux d'approbation de plans implantés à proximité des clients, le Groupe dispose, à travers un réseau de 180 stations de contrôle, d'experts qualifiés dans tous les principaux ports du monde de façon à ce que les visites puissent être effectuées à la demande et sans délai préjudiciable à l'activité du navire et de l'armateur.

Une flotte très diversifiée classée par Bureau Veritas

Bureau Veritas est numéro deux mondial en nombre de navires classés et numéro cinq en tonnage (source : estimations Bureau Veritas). Le Groupe possède une expertise technique reconnue dans l'ensemble des segments du transport maritime (vraquiers, navires-citernes pour le transport du pétrole et des produits chimiques, porte-conteneurs, transporteurs de gaz, navires à passagers, navires militaires et remorqueurs) ainsi que les unités *offshore*, conçues pour l'exploration et l'exploitation des champs gaziers et pétroliers côtiers ou en eau profonde (plateformes fixes et flottantes, navires de support *offshore*, navires de forage, équipements sous-marins). La flotte classée par Bureau Veritas est hautement diversifiée, et le Groupe occupe notamment une position de *leader* pour les navires à très forte technicité : navires propulsés au gaz naturel liquéfié (GNL), transporteurs de GNL ou de gaz de pétrole liquéfié (GPL), FPSO/FSO, plateformes pétrolières *offshore*, navires de croisière, ferries et navires spécialisés.

1

Présentation du Groupe 1.6 Présentation des activités

Une base de clients diversifiée et fidèle

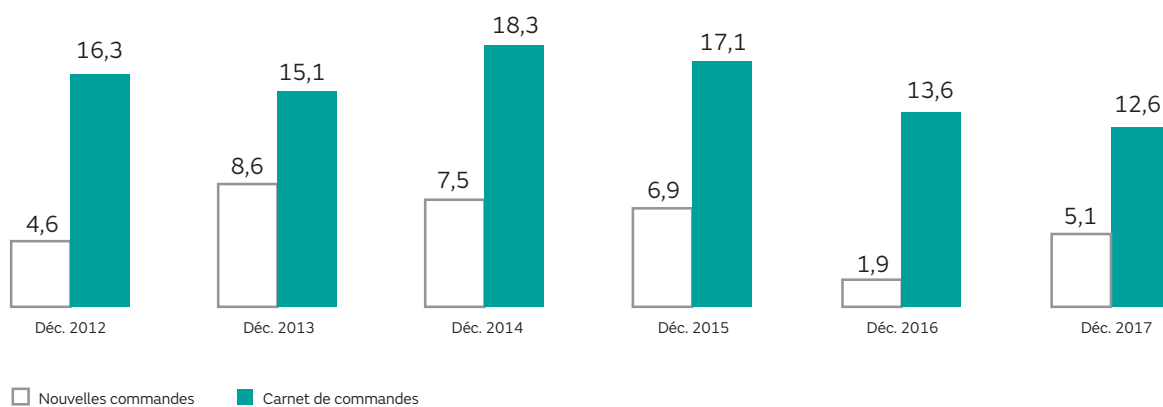
Le Groupe compte plusieurs milliers de clients et le premier d'entre eux représente 1,3 % du chiffre d'affaires de l'activité. Les clients principaux sont :

- les chantiers de construction navale, partout dans le monde ;
- les fabricants d'équipements et de composants ;

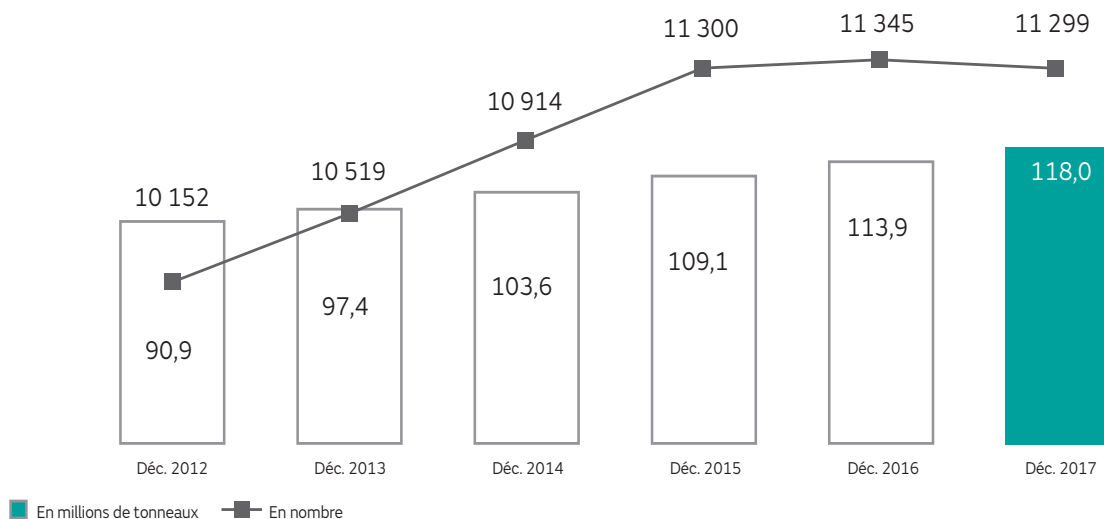
- les armateurs ;
- les compagnies pétrolières et leurs contractants spécialisés dans les prestations intégrées d'ingénierie, de fourniture, d'installation et de mise en service active dans l'exploitation des unités de production *offshore* ;
- les assureurs, clubs P&I (Protection & Indemnity) ⁽¹⁾ et avocats.

Évolution du carnet de commandes

en millions de TJB (tonneaux de jauge brute)



Évolution de la flotte en service du Groupe



(1) Assurance de protection et d'indemnisation.

Un marché en mutation

Un environnement réglementaire en évolution

Le contexte réglementaire international dans le domaine de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement continue d'évoluer, ce qui présente des opportunités de développement pour les sociétés de classification. En particulier :

- de nouvelles réglementations pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'appliquent aux navires neufs et existants, dans le cadre d'instruments internationaux adoptés sous l'égide de l'OMI (Organisation maritime internationale) et de l'Union européenne. Pour répondre à ces exigences réglementaires et accompagner les armateurs dans la réduction des coûts énergétiques, Bureau Veritas a développé une gamme de services et des outils dédiés ;
- la convention sur la gestion des eaux de ballast (BWM – *Ballast Water Management*) de 2004, adoptée dans le cadre de l'OMI, rend obligatoire l'approbation de systèmes de traitement des eaux de ballast et impose des modifications dans la conception des navires. Cette réglementation est entrée en vigueur début septembre 2017 ;
- la convention internationale de Hong Kong sur le recyclage des navires a été adoptée en mai 2009, son entrée en vigueur se fera 24 mois après sa ratification par 15 États, qui devront représenter au moins 40 % du tonnage brut de la flotte mondiale des navires de commerce ;
- la réglementation européenne sur le recyclage des navires entrera en vigueur au plus tard fin 2018 pour les navires neufs et à partir de fin 2020 pour les navires existants. Elle requiert à bord un inventaire des matières dangereuses (IHM – *Inventory of Hazardous Materials*) ;
- la réglementation concernant les navires de navigation intérieure transportant des matières dangereuses. Bureau Veritas fait partie des trois sociétés de classification reconnues par l'Union européenne ;
- la nouvelle réglementation unifiée dans le cadre de l'IACS (Association internationale des sociétés de classification) concernant les problématiques d'intégration des équipements IT à bord des navires et des plateformes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 ;
- une évolution globale en faveur d'un système de *safety case* pour l'*offshore* émerge et requiert une expertise en qualité d'organe de vérification indépendant ;
- le règlement (UE) 2015/757 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 29 avril 2015 concernant la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de dioxyde de carbone du secteur du transport maritime (MRV pour *Monitoring, Reporting and Verification*) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015. La phase de vérification des plans de monitoring est entrée en vigueur en 2017 et celle de vérification des rapports entrera en vigueur en 2019 ;
- le Code polaire, ou « recueil de règles obligatoires pour les navires exploités dans les eaux polaires », élaboré par l'OMI, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- la réglementation OMI sur le DCS (*Data Collection System*) concernant les émissions de dioxyde de carbone entrera en vigueur en 2019.

Reprise dans le marché des nouvelles constructions

Le marché des nouvelles constructions de navires est cyclique. Il a bénéficié jusqu'en 2008 de la croissance soutenue de l'économie mondiale, de la multiplication des partenaires économiques (Chine,

Brésil, Russie et Inde) et de l'allongement des trajets entre les grands centres de production et de consommation. L'ensemble du transport maritime a ensuite été touché par la crise économique qui s'est déclarée en 2008. Les capacités de la flotte mondiale en tonnage ont augmenté en raison des livraisons de commandes passées avant la crise, ce qui a conduit à des surcapacités, notamment sur le segment des vraquiers et des porte-conteneurs, et à la chute des taux de fret.

Après des années marquées par des niveaux réduits de nouvelles commandes, le marché a connu un rebond en 2013, soutenu par des passages de commandes opportunistes dans un contexte de baisse des prix dans les chantiers navals, alors que subsistaient d'importantes surcapacités sur le marché. Les années 2014 et 2015 ont bénéficié de cette reprise, tandis que 2016 a connu un retournement du cycle, caractérisé par un nombre très faible de nouvelles commandes.

En 2017, le niveau des commandes a rebondi avec un montant de tonnage contracté représentant plus du double de celui de 2016. Toutefois, le volume total reste toujours très inférieur à la moyenne des dix dernières années. La tendance positive constatée en 2017 devrait se poursuivre en 2018 et 2019 d'après les indicateurs de marché.

En termes de commandes, 2017 fut une bonne année pour Bureau Veritas, à la fois en volume et en part de marché. Le Groupe a notamment remporté un certain nombre de contrats pour des navires innovants, dont la commande historique de neuf méga porte-conteneurs de 22 000 équivalents vingt pieds (EVP) propulsés au gaz naturel liquéfié (GNL) pour CMA-CGM, ainsi que le navire de croisière d'expédition brise-glace et à propulsion hybride pour Ponant. Ces deux commandes soulignent la position prépondérante de Bureau Veritas dans le secteur des navires propulsés au GNL. Dans le segment du vrac, Bureau Veritas a notamment sécurisé les commandes de vraquiers de type Kamsarmax et de très grands pétroliers (VLCC) dans des chantiers chinois, sud-coréens et japonais. Le rebond du prix du baril en 2017 a insufflé un élan d'optimisme et une reprise modérée de l'activité. Bureau Veritas a remporté une part de marché importante des projets Capex, dont l'unité flottante de production et de stockage de pétrole (FPSO) Fast4WardTM de SBM. D'autres opportunités existent sur des unités flottantes de stockage et de regazéification (FSRU). Les secteurs de l'éolien *offshore* et du dragage continuent à générer des opportunités intéressantes, avec notamment l'obtention par Bureau Veritas de deux navires de servitude aux opérations *offshore* très sophistiqués et dotés d'un système de positionnement dynamique, ainsi que 16 navires de dragage *offshore*.

Dans ce contexte Bureau Veritas met l'accent sur l'efficacité, à travers deux leviers principaux :

- la digitalisation ; et
- les services à haute valeur ajoutée.

Digitalisation et développement d'une offre de services à haute valeur ajoutée

La performance au cœur des innovations digitales

Bureau Veritas Marine & Offshore poursuit sa transformation digitale. D'une part, Bureau Veritas accompagne ses clients avec de nouveaux services leur permettant de prendre en compte leurs nouveaux enjeux ou risques, et d'autre part, Bureau Veritas tire parti des opportunités digitales pour améliorer l'expérience client ainsi que son excellence opérationnelle.

En 2017, l'activité Marine & Offshore a poursuivi la digitalisation du processus d'inspection des navires en service, avec notamment

1

Présentation du Groupe

1.6 Présentation des activités

le déploiement des certificats électroniques. Les armateurs peuvent aujourd'hui accéder à une plateforme numérique sécurisée leur permettant de demander leurs visites en ligne, gérer leurs inspections et rapports, et accéder directement à leurs certificats signés électroniquement. La prochaine étape, en cours de développement, consistera à optimiser la planification des inspections en fournissant aux clients des conseils proactifs en ligne et une visibilité en temps réel sur le statut de leurs demandes.

Bureau Veritas Marine & Offshore a également lancé, en partenariat avec Dassault Systèmes, sa nouvelle plateforme collaborative VeristarAIM^{3D} avec en son cœur le jumeau numérique 3D qui permet de consolider toutes les données d'un actif et les exporter vers des outils d'analyse numérique lorsque des réévaluations sont nécessaires. Cette solution innovante permet de faciliter la prise de décision, d'optimiser la maintenance et les réparations et de réduire les coûts opérationnels et les délais.

L'année 2017 fut aussi marquée par le déploiement au sein du réseau d'une solution digitale de planification des inspections, permettant d'optimiser l'agenda et la productivité des inspecteurs tout en proposant au client les bonnes compétences, au bon moment et au meilleur endroit.

Un partenariat avec Bourbon a également été signé dans le cadre du programme Smart Shipping en vue de digitaliser les opérations de leurs navires pour optimiser la sécurité et la fiabilité des opérations à coûts optimisés. Les premières applications de ce

partenariat consistent en la vérification en temps réel des opérations de positionnement dynamique de la flotte, la classification des systèmes de connectivité et les problématiques de cybersécurité.

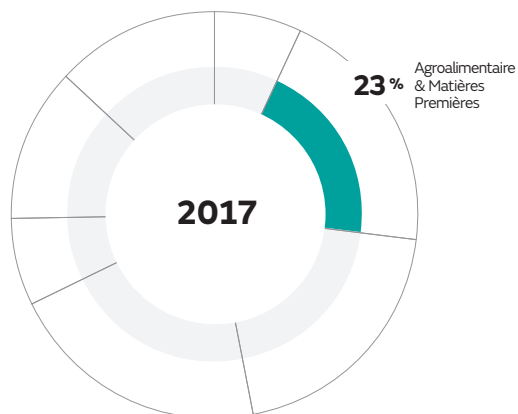
Bureau Veritas travaille par ailleurs activement autour des nouvelles technologies comme les drones ou les inspections à distance par vidéo visant à améliorer la rapidité de prestation tout en réduisant les risques pour les inspecteurs et les équipages.

Une stratégie basée sur l'élargissement de l'offre de services

Le développement des services à haute valeur ajoutée continue à être un levier de croissance pour Bureau Veritas Marine & Offshore. Ces services s'appuient sur les acquisitions récentes (HydrOcean, MatthewsDaniel, TMC Marine et MAC) qui ont permis d'élargir le portefeuille de services et de clients que le Groupe est capable de servir. En parallèle, les évolutions réglementaires, en particulier environnementales (identification des matières dangereuses, gestion des eaux de ballast, suivi des émissions) créent de nouveaux besoins d'accompagnement des clients, pour construire les plans de conformité à ces réglementations et optimiser les mesures d'adaptation à mettre en œuvre. Enfin, Bureau Veritas Marine & Offshore veille à accompagner ses clients en offrant des services en phase de construction des navires (ingénieries, analyses de risques) et également au cours de la vie d'actifs en utilisant les nouveaux outils digitaux.

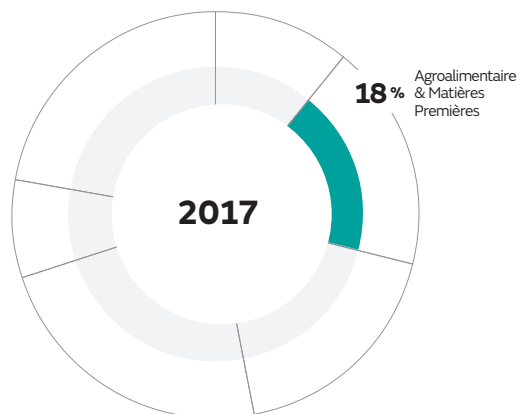
1.6.3 Agroalimentaire & Matières Premières

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



L'activité Matières Premières fournit une large gamme de services d'inspection et d'essais en laboratoires sur trois principaux segments de marché : les Produits Pétroliers & Pétrochimiques, les Métaux & Minéraux (y compris le charbon) et l'Agroalimentaire. Il s'agit d'un portefeuille d'activités diversifié couvrant l'ensemble des matières premières, à tous les stades du cycle de production :

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE

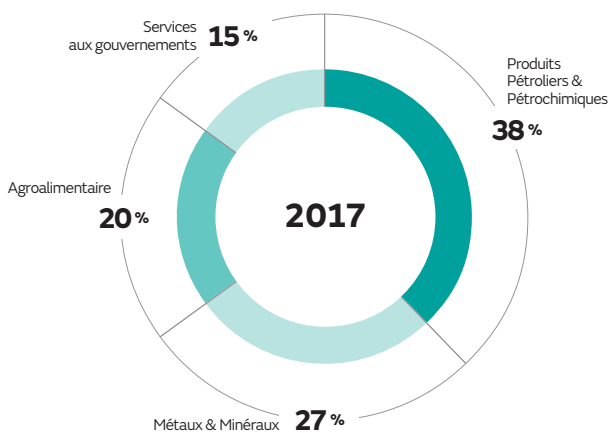


exploration, production, commerce et dans de nombreuses zones géographiques. Le Groupe propose également des services d'inspection ou de guichet unique aux gouvernements (notamment en Afrique) permettant de faciliter et de soutenir le développement du commerce international.

Ce portefeuille équilibré permet à Bureau Veritas d'amortir les cycles liés aux fluctuations des volumes d'échanges et des dépenses d'investissement et de pouvoir accompagner ses clients, sur l'ensemble de leurs projets, depuis les phases d'exploration et de production jusqu'au transport, à la transformation et au recyclage. Dans le secteur Agroalimentaire, le Groupe collabore avec des clients prestigieux à travers toute la chaîne de valeur, depuis la récolte des céréales et la pêche jusqu'à la fabrication de produits alimentaires complexes tels que le lait infantile et la gestion de marques globales de services alimentaires. L'ensemble des services proposés au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières permet en outre de maximiser les synergies au sein du Groupe à travers un réseau mondial de laboratoires de tests et d'analyses.

L'activité Agroalimentaire & Matières Premières est rattachée à la division CIF (pour « *Commodities, Industry & Facilities* ») du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées « *Global Service Lines* ».

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ



Produits Pétroliers & Pétrochimiques

Le Groupe fournit des services d'inspection et de tests en laboratoires pour tous les produits pétroliers et pétrochimiques, parmi lesquels le pétrole brut, l'essence, les distillats légers, les distillats lourds et les produits pétrochimiques.

L'activité principale est l'inspection et les tests opérés sur des cargaisons maritimes de produits pétroliers, généralement lors de leur transfert entre les sites de production et les grands centres mondiaux de raffinage et de négoce. Les services d'inspection de cargaisons permettent d'avoir la garantie que les biens livrés en vrac sont conformes aux spécifications et seuils définis contractuellement, ce qui permet d'éviter les contaminations et de réduire les pertes.

Le Groupe propose également des services d'analyse en laboratoire qui sont récemment devenus vecteurs de croissance, avec l'externalisation de ces activités par les raffineries pétrolières, les gestionnaires de pipelines et les autres acteurs du marché. En effet, l'analyse en laboratoires par un organisme indépendant est essentielle pour que les intervenants de l'industrie pétrolière aient la certitude que les produits soient conformes aux normes de l'industrie.

Par ailleurs, le Groupe propose des services adjacents à forte valeur ajoutée pour ses clients tels que : les essais sur pétrole brut, les services liés au GPL, le traitement des cargaisons, les

inspections quantitatives de cuves, la certification de biocarburants, les analyses d'huile lubrifiante et des services de mesures. Avec Maxxam, le Groupe s'est renforcé dans l'analyse de gaz naturel, de bitume et des sables bitumineux.

L'essentiel de l'activité est lié à l'intensité des échanges de produits pétroliers et pétrochimiques, elle-même dépendante de la consommation finale de tels produits. Les activités de Maxxam, positionnées en *upstream* et *midstream*, sont principalement liées aux volumes de production, notamment de sables bitumineux.

Une couverture géographique mondiale et une présence clé dans les grands centres de raffinage

Bureau Veritas dispose d'un réseau mondial de laboratoires et d'experts qualifiés pour la mesure et l'inspection de produits pétroliers et pétrochimiques.

L'activité est gérée depuis deux centres régionaux, situés à Houston et à Londres. Il s'agit de centres stratégiques au niveau mondial, pour le négoce des produits pétroliers et qui abritent les sièges sociaux de nombreuses compagnies pétrolières et de courtiers en pétrole de premier plan. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Moscou, Rotterdam, Singapour, Genève, Buenos Aires et Dubaï. Les activités de Maxxam d'analyse de produits pétroliers sont gérées depuis le siège de Toronto au Canada et les laboratoires sont situés dans les régions de l'Alberta et du Saskatchewan.

Métaux & Minéraux

Le segment Métaux & Minéraux offre une large gamme de services d'inspection et d'analyse en laboratoire pour l'industrie minière, couvrant tous les minerais (charbon, minerai de fer, métaux de base, bauxite, or, uranium) et les métaux (coke et acier, cathodes en cuivre, bullion).

Ces services se divisent en deux catégories :

Services liés à l'exploration et à la production ou Services Upstream (environ 60 % du chiffre d'affaires)

Le Groupe offre des services d'analyse en laboratoire, incluant la préparation d'échantillons, les tests géo-analytiques et les tests métallurgiques et minéralogiques. Ces tests fournissent aux compagnies minières des informations critiques à différents stades de la vie d'une exploitation :

- durant la phase d'exploration, l'activité et les volumes d'échantillonnage sont tirés par des perspectives à long terme positives concernant les cours des métaux stratégiques. Au niveau local, ils peuvent être particulièrement affectés par l'évolution du taux de change entre la devise locale et le dollar américain. Ces perspectives incitent le cas échéant les clients à investir davantage dans l'exploration de terres sauvages et de friches industrielles, à exploiter de nouvelles mines ou à développer des projets en cours. Quelle que soit la décision d'investissement, elle implique nécessairement un grand volume de données ;
- durant la phase de production, de nombreuses compagnies minières font appel à Bureau Veritas pour la réalisation de leurs obligations en matière d'analyses récurrentes. Le Groupe doit souvent fournir des services d'échantillonnage et d'analyse sur le site de la mine en exploration afin de garantir un traitement rapide des échantillons nécessaires à l'analyse de la teneur des ressources et des autres échantillons de production. Bureau Veritas exécute également des services importants d'analyses métallurgiques spécialisées, traditionnellement par le biais de ses grands laboratoires présents en Australie et au Canada.

Services d'inspection et d'analyse liés au commerce international (environ 40 % du chiffre d'affaires)

Bureau Veritas est un acteur de premier plan sur le marché des métaux et des minéraux. Les services d'inspection et d'analyse couvrent toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie du minerai, de son extraction dans la mine jusqu'à son recyclage dans certains cas, en passant par son intégration dans la composition de produits fabriqués.

Cette activité est nettement affectée par le mouvement physique des matières premières cotées et le risque de transaction perçu.

Les services d'inspection et d'analyse liés au commerce ont pour but de vérifier et certifier la quantité et la qualité des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ils fournissent aux clients des informations quant au volume de métal, qui leur permettent de donner leur accord concernant la valeur commerciale définie. Parmi les principaux clients figurent des courtiers, compagnies minières, fonderies, raffineries de métaux, centrales thermiques, établissements bancaires, pourvoyeurs de fonds et entreprises de recyclage.

L'activité est gérée depuis six centres régionaux principaux, situés à Londres, Singapour, Shanghai, Perth, Lima et Houston. Il s'agit de centres stratégiques au niveau mondial pour le négoce et qui abritent les sièges sociaux de nombreuses compagnies minières, d'établissements bancaires et de courtiers en mines de premier plan. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Moscou, Rotterdam, Genève, Jakarta, Johannesburg et Dubaï.

Des laboratoires de pointe

Bureau Veritas possède des installations à dimension internationale pour toutes ses activités Métaux & Minéraux. La réputation, la qualité de service, l'excellence technique et le degré d'innovation développés par le Groupe au fil des années permettent d'offrir un service de qualité à travers l'ensemble des laboratoires et des centres d'inspection à travers le monde.

Agroalimentaire

Bureau Veritas a pour ambition de devenir l'un des premiers fournisseurs de services d'inspection et de tests en laboratoires pour l'Agriculture et le secteur Agroalimentaire, couvrant ainsi toute la chaîne d'approvisionnement.

Ces services se divisent en trois catégories :

Services agricoles Upstream

Bureau Veritas exécute des services d'inspection et d'analyse au cours de la croissance et de la récolte des cultures agricoles. Le Groupe est présent dans les principales régions agricoles du monde. Il fournit à ses clients les informations nécessaires à une prise de décisions éclairées et contribue à la mise en place de pratiques agricoles plus efficaces et d'une chaîne d'approvisionnement agricole plus durable et rentable.

Le suivi des cultures est un exemple type de services agricoles Upstream. Le monde agricole connaît une nouvelle révolution. En témoignent de nouvelles variétés de semences, des innovations technologiques pour la protection des cultures et une numérisation propice à une plus grande productivité des terres agricoles disponibles. Bureau Veritas cartographie les surfaces cultivées à l'aide d'enquêtes de terrain et de données collectées par drones et satellites. Ces informations sont ensuite transmises aux agriculteurs, courtiers, établissements bancaires et fournisseurs qui peuvent assurer le suivi des performances de leurs produits et maximiser l'efficacité et la rentabilité.

Inspection et analyse de matières premières agricoles

Les matières premières agricoles comprennent, notamment, les céréales, les oléagineux, le coton, les produits non transformés, les aliments pour animaux, les matières premières chimiques. Le réseau de Bureau Veritas se charge de tous les aspects, de la culture au marché final.

Les services d'inspection permettent d'optimiser le contrôle à chaque stade de la chaîne d'approvisionnement : de la production indigène et des sites de stockage, à la vérification des cales et à la supervision du chargement et du déchargement.

La notation et les analyses de laboratoire permettent de déterminer la qualité et l'état phytosanitaire des produits.

Les services d'inspection et d'analyse liés au commerce ont pour but de vérifier et certifier la quantité et la qualité des matières premières agricoles tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ils fournissent aux clients du Groupe des informations qui leur permettent de donner leur accord concernant la valeur commerciale définie. Parmi les principaux clients figurent des courtiers, organismes acheteurs, établissements bancaires et pourvoyeurs de fonds.

L'activité est gérée au niveau mondial depuis huit centres régionaux stratégiques situés à Londres, Paris, Genève, São Paulo, Moscou, Singapour, Shanghai et Houston. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Rotterdam et Dubaï.

Au Brésil, les laboratoires de Bureau Veritas fournissent des services d'analyse aux producteurs de coton, ce qui permet aux cultivateurs et aux entreprises de transformation du coton de fixer les paramètres clés – longueur et force des fibres et indice micronaire – et de donner leur accord concernant la valeur commerciale de leur production.

Inspection et analyse de denrées alimentaires

Les analyses portent principalement sur les résidus de médicaments vétérinaires, les pesticides, les métaux lourds, les contaminants organiques, les tests nutritionnels, les allergènes, les colorants, les OGM, l'identification d'espèces, la microbiologie, la chimie et l'environnement, pour un ensemble de produits alimentaires.

Les experts en sécurité alimentaire, membres du réseau mondial de Bureau Veritas, exécutent des inspections visuelles portant sur la qualité et la quantité de produits alimentaires finis afin de garantir la sécurité, la salubrité et la fraîcheur des aliments. En plus d'inspections portant sur la sécurité alimentaire, le Groupe opère des inspections portant sur les normes relatives aux marques dans son vaste réseau de distribution et de restauration.

Services aux gouvernements et commerce international

Une offre complète et diversifiée de services

L'activité Services aux gouvernements et commerce international consiste à fournir des services d'inspection de marchandises (produits finis, biens d'équipements, matières premières) dans le cadre d'opérations de commerce international. Ces services sont destinés aux gouvernements (autorités douanières, autorités portuaires, organismes de normalisation), aux exportateurs, importateurs, intermédiaires, banques ainsi qu'aux organisations internationales gestionnaires de programmes d'aide au développement (Union européenne, Banque Mondiale et Fonds Monétaire International).

Dans le cadre de ces programmes, un portail clients (*Verigates*) permet aux opérateurs du commerce extérieur et aux autorités gouvernementales de suivre les dossiers d'inspection étape par étape jusqu'à l'émission du certificat, en toute confidentialité, sur une plateforme Internet dédiée et sécurisée, disponible en permanence.

Bureau Veritas offre aux gouvernements un ensemble de services allant des contrats d'inspections avant expédition (*Pre-Shipment Inspection* – PSI) aux contrats d'inspection à destination par scanner. Ces services ont pour objectif de garantir le bon recouvrement des taxes d'importations mais aussi de lutter contre les importations illégales et le terrorisme. Dans un contexte de disparition progressive des contrats d'inspection PSI, le Groupe propose à destination des gouvernements des contrats de vérification de conformité aux normes et réglementations en vigueur (VOC) des marchandises importées qui visent à prévenir la concurrence déloyale et les importations frauduleuses de produits non conformes, contrefaits ou de mauvaise qualité.

Le Groupe offre également des services de guichet unique national du commerce extérieur (*Single Window*) visant à faciliter et optimiser le flux des transactions import-export, de transit ou de transbordement, en offrant une plateforme dématérialisée sécurisée au bénéfice des communautés douanières et portuaires, destinée à toute la communauté d'acteurs nationaux du commerce extérieur (domaines public et privé).

En outre, Bureau Veritas est positionné sur les services de guichet unique national visant à dématérialiser des processus administratifs s'inscrivant dans les tendances des nouveaux services gouvernementaux en ligne. Leur champ d'intervention est vaste. Par exemple, en 2017, Bureau Veritas a développé une plateforme de souscription de polices d'assurances et de gestion de sinistres à destination des particuliers en Arménie.

Enfin, le Groupe conseille des projets dans le cadre de financements par l'Union européenne.

En matière de commerce international, Bureau Veritas offre un ensemble de services d'inspection pour faciliter les échanges. Ces services visent notamment à proposer une inspection indépendante pour vérifier la conformité et la quantité des cargaisons (matières premières, produits de consommation, biens d'équipements). Les clients sont des gouvernements, des exportateurs, importateurs, intermédiaires, des banques ainsi que des organisations internationales gestionnaires de programmes d'aide au développement (Union européenne, Banque mondiale et Fonds monétaire international).

Un marché en mutation

L'augmentation du commerce international depuis le début des années 1980 a généré un besoin important en matière d'inspections et de vérifications.

Cependant, du fait des nouvelles règles de libéralisation édictées par l'Organisation mondiale du commerce et de la réduction des

droits de douane dans la plupart des pays, le contrôle traditionnel PSI apparaît moins stratégique pour les États concernés et les contrats de vérification de conformité (des produits aux normes) les remplacent progressivement.

Les relais de croissance de cette activité résident dans le développement des contrats d'inspection à destination par scanners, des services de vérification de conformité des produits aux normes et des autres services liés à la facilitation des échanges et notamment la mise en place de guichets uniques nationaux.

Une présence établie auprès des grands groupes et des gouvernements

Bureau Veritas entretient des relations de longue date avec les leaders des industries pétrolière, minière et Agroalimentaire (transformation et commerce de détail), ainsi que les leaders du négoce de matières premières.

Le Groupe pense être le leader mondial des services aux gouvernements, bénéficiant d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus sur le marché depuis plus de 30 ans.

De solides atouts concurrentiels

Le Groupe estime que sa position de leader est basée sur les atouts concurrentiels suivants :

- une présence mondiale, avec une forte exposition aux zones géographiques clés et à fort potentiel ;
- de solides positions sur tous les segments des Matières Premières avec un savoir-faire technique multisectoriel reconnu ;
- des compétences techniques de laboratoire de haut niveau dans des sites clés ;
- un réseau dense et stable d'inspecteurs, de laboratoires et de centres de test (permettant de réduire les coûts et les délais) ;
- une capacité à mettre en place très rapidement de nouveaux programmes partout dans le monde dans le cadre de services aux gouvernements et de commerce international ;
- des relations de longue date et une bonne réputation auprès des principaux intervenants du secteur des Matières Premières et de l'Agroalimentaire et auprès des gouvernements dans l'activité Services aux gouvernements et commerce international.

Il existe par ailleurs à travers le Groupe des synergies importantes au niveau du partage du réseau mondial de laboratoires de tests et d'analyses, notamment entre les activités Agroalimentaires & Matières Premières et Biens de consommation.

Une position de leader constituée par acquisitions

Le marché de l'inspection et de l'analyse des matières premières est aujourd'hui relativement concentré. Bureau Veritas a participé activement à la consolidation du secteur.

L'activité Matières Premières du Groupe a été constituée, depuis 2007, par une série d'acquisitions menées en Australie (CCI, Amdel), au Chili (Cesmec, GeoAnalitica), en Afrique du Sud (Advanced Coal Technology). En septembre 2010, le Groupe a franchi une étape décisive avec l'acquisition d'Inspectorate, l'un des leaders mondiaux de l'inspection et de l'analyse de matières

premières (pétrole, métaux et minéraux, matières premières agricoles). Depuis, le Groupe a progressivement renforcé sa présence au Canada (ACME Labs, OTI Canada Group), avant de devenir le leader des services d'analyse pétrolière sur ce marché, avec l'acquisition de Maxxam Analytics finalisée en 2014. La même année, Bureau Veritas a poursuivi son expansion en Amérique du Nord, grâce à l'acquisition de la société américaine Analysts Inc., spécialisée dans les analyses de lubrifiants (*Oil Condition Monitoring*).

Bureau Veritas estime être le troisième acteur mondial pour les inspections et analyses de produits pétroliers et pétrochimiques et l'un des deux intervenants mondiaux offrant l'ensemble des services d'inspection et d'analyse, à tous les stades (exploration, production, commerce international), et pour tous les minéraux.

Dans l'Agroalimentaire, le développement s'appuie également sur des acquisitions. En 2016, le Groupe a pris la tête du marché de l'analyse Agroalimentaire en Australie grâce à l'acquisition de DTS qui renforce sa position de leader dans les services à l'industrie laitière. La fin de l'année 2016 a été marquée par l'entrée du Groupe sur le marché brésilien de l'Agroalimentaire *Upstream* avec l'acquisition de Kuhlmann Monitoramento Agrícola Ltda (KMA), suivie par celle de Schutter Group en mars 2017. Ces opérations permettent à Bureau Veritas d'occuper une place de premier ordre sur l'important marché brésilien des matières premières agricoles.

Une stratégie qui s'appuie sur l'expansion géographique et le développement de l'offre de services

L'environnement économique récent, caractérisé par les prix du pétrole bas ainsi qu'une hausse des échanges de pétrole brut et de produits raffinés, est favorable aux activités d'analyse sur Produits Pétroliers & Pétrochimiques. Le Groupe poursuit son expansion dans ce segment, en renforçant sa part de marché dans l'inspection et les tests opérés sur des cargaisons maritimes, avec l'extension géographique et l'ouverture de nouveaux sites. Le Groupe a également pour stratégie de développer les activités d'analyse en laboratoire de lubrifiants, de combustibles marins et de gaz naturel ainsi que de reprendre la gestion de laboratoires externalisés par les clients.

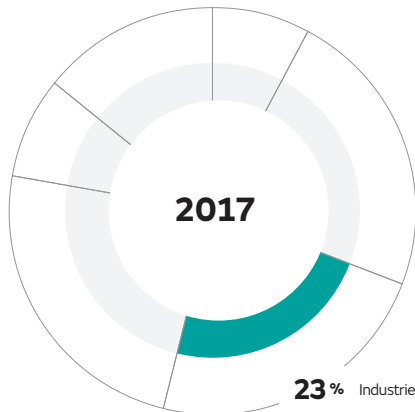
Dans le segment des Métaux & Minéraux, la priorité du Groupe reste de fournir une offre globale homogène, de développer de nouvelles offres de services et d'optimiser la présence géographique du Groupe. L'ambition de Bureau Veritas est d'accroître sa part de marché dans les inspections liées aux échanges et dans les services d'analyse, à travers l'expansion du réseau du Groupe, et en s'appuyant sur son expertise et ses relations clients.

Dans le segment Agroalimentaire, l'ambition du Groupe est de devenir l'un des acteurs globaux de tout premier plan, en complétant son offre de services afin d'être présent sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement Agroalimentaire. Le Groupe entend renforcer et construire des positions sur les plus grands sites mondiaux d'import-export de matières premières agricoles d'une part, et développer son réseau mondial de laboratoires d'analyses agroalimentaires d'autre part. À l'heure actuelle, Bureau Veritas est un leader mondial sur les inspections du riz et un acteur majeur du marché de l'analyse agroalimentaire au Canada, en Australie et en Amérique du Sud. Le Groupe investit activement dans les équipements de laboratoire en Amérique du Nord et Asie-Pacifique afin de répondre à la demande croissante d'un grand nombre de clients en matière d'offre complète et globale. Le marché des TIC pour l'Agroalimentaire devrait en effet enregistrer une très forte croissance, favorisée par l'augmentation de la population, par la mondialisation de la chaîne logistique alimentaire et par une réglementation plus stricte, couplée à une attente grandissante en termes de qualité et de traçabilité de l'origine des produits chez les consommateurs.

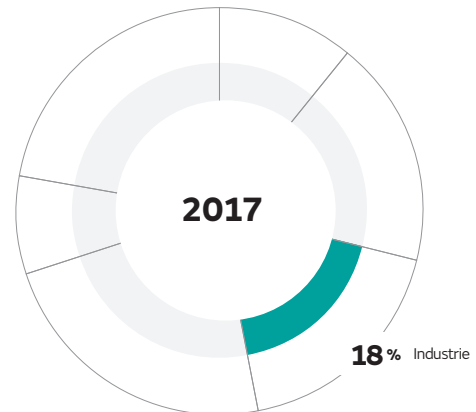
En matière de Services aux gouvernements et de commerce international, la stratégie est axée sur l'accompagnement de la transition vers les guichets uniques. En effet, les recommandations des organismes internationaux encouragent les gouvernements à mettre en place de plateformes dématérialisées sécurisées à des fins de restructuration et de simplification des services gouvernementaux. Les guichets uniques permettent d'une part de faciliter les démarches d'une communauté et d'autre part de gagner en efficacité opérationnelle et de réaliser des économies. Bureau Veritas accompagne les acteurs dans leur volonté de modernisation et de gestion du changement. La mise en place de guichets uniques s'effectue dans le cadre de Partenariats Public-Privé.

1.6.4 Industrie

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



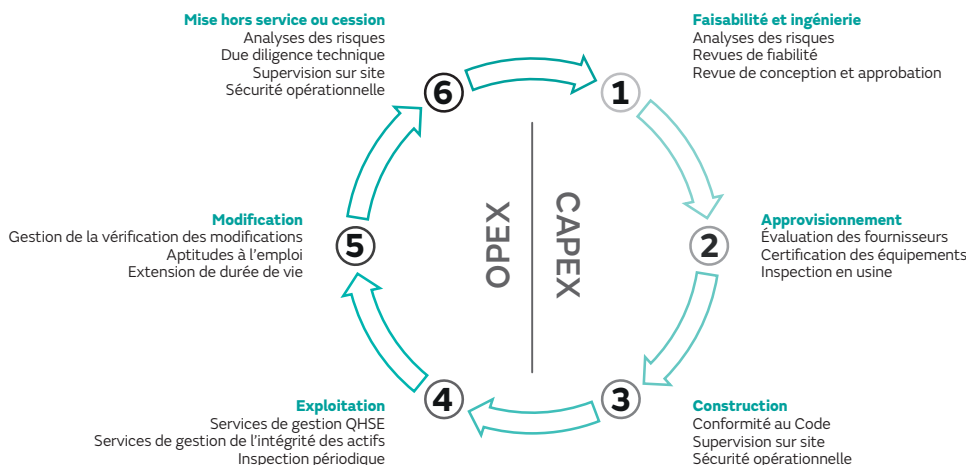
Une offre de services couvrant l'ensemble du cycle de vie des actifs

Bureau Veritas assiste ses clients industriels en évaluant la conformité des équipements et des process tout au long du cycle de vie de tout type d'installations industrielles. L'enjeu est de vérifier la qualité des équipements, la fiabilité et l'intégrité des actifs, la sûreté des processus et leur conformité avec les spécifications des clients, mais aussi avec les réglementations et les normes nationales et internationales.

Les solutions de Bureau Veritas peuvent se classer en quatre principaux domaines :

- l'assistance pour les projets industriels durant les phases d'ingénierie et de construction (Capex), comprenant la revue de conception, les études de risque et de sûreté, les revues de fiabilité, les inspections en usine ou sur site, depuis la phase de conception jusqu'à la mise en service ;

- la certification indépendante de tierce partie des équipements ou des installations, en accord avec des schémas réglementaires internationaux, régionaux, ou nationaux ; et
- les services liés à la continuité de la production et la gestion de l'intégrité des actifs durant la phase d'exploitation (Opex) pour optimiser la performance des actifs et réduire les risques et les coûts. Ces services incluent des inspections réglementaires et volontaires et des audits durant l'exploitation des installations industrielles, des solutions de gestion d'actifs, des tests non destructifs à l'occasion des mises à l'arrêt et des mesures des émissions fugitives ;
- les services HSE pour l'industrie, la formation technique des équipes, et la délivrance des qualifications liées à des normes techniques, des standards, et des spécifications propres aux clients.



Une large couverture des secteurs industriels

L'activité Industrie de Bureau Veritas couvre de nombreux secteurs : Pétrole & Gaz (*upstream, midstream, downstream*), qui représente environ 38 % du chiffre d'affaires en 2017, mais aussi le *Power & Utilities* (nucléaire, thermal, renouvelable, gaz urbain, systèmes d'approvisionnement en eau, gestion des déchets), la chimie et les industries de transformation (ciment, papier...), le secteur manufacturier (équipements, machines, modules), les Métaux & Minéraux, le transport et la logistique (aéronautique, rail, terminaux, équipements portuaires, conteneurs...) ainsi que l'automobile.

Dans le secteur automobile, Bureau Veritas propose un portefeuille de services qui couvre l'ensemble de la chaîne logistique depuis le constructeur jusqu'à l'utilisateur final (le contrôle des dommages aux véhicules neufs, l'inventaire des stocks de véhicules chez les concessionnaires automobiles et de machines agricoles, le contrôle technique obligatoire de véhicules d'occasion, l'expertise technique de véhicules accidentés).

Une clientèle relativement diversifiée

Bureau Veritas est au service d'une large palette d'acteurs industriels sur l'ensemble de la chaîne de valeur : propriétaires et gérants d'actifs, sociétés d'ingénierie (*EPC contractors*), chantiers de construction, fabricants d'équipements. Le Groupe intervient en qualité de tierce partie indépendante, d'inspecteur de seconde partie, de consultant technique, ou de ressource externe dans le cadre de la gestion des aspects QHSE et conformité au code d'un projet.

La clientèle de Bureau Veritas inclut des sociétés multinationales présentes dans le monde entier, des leaders régionaux de divers secteurs et un nombre très important de petites structures locales au sein de chaque pays. Le Groupe répond aux besoins de chacun de ses clients grâce à une stratégie de commercialisation adaptée et ciblée, le réseau mondial du Groupe assurant la qualité et l'homogénéité du service pour chacun d'entre eux. Pour remplir sa mission, Bureau Veritas dispose de systèmes et outils informatiques de pointe ainsi que des systèmes internes de qualité et de gestion des risques solides.

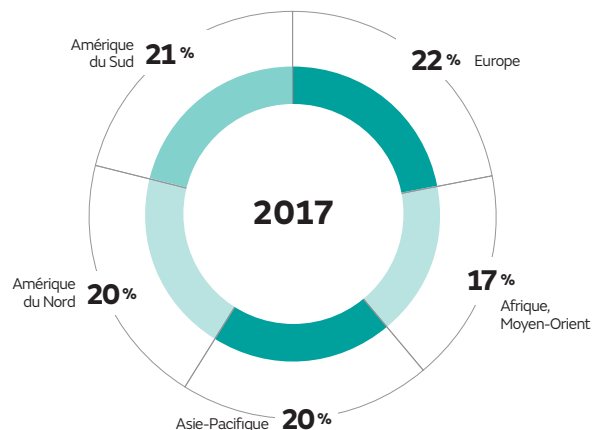
Le principal client du Groupe dans l'activité Industrie est un client du marché *Power & Utilities*, et représente environ 5 % du chiffre d'affaires.

Une présence mondiale et une forte exposition aux zones à fort potentiel

Bureau Veritas jouit d'une présence mondiale dans ses activités Industrie. Le Groupe est présent dans tous les principaux pays industriels (France, Australie, États-Unis, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Japon) et les zones à fort potentiel (Amérique latine, Inde, Chine, Afrique, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est et les pays du pourtour de la mer Caspienne).

L'activité Industrie est rattachée à la division CIF (pour « *Commodities, Industry & Facilities* ») du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées « *Global Service Lines* ».

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Facteurs déterminants du marché

Le marché des services TIC destinés aux activités industrielles est particulièrement fragmenté en raison de la diversité des marchés finaux, et se caractérise par un nombre important d'acteurs locaux et un nombre limité d'acteurs globaux. Le Groupe estime être le leader mondial de l'inspection et de la certification industrielle en 2017.

Bureau Veritas estime que les facteurs déterminant la croissance du marché sont les suivants :

- **Le nombre de projets industriels et le développement de nouvelles régions et de nouvelles industries.** Bureau Veritas anticipe que les investissements en infrastructures et installations industrielles resteront soutenus, notamment dans les économies à fort potentiel. La plupart des secteurs bénéficieront de cette tendance, à l'exception du pétrole & gaz qui, dans un contexte de prix bas, voit une réduction des projets d'exploration. Par ailleurs, le développement de nouvelles industries telles que les énergies renouvelables, les trains à grande vitesse et les transports urbains, offrent de nouvelles perspectives de développement pour le marché du TIC.
- **Les opportunités concernant les actifs existants (services Opex).** Dans un environnement de conditions financières resserrées, les industriels souhaitent accroître la durée de vie et le niveau d'utilisation de leurs actifs existants, tout en maîtrisant les coûts d'exploitation. Certains clients réévaluent l'intérêt d'externaliser les activités de contrôle et d'inspection, créant ainsi de nouvelles opportunités de croissance. Par ailleurs, les installations industrielles sont de plus en plus équipées de capteurs et connectées à l'Internet des objets, ce qui augure la création d'une offre nouvelle de services TIC. Cette tendance profite à tous les secteurs, incluant le Pétrole & Gaz.

- **Le renforcement et la multiplicité des réglementations et des standards**, aussi bien au niveau international que régional, qui associés à la globalisation de la chaîne d'approvisionnement rendent l'environnement opérationnel plus complexe pour les industriels.
- **L'importance croissante accordée aux risques liés à la sécurité**, à la protection de l'environnement, et plus généralement au développement durable, en relation avec leur impact significatif sur la marque et la réputation d'une société.
- Les nouveaux outils digitaux/nouvelles solutions technologiques (capteurs, drones et autres systèmes robotiques) tels qu'une plateforme basée sur le Cloud qui associe la collecte de données automatique et des techniques d'intelligence artificielle afin d'améliorer la gestion à long terme des risques industriels/l'évaluation de l'intégrité pour les détenteurs d'actifs.

Une stratégie axée sur la diversification sectorielle pour un équilibre entre services Capex et Opex et le renforcement de la récurrence des activités telles que l'Automobile

Le Groupe va s'appuyer sur sa position de leader sur le marché global de l'inspection et des services de gestion d'actifs pour l'industrie pour continuer de diversifier son exposition sectorielle et d'accroître sa part de marché dans les services Opex.

En matière de diversification, le Groupe a identifié des marchés clés tels que le *Power & Utilities*, les transports dont l'automobile et la chimie qui offrent un large potentiel de développement.

Par ailleurs, afin d'améliorer la récurrence de ses activités, le Groupe a mis en place une initiative pour développer les services Opex, en particulier pour les secteurs Pétrole & Gaz, *Power & Utilities*, et Chimie. Pour atteindre cet objectif, Bureau Veritas va utiliser et répliquer son modèle Capex/Opex, mis en place avec succès dans d'autres activités, en s'appuyant notamment sur la gestion des grands comptes pour accroître sa pénétration des clients existants. Des nouveaux services de gestion d'actifs numériques devraient également contribuer à renforcer la récurrence des activités et à pérenniser la relation client.

Le marché de l'automobile fait face à des tendances de fond majeures : le déplacement de la production et de la consommation vers les pays émergents, la mutation fondamentale vers les véhicules connectés et utilisant les technologies électriques. Ces changements vont créer des besoins additionnels en matière de services TIC. Ces cinq dernières années, Bureau Veritas s'est constitué une solide présence sur la chaîne logistique, dans l'électronique et dans la connectivité. Le Groupe a pour ambition de tirer parti de ces domaines d'expertise clés et de compléter encore son portefeuille de services pour devenir un acteur reconnu du secteur.

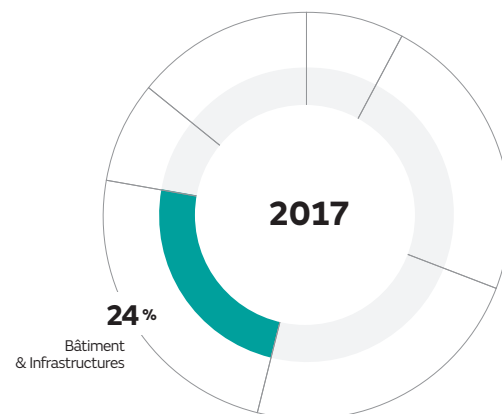
1.6.5 Bâtiment & Infrastructures

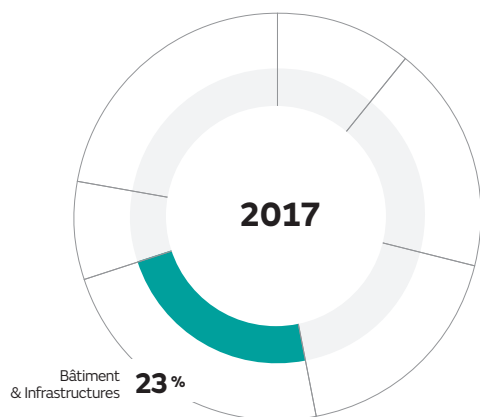
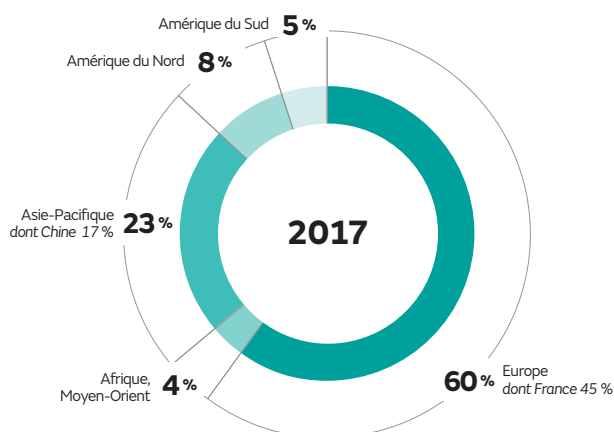
Dans l'activité Bâtiment & Infrastructures, Bureau Veritas offre des services ayant trait à l'ensemble de la chaîne de valeur de la construction. Les solutions sont structurées de façon à soutenir la gestion du cycle de vie des différents actifs : de la planification et la conception jusqu'à la construction et l'exploitation, en passant par l'achat des composants et la fourniture des équipements et des services. Autrement dit, le Groupe assure toutes les opérations depuis les dépenses d'investissement (Capex) jusqu'aux dépenses d'exploitation (Opex).

L'offre de service du Groupe est répartie entre deux activités : « Inspection et vérification en service » (environ 40 % du chiffre d'affaires de la division) dont la mission est d'exécuter des inspections périodiques réglementaires des différents équipements et biens, et « Construction » (environ 60 % du chiffre d'affaires de la division) dont la mission est de fournir des services d'assistance technique de manière indépendante, de contrôle et de supervision durant les étapes de planification, de conception, de construction et d'exploitation. « Inspection et vérification en service » couvre les services Opex, tandis que « Construction » couvre les services Capex.

L'activité Bâtiment & Infrastructures est rattachée à la division CIF (pour « *Commodities, Industry & Facilities* ») du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées « *Global Service Lines* ».

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE**CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE****INSPECTION ET VÉRIFICATION EN SERVICE
« OPEX »****Une offre de service visant à améliorer la qualité, la sécurité et la performance des bâtiments et des infrastructures en opération**

La mission de Bureau Veritas consiste à assister de manière indépendante ses clients, tels que les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires d'actif, à atteindre leurs objectifs de performance, de sécurité et de conformité réglementaire lorsqu'ils opèrent leurs biens immobiliers, tout en utilisant les meilleures pratiques internationales.

Bureau Veritas construit des offres adaptées aux besoins des clients et à leur environnement (nature des intervenants, réglementation locale, techniques d'exploitation et de maintenance), en associant les meilleures techniques d'inspection, d'essai, d'analyse critique des données et de reporting en ligne. Le Groupe s'appuie sur un réseau international d'experts dans des domaines variés : structure, enveloppe, électricité, sécurité

incendie, climatisation, chauffage, ascenseurs et engins de levage, équipements sous pression, qualité de l'air intérieur et acoustique. Les activités d'inspection et de vérification en service sont récurrentes, soit du fait des réglementations imposant des inspections périodiques, soit simplement du fait que l'état d'un actif immobilier exploité évolue en permanence, nécessitant des contrôles réguliers. Ainsi, une grande majorité des contrats sont pluriannuels ou bien reconduits d'une année sur l'autre.

L'offre de service concerne tout type de bâtiment ou infrastructure, notamment les bâtiments d'habitation, les bâtiments commerciaux (bureaux, hôtels, hôpitaux, magasins et supermarchés, entrepôts logistiques, bâtiments industriels, complexes multi-usages), les bâtiments publics et les infrastructures sportives ou de loisirs.

Ces services couvrent notamment tous les équipements et biens de type infrastructures routières, ferroviaires, portuaires ou aéroportuaires, et centres de logistique.

Le Groupe possède une couverture géographique mondiale dans les activités d'inspection et de vérification en service. Il intervient principalement dans les pays matures, en France, au Royaume-Uni, en Espagne, aux États-Unis et au Japon, mais s'est aussi fortement développé ces dernières années dans les pays à fort potentiel que sont la Chine, le Brésil, l'Inde et les Émirats Arabes Unis.

Une position de leader mondial

Le Groupe estime détenir de multiples avantages lui permettant d'asseoir sa position de leader mondial sur le marché de l'inspection et de la vérification en service :

- il est en mesure de proposer une offre globale tant aux clients locaux qu'aux clients internationaux, grâce à sa large couverture géographique ainsi qu'à la polyvalence technique de ses équipes locales, qui permet de délivrer la totalité des prestations obligatoires ;
- il intervient sur la phase de construction de certains actifs, ce qui le place dans une position avantageuse pour travailler sur la partie en service ;
- il dispose d'une expertise technique unique, fondée sur des outils méthodologiques et technologiques de pointe. Le déploiement d'une suite intégrée d'outils a permis d'accroître la qualité de service apporté aux clients ; et
- son ancienneté sur ce marché permet d'avoir accès à un ensemble de données historiques et statistiques qui sont utilisées pour améliorer la connaissance collective.

Un marché bénéficiant de facteurs de croissance structurels

Le marché mondial des activités d'inspection et de vérification en service est en croissance, porté par :

- la croissance continue du parc mondial immobilier ;
- la croissance des marchés à fort potentiel, où l'émergence des classes moyennes s'accompagne d'exigences de plus en plus fortes en termes de qualité de vie et de performance des bâtiments et infrastructures ;
- l'évolution des nouvelles technologies appliquées aux bâtiments et infrastructures et à leur exploitation ; et
- la délégation par les pouvoirs publics de certaines activités d'inspections réglementaires des bâtiments et infrastructures.

Une stratégie axée sur une expansion géographique, l'innovation et l'amélioration de la productivité

Poursuite du rééquilibrage géographique

Le Groupe a constitué un réseau solide dans les principaux pays. Il a développé sa présence en accompagnant le développement international de grands comptes internationaux et en proposant des solutions pour les marchés locaux ; par exemple, sur le marché chinois, en développant des services volontaires pour les grands clients globaux, au Brésil, avec des missions de sécurité incendie à destination des centres commerciaux, ou encore en Inde et en Asie du Sud-Est dans le cadre de missions d'inspection des usines des sous-traitants de grands distributeurs internationaux. L'activité a été également développée aux États-Unis, au Canada, avec la consolidation des activités environnement de Maxxam, et au Japon, avec le lancement de l'activité d'inspection périodique réglementaire des bâtiments.

L'évolution de l'offre vers l'assistance au management de la performance de l'actif immobilier

Bureau Veritas participe à des projets qui s'appuient sur les capacités de traitement de la donnée, le *Big Data*, et aux nouveaux systèmes de collecte de l'information par capteurs. Le Groupe a ainsi adapté ses outils en matière de partage du savoir, de support technique et de *reporting* sur tablette connectée, à l'attention de ses techniciens et ingénieurs, mais aussi des clients, en mettant à disposition les données en ligne et en les interfaçant avec leurs outils de gestion de maintenance.

Le Groupe développe également des inspections spécifiques par le biais de dispositifs d'assistance connectés à distance (« *Remote Connected Assistance Devices* ») qui permettent à ses collaborateurs de communiquer à distance et aux inspecteurs de renforcer leurs capacités sur le terrain.

L'excellence de la qualité de service et l'amélioration de la rentabilité

L'optimisation du portefeuille de services et la mise en place du *Lean management* se sont traduites par une amélioration significative de la qualité des services et de la rentabilité dans certains pays clés. L'objectif est de poursuivre ces efforts et de déployer ces meilleures pratiques dans l'ensemble des pays.

CONSTRUCTION (SERVICES « CAPEX » PRINCIPALEMENT)

Une offre de service visant à améliorer la qualité, la sécurité et la performance des projets de construction

La mission de Bureau Veritas consiste à assister de manière indépendante ses clients, tels que les administrations tutélaires, les promoteurs, les investisseurs, les ingénieries et les constructeurs, à atteindre les objectifs de qualité, de sécurité et de performance de leurs projets tout en respectant les réglementations et les meilleurs standards internationaux.

Bureau Veritas construit des offres adaptées aux besoins des clients et à leur environnement (montage du projet, réglementation locale, techniques de conception et de construction), en associant les meilleures techniques de revue de conception et d'essai lors de la fabrication et de la préfabrication et les meilleurs outils de calcul, de supervision et de gestion de

projet. Le Groupe dispose d'un réseau international d'experts dans tous les segments de l'activité Bâtiment & Infrastructures, riches d'une grande expérience professionnelle dans des domaines variés : géotechnique, fondations, structure béton, asphalte, acier, bois et mixtes, séismes, vibrations, sécurité incendie, façades, analyse de vulnérabilité, étanchéité, climatisation, chauffage, électricité et ascenseurs.

L'offre de service concerne tout type de bâtiment ou infrastructure, notamment les bâtiments d'habitation, les bâtiments commerciaux (bureaux, hôtels, hôpitaux, magasins et supermarchés, entrepôts logistiques, bâtiments industriels, complexes multi-usages), les bâtiments publics, les infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, sportives ou de loisirs.

Afin de limiter l'exposition à la cyclicité des marchés de la construction, le Groupe rééquilibre son positionnement entre les marchés matures et à fort potentiel, et a développé des services complémentaires d'assistance à la gestion d'actifs : inspections et suivis des infrastructures, audits techniques et environnementaux, audits énergétiques et assistance à la certification des immeubles « verts ». Cette stratégie a permis d'amortir la crise de la construction en Europe et en France notamment qui reste l'un des principaux marchés du Groupe.

Bureau Veritas intervient dans les pays matures, en France, aux États-Unis et au Japon. Il a également fortement développé sa présence dans des pays à fort potentiel, en Chine, en Inde, au Brésil, à Singapour, en Russie, aux Émirats Arabes Unis, en Arabie Saoudite et dans plusieurs pays d'Afrique.

Le marché chinois est aujourd'hui l'un des piliers de l'activité Construction de Bureau Veritas, soutenue par plus de 3 000 ingénieurs et techniciens présents dans 30 villes de Chine.

Une position de leader mondial sur le marché de l'évaluation de conformité des constructions

Bien que très local par définition, le marché de l'évaluation de conformité des constructions obéit à certaines grandes tendances globales telles que :

- l'urbanisation des pays en forte croissance, qui se traduit par la création de mégapoles et des besoins importants en matière d'infrastructures ;
- l'émergence des classes moyennes dans ces mêmes pays, qui s'accompagne d'exigences de plus en plus fortes en matière de qualité de vie et de performance des bâtiments et infrastructures ;
- les exigences croissantes en termes de développement durable dans les économies matures ;
- les évolutions réglementaires ;
- de nouvelles méthodes de construction et notamment la modélisation des données du bâtiment (BIM - *Building Information Modeling*) et l'industrialisation des procédés constructifs.

Une stratégie qui s'appuie sur un rééquilibrage géographique et le développement d'une offre de services innovante

Bureau Veritas occupe aujourd'hui une position de *leader* sur le marché de la construction. Pour poursuivre son expansion, le Groupe étend le modèle développé avec succès dans les marchés

matures, notamment en Europe, aux régions à fort potentiel, ainsi que son offre de services innovante.

Le renforcement sur les régions à fort potentiel

La part du chiffre d'affaires réalisé dans les pays à fort potentiel est passée de 10 % en 2011 à plus de 50 % en 2017. Le Groupe a établi un réseau solide dans les principaux pays. En Chine, le Groupe s'est développé sur les métiers réglementaires, en s'appuyant sur l'acquisition en 2012 de la société Huaxia, puis en 2015 sur les acquisitions de Shangdong Chengxin et de Shanghai TJU Engineering Service, ainsi que sur les missions volontaires de Project Management Assistance. En 2016 et 2017, le Groupe s'est encore renforcé en Chine avec les acquisitions de Chongqing Liansheng et de Shanghai Project Management.

En 2014, l'acquisition de la société Sistema PRI a renforcée l'exposition du Groupe au marché des infrastructures au Brésil et a permis d'étendre cette activité à d'autres pays d'Amérique du Sud depuis lors.

Avec l'acquisition d'INCA au Mexique fin 2017, le Groupe a créé une plateforme polyvalente pour l'activité Bâtiment & Infrastructure dans les régions du nord de l'Amérique latine. Celle-ci est particulièrement reconnue dans les services routiers Capex et Opex.

Le Groupe a également renforcé sa présence aux États-Unis à travers l'acquisition de Primary Integration Solution, leader dans la mise en service de bâtiments et les services de gestion des risques d'exploitation pour les infrastructures des centres de données.

Enfin, l'acquisition de McKenzie Group, le leader australien des services réglementaires de conformité immobilière, en Australie fin 2017 permet au Groupe de consolider sa présence dans ce pays.

En mars 2018, Bureau Veritas a fait l'acquisition d'EMG (environ 70 millions d'euros de chiffre d'affaires), un prestataire de services d'évaluation technique et d'assistance à la gestion de projets en matière de Bâtiment & Infrastructures aux États-Unis. Cette acquisition i) apporte au Groupe aux États-Unis un nouveau savoir-faire avec une plateforme importante pour l'évaluation technique et l'assistance à la gestion de projets ; ii) renforce le

profil de croissance du Groupe et sa résilience en augmentant son exposition à l'Opex (90 % du chiffre d'affaires d'EMG correspondent à des services Opex), réduisant ainsi le poids du Pétrole & Gaz du Groupe aux États-Unis.

Une offre de services innovante, adaptée aux nouveaux besoins des clients

À l'écoute de ses clients, Bureau Veritas fait évoluer son offre de services, afin de prendre en compte leurs nouveaux besoins, liés aux nouvelles technologies. Le Groupe participe à de nombreux projets conçus grâce à des systèmes de *Building Information Modeling* en Europe et en Chine et adapte ses services et ses outils internes à ce mode de conception collaborative, renforçant ainsi son expertise collective.

Le Groupe a développé avec l'aide de ses principaux clients une plateforme d'échange informatique de type *Cloud*, *Building in ONETM*, permettant la gestion des données liées à un bâtiment, en créant un bâtiment virtuel accessible par l'ensemble des acteurs de la chaîne immobilière.

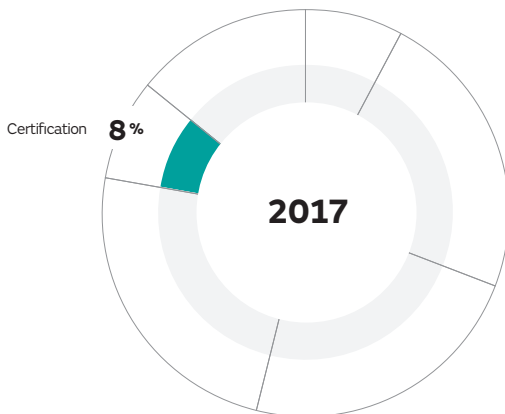
Au Brésil, dans le cadre de son offre de services de gestion des infrastructures, le Groupe fournit une assistance technique intégrée à l'une des principales sociétés concessionnaires d'autoroutes du pays pour le suivi et le contrôle de l'état de ses actifs, y compris les infrastructures routières.

Chargé de différentes missions pour le projet du Grand Paris Express, Bureau Veritas exécute notamment des analyses de vulnérabilité dans la zone urbaine affectée par la construction de lignes de métro.

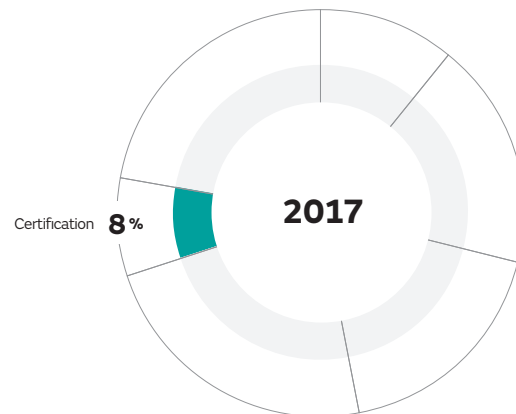
Par ailleurs, le Groupe poursuit le développement de son offre liée aux bâtiments durables. Par exemple, Green Rating™, l'outil universel de *benchmark* de performance environnementale des bâtiments, intègre désormais de nouvelles exigences en termes de responsabilité sociétale des acteurs. D'autre part, Bureau Veritas déploie son accord de partenariat avec USGBC – US Green Building Council, créateur du système de certification LEED™ – pour les accompagner dans leur développement international.

1.6.6 Certification

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Une offre complète de certification et d'audits sur mesure

En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion de la qualité, sécurité, santé, environnement utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à des grandes entreprises.

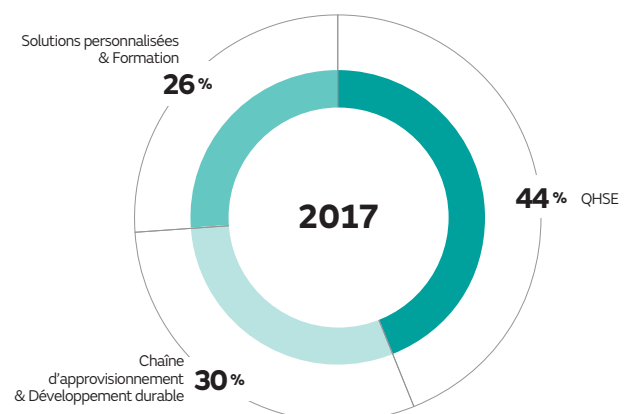
L'activité Certification propose ainsi une offre de services globale et intégrée incluant notamment :

- des missions de certification de systèmes de management QHSE : Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Santé et Sécurité (OHSAS 18001) ;
- des missions de certification selon des schémas sectoriels spécifiques, notamment pour l'industrie automobile (ISO TS 16949 remplacée par l'IATF), l'aéronautique (AS 9100), le ferroviaire (IRIS), l'Agroalimentaire (IFS, ISO 22000, HACCP – gestion de l'hygiène et de la sécurité alimentaire), la filière forêt/bois (FSC/PEFC) et les services de santé. En France, Bureau Veritas offre également des services de certification de labels dans la filière agroalimentaire (Label Rouge, Agriculture biologique (AB) et origine France Garantie) ;
- des missions liées à l'environnement : vérification des pratiques de durabilité dans le domaine du changement climatique (EU ETS), de la gestion de l'énergie (ISO 50001), de la biomasse et des biocarburants (directive de l'UE sur les énergies renouvelables), de l'empreinte carbone (ISO 14064, PAS 2050), de la responsabilité sociale (SA 8000, ISO 26000) et du reporting développement durable (AA 1000, GRI) ;
- des missions de certification « sur-mesure » ou d'audit de seconde partie, sur la base de standards définis par les clients,

pour auditer ou certifier leurs réseaux de franchisés, de revendeurs, d'enseignes ou de fournisseurs ;

- des formations : accréditée par CQI/IRCA (Chartered Quality Institute – International Registered of Certificated Auditors), l'activité Certification propose également des formations dans les disciplines suivantes : qualité, santé et sécurité, environnement, sécurité alimentaire, sécurité des systèmes d'information, gestion de continuité des affaires et gestion de l'énergie.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ



Un marché résilient

Le marché de la Certification suit une tendance de croissance régulière, corrélée à la croissance de l'économie mondiale, du fait de la grande diversité des secteurs concernés, et possède un potentiel de développement important lié à un taux de pénétration auprès des entreprises qui demeure encore faible.

Une autre spécificité du marché est son caractère résilient. En effet, la majorité des contrats ont un cycle de trois ans, avec une phase d'audit initial au cours de la première année, puis des audits renouvelés à l'occasion de visites de surveillance annuelles ou semestrielles durant les deux années suivantes. Le processus de certification est généralement renouvelé par le client à l'issue de ces trois années pour un nouveau cycle. Le taux moyen d'attrition observé sur ces missions de certification de trois ans est faible : il est inférieur à 10 % et correspond le plus souvent à des clients qui ont arrêté leur activité, cessé de s'intéresser à certains marchés pour lesquels une certification leur était imposée ou réduit et consolidé leurs certifications autour d'un seul programme.

Depuis septembre 2015, les entreprises adaptent leur système de management aux nouveaux standards ISO 9001 et 14001 qui apportent davantage de valeur ajoutée car ils impliquent l'ensemble du management de l'entreprise, développent la gestion des risques et permettent une intégration plus facile des standards. A fin 2017, on note une accélération du nombre d'entreprises qui ont opéré la transition vers ces nouveaux standards. Dans les secteurs des Transports, les entreprises ont démarré en 2017 la transition vers les nouveaux schémas sectoriels IATF dans l'Automobile, qui succède à l'ISO TS 16949, la révision de la norme AS 9100 dans l'Aéronautique et le nouveau standard ISO/TS 22163 dans le secteur Ferroviaire.

Un portefeuille de clients diversifié

Avec plus de 142 000 certificats valides, le Groupe gère un volume important de certificats pour trois catégories de clients :

- les grandes sociétés internationales, le plus souvent pour des missions de certification externe de leurs systèmes de gestion pour l'ensemble de leurs sites dans le monde ;
- les grandes sociétés nationales visant à atteindre des niveaux de performance supérieurs et à améliorer leur image à travers la certification de leurs systèmes de gestion ; et
- des petites et moyennes entreprises pour lesquelles la certification de leurs systèmes de gestion peut être une condition d'accès à l'export, aux marchés publics ou aux marchés de grands donneurs d'ordres.

Le portefeuille de l'activité de Certification est très diversifié. Le premier client de la Certification représente moins de 1 % du chiffre d'affaires de l'activité.

Positionnement de Bureau Veritas

Une position de leader sur le marché

Bureau Veritas est un des leaders, aux côtés de quelques autres acteurs d'envergure mondiale, sur un marché qui demeure fragmenté, plus des deux tiers de l'activité mondiale de certification étant réalisés par des acteurs locaux et/ou de petite taille.

Grâce à sa présence mondiale, Bureau Veritas est bien positionné pour aider ses clients dans leur développement dans les zones à fort potentiel, notamment en Asie. L'activité Certification contribue à développer sur ces marchés émergents la confiance des entreprises en amont de la chaîne d'approvisionnement.

L'activité Certification est rattachée à la division CIF (pour « *Commodities, Industry & Facilities* ») du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées « *Global Service Lines* ».

Bureau Veritas possède de solides atouts concurrentiels :

- une offre élargie et diversifiée couvrant l'ensemble des services de certification, apportant des réponses spécifiques aux grands secteurs d'activité et proposant des solutions innovantes et personnalisées aux entreprises qui souhaitent améliorer leurs performances ;
- un réseau mondial et homogène d'auditeurs qualifiés, répartis dans les principales zones géographiques, permettant à Bureau Veritas d'avoir une taille critique sur les marchés locaux, et la capacité de gérer les grands contrats via des hubs régionaux ;
- des compétences universellement reconnues par plus de 50 organismes d'accréditation nationaux et internationaux ;
- un « guichet unique » : grâce à son spectre d'expertise très large, Bureau Veritas Certification simplifie la gestion des projets les plus complexes (certifications multiples, problématiques internationales, etc.) ;
- des outils performants de gestion de rapports, permettant aux clients de consulter leurs résultats d'audit pour l'ensemble de leurs sites dans le monde et de suivre des indicateurs clés, tels que le nombre d'audits déjà planifiés, les non-conformités, les certificats attribués et la facturation ; et
- une marque de certification connue et reconnue dans le monde entier comme un symbole de savoir-faire et de professionnalisme, permettant aux clients d'améliorer l'image de leur entreprise et de gagner la confiance de leurs clients et partenaires.

Une stratégie axée sur les grands comptes et le développement de nouveaux produits

Accroître la pénétration des grands comptes

Le marché de la certification, encore fragmenté, devrait se consolider avec la tendance des multinationales à confier l'ensemble de leurs certifications à un nombre restreint de sociétés. L'intérêt pour celles-ci est de simplifier et homogénéiser le processus de certification, d'avoir une meilleure visibilité sur leurs opérations, de renforcer le déploiement et l'intégration des standards et de réduire les coûts directs et indirects liés à la réalisation des audits.

Grâce à sa présence mondiale, Bureau Veritas occupe une position privilégiée pour répondre à cette évolution du marché. Bureau Veritas est l'une des rares entreprises capable de proposer une certification mondiale sur les principaux standards utilisés par les grandes multinationales.

Développement de nouveaux produits et services

Bureau Veritas accompagne ses clients dans le déploiement des nouveaux standards (ISO 9001, 14 001, IATF, AS 9 100). Le Groupe a développé pour ses clients des offres adaptées, incluant des formations en ligne, des outils d'auto-évaluation, un pré-audit afin de préparer et faciliter la transition vers les nouvelles normes.

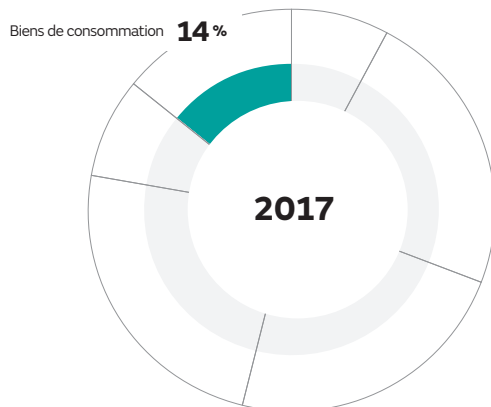
D'autres nouveaux produits viennent compléter l'offre existante sur diverses thématiques à enjeux. Dans la gestion du risque, le Groupe lance des offres autour de la « *business continuity* », de la gestion des actifs, et de la lutte anticorruption. Dans le digital, les offres nouvelles concernent la cybersécurité et la protection des

données privées. Dans le développement durable, Bureau Veritas accompagne les entreprises dans la vérification de leur empreinte environnementale, de leurs engagements de responsabilité sociale ou des rapports de développement durable.

Enfin, Bureau Veritas accélère la digitalisation de son offre, à travers plusieurs solutions incluant des offres d'*e-learning* pour les services de formation, le lancement d'une plateforme d'*e-commerce* permettant notamment aux petites et moyennes entreprises d'acheter leurs services de certification directement en ligne tout en bénéficiant d'une offre adaptée à leurs besoins, ainsi que les e-certificats, c'est-à-dire les nouveaux certificats digitaux sécurisés par Bureau Veritas.

1.6.7 Biens de consommation

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

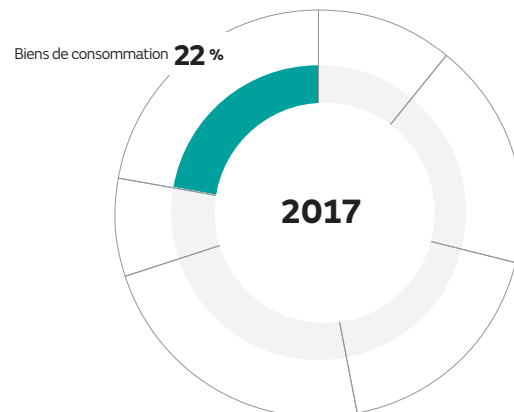


Une offre de services couvrant l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des biens de consommation

Le Groupe fournit des solutions de gestion de la qualité et des services de vérification de conformité de la chaîne de production ou d'approvisionnement de biens de consommation. Ces services et solutions, qui comprennent des services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification de produits, ainsi que des prestations d'audit de sites de production et d'audit social, sont proposés aux distributeurs, revendeurs et fabricants de biens de consommation.

Ces services sont fournis tout au long de la chaîne de production ou d'approvisionnement des clients, afin que les produits qu'ils mettent sur le marché soient conformes aux normes

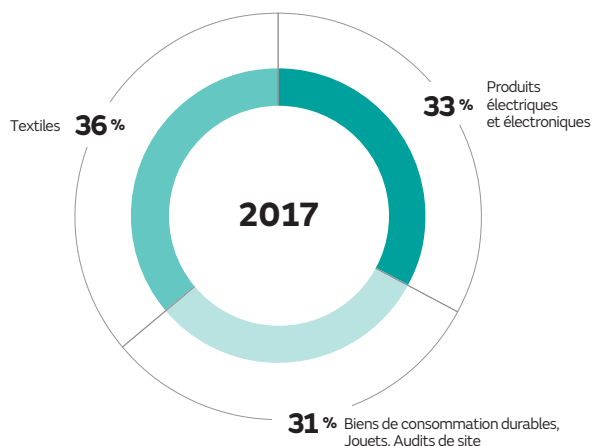
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



réglementaires de sécurité ou à des normes volontaires ou du secteur en matière de qualité et de performance, y compris de l'ordre de la connectivité et de la sécurité.

Les principales catégories de produits concernées sont :

- les textiles (vêtements, cuir, chaussures) ;
- les biens de consommation durables (ameublement, accessoires de sport et de loisirs, matériel et fournitures de bureau et les jouets) ;
- les produits électriques et électroniques, tels que l'électroménager, les appareils sans fil et intelligents (tablettes, smartphones, applications et objets connectés) ainsi que l'automobile (équipements, composants et systèmes embarqués).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIE DE PRODUIT

Le Groupe fournit des services pendant les phases :

- de *design* et de développement du produit : vérification de la performance des produits, conseil sur les réglementations et les standards applicables dans tous les pays du monde, assistance dans la définition d'un programme d'assurance-qualité ;
- de *sourcing* des matériaux et des composants : inspections et tests de contrôle de la qualité des matériaux et composants entrant dans la fabrication du produit ;
- de fabrication : inspections et tests en vue de vérifier la conformité réglementaire et la performance du produit, ainsi que la conformité de l'emballage, et audits des sites de fabrication concernant les systèmes de qualité et la responsabilité sociale ; et
- de distribution : tests et analyses de conformité au cahier des charges, tests de comparaison entre produits équivalents.

Une base de clientèle concentrée et fidèle

Le Groupe propose ses services aux distributeurs, fabricants et marques à travers le monde mais principalement aux États-Unis et en Europe pour leurs produits d'origine asiatique. Les distributeurs des pays émergents en Amérique latine, en Chine ou en Inde enregistrent également des croissances rapides, tandis que l'activité du Groupe se développe depuis peu auprès des clients et fabricants asiatiques locaux.

Une majorité du chiffre d'affaires est traditionnellement générée par une centaine de grands comptes. Les 20 premiers clients représentent un peu moins de 30 % du chiffre d'affaires de l'activité en 2017.

En règle générale, le Groupe est accrédité par un client-distributeur parmi deux ou trois sociétés d'inspection et de tests (généralement ses principaux concurrents) comme « fournisseur approuvé ». Dans ce cas, les fabricants et revendeurs ont le choix de recourir à l'une ou l'autre société pour inspecter et tester leurs produits.

Un marché dirigé par l'innovation et les nouvelles réglementations

Le Groupe estime que le marché devrait bénéficier de l'influence des facteurs suivants :

- le développement de nouveaux produits et technologies devant être testés ;
- la diminution de la durée de vie des produits et la rapidité de leur mise sur le marché, illustrée par l'adoption rapide des technologies sans fil/issus du *SmartWorld* et leur dissémination dans toutes les catégories de produits ;
- la tendance continue des distributeurs à externaliser le contrôle de qualité et de conformité de leurs produits ;
- le renforcement des standards et des réglementations relatives à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement ;
- l'apparition de nouvelles exigences associées aux systèmes d'intégration sans fil : connectivité, interopérabilité, sécurité et qualité du service ;
- la croissance des exigences des consommateurs de la classe moyenne des pays émergents en faveur des produits plus sûrs et de meilleure qualité ;
- l'ouverture progressive aux acteurs étrangers de marchés domestiques jusque-là inexploités (Inde, Chine) ;
- la migration des capacités de production en Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Pakistan, Sri Lanka) et en Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Vietnam).

Des positions clés sur certains segments de marché

Le Groupe est l'un des trois principaux acteurs mondiaux dans les tests de biens de consommation avec des positions de *leader* dans les textiles et vêtements, et les biens de consommation durables dont les jouets. Plus récemment, le Groupe a renforcé ses positions dans le segment des produits électriques et électroniques et plus particulièrement dans les tests sur le *SmartWorld* et les technologies sans-fil (mobiles, objets connectés) ainsi que pour l'automobile.

Une présence particulièrement solide aux États-Unis

Le Groupe se distingue de ses concurrents par sa présence aux États-Unis et sa forte pénétration du marché américain de la grande distribution, héritées de l'intégration réussie de deux acquisitions : ACTS, *leader* américain du test des jouets et produits pour enfants, acheté en 1998, et MTL, numéro un aux États-Unis du test des tissus et vêtements, acquis en 2001.

Un accroissement de la part de marché en Europe

Les activités en Europe ont progressé de manière significative ces dernières années, principalement en France, en Allemagne, et au Royaume-Uni qui sont devenus des marchés importants. Le Groupe poursuit le développement de ses activités et de ses compétences en Europe afin de renforcer sa base de clientèle et d'optimiser sa position sur le segment des tests de jouets et autres biens de consommation durables. En décembre 2015, Bureau Veritas s'est renforcé en Italie avec l'acquisition du laboratoire d'essais de produits de luxe Certest.

Un plan de développement sur les marchés domestiques asiatiques

Afin de s'adapter à un marché asiatique tiré de plus en plus par la consommation intérieure que par les exportations, le Groupe a construit un plan de développement sur les marchés domestiques à fort potentiel, et notamment en Chine. Celle-ci passe par des développements en organique, comme l'ouverture en 2016 d'un circuit d'essai pour le test des pneus dans la région de Zibo dans le Nord de la Chine, mais aussi par des acquisitions, des partenariats ou des *joint-ventures* avec des acteurs locaux. Fort de sa position de *leader* auprès des marques de luxes mondiales, Certest permet également de stimuler la croissance auprès des marques internationales accédant aux marchés émergents en Asie.

Une solution unique de gestion de la qualité de la chaîne d'approvisionnement

Le Groupe considère que son offre de services « BV OneSource » est une solution unique et innovante, dédiée aux clients recherchant une solution intégrée pour la gestion globale de la qualité et des informations concernant leur chaîne d'approvisionnement. En effet, BV OneSource permet de suivre en temps réel l'avancée des tests et inspections réalisés sur les produits, l'audit des installations, ainsi que l'accès immédiat aux rapports et réglementations applicables. Cette plateforme numérique est un outil d'analyse aidant les clients à gérer leurs risques, protéger leur marque et bénéficier des meilleures informations pour leur *sourcing*.

Une percée dans les technologies sans fil et le SmartWorld

L'innovation demeure l'un des facteurs clés de la croissance. L'initiative *SmartWorld* a été lancée afin d'adresser les opportunités de croissance résultant de la croissance exponentielle du nombre d'objets connectés, à la fois pour les tests sur équipements mais aussi pour de nouveaux services autour de la connectivité et de la sécurité des données.

L'acquisition en janvier 2013 de 7layers en Allemagne a positionné le Groupe comme l'un des *leaders* mondiaux dans les technologies sans fil/le *SmartWorld*. Le Groupe travaille en coopération étroite avec un large panel d'industries impliquées dans l'amélioration et l'accroissement de l'utilisation du sans-fil, dans les technologies, les appareils, les services et applications que l'on retrouve dans tous les usages de la vie moderne. Début 2017, le Groupe a renforcé sa présence sur ce marché grâce à l'acquisition de Siemic, l'un des principaux organismes de certification dans le domaine des télécommunications aux États-Unis. En décembre 2017, Bureau Veritas a procédé à l'acquisition d'ICTK en Corée du Sud, pénétrant ainsi le marché en croissance des services de test et de certification des paiements intelligents. Ce segment est en effet soutenu par la demande des consommateurs pour le paiement sans contact et mobile qui s'accroît à un rythme soutenu.

La constitution d'une plateforme dans le secteur automobile

Le marché de l'automobile fait face à des tendances de fond majeures : le déplacement de la production et de la consommation vers les pays émergents, la mutation fondamentale vers les véhicules connectés et utilisant les technologies électriques. Ces changements vont créer des besoins additionnels en matière de services TIC.

La prise de participation majoritaire dans VEO, un organisme chinois de vérification de conformité dans le secteur automobile, illustre cette volonté de développement, avec pour objectif de proposer aux constructeurs et équipementiers automobiles chinois une véritable solution de guichet unique pour le marché intérieur comme à l'export. Par le biais de l'acquisition d'IPS Tokai Corporation à la fin de l'année 2017, Bureau Veritas se dote de son premier laboratoire au Japon dans le domaine du test technologique, lui permettant ainsi d'aider les équipementiers à répondre à leurs besoins en matière de conformité et de performance des véhicules électriques et voitures connectées d'aujourd'hui et de demain.

1.7 Accréditations, agréments et autorisations

Pour l'exercice de ses activités, le Groupe bénéficie de nombreuses autorisations d'exercer ou licences to operate (ci-après les « **Autorisations** ») qui prennent des formes diverses selon les pays ou les activités concernées : accréditations, agréments, délégations, reconnaissances officielles, certifications ou notifications. Ces Autorisations émanent, selon les cas, d'États, d'autorités publiques ou privées, d'organismes nationaux ou internationaux.

Division Marine & Offshore (M&O)

Bureau Veritas est un membre certifié de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS), qui réunit les 12 plus importantes sociétés internationales de classification. Au niveau européen, Bureau Veritas est un « organisme reconnu » dans le cadre du Règlement européen relatif aux sociétés de classification et un « organisme notifié » dans le cadre de la Directive européenne relative aux équipements marins. Enfin, Bureau Veritas est actuellement titulaire de plus de 150 délégations émanant d'administrations maritimes nationales.

Division Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF)

Industrie & Infrastructures

Le Groupe bénéficie de plus de 150 accréditations émanant de nombreux organismes d'accréditation internationaux et nationaux dont les principaux sont le COFRAC en France, l'ENAC en Espagne, UKAS et CQI au Royaume-Uni, ANAB aux États-Unis, JAS-ANZ et NATA en Australie et Nouvelle-Zélande, INMETRO au Brésil, ACCREDIA en Italie, DAKKS en Allemagne, RVA aux Pays-Bas, BELAC en Belgique, INN au Chili et DANAK au Danemark. Ces accréditations couvrent tout autant ses activités de certification que celles d'inspection et d'essais.

Par ailleurs, le Groupe est un « organisme notifié » (*notified body*) dans le cadre de Directives européennes et est titulaire de plus de 300 agréments, certifications, reconnaissances et habilitations délivrés principalement par des organisations gouvernementales. Les principaux agréments internationaux sont ceux relatifs aux équipements sous pression, aux équipements de transport de marchandises dangereuses, aux matériaux de construction, aux produits Agroalimentaires et aux mesures environnementales.

L'ensemble de ces accréditations et agréments est régulièrement renouvelé à l'issue de leur période de validité.

Chacune des activités du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée de ces autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées. L'obtention, le renouvellement et le maintien de ces autorisations sont subordonnés à la justification de critères qualitatifs et quantitatifs liés notamment à l'indépendance, l'impartialité et les compétences professionnelles du bénéficiaire de ces autorisations, telle que la justification (i) d'une expérience dans le domaine concerné pendant une certaine durée, (ii) de l'existence d'un personnel technique qualifié, compétent et formé, (iii) d'un système de qualité, de moyens techniques et méthodologies en conformité aux normes applicables (notamment celles relatives aux organismes d'inspection ISO/IEC 17020, aux organismes de certification de systèmes de management ISO/CEI 17021 ou de produits et services ISO/IEC 17065 ou aux organismes de tests et essais ISO/CEI 17025).

Enfin, l'activité est accréditée *International Motor Vehicle Inspection Committee* (CITA) pour ses activités d'inspection de véhicules.

Matières Premières

Le Groupe est membre d'un certain nombre d'organisations, notamment l'IFIA (*International Federation of Inspection Agencies*), l'AOAC (*American Association of Analytical Chemists*), l'ACS (*American Chemical Society*), l'API (*American Petroleum Institute*), l'ASQ (*American Society for Quality*), l'ASSE (*American Society of Safety Engineers*), l'ASTM International (*American Society for Testing and Materials International*), le NCSL (*National Conference on Weights and Measures*) et l'AFPM (*American Fuel & Petrochemical Manufacturers*) ainsi que l'EI (*Energy Institute*) et l'ISO (*Organisation internationale de normalisation*). Bureau Veritas est par ailleurs membre de nombreux comités techniques de l'ISO, tels que ceux relatifs au minerai de fer, aux concentrés non ferreux, au cuivre et alliages à base de cuivre.

Le Groupe est agréé par les douanes américaines et accrédité par l'AASHTO (*American Association of State Highway and Transportation Officials*) pour les analyses de bitume en laboratoire. Certains laboratoires Métaux & Minéraux font partie de la liste des laboratoires agréés par le *London Metal Exchange* (LME) et la *London Bullion Metals Association* (LBMA). Le Groupe est également agréé en tant que *Good Delivery Supervising Company* par le LPPM (*London Platinum & Palladium Market*). Certains laboratoires Agroalimentaires sont accrédités par le FOSFA (*Federation of Oils, Seeds and Fats Associations*) et le GAFTA (*Grain & Feed Trade Association*). Bureau Veritas est par ailleurs accrédité par la SAL (*Sugar Association of London*) et la FCC (*Federation of Cocoa Commerce*), ainsi que par un certain nombre d'autres associations et organismes pertinents, nationaux et internationaux, dans différents pays.

En outre, la plupart des laboratoires du Groupe situés aux États-Unis d'Amérique sont également agréés par l'EPA (*U.S. Environmental Protection Agency*), l'agence de protection de l'environnement, pour effectuer des tests de carburants sur les produits réglementés par l'EPA tels que l'essence et le gazole.

Pour les activités de contrats de gouvernements, les Autorisations d'exercer prennent la forme de délégations ou concessions

consenties par les États dans le cadre de contrats conclus avec les autorités. Au 31 décembre 2017, la division est titulaire d'une cinquantaine de contrats de gouvernement.

Pour ses activités PSI (*Pre-Shipment Inspection*) et VOC (*Verification of Conformity*), Bureau Veritas est accrédité ISO 17020 par le COFRAC (Comité français d'accréditation).

Division Biens de consommation (CPS)

Le Groupe est titulaire des principales autorisations et accréditations suivantes : *American Association for Laboratory Accreditation (A2LA)*, le Comité français d'accréditation COFRAC, *Zentralstelle der Länder für Sicherheitstechnik (ZLS)*, *Hong Kong Laboratory Accreditation Scheme (HOKLAS)*, *IEC System for Conformity testing and Certification of Electrical Equipment (IECEE)*, *National Environmental Laboratory Accreditation Program (NELAP)*, *Singapore Laboratory Accreditation Scheme (SINGLAS)*, *United Kingdom Accreditation Services (UKAS)*, *China National Laboratory Accreditation for Conformity Assessment (CNAS)*, *Deutsche Akkreditierungsstelle Chemie GmbH (DACH)*, *Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAKKS)*, *AKS Hannover*, *Japan Accreditation Board (JAB)*, *National Accreditation Board for Testing and Calibration Laboratories (NABL)*, *Pakistan National Accreditation Council (PNAC)*, *Laboratory Accreditation Correlation*

and Evaluation (LACE), *Komite Akreditasi Nasional (KAN)*, *Thai Industrial Standards Institute (TISI)*, *Vietnam Laboratory Accreditation Scheme (VILAS)*, *CTIA Authorized Testing Laboratory (CATL)*, *PCS Type Certification Review Board (PTCRB)*, *Global Certification Forum (GCF)*, *Bluetooth Qualification Test Facility (BQTF)*, *Bluetooth Qualification Expert (BQE)*, *NFC Forum Authorized Test Laboratory*, *WiFi Alliance Authorized Test Laboratory*, *Federal Communications Commission (FCC)*, *Industry Canada (IC)*, *Car Connectivity Consortium (CCC)*, *OmniAir Authorized Test Laboratory (OATL)*, *LoRa Alliance Authorized Test House (ATH)*, *Sigfox Accredited Test House*, *Thread Authorized Test Lab*, *Wireless Power Consortium for Qi certification (Qi)*, *EMVCo Service Provider*, *Visa Recognized Testing Laboratory*, *Agence Nationale de Télécommunications du Brésil (ANATEL)* et *Institut National de Métrologie, Qualité et Technologies (INMETRO)*.

Chacune des divisions du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée de ces autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées. L'obtention, le renouvellement et le maintien de ces autorisations sont subordonnés à la justification de critères qualitatifs et quantitatifs liés notamment à l'indépendance, l'impartialité et les compétences professionnelles du bénéficiaire de ces autorisations, telles que la justification d'une expérience dans le domaine concerné pendant une certaine durée, la justification de l'existence d'un personnel technique qualifié, compétent et formé, la justification d'un système de qualité interne conforme notamment aux normes applicables telles que la norme relative aux sociétés d'inspection EN 4005.

1.8 Contrats importants

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas conclu, à la date de dépôt du présent Document de référence, de contrats importants autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception des emprunts décrits au paragraphe Sources de financement du chapitre 4 – Rapport du management, du présent Document de référence.

1.9 Recherche, développement, innovation, brevets et licences

Dans sa démarche de recherche et d'innovation, le Groupe mène des activités de développement expérimental sur des projets stratégiques visant à renforcer son positionnement ou à gagner de nouveaux marchés.

Le Groupe s'engage ainsi dans une démarche R&D, notamment à travers :

- un partenariat de recherche avec le Commissariat de l'Énergie Atomique et avec lequel près d'une dizaine de projets sont menés annuellement sur des thématiques aussi variés que la cybersécurité, les *Smart Grids* et l'Internet des Objets ;
- l'adhésion au *Consortium Factory Lab*, regroupant des laboratoires de recherche publics, des *leaders* industriels mondiaux et des sociétés proposant des technologies innovantes. Les thèmes de l'usine du futur, l'assistance physique et cognitive de l'opérateur, et l'automatisation des procédés et des contrôles y sont abordés ;
- des contrats avec des industriels et *start-up* aux technologies innovantes pour le développement de projets d'intérêt commun comme l'assistance à distance ;
- sa participation aux travaux menés par l'*European Cyber Security Organisation* (ECISO) dans le cadre du partenariat public-privé souhaité par la Commission européenne pour définir la feuille de route technologique du secteur de la cybersécurité ;

- sa collaboration avec des centres de recherche industriels mutualisés comme l'IRT Jules Verne ou encore avec des laboratoires de Grandes Écoles comme l'École Centrale de Nantes pour le développement de solutions numériques destinées à des études hydrodynamiques innovantes ;
- son engagement dans des projets collaboratifs subventionnés notamment par le Fonds Unique Interministériel et ses réponses à des appels à projets européens ;
- sa participation au sein de l'IECRE pour l'édition de nouvelles certifications et nouveaux standards pour les applications et équipements impliquant les énergies renouvelables ;
- la transition de ses métiers et de ses offres vers le digital avec le développement de l'inspection et de l'inspecteur du futur.

Dans le cadre de ces activités, le Groupe bénéficie en France du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche. Ce dispositif est assimilé à une subvention dans la mesure où il est remboursable, et ce même en cas d'excédent sur le montant de l'impôt à payer. Il est inclus, de ce fait, dans le résultat opérationnel courant.

Le montant du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé en subvention dans les comptes consolidés 2017 est de 2,5 millions d'euros.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge s'élève à 10,9 millions d'euros en 2017, et concerne principalement l'activité *Marine & Offshore*.

1.10 Systèmes d'information et de pilotage

La Direction des Systèmes d'information du Groupe a pour mission de :

- définir l'architecture technologique du Groupe en définissant les standards applicables à toutes les activités et à toutes les zones géographiques en matière de développement de solutions applicatives comme en matière d'infrastructures et de réseaux ;
- choisir, mettre en œuvre, déployer et maintenir les solutions intégrées transverses dans l'ensemble des unités opérationnelles (messagerie, outils de collaboration, ERP finance, gestion de la relation client, Ressources humaines, systèmes de production...);
- garantir la disponibilité et la sécurité de l'ensemble des infrastructures et des solutions transverses utilisées par le Groupe ;
- gérer la relation globale du Groupe avec ses principaux fournisseurs d'équipements, de logiciels, de télécommunications et de service.

La Direction est organisée autour de quatre centres continentaux (*Regional Shared Services Centers*) : à Nantes pour la zone Europe Moyen-Orient Afrique et les solutions transverses, à Hong Kong pour la zone Asie, à Melbourne pour la zone Pacifique et à Buffalo, New York pour la zone Amériques. Ces centres de services partagés gèrent les infrastructures du réseau mondial et offrent différents niveaux de services (*helpdesk*, hébergement, support) aux pays de leurs continents respectifs.

Par ailleurs, un Centre de Services Global est en place en Inde (Noida), qui a pour vocation de mutualiser certains processus transverses de support aux opérations (*Global Shared Services Center*).

En 2017, les dépenses liées aux systèmes d'information du Groupe (hors capex) ont représenté 3 % du chiffre d'affaires consolidé Groupe.

1.11 Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent Document de référence. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date de dépôt du présent Document de référence, les principaux risques dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner une diminution de la valeur des actions de la Société et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

L'identification des risques, leur évaluation et celle des procédures de contrôle associées sont menées en continu par les différentes directions opérationnelles et fonctions support du Groupe, en

France comme à l'étranger, et font l'objet d'un *reporting* régulier au Comité exécutif ainsi qu'au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration.

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du Groupe sont présentées au paragraphe 4.4, page 181, du présent Document de référence.

Toutefois, d'autres risques dont Bureau Veritas n'a pas connaissance à la date du présent Document de référence, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

1.11.1 Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe

Risques liés à l'environnement macroéconomique

Description

Le Groupe est présent dans près de 140 pays, à travers un réseau de plus de 1 400 bureaux et laboratoires et propose dans le cadre de ses six activités (Marine & Offshore ; Agroalimentaire & Matières Premières ; Industrie ; Bâtiment & Infrastructures ; Certification ; et Biens de consommation) ses services à des clients dans de très nombreux secteurs de l'économie. Bien que l'activité du Groupe soit diversifiée et présente un certain niveau de résistance aux différents cycles économiques, elle est sensible à l'évolution des conditions macroéconomiques générales. La demande pour les services proposés par le Groupe, leur prix et la marge réalisée sont en effet directement liés au niveau d'activité de ses clients, lui-même sensible à l'évolution de la croissance économique mondiale.

En outre, l'évolution de certains secteurs de l'économie mondiale peut avoir une influence significative sur certaines des activités du Groupe. En particulier, l'évolution du commerce international (pour les activités Marine & Offshore, Agroalimentaire & Matières Premières, Industrie), les investissements en exploration et production des secteurs pétrole & gaz et minier (pour les activités Industrie et Agroalimentaire & Matières Premières notamment), la consommation des ménages (pour les Biens de consommation), et la construction de bâtiments neufs dans les pays industrialisés et à forte croissance (pour l'activité Bâtiment & Infrastructures) peuvent affecter particulièrement certaines des activités du Groupe.

Compte tenu de la présence du Groupe dans un grand nombre de pays, notamment dans des pays dits « émergents », son activité peut être sensible à l'évolution de l'inflation, aux éventuelles récessions et à la volatilité des marchés financiers dans ces pays.

Les accords de libre-échange, en impactant les flux commerciaux entre les pays et en réduisant les obstacles techniques au commerce, peuvent influencer négativement sur la demande de tests, d'inspection et de certification.

Les évolutions de l'environnement macroéconomique et le ralentissement économique, affectant à ce jour plusieurs marchés sur lesquels le Groupe est présent (par exemple pour l'activité

Marine & Offshore affectée par la baisse du transport maritime dépendant du commerce international, ou les activités Agroalimentaire & Matières Premières et Industrie affectées par la fluctuation des cours des Matières Premières, le faible prix du baril de pétrole provoquant le ralentissement des dépenses d'investissements), peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Suivi et gestion des risques

La présence du Groupe sur des marchés géographiquement diversifiés et dans des secteurs d'activité variés le rend moins sensible à la conjonction défavorable d'un marché donné.

En outre, les indicateurs pertinents pour mesurer les niveaux du commerce mondial, les investissements ou la consommation sont suivis par les responsables des zones géographiques et des activités opérationnelles. Ces données sont revues par le management du Groupe à l'occasion des *Operating reviews*, qui se tiennent trois fois par an, afin d'anticiper ces évolutions et d'adapter l'offre du Groupe et les moyens mis en œuvre.

Dans le cadre de sa stratégie 2020, le Groupe a lancé une série d'initiatives de Croissance qui visent à diversifier davantage son exposition à différents secteurs économiques, notamment vers les biens de consommation. Cela permettra un rééquilibrage du portefeuille d'activités afin de rendre le Groupe plus résilient.

Risques liés à l'environnement géopolitique

Description

Compte tenu de la diversité et du nombre des implantations géographiques du Groupe, notamment dans des pays émergents d'Asie, d'Amérique latine, d'Afrique ou d'Europe de l'Est, ses activités sont susceptibles d'être affectées par l'instabilité ou le changement politique (élections, référendums...), les troubles sociaux, les actions terroristes, les émeutes, les situations de guerre et les crises sanitaires. Ces risques pourraient affecter défavorablement la pérennité ou la continuité des activités du Groupe dans un ou plusieurs pays.

Suivi et gestion des risques

Le Groupe s'efforce de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités afin de réduire son exposition aux risques décrits ci-avant. Il mène en continu des efforts diplomatiques et commerciaux afin d'anticiper les crises, veille à sécuriser ses contrats à l'aide de ses conseils internes et externes et dispose d'un certain nombre de polices d'assurance pouvant, le cas échéant, être activées.

De surcroît, Bureau Veritas a mis en place une veille interne et externe pour anticiper les événements, ainsi qu'une procédure permettant d'organiser rapidement la gestion de crises avec toutes les parties prenantes et d'en limiter les conséquences éventuelles. Un Comité, appelé *Crisis alert committee*, a été constitué à cet effet. Il permet aussi d'assurer à chaque *manager* faisant face à une situation de crise un soutien immédiat pour organiser une réponse adéquate à la situation.

Afin de se protéger au mieux contre de tels risques, des plans de sécurité existent également et comprennent, notamment, la diffusion de guides et d'informations de sensibilisation à la sécurité, des formations du personnel à la sécurité, la sécurisation renforcée des sites et l'interdiction de voyager à destination des pays jugés risqués.

Le Groupe ne peut cependant garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper ou de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver défavorablement affectés.

Risques spécifiques liés aux Services aux gouvernements au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières

Description

Les Services aux gouvernements, présentés au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières, en particulier la vérification des importations (*Pre-Shipment Inspection – PSI*), l'évaluation de conformité des expéditions (*Verification of Conformity – VOC*) et les solutions de guichet unique (*Single Window – SW*), reposent sur un nombre relativement limité de programmes, contrats et accréditations (ci-après les « Contrats ») conclus ou octroyés par des gouvernements ou des autorités publiques.

À la date de dépôt du présent Document de référence, le Groupe dispose d'une cinquantaine de Contrats dont la plupart sont relatifs à des prestations dans des États d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. Ces Contrats sont généralement d'une durée d'un à trois ans (voire dix ans pour le guichet unique) et nombre d'entre eux sont soumis au droit administratif local et, partant, résiliables unilatéralement et de manière discrétionnaire, avec un court préavis, par le gouvernement ou l'autorité publique concerné. Ils sont, en outre, soumis aux aléas inhérents aux activités dans des pays émergents, dont certains ont connu ou pourraient connaître une instabilité politique et économique, des changements rapides et fréquents de réglementation, une guerre civile, des conflits violents, des troubles sociaux ou des actions de groupes terroristes. La suspension, la résiliation ou le non-renouvellement d'un nombre, même restreint, de ces Contrats pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution des Contrats conclus avec des gouvernements ou des autorités publiques, le Groupe peut être confronté à des difficultés de recouvrement, dont le règlement peut s'avérer long et complexe. Le non-paiement, le paiement tardif ou le paiement partiel de sommes importantes

dues au titre de ces Contrats pourrait également avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Suivi et gestion des risques

Afin de réduire son exposition à ces risques, le Groupe s'efforce de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités liées aux Services aux gouvernements et de structurer ses programmes de telle sorte que les prestations soient réglées par les opérateurs et non par les États concernés.

Il mène également en continu des efforts diplomatiques et commerciaux intenses afin d'anticiper les crises et réagir au mieux en cas de survenance de l'un de ces risques.

Enfin, Bureau Veritas veille à sécuriser au mieux ses contrats à l'aide de ses conseils internes et externes et, le cas échéant, de la souscription de programmes d'assurance contre les risques politiques.

Risques liés à l'environnement concurrentiel du Groupe et à l'innovation

Description

Les marchés sur lesquels le Groupe est présent sont caractérisés par une forte intensité concurrentielle qui pourrait s'accroître à l'avenir.

Les principaux concurrents du Groupe, présents au niveau national ou mondial sur un ou plusieurs des marchés du Groupe, pourraient, en raison de leur taille, disposer de ressources financières, commerciales, techniques ou humaines supérieures à celles du Groupe. Ces concurrents pourraient à l'avenir adopter des politiques agressives en termes de prix, diversifier leurs offres de services et développer des synergies plus importantes au sein de leurs gammes de services, nouer des relations stratégiques ou contractuelles durables avec des clients actuels ou potentiels sur des marchés dans lesquels le Groupe est présent ou cherche à se développer ou encore à acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe. Ce dernier pourrait ainsi perdre des parts de marché ou voir sa rentabilité affectée s'il ne parvenait pas à proposer des prix, des services ou une qualité de prestations au moins comparables à ceux de ses concurrents ou bien à tirer avantage de nouvelles opportunités commerciales. L'intensification de la concurrence sur les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait donc conduire à une diminution de ses ventes, à une diminution de ses parts de marchés et/ou à une baisse de sa rentabilité et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

En outre, sur certains des marchés du Groupe actuellement fragmentés (notamment les marchés de l'Industrie, du Bâtiment & Infrastructures, et de la Certification), la tendance est à la concentration des acteurs afin de constituer de grands groupes internationaux. À terme, si le Groupe n'était pas capable de participer à ce mouvement de consolidation, cela pourrait également affecter sa capacité à atteindre ses objectifs. Dans ce cas, un tel mouvement de concentration, par la concurrence accrue qu'il implique (compétition dans les appels d'offres par exemple, etc.), pourrait affecter l'activité du Groupe ainsi que sa capacité à conserver et accroître ses parts de marché.

La compétitivité de Bureau Veritas pourrait également être négativement affectée si son effort d'innovation s'avérait insuffisant face à ses concurrents. Les activités du Groupe sont en effet exercées dans un environnement en constante évolution avec l'apparition notamment de nouvelles technologies et de nouveaux services. Le Groupe pourrait ne pas suffisamment

anticiper ces changements et réaliser les évolutions technologiques nécessaires lui permettant de conserver sa compétitivité, maintenir un niveau élevé de performance et d'excellence opérationnelle et répondre au mieux aux besoins et à la demande de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Suivi et gestion des risques

Bureau Veritas poursuit sans relâche l'objectif de conserver sa place parmi les leaders mondiaux de l'inspection, de la certification et des essais en laboratoire. L'équipe centrale de *Corporate development* est en charge de piloter et d'animer la réflexion en matière d'innovation et de stratégie, en collaboration étroite avec les unités opérationnelles, afin de renforcer les avantages compétitifs de Bureau Veritas. Cette équipe réalise également une revue périodique des activités et des orientations des principaux concurrents de l'Industrie du TIC afin de les intégrer dans la réflexion stratégique du Groupe.

Bureau Veritas a lancé un nombre important d'initiatives de croissance organique afin de développer ses activités sur les segments de marché les plus attractifs. Des points d'avancement de ces initiatives sont réalisés régulièrement, notamment au cours des réunions de revue des opérations (*Operating reviews*).

Afin de limiter l'impact de ces risques, Bureau Veritas réalise également des opérations de croissance externe et développe des partenariats sur un certain nombre de programmes. Ainsi en 2017, le Groupe a notamment procédé à l'acquisition des sociétés INCA (Mexique), IPS Tokai Corporation (Japon) et Primary Integration Solutions, Inc. (États-Unis) et a signé une alliance stratégique avec Avitas Systems (États-Unis), une entreprise de GE Ventures, portant sur le lancement de services d'inspection basés sur l'analyse prédictive de données.

Par ailleurs, en matière d'innovation, le Groupe a intégré un plan de transformation digitale dans sa stratégie 2020. Les premiers résultats du plan (intégration de nouvelles technologies dans les activités du Groupe, création de nouvelles offres mêlant digital et service humain, renforcement des capacités de tests et de certifications du Groupe sur les produits et services numériques) sont présentés ci-dessous dans les « Risques liés aux évolutions technologiques ».

Risques liés aux acquisitions du Groupe

Description

La stratégie de croissance externe du Groupe repose notamment sur l'acquisition d'entreprises ou d'actifs, la constitution de *joint-ventures* ou d'alliances stratégiques avec des acteurs locaux permettant l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec ses activités existantes.

Le Groupe pourrait néanmoins ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), d'identifier suffisamment les risques potentiels liés à chaque acquisition dans le cadre des *due diligences* financières, juridiques, éthiques, fiscales, opérationnelles et informatiques effectuées ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir le financement de ces acquisitions à des conditions

favorables et choisir alors de financer les acquisitions à l'aide d'une trésorerie qui pourrait être allouée à d'autres fins dans le cadre des activités existantes du Groupe. Par ailleurs, en cas d'acquisitions significatives, le Groupe pourrait être contraint de recourir à des financements externes, notamment aux marchés de capitaux.

Le Groupe pourrait également rencontrer des difficultés et/ou subir des retards dans l'intégration des sociétés acquises, en particulier du fait de la perte de clients, de possibles incompatibilités de leurs systèmes et procédures (notamment les systèmes et contrôles comptables) ou de leurs politiques, pratiques et cultures d'entreprise, du départ de collaborateurs, notamment de cadres dirigeants, ou de la prise en charge de passifs ou coûts, notamment des litiges significatifs non anticipés au moment de l'acquisition.

Enfin, les concurrents du Groupe ainsi que des investisseurs financiers, en particulier des fonds d'investissement, pourraient acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe ou pourraient rendre les acquisitions envisagées par le Groupe plus difficiles ou onéreuses.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance de son chiffre d'affaires et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Suivi et gestion des risques

Bureau Veritas dispose avec l'équipe centrale de *Corporate development* d'une organisation spécifique dédiée aux opérations de croissance externe. Cette équipe a la responsabilité d'animer et de piloter le processus de croissance externe au travers, d'une part, du Comité des fusions & acquisitions qui se réunit tous les 15 jours pour valider avec les groupes opérationnels et les fonctions centrales concernées les cibles d'acquisition et, d'autre part, d'une implication directe, en étroite coopération avec les équipes locales, pour les étapes de négociation et de due diligence.

Les règles de gestion régissant les opérations de croissance externe sont définies dans une procédure spécifique. Cette procédure décrit les étapes d'instruction des opérations et de validation, les documents nécessaires (contenu des présentations, points à couvrir, analyses financières requises) ainsi que les rôles et responsabilités respectifs des directions opérationnelles et des directions fonctionnelles du siège. Les différentes directions fonctionnelles (Juridique, Risques et *Compliance* ; Audit et services aux acquisitions ; Trésorerie et financement ; Fiscalité et consolidation) voient et valident les projets et les documents contractuels avant tout engagement du Groupe. Les projets d'opérations de croissance externe (acquisitions ou cessions) d'un montant compris entre 5 et 10 millions d'euros font l'objet d'une revue par le Comité stratégique du Conseil d'administration qui décide de la poursuite ou de l'abandon des projets. Les projets d'acquisition d'un montant supérieur à 10 millions d'euros sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une organisation dédiée et des procédures internes régissant le plan d'intégration des sociétés acquises. Des informations complémentaires sont présentées dans le paragraphe 4.4 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, page 181, du présent Document de référence.

Risques liés au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations

Description

Une part significative de l'activité du Groupe est soumise à l'obtention et au maintien d'accréditations, d'agrèments, d'habilitations, de délégations, de reconnaissances officielles et plus généralement d'autorisations, au niveau local, régional ou mondial délivrés par des autorités publiques ou des organismes professionnels et octroyés à la suite de procédures d'instruction souvent longues et complexes (ci-après les « Autorisations »). La plupart de ces Autorisations sont accordées pour des durées limitées et font l'objet de renouvellements périodiques par les autorités concernées. De plus, pour certaines de ses activités (notamment pour les Services aux gouvernements et le commerce international au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières et l'activité Marine & Offshore), le Groupe (ou la division concernée) doit être membre actif de certaines organisations professionnelles afin d'être éligible à certains projets.

Bien que le Groupe porte une grande attention à la qualité des prestations réalisées au titre de ces Autorisations ainsi qu'au renouvellement et au maintien de son portefeuille d'Autorisations, un manquement à des obligations professionnelles ou des situations de conflit d'intérêts (réelles ou perçues comme telles) pourraient conduire le Groupe à perdre, temporairement ou définitivement, une ou plusieurs de ses Autorisations. En outre, il est possible qu'une autorité publique ou une organisation professionnelle ayant octroyé au Groupe une ou plusieurs Autorisations puisse décider d'y mettre fin unilatéralement.

Le non-renouvellement, la suspension ou la perte de certaines de ces Autorisations ou de la qualité de membre de certaines organisations professionnelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Suivi et gestion des risques

Bureau Veritas a mis en place, pour chacune de ses activités, une organisation spécifique dédiée à la gestion et au suivi des Autorisations.

La gestion des Autorisations utilisées dans plusieurs pays a été renforcée en 2017, en particulier pour les activités Agroalimentaire & Matières Premières, Industrie et Marine & Offshore, par le perfectionnement de l'organisation et la mise en place d'outils de contrôle (notamment : gestion des qualifications et supervision du personnel, gestion des audits internes, centre de services partagés pour le suivi de l'exécution et analyse et prévention des situations de conflit d'intérêts au travers de Comités d'Engagement). De tels outils et systèmes sont régulièrement réévalués et améliorés par le Groupe.

Des actions sont également en cours pour renforcer la gestion centrale autour des Autorisations internationales et rationaliser leur empreinte géographique en vue de limiter l'exposition du Groupe au risque de perte. En complément, des campagnes internes de sensibilisation relatives aux conflits d'intérêts potentiels ont été lancées pour une meilleure prise de conscience des risques associés aux Autorisations.

Des informations complémentaires sur ces Autorisations et leur gestion figurent dans les paragraphes 1.7 – Accréditations, agrèments et autorisations, page 54 et 4.4 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques page 181, du présent Document de référence.

Risques liés à l'externalisation et à la sous-traitance

Description

Le Groupe a régulièrement recouru à des sous-traitants pour la réalisation de ses activités dans des domaines dans lesquels il ne bénéficie pas de ressources suffisantes (personnel, compétence, équipement, etc.) ou d'une couverture géographique, des Autorisations ou de l'expertise requise afin de satisfaire les termes d'un contrat ou respecter la réglementation locale. Les demandes visant à avoir recours à des sous-traitants sont initiées par les opérationnels locaux en charge d'évaluer les ressources nécessaires pour répondre aux appels d'offres ou au niveau Groupe dans certains cas.

Ce recours à des tiers est une pratique courante dans la profession mais représente un risque qui doit être suivi attentivement selon les exigences de qualité en vigueur au sein du Groupe. Le risque de défaillance de sous-traitants est susceptible d'entraîner notamment un non-respect des dispositions contractuelles ou de la réglementation applicable, voire une perte de certaines Autorisations, et de soulever des difficultés de conformité (conflits d'intérêts, protection des données, intégrité, etc.), ce qui pourrait affecter de manière significative l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Suivi et gestion des risques

Afin de gérer les risques liés à l'externalisation et à la sous-traitance, le Groupe procède à des évaluations, dans le cadre de la réalisation des missions confiées, des sous-traitants avec lesquels il contracte. Les Comités des engagements au sein du Groupe sont également amenés à intervenir pour analyser et prévenir des situations potentielles de conflit d'intérêt ou de risques.

En outre, dès la formalisation de leur relation, le Groupe impose aux sous-traitants son modèle de contrat de sous-traitance qui comprend de nombreuses clauses en matière de conformité (adhésion au Code d'éthique du Groupe, déclarations de respect de la réglementation anti-corruption, etc.), exige des niveaux de services et prévoit des modalités strictes de paiement des frais et de la rémunération dus.

Le Groupe est également couvert par une police d'assurance pour ces risques.

Risques liés aux évolutions technologiques

Description

Le Groupe exerce son activité dans des marchés qui subissent des évolutions importantes de la chaîne de valeur liées à l'utilisation massive des technologies digitales (*cloud*, réseaux sociaux, drones, capteurs, robots, économie collaborative, intelligence artificielle, *blockchain*, etc.).

Le digital, tout en offrant de nombreuses opportunités nouvelles de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant limiter le champ de ses opérations, en réduisant par exemple la présence d'inspecteurs sur site, ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe. Le digital pourrait ainsi rendre obsolètes certaines activités du Groupe car la technologie remplace progressivement certains besoins en inspections, tests et certifications effectués par des tierces parties telles que Bureau Veritas. En conséquence, la vitesse d'adoption des technologies digitales par le Groupe dans ces métiers est un élément clé de la compétitivité parmi les acteurs du secteur et donc un facteur de risque pour Bureau Veritas.

Toutefois, un développement trop rapide de certaines solutions technologiques inadaptées au marché et/ou à la réglementation, notamment du fait d'une mauvaise anticipation des attentes et tendances du marché, des transformations et évolutions technologiques en cours et le recours à des services externes défaillants ou inadaptés, pourrait exposer le Groupe à des risques d'image (baisse de la qualité des services proposés), juridiques (condamnations en cas de non-respect de la réglementation) et/ou financiers (perte de marché).

En outre, dans certains marchés, les clients de Bureau Veritas peuvent perdre des parts de marché significatives au profit d'acteurs digitaux évoluant avec des *business model* différents. Cette perte de chiffre d'affaires peut avoir un impact direct sur les activités du Groupe car la demande pour les services proposés par le Groupe, leur prix et la marge réalisée sont en effet directement liés au niveau d'activité de ses clients.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes des technologies en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effets défavorables significatifs sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Suivi et gestion des risques

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, le Groupe a intégré un plan de transformation digitale dans sa stratégie 2020, sous la responsabilité du *Chief Digital Officer*, comportant trois axes majeurs et dont les premiers résultats ont été observés :

- *Digitally-augmented TIC* : augmenter et optimiser les capacités du Groupe dans ses métiers existants grâce aux technologies digitales (utilisation en 2017 de drones, de lunettes connectées ou de l'intelligence artificielle dans plusieurs activités du Groupe) ;
- *Platforms & Data* : supporter l'ambition de croissance organique du Groupe par la mise en place de plateformes digitales permettant de déployer des services à destination de ses clients et de leurs écosystèmes de manière globale grâce à l'exploitation systématique de données internes et externes (création durant l'année 2017 de VeristarAIM^{3D}, une plateforme collaborative pour la gestion du jumeau numérique d'un navire et de son intégrité, en partenariat avec Dassault Systèmes; *SafeSupply*, une plateforme numérique de gestion des risques d'achat pour la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en partenariat avec *ComplianceMetrix*, et *Building-in-One*, une plateforme documentaire collaborative pour la gestion complète du cycle de vie d'un bâtiment et de sa conformité, en partenariat avec *VP & White*) ;
- *New TIC for Digital Economy* : développer de nouvelles capacités de tests, inspections et certifications adaptées au monde numérique (renforcement en 2017 des capacités existantes du Groupe sur les produits et services numériques grâce à l'acquisition de sociétés spécialisées (par exemple, Siemic) et le développement de nouvelles offres dans le secteur de l'économie numérique (telles que la certification de protection des données personnelles).

Bureau Veritas a également signé fin 2017 un partenariat stratégique avec Avitas Systems, une entreprise de GE Ventures, afin de co-développer des services d'inspection basés sur la collecte automatisée et l'analyse prédictive de données applicables à tous les secteurs industriels et de les déployer à l'échelle mondiale. Ce partenariat se concentrera initialement sur le marché *Power & Utilities* (en lien avec le Plan Stratégique 2020) et s'étendra rapidement à d'autres marchés industriels.

Le Groupe suit également de manière active les évolutions technologiques, en étant membre de plusieurs réseaux d'innovation, en faisant partie de projets collaboratifs avec ses

clients et en signant des partenariats avec des organisations susceptibles d'apporter des savoir-faire technologiques.

Risques liés aux systèmes d'information, à la protection des données et à la cybersécurité

Description

Les activités et processus du Groupe sont de plus en plus dépendants des infrastructures techniques et applications informatiques qui sont au cœur de la production de services. En outre, le profil international du Groupe nécessite des systèmes d'information multiples reliés entre eux avec des volumes d'échanges croissants. Leur dysfonctionnement ou arrêt, lié à des menaces externes (virus, tentatives d'intrusions) ou internes (malveillance, atteinte à la protection des données), pourrait conduire à une incapacité d'assurer la continuité de services pour les systèmes d'information vitaux hébergeant les informations opérationnelles et stratégiques, à des pertes ou fuites d'information, à des retards, à des surcoûts représentant un risque pour la stratégie du Groupe. En outre, si les bases de données et leurs sauvegardes devaient être détruites ou endommagées pour une raison quelconque, l'activité du Groupe pourrait s'en trouver perturbée. Les conséquences seraient donc d'ordre financier (pertes de contrats clients, pénalités...), réputationnel (divulgaration de données confidentielles et personnelles) et/ou juridique (responsabilité vis-à-vis des personnes morales et/ou physiques sur lesquelles le Groupe détient des informations).

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités, le Groupe est amené à collecter et traiter des données personnelles. La réglementation en matière de données personnelles se renforce actuellement, notamment au niveau européen. Ainsi, le règlement général (UE) n° 2016/679 du Parlement et du Conseil sur la protection des données (ci-après le « **Règlement** ») entrera en vigueur à compter du 25 mai 2018. En plus de la mise en place de contrôles juridiques et informatiques, le Règlement introduit l'obligation de déclarer toute fuite de données à l'autorité compétente. Tout manquement à ces obligations pourrait entraîner des sanctions pénales et financières à l'encontre du Groupe et nuire à sa réputation.

Suivi et gestion des risques

Le Groupe dispose aujourd'hui d'un ensemble de procédures et de technologies lui permettant de faire face aux risques identifiés cités ci-dessus, même si la garantie d'un risque zéro ne sera jamais possible.

- Risques technologiques

Au niveau de la protection liée aux actes malveillants, un ensemble central de systèmes de sécurité a été mis en place permettant de se protéger contre les attaques logicielles (virus, spam, etc.) ainsi que les tentatives d'intrusion dans les systèmes du Groupe. Cette politique de sécurité est audité annuellement par une société indépendante spécialisée qui, en plus de l'audit, simule des tentatives d'intrusion.

En 2018, le Groupe continuera de faire évoluer ses systèmes de protection pour mieux se protéger contre les formes nouvelles et modernes d'attaques. En ce qui concerne la sécurité des traitements, les *data centers* principaux du Groupe font l'objet d'un « *DRP* » (*Disaster Recovery Plan*), leur permettant, en cas de désastre majeur, de basculer les solutions critiques sous 24 heures sur un *data center* alternatif avec une perte de données n'excédant pas deux heures.

- Risques humains et processus

En matière de sécurité, l'ensemble des travaux des équipes suit des procédures détaillées et documentées qui s'appliquent dans tous les data centers du Groupe. Ceci permet à des équipes d'autres centres mondiaux d'effectuer les tâches assignées normalement à un centre différent afin d'assurer une continuité de service en cas de troubles sociaux ou géopolitiques.

En 2018, des actions de formation et de sensibilisation à destination de l'ensemble des utilisateurs du Groupe permettront de réduire la surface d'attaque et le risque de propagation des virus et autres menaces. La mise en place d'une Charte IT permet d'encadrer les activités des salariés et surtout les activités des sous-traitants et partenaires.

Enfin, la confidentialité et la sécurité des données, notamment personnelles, constituent l'un des thèmes du Programme de Conformité du Groupe. Ce dernier met en place des mesures destinées à renforcer ses procédures et son organisation en matière de protection des données personnelles, lesquelles incluent notamment la désignation d'un *Data Protection Officer* Groupe effectuée avant l'entrée en vigueur du Règlement. Le Programme de Conformité du Groupe est décrit en détail au paragraphe 4.4 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, page 181, du présent Document de référence.

Risques liés aux Ressources humaines

Description

Le Groupe emploie environ 74 000 collaborateurs dans le monde. L'expertise, la qualité et l'engagement des collaborateurs sont cruciaux pour la réussite d'un groupe de services tel que Bureau Veritas. La politique Ressources humaines du Groupe, notamment sa capacité à attirer, retenir, former, motiver et récompenser ses collaborateurs et plus particulièrement ses talents, est donc considérée comme l'un des leviers clés de sa performance.

Certains collaborateurs, dont la plupart sont des cadres dirigeants, disposent d'une connaissance du secteur et des activités du Groupe particulièrement forte. Le départ de ces collaborateurs est donc un risque pour le Groupe.

En outre, une communication insuffisante sur le sens des métiers de Bureau Veritas pourrait affecter l'attractivité du Groupe auprès des jeunes générations et des meilleurs candidats.

Suivi et gestion des risques

Le Groupe s'attache à proposer des opportunités de carrière et des postes motivants à ses salariés. Il cherche à fidéliser ses collaborateurs à travers un système de rémunération attractif annuel et pluriannuel dans le cadre d'une politique qui s'inscrit dans le temps.

Bureau Veritas a également mis en place des revues annuelles, appelées *Organization and Leadership Development Reviews* (OLDR), dont l'objectif est d'établir des plans de succession pour l'ensemble des dirigeants du Groupe. Ce processus d'OLDR est décliné dans chaque groupe opérationnel et permet d'établir des plans de succession pour le management local. À l'issue de ces revues, le Groupe dispose donc de plans de succession ainsi que de propositions d'évolution professionnelle ou de mobilité géographique pour garantir la poursuite du développement du Groupe et de ses collaborateurs et ainsi les retenir.

Dans le cadre de ses opérations de fusions-acquisitions, le Groupe s'efforce de sécuriser le maintien des personnes clés à travers des mécanismes contractuels et financiers afin de ne pas ralentir la mise en place des plans stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe travaille sa présence sur les réseaux sociaux pour augmenter la compréhension de ses métiers par les potentiels futurs collaborateurs. Mettre en exergue le sens des métiers de Bureau Veritas dans un monde où développement durable, enjeux environnementaux et de sécurité sont de plus en plus identifiés est la meilleure garantie d'un recrutement de qualité et adapté.

Le Groupe n'est pas, à sa connaissance, exposé à des risques sociaux particuliers autres que ceux pouvant intervenir dans la vie sociale normale d'entreprises de taille comparable et implantées mondialement.

Des informations complémentaires sur la gestion des Ressources humaines sont présentées dans le paragraphe 2.3 – Ressources humaines, page 80, du présent Document de référence.

Risques liés à la santé et à la sécurité des personnes

Description

Bureau Veritas emploie directement environ 74 000 personnes dans plus de 1 400 bureaux et laboratoires à travers le monde et a également recours à de nombreux sous-traitants. Ils travaillent soit sur les sites du Groupe, soit sur les sites des clients et peuvent être exposés à divers risques tels que des risques physiques, mécaniques, médicaux, chimiques ou biologiques.

La survenue d'un accident grave ou d'une épidémie aux conséquences humaines potentiellement dévastatrices ou, plus généralement, de mauvaises conditions de travail, d'hygiène et de sécurité représentent un risque susceptible d'affecter la disponibilité des ressources internes ou des sous-traitants et donc d'altérer les opérations de Bureau Veritas.

Suivi et gestion des risques

Afin de prévenir les accidents et ainsi d'assurer la sécurité des employés et des sous-traitants de Bureau Veritas et la disponibilité des personnes nécessaires à la délivrance des services pour ses clients, le Groupe a défini la sécurité comme un « absolu ».

Des actions et politiques pour améliorer les conditions de travail et de sécurité ainsi que le bien être des salariés et des tiers et veiller à leur santé sont déployés dans les pays où le Groupe est présent. Au niveau Groupe, un référentiel sécurité est défini, déployé à travers le monde, audité et amélioré afin de s'assurer de la bonne conduite et de l'amélioration continue du traitement de ces thématiques. Bureau Veritas s'est en effet engagé dans une procédure d'analyse, de traitement et de réduction des risques liés à la sécurité des personnes.

Une description détaillée de la gestion de la sécurité et de la santé du personnel au sens large et des moyens mis en œuvre est présentée dans le paragraphe 2.4, page 88, du présent Document de référence.

Risque éthique

Description

Bien que le Groupe attache une attention particulière au respect de valeurs et principes éthiques stricts dans le cadre de ses activités, des risques d'actes isolés de collaborateurs, préposés ou partenaires du Groupe en contradiction avec ces valeurs et principes afin d'assurer des relations commerciales, éviter ou régler des litiges ou accélérer des décisions administratives ne peuvent être exclus (actes de corruption, fraudes, situations de

conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, violation des régimes de sanctions économiques internationales, etc.). La responsabilité de salariés, dirigeants ou sociétés du Groupe pourrait alors être recherchée. La survenance de tels événements pourrait donner lieu à des sanctions, notamment financières, et/ou affecter la réputation du Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Suivi et gestion des risques

Le Groupe a mis en place un Programme de Conformité dédié à l'éthique. Il comprend notamment un Code d'éthique assorti d'un manuel de règles et procédures internes, applicables à tous les collaborateurs, une organisation et des formations dédiées, une cartographie des risques, ainsi que des dispositifs d'évaluation et de contrôle, sous la responsabilité du Comité d'éthique du Groupe.

Le Programme de Conformité du Groupe est décrit en détail aux paragraphes 4.4 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, page 181 et 2.2.1 – L'éthique, un « absolu », page 77, du présent Document de référence.

Risques liés aux sanctions économiques internationales

Description

Certains pays dans lesquels le Groupe est susceptible d'exercer ses activités peuvent être visés par des sanctions économiques, des embargos ou d'autres mesures restrictives prévus par les législations et réglementations de certains États ou organisations internationales. En particulier, l'Union européenne a adopté différentes réglementations visant à limiter le commerce avec la Syrie et la Russie. Le Groupe considère que ses activités dans les pays concernés n'enfreignent pas les régimes de sanctions économiques applicables adoptés par un État ou un membre de la communauté internationale. Toutefois, le Groupe ne peut garantir que les réglementations actuelles ou futures en matière de sanctions économiques n'aurent pas d'impacts défavorables sur ses activités, sa situation financière ou sa réputation. Une violation de ces réglementations pourrait entraîner des sanctions civiles, pénales et/ou financières significatives pour le Groupe.

Suivi et gestion des risques

Le Groupe effectue un travail régulier de veille réglementaire et d'identification des risques liés aux sanctions internationales à travers sa cartographie des risques. Il a mis en place des procédures de contrôle et des programmes de sensibilisation spécifiques afin de mener ses activités dans le respect des mesures applicables. De plus, il entretient des relations régulières avec les autorités compétentes.

Risques liés à la production de faux certificats

Description

Le Groupe a pour principales missions la vérification de la conformité de produits, d'actifs ou de systèmes de gestion par rapport à un référentiel donné (principalement des normes et réglementations en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale, qualité, santé, sécurité). Il intervient notamment en tant qu'organisme indépendant et établit des

rapports et des certificats attestant de la conformité du produit, de l'actif ou du système de gestion concerné aux normes et à la réglementation. La certification permet aux entreprises de renforcer leur réputation, d'accéder à de nouveaux marchés ou simplement d'exercer leurs activités.

En conséquence, l'obtention d'une certification constitue souvent un enjeu majeur pour les entreprises, de sorte que Bureau Veritas est exposé à des risques de falsification ou de manipulation de rapports et certificats émis par le Groupe, ou d'émission de rapports ou de certificats contrefaisant les marques et/ou les droits d'auteur de Bureau Veritas. La production de rapports ou de certificats falsifiés ou contrefaits peut résulter de comportements internes (à la suite d'un acte de malveillance par exemple) ou, le plus souvent, externes (fraude par le client ou un tiers afin de satisfaire à des normes réglementaires).

La survenance de tels événements pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires (au plan civil et pénal), menacer le maintien ou le renouvellement d'Autorisations indispensables à la poursuite de certaines activités par le Groupe, provoquer le retrait de certains produits du marché et/ou affecter la réputation du Groupe et de l'industrie du TIC en général, si bien que cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Suivi et gestion des risques

Une politique de lutte contre la contrefaçon a été mise en place au sein du Groupe en 2015. Dès la suspicion de falsifications ou de contrefaçons, le Groupe procède à des enquêtes afin d'identifier rapidement l'origine et les auteurs de ces falsifications ou contrefaçons. Le cas échéant, il en rend compte aux clients, aux organismes d'accréditation et, si besoin, aux autorités gouvernementales et douanières notamment au regard de ce qui est requis par les lois et règlements applicables. Des procédures judiciaires et pénales sont également initiées afin qu'il soit mis un terme à ces situations frauduleuses et que des réparations soient obtenues pour les préjudices subis par le Groupe et que, éventuellement, des sanctions soient prises à l'encontre des personnes coupables.

En outre, le Groupe développe pour certaines activités l'apposition d'une signature numérique sur les certificats et l'utilisation de Codes QR afin de réduire le risque de production de certificats falsifiés ou contrefaits et d'améliorer la traçabilité des rapports et certificats émis par le Groupe.

Risque d'image et de réputation

Description

La capacité de Bureau Veritas à exercer pleinement sa mission de tiers de confiance repose grandement sur sa réputation en matière d'intégrité, d'indépendance et de compétence. La médiatisation d'éventuelles difficultés, avérées ou seulement alléguées, notamment liées à l'exécution de projets significatifs ou sensibles, pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients et, par conséquent, sa capacité à se voir confier certaines missions.

Suivi et gestion des risques

Bureau Veritas a mis en œuvre une politique pour réduire son risque d'image et de réputation qui repose sur trois actions complémentaires :

- Expliquer la portée de ses services

Bureau Veritas renforce auprès des tiers sa communication « métiers » visant à expliciter la façon dont ses services sont réalisés et contribuent à réduire les risques et à améliorer la performance de ses clients. Cette communication doit permettre de mieux faire comprendre sa rigueur professionnelle ainsi que les limites de ses interventions et, par conséquent, de ses responsabilités éventuelles.

- Prévenir les risques

Le Groupe identifie régulièrement les risques auxquels il est exposé au travers de ses missions et de l'action de son personnel, notamment par le biais d'une cartographie des risques. Il s'attache à mettre en œuvre des politiques et des processus permettant de les maîtriser de façon préventive. Cette approche couvre en particulier les risques techniques, opérationnels, éthiques et de réputation pour l'ensemble des métiers du Groupe.

1.11.2 Risques juridiques

Risques liés à la réglementation et à son évolution

Description

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé qui diffère parfois significativement selon les pays considérés.

La réglementation applicable aux activités du Groupe est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités (par exemple au titre de conflits d'intérêts réels ou allégués) ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

Certains pays peuvent aussi faire le choix de ne pas ouvrir aux entreprises privées ou aux entreprises étrangères le marché local du TIC ou de changer les règles d'exercice de ses activités, ne permettant plus au Groupe de travailler dans ces pays.

En particulier, en cas d'évolutions importantes de la réglementation ou de la jurisprudence applicables à ses activités dans les principaux pays où il est présent, entraînant une mise en cause fréquente, voire systématique, de la responsabilité civile professionnelle de ses salariés, de la Société ou de ses filiales, le Groupe pourrait devenir l'objet de recours contentieux multiples et, le cas échéant, être tenu de payer des dommages et intérêts significatifs (et donc difficilement assurables) alors même que les prestations mises en cause ont été réalisées avant l'évolution du cadre réglementaire. Une telle évolution de l'environnement réglementaire pourrait également, dans des circonstances extrêmes, conduire le Groupe à sortir de certains des marchés dans lesquels il considère que cette réglementation est trop contraignante.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

- Détecter et gérer les crises

Une procédure de gestion de crise décrit les règles mises en œuvre par Bureau Veritas pour agir efficacement en cas de crise potentielle ou avérée. Cette procédure permet d'organiser efficacement la gestion de crise avec toutes les parties prenantes afin d'en limiter les conséquences éventuelles. Un Comité, appelé « *Crisis alert committee* », a été constitué à cet effet. Il évalue la criticité de la situation pour le Groupe et apporte un support à chaque entité du Groupe faisant face à une situation de crise pour apporter au plus vite une réponse adéquate.

En complément, dans un monde globalisé où l'information est diffusée rapidement, Bureau Veritas a mis en place un système de veille des médias et réseaux sociaux permettant de détecter d'éventuelles situations pouvant porter atteinte à son image.

Suivi et gestion des risques

Le Groupe s'efforce de suivre l'ensemble de ces évolutions en effectuant un travail de veille réglementaire pour essayer d'anticiper, de suivre et d'apporter son point de vue auprès des autorités compétentes lors de la préparation de nouvelles réglementations.

Le Groupe est également membre des associations professionnelles nationales et internationales du TIC et notamment de l'IFIA (*International Federation of Inspection Agencies*) et de l'IACS (*International Association of Classification Societies*) qui publient des règles déontologiques et des règles de qualification.

Risques liés aux procédures contentieuses ou précontentieuses auxquelles le Groupe est partie

Description

Dans le cours normal de certaines de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures contentieuses ou précontentieuses visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle. Bien que le Groupe porte une grande attention à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certains litiges impliquant le Groupe pourraient donner lieu à des condamnations pécuniaires significatives, à une éventuelle mise en jeu de sa responsabilité pénale et/ou avoir un effet négatif sur la réputation et l'image du Groupe.

Bureau Veritas est particulièrement exposé dans le cadre de l'activité Construction en France qui se caractérise par une sinistralité importante et récurrente en raison de la loi *Spinetta* du 4 janvier 1978 prévoyant une présomption de responsabilité et une garantie *in solidum* du contrôleur technique. Les autres activités du Groupe ne font pas l'objet d'une telle présomption de responsabilité et les différents litiges auxquels le Groupe doit faire face ne sont pas aussi nombreux que pour l'activité Construction en France au regard du nombre de prestations réalisées.

Les contentieux relatifs à la responsabilité civile professionnelle se caractérisent notamment par le fait qu'un temps considérable peut s'écouler entre la prestation de services et la formulation d'une réclamation contentieuse. À ce jour, les condamnations prononcées à l'encontre de Bureau Veritas ont généralement

porté sur des montants significativement inférieurs à ceux initialement réclamés dans les cas de sinistres majeurs.

Il ne peut être exclu qu'à l'avenir de nouvelles réclamations déposées à l'encontre du Groupe puissent entraîner un niveau de responsabilité important pour le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Une description détaillée des procédures contentieuses significatives dans lesquelles le Groupe est engagé est présentée au paragraphe 1.12 - Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales, page 67, du présent Document de référence.

Suivi et gestion des risques

Bureau Veritas a mis en place des procédures et des outils permettant la prévention, la gestion et le suivi des litiges. Ces procédures sont présentées dans le paragraphe 4.4 - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, page 181, du présent Document de référence.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Le total des provisions pour litiges sur contrats figure au paragraphe 5.1 - États financiers consolidés, Note 27 - Provisions pour risques et charges, page 230, du présent Document de référence.

Risques liés à la couverture d'assurance des activités du Groupe

Description

Le Groupe veille à disposer des polices d'assurance nécessaires afin de couvrir les conséquences financières de la mise en jeu de sa responsabilité civile professionnelle. Néanmoins, il ne peut garantir que toutes les réclamations faites à son encontre ou que toutes les pertes subies soient et seront à l'avenir effectivement couvertes par ses assurances, ni que les polices en place seront toujours suffisantes pour couvrir tous les coûts et condamnations pécuniaires pouvant résulter de ces mises en cause. Les assureurs peuvent aussi chercher à limiter ou à remettre en cause des

demandes d'indemnisation de sinistres pouvant être faites par le Groupe. En cas de mise en cause non couverte par les assurances ou excédant significativement le plafond des polices d'assurance, ou encore en cas de demande de remboursement importante par les assurances, les coûts et condamnations y afférents pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Les primes d'assurance réglées par le Groupe au cours des cinq dernières années sont restées relativement stables pour des conditions de couverture plus étendues et ce malgré la croissance du Groupe. Néanmoins, le marché de l'assurance pourrait évoluer de façon défavorable ou la survenance de plusieurs événements pourrait donner lieu à des demandes d'indemnisations substantielles au cours d'une année, provoquant une augmentation du montant des primes payées ou rendant impossible ou beaucoup plus coûteuse l'obtention d'une couverture adéquate. Ces facteurs pourraient provoquer une augmentation importante de ses coûts d'assurance ou, le cas échéant, conduire le Groupe à se retirer de certains marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Suivi et gestion des risques

Le Groupe poursuit sa politique consistant, quand cela est possible, à souscrire des polices d'assurance mondiales en augmentant les garanties dans les domaines qui l'exigent et en mettant en place des procédures de gestion des risques opérationnels. Le Groupe privilégie également des relations à long terme avec ses assureurs afin d'obtenir les meilleures couvertures possibles de ses activités.

La mise en place et le suivi des programmes d'assurance globaux relèvent de la Direction juridique, risques et *compliance* du Groupe. Les réclamations faites à l'encontre du Groupe doivent systématiquement lui être reportées afin que les assureurs soient saisis au plus vite. Dans les opérations d'acquisition, le Groupe réalise un audit des risques et des assurances afin de veiller à la mise en place de polices d'assurance adéquates au sein de toutes les sociétés du Groupe.

Une présentation détaillée des programmes d'assurance figure au paragraphe 1.13 - Assurances, page 69, du présent Document de référence.

1.11.3 Risques financiers et de marché

Risques liés à l'endettement, aux sources de financement et aux engagements du Groupe

Description

L'endettement du Groupe repose sur cinq placements privés de titres de créance auprès d'investisseurs américains et britanniques - les *US Private Placements* (USPP) - tirés dans différentes devises, deux programmes de *Schuldschein* auprès d'investisseurs sur le marché allemand (SSD), et trois émissions obligataires. Il comprend en outre d'autres emprunts bancaires, concours bancaires et intérêts courus. Le Groupe dispose par ailleurs d'un emprunt syndiqué, non tiré. Une description détaillée de l'endettement du Groupe est présentée au paragraphe 4.3 - Flux de trésorerie et financement, page 175, ainsi qu'au paragraphe 5.1 - États financiers consolidés, Note 24 - Dette Financière, page 224, du présent Document de référence.

Les USPP, les SSD et l'emprunt syndiqué contiennent des clauses usuelles restreignant la liberté opérationnelle du Groupe, en particulier sa capacité à consentir des sûretés, à contracter ou à consentir des emprunts, à accorder des garanties, à réaliser des

opérations d'acquisition, de cession ou de fusion ou de restructuration et à réaliser certains investissements. En outre, ils font l'objet de ratios bancaires et comprennent des clauses de changement de contrôle et des clauses d'exigibilité anticipée totale ou partielle en cas de survenance de certains événements :

- (1) en cas d'exercice de la clause de changement de contrôle (si un tiers, agissant seul ou de concert, venait à détenir directement ou indirectement plus du tiers des droits de vote et davantage de droits de vote que l'actionnaire principal actuel, soit le groupe Wendel), les établissements ou investisseurs prêteurs pourraient exiger le remboursement anticipé de la totalité de la dette du Groupe et/ou contraindre le Groupe à renégocier ses accords de financement avec des termes et conditions moins favorables ;
- (2) par ailleurs, les USPP contiennent une clause de *make-whole* exerçable notamment en cas de défaut qui viendrait s'ajouter au remboursement anticipé de la dette du Groupe mentionné ci-dessus : le Groupe pourrait être amené à non seulement rembourser aux prêteurs le capital et les intérêts courus mais également à les dédommager sur la base d'un

calcul fondé sur la comparaison entre le taux fixe dû sur les années restantes et la courbe de taux des fonds d'État sur la même période. Il est précisé que le changement de contrôle n'est pas un cas de défaut pour les USPP.

Dans le cas où les différentes restrictions s'appliqueraient, elles pourraient avoir un impact sur la capacité du Groupe à conduire sa politique de croissance externe, à maintenir ses coûts de financement et à adapter ses activités aux pressions concurrentielles, à un ralentissement de ses marchés ou aux conditions économiques générales. En l'absence de liquidité, le Groupe pourrait également être conduit à réduire ou retarder ses dépenses d'investissement, vendre des actifs, chercher à obtenir des capitaux supplémentaires ou encore restructurer sa dette.

Le Groupe a toujours respecté les restrictions prévues et rempli ses obligations en vertu de ces contrats. Cependant, la capacité future du Groupe à respecter les restrictions et obligations contractuelles contenues dans certains emprunts ou contrats, ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra notamment de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

Suivi et gestion des risques

Une description détaillée de l'endettement du Groupe est présentée dans le paragraphe 4.3 – Flux de trésorerie et financement, page 175, ainsi qu'au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés, Note 24 – Dette Financière, page 224, du présent Document de référence.

Une description détaillée de la gestion du risque de liquidité est présentée au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés, Note 5 – Gestion des risques financiers, page 205 et Note 24 – Dette Financière, page 224, du présent Document de référence. Le Groupe veille notamment à conserver un échelonnement dans le temps de la maturité de ses dettes.

Risque de taux d'intérêt

Description

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. Au 31 décembre 2017, 12 % de la dette brute consolidée du Groupe était à taux variable.

Suivi et gestion des risques

La politique du Groupe à cet égard consiste à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt par l'utilisation, si nécessaire, de produits dérivés. Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent.

Une description détaillée de la gestion du risque de taux d'intérêt est présentée au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés, Note 5 – Gestion des risques financiers, page 205, Note 24 – Dette Financière, page 224 et Note 34 – Information complémentaire sur les instruments financiers, page 236 du présent Document de référence.

Risque de liquidité

Description

Dans un contexte de crise, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

Suivi et gestion des risques

Au titre de son endettement, le Groupe veille à disposer à tout moment de lignes de crédit confirmées et non utilisées. Au 31 décembre 2017, en complément de sa trésorerie disponible, le Groupe bénéficiait d'une ligne de crédit syndiqué revolving confirmée non utilisée pour un montant global de 450 millions d'euros (emprunt syndiqué). Cette ligne mise en place en juillet 2012 pour une durée de cinq ans a vu sa maturité étendue à avril 2019 en 2014.

Une description détaillée de la gestion du risque de liquidité est présentée au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés, Note 5 – Gestion des risques financiers, page 205 et Note 24 – Dette Financière, page 224, du présent Document de référence.

Risque de change

Description

En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé aux fluctuations des taux de change (notamment la parité de l'euro contre le dollar américain, le dollar canadien, le dollar de Hong Kong, le yuan chinois, le réal brésilien et le dollar australien) et aux dévaluations monétaires.

Suivi et gestion des risques

Une description détaillée de la gestion du risque de change est présentée au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés, Note 5 – Gestion des risques financiers, page 205, Note 24 – Dette Financière, page 224, et Note 34 – Information complémentaire sur les instruments financiers, page 236 du présent Document de référence.

Risque de contrepartie et de crédit

Description

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés.

Suivi et gestion des risques

Le risque de contrepartie concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

Une description détaillée de la gestion du risque de contrepartie est présentée au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés, Note 5 – Gestion des risques financiers, page 205 et Note 20 – Clients et autres débiteurs, page 220, du présent Document de référence.

Risque de dépréciation des actifs incorporels issus d'acquisitions

Description

Une part significative des actifs de la Société est composée d'actifs incorporels et de goodwill issus de regroupements d'entreprises. Leur valeur dépend essentiellement des résultats opérationnels futurs des sociétés acquises et des taux d'actualisation retenus qui sont eux-mêmes basés sur l'environnement économique et financier actuel et futur.

Les changements dans les hypothèses sous-tendant leur évaluation peuvent conduire le Groupe à déprécier certains de ses actifs avec pour conséquence une dégradation du résultat net part du Groupe et de ses capitaux propres.

Ce type de réévaluation à la baisse est irréversible selon les normes IFRS en vigueur. Elle resterait toutefois sans incidence sur les flux de trésorerie de la période.

Suivi et gestion des risques

Le Groupe réalise semestriellement des tests pour vérifier que les actifs incorporels sont à leur juste valeur dans le bilan. La méthodologie utilisée est décrite au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés, Note 3 – Principes et méthodes comptables, page 197 du présent Document de référence.

Risque lié à la fiscalité

Description

Les sociétés du Groupe sont soumises au régime fiscal des pays dans lesquelles elles sont présentes. En cas d'évolution significative des réglementations applicables et/ou de contrôles des autorités fiscales, le Groupe pourrait être exposé à un risque fiscal susceptible d'avoir un impact sur son activité et ses résultats.

Suite à des propositions de rectification dans plusieurs pays, le Groupe est actuellement engagé dans des discussions avec les autorités locales compétentes. À ce stade d'avancement des dossiers en cours et sur la base des informations connues à ce jour, la Société considère que ces contrôles ou redressements ont donné lieu au montant approprié de provisions dans les états financiers consolidés du Groupe, même si le Groupe ne peut se prononcer sur l'issue de ces procédures en cours.

Suivi et gestion des risques

La Direction fiscale du Groupe suit avec attention les principales évolutions en matière de fiscalité dans les pays dans lesquels Bureau Veritas opère afin d'assurer la conformité du Groupe à ces réglementations.

En cas de contrôle ou redressement, la défense des positions du Groupe est assurée en ayant recours à des conseils externes dont les missions sont coordonnées par la Direction fiscale du Groupe.

1.12 Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures judiciaires visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle. Bien que le Groupe porte une grande attention à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent aboutir à des condamnations pécuniaires.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

À la date du présent document, le Groupe est impliqué dans les principales procédures suivantes :

Contentieux relatif à la Construction d'un complexe hôtelier et commercial en Turquie

Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi (« BVG ») et la société turque Aymet sont parties à un contentieux devant le Tribunal de Commerce d'Ankara relatif à la construction d'un complexe hôtelier et commercial pour lequel elles ont conclu un contrat en 2003. En 2004, la construction du projet s'est arrêtée suite au retrait du financement du projet par la Banque Aareal. En 2008, Aymet a entamé une procédure contre BVG, alléguant de prétendus manquements dans la réalisation de sa mission

d'inspection et de supervision du projet et la responsabilité de BVG dans le retrait du financement.

Sur le plan procédural, les experts nommés par le juge ont déposé en 2009 deux rapports très défavorables à BVG. En 2014, un nouveau collège d'experts a émis deux nouveaux rapports plus défavorables à BVG.

Un nouveau collège d'experts a été désigné fin 2015 par le Tribunal pour réexaminer l'intégralité des pièces du dossier. Leur rapport, déposé le 16 décembre 2015, considère que BVG a rempli ses obligations contractuelles, que la demande d'Aymet n'est pas fondée et qu'Aymet doit régler à BVG le solde resté impayé de ses prestations.

Suite aux observations des parties, le juge a demandé aux experts de produire un rapport complémentaire. Dans l'intervalle, trois des cinq experts se sont récusés et ont été remplacés fin février 2017. Les nouveaux experts ont néanmoins déposé dès le 15 mars 2017 un rapport de nouveau défavorable à BV Gozetim confirmant les rapports de 2014 et étendant le calcul du préjudice prétendument subi par Aymet. Compte tenu des conditions troublantes ayant conduit à ce dernier rapport, BVG a intenté plusieurs recours sur le plan pénal et disciplinaire et le Tribunal a saisi le parquet. La Société estime que ces rapports d'experts défavorables n'ont pas tenu compte des pièces versées au dossier par BVG et par la Banque Aareal et n'ont pas répondu aux questions juridiques et contractuelles permettant d'établir la responsabilité éventuelle de BVG. Lors de l'audience du 17 janvier 2018, le Tribunal a demandé aux experts de produire un rapport additionnel et a fixé la prochaine audience au 23 mai 2018.

Sur le fond, les documents portés à la connaissance du Tribunal par BVG et par la Banque Aareal, qui a accordé un financement au titre du projet et qui elle-même a été assignée par Aymet, de

même que plusieurs consultations juridiques d'éminents professeurs de droit turc, confortent la position de la Société selon laquelle les demandes de la société Aymet sont sans fondement juridique et contractuel solide.

En novembre 2017, une décision est intervenue dans l'affaire qui oppose – dans le cadre du même projet – la Banque Aareal et Aymet, via son représentant légal. Le Tribunal a considéré que la banque avait légitimement résilié son financement du fait des défaillances contractuelles de son emprunteur Aymet. Cette décision pourrait avoir un impact favorable sur la procédure à laquelle BVG est partie.

Au regard du droit local, la réclamation d'Aymet est aujourd'hui plafonnée à 87,4 millions de livres turques, soit au cours de mars 2018 de l'ordre de 18 millions d'euros, auxquels s'ajoutent les intérêts au taux légal et les frais de justice. BVG conteste tant le principe de la demande initiale que l'évaluation du préjudice.

En l'état actuel de la procédure, l'issue de ce litige reste incertaine. Sur la base des couvertures d'assurance disponibles et des provisions passées par le Groupe, et en l'état des informations connues à ce jour, la Société considère, après prise en compte des avis de ses avocats, que ce sinistre n'aura pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Contentieux relatif à l'accident d'un avion de la compagnie Gabon Express

À la suite de l'accident d'un avion de la compagnie Gabon Express survenu à Libreville le 8 juin 2004 ayant causé le décès de 19 passagers et membres d'équipage et occasionné 11 blessés, l'administrateur général de l'époque de la société Bureau Veritas Gabon SAU (« **BV Gabon** »), filiale de la Société, est poursuivi pour complicité d'homicides et blessures involontaires. La société BV Gabon est recherchée en responsabilité civile devant les juridictions gabonaises.

À ce jour, aucune réclamation chiffrée n'a été formulée devant un tribunal et les répartitions de responsabilité ne sont toujours pas connues. La procédure au fond n'a toujours pas commencé du fait de difficultés procédurales. Le recours en rétractation de l'arrêt du

18 juin 2013, déposé par BV Gabon en septembre 2013, a fait l'objet en février 2015 d'une décision de rejet par la Cour de Cassation de Libreville. De ce fait, le dossier devrait être retourné au Tribunal Correctionnel pour fixation d'une audience au fond. BV Gabon a fait délivrer des citations directes aux courtiers étrangers qui avaient illégalement placé la police couvrant l'avion, de façon à les faire intervenir à la cause.

Sur la base des couvertures d'assurance disponibles, et en l'état des informations connues à ce jour, la Société considère, après prise en compte des avis de ses avocats, que ce sinistre n'aura pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Contention relatif à l'agrément de contrôleur technique en France

Une procédure a été engagée par la Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle, du conseil, de l'ingénierie et du numérique (ci-après la « **Fédération CINOV** ») devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise aux fins d'annulation de la décision du 2 novembre 2016 par laquelle le Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat (désormais nommé Ministre de la transition écologique et solidaire) et le Ministre du logement et de l'habitat durable (désormais nommé Ministre de la cohésion des territoires) (ci-après conjointement les « **Ministres** ») ont accordé, pour une durée de trois ans à compter de ladite décision, à la société Bureau Veritas Construction SAS, filiale de la Société, l'agrément en qualité de contrôleur technique.

Bureau Veritas Construction SAS, bénéficiaire de la décision attaquée, a décidé d'intervenir en défense en soutien des conclusions présentées par les Ministres concernés.

Après avoir pris avis de ses avocats, le Groupe estime que les arguments de la Fédération CINOV ne sont pas fondés et considère probable que les Ministres seront en mesure de faire légalement prévaloir leur position. Ainsi, bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude les conséquences et/ou les coûts liés à cette action, le Groupe considère que celle-ci n'est pas de nature à avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers consolidés à ce titre.

Procédures fiscales

Bureau Veritas SA a reçu une proposition de rectification notifiée par les autorités fiscales françaises au titre des exercices 2010 à 2014. Dans le cadre de la procédure contradictoire, la Société a fait valoir ses arguments lui permettant de défendre sa position. Après accord avec les autorités fiscales, seul demeure un risque résiduel lié à ce litige qui a été provisionné conformément à ce qui est indiqué au paragraphe 1.11.3 du présent Document de référence relatif au risque lié à la fiscalité.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont le Groupe soit menacé) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Une description détaillée des provisions pour litiges comptabilisés par le Groupe est présentée dans la note 27 annexée aux états financiers figurant au paragraphe 5.1 – États financiers consolidés 2017 du présent Document de référence.

1.13 Assurances

En 2017, le Groupe a poursuivi :

- sa politique de centralisation des programmes d'assurances pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et ainsi maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et des moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance avec des franchises adaptées.

À cet effet, le Groupe souscrit différents programmes d'assurance mondiaux et centralisés, placés via des courtiers d'assurance spécialisés auprès d'assureurs de premier plan tels d'Allianz Global Corporate & Specialty (AGCS), MSIG Insurance Europe AG, AIG, Zurich, RSA, XL Insurance Company, Chubb, etc. Tous les assureurs sélectionnés par le Groupe ont un *rating* minimum par S&P de A-.

Les programmes centralisés sont notamment :

- le programme Responsabilité Civile, qui couvre la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation pour toutes les activités du Groupe, à l'exception des activités Construction en France et Aéronautique qui sont couvertes par des programmes d'assurance *ad hoc*. Ce programme Responsabilité Civile intervient également en différence de limites et/ou de conditions des polices de Responsabilité Civile souscrites dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté. Comme par le passé, ce programme fait intervenir le marché traditionnel de l'assurance et de la réassurance ainsi que la captive du Groupe ;
- le programme Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS), qui couvre la responsabilité des mandataires sociaux ;
- le programme Responsabilité Civile Aéronautique, couvrant principalement les activités d'inspections des aéronefs permettant l'obtention de certificats de navigabilité ;
- le programme international d'assurance Dommages aux Biens et Pertes Financières consécutives, que le Groupe a entrepris de déployer, pays par pays, depuis 2014. Ce programme couvre les bureaux et laboratoires que le Groupe possède en propre, qu'il loue, ou qui lui sont confiés.

D'autres risques nécessitent une gestion locale. La souscription de contrats d'assurance, tels que ceux relatifs aux flottes automobiles ou aux accidents du travail, est alors conduite sur une base nationale, afin d'être conforme aux pratiques et réglementations locales et de répondre aux risques encourus.

L'activité Construction en France est, par exemple, couverte localement en raison des spécificités du contrôle technique et de la garantie décennale obligatoire (voir paragraphe 1.6.5 – Bâtiment & Infrastructures du présent chapitre). En cas de sinistre garanti, les sociétés du Groupe prennent à leur charge les franchises convenues aux termes de ces différents contrats d'assurance.

Le dispositif d'auto-assurance du Groupe repose principalement sur sa filiale de réassurance. Cette captive a permis de renforcer la maîtrise des risques ainsi que la gestion des contentieux, et d'optimiser les primes d'assurances payées par le Groupe. La captive de réassurance intervient :

- sur la première ligne du programme Responsabilité Civile à l'égard de l'ensemble des activités du Groupe, lorsque les législations et règlements applicables le permettent. Le montant annuel pris en charge par la captive de réassurance, pour le programme Responsabilité Civile, était pour 2017 de 3 millions d'euros par sinistre avec un maximum de 9 millions d'euros par an, dans le monde entier hors États-Unis. Aux États-Unis, le dispositif fonctionne à hauteur de 10 millions de dollars par sinistre et par an pour la garantie *Errors & Omissions*, et de 2 millions de dollars par sinistre et par an pour la garantie *General Liability*.
- dans le programme Dommages aux Biens et Pertes Financières du Groupe, dans lequel la captive de réassurance prend en charge, sur l'exercice 2017, un montant de 400 000 euros par sinistre dans la limite de 1,2 million d'euros par an. Ce montant a été porté à 2 millions d'euros par sinistre et 4 millions d'euros par an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe considère que les garanties et limites offertes par ces différents programmes d'assurance, qu'ils soient centralisés ou locaux, sont généralement similaires, voire plus étendues, que celles souscrites par des entreprises mondiales de même taille présentes dans le même secteur.

Le Groupe entend poursuivre sa politique consistant à souscrire, quand cela est possible, des polices d'assurances mondiales, en augmentant les garanties dans les domaines qui l'exigent et en réduisant les coûts par le biais de l'auto-assurance lorsqu'il le juge opportun. Le Groupe veille à ce que ses principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement justifiable. La politique d'assurance décrite ci-dessus évolue en fonction de l'évaluation continue des risques (notamment à travers la cartographie des risques), des conditions de marché et de la capacité d'assurance disponible.

1

Présentation du Groupe

2

Responsabilité sociétale de l'entreprise

RFA

2.1	Vision	72	2.6	Plan de vigilance	99
2.2	Gouvernance et excellence opérationnelle	77	2.7	Méthodologie de recueil de l'information	101
2.3	Ressources humaines	80	2.8	Table de concordance	103
2.4	Santé-Sécurité et Environnement	88	2.9.	Avis du certificateur indépendant	105
2.5	Société	96			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

La Responsabilité Sociale, Sociétale et Environnementale (« RSE ») est au cœur des activités de Bureau Veritas et de la valeur de sa marque.

Le Groupe fournit des services bénéfiques en matière de qualité, de santé, d'hygiène et de sécurité ainsi que pour la préservation de l'environnement et de la société. En aidant ses clients, ses partenaires et ses fournisseurs à évoluer dans un environnement toujours plus sécurisé et responsable, il contribue à la conception

et à l'utilisation de produits, équipements et services de meilleure qualité, plus écologiques, plus sûrs et durables.

Au travers de sa marque, Bureau Veritas apporte un supplément de confiance, un des facteurs clés de la performance économique.

Par ailleurs, le développement de la RSE est une composante de la stratégie de développement du Groupe et l'un de ses leviers pour le déploiement d'un modèle opérationnel efficient.

2.1 Vision

2.1.1 La RSE au cœur des activités de Bureau Veritas

En offrant des services axés sur la prévention des risques, la réduction de l'empreinte environnementale, la sécurité des actifs, des produits et des infrastructures, l'achat responsable, la traçabilité et le contrôle de la chaîne d'approvisionnement, Bureau Veritas participe à la réduction des externalités négatives des entreprises et des organisations publiques de toutes tailles.

Au-delà de la seule conformité aux exigences réglementaires, Bureau Veritas aide ses clients à améliorer la disponibilité de leurs actifs en prolongeant leur durée de vie, en améliorant les opérations de maintenance et en introduisant de nouvelles pratiques de contrôle.

Par ailleurs, le Groupe continue de développer son offre de services directement liés à la RSE et au développement durable cherchant ainsi à renforcer les impacts positifs de ses activités sur la société.

Le Groupe s'emploie ainsi à mettre son expertise au profit d'une croissance durable, inclusive et transparente et contribue à préserver la confiance dans un environnement en mutation.

LA RSE au service du monde de demain

Bureau Veritas a su identifier les grandes tendances structurelles de long terme pour alimenter sa réflexion stratégique. Ainsi, la croissance démographique, la raréfaction des ressources, le dérèglement climatique, la protection des marques mondiales ainsi que le raccourcissement du cycle de vie des produits sont autant de défis que le Groupe doit anticiper à travers l'élaboration de services toujours plus efficaces, plus responsables et plus sûrs.

La nouvelle économie mondialisée, à la fois plus ouverte et numérique, pousse les entreprises et les organisations à repenser entièrement leur relation avec leurs salariés, clients et fournisseurs. Bureau Veritas perçoit ces évolutions comme des opportunités.

Une démarche RSE qui soutient et alimente la performance économique du Groupe

La feuille de route stratégique à horizon 2020 de Bureau Veritas, telle que décrite au paragraphe 1.5 du présent Document de référence, s'appuie sur quatre leviers. Les Ressources humaines, au sein desquelles la RSE joue un rôle important, sont l'un de ceux-ci.

La RSE au cœur des valeurs fondamentales et des « absolus » du Groupe

L'expertise et le savoir-faire des équipes, les valeurs fondamentales partagées par l'ensemble des collaborateurs qui nourrissent la culture de Bureau Veritas, renforcées par trois « absolus » ancrés dans les pratiques du Groupe, ont un impact fort sur la préservation du capital de la marque, la réputation de l'entreprise et sa création de valeur sur le long terme.



2.1.2 Pilotage de la RSE

L'organisation RSE de Bureau Veritas a été renforcée en 2015 à l'occasion de la définition de la feuille de route stratégique à horizon 2020. Cette organisation renforcée vise à améliorer les actions de pilotage et de coordination de l'ensemble des initiatives menées au sein du Groupe, tout en permettant la collaboration active de toutes les parties prenantes internes associées à l'élaboration et à l'application de la politique RSE du Groupe.

Au niveau du Conseil d'administration, c'est le Comité des nominations et des rémunérations qui a été mandaté en avril 2015 pour suivre la politique RSE du Groupe.

Au niveau exécutif, le comité en charge des questions RSE est le Comité exécutif du Groupe dont le rôle, sous la responsabilité du Directeur des Ressources humaines du Groupe, est de définir la vision et la stratégie RSE du Groupe, d'approuver et de publier la politique, les procédures et les principaux indicateurs RSE du Groupe afin d'en rendre compte au Conseil d'administration.

Au niveau des fonctions support centrales, une organisation dédiée a été formalisée avec la constitution d'un Comité de pilotage RSE. Placé également sous la responsabilité du Directeur

des Ressources humaines du Groupe, ce comité est composé de représentants des Directions fonctionnelles expertes du Groupe, chacune responsable de sa thématique propre et du *reporting*. Ces Directions animent leurs réseaux de correspondants internes dans les groupes opérationnels.

À titre d'exemples :

- les thématiques de gouvernance liées à l'éthique sont placées sous le pilotage de la Direction juridique, risques et *compliance* ;
- les thématiques liées au recrutement, à l'inclusion et au dialogue social sous celui de la Direction des ressources humaines ;
- les thématiques liées à la sécurité et à l'environnement sous le pilotage de la Direction qualité, hygiène, santé et sécurité ;
- les thématiques liées aux achats sous le pilotage de la Direction achats ; et
- les thématiques liées à la responsabilité sociétale sous le pilotage de la Direction de la communication.

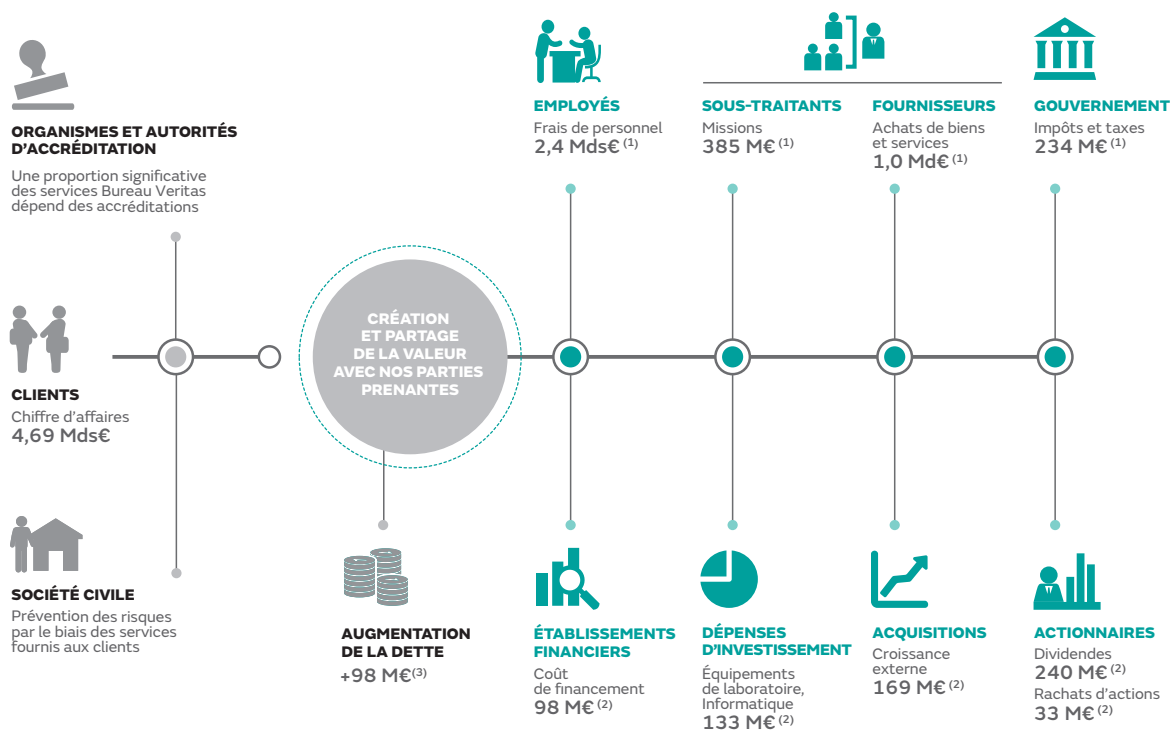
2.1.3 Parties prenantes

Les principales parties prenantes du Groupe sont :

- les collaborateurs, parties prenantes internes directes ;
- les actionnaires, parties prenantes internes indirectes ;
- les clients, fournisseurs, sous-traitants ainsi que les organismes d'accréditation, parties prenantes externes directes ;
- la société civile au sens large, partie prenante externe indirecte, Bureau Veritas fournissant des services bénéfiques en matière de qualité, de santé, d'hygiène et de sécurité, ainsi que pour la préservation de l'environnement et de la société.

La performance économique partagée avec les parties prenantes du Groupe, ainsi que les modalités de dialogue avec ces dernières, sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Performance économique partagée avec les parties prenantes



(1) Impact sur les résultats 2017.

(2) Impact sur les flux de trésorerie 2017.

(3) Dette nette ajustée.

Dialogue avec les parties prenantes

PARTIES PRENANTES	INTERLOCUTEURS BUREAU VERITAS	THÈMES-PRÉOCCUPATIONS CLÉS	PRINCIPAUX MOYENS DE DIALOGUE
CLIENTS 	<ul style="list-style-type: none"> → Direction générale → Gestionnaires de comptes → Directeurs d'activités → Directeurs d'agences → Direction Qualité 	<ul style="list-style-type: none"> → Qualité de service → Sécurité → Expertise technique → Impartialité et intégrité 	<ul style="list-style-type: none"> → Enquêtes de satisfaction client, réunions commerciales et techniques pour anticiper les tendances long-terme et s'assurer que l'organisation répond aux besoins des clients, portail internet, séminaires clients, petits déjeuners « techniques »
COLLABORATEURS 	<ul style="list-style-type: none"> → Direction générale → Direction des Ressources humaines → Représentants du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> → Formation-mobilité- employabilité → Sécurité sur le lieu de travail → Inclusion → Juste rémunération → Non discrimination → Éthique 	<ul style="list-style-type: none"> → Entretiens annuels → Campagnes de communication internes → Intranet → Lettres d'information « BV flash »
AUTORITÉS ET ORGANISMES D'ACCREDITATION 	<ul style="list-style-type: none"> → Directeurs d'activités → Experts, techniciens → Directions Techniques 	<ul style="list-style-type: none"> → Respect des règles des autorisations délivrées → Transparence et confiance → Expertise dans le cadre de l'élaboration des normes 	<ul style="list-style-type: none"> → Comités techniques et Groupes de travail pour définir les nouveaux standards et les réglementations → Audits d'accréditations → Réponse à des consultations publiques
FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS 	<ul style="list-style-type: none"> → Direction Achats → Responsables d'activités → Direction des Ressources humaines → Direction QHSSE → Direction Juridique, risques et compliance 	<ul style="list-style-type: none"> → Relations commerciales pérennes → Traitement loyal → Évaluation des prestations → Travail dans un environnement sûr 	<ul style="list-style-type: none"> → Réponse à des questionnaires RSE → Appels d'offre avec clauses de respect de notre politique RSE et de notre Code d'Éthique → Conditions générales d'Achat → Contrats types → Formations → Réunions processus de qualification des fournisseurs et des sous-traitants, → Suivi de la mise en œuvre des contrats et accords-cadres
SOCIÉTÉ CIVILE 	<ul style="list-style-type: none"> → Direction locale, → Responsable de la communication locale externe 	<ul style="list-style-type: none"> → Réduction des risques sociaux et environnementaux → Sécurité → Respect des libertés fondamentales et des individus → Éthique dans la vie des affaires 	<ul style="list-style-type: none"> → Événements, actions de communication → Actions de formation → Salons et expositions → Programme de Conformité du Groupe
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 	<ul style="list-style-type: none"> → Direction des Ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> → Partage des savoir-faire et compétences avec les étudiants → Accompagnement en matière d'orientation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> → Forums étudiants → Partenariats avec certaines écoles → Programmes pour les stagiaires
GOVERNEMENT AUTORITÉS PUBLIQUES 	<ul style="list-style-type: none"> → Direction générale → Directions Techniques → Direction Juridique, risques et compliance 	<ul style="list-style-type: none"> → Développement économique → Créations d'emplois → Respect de l'environnement et de la sécurité → Respect des lois et règlements 	<ul style="list-style-type: none"> → Relations avec les autorités publiques → Commission européenne → Programme de Conformité du Groupe
ACTIONNAIRES 	<ul style="list-style-type: none"> → Direction générale → Direction financière → Direction des relations investisseurs → Direction Juridique, risques et compliance 	<ul style="list-style-type: none"> → Transparence et éthique → Performance financière et extra-financière → Solidité et croissance 	<ul style="list-style-type: none"> → Assemblée générale → Roadshows → Site internet → Lettre aux actionnaires → Conférences, Rendez vous → Document de référence → Programme de Conformité du Groupe
INSTITUTIONS FINANCIÈRES ANALYSTES ESG, AGENCES DE NOTATION EXTRA FINANCIÈRE 	<ul style="list-style-type: none"> → Direction générale → Direction financière → Direction de la trésorerie et des financements → Direction des relations investisseurs → Direction Juridique, risques et compliance 	<ul style="list-style-type: none"> → Transparence et éthique → Performance financière et extra-financière → Solidité et croissance 	<ul style="list-style-type: none"> → Document de référence → Site internet → Roadshows, Conférences, Rendez-vous → Réponse à des questionnaires ESG → Programme de Conformité du Groupe

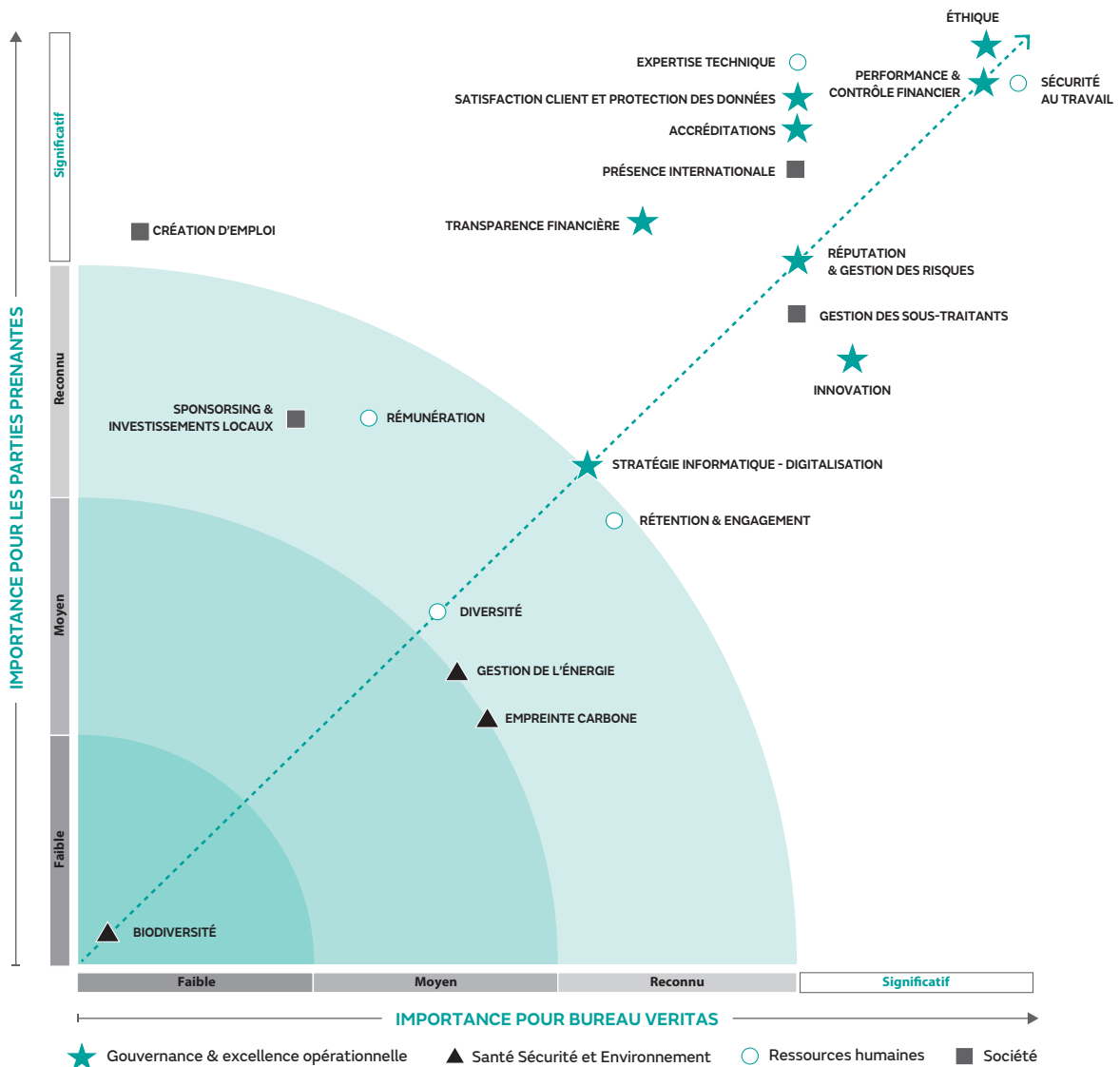
2.1.4 Enjeux clés – matrice de « matérialité »

Pour mieux fixer ses priorités et adapter les ressources et les investissements de façon appropriée, Bureau Veritas a développé en 2014, à travers des groupes de travail internes composés d'experts des Directions support concernées, une matrice de « matérialité » couvrant toutes ses activités. En 2015, ce travail a été complété par des ateliers menés auprès d'un échantillon de parties prenantes externes situées en France et aux États-Unis.

L'identification des enjeux clés a été réalisée en trois étapes :

- établissement d'un inventaire à partir des sujets transverses applicables à toutes les entreprises, puis au secteur d'activité et enfin plus particulièrement à Bureau Veritas ;
- identification des enjeux majeurs ;
- mesure et classement de l'importance de ces enjeux sur une échelle de 1 (enjeu non significatif) à 4 (enjeu extrêmement significatif) et selon deux axes : « importance pour Bureau Veritas » et « importance pour les parties prenantes ».

Le Groupe a ainsi identifié et hiérarchisé 20 enjeux regroupés en quatre thèmes (Gouvernance & excellence opérationnelle, Santé Sécurité & Environnement, Ressources humaines et Société) qui sont présentés dans le schéma ci-dessous.



2.2 Gouvernance et excellence opérationnelle

2.2.1 L'éthique, un « absolu »

Le Code d'éthique du Groupe

Le Code d'éthique du Groupe expose les valeurs, principes et règles sur lesquels le Groupe souhaite fonder son développement et sa croissance durable et construire des relations de confiance avec ses clients, collaborateurs et partenaires commerciaux.

Applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, le Code d'éthique est conforme aux exigences de l'IFIA (*International Federation of Inspection Agencies*) et est régulièrement mis à jour afin de refléter les évolutions du Groupe et les modifications de son environnement réglementaire.

Quatre principes essentiels y sont développés :

- (I) le Code d'éthique doit être appliqué scrupuleusement ;
- (II) les principes de transparence, d'honnêteté et de probité doivent gouverner notre conduite ;
- (III) nous nous engageons à respecter les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays dans lesquels nous intervenons ;
- (IV) nous nous engageons à lutter contre la corruption.

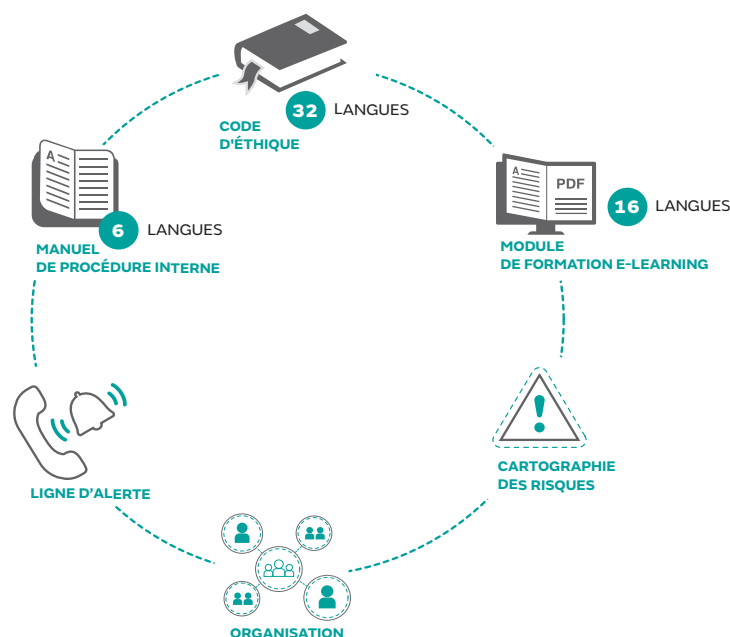
Le respect de ces valeurs et principes éthiques est devenu l'un des principaux avantages compétitifs du Groupe et une fierté pour l'ensemble des collaborateurs. Ces derniers doivent s'assurer que les décisions prises au quotidien dans leur travail sont en accord avec les impératifs édictés par le Code d'éthique. Un collaborateur qui ne respecte pas les principes et règles d'éthique de Bureau Veritas est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de son contrat de travail.

De même, les partenaires commerciaux du Groupe, tels que les intermédiaires, les sous-traitants, les partenaires de *joint-ventures* et les principaux fournisseurs, sont tenus de prendre connaissance du Code d'éthique et doivent s'engager par écrit à se conformer à ses règles et principes lorsqu'ils traitent avec Bureau Veritas. En 2018, le Groupe prévoit de diffuser un Code de conduite dédié à ses partenaires commerciaux qui devront s'y conformer lorsqu'ils traiteront avec lui.

Le Programme de Conformité du Groupe

Un dispositif mondial

Le programme de conformité du Groupe (le « **Programme de Conformité** ») comprend le Code d'éthique du Groupe, un manuel de procédures internes d'application, un programme de formation obligatoire déployé mondialement à destination de l'ensemble des collaborateurs (sous forme principalement d'*e-learning* complété par des actions locales de formation et de sensibilisation), un dispositif d'alerte éthique (interne et externe), un processus de cartographie des risques, des procédures d'évaluation interne et/ou externe de partenaires commerciaux assortis d'une base documentaire et de contrats types, des procédures de contrôle comptables avec l'allocation de comptes dédiés pour les opérations réglementées (cadeaux, dons, etc.) ainsi que des processus de contrôle et d'évaluation réguliers mis en œuvre via une campagne annuelle d'autoévaluation complétée par des audits internes et externes.



Depuis 2016, l'e-learning relatif au Programme de Conformité a été transféré sur la plateforme dédiée du Groupe (« MyLearning ») afin de renforcer et faciliter son déploiement mondial.

Le déploiement du Programme de Conformité est assuré par un réseau mondial dédié de responsables au sein des Ressources humaines. Un système de reporting trimestriel est organisé pour suivre le nombre de collaborateurs formés et de mettre en place les actions nécessaires pour atteindre un taux de formation proche de 100%. Au 31 décembre 2017, 98,6% des collaborateurs du Groupe ont ainsi été formés au Programme de Conformité.

Des procédures régulièrement renforcées

La quatrième version du Code d'éthique est disponible sur le site Internet de Bureau Veritas à l'adresse suivante : <http://www.bureauveritas.fr>. Cette version est en cours de révision afin de refléter les évolutions législatives et réglementaires récentes.

Au travers de règles et procédures internes dédiées, le Groupe veille en particulier à la sélection de ses partenaires commerciaux (intermédiaires, partenaires de joint-ventures, sous-traitants, principaux fournisseurs) et à la probité de leurs actions, interdit certaines opérations telles que les paiements de facilitation ou les commissions illicites et en encadre d'autres comme les dons aux associations caritatives, les actions de parrainage ainsi que les cadeaux.

Le dispositif est régulièrement renforcé, non seulement en matière de lutte contre la corruption mais également en matière de prévention du harcèlement ou bien encore de respect des sanctions économiques internationales, par l'actualisation des procédures internes ainsi que par l'animation de formations complémentaires et l'envoi d'alertes régulières par le réseau des Compliance Officers du Groupe.

Chaque groupe opérationnel dispose d'un manuel d'application destiné à assister les responsables d'activité sur toutes questions liées aux affaires juridiques, à la gestion des risques et à l'éthique dans le respect des règles applicables à l'ensemble du Groupe.

Pour l'exercice de ses activités, le Groupe déploie des procédures opérationnelles spécifiques à l'attention de ses inspecteurs et auditeurs afin de s'assurer de l'intégrité et de l'impartialité des prestations délivrées.

Le suivi et le contrôle de la mise en œuvre du Programme de Conformité

Une organisation et des ressources dédiées

Le Compliance Officer du Groupe (ci-après le « **Compliance Officer** ») est le Directeur juridique, risques et compliance du Groupe. Il définit, met en œuvre et supervise le Programme de Conformité. Il s'appuie sur un réseau de Compliance Officers, relais de la fonction dans chacun des groupes opérationnels.

Le Comité d'éthique du Groupe, désigné par le Conseil d'administration de la Société, est composé du Directeur Général, du Directeur financier, du Directeur des Ressources humaines et du Compliance Officer du Groupe. Il se réunit au moins une fois par trimestre et toutes les fois que les circonstances l'exigent. Il supervise la mise en œuvre du Programme de Conformité et traite toutes les questions d'éthique qui lui sont soumises par le Compliance Officer. Ce dernier rend compte des violations signalées et lui présente tous les ans un rapport complet d'activité sur la mise en œuvre et le suivi du Programme de Conformité.

Le Compliance Officer présente chaque semestre au Comité d'audit et des risques de la Société un rapport sur la Compliance.

En outre, chaque représentant légal d'entité juridique (filiale ou succursale) est responsable de l'application du Code d'éthique et du Programme de Conformité par le personnel placé sous son autorité. À cet effet, il lui incombe de transmettre un exemplaire du Code d'éthique à l'ensemble de ses collaborateurs, de veiller à leur formation, de les informer sur leurs devoirs en termes simples, pratiques et concrets, et de leur faire savoir que toute infraction au Code d'éthique constitue un manquement sérieux à leurs obligations professionnelles.

Des évaluations annuelles au niveau mondial

Chaque année, le Groupe procède à une campagne annuelle d'évaluation de la conformité donnant lieu à l'émission par le représentant légal de chaque entité juridique de déclarations.

Ces déclarations sont ensuite consolidées au niveau de chaque groupe opérationnel et donnent lieu à l'émission d'une déclaration annuelle de conformité signée par chaque membre du Comité exécutif responsable d'un groupe opérationnel. Ces déclarations sont adressées au Compliance Officer qui, sur la base de celles-ci, émet un rapport annuel présenté au Comité d'éthique puis au Comité d'audit et des risques.

Par ailleurs, le respect des principes et règles d'éthique de Bureau Veritas est un critère pris en compte dans l'évaluation annuelle des managers. En effet, il est demandé à chaque manager de confirmer lors de son évaluation annuelle qu'il a respecté les règles éthiques du Groupe. Les collaborateurs ont l'occasion d'apporter leur contribution à l'évolution du Code d'éthique au cours de leurs entretiens annuels d'évaluation et des séances de formation ou des réunions de service auxquels ils participent. Les questions, réclamations ou commentaires de tiers concernant le Code d'éthique peuvent également être directement envoyés au Compliance Officer.

Des audits internes et externes réguliers

La conformité au Code d'éthique fait l'objet de vérifications périodiques effectuées par des auditeurs internes qui transmettent leurs conclusions au Comité d'éthique et au Comité d'audit et des risques. Un contrôle de cette conformité fait partie des principaux cycles et procédures couverts par la Direction de l'Audit interne et de services aux acquisitions du Groupe.

Par ailleurs, le Programme de Conformité fait chaque année l'objet d'un contrôle externe donnant lieu à l'émission par un organisme d'audit indépendant d'une attestation de conformité établie à l'attention du Compliance Officer et transmise par ce dernier au Compliance Committee de l'IFIA. Le Compliance Officer présente chaque année les résultats de cet audit au Comité d'éthique, puis au Comité exécutif et au Comité d'audit et des risques.

Un traitement centralisé et systématique des plaintes au moyen notamment d'une ligne d'alerte professionnelle

Si un collaborateur du Groupe est confronté à une question ou un problème relatif à la mise en œuvre ou à l'interprétation du Programme de Conformité, il peut se mettre en relation avec le responsable local de la conformité ou demander conseil à son encadrement local.

Si ces derniers ne proposent pas de solution satisfaisante, si le collaborateur est réticent à en discuter avec sa hiérarchie ou si les autres procédures de traitement de réclamations individuelles ne s'avèrent pas adéquates, le collaborateur peut suivre la procédure d'alerte dédiée aux questions d'éthique, soit en saisissant directement le Compliance Officer par la ligne d'alerte interne, soit en contactant la ligne d'alerte professionnelle externe dont le déploiement se poursuit au sein du Groupe. À sa demande, la question sera traitée confidentiellement et l'anonymat préservé dans toute la mesure du possible.

2.2.2 Un modèle opérationnel au service de l'excellence

Une démarche Lean, modèle opérationnel de transformation des processus

Pour accompagner sa croissance et son développement international, Bureau Veritas mène depuis 2012 une démarche Lean, telle que décrite au paragraphe 1.5.5 du présent Document de référence. Le Lean peut être défini comme la mise en place d'une culture d'amélioration continue de la performance.

Dans le cadre du Plan stratégique 2020, six initiatives de transformation ciblant les fondamentaux opérationnels de Bureau Veritas ont été initiées. Ces initiatives amènent les équipes opérationnelles à repenser leur façon de travailler et leur permettent d'identifier les axes d'amélioration de leur organisation. Les améliorations et les outils mis en œuvre au travers de projets Lean réduisent les temps de travail et optimisent les déplacements en vue de rendre un meilleur service aux clients.

Ces améliorations ont également des effets sur l'environnement et l'empreinte carbone. Ainsi l'optimisation des processus a un impact sur l'utilisation de consommables dans les bureaux et les laboratoires et donne des pistes de réduction du volume de déchets.

À titre d'exemples :

- la prise de commande simplifiée par le portail client et les applications mobiles qui fournissent des rapports instantanés réduisent au strict nécessaire la consommation de papier et le volume de courrier associé ;
- l'optimisation des trajets des inspecteurs, au-delà d'une plus grande efficacité économique, réduit les risques liés à la route et contribue à réduire la consommation de carburant.

Par ailleurs, dans le cadre de la vie de l'entreprise, le Lean favorise le travail en équipe et participe à la mise en place d'un environnement de travail serein grâce à une répartition cohérente des tâches de chacun. Enfin, il contribue à l'amélioration continue des relations de Bureau Veritas avec ses clients en leur apportant des solutions qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

Un système de gestion de la qualité

L'excellence opérationnelle passe par un système de gestion de la qualité qui porte l'organisation du Groupe et permet à Bureau Veritas de partager les mêmes standards partout dans le monde et dans chaque secteur d'activité.

La politique qualité du Groupe est orientée autour de quatre axes :

- délivrer aux clients de Bureau Veritas un service de premier ordre dans un souci de performance et d'intégrité ;
- satisfaire ses parties prenantes ;
- maîtriser les risques ; et
- intégrer l'amélioration continue au cœur du quotidien de chaque employé.

La Direction qualité, hygiène, santé et sécurité a pour mission de développer et contrôler le respect des processus qualité au sein du Groupe. Ces processus font l'objet d'une certification ISO 9001 réalisée par un organisme indépendant et international. Cette amélioration continue des processus, qui s'appuie sur un réseau structuré de responsables « Qualité », permet à Bureau Veritas de délivrer à ses clients une prestation fiable et homogène dans toutes les zones géographiques où le Groupe opère.

2.3 Ressources humaines

Les hommes et les femmes qui travaillent pour Bureau Veritas représentent un atout de tout premier ordre pour le Groupe. La croissance du Groupe et sa réussite sont étroitement liées à la performance de ses collaborateurs, principalement des ingénieurs, des techniciens et autres personnels qualifiés dans le domaine du QHSE.

Les collaborateurs de Bureau Veritas apprécient d'exercer au quotidien des missions au service de l'intérêt général, en contribuant à la réduction des risques sociétaux. Bureau Veritas tient à valoriser cet engagement sociétal auprès des jeunes

générations qui s'apprêtent à rejoindre l'entreprise et qui sont en quête de sens dans leur projet professionnel.

Le Groupe s'attache également à créer de nombreuses opportunités de développement des compétences, de formation et de mobilité tout au long de la carrière de ses collaborateurs et encourage leur capacité à innover, facteur concurrentiel déterminant permettant au Groupe de s'adapter à l'évolution technologique et d'offrir des solutions répondant aux besoins de ses clients.

2.3.1 Optimiser la gestion des effectifs

Les enjeux humains du Groupe constituent un axe majeur dans la stratégie de croissance de Bureau Veritas.

Évolution des effectifs

En 2017, Bureau Veritas a enregistré une croissance de ses effectifs plus soutenue qu'en 2016. Ainsi, au 31 décembre 2017, le Groupe comptait 73 417 employés, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à fin 2016.

(Nombre d'employés)	Décembre 2017	Décembre 2016	Décembre 2015
Europe	15 776	15 160	14 673
Dont France	7 967	7 683	7 630
Afrique, Moyen-Orient et Europe de l'Est	8 739	8 535	8 878
Amérique	20 512	19 058	17 947
Asie-Pacifique	28 390	26 289	24 497
TOTAL EFFECTIFS	73 417	69 042	65 995

La répartition géographique des effectifs de Bureau Veritas est étroitement liée aux évolutions des marchés sur lesquels le Groupe est présent.

Bureau Veritas poursuit son développement en Asie du Nord. Avec un total de 14 562 employés, la Chine représente 20 % de l'effectif global du Groupe et totalise une croissance de 16 % de ses effectifs sur 2017.

En Amérique latine, le Brésil et la Colombie ont également vu leurs effectifs augmenter de manière notable avec une croissance de 17 % pour le Brésil et 20 % pour la Colombie en raison de l'obtention de divers marchés.

Mouvements des effectifs

	2017	2016	2015
Embauches ^(a)	13 101	12 362	11 021
Acquisitions	2 541	1 869	1 559
Licenciements	4 558	5 648	4 898
Départs volontaires	8 294	8 366	8 753

^(a) Contrat à durée indéterminée (ou assimilé).

Une politique de recrutement active et moderne

Bureau Veritas poursuit une politique de recrutement active et moderne afin de soutenir son développement à long terme. Le Groupe offre de nombreuses opportunités de carrière à ses collaborateurs en termes de diversité des métiers et de mobilité géographique.

Le Groupe renforce sa présence sur les réseaux sociaux depuis 2014 en y développant un positionnement mondial actif et en communiquant régulièrement sur ses activités sur LinkedIn, Facebook et Twitter. Des vidéos, des témoignages d'employés et de nombreuses opportunités d'emploi sont également mis en ligne.

En 2017, le Groupe a lancé son programme « *Digital Ambassador* » par lequel il a identifié, formé et accompagné 150 collaborateurs – principalement issus des Ressources humaines – à utiliser les réseaux sociaux de manière efficace et promouvoir ainsi la notoriété digitale du Groupe au travers d'une approche cadrée.

Parallèlement, le Groupe continue de renforcer son partenariat auprès des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce et des universités lors de sa participation à des forums ou dans le cadre de parrainage d'événements spéciaux.

La croissance externe du Groupe contribue aussi de façon significative à l'évolution de ses effectifs. En 2017, Bureau Veritas a procédé à l'intégration de sept sociétés acquises, renforçant ainsi son effectif de plus de 2 500 employés. L'accueil et l'intégration de ces nouveaux collaborateurs sont une priorité du Groupe. Pour être au plus près de ceux-ci, un processus d'intégration est défini localement, en ligne avec le contexte de l'opération, l'environnement et les spécificités de la société acquise.

Le Groupe totalise sur l'année 2017 un taux de départ volontaire de 10,7 %. Ce taux est constant par rapport à 2016 (10,8 %). Les raisons exactes des départs des collaborateurs du Groupe sont identifiées localement et discutées lors d'entretiens de départ animés par les équipes Ressources humaines locales. L'analyse de ces facteurs permet à Bureau Veritas d'aligner ses politiques de gestion des Ressources humaines avec le contexte et les impératifs locaux du marché du travail.

2.3.2 Développer et fidéliser les talents

Plans de succession et identification et accompagnement des talents

Au 31 décembre 2017, le Groupe comprend 1 729 *managers*. La moyenne d'âge de ces *managers* est de 48 ans. Cette moyenne d'âge relativement élevée, similaire à celle de 2016, s'explique par le niveau important d'expertise requis, propre aux métiers complexes du Groupe.

Du fait de cette spécificité, Bureau Veritas s'attache à identifier des plans de succession formalisés sur l'ensemble de sa population managériale.

Depuis 2012, au travers de son processus « *Organization & Leadership Development Review* », la Direction des ressources humaines organise la succession des collaborateurs sur les postes de *managers* et met en place un suivi spécifique sur la transition de ces postes.

Faciliter l'intégration des collaborateurs

Le Groupe accueille avec professionnalisme et efficacité les nouveaux collaborateurs en leur permettant de prendre rapidement en main leurs nouvelles fonctions et de se sentir à l'aise dans leur nouvel environnement. À son arrivée, le collaborateur est invité à se connecter sur *MyLearning*, la plateforme *e-learning* du Groupe, et à suivre les programmes d'accueil du Groupe en plus d'un parcours d'intégration mis en place au niveau local :

- « *Discovering Bureau Veritas* », programme « *on-boarding* » du Groupe, présentant l'organisation et la culture du Groupe ;
- « *Cardinal Safety Rules* », programme expliquant les fondamentaux des règles de sécurité au travail ;
- « *Bureau Veritas Compliance Program* », la formation au Code d'éthique et au Programme de Conformité.

Digitalisation des processus Ressources humaines

En décembre 2013, le Comité exécutif de Bureau Veritas a validé l'initiative d'acquisition d'un Système d'information des ressources humaines intégré (le « *SIRH* ») afin d'optimiser la qualité et le volume des données pour tous les collaborateurs et de gérer l'ensemble des processus liés aux Ressources humaines sur une plateforme unique.

Fin 2017, le Groupe déployait dans tous les pays où il est installé la solution « *Success Factors* ».

Grâce à cet outil, le Groupe s'attache aujourd'hui à harmoniser et simplifier ses processus et à réduire les temps de traitement des activités administratives au bénéfice d'actions à plus forte valeur ajoutée : identification ou recrutement des talents, développement des carrières, mobilité interne, etc. La mise en place du SIRH au sein de Bureau Veritas contribue ainsi à renforcer le rôle des Ressources humaines qui sont des partenaires décisifs pour la Direction de l'entreprise.

En 2017 :

- 192 postes exécutifs ont été revus au siège de Bureau Veritas, en présence du Directeur Général du Groupe ;
- 1 220 postes de management ont été revus localement par les Directions opérationnelles concernées.

Au terme de ce processus, les talents, identifiés comme tels, font l'objet d'un suivi particulier au niveau du Groupe ou en local pour les préparer à leur futur rôle.

À titre d'exemples, pour la France, trois dispositifs ont été mis en œuvre :

- sélection et accompagnement des nouveaux *managers*. Cette démarche vise à évaluer l'aptitude et former des candidats internes à la fonction de chef de service ;
- constitution d'un groupe de talents, qui vise à faire participer à un projet pluridisciplinaire des salariés repérés pour leur potentiel et leur apporter l'accompagnement nécessaire ;
- constitution d'un groupe de développement professionnel, qui vise à former des salariés pour les aider à acquérir de nouvelles pratiques professionnelles.

Promouvoir la mobilité interne

Sa présence géographique mondiale et la diversité de ses métiers et de ses secteurs d'activité permettent à Bureau Veritas de mener une politique de mobilité interne qui représente un levier de développement personnel fort pour les collaborateurs.

Cette démarche se décline à travers quatre dispositifs :

- entretiens de performance : les collaborateurs ont la possibilité d'exprimer leur désir d'évoluer au sein du Groupe dans les prochains 18 mois (mobilité géographique ou métier). Ces souhaits sont ensuite discutés et affinés entre le collaborateur et son manager lors de l'entretien individuel ;
- revue des postes : la mobilité interne sur les fonctions dirigeantes du Groupe est facilitée au travers d'un processus, formalisé au niveau du Groupe, de revue systématique du poste et du profil individuel et permet ainsi une plus grande réactivité par rapport aux priorités opérationnelles définies par le Groupe ;
- recrutement : les offres de poste sont proposées en priorité en interne ;
- communication interne : les nominations sur un nouveau poste et les promotions font l'objet d'une annonce accessible via l'outil « Connections ».

Développer une culture de la performance

Développer une culture de la performance est un axe de progrès pour l'ensemble du Groupe. C'est un état d'esprit qui suppose que tous les collaborateurs s'approprient la vision et le projet de l'entreprise. Pour favoriser l'engagement des salariés, Bureau Veritas tient à créer un cadre de travail stimulant au sein duquel les collaborateurs se sentent valorisés et responsabilisés.

Construire une marque employeur forte

Bureau Veritas s'attache à maintenir une image de marque forte et attractive.

En 2017, Bureau Veritas a reçu plusieurs récompenses. À titre d'exemples :

- pour la sixième année consécutive, Bureau Veritas s'est vu décerner au Royaume-Uni le label *Britain's Top Employers*. Remis par un institut indépendant (CRF Institute), il récompense l'excellence des conditions de travail proposées par Bureau Veritas ;
- pour la deuxième année consécutive, Bureau Veritas a obtenu au Royaume-Uni le lauréat Or décerné par le Prince William, Duc de Cambridge, en reconnaissance de la qualité de son programme d'insertion en faveur des vétérans des forces armées britanniques. En effet, le Groupe s'engage à soutenir la communauté des forces armées en recrutant des vétérans qui se retrouvent démobilisés et en leur permettant d'accéder ainsi à une deuxième carrière ;
- pour la deuxième année consécutive, la division « Biens de consommation » de Bureau Veritas en Asie s'est vue décerner

le label *Employment Excellence* par le Gouvernement de Taïwan, venant compléter une série de prix obtenus ces dernières années en reconnaissance de sa culture inclusive : Best Partner en 2015, *Employment Excellence* en 2014 et *Excellent Grading* en 2013. L'accessibilité aux postes pour la population locale, l'environnement de travail positif et l'organisation d'événements fédérateurs au profit des salariés ont été des critères clés dans l'obtention de cette série de distinctions.

- à Hong-Kong, Bureau Veritas a reçu, pour la deuxième année consécutive, le prix de *Good Mandatory Provident Fund Employer*, distinguant les entreprises les plus exemplaires en matière de prestations de retraite en faveur de leurs employés ;
- en France, Bureau Veritas est classé pour la deuxième année consécutive dans le palmarès « Universum France 2017 » des entreprises qui font rêver les ingénieurs étudiants ou jeunes diplômés. Bureau Veritas a également été nommé à la première place de la catégorie « Ingénieurs Expérimentés » de ce même palmarès ;

Enfin, le siège social de Bureau Veritas a participé, pour la deuxième année consécutive, à l'événement « Special Olympics » lors duquel des athlètes en situation de handicap accueillent des équipes de collaborateurs de Bureau Veritas pour vivre ensemble la magie du sport unifié autour d'une rencontre sportive (foot en salle en 2017 et kinball en 2016).

Motiver les collaborateurs au travers du système de rémunération

Des enquêtes de salaires internationales sont régulièrement réalisées par la Direction des ressources humaines du Groupe pour veiller à conserver un positionnement favorable permettant à la fois d'attirer les meilleurs candidats et de rémunérer les employés conformément à leur niveau d'engagement et de performance.

Les *managers* sont étroitement associés à la croissance du Groupe à travers l'obtention d'un bonus prenant en compte leur performance individuelle et celle du Groupe.

Bureau Veritas s'attache à fidéliser certains de ses cadres à travers un système d'allocation d'options d'achat d'actions et/ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre d'une politique d'intéressement à long terme. Les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance mis en place par la Société sont présentés aux paragraphes 3.3.3 et 3.3.4 du présent Document de référence.

En outre, depuis 2007, un plan d'épargne existe au niveau du Groupe (voir paragraphe 2.3.5 du présent Document de référence).

Les collaborateurs de la Société et de ses filiales françaises bénéficient également des accords de participation et d'intéressement présentés au paragraphe 2.3.5 du présent Document de référence.

Les frais de personnel sont présentés dans la Note 8 - Éléments du résultat opérationnel annexée aux États Financiers consolidés, figurant au paragraphe 5.1 du présent Document de référence.

2.3.3 Devenir une entreprise apprenante

Le développement personnel et la formation sont des objectifs clés de la stratégie de Ressources humaines du Groupe, grâce auxquels Bureau Veritas maintient un niveau de compétence de ses employés en adéquation avec ses activités et offre des parcours professionnels valorisants.

Sur un périmètre représentant 89 % de ses effectifs globaux, Bureau Veritas totalise 1 350 511 heures de formation en 2017, soit une moyenne de 21 heures de formation dispensées par salarié pour cette année. En parallèle, Bureau Veritas poursuit sa démarche d'homogénéisation de l'indicateur de formation auprès de tous les pays où il opère, ce qui devrait lui permettre de publier à terme un chiffre couvrant l'effectif global du Groupe.

Développer l'accès au savoir

Bureau Veritas s'attache à élargir son éventail de ressources d'apprentissage proposé aux collaborateurs pour accompagner leur développement tout au long de leur carrière. Ainsi, plusieurs initiatives encadrées par le Groupe ou développées par les entités locales ont été mises en place.

En 2017, Bureau Veritas a soutenu le développement de 34 hauts potentiels avec pour objectif de les faire évoluer dans le Groupe à des postes à plus fortes responsabilités à court et moyen terme. Ce programme, sous le nom de « *BV University* », fonctionne comme les universités américaines avec des *Colleges* et sous la houlette d'un *Dean* interne, responsable de la qualité des contenus.

Deux collègues ont été lancés sur la base des priorités du plan stratégique 2020 : *Marketing & Sales* et *Project management*.

Les 34 participants, issus de 19 pays différents, se sont réunis une semaine à Paris en mars, puis à Houston en juin et enfin à Shanghai en septembre. Chaque semaine s'articulait autour d'un thème d'apprentissage spécifique et proposait de nombreuses activités : jeux de rôle, mises en situation, ateliers, rencontres clients, etc. Pendant les intersessions, les participants ont suivi des modules d'*e-learning* ainsi que deux *serious games* d'environ 8 heures chacun portant sur la négociation et le *management*.

Ce programme a été l'occasion pour les participants d'acquérir de nouvelles compétences mais aussi de rencontrer les dirigeants de Bureau Veritas de chaque continent tout en développant leur réseau interne.

En Europe, le Centre de Développement Européen de Bureau Veritas, créé en 2016, a pour vocation de permettre aux talents présélectionnés en Europe de développer des compétences managériales dans un contexte international. Ce programme

s'étend sur une année et alterne entre périodes de séminaire, *mentoring* et périodes de travail à distance. En 2017, 12 collaborateurs européens, identifiés en tant que « hauts potentiels », en ont bénéficié.

En parallèle, le Groupe poursuit sa politique de digitalisation des formations proposées à ses collaborateurs.

Avec une plateforme unique pour l'ensemble du Groupe nommée « *MyLearning* », l'offre *e-learning* orientée initialement sur des sujets techniques a été complétée en 2017 par 110 cours de type « *micro-learning* » sur des sujets transverses dans le but d'accroître la culture managériale et soutenir l'efficacité professionnelle. Cette offre a été structurée autour de trois parcours managériaux : *manager* (premier poste), *manager coach* et *manager inclusif*.

Enfin, dans le cadre de la revue annuelle de performance, tous les *managers* du Groupe ont reçu un parcours en ligne à suivre sur deux sujets-clés : « donner du *feedback* » et « *manager* et motiver des équipes diverses » afin de les accompagner lors des entretiens annuels de performance.

En décembre 2017, 65 000 employés de Bureau Veritas bénéficiaient d'une licence « *MyLearning* », soit 88 % de l'ensemble des effectifs du Groupe. Ces collaborateurs sont donc en mesure de développer leur expertise au quotidien avec des formations techniques, commerciales, managériales, de *leadership*, ou sur la sécurité.

Assurer la qualification technique des employés

Bureau Veritas intervenant dans un grand nombre de domaines techniques, l'offre de formations techniques proposée se caractérise par une forte diversité. Les formations techniques permettent aux collaborateurs de travailler en ayant une connaissance complète des référentiels (normes, réglementations, standards), des méthodes d'inspection (échantillonnages, analyses, contrôles non destructifs, mesures, etc.), des caractéristiques techniques des éléments inspectés (produits, processus, équipements, etc.) et des règles de sécurité.

Les départements techniques de chaque groupe opérationnel et division assurent également le suivi des qualifications des collaborateurs. À chaque étape du processus, les compétences des employés sont contrôlées par ces départements et font également l'objet d'audits par les organismes d'accréditation (COFRAC, IACS, UKAS, etc.).

2.3.4 Créer une culture de « l'inclusion »

Une culture « inclusive » permet à chacun d'évoluer au maximum de ses capacités. En ce sens, l'inclusion va au-delà de la simple diversité puisqu'elle suppose que les valeurs défendues par l'entreprise permettent à toutes les formes de diversité – âge, genre, origine géographique – de s'exprimer dans le respect de la différence et de travailler efficacement. Bureau Veritas souhaite partager cette culture de l'inclusion avec l'ensemble de ses collaborateurs afin qu'ils raisonnent de manière plus transversale.

Le programme « *BV University* » décrit ci-dessus va, entre autres, contribuer à la réalisation de cet objectif. Il a notamment pour vocation d'amener les dirigeants de demain à apprendre à se connaître et à travailler ensemble dans un contexte international et multiculturel.

En 2016, Bureau Veritas a officiellement lancé sa stratégie d'inclusion, à la fois mondiale et globale :

- Mondiale, puisqu'elle couvre les 140 pays dans lesquels Bureau Veritas est implanté et ce dans un cadre commun nommé « *Gender plus one* ». Ce programme vise à ce que chaque groupe opérationnel et division travaille sur deux axes :
 - améliorer la répartition entre hommes et femmes au sein de ses équipes,
 - définir et mettre en œuvre une initiative d'inclusion supplémentaire couvrant un périmètre en lien avec les priorités locales.

- Globale, puisqu'elle a pour objectif d'atteindre non seulement une plus grande variété dans les profils des collaborateurs du Groupe, mais aussi de libérer le potentiel de l'ensemble de salariés en leur offrant un espace de travail favorable à l'expression de leurs idées ou remarques en lien avec l'amélioration de la performance du Groupe.

En 2017, le Groupe a commencé à mettre en œuvre les recommandations – présentées au Directeur Général fin 2016 – de l'*Inclusion Advisory Board* créé début 2016 et composé de 11 *Senior Executives*.

Les actions menées en cours d'année 2017 ont été diverses et variées : *webinaires* sur l'inclusion pour les membres des Ressources humaines (avec un centrage sur les problématiques de recrutement), une sensibilisation des *managers* au thème de l'inclusion, une campagne d'affichage aux États-Unis, etc. Le Comité exécutif du Groupe et les 140 *managers* les plus seniors du Groupe ont tous eu, dans le cadre de leurs objectifs annuels, un objectif lié à l'inclusion.

La lettre interne « *Inclusion in motion* » diffusée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe aborde l'inclusion sous toutes ses facettes : un thème majeur, des focus pays, des indicateurs clés et des témoignages.

Pour tirer pleinement parti de cette diversité, les valeurs d'égalité et d'inclusion que le Groupe défend doivent être relayées par tous les collaborateurs et à travers toute l'entreprise. Ainsi, un module « *e-learning* » de prise de conscience sur l'inclusion, mettant notamment l'accent sur les comportements inclusifs attendus de tous les salariés du Groupe, sera mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe en 2018.

Les bureaux européens du Groupe ont démarré un processus de certification pour le label « GEEIS » (*Gender Equality European and International Standard*) sur quatre pays, symbole de la mobilisation des entités du Groupe sur le thème de l'inclusion.

Fin 2017, les premiers résultats étaient déjà visibles : Bureau Veritas progresse dans le palmarès de « *Ethics & Boards* » sur la féminisation des instances dirigeantes au 80^e rang, soit une progression significative depuis 2015 (plus 26 places). Par ailleurs, Natalia Shuman a rejoint en avril 2017 le Groupe en tant qu'*Executive Vice President* en charge de l'Amérique du Nord. Elle est la première femme à intégrer le Comité exécutif du Groupe.

Lutter contre les discriminations

Le respect de tous les individus est l'une des valeurs fondamentales du Groupe. En rejoignant Bureau Veritas, tous les collaborateurs s'engagent à respecter les différences, ce qui exclut toute forme de discrimination sur la nationalité, l'origine ethnique, l'âge, le genre, les croyances religieuses et politiques. Au sein de ses équipes, Bureau Veritas s'attache à constamment encourager et renforcer la diversité considérée comme une source de richesse et de performance. Cet attrait pour la diversité se manifeste notamment au travers de la composition du Comité exécutif de Bureau Veritas : ce dernier est constitué à 36 % de dirigeants de nationalité étrangère.

Des politiques « Diversité » ont été formalisées au plan local. Des « *employee handbooks* » décrivant les politiques de lutte contre la discrimination sont distribués aux employés dans plusieurs pays afin de favoriser leur prise de conscience sur ces sujets.

Les initiatives menées au sein des entités sont suivies et enrichies au cours des années.

À titre illustratif :

- aux États-Unis, dans le cadre du renforcement de la politique *Equal Employment Opportunity*, Bureau Veritas a mis en place ces dernières années dans ses agences et bureaux des plans d'action de recrutement en faveur des minorités raciales, des vétérans, des femmes et des personnes handicapées. Cette politique donne des résultats positifs puisqu'en 2017 les minorités raciales représentaient 35 % des effectifs de Bureau Veritas aux États-Unis ;
- en Afrique du Sud, Bureau Veritas poursuit ses actions en faveur de la lutte contre les inégalités dans le cadre du programme gouvernemental *Broad-Based Black Economic Empowerment*. En 2017, Bureau Veritas Afrique du Sud a renouvelé le versement de 1 % de son bénéfice net après impôts aux organisations « *Maths Centre* », « *Ubuhle* » et « *Dream Girls* » intervenant en faveur de l'éducation des enfants, notamment des filles dans les écoles primaires ;
- en Côte d'Ivoire, Bureau Veritas poursuit son partenariat avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale visant à renforcer les initiatives en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des personnes vulnérables, notamment les femmes, les personnes en situation de handicap et les primodemandeurs d'emploi de plus de 35 ans. Cette année, Bureau Veritas Côte d'Ivoire a participé à divers événements visant à promouvoir l'employabilité des personnes en situation de handicap.

Promouvoir une répartition hommes/femmes plus équilibrée

Pour Bureau Veritas, l'équilibre hommes/femmes est un axe de progrès. Il n'y a pas encore suffisamment de femmes au sein des postes de cadres dirigeants et des instances dirigeantes.

Sur l'ensemble de sa population au niveau mondial, le Groupe compte, fin 2017, 70 % d'hommes et 30 % de femmes.

En ligne avec le lancement de son programme « *Gender plus one* » en 2016, le Groupe encourage fortement les initiatives visant à augmenter la part des femmes au sein de sa force de travail et les premiers progrès sont déjà visibles :

- au 31 décembre 2017, le pourcentage de femmes au sein des cadres dirigeants est de 14,5 % contre 12 % l'année précédente. Sur ce périmètre, Bureau Veritas s'est fixé comme objectif un pourcentage cible de 25 % de femmes d'ici fin 2020. Cet objectif ambitieux a été largement communiqué en interne ; sur les postes de management junior, le Groupe totalise 19 % de femmes, taux identique à celui de l'année dernière ;
- dans ses plans de succession, le Groupe a identifié cette année 27 % de femmes comme potentiel successeur sur les postes exécutifs du Groupe. L'année dernière, ce chiffre s'élevait à 18 %. Cette donnée et son évolution sont étroitement surveillées au niveau du Groupe.

Afin de contribuer à cet objectif ambitieux, en France, les groupes de talents et de développement identifiés dans les processus initiés par les Ressources humaines comptent systématiquement un parfait équilibre entre hommes et femmes.

S'ouvrir à tous les potentiels

Bureau Veritas cherche à recruter en priorité des profils passionnés et engagés, qu'ils soient issus de grandes écoles ou d'universités. Cette « inclusion académique » permet de recruter des talents de manière plus large, plus créative, plus audacieuse.

S'enrichir de la différence

Bureau Veritas s'attache à créer des conditions favorables pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées.

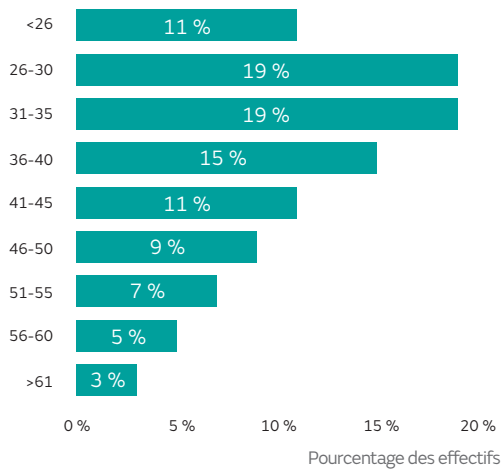
Depuis 2014, date à laquelle Bureau Veritas SA a reçu l'agrément de la DIRECCTE pour son accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, les équipes des Ressources humaines poursuivent leurs actions de formation et de sensibilisation des collaborateurs en France : actions de communication interne (brochures, posters...), interventions de consultants experts, actions de recrutement sur des sites spécialisés (Réseau Handicap, Agefiph, etc.) et/ou participation à des salons de l'emploi organisés par la FEDEEH (Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap).

Depuis la signature de l'accord, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap en France a augmenté, passant de 1,89 % en 2013 à 2 % en 2017.

Valoriser la diversité des âges

La moyenne d'âge des effectifs de Bureau Veritas au niveau mondial au 31 décembre 2017 est de 38 ans. Ce chiffre s'entend sur un périmètre couvrant 97 % des effectifs globaux du Groupe.

Tranche d'âge



Les *millennials* (18-38 ans) représentent plus de 60 % des effectifs. Le Groupe s'attache à attirer et développer « ces *managers* de demain » au travers de sa politique dynamique de gestion des carrières et sa transformation digitale actuellement en cours.

En outre, les Groupes opérationnels et divisions mettent en place des initiatives en faveur de la diversité des âges en fonction des enjeux locaux.

À titre d'exemples :

- en France, les équipes de recrutement s'attachent à créer un vivier de jeunes talents. L'embauche en alternance a représenté, en 2017, 17 % du total des embauches réalisées. Par ailleurs, 43 % des embauches en contrat à durée indéterminée en 2017 ont concerné des salariés de moins de 30 ans, soit une progression de 5 % par rapport à 2016 ;
- au Royaume-Uni, afin de retenir et protéger ses employés les plus seniors, Bureau Veritas leur offre de nombreuses possibilités d'aménagement de leur travail sous la forme de rôle de mentors ou de consultants ou encore par la mise en place de schémas de travail à temps partiel. Depuis 2012, Bureau Veritas Royaume-Uni participe également à un programme permettant à d'anciens militaires britanniques de poursuivre leur parcours professionnel en entreprise.

2.3.5 Maintenir le dialogue social

Organisation du travail

Les Directeurs des ressources humaines ont la responsabilité de mettre en place d'une organisation du travail respectueuse des réglementations locales. En outre, la diversité des métiers du Groupe a conduit à la mise en place d'organisations du travail adaptées à chaque secteur d'activité, selon que les collaborateurs sont sédentaires (activités de laboratoire) ou nomades (activités d'inspection).

La durée du temps de travail varie selon les pays et les lois applicables.

À titre d'exemple, 538 salariés du Groupe en France ont travaillé à temps partiel en 2017, soit 7,3 % des effectifs, taux s'inscrivant dans la lignée des années précédentes (7,6 % en 2016, 7,7 % en 2015 et 7,8 % en 2014).

Absentéisme

L'absentéisme est suivi par les départements locaux de Ressources humaines en cohérence avec les réglementations locales relatives au droit du travail.

Sur un périmètre représentant 96 % de ses effectifs globaux, le taux d'absentéisme pour 2017 est de 1,2 %. Ce taux prend en compte le nombre total de journées d'absence ne pouvant pas être planifiées à l'avance (pour cause de maladies d'accident du travail, ou absences non autorisées) afin de mieux appréhender le niveau d'engagement des salariés.

Relations sociales

Le Groupe a mis en place des institutions représentatives du personnel dans la plupart de ses entités et veille à leur bon fonctionnement.

De façon plus générale, Bureau Veritas encourage aussi la communication, l'échange d'idées et le recueil d'opinions : panneaux d'affichage, lignes Ressources humaines, boîtes à suggestions, entretiens de départ, points de contact « éthique », commissions de prévention des accidents, réunions mensuelles avec le personnel, « open door policy », etc.

Structures représentatives du personnel	Elles existent dans la plupart des pays clés pour Bureau Veritas : Canada, Chine, France, Espagne, Italie, États-Unis, Japon, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, République Tchèque, Australie, Singapour, Inde, Thaïlande, Malaisie, Russie et Ukraine et dans la plupart des pays d'Afrique (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Gabon, Congo, Angola, Afrique du Sud). Elles prennent des formes variées en fonction de la législation locale et de la taille des effectifs et se retrouvent généralement au sein des délégués du personnel, des Comités d'entreprise, des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), des délégués syndicaux, etc.
Comités	Des comités regroupant des employés sont mis en place à Singapour, au Vietnam, aux États-Unis, en Allemagne, en Espagne, en France, en Belgique, au Royaume-Uni et au Canada. En Chine, une réunion d'échange ouverte à l'ensemble du personnel est organisée annuellement pour permettre de dialoguer avec les employés sur des sujets tels que la formation ou le développement des carrières.
Comité d'entreprise européen	Le Comité d'entreprise européen permet de faciliter l'information et la consultation des collaborateurs sur des sujets transnationaux et constitue un fort vecteur de dialogue social. Les mandats ont été renouvelés début 2017. Il compte à ce jour 30 représentants des pays européens. Le Comité d'entreprise européen est informé régulièrement de la situation économique et financière, de l'évolution probable des activités et des cessions de l'entreprise. Il est aussi consulté sur la situation et l'évolution de l'emploi, les investissements, les changements substantiels d'organisation, l'introduction de nouvelles méthodes de travail ou nouveaux procédés de production, les éventuelles fusions ou cessations d'activité ou encore les licenciements collectifs.
Accords Collectifs	Des accords collectifs couvrant les principaux sujets liés aux Ressources humaines (organisation du temps de travail, politique de rémunération, conditions de travail, etc.) ont été signés dans des grands pays pour Bureau Veritas : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, France, Inde, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Russie, Singapour, Espagne, Ukraine et Vietnam. Bureau Veritas SA est partie à 14 accords d'entreprise actuellement en vigueur. Ces accords traitent des conditions du dialogue social, des modes de fonctionnement des instances représentatives du personnel et couvrent de nombreuses thématiques telles que les frais de santé et la prévoyance. En matière de santé et de sécurité au travail, plus de 40 comités sont recensés provenant d'exigences locales d'application ou de démarches de certification OHSAS 18001 prévoyant la participation et la consultation des employés. Ces comités n'ont pas produit d'accords supplémentaires en 2017.

Accords de participation et d'intéressement

Les accords de participation et d'intéressement décrits ci-dessous ne couvrent pas Bureau Veritas SA et ses filiales étrangères.

Un accord d'intéressement et de participation mutualisé a été signé le 22 décembre 2016 pour 3 ans au titre des années 2017-2018-2019 pour les six filiales issues de la réorganisation juridique intervenue en France le 31 décembre 2016.

Participation

Les salariés des six filiales de Bureau Veritas SA en France, quelle que soit leur ancienneté, ont au titre de la participation un droit dans la réserve spéciale calculée selon la méthode légale figurant à l'article L. 3324-1 du Code du travail.

Au titre de 2017, le montant de la participation s'élève à 8 155 526 euros pour un nombre total de 7 458 bénéficiaires.

Intéressement

Les salariés des six filiales de la Société en France ayant une ancienneté de plus de trois mois ont, au titre de l'intéressement, un droit proportionnel à leur présence au sein du Groupe.

	2017	2016	2015
Nombre de bénéficiaires	7 458	7 005	6 948
MONTANT GLOBAL DE L'INTÉRESSEMENT VERSÉ AU TITRE DE L'EXERCICE (EN EUROS)	7 024 162	2 989 972	12 994 953

Plan d'épargne Groupe

Un accord sur la transformation du plan d'épargne d'entreprise en plan d'épargne Groupe a été signé avec le Comité d'entreprise le 19 juillet 2007 permettant à l'ensemble des sociétés du Groupe qui lui sont liées, au sens de l'article L. 3332-15 alinéa 2 du Code du travail, d'adhérer à ce plan d'épargne Groupe.

Le plan d'épargne Groupe comporte sept fonds communs de placement sur lesquels 157 677 256 euros étaient investis au 31 décembre 2017.

Bureau Veritas contribue à l'effort d'épargne de ses salariés en abondant toutes sommes versées sur le plan d'épargne Groupe dans la limite d'un plafond de 1 525 euros par année civile et par salarié.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Bureau Veritas s'attache à respecter et promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) partout où le Groupe exerce son activité.

Les conventions fondamentales de l'OIT couvrent plusieurs thèmes dont le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants.

2.4 Santé-Sécurité et Environnement

Pour Bureau Veritas, la sécurité est un « absolu », une priorité non négociable sans laquelle les activités ne peuvent pas être conduites.

Ayant pour objectif d'être une entreprise « sans accident », la culture sécurité du Groupe est un facteur significatif de cohésion interne mais également un enjeu. En effet, l'expansion du Groupe dans de nouveaux pays et de nouveaux secteurs industriels pose de nombreux défis, relevés par Bureau Veritas grâce à l'engagement fort du management et à l'expertise des responsables Hygiène, Santé-Sécurité et Environnement (« HSE »). Ainsi depuis 2009, date à laquelle les premiers indicateurs Groupe ont été fiabilisés, l'accidentologie est en nette régression avec, par exemple, une diminution de 72 % du taux d'accident avec arrêt.

2.4.1 Une politique globale HSE

La politique HSE du Groupe est définie en cohérence avec les enjeux suivants :

- assurer chaque année l'intégration de nombreux nouveaux employés dans un Groupe en croissance ;
- harmoniser les pratiques HSE locales dans un réseau international de 140 pays ;
- exercer des activités diversifiées présentant des risques HSE différents ;
- intervenir sur les sites clients dans des environnements de travail que le Groupe ne contrôle pas ; et
- se prémunir contre les risques routiers lors des déplacements professionnels.

Un engagement fort de la Direction générale du Groupe

La Direction générale du Groupe s'est engagée, par la signature d'une « déclaration HSE » Groupe, à inscrire la sécurité au travail ainsi que la santé et l'environnement dans les fondamentaux de la

La croissance de Bureau Veritas a également eu une incidence sur l'empreinte environnementale du Groupe, principalement dans les domaines de la consommation électrique et des émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels. Afin de réduire ces impacts, des programmes internes sont développés et ont permis la réduction normalisée de l'empreinte carbone de Bureau Veritas.

En 2017, le Groupe s'est concentré sur trois priorités : réduire le nombre d'accidents liés aux chutes et glissades, accroître le nombre de « causeries » sécurité conduites par le management et sécuriser le périmètre de *reporting* de l'empreinte environnementale.

culture de l'entreprise. Cet engagement fort traduit l'implication durable du Groupe dans l'amélioration continue de sa performance HSE.

Cette déclaration est disponible sur le site internet du Groupe (<http://www.bureauveritas.fr>). Elle comprend les engagements suivants :

1. fournir un lieu et des méthodes de travail susceptibles d'assurer la sécurité de nos employés ;
2. réduire la consommation d'énergie, la pollution et les déchets générés ;
3. accroître la culture sécurité de notre personnel ;
4. se conformer aux exigences HSE les plus contraignantes (réglementation, politiques internes, exigences clients, autres exigences applicables).

Ces engagements se traduisent également par la participation active de la Direction générale du Groupe dans l'analyse des accidents graves, par la conduite de revues HSE spécifiques, par la fixation d'objectifs de certification HSE ainsi que par le suivi trimestriel des indicateurs de performance et des plans d'action.

Établissement d'objectifs HSE

Bureau Veritas s'engage à protéger la sécurité de ses employés et l'environnement en établissant des objectifs annuels en ligne avec la vision et la mission HSE du Groupe. Depuis 2015, les équipes opérationnelles de Bureau Veritas ont mis l'accent, avec le support du réseau HSE, sur les points suivants :

Objectifs	Statut au 31 décembre 2017	Commentaires
Ne pas avoir d'accident mortel	Non Atteint	1 décès en 2017
Réduire la fréquence d'accident avec arrêt et la fréquence de tous les accidents de 10 % Réduire le taux de sévérité des accidents de 15 %	Atteint Atteint	
Sécuriser le périmètre de reporting de l'empreinte environnementale	Atteint	
Réaliser la formation initiale HSE à 100 % des nouveaux arrivants	Non atteint	Certains périmètres ne disposent pas de reporting. Déploiement en 2018 d'une induction automatique et obligatoire dans « SuccessFactor ».
S'assurer que chaque employé participe à au moins six « causeries » sécurité par an	Atteint	
Déployer deux campagnes de prévention en matière de sécurité	Non atteint	Compte tenu d'autres enjeux prioritaires pour le Groupe, les deux campagnes n'ont pas pu être réalisées. Néanmoins, les deux campagnes pour l'année 2018 sont dès à présent définies.
Certifier OHSAS 18 001 toutes les entités comprenant plus de 200 employés	Non Atteint	Compte tenu de la forte croissance externe, toutes les sociétés acquises ne sont pas encore intégrées au certificat Groupe.

Des détails sont fournis dans les paragraphes suivants.

Une organisation HSE globale et locale

Le Groupe a mis en place l'organisation HSE suivante afin d'assurer un pilotage efficace au niveau du Groupe et un déploiement local homogène des objectifs, programmes et pratiques.

La force de cette organisation réside dans l'adéquation de son maillage à l'importance des activités.

Titre	Rôle & responsabilités	Supervision
Direction HSE	Elle définit la stratégie, les programmes et outils globaux.	Senior Vice-Président Excellence Opérationnelle
Groupe de pilotage HSE	Il aide à définir la stratégie HSE du Groupe et, plus particulièrement, à sélectionner les campagnes de prévention.	Direction des groupes opérationnels
Managers HSE	Ils mettent en place les politiques HSE, intègrent les contraintes locales associées aux différentes activités, langues, cultures et contextes réglementaires du Groupe.	Direction régionale et locale
Réseau HSE	Il revoit les résultats de performance HSE durant des conférences téléphoniques trimestrielles et les séminaires annuels afin d'obtenir des directions claires concernant les objectifs et programmes HSE, participe au développement et à la mise en place de nouveaux outils afin de partager les bonnes pratiques.	Direction des groupes opérationnels
Comité de gouvernance de la sécurité des rayonnements ionisants	Il s'assure que toutes les activités utilisant des équipements à rayonnement ionisant sous la responsabilité de Bureau Veritas délivrent des services en toute sécurité.	Direction des groupes opérationnels
Groupes de travail	Ils travaillent ensemble sur des sujets spécifiques afin de délivrer des propositions communes au Groupe.	Direction HSE

Des objectifs de certification

Le Groupe avait pour objectif la certification OHSAS 18001 de toutes les entités de plus de 200 employés. Parallèlement, le Groupe recommande fortement à l'ensemble de ses entités la certification ISO 14001.

Couverture de la masse salariale du Groupe par rapport aux normes suivantes	2017	2016	2015	2014
ISO 14001	72 %	79 %	77 %	68 %
OHSAS 18001	82 %	88 %	85 %	74 %

Compte tenu d'une forte activité de croissance externe courant 2016, le taux de couverture du certificat Groupe se réduit légèrement. En effet, les sociétés nouvellement acquises ont un an pour intégrer le certificat du Groupe. Néanmoins ces taux ne présentent que les certifications Groupe, certaines sociétés rachetées possèdent leurs propres certificats ISO 14001 ou OHSAS 18001. Les activités de certification sont exclues de ce périmètre car elles font l'objet d'accréditations spécifiques. De même, les sociétés acquises au cours de l'exercice 2017 ne seront couvertes par ce programme de certification qu'à partir de 2018, de façon à leur laisser le temps de déployer et de mettre en œuvre le système de management du Groupe.

2.4.2 Préserver la santé et la sécurité des collaborateurs

Indicateurs santé et sécurité

Bureau Veritas a mis en place des indicateurs santé et sécurité pour chaque pays où il est présent. Ces indicateurs ont été définis selon les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé.

Une procédure interne définit les modalités de collecte de ces indicateurs grâce à un outil unique qui permet la remontée de tous les accidents en temps réel. Ils sont collectés auprès de toutes les entités juridiques du Groupe. Un traitement particulier est réalisé pour les sociétés acquises lors de l'année en cours, qui sont systématiquement exclues dans un premier temps du système de gestion santé-sécurité du Groupe. L'intégration de ces entités se fait au cas par cas après vérification de la fiabilité des données et généralement à la suite d'au moins un an de reporting.

Indicateur	Définition	Unité	2017	2016	2015 ^(a)	Objectifs pour l'année 2017
Total Accident Rate (TAR)	Taux de fréquence de tous les accidents	Nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000/Nombre d'heures travaillées	0,49	0,61	0,67	-10 %
Lost Time Rate (LTR)	Taux d'arrêt de travail	Nombre d'accidents avec arrêt de travail x 200 000/Nombre d'heures travaillées	0,22	0,26	0,30	-10 %
Accident Severity Rate (ASR)	Taux de gravité	Nombre de jours d'arrêt x 1000/Nombre d'heures travaillées	0,021	0,03	0,027	-15 %
Fatality (FAT)	Nombre de décès	Nombre de décès	1	0	1	Zéro

(a) Le calcul des taux d'accidentologie 2015 a été revu suite au changement du mode de calcul des heures travaillées. À compter de 2015, celles-ci sont maintenant fixées à 160 heures par personne et par mois.

Le Groupe continue globalement de progresser (TAR – 20 %, LTR – 15 %, ASR – 30 %) grâce aux programmes mis en œuvre pour renforcer l'analyse des causes racines, l'efficacité des actions mises en place mais également l'implication quotidienne de la ligne managériale. Ainsi en 2017, tous les accidents catégorisés comme « graves » selon des critères propres au Groupe ont fait l'objet d'un suivi particulier : l'analyse de l'accident et le plan d'action y afférant ont été revus par la direction HSE puis présentés par la ligne managériale à sa hiérarchie lors d'une réunion particulière. Ces éléments sont également partagés avec le Directeur Général de Bureau Veritas lors des revues opérationnelles trimestrielles. De plus, tous les managers de Bureau Veritas se sont vus remettre par leur hiérarchie ou leur organisation HSE un guide du management en matière de sécurité lors de leur entretien annuel ou d'une réunion dédiée à ce sujet. Ce document sert de base à la compréhension du rôle du management dans le déploiement de la culture sécurité.

Programmes prioritaires

La baisse du nombre d'accidents est liée au déploiement de programmes appropriés. Le Groupe pilote des initiatives, dont certaines sont décrites ci-dessous, qui sont relayées localement ce qui permet d'assurer la cohérence de pratiques et des référentiels. À cela s'ajoutent des plans d'action locaux, spécifiques aux enjeux des entités locales et à leur maturité sur certains sujets.

Cardinal Safety Rules

Les Cardinal Safety Rules (« CSR ») définissent les règles fondamentales de la sécurité chez Bureau Veritas. Ces dernières ont été renforcées en 2017 afin de les rendre plus précises et plus claires pour l'ensemble des salariés du Groupe. Un module de formation e-learning a été créé afin d'accompagner le déploiement de ces évolutions et son suivi est rendu obligatoire lors du processus d'accueil de chaque nouveau salarié.

Les CSR sont à présent regroupées en trois grandes parties comme présenté ci-dessous :

CHAPITRE 1
8 RÈGLES CARDINALES DE SÉCURITÉ

 PORTEZ LES EPI ADAPTÉS À VOS MISSIONS	 PORTEZ LES EPI ADAPTÉS LORSQUE VOUS TRAVAILLEZ EN HAUTEUR	 NE CIRCULEZ PAS SOUS DES CHARGES SUSPENDUES
 LORS DE VOS DEPLACEMENTS, RESTEZ VIGILANT NE COÛREZ PAS ET TENEZ LES RAMBARDES	 VERROUILLEZ/ETIQUETEZ (LOCK OUT/TAG OUT - LOTO) LES EQUIPEMENTS SUR LESQUELS VOUS ALLEZ TRAVAILLER	 ASSUREZ-VOUS QUE LES PROTECTIONS COLLECTIVES DES MACHINES SONT EN PLACE AVANT DE LES UTILISER OU DE PROCÉDER À LEUR MAINTENANCE.
 ATTACHEZ TOUJOURS VOTRE CEINTURE EN VOITURE	 RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE ET LES RÈGLES DE CONDUITE À CHAQUE INSTANT	

CHAPITRE 2
3 MESURES DE CONTRÔLE

 N'INTERVENEZ EN ZONE EXPLOSIVE QU'AVEC DES EQUIPEMENTS ADAPTÉS
 RESPECTEZ LE BALISAGE DES ZONES SOUS RAYONNEMENT IONISANT
 NE PÉNÉTRÉZ PAS DANS UNE ENCEINTE CONFINÉE SANS AVOIR DE PERMIS D'ENTRÉE

CHAPITRE 3
5 RÈGLES DE COMPORTEMENT SÛR

 RESPECTEZ LES PROCÉDURES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ EN VIGILEUR	 ÉVITEZ TOUTE SOURCE DE DISTRACTION LORSQU'IL VOUS CONDUISEZ
 PRENEZ LE TEMPS D'ANALYSER LES RISQUES AVANT D'INTERVENIR	 IL EST INTERDIT DE TRAVAILLER OU DE CONDUIRE SOUS L'EMPREINTE DE DROGUES OU D'ALCOOL
 STOP WORK AUTHORITY ARRÊTEZ DE TRAVAILLER SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS EN SÉCURITÉ	

Analyse des causes racines d'un accident

L'analyse des causes racines ayant mené à un accident constitue un facteur primordial d'amélioration et de prévention. La procédure interne d'investigation des accidents a été modifiée en 2015 afin de fournir des outils plus efficaces pour identifier les causes racines, mais également pour déterminer des actions correctives et préventives de qualité et durables. Un module d'e-learning a également été développé pour accompagner ce changement et a été déployé au 2^e trimestre 2017 auprès de l'ensemble des référents réalisant une analyse des accidents. L'analyse des causes des accidents les plus sérieux, 57 en 2016, a été menée conjointement avec la direction des entités concernées et la direction Qualité, Hygiène, Santé et Sécurité du Groupe afin de sensibiliser les équipes managériales à cette méthodologie.

« Causeries » sécurité

Intégrées aux exigences internes du Groupe, les « causeries » sécurité constituent une action de prévention clef dans la lutte contre les accidents.

Ces discussions permettent de rappeler l'importance de la sécurité dans les activités journalières, de renforcer les points de vigilance spécifiques à des activités et de développer une communication ouverte avec les employés sur ce sujet. Pour les employés, ces « causeries » offrent la possibilité de partager des doutes ou des propositions d'amélioration et constituent un maillon important dans la chaîne de connaissance.

En 2017, un objectif spécifique visait à s'assurer que chaque collaborateur participait au minimum à six « causeries » sécurité par an. Cet objectif a été atteint de façon hétérogène dans le Groupe, en fonction du degré de maturité des entités.

Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles sont suivies et reportées localement en conformité avec les exigences locales applicables. Des plans d'action locaux sont définis et mis en œuvre afin de prévenir ces maladies professionnelles. La certification OHSAS 18001, mise en place au sein du Groupe, permet de s'assurer de l'engagement d'amélioration continue déployé par les entités locales.

Le Groupe analyse ses activités pour identifier les principaux risques auxquels sont exposés ses employés et pour définir des moyens de contrôle appropriés. Deux expositions principales ont été identifiées : les rayonnements ionisants et l'amiante.

Rayonnements ionisants

Les rayonnements ionisants (« RI ») tels que les rayons X et Gamma sont émis par des équipements mobiles ou fixes principalement utilisés pour réaliser des contrôles non destructifs. Un comité de gouvernance de la sécurité des rayonnements ionisants a été créé en 2007 et a établi une politique et une

procédure Groupe qui doivent être respectées dans toutes les opérations de Bureau Veritas en lien avec des équipements RI. Cette politique prévoit notamment le seuil d'exposition maximum auquel les employés de Bureau Veritas peuvent être soumis, le suivi de cette exposition et notamment son suivi médical. La conformité à ces exigences est vérifiée au moins tous les trois ans pour chaque entité par des experts internes. Ces audits sont complétés par des auto-évaluations annuelles.

Amiante

Le danger principal lié à l'amiante réside dans l'inhalation de fibres aéroportées qui peuvent être libérées par des matériaux contenant de l'amiante (« MCA »). Au sein de Bureau Veritas, l'exposition peut se produire lors de services réalisés dans un environnement de travail où l'amiante est présente ou lors de travaux sur des MCA qui peuvent générer des fibres aéroportées

(vérification de chaudières équipées de matériaux isolants contenant de l'amiante, décontamination de bâtiments, etc.).

Pour s'assurer que l'exposition est contrôlée, le Groupe a mis en place une politique interne prévoyant une analyse de risque pour chaque opération. Au-delà d'une certaine quantité de fibres présentes dans l'air, un programme écrit de contrôle de l'exposition est obligatoire et comprend des procédures de surveillance médicale. Les éléments clefs de ce programme de contrôle sont définis et doivent être communiqués localement. En 2016, le module de sensibilisation aux expositions potentielles défini par le Groupe de travail sur l'amiante (voir ci-dessus la section portant sur l'organisation HSE) a été diffusé au travers de la plateforme d'e-learning interne du Groupe (*MyLearning*).

En France, quatre demandes de classement en tant que maladies professionnelles ont été déposées auprès des autorités en 2017.

2.4.3 Limiter l'impact environnemental de Bureau Veritas

Bureau Veritas déploie une politique environnementale commune à toutes ses activités. Elle établit des objectifs annuels de réduction de l'impact environnemental et met en œuvre des programmes spécifiques pour réduire ses impacts environnementaux les plus significatifs. De nombreux plans d'action ont été pilotés en 2017.

Une démarche environnementale reconnue

Depuis 2009, le Groupe fait évaluer, de façon volontaire, l'ensemble de ses pratiques environnementales et plus globalement la RSE par l'agence ECOVADIS.

ECOVADIS est une agence indépendante de notation extra financière qui évalue annuellement les pratiques sociales, les actions en faveur de l'environnement, la conduite éthique des affaires et le déploiement de critères responsables dans les achats d'entreprises de tous secteurs d'activité. Pour certains clients, parmi les plus importants du Groupe, l'évaluation d'un fournisseur par ECOVADIS est une condition de référencement.

En 2017, le Groupe Bureau Veritas a obtenu la note de 68/100. Cette notation permet au Groupe de maintenir son niveau d'engagement « *Advanced* ».

Le Groupe réaffirme ainsi son statut de fournisseur « *Gold* » selon l'évaluation ECOVADIS.

Réduction des émissions de CO₂

Compte tenu de son activité de service, l'impact environnemental de Bureau Veritas est relativement faible. Pour mieux le connaître, une cartographie des sources d'émission de CO₂ des activités de Bureau Veritas a été réalisée en 2008 au travers de bilans carbone complets (selon la méthodologie de « Bilan Carbone » créée en 2004 par France Bilan Carbone) conduits sur un échantillon représentatif. Les déplacements professionnels, la consommation d'énergie, de papier, d'eau ainsi que les fuites de substances détruisant la couche d'ozone et la génération de déchets ont ainsi été identifiés comme constituant 98 % des émissions totales de CO₂ par Bureau Veritas. La répartition des émissions de CO₂ entre ces différentes sources varie suivant la nature de la tâche effectuée au sein du Groupe. Ainsi, alors que les déplacements

professionnels représentaient la source principale des émissions de CO₂ des activités d'inspection et de bureaux, la consommation d'énergie était ce qui générait le plus de CO₂ pour les activités de laboratoire.

Sur la base de ce constat, les outils et les programmes environnementaux pilotés par le Groupe ont ciblé ces six sources d'émission tout en demandant une remontée plus détaillée des données liées aux déplacements professionnels et à la consommation d'énergie.

Ce constat est toujours valable malgré la croissance du Groupe et l'augmentation des activités de laboratoire.

Ainsi, Bureau Veritas s'est engagé, pour réduire son empreinte environnementale, à minimiser la consommation d'énergie normalisée et l'empreinte carbone normalisée liée aux déplacements professionnels. Pour y parvenir, le Groupe définit des objectifs annuels qui sont présentés chaque année au Directeur Général, au Directeur financier, au Directeur Juridique, Risques et Compliance et au Directeur des Ressources humaines.

Les données issues du reporting « *Environmental and Carbon reporting* » permettent le calcul des indicateurs environnementaux du Groupe qui sont communiqués également au Comité exécutif du Groupe et mis en ligne sur son site internet.

Pour permettre la stabilisation du périmètre des données suivies et en assurer la fiabilité grâce à une revue détaillée des évolutions constatées, il a été choisi de décaler la remontée d'informations d'une année calendaire. Ainsi, les informations disponibles pour 2017 correspondent aux activités réelles de 2016.

Consommation d'énergie

Pour atteindre les objectifs que le Groupe s'est fixé, des plans d'action locaux sont déployés, documentés et communiqués. Ces actions sont incitatives (campagnes d'information), comportementales (arrosage régulé, maîtrise des températures intérieures, éclairage optimisé) ou managériales (procédures, systèmes de gestion).

En 2016, pour les activités de laboratoire, la consommation d'électricité a été mesurée et fiabilisée pour 17 759 employés, soit 69 % des effectifs des laboratoires du Groupe de plus de 25 personnes et 80 % du nombre de laboratoires du Groupe de plus de 25 personnes.

Au regard du résultat des données de l'exercice 2015 selon lesquelles 80 % du volume total d'électricité consommé par le Groupe l'est par les laboratoires et les 20 % restants sont consommés par les bureaux, Bureau Veritas a choisi de se focaliser sur les données liées à la consommation d'électricité des activités de laboratoire de plus de 25 personnes.

Les données liées à l'énergie présentées ci-après consolident les consommations d'électricité seulement. Les consommations de gaz ne sont pas significatives et ne sont donc plus intégrées dans ce calcul.

Le tableau suivant présente les consommations d'électricité des laboratoires du Groupe par personne et par an pour les années 2015 et 2016 :

Indicateur Énergie en MWh/personne/an	2016	2015
Laboratoires	6,9	6,5

Le tableau suivant présente les consommations brutes d'électricité des laboratoires du Groupe en 2015 et 2016 :

Indicateur Énergie en MWh	2016	2015
Laboratoires	121 789	112 996

La consommation énergétique brute 2016 publiée dans le présent rapport a augmenté de 8 % comparée à celle de 2015 publiée dans le rapport 2016. Le périmètre de reporting est constant entre les deux publications avec 17 358 personnes en 2015 et 17 759 en 2016.

La consommation énergétique normalisée est en hausse de 5 %, cette augmentation s'expliquant par une croissance de l'activité des laboratoires.

Émissions de CO₂

Afin de mesurer le niveau de CO₂ émis par le Groupe et d'évaluer l'efficacité des programmes environnementaux, l'outil interne « BV Carbon », développé en 2009, est consolidé depuis 2014 dans l'outil « *Environmental and Carbon reporting* ».

Les périmètres suivants sont considérés :

- P1 – Émissions directes : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, etc.) ou de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise ;
- P2 – Émissions indirectes : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité ;
- P3 – Autres émissions : somme de toutes les autres émissions indirectes, incluant les déplacements professionnels.

L'analyse des données disponibles permet d'identifier la consommation d'énergie comme l'un des deux postes générant la majeure partie des émissions de CO₂ liées aux activités du Groupe.

Ainsi les résultats pour l'exercice 2016 de la consolidation de l'empreinte carbone liée à la consommation d'électricité pour les activités de laboratoire sont identiques aux résultats de la

consommation d'électricité présentés ci-dessus au paragraphe « Consommation d'énergie ».

Les déplacements professionnels constituent le deuxième poste contribuant significativement aux émissions de CO₂. En 2016, pour les activités de bureaux, la consolidation de l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels a été suivie et fiabilisée pour 24 172 employés, soit 57 % des effectifs des activités de bureaux du Groupe de plus de 50 personnes et 65 % du nombre de bureaux du Groupe de plus de 50 personnes.

Au regard du volume de carbone émis par les déplacements professionnels liés aux activités de bureaux, à comparer à ceux liés aux activités de laboratoire, Bureau Veritas a choisi de se focaliser sur les données liées aux activités de bureaux de plus de 50 personnes.

Les actions décrites ci-dessus et mises en place dans les bureaux pour réduire les consommations d'énergie permettent de continuer à réduire les émissions de carbone du Groupe.

ÉMISSIONS DE CO₂ DU GROUPE LIÉES A L'UTILISATION D'ÉLECTRICITÉ – ACTIVITÉ LABORATOIRE

Énergie	Tonnes de CO ₂ /personne 2016	Tonnes de CO ₂ /personne 2015
Laboratoires	3,10	3,07

ÉMISSIONS DE CO₂ DU GROUPE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS – ACTIVITÉ BUREAUX

Déplacements professionnels	Tonnes de CO ₂ /personne 2016	Tonnes de CO ₂ /personne 2015
Bureaux	2,35	2,46

Les données liées aux déplacements professionnels ci-dessus intègrent les informations provenant de l'utilisation de véhicules à quatre roues (de fonction, de location et de *leasing*), de véhicules à deux-roues à moteur, de déplacements en avion (court, moyen et long courrier) et de déplacements en train. Les déplacements pendulaires (trajet domicile vers/en provenance du lieu de travail habituel) ne sont pas inclus.

Rationaliser les déplacements des collaborateurs

Les activités de Bureau Veritas impliquent un grand nombre de visites chez les clients, induisant un niveau élevé de consommation de carburant.

Afin de réduire les émissions de CO₂, des initiatives locales ont été mises en place principalement en France, en Australie, en Italie et en Amérique latine.

En France, par exemple, les équipes mettent en œuvre un programme visant à remplacer les véhicules de plus de trois ans par des véhicules plus économes en carburant afin de réduire la consommation moyenne de carburant. Les émissions associées aux déplacements professionnels sont ainsi diminuées.

Pollution et gestion des déchets

Les pollutions potentielles pouvant provenir des activités de bureau et d'inspection et de laboratoire du Groupe sont décrites dans le tableau suivant. La conformité aux exigences en matière de pollution est vérifiée par les autorités locales et les organismes de certification ISO 14001.

Activités	Pollutions potentielles	Exemples d'actions menées
Bureaux et inspections	Équipements de conditionnement d'air dans les bureaux pouvant générer des fuites de gaz réfrigérant Utilisation de véhicules automobiles pour les déplacements sur les sites des clients	Contrats de maintenance appropriés Flotte de véhicules récents à faible émission de CO ₂ et formation à la conduite écologique
Laboratoires	Équipements de conditionnement d'air dans les laboratoires pouvant générer des fuites de gaz réfrigérant Équipements de tests pouvant générer des émissions atmosphériques polluantes Utilisation de véhicules automobiles pour les déplacements sur les sites des clients Stockage de produits chimiques et de déchets dangereux	Contrats de maintenance appropriés Équipements techniques de contrôle des émissions et obtention des permis nécessaires, vérifications régulières des émissions Flotte de véhicules récents et formation à la conduite écologique Aires de stockage dédiées équipées de rétention appropriée et procédures de contrôle nécessaires

Mesures pour la prévention, le recyclage et l'élimination des déchets

En raison de ses activités, le déchet principal en volume de Bureau Veritas est le papier. Afin d'en limiter la consommation et de réduire les déchets générés, de nombreuses initiatives ont été mises en place dans les différentes entités du Groupe concernant la génération de rapports électroniques ainsi que l'impression et l'archivage électronique lorsque les clients et les exigences réglementaires autorisent de telles pratiques. Bureau Veritas met en place une migration vers une production « zéro papier » pour l'activité Biens de consommation (réduction de la consommation de papier, de stockage et d'expédition).

D'autres types de déchets, tels que le carton, le plastique, le verre, les piles, les lampes, les déchets provenant d'équipements électriques et électroniques, les déchets issus de produits chimiques et les échantillons de minerais résultant des tests en laboratoires générés par le Groupe sont mesurés et gérés en accord avec les réglementations locales imposant leur élimination dans des filières spécialisées.

Du fait de l'importance croissante des activités de laboratoire, le reporting des déchets a été amélioré afin de mieux mesurer et de fiabiliser les informations remontées.

Impliquer l'ensemble des salariés

Depuis 2009, tous les 5 juin, Bureau Veritas célèbre la Journée mondiale de l'Environnement autour d'un thème partagé par l'Organisation des Nations Unies (ONU). À cette occasion, la direction Qualité, Hygiène, Santé et Sécurité du Groupe propose aux collaborateurs de s'organiser pour mettre en place des actions afin de réduire leurs impacts environnementaux. Cette implication de tous les salariés dans la démarche d'amélioration continue de la maîtrise des enjeux environnementaux est célébrée par un concours interne. Un jury se réunit afin d'étudier les dossiers et évaluer chacun d'entre eux.

Depuis plusieurs années c'est plus d'une centaine de programmes d'actions qui sont mis en place, avec des participants de plus en plus nombreux :

Années	2015	2016	2017
Nombre de programmes d'actions	130	116	121
Nombre de participants	30 000	47 000	54 000

Les meilleurs programmes d'actions se voient gratifiés d'un trophée.

En 2017, quatre trophées ont été décernés dans les catégories suivantes : « Créativité », « Education », « Réseaux Sociaux » en plus du thème annuel « Rapprocher les gens de la Nature ».

Prise en compte des nuisances sonores et autres

Les nuisances sonores et autres formes de pollution liées aux activités sont contrôlées conformément aux exigences réglementaires locales applicables.

En raison de la nature de ses activités, Bureau Veritas génère peu de nuisances sonores pour le voisinage. Cependant, lorsque celles-ci sont avérées (par exemple dans le cas de laboratoires menant des tests de résistance sur le béton ou sur des pièces métalliques), une isolation phonique appropriée est mise en place. De plus, des mesures de protection appropriées sont identifiées et mises en œuvre pour le personnel concerné.

L'impact environnemental de Bureau Veritas pour ses clients

De nombreux services délivrés par Bureau Veritas permettent aux clients d'améliorer leur empreinte environnementale, tels que :

- la réalisation de bilans carbone et d'audits énergétiques qui permettent d'identifier les sources d'émissions, de les quantifier, de les prioriser et de recommander des moyens de contrôle permettant de réduire les émissions de CO₂ ;
- les missions d'accompagnement des clients dans leur démarche de certification ISO 14001, ainsi que les formations des responsables environnement qui sont essentielles dans la professionnalisation et la pérennisation de la réduction de l'empreinte environnementale ;
- les contrôles techniques réalisés sur les navires en service et les navires en construction qui ont aussi pour objectif d'éviter des catastrophes écologiques liées à des déversements accidentels ;
- la certification « LEED » et l'accompagnement à la certification HQE des bâtiments qui contribuent à réduire les consommations énergétiques du bâtiment lors de ses phases de Construction et d'exploitation.

Montant des provisions et garanties

Les provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sont des éléments suivis localement en fonction

de l'impact potentiel des activités de Bureau Veritas. À ces éléments s'ajoute une couverture d'assurance portant sur l'ensemble des activités du Groupe (présentée au paragraphe 1.13 du présent Document de référence).

2.4.4 Continuer de former nos collaborateurs

Un module de formation initiale relatif à la santé, la sécurité et la protection de l'environnement est dispensé aux nouveaux collaborateurs rejoignant Bureau Veritas. Environ 13 000 formations initiales ont été dispensées en 2016.

Cette formation initiale est complétée par des modules de formations spécifiques, définis par chaque pays, selon les risques auxquels les collaborateurs peuvent être exposés lors de l'exercice de leur fonction et conformément aux exigences réglementaires. Ainsi, des formations sont dispensées concernant l'entrée en espace confiné, le travail en hauteur, les premiers secours, l'utilisation d'équipements de lutte contre l'incendie, la manipulation de cylindres sous pression et la conduite préventive. Des formations qualifiantes sont également dispensées pour les membres du réseau HSE concernant les systèmes de gestion HSE, les normes en vigueur, les audits internes, les investigations d'accident.

Accessible à tous les collaborateurs, cette plateforme propose des modules de formation multilingues sur des problématiques Santé-Sécurité et Environnement comme par exemple les règles cardinales de sécurité, les manipulations de produits chimiques, le travail en hauteur, la conduite préventive pour les deux roues et les quatre roues, la conduite écologique, la manipulation de cylindres de gaz. Des modules conçus spécifiquement pour les managers sont également dispensés et portent sur les mesures qu'un *manager* doit mettre en œuvre concernant les équipements de protection individuelle, les RI, le travail en hauteur et l'entrée en espace confiné.

En 2018, la mise à jour de certains modules permettra de les aligner sur les dernières exigences et les meilleures pratiques en place.

Plateforme d'e-learning : MyLearning

Bureau Veritas ayant mis en place fin 2014 une nouvelle plateforme globale d'e-learning (*MyLearning*), des ressources significatives ont été allouées par l'organisation HSE afin de mettre à disposition sur cet outil l'ensemble du contenu de formation disponible au niveau Groupe. Le paramétrage de 15 modules en plusieurs langues, l'identification et la formation d'environ 200 administrateurs locaux, la création de rapports automatiques ainsi que l'échange de bonnes pratiques avec les autres entités du Groupe utilisatrices de cette plateforme ont permis la mise en ligne de 14 cours HSE en 2015 et de deux nouveaux cours en 2016.

2.5 Société

2.5.1 Une mission au service de l'intérêt général

Dans un monde où la sensibilité de l'opinion aux risques technologiques, environnementaux, énergétiques, sociaux, économiques tend à se développer, Bureau Veritas apporte des solutions aux enjeux liés à la qualité, à la sécurité, à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale.

Accompagner nos clients pour créer durablement de la valeur

Avec un portefeuille de plus de 400 000 clients, Bureau Veritas intervient dans de très nombreux secteurs, tels que l'aéronautique, l'automobile, la construction, l'immobilier, les biens de consommation, les industries électriques et électroniques, l'agroalimentaire, les équipements industriels, l'industrie maritime, le pétrole et gaz, l'industrie de process et l'industrie minière, la distribution, les services, le transport et les infrastructures. L'ampleur de ses activités permet ainsi à Bureau Veritas de diffuser la culture de la qualité, de la sécurité, de la santé, de l'environnement, de la performance et de la responsabilité sociale vers l'ensemble des chaînes de valeur mondiales.

Les services délivrés par Bureau Veritas répondent à six axes de création de valeur pour ses clients, développés au paragraphe 1.1 du présent Document de référence.

En aidant ses clients à protéger leur marque, à gérer leurs risques et à améliorer la performance de leur entreprise, le Groupe participe à l'intérêt général.

En effet, il offre des services qui contribuent à améliorer :

- la sécurité des usagers de bâtiments, d'équipements ou de moyens de transport ;
- la sécurité des consommateurs (produits alimentaires, appareils électriques et électroniques ou autres biens de consommation) ;
- la santé et la sécurité des employés sur leur lieu de travail ;
- la limitation des impacts environnementaux liés aux activités industrielles, au transport, à la construction ou à la consommation de ressources naturelles ;
- la sûreté et la transparence du commerce international ; et
- la responsabilité sociale des entreprises.

Bureau Veritas agit dans l'intérêt général selon les engagements suivants :

- identifier et réduire les risques pour le bénéfice des acteurs publics et économiques, des consommateurs et utilisateurs finaux et de la Société en général ;
- respecter son Code d'éthique qui recouvre en particulier des règles d'indépendance, d'intégrité et d'impartialité consistant à délivrer des avis professionnels impartiaux et sans parti pris en toute objectivité ; et
- promouvoir les initiatives locales en réponse à des problématiques locales.

Une activité spécifique directement orientée RSE

Le portefeuille d'activités de Bureau Veritas comprend des services plus directement liés à la RSE. En sus de ceux cités au paragraphe 2.4.3 du présent Document de référence, Bureau Veritas intervient sur d'autres types de prestations comme :

- les missions de certification de systèmes de management QHSE conventionnels orientés vers l'environnement (ISO 14001), la santé et la sécurité (OHSAS 18001) ;
- les missions de certification selon des schémas sectoriels spécifiques, telles que l'Agroalimentaire (BRC/IFS, ISO 22000, HACCP – gestion de l'hygiène et de la sécurité alimentaire), la filière forêt/bois (FSC/PEFC) et les services de santé. En France, Bureau Veritas offre également des services de certification de labels dans la filière Agroalimentaire (Label Rouge, AB et Origine France Garantie) ;
- les missions directement liées à l'environnement : vérification des pratiques de durabilité dans le domaine du changement climatique (EU ETS), de la gestion de l'énergie (ISO 50001), de la biomasse et des biocarburants (directive de l'UE sur les énergies renouvelables), de l'empreinte carbone (ISO 14 064, PAS 2050), de la responsabilité sociale (SA 8000, ISO 26000) et du reporting développement durable (AA 1000, GRI) ; et
- des formations dans les disciplines suivantes : environnement, responsabilité sociale, sécurité alimentaire, sécurité des systèmes d'information, gestion de continuité des affaires et gestion de l'énergie.

2.5.2 Gestion des fournisseurs et des sous-traitants

La fonction « Achats » au sein du Groupe

La mission de la fonction « Achats » au sein du Groupe s'articule depuis 2013 autour de trois composantes principales :

- optimiser les engagements auprès de fournisseurs et sous-traitants ;
- assurer le respect des règles de gouvernance clairement formalisées, tant en ce qui concerne les processus internes (par exemple, séparation des rôles acheteur/prescripteur) qu'externes (par exemple, achats éthiques) ;
- maîtriser les risques liés aux approvisionnements et à la sous-traitance.

Les objectifs de la fonction « Achats » pour 2017 reflètent les trois composantes de sa mission :

- réaliser des économies supplémentaires, en consolidant les besoins chaque fois que possible au niveau approprié, en mutualisant l'expertise et les ressources et en partageant les expériences. L'objectif d'économies sera poursuivi non

seulement au travers d'une recherche systématique de détermination du « juste prix », mais également par l'adoption d'une attitude de « consommateur responsable » auprès des clients internes de la fonction « Achats », en veillant d'une part à l'utilisation systématique des fournisseurs référencés et des contrats en place, et d'autre part à ce qu'ils soient utilisés raisonnablement et avec efficacité (par exemple, ne pas simplement veiller au respect de la politique voyage, mais s'efforcer de privilégier la télé ou vidéoconférence) ;

- une réduction significative du nombre de fournisseurs afin d'être en mesure d'influencer les fournisseurs et sous-traitants sur des préoccupations importantes ;
- une approche systématique de la gestion des risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Compte tenu de l'importance des achats et de la sous-traitance dans l'ensemble des dépenses de Bureau Veritas, la prise en compte attentive des fournisseurs et sous-traitants et la démarche de développement durable du Groupe avec ces parties prenantes sont cruciales.

Répartition des fournisseurs et des sous-traitants

Partenaires	Rôle	% du chiffre d'affaires 2017	Intégration des éléments de RSE dans les relations
Les sous-traitants opérationnels	Personnels techniques, non-salariés de Bureau Veritas utilisés en complément de l'effectif salarié du Groupe	8,2 %	Sélection du personnel, supervision, formation quand et où cela est nécessaire et possible
Les fournisseurs	Entreprises fournissant du matériel utilisé par le personnel de Bureau Veritas pour effectuer ses missions (équipements de laboratoires, appareils de mesure, équipements de protection individuels, etc.), des équipements ou services tels que la location de bureaux, les télécommunications, les matériels et logiciels bureautiques, les prestations de voyage et véhicules pour les déplacements professionnels	21,5 %	Contrats référençant le Code d'éthique de Bureau Veritas à respecter, spécifiant le niveau attendu de sécurité des équipements et le respect nécessaire des droits de l'homme, mise en œuvre d'une politique voyage, d'une politique pour réduire les émissions de CO ₂ et les émissions des véhicules ; utilisation de la plateforme ECOVADIS d'évaluation de la RSE des fournisseurs

Évaluation des pratiques RSE des fournisseurs

Depuis 2014, Bureau Veritas a engagé un processus d'amélioration continue de sa performance en matière d'achats analysée sous un angle sociétal. Le Groupe s'est rapproché d'ECOVADIS, plateforme indépendante d'évaluation des fournisseurs en matière de développement durable et responsabilité sociétale, afin de mettre en place les objectifs suivants :

- démontrer l'engagement de Bureau Veritas en matière de développement durable sur toute sa chaîne d'approvisionnement ;
- mener une politique d'évaluation RSE des principaux fournisseurs ;
- accompagner les fournisseurs dans une démarche de progrès de leurs performances environnementales et sociétales.

La méthodologie d'ECOVADIS repose sur 21 critères et s'articule autour de quatre thèmes : environnement, conditions de travail équitables, éthique des affaires et chaîne d'approvisionnement. 45 fournisseurs ont été évalués dans le cadre d'une première campagne menée en 2014 sur la base d'un questionnaire RSE.

À ce stade, 105 fournisseurs ont été évalués par ECOVADIS et 16 fournisseurs additionnels sont en cours d'évaluation. Sur ces

105 fournisseurs, 65 % ont été réévalués et 69 % d'entre eux ont amélioré leur évaluation.

De manière plus générale, Bureau Veritas a initié en 2017 une cartographie générale des risques et un plan d'action pour la gestion de ces risques. Trois principaux types de risques liés aux fournisseurs ont été définis et seront pilotés à travers le Groupe à partir de 2018 :

- risques opérationnels, c'est-à-dire risques d'interruption de la chaîne de production ;
- risques juridiques, c'est-à-dire liés à une couverture insuffisante ou inadéquate sur le plan contractuel ;
- risques RSE. Sur ce domaine spécifique, Bureau Veritas met en place un plan d'action permettant de limiter les risques (i) pour les fournisseurs existants et (ii) pour les nouveaux fournisseurs, ce qui permettra notamment de répondre aux exigences imposées par la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

En parallèle, Bureau Veritas lance une opération de rationalisation de la base des fournisseurs ayant pour objectif entre autres la simplification de la gestion des fournisseurs et un contrôle accru de ces derniers.

Qualification des sous-traitants

Les attentes des sous-traitants sont similaires à celles des collaborateurs de Bureau Veritas :

- travailler dans un environnement sûr ;
- disposer des compétences adéquates ; et
- être rémunérés de manière juste.

En complément des vérifications faites quant à l'adéquation de la qualification par rapport à la mission qui leur est confiée, Bureau Veritas s'assure que ses sous-traitants se conforment aux règles du Groupe en matière d'éthique et de sécurité.

Le Groupe leur permettra une mise à niveau de leurs compétences en mettant prochainement à leur disposition un pack standard de modules d'information et de formations en ligne.

Ce pack standard comprendra notamment les éléments suivants :

- le Code d'éthique de Bureau Veritas à contresigner par le prestataire ;
- une déclaration à signer par le prestataire aux termes de laquelle celui-ci reconnaît la nature des besoins et contraintes opérationnels de Bureau Veritas et de son client ;
- une charte de services formalisant les engagements du prestataire dans la délivrance de ses services comme, par exemple, la ponctualité dans la remise de ses livrables ;
- la liste des règles particulières à appliquer en matière d'hygiène et de sécurité ;
- un accord de confidentialité à signer par le prestataire.

Chaque entité, en fonction de ses besoins spécifiques, complètera ce pack standard avec les éléments pertinents par rapport à la nature des prestations sous-traitées.

2.5.3 Engagement citoyen

Soutenir le développement local

Bureau Veritas bénéficie d'une forte implantation à l'international.

Elle permet d'apporter une réponse unique à un donneur d'ordres généralement présent au niveau international. Cependant, pour comprendre les problématiques humaines locales, ce sont la présence sur le terrain, la compréhension de la langue et des dialectes ainsi que la disponibilité des hommes et des femmes de Bureau Veritas qui leur permet de déployer localement des actions de soutien efficaces grâce à l'appui du Groupe.

Par ailleurs, le mode de fonctionnement très décentralisé du Groupe favorise l'emploi local dans les 140 pays dans lesquels il est implanté. Bureau Veritas contribue de cette manière au développement socio-économique des territoires sur lesquels il opère, y compris à travers son réseau de partenaires et de fournisseurs locaux.

Le Groupe s'attache à ce que chacun de ses 1 440 bureaux et laboratoires dans le monde développe les compétences et les savoir-faire à l'échelle locale en partenariat avec les autorités et les parties prenantes concernées.

Agir pour la communauté

Les actions solidaires engagées par Bureau Veritas sont décidées au niveau local dans chacun des 140 pays où le Groupe est présent.

2.6 Plan de vigilance

La loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre prévoit que :

- toute société qui emploie, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins cinq mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins dix mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger, établit et met en œuvre de manière effective un plan de vigilance ;
- ce plan comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

En application de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le plan de vigilance comprend les cinq mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale, au regard de la cartographie des risques ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques, établi en concertation avec les organisations syndicales représentatives dans ladite société ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

La Société étant soumise à cette nouvelle réglementation, l'objet de cette section est de décrire l'état d'avancement des travaux menés en 2017. Le plan de vigilance (ci-après le « **Plan** ») ayant vocation à être élaboré en association avec les parties prenantes de la Société, il est précisé que les mesures se mettent progressivement en place et seront plus largement déployées au cours de l'année 2018. Le compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance sera présenté à l'issue de l'exercice 2018 (soit dans le Document de référence 2018).

Les thématiques du devoir de vigilance ont été intégrées dans le large travail de cartographie des risques réalisé par le Groupe en 2017. Sur la base de cet exercice, Bureau Veritas a fixé des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves.

Gouvernance

Afin de permettre l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un Plan, la Société a mis en place une gouvernance dédiée.

Compte tenu de la nature des sujets traités, afin de capitaliser sur l'existant, éviter les redondances et optimiser les synergies existantes entre les fonctions concernées (HSE, Ressources humaines et Achats), les sujets liés au devoir de vigilance sont traités par l'organisation en place pour la RSE (voir le détail à la section 2.1.2 du présent chapitre du Document de référence). Ainsi, au niveau des fonctions support centrales, le comité de pilotage « devoir de vigilance » est le comité de pilotage RSE. Placé sous la responsabilité du Directeur des Ressources humaines du Groupe, ce comité est composé de représentants des directions fonctionnelles expertes du Groupe, chacun responsable de sa thématique propre. Ces directions animent leurs réseaux de correspondants dans les groupes opérationnels.

À titre d'exemples :

- les thématiques liées aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme sont sous le pilotage de la direction des Ressources humaines ;
- les thématiques liées à la santé la sécurité et à l'environnement sont placées sous le pilotage de la direction Qualité, Hygiène, Santé et Sécurité ; et
- les thématiques liées aux achats sont sous le pilotage de la direction Achats.

Collaborateurs

De nombreux indicateurs de suivi et de performance notamment santé et sécurité pour chaque pays où le Groupe est présent sont déjà en place. Ces indicateurs ont été définis selon les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé.

En 2018, dans le cadre du déploiement du Plan, un plan d'action spécifique a été lancé comprenant notamment : le lancement d'une formation des collaborateurs sur les « absolus » du Groupe, la création et déploiement d'un nouveau module de formation sur les « *Cardinal Rules* » inséré dans le programme d'induction obligatoire et enfin la publication d'une nouvelle procédure « *Human rights* » et le suivi du programme « *Inclusion @BV* ».

Sous-traitants

Bureau Veritas s'assure que ses sous-traitants se conforment aux règles du Groupe notamment en matière d'éthique et de sécurité. Les mesures mises en place à cet effet sont décrites à la section 2.5.2 du présent chapitre du Document de référence. Le risque lié à la sous-traitance a également été intégré dans la cartographie des risques du Groupe réalisée en 2017.

Le volet « sous traitant » du Plan comprend notamment cette année la mise en place d'un questionnaire de « *due diligence* » intégrant les aspects RSE, la mise en place d'un outil de « *screening* », la publication d'un « *Business Partners code of conduct* » et l'insertion de clauses RSE dans les contrats types de sous-traitance du Groupe.

Fournisseurs

Depuis 2014, Bureau Veritas a engagé un processus d'amélioration continue de sa performance en matière d'achats analysée sous un angle sociétal. Les actions engagées en ce sens, dont les travaux menés avec ECOVADIS, plateforme indépendante d'évaluation des fournisseurs en matière de développement durable et responsabilité sociétale, sont détaillées dans la section 2.5.2 du présent chapitre du Document de référence.

Par ailleurs, le service Achats du Groupe a réalisé en 2017 une cartographie générale des risques achats du Groupe et, dans ce cadre, a défini une stratégie pour leur gestion. Parmi les risques identifiés, une attention spécifique a été apportée aux risques RSE pour lesquels un plan d'action a été défini en vue de limiter les risques (i) pour les fournisseurs existants et (ii) pour les nouveaux fournisseurs.

Un plan d'action spécifique est lancé en 2018, dans le cadre du déploiement du Plan, comprenant notamment l'extension de l'évaluation ECOVADIS, la publication d'un manuel achat Groupe, la publication d'un code de conduite pour les partenaires commerciaux, l'insertion de clauses RSE dans les contrats et les conditions générales d'achat et l'intégration du manuel/processus achat dans le système de management intégré (SMI).

Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

Le mécanisme d'alerte mis en place dans le cadre du Programme de conformité du Groupe (voir les détails sur ce mécanisme d'alerte à la section 2.2.1 du présent chapitre du Document de référence) va être étendu progressivement à l'ensemble des sujets compris dans la loi sur le devoir de vigilance.

Actuellement réservé aux collaborateurs internes, il sera progressivement accessible, en application des articles 6 et suivants de la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi dite « Sapin II »), aux collaborateurs externes ou occasionnels. L'ouverture de la ligne d'alerte aux fournisseurs et aux sous-traitants est en cours d'examen.

Ce déploiement est établi en concertation avec les organisations représentatives du personnel des sociétés concernées.

2.7 Méthodologie de recueil de l'information

Informations sociales

Le bilan social de la Société Bureau Veritas SA est disponible sur simple demande au siège social.

Les informations sociales publiées dans ce document sont issues principalement du système de reporting Ressources humaines du Groupe. Celui-ci est publié et transmis tous les trimestres aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux directions des Ressources humaines des groupes opérationnels. Au sein de la direction des Ressources humaines du Groupe, une équipe reporting est en charge du contrôle et de la publication de ces tableaux de bord en lien avec les responsables locaux.

Une enquête annuelle est également réalisée auprès des directeurs des Ressources humaines des groupes opérationnels pour recueillir les informations qualitatives pertinentes présentées dans le paragraphe 2.3 du présent chapitre.

Périmètre de consolidation

Les données relatives aux Ressources humaines sont mises à jour en continu dans le Système d'Information Ressources humaines (SIRH) du Groupe, excepté les indicateurs de formation qui font l'objet d'une mise à jour par les équipes locales et d'un reporting trimestriel.

Les données d'effectifs et de mouvements (entrées et sorties) sont données sur un périmètre Groupe.

Les données de formation couvrent 89 % des effectifs du Groupe, et les données d'absentéisme couvrent 96 % des effectifs du Groupe.

Pour les données de formation et d'heures travaillées/absentéisme, le Groupe a instauré une période glissante de reporting de respectivement trois mois et un mois. Ainsi, les données formation au titre de 2017 portent sur la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 et les données heures travaillées/absentéisme au titre de 2017 portent sur la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017.

Les autres données ne font pas l'objet de périodes glissantes de reporting et couvrent l'ensemble de l'année calendaire 2017.

Les données sur les accords de participation et d'intéressement s'entendent hors Bureau Veritas SA et couvrent les six filiales françaises suivantes de la Société : Bureau Veritas Services, Bureau Veritas Services France, Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Construction, Bureau Veritas GSIT et Bureau Veritas Marine & Offshore.

La documentation et la formation à destination des utilisateurs

Une documentation précise et régulièrement mise à jour est disponible dans les Systèmes d'information Groupe. Chaque nouvel arrivant utilisateur et/ou contributeur du reporting des Ressources humaines doit suivre une formation à la collecte et au téléchargement des données ainsi qu'à la consultation des tableaux de bord en ligne. Cette formation est dispensée par la direction des Ressources humaines du Groupe.

Hygiène, Santé-Sécurité et Environnement

En l'absence de référentiel public et reconnu pour les activités d'inspection, Bureau Veritas a défini son propre référentiel d'indicateurs HSE, en précisant les définitions, le périmètre et les méthodes de consolidation, les responsabilités et le contrôle de l'information.

Ces éléments sont décrits dans les manuels des fonctions considérées (HSE). Ils sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte l'introduction de programmes complémentaires et l'évolution du périmètre (extension aux entités existantes, intégration de nouvelles acquisitions).

Recueil de l'information

Les indicateurs HSE sont placés sous la responsabilité de la direction HSE qui s'appuie sur les remontées d'information du réseau et des systèmes d'information.

Les indicateurs HSE sont saisis par les entités du Groupe dans un outil en ligne.

La saisie des données liées à l'accidentologie est réalisée en temps réel et les détails de la méthodologie sont présentés au paragraphe 2.4.2 du présent chapitre.

Les indicateurs environnementaux sont saisis au travers d'un reporting unique appelé « *Environmental and Carbon reporting* » (*reporting environnemental et carbone*) dont la méthodologie est spécifiée ci-dessous.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs HSE sont consolidés au niveau mondial ou bien dans le cadre des programmes spécifiques. Les exclusions indiquées concernent les entités pour lesquelles les données ne sont pas disponibles pour l'année précédente ou non fiables, ainsi que les acquisitions de l'année précédente. En effet, afin de s'assurer de la cohérence des données collectées, l'intégration des indicateurs n'a lieu qu'au cours de leur deuxième année de remontée d'information.

Les consommations d'énergie intègrent les consommations d'électricité liées aux bâtiments et aux processus.

Les effectifs pris en compte pour le calcul des indicateurs sécurité et environnement s'appuient sur les effectifs moyens trimestriels.

Par défaut, les heures travaillées utilisées pour les calculs des taux de fréquence et de gravité sont de 160 heures par mois et par collaborateur.

Depuis 2014, pour faciliter et améliorer le reporting concernant les impacts environnementaux principaux et les émissions de CO₂, Bureau Veritas utilise un seul outil appelé « *Environmental and Carbon reporting* » (*reporting environnemental et carbone*).

Chaque entité doit remonter annuellement les informations liées aux consommations d'énergie, de papier, d'eau, à la génération de déchets et aux déplacements professionnels, et tous les deux ans les informations portant sur les substances susceptibles de détruire la couche d'ozone. Quelques exceptions sont définies dans la procédure de *reporting* dans les cas suivants :

- les données ne peuvent être obtenues car elles sont incluses dans le coût global d'un loyer, aucun compteur n'est installé et ce serait trop onéreux à mettre en place ;
- le *reporting* couvre seulement 80 % de la masse salariale, si les 20 % restants sont constitués de petites entités égrenées sur le territoire ;
- les acquisitions ont deux ans pour améliorer le *reporting* de leurs données afin de pouvoir commencer par des sites pilotes, puis de déployer le *reporting* à l'ensemble de l'entité acquise.

Pour s'assurer que les données remontées par les entités nouvellement acquises sont cohérentes avec les processus du Groupe, la première année de *reporting* est documentée mais les résultats ne sont pas intégrés dans les résultats consolidés du Groupe.

De plus, les données remontées doivent couvrir 12 mois calendaires (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Dans le présent rapport :

- les données santé et sécurité couvrent toute l'année 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017) ;
- les données environnementales sont celles de l'année 2016 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016).

Enfin, toute entité dont les données annuelles ne peuvent être fiabilisées est exclue des résultats consolidés du Groupe.

Les consommations d'énergie intègrent les consommations d'électricité liées aux bâtiments et aux processus.

- Au regard du résultat des données de l'exercice 2015 (80 % du volume total d'électricité consommé par le Groupe l'est par les laboratoires et les 20 % restants sont consommés par les bureaux), Bureau Veritas a choisi de se focaliser sur les données liées à la consommation d'électricité des activités de laboratoire de plus de 25 personnes.
- En 2016, pour les activités de laboratoire, la consommation d'électricité a été mesurée et fiabilisée pour 17 759 employés, soit 69 % des effectifs des laboratoires du Groupe de plus de 25 personnes et 80 % du nombre de laboratoires du Groupe de plus de 25 personnes.

Les données liées aux déplacements professionnels intègrent les informations provenant de l'utilisation de véhicules à quatre roues (de fonction, de location et de *leasing*), de véhicules à deux-roues à

moteur, de déplacements en avion (court, moyen et long courrier) et de déplacements en train. Les déplacements pendulaires (trajet domicile vers/en provenance du lieu de travail habituel) ne sont pas inclus.

- Au regard du volume de carbone émis par les déplacements professionnels liés aux activités de bureaux, à comparer à ceux liés aux activités de laboratoire, Bureau Veritas a choisi de se focaliser sur les données liées aux activités de bureaux de plus de 50 personnes.
- En 2016, pour les activités de bureaux, la consolidation de l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels a été suivie et fiabilisée pour 24 172 employés, soit 57 % des effectifs des activités de bureaux du Groupe de plus de 50 personnes et 65 % du nombre de bureaux du Groupe de plus de 50 personnes.

Indicateurs non pertinents pour les activités de Bureau Veritas.

Bureau Veritas n'est pas affecté dans ses opérations par l'adaptation aux conséquences du changement climatique et les mesures pour préserver ou développer la biodiversité. Les activités de Bureau Veritas sont réalisées en conformité avec les mesures locales réglementaires de protection de la biodiversité. Au niveau du portefeuille des offres de service, ces éléments constituent des projets potentiels. Un projet a été mené afin de définir un cadre pour l'établissement de plans de continuité d'activité selon la norme ISO 22301, requis par la réglementation dans certains pays.

Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation des bâtiments dans lesquels le Groupe est généralement installé en tant que locataire. Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas la consommation de matières premières, hormis l'utilisation de carburant qui est détaillée dans le paragraphe 2.4.3, ainsi que les mesures prises pour améliorer l'efficacité de son utilisation.

Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas l'utilisation d'eau, hormis pour la consommation des employés et quelques processus de tests liés aux activités de laboratoire. Les activités de Bureau Veritas sont réalisées en conformité avec les mesures locales et réglementaires de consommation et rejet d'eau. Dans le cadre de la certification ISO 14001, la consommation d'eau est suivie dans les activités où elle représente un aspect significatif et des mesures sont mises en œuvre pour en réduire et optimiser la consommation.

Enfin, les activités de Bureau Veritas n'engendrent pas de gaspillage alimentaire significatif.

2.8 Table de concordance

Avec les articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et suivants du Code de commerce

Le tableau ci-dessous liste les informations requises en matière de RSE dans le rapport de gestion de la Société par les articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et suivants du Code de commerce :

Informations sociales	Section(s)	Numéro(s) de page(s)
Emploi		
<i>Effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et par zone géographique</i>	2.3.1, 2.3.4	80-81, 83-85
<i>Les embauches et les licenciements</i>	2.3.1	80
<i>Les rémunérations et leur évolution</i>	2.3.2, 2.3.5	81-82, 86-87
Organisation du travail		
<i>L'organisation du temps de travail</i>	2.3.5	86
<i>Absentéisme</i>	2.3.5	86
Relations sociales		
<i>L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci</i>	2.3.5	86
<i>Le bilan des accords collectifs</i>	2.3.5	86
Santé et sécurité		
<i>Les conditions de santé et de sécurité au travail</i>	2.4.2	90-91
<i>Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail</i>	2.3.5	86
<i>Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles</i>	2.4.2	90-92
Formation		
<i>Les politiques mises en œuvre en matière de formation</i>	2.3.3, 2.4.4	83, 95
<i>Le nombre total d'heures de formation</i>	2.3.3	83
Égalité de traitement		
<i>Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes</i>	2.3.4	84
<i>Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées</i>	2.3.4	85
<i>La politique de lutte contre la discrimination</i>	2.3.4	84
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :		
● <i>au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</i>	2.3.5	87
● <i>à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</i>	2.3.5	87
● <i>à l'élimination du travail forcé ou obligatoire</i>	2.3.5	87
● <i>à l'abolition effective du travail des enfants</i>	2.3.5	87

Informations environnementales	Section(s)	Numéro(s) de page(s)
Politique générale en matière environnementale		
<i>L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement</i>	2.4.3	92
<i>Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement</i>	2.4.3, 2.4.4	94, 95
<i>Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions</i>	2.4.3	93-94
<i>Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours</i>	2.4.3	95
Pollution		
<i>Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement</i>	2.4.3	94
<i>La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité</i>	2.4.3	94
Économie circulaire		
<i>Les mesures de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets</i>	2.4.3	94
<i>Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	N/A	N/A
<i>La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales</i>	N/A	N/A
<i>La consommation de Matières Premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation</i>	N/A	N/A
<i>La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables</i>	2.4.3	92-93
<i>L'utilisation des sols</i>	N/A	N/A
Changement climatique		
<i>Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit</i>	2.4.3	93
<i>L'adaptation aux conséquences du changement climatique</i>	N/A	N/A
Protection de la biodiversité		
<i>Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité</i>	N/A	N/A
<hr/>		
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	Section(s)	Numéro(s) de page
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
<i>En matière d'emploi et de développement régional</i>	2.3.4, 2.5.3	83-84, 98
<i>Sur les populations riveraines ou locales</i>	2.3.4, 2.5.3	83-84, 98
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
<i>Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations</i>	2.5.3	98
<i>Les actions de partenariat ou de mécénat</i>	2.5.3	98
Sous-traitance et fournisseurs		
<i>La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux</i>	2.5.2	97
<i>L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale</i>	2.5.2	97-98
Loyauté des pratiques		
<i>Les actions engagées pour prévenir la corruption</i>	2.2.1	77-78
<i>Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs</i>	2.5.1	96
<i>Autres actions engagées, en faveur des droits de l'Homme</i>	2.3.4, 2.5.3	83-85, 98

2.9. Avis du certificateur indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (Plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ six semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.⁽²⁾

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programme qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans le rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception des informations environnementales (consommation d'énergie et déplacements professionnels) qui sont présentées de manière décalée et couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et non l'exercice 2017, tel que mentionné dans les précisions méthodologiques.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions des Ressources humaines, qualité, santé-sécurité et environnement, achats, sécurité de l'information et des données, certifications, relation client, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 18 % des effectifs et entre 8 % et 33 % des informations quantitatives environnementales présentées, considérées comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

(1) Informations sociales :

Indicateurs (informations quantitatives) : l'emploi (l'effectif total et sa répartition, les embauches et les licenciements), l'absentéisme (taux d'absentéisme), la formation (nombre d'heures de formation), les accidents du travail (taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, taux de gravité), les formations initiales sur la santé et la sécurité.

Informations sociétales : la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux, la liberté d'association et du droit de négociation collective, la satisfaction des clients, la sécurité de l'information et la protection des données personnelles des clients.

Informations environnementales : les consommations d'énergie et émissions de CO2 liées, les déplacements professionnels et émissions de CO2 liées.

(2) France (filiales françaises), Inde (Inspectorate Griffith India Pvt. Ltd ; CPS India), Chili (Bureau Veritas Chile), Pérou (Inspectorate Services Peru SAC).

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris La Défense, le 1^{er} mars 2018

Eric Duvaud
Associé développement durable

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Bruno Perrin
Associé

2

Responsabilité sociale de l'entreprise

3

Gouvernement d'entreprise

RFA

3.1	Gouvernance	111	3.3	Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés	160
3.2	Rémunérations des mandataires sociaux	142			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

3

Gouvernement d'entreprise

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi sous la responsabilité du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, rend compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'année 2017 ainsi que de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le rapport mentionne également la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, le Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société, le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Il précise les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Sont également présentés dans le présent rapport les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 15 mai 2018 afin que soient approuvés les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité des nominations et des rémunérations lors de ses réunions du 14 décembre 2017 et du 17 janvier 2018. Il a été examiné sous forme de projet par le Conseil d'administration du 15 décembre 2017, puis approuvé lors de sa réunion du 28 février 2018.

3.1 Gouvernance

Depuis le 13 février 2012, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées. Cette structure dualiste de gouvernance permet d'assurer une distinction claire entre les fonctions stratégiques, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétence du Conseil d'administration et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la Direction générale.

Aldo Cardoso assure les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017 en remplacement de Frédéric Lemoine, nommé alors Vice-Président du Conseil d'administration. Le 15 décembre 2017, André François-Poncet a été coopté en qualité d'administrateur et nommé Vice-Président du Conseil d'administration, en remplacement de Frédéric Lemoine, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Conformément à la loi, en qualité de Président du Conseil d'administration, Aldo Cardoso organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et en rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société en s'assurant, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs fonctions.

Le Vice-Président est appelé à suppléer le Président en cas d'absence, d'empêchement temporaire, de démission, de décès ou de non-renouvellement de son mandat, conformément aux dispositions des statuts de la Société (les « Statuts »).

3.1.1 Conseil d'administration

Conformément à l'article 14 des Statuts, le Conseil d'administration doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

À la date de dépôt du présent Document de référence, le Conseil d'administration est composé de douze membres.

Ces membres sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. Toutefois, conformément aux Statuts, l'Assemblée peut, sur proposition du Conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée de une, deux ou trois années afin de permettre un renouvellement échelonné des membres du Conseil d'administration.

Le nombre de membres du Conseil d'administration âgés de plus de 70 ans ne peut, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle, dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration en exercice.

Les informations relatives à la nationalité, l'âge, l'adresse professionnelle, les mandats au sein de la Société, les principales fonctions, la date de début et d'expiration des mandats des membres du Conseil d'administration, la biographie détaillée ainsi que la liste des mandats exercés par les administrateurs au cours des cinq années précédentes figurent dans les développements qui suivent notamment dans le tableau ci-après « Synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses comités ».

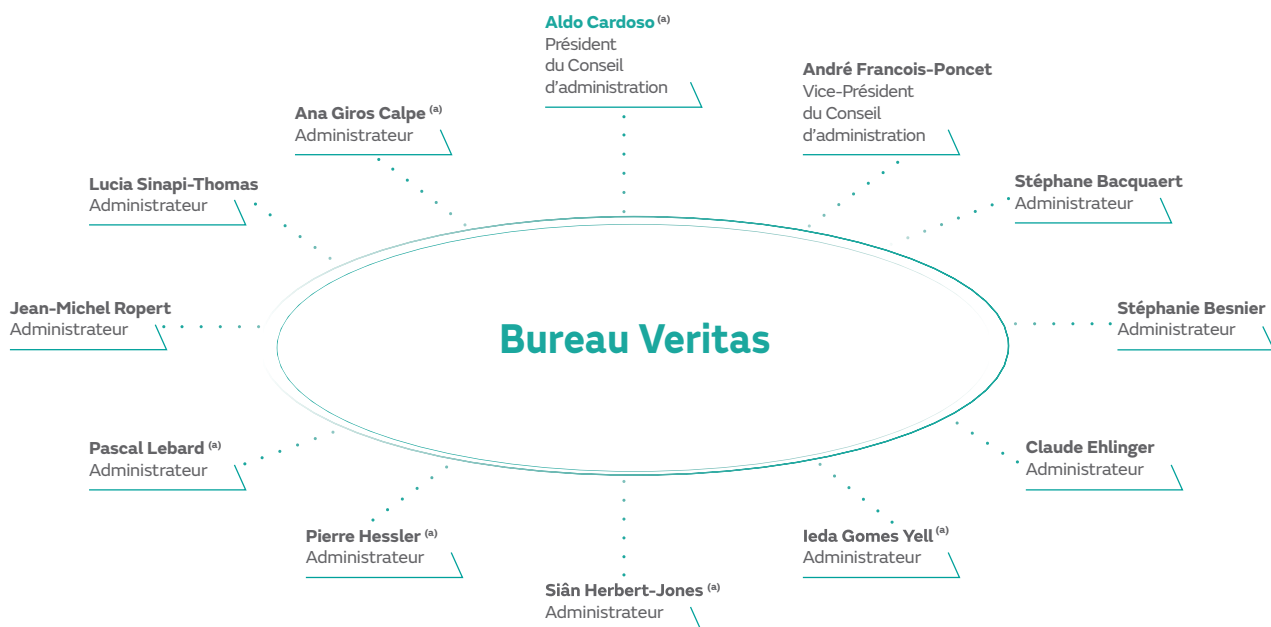
Composition du Conseil d'administration

Dans le cadre de la diversification de la composition du Conseil d'administration et notamment de sa féminisation et de son internationalisation, la composition du Conseil a évolué en 2017 avec la nomination d'Ana Giros Calpe en qualité d'administrateur indépendant. Celle-ci a bénéficié d'un parcours complet d'intégration.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Société était composé de douze membres : Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration, Frédéric Lemoine, Vice-Président du

Conseil d'administration, Stéphane Bacquaert, Stéphanie Besnier, Claude Ehlinger, Ana Giros Calpe, Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones, Pierre Hessler, Pascal Lebard, Jean-Michel Ropert et Lucia Sinapi-Thomas-Thomas.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, André François-Poncet est administrateur de la Société et assure les fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration en remplacement de Frédéric Lemoine. La nouvelle composition du Conseil d'administration est détaillée ci-après :



(a) Administrateur indépendant.

La Société n'a pas désigné d'administrateur salarié car étant une filiale d'une société soumise à l'obligation de désigner un administrateur salarié au sens du premier alinéa de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, elle n'est pas elle-même soumise à cette obligation.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2017, le Conseil d'administration a examiné, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations réuni le 14 décembre 2017, le caractère indépendant ou non de ses membres au regard (i) de la définition mentionnée dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF (le « **Code AFEP/MEDEF** »), à savoir « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et (ii) des critères résumés dans le tableau de synthèse ci-après qui figurent dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Pour apprécier le caractère significatif ou non de la relation d'affaires entretenue avec la Société ou le Groupe, le Conseil procède à un examen quantitatif et qualitatif de la situation de chaque administrateur indépendant concerné.

Dans ce cadre, pour déterminer le caractère non significatif et exempt de conflit d'intérêts de la relation d'affaires existant entre la Société et les sociétés Saint Gobain, Capgemini et Suez Environnement, le Conseil, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a retenu comme critère l'importance ou « l'intensité » de la relation au regard (i) du chiffre d'affaires annuel réalisé en 2017 entre les sociétés du Groupe et celles du Groupe au sein duquel l'administrateur exerce également un mandat social et (ii) du constat de l'absence de dépendance économique ou d'exclusivité entre les parties.

Après avoir constaté l'absence de dépendance économique entre les parties et que le montant du chiffre d'affaires réalisé est inférieur à 1 % du chiffre d'affaires du Groupe, le Conseil a conclu que les relations d'affaires entretenues par Bureau Veritas avec les sociétés Saint Gobain, Capgemini et Suez Environnement n'étaient pas susceptibles de remettre en cause la qualification respective d'administrateur indépendant de Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones et Ana Giros Calpe.

Le Conseil d'administration peut estimer qu'un administrateur, bien que remplissant les critères énoncés dans le tableau ci-après, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif. Inversement, le Conseil peut estimer qu'un administrateur ne remplissant pas lesdits critères est cependant indépendant.

Lors du renouvellement de Pierre Hessler, le Conseil d'administration avait examiné avec une attention particulière sa situation au regard du critère du Code AFEP/MEDEF qui recommande de « ne pas être administrateur depuis plus de douze ans ». Il avait estimé que ce critère n'était pas à lui seul suffisant pour que Pierre Hessler perde mécaniquement sa qualité d'indépendant et avait décidé de ne pas le retenir pour les raisons exposées dans le tableau figurant ci-après au paragraphe 3.1.5, du présent Document de référence.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2017, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a confirmé sa position.

Sur la base de la définition et des critères mentionnés dans le Code AFEP/MEDEF, six des douze administrateurs ont été qualifiés d'indépendants : Aldo Cardoso, Ana Giros Calpe, Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones, Pierre Hessler et Pascal Lebard.

Au 31 décembre 2017, le Conseil d'administration de Bureau Veritas comprenait 50 % d'administrateurs indépendants et 42 % de femmes. Conformément à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, la représentation des femmes au Conseil est supérieure à 40 %. Ces proportions sont inchangées au 1^{er} janvier 2018.

Le tableau ci-après résume la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance.

Situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code AFEP/MEDEF ⁽¹⁾

Prénom, Nom	Aldo Cardoso	André François-Poncet	Stéphane Bacquaert	Stéphanie Besnier	Claude Ehlinger
Mandat exercé au sein de la Société	Président du Conseil d'administration	Vice-Président du Conseil d'administration	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Première nomination	3 juin 2009	1 ^{er} janvier 2018	2 juin 2008	18 octobre 2016	18 octobre 2016
Échéance mandat	AGOA ^(a) 2018	AGOA ^(a) 2021	AGOA ^(a) 2021	AGOA ^(a) 2020	AGOA ^(a) 2020
Durée totale mandat	8 ans	-	9 ans	1 an	1 an
Critères d'indépendance AFEP/MEDEF					
Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ; - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.	√	Président du Directoire de Wendel	Gérant de Wendel Africa et membre du Comité d'investissement de Weet membre du Comité d'investissement de Wendel	Directeur Associé de Wendel	CEO d'Oranje-Nassau, Directeur associé et membre du Comité d'investissement de Wendel
Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur	√	√	√	√	√
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : - significatif de la Société ou de son groupe ; ou - pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.	√	√	√	√	√
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de son groupe	√	√	√	√	√
Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes	√	√	√	√	√
Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans	√	√	√	√	√
Ne pas recevoir ou avoir reçu de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe	√	√	√	√	√

(a) Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

(1) À la date de dépôt du présent Document de référence.

Ana Giros Calpe	Ieda Gomes Yell	Sián Herbert-Jones	Pierre Hessler	Pascal Lebard	Jean-Michel Ropert	Lucia Sinapi-Thomas
Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur
16 mai 2017	22 mai 2013	17 mai 2016	19 juin 2002	13 décembre 2013	21 décembre 2005	22 mai 2013
AGOA ^(a) 2021	AGOA ^(a) 2021	AGOA ^(a) 2020	AGOA ^(a) 2019	AGOA ^(a) 2018	AGOA ^(a) 2018	AGOA ^(a) 2021
7 mois	4 ans	1 an	15 ans	4 ans	12 ans	4 ans
√	√	√	√	√	Salarié de Wendel au cours des cinq dernières années	Administrateur recommandé par Wendel
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	X	√	X	√
√	√	√	√	√	√	√

Synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses comités⁽¹⁾

Nom	Nationalité	Âge ^(c)	Adresse professionnelle principale	Mandat actuel au sein de la Société	Principales fonctions
Aldo Cardoso ^{(a) (d)}	Française	61 ans	Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52 boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine	Président du Conseil d'administration	Administrateur de sociétés
André François-Poncet	Française	58 ans	Wendel 89, rue Taitbout 75009 Paris	Vice-Président du Conseil d'administration	Président du Directoire de Wendel
Stéphane Bacquaert	Française	46 ans	Wendel AnfaPlace Centre d'affaires Est Boulevard de la Corniche Ain Diab 20100 Casablanca (Maroc)	Membre du Conseil d'administration	Gérant de Wendel Africa et membre du Comité d'investissement de Wendel
Stéphanie Besnier	Française	40 ans	Wendel 89, rue Taitbout 75009 Paris	Membre du Conseil d'administration	Directeur Associé de Wendel
Claude Ehlinger	Luxembourgeoise	55 ans	Wendel London 63 Brook Street London, W1K 4HS (Royaume-Uni)	Membre du Conseil d'administration	CEO d'Oranje-Nassau, Directeur associé et membre du Comité d'investissement de Wendel
Ana Giros Calpe ^(a)	Espagnole	43 ans	SUEZ groupe Tour CB21 16 place de l'Iris 92040 Paris La Défense	Membre du Conseil d'administration	Directrice Générale Amérique latine de SUEZ et membre du Comité exécutif
Ieda Gomes Yell ^(a)	Britannique	61 ans	Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52 boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine	Membre du Conseil d'administration	Consultante, Chercheuse
Siân Herbert-Jones ^(a)	Britannique	57 ans	Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52 boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine	Membre du Conseil d'administration	Administratrice de sociétés
Pierre Hessler ^(a)	Française	74 ans	23, rue Oudinot 75007 Paris	Membre du Conseil d'administration	Consultant, Chercheur
Pascal Lebard ^{(a) (d)}	Française	55 ans	Sequana 8, rue de Seine 92517 Boulogne-Billancourt Cedex	Membre du Conseil d'administration	Président-Directeur Général de Sequana
Jean-Michel Ropert ^(d)	Française	51 ans	Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52 boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine	Membre du Conseil d'administration	Consultant
Lucia Sinapi-Thomas	Française	53 ans	Capgemini 76, avenue Kléber 75116 Paris	Membre du Conseil d'administration	Directeur exécutif Business Platforms de Capgemini
Patrick Buffet				Membre du Conseil d'administration jusqu'au 16 mai 2017	
Frédéric Lemoine				Vice-Président du Conseil d'administration jusqu'au 31 décembre 2017	

(a) Administrateur indépendant.

(b) Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

(c) Au 31 décembre 2017.

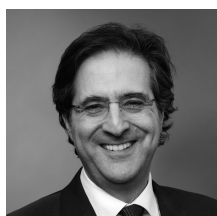
(d) Administrateur dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée générale.

(1) À la date de dépôt du présent Document de référence.

Début du mandat	Échéance du mandat	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégique
Censeur : juin 2005 ; Administrateur : 3 juin 2009 ; Président du Conseil : 8 mars 2017	AGOA ^(b) 2018	Président	Membre	
Coopté en qualité d'administrateur et nommé en qualité de Vice-Président : 1^{er} janvier 2018	AGOA ^(b) 2021			Président
Coopté en qualité de membre du Conseil de surveillance : 2 juin 2008 ; Administrateur : 3 juin 2009	AGOA ^(b) 2021			
Administrateur : 18 octobre 2016	AGOA ^(b) 2020	Membre		
Administrateur : 18 octobre 2016	AGOA ^(b) 2020		Membre	Membre
Administrateur : 16 mai 2017	AGOA ^(b) 2021		Membre	
Administrateur : 22 mai 2013	AGOA ^(b) 2021	Membre		Membre
Administrateur : 17 mai 2016	AGOA ^(b) 2020	Membre		
Président du Conseil de surveillance : 19 juin 2002 ; Vice-Président du Conseil de surveillance : 27 juin 2005 ; Administrateur : 3 juin 2009	AGOA ^(b) 2019		Président	Membre
Coopté en qualité d'administrateur : 13 décembre 2013	AGOA ^(b) 2018		Membre	Membre
Coopté en qualité de membre du Conseil de surveillance : 21 décembre 2005 ; Administrateur : 3 juin 2009	AGOA ^(b) 2018			
Administrateur : 22 mai 2013	AGOA ^(b) 2021	Membre		
	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégique
Nombre de réunions en 2017	9	8	7	7
Taux de présence moyen	97 %	91 %	97 %	100 %

Expertise, expérience en matière de gestion d'entreprises des membres du Conseil d'administration et mandats exercés au cours des cinq dernières années⁽¹⁾

FONCTIONS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS



Aldo CARDOSO

Président du Conseil d'administration

Président du Comité d'audit et des risques

Membre du Comité des nominations et des rémunérations

61 ans⁽²⁾

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas

Immeuble Newtime

40/52 boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine

Biographie

Aldo Cardoso, Censeur de la Société depuis juin 2005, a été nommé administrateur et Président du Comité d'audit et des risques le 3 juin 2009 à l'occasion du changement du mode d'administration et de direction de la Société. Depuis le 8 mars 2017, il est Président du Conseil d'administration. De 1979 à 2003, il a exercé plusieurs fonctions successives chez Arthur Andersen : consultant associé (1989), Président France (1994), membre du Conseil d'administration d'Andersen Worldwide (1998), Président du Conseil d'administration non exécutif d'Andersen Worldwide (2000) et Directeur Général d'Andersen Worldwide (2002-2003). Aldo Cardoso est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et du diplôme d'expertise comptable.

Mandats en cours⁽²⁾

Administrateur : ENGIE⁽³⁾, Imerys⁽³⁾ et Worldline⁽³⁾

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur : Accor⁽³⁾, Orange⁽³⁾, Penauille Polyservices, Gecina⁽³⁾, Axa Investment Manager, Rhodia⁽³⁾ et Mobistar⁽³⁾

Censeur : Axa Investment Manager

(1) À la date de dépôt du présent Document de référence.

(2) Au 31 décembre 2017.

(3) Société cotée.



André FRANÇOIS-PONCET

Vice-Président du Conseil d'administration
Président du Comité stratégique

58 ans ⁽¹⁾

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Wendel
89, rue Taitbout
75009 Paris

Biographie

André François-Poncet est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Harvard Business School. Il débute sa carrière en 1984 au sein de Morgan Stanley à New York et ensuite à Londres, puis à Paris où il a été en charge de la création du bureau de Morgan Stanley. Après seize années passées au sein de Morgan Stanley, il rejoint en 2000 BC Partners (Paris et Londres) en qualité de *Managing Partner* jusqu'en décembre 2014 puis de *Senior Advisor* jusqu'en décembre 2015. *Partner* chez CIAM (2016-2017), il devient Président du Directoire de Wendel en janvier 2018.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Président du Directoire : Wendel ⁽²⁾
Administrateur : Axa ⁽²⁾
Président et administrateur : *Harvard Business School Club de France*
Membre du bureau : Club des Trente
Membre du Conseil Consultatif Européen : *Harvard Business School*

Mandats au sein de filiales du groupe Wendel

Président et administrateur : Trief Corporation SA
Administrateur : Winvest Conseil SA

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Président et Directeur Général : LMBO Europe SAS
Administrateur : Medica
Associé : CIAM (Paris)

(1) Au 31 décembre 2017.

(2) Société cotée.



Stéphane BACQUAERT

Membre du Conseil d'administration

46 ans ⁽¹⁾

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Wendel Anaplace

Centre d'affaires Est

Boulevard de la Corniche Ain Diab

20100 Casablanca (Maroc)

Biographie

Stéphane Bacquaert, membre du Conseil de surveillance de la Société depuis juin 2008, a été nommé administrateur le 3 juin 2009 à l'occasion du changement du mode d'administration et de direction de la Société. Stéphane Bacquaert a commencé sa carrière comme consultant en stratégie chez *Bain & Company* en Europe et en Amérique latine. Il a ensuite rejoint *Netscapital*, banque d'affaires spécialisée dans les médias et technologies de l'information, en tant que Directeur Général. Puis, il a été *Partner* en charge du bureau de Paris d'*Atlas Venture*, fonds de capital-risque international. Il a rejoint le groupe *Wendel* en juin 2005 et est Directeur associé depuis juin 2008. Stéphane Bacquaert est diplômé de l'École Centrale Paris et de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'un MBA de la *Harvard Business School*.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Administrateur : IHS, Saham Group, Playce et Tsebo Solutions Group Holdings

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Membre du Conseil de gérance : Materis Parent Sarl et Winvest Conseil Sarl

Administrateur : Oranje-Nassau Mecatherm, Oranje-Nassau Developpement SA Sicar et Winvest International SA Sicar

(1) Au 31 décembre 2017.



Stéphanie BESNIER

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit et des risques

40 ans ⁽¹⁾

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Wendel

89, rue Taitbout

75009 Paris

Biographie

Stéphanie Besnier a été nommée administrateur de la Société le 18 octobre 2016. Chez Wendel depuis 2007, Stéphanie Besnier a commencé sa carrière au Ministère des Finances en 2003, elle a travaillé à la Direction du Trésor au service international, puis à l'Agence des Participations de l'État en charge des entreprises de transport maritime et ferroviaire. Stéphanie Besnier est ancienne élève de Polytechnique, ingénieur du Corps des Ponts et Chaussées et diplômée de l'École d'Économie de Paris.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Néant

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur : IHS

(1) Au 31 décembre 2017.



Claude EHLINGER

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité des nominations et des rémunérations

Membre du Comité stratégique

55 ans ⁽¹⁾

Nationalité luxembourgeoise

Adresse professionnelle principale

Wendel

63 Brook Street

London, W1K 4HS (Royaume-Uni)

Biographie

Claude Ehlinger a été nommé administrateur de la Société le 18 octobre 2016. Il a rejoint Wendel le 1^{er} octobre 2016 en tant que CEO d'Oranje-Nassau, Directeur associé et membre du Comité d'investissement. Claude Ehlinger était précédemment Directeur Général adjoint de Louis Dreyfus Company qu'il avait rejoint en juillet 2007 comme Directeur financier groupe. Il a été Directeur Général par interim de Louis Dreyfus Company de juin 2014 à octobre 2015. Claude Ehlinger a commencé sa carrière en 1985 chez Thomson Group avant de rejoindre Finacor en 1987 en tant que Directeur associé. De 1999 à 2003, il fut Directeur financier chez CCMX, puis Contrôleur financier régional chez Capgemini. Il rejoignit Eutelsat en juin 2004 en tant que Directeur financier groupe jusqu'en juillet 2007. Claude Ehlinger est diplômé d'HEC.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Administrateur : Trief Corporation SA et Winvest Conseil SA

Président et administrateur : Stahl Lux 2 SA et Stahl Group SA

Représentant permanent d'Oranje-Nassau Groep BV au sein de Winvest International SA Sicar

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur : Expansion 17 SA SICAR, Global Performance 17 SA SICAR

Représentant permanent d'Oranje-Nassau Groep BV au sein d'Oranje-Nassau Développement SA SICAR

(1) Au 31 décembre 2017.



Ana GIROS CALPE

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité des nominations et des rémunérations

43 ans ⁽¹⁾

Nationalité espagnole

Adresse professionnelle principale

SUEZ groupe
Tour CB21
16 place de l'Iris
92040 Paris La Défense

Biographie

Ana Giros Calpe est membre du Conseil d'administration depuis le 16 mai 2017. Ana Giros Calpe est Directrice Générale Amérique latine de SUEZ et membre du Comité exécutif. Elle est ingénieure diplômée de l'École polytechnique de Barcelone et de l'Insead. Elle a assumé diverses fonctions chez Alstom Transport, dont celle de Directrice Générale de la division Alstom Transport France.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Administrateur : Suez Treatment Solutions Spain
Membre titulaire du Conseil : IAM (Inversiones Agnas Metropolitanas) (Chili)

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Néant

(1) Au 31 décembre 2017.



Ieda GOMES YELL

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit et des risques

Membre du Comité stratégique

61 ans ⁽¹⁾

Nationalité britannique

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas

Immeuble Newtime

40/52 boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine

Biographie

Ieda Gomes Yell Yell a été nommée administrateur de la Société le 22 mai 2013. Ieda Gomes Yell a occupé divers postes de direction au sein du groupe BP, notamment en tant que Vice-Président de BP *Integrated Supply and Trading* (2004-2011), Président de BP Brésil (2000-2002), Vice-Président des affaires réglementaires (1999-2000), Vice-Président du développement de BP *Solar* (2002-2004) et Vice-Président de la *Pan American Energy* (1998-1999). Auparavant, Ieda Gomes Yell Yell était Directeur Général de la plus grande entreprise de distribution de gaz du Brésil, Comgas (1995-1998). Elle a également occupé plusieurs postes de direction au sein d'organisations professionnelles (*the Brazilian Association of Infrastructure, the International Gas Union, the US Civil Engineering Foundation and the Brazilian Association of Gas Distribution Companies*). Ieda Gomes Yell est Directeur du Département de l'Infrastructure – DEINFRA (Conseil consultatif) de FIESP – Fédération de l'industrie de l'État de S. Paulo, Membre du Conseil consultatif de la *Companhia de Gás de S. Paulo* (Comgás), *Fellow visiting Researcher* auprès de l'*Oxford Institute of Energy Studies* et la *Fundação Getulio Vargas Energia*. Elle est diplômée en génie chimique de l'Université fédérale de Bahia (1977), en énergie de l'Université de São Paulo (1996) et en Génie de l'Environnement de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (1978).

Mandats en cours

⁽¹⁾

Administrateur : Saint Gobain ⁽²⁾, InterEnergy Holdings et Exterran Corporation

Directeur conseiller : Brazilian Chamber of Commerce d'Angleterre

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Vice-Président : New Ventures et NGLs (BP *Integrated Supply & Trading*)

Membre du Conseil : BP Brasil Ltd et BP Egypt Investments Ltd

Managing Director : Energix Strategy Ltd

Independent Chair : British Taekwondo Ltd

(1) Au 31 décembre 2017.

(2) Société cotée.



Siân HERBERT-JONES

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit et des risques

57 ans ⁽¹⁾

Nationalité britannique

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas

Immeuble Newtime

40/52 boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine

Biographie

Siân Herbert-Jones a été nommée administratrice de la Société le 17 mai 2016. Siân Herbert-Jones a tout d'abord exercé pendant 13 ans au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, au bureau de Londres de 1983 à 1993 en qualité notamment de Directeur *Corporate Finance*, puis au bureau de Paris de 1993 à 1995 en qualité de Directeur des Fusions et Acquisitions. Elle a ensuite rejoint le groupe Sodexo en 1995 au sein duquel elle a été successivement en charge du développement international de 1995 à 1998, de la trésorerie groupe de 1998 à 2000 puis Directeur financier adjoint en 2000. De 2001 à mars 2016, elle a occupé les fonctions de Directeur financier du groupe Sodexo.

Siân Herbert-Jones est titulaire d'un *Master of Art* en histoire de l'Université d'Oxford ainsi que d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Administrateur : Air Liquide SA ⁽²⁾ (Présidente du Comité d'audit et des comptes), Capgemini SE ⁽²⁾ (depuis mai 2016) et Compagnie Financière Aurore International (filiale du groupe Sodexo) (depuis février 2016)

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Directeur financier et membre du Comité exécutif : groupe Sodexo

Président : Etin SAS, Sodexo Etinbis SAS, Sofinsod SAS

Administrateur : Sodexo Awards Co, Sodexo Japan Kabushiki Kaisha Ltd, Sodexo Mexico SA de CV, Sodexo Mexico Servicios de Personal SA de CV, Sodexo Remote Sites the Netherlands BV,

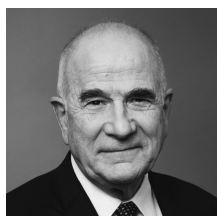
Sodexo Remote Sites Europe Ltd, Universal Sodexo Eurasia Ltd, Sodexo, Inc, Sodexo Management, Inc, Sodexo Remote Sites USA, Inc, Sodexo Services Enterprises LLC, Universal Sodexo Services de Venezuela SA, Universal Sodexo Empresa de Servicios y Campamentos SA, Sodexo Global Services UK Ltd, Sodexo Remote Sites Support Services Ltd, Universal Sodexo Kazakhstan Ltd, Universal Sodexo Euroasia Ltd, Sodexo Motivation Solutions Mexico SA de CV, Sodexo Motivation Solutions UK Ltd

Membre du Conseil de direction : Sodexo en France SAS, Sodexo Entreprises SAS, Sodexo Pass International SAS, One SAS

Représentant permanent de Sofinsod SAS au Conseil de surveillance : One SCA

(1) Au 31 décembre 2017.

(2) Société cotée.



Pierre HESSLER

Membre du Conseil d'administration

Président du Comité des nominations et des rémunérations

Membre du Comité stratégique

74 ans ⁽¹⁾

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

23, rue Oudinot

75007 Paris

Biographie

Pierre Hessler, Président du Conseil de surveillance de 2002 à 2005 et Vice-Président du Conseil de surveillance depuis juin 2005, a été nommé administrateur de la Société et Président du Comité des nominations et des rémunérations le 3 juin 2009 à l'occasion du changement du mode d'administration et de direction de la Société. Pierre Hessler a commencé sa carrière chez IBM où il est resté environ 27 ans, occupant des fonctions respectivement au sein d'IBM Suisse (de 1965 à 1980) où il a accédé aux fonctions de Directeur des agences du domaine informatique, puis d'IBM Europe de 1980 à 1993 où il a occupé les fonctions de Directeur des Opérations, Directeur du Marketing et des Services, Directeur Général de région, Président d'IBM France et Directeur Général des Opérations, du Marketing et des Services. De 1982 à 1984, il a occupé des positions de Directeur dans le développement au sein d'IBM Corporation, puis a été Directeur Corporate Marketing de 1989 à 1991 et enfin « IBM Vice-Président ». En 1993, il a intégré Capgemini où il a occupé diverses fonctions de Direction générale, dont celle de Président et Directeur Général de Gemini Consulting, membre du Directoire et celle de Directeur Général délégué, puis d'administrateur en 2000. Pierre Hessler est actuellement gérant d'Actideas et conseiller de Capgemini. Pierre Hessler est licencié en droit et économie politique de l'Université de Lausanne en Suisse.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Conseil : Capgemini Government Solutions, Washington

Gérant : Actideas SARL

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Censeur : Capgemini SE ⁽²⁾

Administrateur : À Novo Paris ⁽²⁾ et diverses sociétés du groupe Capgemini

Gérant : Médias holding SARL et Médias SARL

(1) Au 31 décembre 2017.

(2) Société cotée.



Pascal LEBARD

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité des nominations et des rémunérations

Membre du Comité stratégique

55 ans ⁽¹⁾

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Sequana

8, rue de Seine

92517 Boulogne-Billancourt Cedex

Biographie

Pascal Lebard a été coopté en qualité d'administrateur de la Société par le Conseil d'administration du 13 décembre 2013. Pascal Lebard a débuté sa carrière comme chargé d'affaires auprès du Crédit Commercial de France (1986-1989), puis Directeur associé au sein de 3i SA (1989-1991). En 1991, il devient Directeur d'Ifint devenu *Exor Group* (groupe Agnelli). En 2003, il rejoint Worms & Cie (devenu Sequana en 2005) en tant que membre du Conseil de surveillance (2003-2004), membre puis Président du Directoire (2004-2005). En 2005, il devient Directeur Général délégué puis Directeur Général de Sequana en 2007 et est nommé Président-Directeur Général en juin 2013. Pascal Lebard est diplômé de l'EDHEC.

Mandats en cours ⁽¹⁾

Président-Directeur Général : Sequana ⁽²⁾

Administrateur : CEPI (*Confederation of European Paper Industries*) (Belgique) et Lisi ⁽²⁾

Président : DLMD SAS et Pascal Lebard Invest SAS

Représentant permanent d'Oaktree Luxembourg Flandre Anchor Sarl au Conseil d'administration de Novartex (Vivarte) depuis avril 2017

Mandats au sein de filiales du groupe Sequana

Président : Arjowiggins, Antalis International, Antalis Asia Pacifique Ltd (Singapour), Arjowiggins Paper Trading (Shanghai) Co.Ltd (Chine), Arjowiggins Security, Arjobex et Boccafin SAS

Administrateur : Arjowiggins HKK1 Ltd et Permal Group Ltd (Royaume-Uni)

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

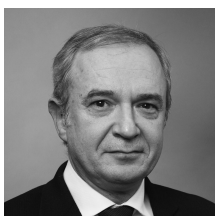
Président : Fromageries de l'Étoile SAS et Étoile Plus SAS

Administrateur : Club Méditerranée ⁽²⁾, SGS (Suisse), Greysac (ex-Domains Codem) et Taminco (USA)

Membre du Conseil de surveillance : Ofi Private Equity Capital et Eurazeo PME

(1) Au 31 décembre 2017.

(2) Société cotée.

**Jean-Michel ROPERT**

Membre du Conseil d'administration

51 ans ⁽¹⁾

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas

Immeuble Newtime

40/52 boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine

Biographie

Jean-Michel Ropert, membre du Conseil de surveillance depuis décembre 2005, a été nommé administrateur de la Société le 3 juin 2009 à l'occasion du changement du mode d'administration et de direction de la Société. Il est entré dans le groupe Wendel en 1989 où il a successivement exercé des fonctions au sein des équipes comptables, de consolidation et de trésorerie avant de devenir Directeur financier en 2002. De 2013 à septembre 2015, il a exercé les fonctions de Directeur Général adjoint en charge des finances au sein de Wendel. Jean-Michel Ropert est titulaire d'un Diplôme d'études comptables et financières (DECF).

Mandats en cours ⁽¹⁾

Néant

Administrateur : Deutsch Group, Exceet, Stahl Lux2, Stahl Group BV, Trief Corporation, Winvest Part BV, Stahl Holdings BV (Pays-Bas) et Union +

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Président du Conseil d'administration : Grauggen, Hourggen, Ireggen et Jeurggen (Luxembourg)

Administrateur et Directeur Général délégué : COBA

Directeur Général : Coba

Président : Winvest 11 SAS, Stahl Group SA, Win Sécurisation et Sofisamc (Suisse)

Membre du Conseil de surveillance (représentant des salariés) : Wendel ⁽²⁾ et Oranje-Nassau Groep BV (Pays-Bas)

Directeur Général et administrateur : Sofiservice

Membre du Conseil de gérance : Winvest Conseil et Materis Parent SARL (Luxembourg)

(1) Au 31 décembre 2017.

(2) Société cotée.



Lucia SINAPI-THOMAS

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit et des risques

53 ans ⁽¹⁾

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Capgemini

76, avenue Kléber

75116 Paris

Biographie

Lucia Sinapi-Thomas-Thomas a été nommée administrateur de la Société le 22 mai 2013. Lucia Sinapi-Thomas est diplômée de l'ESSEC (1986), elle est titulaire d'une maîtrise en droit de Paris II – Panthéon Assas (1988), a été admise au Barreau de Paris en tant qu'avocate (1989) et a une certification d'analyste financier (SFAF 1997). Elle a débuté sa carrière en 1986 en tant qu'avocate en droit des affaires et en fiscalité avant de rejoindre Capgemini en 1992. Elle a plus de 20 ans d'expérience au sein du groupe Capgemini, successivement en tant que Directrice Fiscale Groupe (1992) puis Responsable *Corporate Finance*, Trésorerie et Relations Investisseurs (1999), périmètre par la suite étendu à la Gestion des Risques et aux Assurances (2005), ainsi que membre du Comité des engagements du Groupe. Elle était Directeur financier adjoint de 2013 au 31 décembre 2015. Mme Lucia Sinapi-Thomas est Directeur exécutif *Business Platforms* au sein du groupe Capgemini.

Depuis le 15 mai 2014, elle siège au Conseil d'administration de Dassault Aviation dont elle est également membre du Comité d'audit. Lucia Sinapi-Thomas a intégré le Conseil d'administration de Capgemini SE le 24 mai 2012. Elle est membre du Comité des Rémunérations depuis le 20 juin 2012.

Mandats en cours

⁽¹⁾

Administrateur : Capgemini SE⁽²⁾ et Dassault Aviation⁽²⁾

Mandats au sein de filiales du groupe Cap Gemini

Président : *Capgemini Employees Worldwide SAS*

Administrateur : *Sogeti Sverige AB* (Suède), *Sogeti Sverige MITT AB* (Suède), *Capgemini Sogeti Danmark AS* (Danemark), *Sogeti Norge A/S* (Norvège), *Sogeti SA* (Belgique), *Capgemini Polska Sp. z.o.o.* (Pologne), et *Capgemini Business Services* (Guatemala)

Président du Conseil de surveillance : FCPE Capgemini

Membre du Conseil de surveillance : FCPE ESOP Capgemini

Directeur Général : *Sogeti France SAS* depuis janvier 2018

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Administrateur : *Sogeti AS/NV* (Belgique), *Euriware SA* et *Capgemini Reinsurance International* (Luxembourg)

(1) Au 31 décembre 2017.

(2) Société cotée.

3.1.2 Direction générale

Didier Michaud-Daniel exerce les fonctions de Directeur Général de la Société depuis le 1^{er} mars 2012.

Nom, Âge ⁽¹⁾	Nationalité	Adresse professionnelle principale	Mandat	Principale fonction	Début du mandat	Échéance du mandat	Actions détenues de la société ⁽¹⁾
Didier Michaud-Daniel 59 ans	Française	Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine	Directeur Général	Directeur Général de Bureau Veritas	Nommé Directeur Général le 13 février 2012 à compter du 1 ^{er} mars 2012 Renouvelé le 23 février 2017 à compter du 1 ^{er} mars 2017	28 février 2022	301 120

Expertise, expérience en matière de gestion d'entreprises du Directeur Général et mandats exercés au cours des cinq dernières années

Didier Michaud-Daniel a commencé sa carrière professionnelle chez OTIS en 1981 en tant qu'ingénieur commercial et a occupé successivement plusieurs postes de Direction des ventes et de support aux opérations. En 1991, il a été nommé Directeur des opérations pour OTIS France et, en 1992, a été promu au poste de Directeur des opérations à Paris et Directeur des ventes. Il a été nommé Directeur Général adjoint en charge des opérations en janvier 1998. De septembre 2001 à août 2004, Didier Michaud-Daniel était Directeur Général d'OTIS Royaume-Uni et Irlande. Puis d'août 2004 à mai 2008, il était Président d'OTIS pour la région Royaume-Uni, Allemagne et Europe Centrale, avant d'accéder à la fonction de Président d'OTIS Elevator Company en mai 2008.

Didier Michaud-Daniel est diplômé en *Business Management* de l'École supérieure de commerce de Poitiers et de l'INSEAD.

Mandats en cours⁽¹⁾

Néant

Mandat intra-groupe

Président de Bureau Veritas International SAS

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)

Néant

3.1.3 Déclarations relatives aux mandataires sociaux

Absence de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique ou de responsabilité pour faillite au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, ni les administrateurs, ni le Directeur Général n'ont, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités judiciaires ou administratives ; (ii) été associés à une « faillite », mise sous séquestre ou liquidation ; (iii) été empêchés par un tribunal d'agir

en qualité de membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux (administrateurs et Directeur Général).

Conflits d'intérêts et conventions auxquels les administrateurs et le Directeur Général sont intéressés

Conformément à l'article 1.7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque membre du Conseil s'engage à éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la Société.

Dans ce cadre, les administrateurs et le Directeur Général sont tenus de communiquer sans délai au Président du Conseil d'administration les relations pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles ils sont intéressés, directement ou par personne interposée, et la Société. Les administrateurs et le Directeur Général doivent ainsi notamment communiquer au Conseil d'administration toute convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce à conclure entre eux-mêmes ou

une Société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative et la Société ou l'une de ses filiales. Dans ce cas, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toutes décisions sur les matières concernées. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions courantes conclues à des conditions normales.

En outre, dans le souci de prévenir tout conflit d'intérêts potentiels, les administrateurs et le Directeur Général sont amenés à remplir annuellement une déclaration sur l'honneur relative aux liens de toute nature, directs ou indirects, qu'ils entretiennent avec la Société. Aucune de ces déclarations n'a fait apparaître à ce jour de situation de conflits d'intérêts réels ou

(1) Au 31 décembre 2017.

potentiels entre le Directeur Général ou un administrateur et la Société. Dans les cas où des relations d'affaires viennent à être envisagées entre la Société ou le Groupe d'une part, et directement ou indirectement un administrateur ou le Directeur Général d'autre part, la procédure des conventions réglementées telle que prescrite par les dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est suivie.

À l'exception des conventions et engagements réglementés conclus ou poursuivis au cours de l'exercice 2017 présentés au paragraphe « Opérations avec les apparentés » figurant à la section 6.10 du présent Document de référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les obligations à l'égard de Bureau Veritas, des administrateurs et du Directeur Général et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

3.1.4 Comité exécutif

Le Comité exécutif constitue l'instance de pilotage du Groupe. Il rassemble, autour du Directeur Général, les responsables des divisions du Groupe (Marine & Offshore, Biens de consommation), les responsables des grandes zones géographiques de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures ⁽¹⁾ et les fonctions support.

Le Comité exécutif examine et approuve les questions et décisions relatives à la stratégie et à l'organisation générale du Groupe. Il adopte les politiques et procédures qui sont d'application générale pour l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, chacun des groupes opérationnels (*Operating Groups*) est doté de son propre Comité exécutif.

À la date de publication du présent Document de référence, le Comité exécutif est composé de neuf membres :

- Didier Michaud-Daniel, Directeur Général ;
- Philippe Donche-Gay, Directeur Général adjoint ;
- Oliver Butler, Biens de consommation ;
- Eduardo Camargo, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique latine
- Natalia Shuman, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique du Nord ;
- Jacques Lubetzki, Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Europe ;
- Nicolas Tissot, Finance et Affaires juridiques ;
- Xavier Savigny, Ressources humaines.

Membres du Comité exécutif de Bureau Veritas

Didier Michaud-Daniel – Directeur Général

Didier Michaud-Daniel a été nommé Directeur Général de Bureau Veritas le 1^{er} mars 2012, après avoir été Président d'OTIS Elevator Company depuis mai 2008. Didier Michaud-Daniel a commencé sa carrière professionnelle chez OTIS en 1981 en tant qu'ingénieur commercial et a occupé successivement plusieurs postes de Direction des ventes et de support aux opérations. En 1991, il a été nommé Directeur des opérations pour OTIS France et, en 1992, a été promu au poste de Directeur des opérations à Paris et Directeur des ventes. Il a été nommé Directeur Général adjoint en

Les membres du Conseil d'administration ne sont soumis à aucune restriction contractuelle concernant les actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, hormis les fenêtres négatives et périodes d'abstention prévues dans la Charte de déontologie boursière du Groupe. Cependant, ils ont l'obligation, prévue par l'article 14.1 alinéa 2 des Statuts, de détenir un minimum de 1 200 actions pendant la durée de leur mandat.

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, le Directeur Général a pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture des actions qu'il détient dans la Société pendant toute la durée de son mandat social. Il est également soumis aux fenêtres négatives et périodes d'abstention.

charge des opérations en janvier 1998. De septembre 2001 à août 2004, Didier Michaud-Daniel était Directeur Général d'OTIS Royaume-Uni et Irlande. Puis d'août 2004 à mai 2008, il était Président d'OTIS pour la région Royaume-Uni, Allemagne et Europe Centrale.

Didier Michaud-Daniel est diplômé en *Business Management* de l'École supérieure de commerce de Poitiers et de l'INSEAD.

Didier Michaud-Daniel est Chevalier de la Légion d'honneur.

Philippe Donche-Gay – Directeur Général adjoint et Président de la division Marine & Offshore

Philippe Donche-Gay a rejoint Bureau Veritas en 2008 en tant que Vice-Président exécutif de la division *Industry & Facilities* puis Président de la division Marine & Offshore. Il commence sa carrière chez IBM où il exerce diverses fonctions de direction en France et aux États-Unis. En 1994, il rejoint la direction internationale de Capgemini et participe, à partir de 1996, à la construction d'une entité mondiale dédiée au marché des télécommunications, dont il devient Directeur Général en 2001. En 2004, il est nommé Directeur Général de Capgemini France. En janvier 2007, il devient Directeur Général de Capgemini pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Sud. Membre du Comité exécutif du groupe Capgemini, il a été également chargé de la coordination mondiale de la discipline de « Technology Services ».

Il est diplômé en Ingénierie de l'École polytechnique et de l'Université de Stanford avec un Master de Sciences.

Philippe Donche-Gay est Chevalier de la Légion d'honneur.

Oliver Butler – Vice-Président exécutif Biens de consommation

Oliver Butler a rejoint Bureau Veritas en 2004 pour établir la plateforme des produits électriques et électroniques. En 2008, il devient *Senior Vice-President* en charge des opérations de test pour la division Biens de consommation. Depuis juin 2010, Oliver Butler en est le *Chief Operating Officer*. Précédemment, il a occupé plusieurs postes de *senior management* dans les industries informatique et nucléaire en Europe et en Amérique du Nord, notamment chez Ontario Power Generation et Exelon Corporation of Chicago.

Oliver Butler est diplômé en télécommunications radio et informatique de l'Institut de Technologie Crawford en Irlande.

(1) La division Matières Premières, Industrie & Infrastructures, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe les activités Matières Premières, Industrie, Inspection & Vérification en Service et Certification.

Eduardo Camargo – Vice-Président exécutif CIF Amérique latine

Eduardo Camargo a commencé sa carrière chez Verolme Shipyard. En 1986, il rejoint Bureau Veritas dans la division Marine pour en 1989 rejoindre la division Industrie puis, en 1993, la division Santé, Sécurité et Environnement. En 1997, il devient Directeur régional pour l'Amérique Centrale et le Mexique, basé à Mexico. En 2002, il est nommé Directeur régional pour la région Amérique latine, basé en Argentine. Depuis 2003, Eduardo Camargo était *Senior Vice-President* de la division *Industry & Facilities* pour la zone Amérique latine avant d'en prendre la tête en 2011.

Eduardo Camargo a un Master d'Ingénierie Marine & Architecture Navale de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, un MBA en Finance de l'Université catholique de Rio de Janeiro et un diplôme d'*Executive Management* de l'INSEAD.

Juliano Cardoso – Vice-Président exécutif CIF Afrique, Moyen-Orient, Asie – Pacifique

Juliano Cardoso a commencé sa carrière en tant qu'Ingénieur Qualité chez Duratex Group au Brésil. En 1995, il est arrivé dans l'industrie automobile en tant que Chef de Projet et Responsable Qualité au sein du groupe Textron. En 1999, il rejoint Bureau Veritas, d'abord en tant que Responsable Formation et Consulting, puis en qualité de *Senior Business Engineer*. En 2003, il prend le poste de *Country Chief Executive* pour le Chili pour, trois ans plus tard, devenir *Senior Vice-President* pour le Chili et le Pérou. En 2011, il est nommé *Senior Vice-President* pour la zone Pacifique. En 2014, il est nommé Vice-Président exécutif pour la division *Commodities*. Depuis 2015, Juliano Cardoso est Président adjoint de la division CIF.

Juliano Cardoso détient une licence en *Business Management* et un Master en Ingénierie de l'Université de Campinas au Brésil, ainsi qu'un diplôme d'*Executive Management* de l'INSEAD.

Jacques Lubetzki – Vice-Président exécutif CIF Europe

Jacques Lubetzki a commencé sa carrière dans les domaines de la Construction et du Pétrole & Gaz. Il a travaillé plus de 10 ans pour le groupe Suez (aujourd'hui Engie), d'abord en tant que Directeur Général de Norvège, puis en tant que Directeur Général adjoint d'Elyo (aujourd'hui Cofely).

En 2003, Jacques Lubetzki a rejoint Bureau Veritas en tant que *Senior Vice-President* en charge de la Stratégie & Organisation du Groupe. En 2005, il devient Directeur Général adjoint de la zone France. En 2008, il est nommé Vice-Président exécutif pour cette même zone avant de prendre la tête de la zone Europe du Sud en 2012. Depuis 2013, il est Vice-Président exécutif CIF Europe.

Jacques Lubetzki est diplômé en Ingénierie de l'École polytechnique et a un Master de l'École nationale des ponts et chaussées.

Xavier Savigny – Vice-Président exécutif ressources humaines

Xavier Savigny est en charge des Ressources humaines Groupe depuis 2014. Il a rejoint Bureau Veritas en 2012, en tant que Vice-Président ressources humaines pour la zone Europe du Sud de la division *Industry & Facilities*.

Il a commencé sa carrière chez OTIS en France où il a occupé divers postes à responsabilité croissante au sein des Ressources humaines, jusqu'à être nommé *Manager rémunérations & avantages sociaux* à l'international. En 1998, il rejoint Atos en tant que Directeur rémunérations & avantages sociaux. En 2001, il retourne chez OTIS en tant que Directeur rémunérations & avantages sociaux. En 2003, il est promu Directeur ressources humaines pour l'Europe du Nord, étendant ses responsabilités successivement à l'Europe de l'Est en 2004 et à l'Afrique en 2009. En 2010, il est nommé Vice-Président ressources humaines Groupe, basé aux États-Unis.

Xavier Savigny est diplômé en Génie Chimique de l'Université de Technologie de Compiègne (France) et est titulaire d'un Master en Ressources Humaines de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC, France).

Natalia Shuman – Vice-Président exécutif CIF Amérique du Nord

Avant de rejoindre Bureau Veritas, Natalia Shuman était en charge des régions Europe-Moyen-Orient-Afrique et Asie-Pacifique chez Kelly Services. Elle a également siégé au Conseil d'administration de la coentreprise de Kelly Services et a été basée à Singapour et en Suisse.

Elle a d'abord rejoint Kelly Services pour y lancer ses activités en Russie. En 2000, elle a été nommée à New York pour y prendre la direction des opérations de Kelly Services aux États-Unis ainsi que celles des grands comptes et des initiatives de croissance à caractère stratégique. En 2011, Natalia s'est installée en Asie pour se concentrer sur les clients et partenaires de Kelly Services dans la région Asie-Pacifique. Elle a ensuite été nommée *Chief Operating Officer*, en charge du démarrage des opérations de *joint-venture* de Kelly en Chine et en Asie du Nord, en étant basée à Shanghai. Au cours des quatre dernières années, elle a occupé les fonctions de *Senior Vice-President* et *General Manager* en charge des régions Europe-Moyen-Orient-Afrique et Asie-Pacifique.

Elle a suivi un double programme *MBA Global Executive* de l'Université de Columbia et de la London Business School et a obtenu un diplôme avec distinction de l'Université d'économie et de finance de Saint-Petersbourg en Russie.

Nicolas Tissot – Vice-Président exécutif Finance et Affaires Juridiques

Nicolas Tissot a rejoint Bureau Veritas en mai 2016 après avoir été *Chief Operating Officer* (COO) et membre du Comité exécutif de la Société de réassurance SCOR depuis 2015. De 2010 à 2015, il a occupé le poste de Directeur financier et membre du Comité exécutif d'Alstom. Auparavant, il a travaillé chez Engie (ex-GDF Suez) à la Direction du plan et du contrôle qu'il a dirigé de 2000 à 2003. Puis il est devenu successivement Directeur financier et Vice-Président exécutif de Suez Energy International (2003-2005), Directeur financier et Vice-Président exécutif d'Electrabel (2005-2008), en étant basé à Bruxelles, et enfin Directeur G

énéral adjoint de la ligne d'activités Global Gas & LNG de GDF Suez (2008-2010). Nicolas Tissot a débuté sa carrière au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1995-1999).

Il est diplômé d'HEC, ancien élève de l'École nationale d'administration et Inspecteur des Finances.

3.1.5 Code de gouvernement d'entreprise

Depuis le 16 décembre 2008, la Société se réfère au Code AFEP/MEDEF, dont la version de novembre 2016 a introduit de nouvelles avancées sur la gouvernance (renforcement du rôle du Conseil en matière de stratégie, dispositions sur l'indépendance des administrateurs, référence à la RSE) et sur les rémunérations.

Ce code est disponible sur le site Internet du MEDEF : www.medef.fr et au siège social de Bureau Veritas.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport mentionne les dispositions du Code AFEP/MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été dans le tableau ci-après.

Recommandations AFEP/MEDEF

Indépendance des membres du Conseil (section 8.5.6 du code)

L'administrateur ne doit pas exercer son mandat depuis plus de douze ans.

Pratiques Bureau Veritas/Explications

Le Conseil d'administration avait examiné avec une attention particulière la situation de Pierre Hessler à l'occasion du renouvellement de son mandat en 2016.

Il avait constaté que l'ancienneté de Pierre Hessler au sein du Conseil lui donnait une plus grande capacité de compréhension des enjeux et des risques et de questionnement de la Direction générale et lui conférait du poids pour exprimer ses convictions et formuler un jugement équilibré et objectif en toutes circonstances vis-à-vis de la Direction générale. L'esprit critique dont a toujours fait preuve Pierre Hessler lors des débats et décisions du Conseil, sa personnalité, ses compétences, son *leadership* et son engagement, reconnus par les actionnaires de la Société qui ont approuvé le renouvellement de son mandat à 98,79 % le 17 mai 2016, sont autant de gages de son indépendance d'esprit.

Par ailleurs, le Conseil avait estimé que l'attention que Pierre Hessler a toujours portée au bon fonctionnement du Conseil en sa qualité de Président du Comité des nominations et des rémunérations, notamment dans le cadre des évaluations annuelles et de la nomination et du renouvellement d'administrateurs indépendants, est essentielle.

Ces qualités conjuguées à une bonne compréhension des enjeux de la Société apportent beaucoup à la continuité des débats du Conseil et contribuent à mettre ses décisions en perspective.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2017, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a confirmé sa position selon laquelle le critère des 12 ans n'est pas à lui seul suffisant pour qu'un administrateur perde mécaniquement sa qualité d'indépendant.

Évaluation du Conseil (section 9.2 du code)

L'évaluation doit mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil.

Lors de l'évaluation annuelle du Conseil et des comités, chaque administrateur est interrogé sur le fonctionnement du Conseil et peut à cette occasion s'exprimer sur tout éventuel dysfonctionnement. Ainsi, les administrateurs qui le souhaitent peuvent exprimer librement leur appréciation sur les contributions effectives individuelles des administrateurs dans le cadre de leur entretien avec le Président du Comité des nominations et des rémunérations ou le cabinet spécialisé en charge de l'évaluation. Par ailleurs, la contribution de chaque administrateur et la cohérence de leurs profils avec les besoins de l'entreprise sont appréciées par le Comité des nominations et des rémunérations, puis par le Conseil notamment à l'occasion des nominations et/ou renouvellements des mandats d'administrateurs et de membres de comités. En raison des résultats positifs de l'évaluation, résultant de contributions individuelles généralement satisfaisantes, le Conseil n'a pas, à ce jour, émis le souhait de réaliser une évaluation formalisée de la contribution individuelle de chaque administrateur qui risquerait de détériorer le climat de confiance.

Composition du Comité d'audit et des risques (section 15.1 du code)

Ce comité doit être composé de deux tiers d'administrateurs indépendants.

Au-delà du critère d'indépendance et compte tenu de la composition du Conseil, le choix des membres du Comité d'audit et des risques est principalement dicté par leur expérience et leur compétence, notamment en matière financière, comptable et de gestion des risques. Si la proportion des deux tiers de membres indépendants n'est pas respectée, néanmoins trois des cinq membres dont le Président sont indépendants, soit 60 % des membres du Comité d'audit et des risques.

Options d'actions et actions de performance (section 24.3.3 du code)

Les conseils doivent définir, en fonction de la situation de chaque société (taille de la société, secteur d'activité, champ d'attribution plus ou moins large, nombre de dirigeants...), par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires, le pourcentage maximum d'options et d'actions de performance pouvant être attribués aux dirigeants mandataires sociaux. La résolution d'autorisation du plan d'attribution proposée au vote de l'Assemblée générale doit mentionner ce pourcentage maximum sous forme d'un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux.

Bien que le plafond exprimé en pourcentage du capital des attributions d'options d'actions et d'actions de performance n'apparaisse pas dans les résolutions, le Conseil veille au bon équilibre de ces attributions par rapport au capital de la Société, à la rémunération du Directeur Général et au nombre total d'options d'actions et d'actions de performance attribuées.

La Société se conformera à cette recommandation à l'occasion du renouvellement des résolutions d'attribution d'options d'actions et d'actions de performance lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2018.

Options d'actions et actions de performance (section 24.3.3 du code)

Les options d'actions et les actions de performance valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés doivent représenter un pourcentage proportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions qui leur sont attribuées. Les conseils doivent fixer le pourcentage de rémunération que ne doivent pas dépasser ces attributions.

La Société se conformera à cette recommandation en 2018.

3.1.6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Conditions de préparation et d'organisation

Cadre des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont détaillées par le Règlement intérieur du Conseil d'administration, dont la dernière mise à jour date du 23 février 2017. Le Règlement intérieur du Conseil constitue la Charte de gouvernance des administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président.

Le planning annuel prévisionnel des dates de réunions du Conseil d'administration (hors séances extraordinaires) est arrêté et communiqué à chaque membre avant la fin de chaque exercice.

Aux rendez-vous obligatoires relatifs à l'arrêté des comptes annuels et semestriels s'ajoutent la préparation de l'Assemblée générale annuelle et du Document de référence ou la marche des affaires (projets d'acquisition, cautions, avals et garanties, autorisations à donner en application des règles internes de gouvernance figurant à l'article 1.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration).

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux séances du Conseil qui arrêtent les comptes annuels et semestriels.

Chaque année, une réunion hors la présence du Directeur Général est organisée. Les administrateurs peuvent également rencontrer les principaux dirigeants de la Société hors la présence du Directeur Général (préalablement informé).

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant les points inscrits à l'ordre du jour et remis à chaque membre plusieurs jours avant la réunion afin de permettre un examen préalable des documents par les administrateurs.

En cours de séance, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par les membres de la Direction générale. De manière générale, chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents utiles (y compris toute information critique concernant la Société). Les présentations font l'objet de questions et sont suivies de débats avant le vote. Un projet de procès-verbal détaillé, résumant les débats et les questions soulevées et mentionnant les décisions prises et les réserves émises est ensuite transmis aux membres pour examen et commentaires avant d'être approuvé formellement en séance par le Conseil d'administration.

Les administrateurs reçoivent également l'information utile à tout moment de la vie de la Société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exige.

Ils bénéficient aussi, s'ils le jugent nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société, ses métiers et son secteur d'activité.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration, destiné notamment à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, a été adopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 juin 2009. Il fait l'objet d'un examen et d'une

mise à jour régulière. Il a ainsi été actualisé lors des réunions du Conseil d'administration du 25 août 2010 et du 27 mai 2011 afin respectivement de tenir compte des modifications apportées aux limitations de pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, en ce qui concerne le seuil d'autorisation des projets d'acquisition qui a été porté de 5 à 10 millions d'euros et le nombre minimum d'actions de la Société à détenir par un administrateur qui est passé de 100 à 300. Il a également été actualisé en juin, juillet et novembre 2013 afin notamment de tenir compte (i) de la division par quatre de la valeur nominale de l'action et de modifier en conséquence le nombre minimum d'actions de la Société à détenir par un administrateur (à savoir 1 200) et (ii) des modifications apportées au nouveau Code AFEP/MEDEF de juin 2013. Il a de nouveau été mis à jour en mai 2015 afin de restreindre les limitations de pouvoirs du Directeur Général en ce qui concerne les opérations de réorganisation purement internes et de modifier l'article relatif à la durée des mandats des administrateurs à la suite de la modification de l'article 14.3 alinéa 2 des statuts par l'Assemblée générale du 20 mai 2015. Il a de nouveau été mis à jour en février 2017 pour tenir compte de l'évolution de l'organisation du Groupe.

Le Règlement intérieur rappelle que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Règlement intérieur est divisé en cinq chapitres, dont les principales dispositions sont résumées ci-après :

- le premier chapitre est consacré en particulier à la mission du Conseil d'administration, à la description des modalités de réunion du Conseil (notamment la tenue de réunions par des moyens de télécommunication), à la déontologie, à la Charte des administrateurs et à la rémunération des administrateurs ;
- le deuxième chapitre précise les règles d'indépendance des administrateurs ;
- les troisième et quatrième chapitres sont consacrés aux censeurs et aux comités du Conseil d'administration ; et
- le dernier chapitre est consacré aux modalités de modification, d'entrée en vigueur et de publication du Règlement intérieur et à l'évaluation du Conseil d'administration.

Le Règlement intérieur prévoit également des limitations de pouvoirs de la Direction générale qui sont détaillées au paragraphe « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général », de la présente section 3.1.6 du Document de référence. Dans ce cadre, le Règlement intérieur précise notamment que toute opération à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation économique, financière ou juridique de la Société et/ou du Groupe non prévue au budget annuel doit faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil.

Le Règlement intérieur précise enfin que chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Charte de déontologie boursière

L'objectif de la Société est de veiller au respect des recommandations émises par les autorités boursières dans le domaine de la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées.

Dans ce contexte, la Société a établi en 2008 une Charte de déontologie boursière et désigné un *Group Compliance Officer*. Cette Charte de déontologie boursière a pour objet de rappeler la réglementation applicable et d'attirer l'attention des personnes concernées sur (i) les lois et règlements en vigueur en la matière (obligation d'abstention sur les titres, interdiction de certaines opérations spéculatives et dispositions particulières applicables aux options d'actions et aux actions gratuites) ainsi que sur les sanctions administratives et/ou pénales attachées à la méconnaissance de ces lois et règlements et (ii) la mise en place des mesures préventives (périodes d'abstention, listes d'initiés, liste de confidentialité, devoir de communication et obligations déclaratives des dirigeants et des personnes qui leur sont étroitement liées) de nature à permettre à chacun d'investir en titres Bureau Veritas tout en respectant les règles relatives à l'intégrité du marché. Chaque administrateur s'est engagé à respecter les dispositions de cette Charte lors de son entrée en fonction.

La Charte de déontologie boursière prévoit des périodes d'abstention (dites « fenêtres négatives ») de 30 jours calendaires précédant la date de publication des comptes sociaux ou consolidés annuels et des comptes semestriels jusqu'au lendemain de la publication de l'information et de 15 jours calendaires précédant la date de publication de l'information trimestrielle jusqu'au lendemain de la publication de l'information.

La Charte de déontologie boursière a dernièrement été mise à jour lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 décembre 2016 à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à neuf reprises avec un taux de présence de 97 %. Les réunions ont duré en moyenne quatre heures.

S'agissant des questions comptables et financières, le Conseil d'administration a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016 et du premier semestre 2017, ainsi que la communication financière y afférente. Il a examiné l'activité et la marche des affaires ainsi que les documents de gestion prévisionnelle, la situation financière, l'endettement, la trésorerie et le financement à long terme du Groupe. Il a par ailleurs délégué au Directeur Général des pouvoirs en matière de cautions, avals et garanties. Enfin, le Conseil d'administration a revu et approuvé, lors de sa réunion de décembre 2017, le projet de budget du Groupe pour l'exercice 2018.

S'agissant des questions de gouvernance, le Conseil d'administration a examiné la conformité de la Société aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et les rémunérations pour l'année 2017, le « Say on Pay » (vote ex ante) et fixé les objectifs et la rémunération du Directeur Général ainsi que les modalités de répartition des jetons de présence entre les administrateurs. En outre, le Conseil a étudié les nominations, évolutions et

problématiques de plan de succession au sein du Comité exécutif du Groupe et travaillé sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration et des comités afin de poursuivre son objectif de renforcer la diversité et la complémentarité des compétences requises, d'internationaliser sa composition et d'accroître la représentation des femmes. Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté le 23 février 2017, sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la réalisation des conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions des 16 juillet 2014, 15 juillet 2015 et 21 juin 2016. Le Conseil d'administration a également approuvé le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'administration, faisant usage des délégations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires, a approuvé la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'options d'achat d'actions au bénéfice des *managers* et du Directeur Général. Il a autorisé le Directeur Général à mettre en œuvre le programme de rachat d'actions et à reconduire le contrat de liquidité. Le Conseil d'administration a également procédé à la réduction du capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions.

S'agissant des questions stratégiques, le Conseil d'administration a suivi la mise en œuvre des orientations stratégiques du Groupe et sa transformation digitale et approuvé les projets d'acquisition significatifs du Groupe.

Conformément au plan d'action défini lors de l'évaluation 2016 du Conseil et des Comités, le déroulement des réunions a continué d'évoluer afin qu'elles soient plus interactives et axées sur l'analyse. Par ailleurs, des présentations opérationnelles ont été faites régulièrement au Conseil par des membres du Comité exécutif du Groupe et les rapports au Conseil des Présidents des comités ont continué de s'améliorer.

Évaluation du Conseil d'administration et de ses comités

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et en application de l'article 5.4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Société procède depuis 2009 à une évaluation de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Elle a notamment pour objectif de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil pour le rendre plus efficace et de vérifier que les questions importantes sont préparées et débattues. Les résultats de cette évaluation sont chaque année examinés par le Comité des nominations et des rémunérations, avant d'être présentés au Conseil d'administration qui, à cette occasion, fait un point sur son fonctionnement, sa composition et son organisation.

Cette évaluation est confiée au Président du Comité des nominations et des rémunérations, hormis tous les trois ans où celle-ci est réalisée par un cabinet spécialisé. Pour l'exercice 2017, l'évaluation a été réalisée par un cabinet au moyen d'entretiens individuels avec chacun des administrateurs.

Les résultats de cette évaluation ont fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au Comité des nominations et des rémunérations avant d'être présentés au Conseil d'administration lors de sa réunion du 15 décembre 2017.

Le Conseil, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, a défini un plan d'action avec des pistes d'amélioration pour 2018 : (i) continuer de faire progresser les documents de travail vers davantage de synthèse, (ii) continuer à inviter régulièrement certains directeurs opérationnels pour créer davantage de proximité et partager l'information avec le Conseil, (iii) définir en début d'année les sujets que le Conseil d'administration et les comités veulent travailler au cours de l'année et arrêter en amont les modalités de leur suivi (collectivement avec le Président du Conseil et les Présidents des comités), et enfin (iv) à l'occasion de prochaines nominations d'administrateurs, identifier des candidats répondant aux principaux enjeux du Groupe.

Comités du Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la faculté pour celui-ci de créer en son sein un ou plusieurs comités destinés à nourrir la réflexion de ses membres, faciliter le bon fonctionnement du Conseil et concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Les comités ont un rôle consultatif ; ils sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumet à leur examen et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions ou de recommandations.

En 2017, le Conseil d'administration a été épaulé dans l'exercice de ses missions par trois comités spécialisés dont les membres sont tous issus du Conseil d'administration : le Comité d'audit et des risques, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité stratégique.

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est doté d'un Règlement intérieur, établi en 2009, qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il a été actualisé lors de la réunion du 27 juillet 2016 afin de mettre à jour les missions du comité à la suite du Règlement européen (UE) n° 537/2014 et de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes.

Le Comité d'audit et des risques est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Il prépare et facilite le travail du Conseil d'administration sur ces points.

Il a plus particulièrement les missions suivantes :

- Information financière :
 - suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
 - examiner la pertinence du choix du référentiel comptable, de la permanence des méthodes comptables appliquées, des positions comptables prises et des estimations faites pour traiter les opérations significatives et du périmètre de consolidation,
 - examiner, avant qu'ils ne soient rendus publics, tous documents d'information comptable et financière émis par la Société, dont les communiqués sur l'information trimestrielle et les résultats,
- Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :
 - suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,

- suivre l'efficacité de la sécurité des systèmes d'information,
- examiner les risques, les contentieux et les engagements hors bilan significatifs,
- Contrôle externe – Commissariat aux comptes :
 - émettre une recommandation au Conseil d'administration, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) n° 537/2014, sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale,
 - suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce,
 - s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance définies aux articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce, prendre les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du Règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assurer du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même Règlement,
 - approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes qui peuvent être fournis par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce. Le comité se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci.

Le Comité d'audit et des risques doit rendre compte de ses travaux au Conseil d'administration et porter à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problème ou qui appellent une décision. Il examine également toutes questions que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus.

Il se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins avant chaque publication financière.

Le Comité d'audit et des risques peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale et les Commissaires aux comptes de la Société.

Le Président du comité peut organiser, lorsqu'il le souhaite, une réunion hors la présence de la direction de la Société avec les Commissaires aux comptes et une autre avec le Directeur de l'Audit interne.

Il peut, dans l'exercice de ses missions et après en avoir informé le Président du Conseil d'administration et à charge d'en rendre compte au Conseil d'administration, se faire communiquer par la Direction générale tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission et auditionner tout ou partie des membres de la Direction générale ou toute autre personne que le comité jugera utile d'auditionner.

Le Comité d'audit et des risques peut également se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

Conformément au Code AFEP/MEDEF et sauf exception justifiée par l'urgence, les informations nécessaires aux délibérations du comité sont adressées quelques jours avant la réunion. En 2017, le comité a pu examiner les comptes annuels et semestriels au moins deux jours avant l'examen par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2017, le Comité d'audit et des risques était composé de cinq membres : Aldo Cardoso (Président), Stéphanie Besnier, Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones et Lucia Sinapi-Thomas. Sur la base de leurs formations et leurs expériences professionnelles, la Société estime que les membres du Comité d'audit et des risques ont la compétence financière et comptable requise. Au-delà du critère d'indépendance et compte tenu de la composition du Conseil, le choix des membres est principalement dicté par leur expérience et leur compétence. La proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le Code AFEP/MEDEF n'est pas respectée ; néanmoins trois des cinq membres, dont le Président, sont indépendants.

En 2017, le Comité d'audit et des risques s'est réuni à huit reprises avec un taux de présence de 91 %. Le Directeur Financier, les Directeurs des Services Comptables et de Gestion, le Directeur Juridique, Risques et Compliance, le Directeur de l'Audit interne et des services aux acquisitions et les Directeurs de la Trésorerie et de la Fiscalité ont participé aux réunions du comité.

Les Commissaires aux comptes ont assisté aux réunions du Comité d'audit et des risques et ont à cette occasion présenté leurs travaux et les options comptables retenues.

En 2017, le Comité d'audit et des risques a notamment procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016, des résultats semestriels 2017, du chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre 2017 et des présentations et communiqués financiers correspondants.

Au cours de ces réunions, les comptes sociaux et consolidés, les notes annexes aux comptes ainsi que les points techniques de clôture ont été commentés par la Direction financière du Groupe et analysés par les membres du Comité d'audit et des risques en présence des Commissaires aux comptes, avec une attention particulière sur le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2016, la valorisation et les allocations des écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan significatifs.

Les travaux du Comité d'audit et des risques ont également porté sur le suivi du plan « Move for Cash », les effets et les risques de change, les actualités en matière fiscale dont l'évolution de la réglementation, le programme de rachat d'actions, l'évolution de la dette, les différentes modalités de financement du Groupe, l'évaluation des travaux et de l'indépendance des Commissaires aux comptes, les honoraires de conseil des Commissaires aux comptes et la documentation financière du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques a également revu semestriellement les conclusions des audits internes réalisés ainsi que la proposition de planning annuel et a été informé de l'état d'avancement des recommandations. Le Comité a par ailleurs examiné les résultats et les plans d'actions qui lui ont été communiqués dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de référence de l'AMF concernant les principes généraux et le cadre du contrôle interne comptable et financier.

Le Directeur Juridique, Risques et Compliance a présenté au Comité d'audit et des risques ses rapports semestriels sur la gestion des risques (y compris l'avancement de la nouvelle campagne de cartographie des risques), sur les contentieux (y compris une « root cause analysis » des contentieux majeurs du Groupe) et sur la Compliance (lutte contre la corruption, sanctions internationales, investigations, veille réglementaire, etc.). Les Commissaires aux comptes ont informé le comité de leurs principaux constats sur l'identification des risques et l'évaluation des procédures de contrôle interne.

Après chaque séance, le Président du Comité d'audit et des risques a fait un compte rendu détaillé des travaux, propositions et recommandations du Comité au Conseil d'administration. Dans ce cadre, le Président a notamment présenté au Conseil les recommandations, conclusions et/ou observations du comité sur les comptes annuels et semestriels lors de la séance du Conseil au cours de laquelle lesdits comptes ont été arrêtés. Il en est de même des rapports pouvant être rendus sur des sujets particuliers soumis à la demande du Conseil d'administration au Comité d'audit et des risques.

Comité stratégique

Le Comité stratégique est doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il est notamment chargé d'examiner et de fournir au Conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations stratégiques du Groupe, le budget du Groupe et ses révisions ainsi que les projets d'acquisition et de cession, notamment ceux soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'administration en application de l'article 1.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Comité stratégique peut organiser, s'il le souhaite, des réunions avec les membres de la direction après en avoir informé le Directeur Général ou solliciter des études techniques externes et se faire assister en réunion par tout tiers de son choix à charge d'en informer le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2017, le Comité stratégique était composé de cinq membres : Frédéric Lemoine (Président), Claude Ehlinger, Ieda Gomes Yell, Pascal Lebard et Pierre Hessler. Depuis le 1^{er} janvier 2018, André-François Poncet remplace Frédéric Lemoine à la présidence du Comité stratégique. Trois membres sur cinq sont indépendants.

Au cours de l'année 2017, le Comité stratégique s'est réuni à sept reprises avec un taux de présence de 100 %. Il a principalement examiné la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe, l'opportunité et la faisabilité de différentes options stratégiques se présentant au Groupe ainsi que les projets d'acquisition.

Le Président du Comité stratégique rend compte de manière détaillée de l'activité du comité au Conseil d'administration.

Comité des nominations et des rémunérations

La Société dispose d'un Comité unique des nominations et des rémunérations doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il est notamment chargé de faire des propositions au Conseil d'administration sur la sélection des membres de la Direction générale, la sélection des membres du Conseil d'administration, les plans de succession et les éléments de rémunération et avantages des membres de la Direction générale ainsi que sur les modalités de fixation de leur rémunération (part fixe et part variable, mode de calcul et indexation). Depuis le 25 février 2015, le Comité des nominations et des rémunérations examine les thèmes relatifs à la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Le Comité des nominations et des rémunérations peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale ou toute autre personne de la Société que le comité jugera utile d'auditionner. Le Comité des nominations et des rémunérations peut également se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

Au 31 décembre 2017, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de cinq membres dont quatre administrateurs indépendants : Pierre Hessler (Président), Aldo Cardoso, Claude Ehlinger, Ana Giros Calpe et Pascal Lebard. Le comité ne comprend aucun dirigeant mandataire social. Le Directeur Général a été associé aux travaux du comité, sauf sur les points de l'ordre du jour le concernant. Il ne participe pas aux délibérations.

Au cours de l'année 2017, le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises avec un taux de présence de 97 %. Il a étudié la politique de rémunération et les objectifs du Directeur Général au titre de l'exercice 2017 ainsi que les critères quantifiables et qualitatifs permettant de déterminer la part variable de cette rémunération au titre de l'exercice 2016. Il a également recommandé la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'options d'achat d'actions approuvés par le Conseil d'administration du 21 juin 2017, étudié la politique de la rémunération du Président du Conseil d'administration dans le cadre du changement de présidence en mars 2017 et examiné les modalités de répartition des jetons de présence entre les administrateurs. Par ailleurs, le Comité des nominations et des rémunérations a travaillé sur les modalités de renouvellement du mandat du Directeur Général, les problématiques de plan de succession au sein du Groupe ainsi que sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration et des comités afin de poursuivre son objectif de renforcer la diversité et la complémentarité des compétences requises, d'internationaliser sa composition et d'accroître la représentation des femmes. Enfin, lors de sa séance du 14 décembre 2017, il a procédé à l'évaluation de la conformité des pratiques de la Société au regard des recommandations AFEP/MEDEF et examiné les résultats de l'évaluation du Conseil et de ses comités. Dans ce cadre, il a proposé un plan d'action au Conseil.

Le Président du Comité des nominations et des rémunérations rend compte de manière détaillée au Conseil d'administration de ses travaux, avis, propositions ou recommandations et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problème ou appeler une décision.

Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration, actualisé le 20 mai 2015, définit les rôles respectifs du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général et prévoit également des limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Outre les décisions visées par la loi nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration, l'approbation préalable des administrateurs est requise pour les décisions du Directeur Général suivantes :

- (i) approbation du budget annuel ;
- (ii) toute mise en place par la Société de plans d'options ou d'actions gratuites et toute attribution au Comité exécutif et au Comité de direction du Groupe d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ;
- (iii) toute mise en œuvre d'une procédure prévue au Livre VI du Code de commerce ou procédure équivalente visant la Société ou toutes filiales françaises ou étrangères contribuant à plus de 5 % du résultat opérationnel ajusté (ROA) du Groupe ;

- (iv) toute modification substantielle des règles de gouvernement d'entreprise relatives au contrôle interne visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- (v) tout achat d'actions de la Société, à l'exception de ceux effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité préalablement approuvé par le Conseil d'administration ;
- (vi) toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission sur un marché réglementé ou du retrait de la cote de tout instrument financier émis par la Société ou l'une de ses filiales ;
- (vii) toute mise en œuvre d'une délégation de l'Assemblée générale conduisant immédiatement ou à terme à augmenter ou réduire le capital social ou à annuler des titres de la Société ;
- (viii) sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent à l'Assemblée générale, toute nomination, révocation, renouvellement ou non-renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes, y compris dans toutes filiales françaises ou étrangères dont les capitaux propres dans les comptes consolidés dépassent 50 millions d'euros ;
- (ix) toute opération visée aux alinéas ci-dessous, à l'exception de celles réalisées dans le cadre d'une réorganisation intra-groupe, dès lors que son montant unitaire dépasse 10 millions d'euros et pour autant que l'opération n'ait pas été autorisée à l'occasion de l'approbation du budget annuel :
 - acquisition ou cession d'actifs mobiliers ou immobiliers de la Société,
 - acquisition ou cession de participations ou de fonds de commerce,
 - accord de partenariat assorti d'un investissement du montant visé ci-dessus.

Pour les besoins du présent paragraphe les opérations « intra-groupe » sont celles intervenant entre des sociétés détenues directement ou indirectement en totalité par la Société ;

- (x) tout accord d'endettement, tout financement ou tout engagement hors bilan de la Société dont le montant global annuel ou par opération est supérieur à 50 millions d'euros et autre que :
 - les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration en vertu de la loi (comme les cautions, avals et garanties) ou en application du Règlement intérieur du Conseil d'administration, et
 - les financements intra-groupes intervenant entre des sociétés du Groupe détenues directement ou indirectement en totalité par la Société, en ce compris les augmentations de capital, les réductions de capital et les avances en comptes courants, pour autant que l'opération de financement intra-groupe envisagée ne vise pas à apurer le passif de la société concernée ;
- (xi) toute approbation donnée par la Société à des sociétés contrôlées directement ou indirectement de procéder à une opération de la nature de l'une de celles visées aux paragraphes (ix) et (x) ci-dessus ;
- (xii) l'octroi de toute sûreté destinée à garantir les engagements pris par la Société d'un montant unitaire supérieur à 5 millions d'euros ;
- (xiii) la mise en place de mécanismes d'intéressement ou de participation au niveau de la Société ou au niveau du Groupe globalement ;

- (xiv) en cas de litige, conclusion de toute transaction ayant un impact net pour le Groupe (après prise en compte des assurances) supérieur à 10 millions d'euros ;
- (xv) embauche/nomination, licenciement/révocation et rémunération annuelle des membres du Comité exécutif et du Comité de direction du Groupe ;
- (xvi) toute opération à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation économique, financière ou juridique de la Société et/ou du Groupe non prévue au budget annuel.

Ces limitations de pouvoirs du Directeur Général sont valables dans l'ordre interne mais sont inopposables aux tiers en application des dispositions de l'article L. 225-56-I alinéa 3 du Code de commerce.

Tableau récapitulatif des délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration (article L. 225-37-4 du Code de commerce)

Le tableau ci-après récapitule les délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration portant sur le capital en cours de validité à la date de dépôt du présent Document de référence.

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès immédiatement et/ou à terme à d'autres titres de capital existant ou à émettre par la Société et/ou une de ses filiales et/ou (iii) de valeurs mobilières qui sont représentatives de titres de créance susceptible de donner accès ou donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une filiale	AGM 16 mai 2017 (19 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 8 millions d'euros ^(a) Montant nominal maximum des titres de créance : 1 milliard d'euros ^(b)	Non utilisée
Augmentation, en cas de demandes excédentaires, du nombre de titres qui seraient émis en cas d'émissions de titres avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu de la 19 ^e résolution	AGM 16 mai 2017 (20 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2019	15 % de l'émission initiale ^{(a) (b)}	Non utilisée
Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise par l'émission (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	AGM 16 mai 2017 (21 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1 % du capital social ^(a) Montant nominal maximum des titres de créance : 1 milliard d'euros ^(b)	Non utilisée
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise	AGM 16 mai 2017 (22 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 6 millions d'euros ^(a) Montant nominal maximum des titres de créance : 1 milliard d'euros ^(b)	Non utilisée
Émission (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société en rémunération d'apports en nature consentis à la Société	AGM 16 mai 2017 (23 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital social ^(a) Montant nominal maximum des titres de créance : 1 milliard d'euros ^(b)	Non utilisée
Émission (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société	AGM 16 mai 2017 (24 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2019	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 4 millions d'euros ^(a) Montant nominal maximum des titres de créance : 1 milliard d'euros ^(b)	Non utilisée

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe	AGM 17 mai 2016 (14 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2018	1,5 % du capital social ^(c)	Délégation utilisée partiellement par le Conseil d'administration le 21 juin 2017 – Attribution de 1 229 060 options d'achat d'actions (plafond commun utilisé à hauteur de 2 436 880 actions)
Attribution gratuite d'actions ordinaires, existantes ou nouvelles, de la Société au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe	AGM 17 mai 2016 (15 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2018	1 % du capital social ^(c)	Délégation utilisée partiellement par le Conseil d'administration le 21 juin 2017 – Attribution de 1 207 820 actions de performance (plafond commun utilisé à hauteur de 2 436 880 actions)
Rachat d'actions	AGM 16 mai 2017 (18 ^e résolution)	18 mois, soit jusqu'au 15 novembre 2018	Prix unitaire maximum d'achat : 40 euros 10 % du capital social ^(d)	Poursuite du contrat de liquidité mis en place en février 2008 et rachat de 2 400 000 actions
Réduction du capital social par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre de tout programme de rachat d'actions	AGM 16 mai 2017 (25 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 15 juillet 2019	10 % du capital social	Délégation utilisée en décembre 2017, annulation de 330 000 actions auto-détenues acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions

(a) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e, 22^e, 23^e et 24^e résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2017 ne pourra pas excéder 14 millions d'euros.

(b) Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e, 23^e et 24^e résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2017 ne pourra pas excéder 1 milliard d'euros.

(c) Le nombre total maximum d'actions susceptibles d'être consenties en vertu des 14^e et 15^e résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale du 17 mai 2016 ne pourra pas excéder 1,5 % du capital social.

(d) Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation du programme d'achat d'actions s'élève à 1 768 000 000 euros correspondant à un nombre maximum de 44 200 000 actions acquises sur la base du prix unitaire maximum de 40 euros (hors frais d'acquisition) et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2017. Il est précisé qu'en cas d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, les actions acquises à cette fin ne pourraient représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.

3.1.7 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Les modalités relatives à cette participation sont détaillées à l'article 26 des Statuts. Un résumé de ces règles figure à la section 6.11 du chapitre 6 – Informations sur la Société et le capital, du présent Document de référence. Les Statuts sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.bureauveritas.fr).

L'article 28, 3. des Statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

3.1.8 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, figurent aux sections 1.11.3 – Risques liés à l'endettement, aux sources de financement et aux engagements du Groupe (clauses de changement de contrôle définies dans la documentation de financement), 3.1.1 – Conseil d'administration, 3.1.6 – Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général et Tableau récapitulatif des délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, 6.6.3 – Acquisition par la Société de ses propres actions, 6.7.1 – Structure de l'actionnariat du Groupe et 6.11 – Actes constitutifs et statuts (franchissement de seuils statutaires et règles applicables à la modification des statuts et à la tenue des Assemblées générales), du présent Document de référence.

3.2 Rémunérations des mandataires sociaux

3.2.1 Rémunération des membres du Conseil d'administration

Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

Les administrateurs de la Société perçoivent des jetons de présence. Le montant global maximal des jetons de présence à répartir entre les administrateurs est autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le montant annuel maximal des jetons de présence pouvant être alloués aux membres du Conseil d'administration a été fixé à 1 000 000 euros par l'Assemblée générale du 16 mai 2017. Le montant total versé au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 801 774 euros.

La répartition des jetons de présence s'effectue en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil et de la participation aux comités. Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, les modalités d'attribution des jetons de présence ont été modifiées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 décembre 2014 afin que la part variable, liée à l'assiduité des administrateurs et à leur participation à des comités, soit prépondérante.

L'allocation des jetons de présence est arrêtée conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration.

En 2017, les jetons de présence ont été alloués sur la base suivante :

Administrateurs

- forfait annuel de 15 000 euros par administrateur ; et
- présence : 2 250 euros par séance du Conseil d'administration.

Présidence d'un comité

- forfait annuel de 20 000 euros (40 000 euros pour le Comité d'audit et des risques) ; et
- présence : 2 000 euros par séance d'un comité.

Membres d'un comité

- forfait annuel de 7 500 euros par membre ; et
- présence : 2 000 euros par séance d'un comité.

Le reliquat des jetons de présence peut être réparti entre tous les membres en fonction du pourcentage de l'enveloppe attribué à chacun initialement en application des règles de répartition décrites ci-dessus. Il n'a pas été procédé à une telle répartition pour l'exercice 2017.

Rémunération et avantages des membres du Conseil d'administration

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS DE BUREAU VERITAS OU D'UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON EXÉCUTIFS (TABLEAU AMF N° 3)

Le tableau ci-dessous indique les jetons de présence alloués et versés aux membres du Conseil d'administration par Bureau Veritas et par toute société du Groupe au titre des exercices 2016 et 2017. À l'exception de la rémunération fixe versée au Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017, il est précisé que les administrateurs n'ont perçu aucune autre rémunération de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe.

Membres du Conseil d'administration (en euros)	Jetons de présence		Autres rémunérations (rémunération fixe, variable, exceptionnelle, avantages en nature)	
	Alloués au titre de l'exercice 2016 et versés en 2017	Alloués au titre de l'exercice 2017 et versés en 2018	Dues au titre de l'exercice 2016	Dues au titre de l'exercice 2017
Aldo Cardoso (Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017)	105 909	112 750	-	180 227 ^(d)
Frédéric Lemoine	70 607	69 250	-	-
Stéphane Bacquaert	45 742	35 250	-	-
Stéphanie Besnier	9 936	58 750	-	-
Patrick Buffet	50 304	19 072 ^(a)	-	-
Claude Ehlinger	9 936	65 226	-	-
Nicoletta Giadrossi	50 607	23 322 ^(a)	-	-
Ana Giros Calpe	-	31 428 ^(b)	-	-
Ieda Gomes Yell	76 668	78 000	-	-
Siân Herbert-Jones	29 236	58 750	-	-
Pierre Hessler	85 456	90 750	-	-
Pascal Lebard	50 607	71 476	-	-
Philippe Louis-Dreyfus	13 795	-	-	-
Jean-Michel Ropert	51 196	35 250	-	-
Lucia Sinapi-Thomas	50 001	52 500	-	-
TOTAL	700 000	801 774 ^(c)	-	180 227

(a) Les mandats de Nicoletta Giadrossi et de Patrick Buffet ont pris fin lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2017.

(b) Ana Giros Calpe a été nommée administrateur par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2017.

(c) Le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration a été fixé à 1 000 000 euros par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2017.

(d) Le Conseil d'administration du 8 mars 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au Président du Conseil d'administration une rémunération fixe annuelle de 220 000 euros. Aldo Cardoso étant entré en fonction à cette date, la rémunération fixe annuelle pour l'exercice 2017 s'élève à 180 227 euros.

Rémunérations et avantages de toute nature perçus de Wendel par les mandataires sociaux non exécutifs

En application de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, la Société étant contrôlée par une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, le montant des rémunérations et avantages de toute nature (ainsi que le montant des rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du

changement des fonctions de mandataire social de Bureau Veritas) que chacun des mandataires sociaux de la Société a reçu durant l'exercice 2017 de la part (i) de la société, (ii) des sociétés contrôlées par elle et (iii) de la société (ou des sociétés) contrôlant la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce est indiqué ci-dessous.

Mandataires sociaux de la Société exerçant un mandat social au sein de Wendel

Frédéric Lemoine, alors Président du Directoire de Wendel, a perçu, au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017, les rémunérations et avantages suivants :

(euros)	2017				2016	
	Rémunération fixe (hors jetons de présence)	Rémunération variable ^(b)	Jetons de présence et autres rémunérations ^(a)	Avantages en nature	Rémunération totale	Rémunération totale
Frédéric Lemoine, Président du Directoire de Wendel ^(c)	995 326	1 022 760	289 627	12 604	2 320 317	2 287 084

(a) Y compris les jetons de présence perçus au titre des fonctions d'administrateur de Bureau Veritas dont le détail figure ci-dessus dans le tableau n° 3 – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe par les mandataires sociaux non exécutifs, section 3.2.1, du présent Document de référence et hors indemnités de départ versées par Wendel en 2017.

(b) La rémunération fixe et les objectifs à atteindre pour la rémunération variable de Frédéric Lemoine sont arrêtés chaque année par le Conseil de surveillance de Wendel du mois de février de l'année en cours, sur proposition et après examen par le Comité de gouvernance ; ce dernier appuie sa recommandation de rémunération globale par référence aux pratiques de marché pour les sociétés cotées et les sociétés d'investissement européennes. Le montant de la rémunération variable est fixé en fonction des résultats obtenus au cours de l'année écoulée, mesurée avec des critères objectifs. Les jetons sont inclus dans la rémunération globale.

(c) Le mandat de Président du Directoire de Wendel de Frédéric Lemoine a pris fin le 31 décembre 2017.

Mandataires sociaux de la Société exerçant des fonctions salariées au sein de Wendel

Stéphane Bacquaert, Directeur associé, Stéphanie Besnier, Directeur Associé, et Claude Ehlinger, Directeur associé, ont exercé des fonctions salariées au sein du groupe Wendel en 2017.

Ils n'ont occupé aucun autre mandat social au sein du Groupe Bureau Veritas que celui décrit ci-dessus et n'ont perçu aucune autre rémunération de quelque nature que ce soit (ou avantage)

que les jetons de présence versés par la Société (voir tableau n° 3 – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus de Bureau Veritas ou d'une Société du Groupe par les mandataires sociaux non exécutifs, section 3.2.1, du présent Document de référence).

Ces jetons de présence ont constitué une part nettement minoritaire des sommes ou avantages de toute nature perçus à raison de leurs fonctions salariées au sein du groupe Wendel.

3.2.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L. 225-37-2 alinéa 2 du Code de commerce, la présente section détaille les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de Bureau Veritas en raison de leur mandat.

La politique de rémunération du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (rappelée dans la présente section) et celle relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont décrites dans la présente section. Les éléments relatifs à l'exercice 2018 seront soumis en mai 2018 à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Il est précisé que le versement, en 2019, des éléments de rémunération variables et exceptionnels attribuables par la Société composant la rémunération au titre de l'exercice 2018 qui sont exposés ci-après est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires des éléments de rémunération du dirigeant mandataire social concerné de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Directeur Général

Principes de détermination de la rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général de Bureau Veritas est :

- liée aux performances du Groupe ;
- équilibrée en tenant compte des attentes de l'ensemble des parties prenantes (y compris celles des actionnaires) ;
- exigeante puisque conforme aux meilleures pratiques de marché ;
- en cohérence avec les principes appliqués par Bureau Veritas à l'ensemble de ses dirigeants dans le monde ;
- fixée par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF auquel la Société se réfère ;
- revue et débattue chaque année au sein du Conseil d'administration ;
- définie en fonction du niveau de responsabilités du dirigeant concerné ; et
- déterminée au regard de l'ensemble des éléments de rémunération pour une appréciation globale de la rémunération du Directeur Général.

Politique de rémunération du Directeur Général

Principes généraux

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, les principes suivants ont été retenus par le Comité des nominations et des rémunérations pour recommander au Conseil d'administration des systèmes de rémunération en ligne avec les valeurs du Groupe.

Équilibre et clarté

La rémunération du Directeur Général est composée de quatre éléments ayant chacun un objectif spécifique :

- une part fixe annuelle (salaire de base) venant reconnaître le poids et le périmètre de la fonction. Elle est comparée chaque année aux pratiques de sociétés françaises et internationales aux enjeux, caractéristiques et contextes comparables ;
- une part variable annuelle composée d'une part quantifiable et d'une part qualitative, reconnaissant la réalisation d'objectifs annuels formalisés et exigeants, revue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations qui émet une recommandation au Conseil d'administration ;
- un plan d'intéressement à long terme (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance) aligné sur l'intérêt des actionnaires dont la mise en œuvre est soumise à l'approbation des résolutions correspondantes en Assemblée générale des actionnaires et à la décision du Conseil d'administration ;
- une indemnité de départ liée à l'exercice du mandat social, limitée dans le temps et soumise à des conditions de performance.

Le poids de chaque élément de rémunération est défini de manière équilibrée avec un accent donné à la composante actionnariale

(attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance).

En outre, le Directeur Général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction et est éligible aux dispositifs de prévoyance au même titre que les autres dirigeants et salariés du Groupe.

Mesure et cohérence

La politique, les mécanismes et les niveaux de rémunération attribués au Directeur Général sont fixés en cohérence avec ceux des autres dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations revoit et apprécie chaque année la pertinence des dispositifs de rémunération et notamment les critères d'attribution de la part variable pour l'année à venir.

Pour cela, il prend en compte :

- les objectifs à long terme du Groupe ;
- la création de valeur actionnariale ;
- les études de marché conduites chaque année avec l'aide d'un conseil extérieur sur la base de sociétés françaises et internationales ;
- les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise applicable (Code AFEP/MEDEF).

Simplicité et intelligibilité

Les règles afférentes à la rémunération du Directeur Général sont volontairement simples.

Chaque année, le Comité des nominations et des rémunérations propose au Conseil d'administration des critères de performance quantifiables et qualitatifs et des niveaux d'objectifs définis de manière précise. Les critères et niveaux retenus sont cohérents avec ceux du plan stratégique du Groupe.

Rappel de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2017

Part fixe annuelle

Le salaire de base du Directeur Général a été déterminé par rapport au périmètre de la fonction et aux pratiques observées dans des groupes français et internationaux dont le chiffre d'affaires, la capitalisation boursière et les enjeux se rapprochent de ceux de Bureau Veritas.

Part variable

La part variable annuelle du Directeur Général représente 100 % de la part fixe si les objectifs quantifiables et qualitatifs sont atteints à 100 %.

Au 1^{er} janvier 2017, les critères quantifiables représentaient 60 % des objectifs de la part variable et les critères qualitatifs 40 %.

Critères quantifiables

Les critères quantifiables retenus par le Conseil d'administration du 21 février 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, se composent pour l'exercice 2017 d'objectifs de croissance organique (25 %), de résultat opérationnel ajusté

(« ROA ») (25 %) et de flux net de trésorerie généré par l'activité (10 %).

Ces critères ont été modifiés par rapport à l'exercice 2016 afin d'introduire un objectif de croissance. Le poids du ROA du Groupe dans les critères quantifiables a en conséquence été réduit (25 % en 2017 par rapport à 50 % en 2016). La pondération du flux net de trésorerie généré par l'activité (10 %) est en revanche restée inchangée en 2017 par rapport à 2016. Le Conseil d'administration a souhaité, à travers cette modification, renforcer l'exigence des critères quantifiables en ajoutant un nouveau critère relatif à la croissance de l'activité du Groupe.

Le niveau de réalisation de l'objectif relatif à la croissance organique du Groupe est apprécié de la manière suivante :

- si la croissance organique est inférieure ou égale au niveau minimum cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 0 ;
- si la croissance organique est comprise entre le niveau minimum cible et le niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si la croissance organique est égale au niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 100 % ;
- si la croissance organique est comprise entre le niveau cible et 150 % du niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si la croissance organique est supérieure à 150 % du niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 150 %.

Le niveau de réalisation du ROA du Groupe, au taux budgété et hors acquisitions non budgétées, est apprécié de la manière suivante :

- si le ROA est inférieur ou égal à 90 % du ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 0 ;
- si le ROA est entre 90 et 100 % du ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si le ROA est égal au ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 100 % ;
- si le ROA est supérieur au ROA budgété alors un coefficient multiplicateur s'applique sur la base de l'exemple suivant : 101 % d'atteinte du ROA budgété = coefficient de 105 % appliqué.

Le niveau d'atteinte de l'objectif relatif au flux net de trésorerie généré par l'activité est apprécié de la même manière que le ROA.

Les niveaux de réalisation attendus des objectifs quantifiables pour la détermination de la part variable du Directeur Général ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

En cas de dépassement des objectifs de la part quantifiable, la part variable est plafonnée à 150 % de la part variable cible (soit 150 % de la part fixe).

Critères qualitatifs

Les critères qualitatifs sont liés à l'exécution du plan stratégique 2020 et comprennent le suivi :

- des Initiatives de Croissance du Groupe ;
- des pays stratégiques ;
- des leviers de la performance.

La part qualitative est évaluée entre 0 et 100 % selon le niveau d'atteinte de ces objectifs individuels et ne peut être supérieure à 100 %.

Intéressement à long terme

La politique d'intéressement à long terme de Bureau Veritas est décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations dans le cadre des résolutions prises par l'Assemblée générale mixte des actionnaires. Cette politique constitue la contrepartie d'objectifs de développement ambitieux. Elle est alignée directement sur l'intérêt des actionnaires et la réalisation d'objectifs en ligne avec le plan stratégique de Bureau Veritas.

Cette politique est destinée à attirer, retenir et motiver les talents qui, au sein de Bureau Veritas et à travers le monde, contribuent à la performance durable du Groupe. Elle prend la forme d'un plan incitatif à long terme attribué annuellement aux mêmes périodes calendaires et composé d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance.

Dans un souci d'alignement des intérêts de l'ensemble des dirigeants du Groupe avec la stratégie de l'entreprise et conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, ces attributions sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs à court et moyen termes dérivés du plan stratégique et liées à la création de valeur actionnariale à moyen terme (3 à 5 ans). À ce jour, les conditions de performance pour les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que pour les actions de performance sont le niveau de réalisation du ROA du Groupe de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) des deux exercices suivants. Selon le niveau de réalisation, le Directeur Général peut exercer/acquérir entre 0 et 100 % des options/actions attribuées.

La période d'indisponibilité des options de souscription ou d'achat d'actions est de trois ans et la période d'acquisition pour les actions de performance est de trois ans suivie d'une période de conservation de deux ans. Depuis 2016, les plans d'attribution d'actions de performance ont une période d'acquisition de trois ans sans période de conservation.

Aucune décote n'est appliquée lors des attributions.

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, le Directeur Général s'engage formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance pendant toute la durée de son mandat social. Il est également soumis aux fenêtres négatives et périodes d'abstention.

En application des articles L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce et des recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, pour les actions de performance et les options d'achat d'actions attribuées le 21 juin 2017, que le Directeur Général était tenu de conserver au nominatif au moins 5 % des actions issues des levées d'options et au moins 20 % des actions de performance acquises jusqu'à l'expiration de son mandat social au sein du Groupe.

Engagement différé

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Directeur Général ne dispose pas de contrat de travail et sa rémunération est intégralement liée à son mandat social.

Politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2018

Lors de sa réunion du 28 février 2018, le Conseil d'administration a arrêté, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération du Directeur Général applicable au titre de l'exercice 2018.

Les dispositifs d'engagement différé au profit du Directeur Général sont limités à une indemnité de départ au titre de son mandat social qui est versée en cas de départ contraint de la Société (sauf faute caractérisée).

L'indemnité de départ est égale au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des 12 mois précédant la date de départ à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue (le « **Montant Cible** »). Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a conditionné le versement de cette indemnité à une condition de performance liée au taux de la marge de la Société (la « **Marge** ») sur chacun des deux exercices précédant l'année de départ. La Marge est obtenue par le rapport entre le ROA et le Chiffre d'affaires hors taxe de la Société.

Au titre de chacun des deux exercices d'application de la condition de performance, le Directeur Général est éligible à une indemnité pouvant atteindre au maximum la moitié du Montant Cible, qui est calculée de la façon suivante :

- si la Marge de l'exercice est inférieure ou égale à 15 %, aucune indemnité n'est versée au titre de cet exercice ;
- si la Marge de l'exercice est supérieure ou égale à 16 %, une indemnité égale à la moitié du Montant Cible est versée au titre de cet exercice ;
- si la Marge de l'exercice est entre 15 % et 16 %, le montant de l'indemnité, au titre de cet exercice, est égal à un pourcentage (entre 0 et 100 % calculé par interpolation linéaire) appliqué à la moitié du Montant Cible.

L'indemnité totale perçue est égale à la somme des indemnités calculées au titre de chacun des deux exercices précédant l'année de départ.

Le respect de la condition de performance est constaté par le Conseil d'administration lors du départ préalablement à tout versement.

Aucune indemnité n'est versée en cas de départ volontaire ou de non-renouvellement du mandat du Directeur Général. De même, cette indemnité n'est pas due pour faire valoir des droits à la retraite ou en cas de faute grave ou lourde à l'origine de ce départ.

Il est rappelé que l'indemnité de départ au bénéfice de Didier Michaud-Daniel a été autorisée par le Conseil d'administration du 8 mars 2017 et approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017 dans le cadre du renouvellement du mandat de Directeur Général de Didier Michaud-Daniel. Cet engagement remplace le précédent engagement qui avait été autorisé par le Conseil d'administration du 22 février 2012 et approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2012.

Il est précisé qu'aucune retraite supplémentaire (à prestations ou à cotisations définies), ni engagement de non-concurrence n'est prévue pour le Directeur Général.

Avantage en nature

Le Directeur Général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction et est éligible aux dispositifs de prévoyance au même titre que les autres dirigeants et salariés du Groupe.

Part fixe annuelle

Le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général (900 000 euros) a été confirmé pour l'exercice 2018 par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Part variable

Le montant cible de la rémunération variable annuelle pour 2018 et le pourcentage de rémunération maximale sont reconduits à l'identique. Les critères quantifiables se composent pour l'exercice 2018 d'objectifs de croissance organique, de résultat opérationnel ajusté (« ROA ») et de ratio ajusté dette financière nette/EBITDA. Il est rappelé que les cibles sont établies de manière précise mais ne sont pas rendues publiques pour des raisons de confidentialité.

	Critères	Nature	Pondération
Objectifs quantifiables	Croissance organique du Groupe	Quantifiable	60 %
	ROA du Groupe	Quantifiable	
	Ratio ajusté dette financière nette/EBITDA	Quantifiable	
Objectifs qualitatifs	Digitalisation	Qualitatif	40 %
	Développement des Talents	Qualitatif	
	Suivi du Plan stratégique	Qualitatif	
TOTAL			100 %

Il est rappelé que, conformément à l'article L. 225-100, alinéa 6, du Code de commerce, le versement de la part variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2018 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2019 des éléments de sa rémunération.

Intéressement à long terme

Le Directeur Général est susceptible de bénéficier chaque année d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance dans le cadre plus large des plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains dirigeants du Groupe. Les options de souscription ou d'achat d'actions et/ou les actions de performance qui lui sont attribuées sont soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

En 2018, le Conseil d'administration étudiera, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, comme les années précédentes, la mise en place d'un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance dont le Directeur Général sera l'un des bénéficiaires.

La rémunération en actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions du Directeur Général est estimée pour l'exercice 2018 entre 105 % et 115 % de sa rémunération totale annuelle brute.

Il sera proposé en 2018 à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société d'approuver, dans les projets de résolutions autorisant le Conseil d'administration à consentir des actions de performance ou des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux du Groupe, un pourcentage maximum sous forme d'un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux.

En cas de changement de contrôle de la Société, les modalités d'attribution prévues dans les règlements des plans resteraient inchangées. En outre, les règlements des plans ne prévoient pas, dans ces circonstances, d'acquisition accélérée des actions de performance ou d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées.

Engagement différé

Didier Michaud-Daniel bénéficie en 2018 de l'engagement de versement de l'indemnité de départ décrit ci-dessus. Cet

engagement n'est pas susceptible d'être modifié avant la prochaine échéance du mandat de Directeur Général.

Avantage en nature

Le Directeur Général bénéficie en 2018 des mêmes avantages en nature (véhicule de fonction et régime de prévoyance) qu'en 2017.

Président du Conseil d'administration

Rappel de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017

Jusqu'au 8 mars 2017, la rémunération du Président du Conseil d'administration était exclusivement constituée de jetons de présence.

Depuis le 8 mars 2017, la rémunération du Président du Conseil d'administration se compose :

- d'une rémunération fixe, déterminée par le Conseil d'administration, après recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, conformément aux principes rappelés ci-dessus et en particulier en cohérence avec les missions confiées au Président, son expérience et les pratiques de marché ;
- de jetons de présence, dont l'allocation est arrêtée conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration et présentées au paragraphe 3.2.1 – Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, du présent Document de référence.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, aucune rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme (attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions ou d'actions de performance) n'est attribuée au Président.

Le Président du Conseil ne bénéficie pas d'avantages en nature, de régime de retraite ni d'une indemnité de départ ni d'un engagement de non-concurrence.

Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018

La rémunération du Président du Conseil d'administration est inchangée en 2018 par rapport à 2017 (part fixe annuelle de 220 000 euros et jetons de présence).

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017

Les éléments de la rémunération due ou attribuée par le Conseil d'administration à chaque dirigeant mandataire social, sur recommandation du Comité des nominations et des

rémunérations, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont décrits dans la présente section.

Synthèse de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU AMF N° 1)

(euros)	Didier Michaud-Daniel, Directeur Général	
	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	1 872 300	1 478 175
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4)	407 419 ^(a)	563 200 ^(a)
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6)	1 515 342 ^(a)	1 411 800 ^(a)
TOTAL	3 795 061 ^(b)	3 453 175

(a) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions, conformément aux normes IFRS.

(b) En 2017, la rémunération en actions de performance et options d'achat d'actions du Directeur Général pouvait s'élever jusqu'à 107 % de sa rémunération totale annuelle brute.

(euros)	Frédéric Lemoine, Président du Conseil d'administration (jusqu'au 8 mars 2017)	
	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillée au tableau n° 2) ^(a)	69 250	70 607
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	69 250	70 607

(a) La rémunération de Frédéric Lemoine, au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration, était exclusivement constituée de jetons de présence (voir tableau n° 3 – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus de Bureau Veritas ou d'une Société du Groupe par les mandataires sociaux non exécutifs au paragraphe 3.2.1, page 143, du présent Document de référence). La rémunération et les avantages de toute nature perçus de Wendel par Frédéric Lemoine, en qualité de Président du Directoire, au titre des exercices 2016 et 2017 est présentée dans le tableau figurant au paragraphe 3.2.1 – Rémunération et avantages de toute nature perçus de Wendel par les mandataires sociaux non exécutifs, page 144, du présent Document de référence.

(euros)	Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration (depuis le 8 mars 2017)	
	Exercice 2017	Exercice 2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	292 977	105 909 ^(a)
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	292 977	105 909

(a) La rémunération versée à Aldo Cardoso, au titre de l'exercice 2016, correspond aux jetons de présence perçus en sa qualité d'administrateur de la Société (voir tableau n° 3 – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe par les mandataires sociaux non exécutifs au paragraphe 3.2.1, page 143, du présent Document de référence).

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CONTRATS, RÉGIMES ET INDEMNITÉS APPLICABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU AMF N° 11)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de mandataire social		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dirigeants mandataires sociaux								
Didier Michaud-Daniel Directeur Général Date de début du premier mandat : 1 ^{er} mars 2012 Fin du mandat en cours : 28 février 2022		√		√	√			√
Frédéric Lemoine Président du Conseil d'administration jusqu'au 8 mars 2017 Date de début du premier mandat : 14 avril 2009		√		√		√		√
Aldo Cardoso Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017 Fin du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017		√		√		√		√

En 2017, Didier Michaud-Daniel bénéficiait au titre de son mandat social d'une indemnité de départ, soumise à une condition de performance, et dont le montant était égal au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des 12 mois précédant la date de départ à laquelle se serait ajoutée la dernière rémunération

variable perçue. Les conditions de performance, les critères d'exigibilité et les modalités de versement sont décrits ci-dessus au paragraphe 3.2.2- Rappel de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2017 – Engagement différé, page 145, du présent Document de référence.

Éléments de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2017

Rémunération et avantages attribués au cours de l'exercice 2017

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF N° 2)

(euros)	Didier Michaud-Daniel Directeur Général			
	Exercice 2017		Exercice 2016	
	dues	versées	dues	versées
Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable annuelle	954 300 ^(a)	560 175	560 175	825 000
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	18 000 ^(b)	18 000	18 000	18 000
TOTAL	1 872 300	1 478 715	1 478 175	1 743 000

(a) La rémunération variable due au titre de l'exercice 2017 a été fixée le 28 février 2018 par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

(b) Véhicule de fonction et dispositifs de prévoyance communs aux dirigeants et salariés du Groupe.

Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe de Didier Michaud-Daniel due pour l'année 2017 s'élève à 900 000 euros et est inchangée depuis l'exercice 2015.

Rémunération variable

La rémunération variable cible de Didier Michaud-Daniel pour l'année 2017 a été fixée à 100 % de la part fixe, plafonnée à 150 % de la variable cible (soit 150 % de la part fixe), par le

Conseil d'administration du 23 février 2017 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Lors de sa réunion du 28 février 2018, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a déterminé le niveau de réalisation de la rémunération variable annuelle de Didier Michaud-Daniel.

Il a ainsi établi la rémunération variable annuelle de Didier Michaud-Daniel au titre de l'exercice 2017 à 106 % de la rémunération cible, soit 954 300 euros, compte tenu des éléments suivants :

	Critères	Nature	Appréciation	Taux d'atteinte
Objectifs quantifiables (60 %)	Croissance organique du Groupe	Quantifiable	Significativement au-dessus de la cible	72%
	ROA du Groupe	Quantifiable	A la cible	
	Flux net de trésorerie généré par l'activité du Groupe	Quantifiable	Légèrement en dessous de la cible	
Objectifs qualitatifs (40 %)	Initiatives de Croissance	Qualitatif	Légèrement en dessous de la cible	34%
	Pays stratégiques	Qualitatif		
	Leviers de performance	Qualitatif		
TOTAL				106%

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantifiables ainsi que le détail des critères qualitatifs, bien que préétablis de manière précise par le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics.

Rémunération à long terme

Dans le cadre de sa politique de rémunération, Bureau Veritas attribue des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance à un certain nombre de collaborateurs du Groupe à travers le monde. Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, réuni le 21 juin 2017, a ainsi décidé d'attribuer des options d'achat d'actions et des actions de performance aux collaborateurs du Groupe.

L'attribution concernait 582 collaborateurs du Groupe, correspondant à un total de 2 436 880 actions (1 207 820 actions de performance et 1 229 060 options d'achat d'actions), soit environ 0,55 % du capital social de la Société. Cette attribution représente 37 % du nombre total d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions que le Conseil d'administration peut attribuer en vertu des autorisations qui lui ont été consenties par l'Assemblée générale du 17 mai 2016 aux termes de ses quatorzième et quinzième résolutions.

Il est rappelé que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à :

- une condition de présence : le départ du bénéficiaire entraîne l'annulation de ses droits ; et
- deux conditions de performance : le ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2017 et la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2018 et 2019. La condition de marge opérationnelle ajustée du Groupe au titre de chacun des exercices 2018 et 2019 s'applique au nombre d'options déterminé par le niveau d'atteinte du ROA constaté au titre de l'exercice 2017.

- ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2017 :
 - si le ROA est inférieur ou égal au niveau minimum cible fixé par le Conseil d'administration lors de l'attribution, aucune option attribuée ne pourra être exercée ou aucune action attribuée ne pourra être acquise par le bénéficiaire ;
 - si le ROA est compris entre le niveau minimum cible et le niveau cible, le nombre d'options qui pourront être exercées et d'actions qui pourront être acquises sera déterminé par une interpolation linéaire ;
 - si le ROA est supérieur ou égal au niveau cible, 100 % des options attribuées pourront être exercées et 100 % des actions attribuées pourront être acquises.
- Marge opérationnelle ajustée du Groupe des exercices 2018 et 2019 :
 - si la marge opérationnelle ajustée de l'un des deux exercices est inférieure ou égale au niveau minimum cible fixé par le Conseil d'administration lors de l'attribution, aucune option attribuée ne pourra être exercée et aucune action attribuée ne pourra être acquise par le bénéficiaire ;
 - si la marge opérationnelle ajustée est comprise entre le niveau minimum cible et le niveau cible, alors le nombre d'options qui pourront être exercées et d'actions qui pourront être acquises sera déterminé par une interpolation linéaire ;
 - si la marge opérationnelle ajustée est supérieure ou égale au niveau cible, le pourcentage d'options déterminé par le niveau d'atteinte du ROA pourra être exercé ou d'actions pourra être acquis sous réserve du respect de la condition de présence.

Le nombre maximal d'options d'achat d'actions et d'actions de performance attribuées au Directeur Général au titre de l'exercice 2017 est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2017 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR BUREAU VERITAS ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU AMF N° 4)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance
Didier Michaud-Daniel	21/06/2017	Options d'achat d'actions	407 419 euros	240 000	20,65 euros ^(a)	21/06/2020 au 21/06/2027 ^(b)	^(c)

(a) Le prix d'achat des options a été fixé à 20,65 euros, correspondant à la moyenne sans décote des premiers cours cotés aux 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution.

(b) Conditions de présence : il a été fixé une période d'acquisition d'une durée de trois ans durant laquelle le bénéficiaire doit conserver son statut de mandataire social. Obligation de conservation au nominatif : 5 % des actions issues des levées d'options d'achat d'actions jusqu'à l'expiration du mandat social au sein du Groupe.

(c) Conditions de performance : en fonction du niveau de réalisation du ROA du Groupe de l'exercice 2017 et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2018 et 2019, le bénéficiaire pourra acquérir entre 0 % et 100 % des options d'achat d'actions attribuées. Le détail des conditions de performance figure ci-dessus.

Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice de ces options si celles-ci étaient exercées.

L'effet dilutif de l'attribution d'options d'achats d'actions durant l'exercice 2017 est limité : il représente 0,05 % du capital social de Bureau Veritas.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2017 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF N° 5)

Le dirigeant mandataire social n'a procédé à aucune levée d'options au cours de l'exercice 2017.

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Didier Michaud-Daniel	-	-	-

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2017 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR BUREAU VERITAS ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU AMF N° 6)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Didier Michaud-Daniel	21/06/2017	80 000	1 515 342 euros	21/06/2020	21/06/2020 ^(a)	^(b)

(a) Conditions de présence : il a été fixé une période d'acquisition d'une durée de trois ans durant laquelle le bénéficiaire doit conserver son statut de mandataire social. Obligation de conservation au nominatif : 20 % des actions de performance acquises jusqu'à l'expiration du mandat social au sein du Groupe.

(b) Conditions de performance : en fonction du niveau de réalisation du ROA du Groupe de l'exercice 2017 et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2018 et 2019, le bénéficiaire pourra acquérir entre 0 % et 100 % des actions de performance attribuées. Le détail des conditions de performance figure ci-dessus.

L'effet dilutif de l'attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2017 est limité : il représente 0,02 % du capital social de Bureau Veritas.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2017 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF N° 7)

Le dirigeant mandataire social a bénéficié de 51 920 actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2017.

Nom du dirigeant mandataire social	N°et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Didier Michaud-Daniel	16 juillet 2014	51 920	ROA du Groupe constaté au cours de l'exercice 2014 et marge opérationnelle ajustée du Groupe constatée au titre des exercices 2015 et 2016

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS – Y COMPRIS SPÉCIFIQUEMENT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF N° 8)

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions ^(b)

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	22/05/2013	20/05/2015	17/05/2016	16/05/2017
Date du Conseil d'administration	16/07/2014	15/07/2015	21/06/2016	21/06/2017
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 261 200	1 344 000	1 312 400	1 229 060
Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par Didier Michaud-Daniel	240 000	240 000	240 000	240 000
Point de départ d'exercice des options	16/07/2017	15/07/2018	21/06/2019	21/06/2020
Conditions de performance	(c)	(c)	(c)	(c)
Date d'expiration	16/07/2022	16/07/2025	21/06/2026	21/06/2027
Prix de souscription ou d'achat	20,28 euros ^(a)	20,51 euros ^(a)	19,35 euros ^(a)	20,65 euros ^(a)
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31 décembre 2017	36 705	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2017	500 762	104 614	912 176	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2017	723 733	1 239 386	400 224	1 229 060

(a) Le prix de souscription ou d'achat correspond à la moyenne sans décote des premiers cours cotés aux 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution.

(b) Le nombre d'options ainsi que les prix de souscription ou d'achat ont été actualisés à la suite de l'augmentation du capital et de la division du nominal réalisées en juin 2013.

(c) À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE – Y COMPRIS SPÉCIFIQUEMENT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF N° 10)**Information sur les actions de performance**

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	22/05/2013	22/05/2013	20/05/2015	17/05/2016	16/05/2017
Date du Conseil d'administration	22/07/2013	16/07/2014	15/07/2015	21/06/2016	21/06/2017
Nombre total d'actions attribuées	800 000	1 291 600	1 136 200	1 131 650	1 207 820
Dont nombre total d'actions attribuées à Didier Michaud-Daniel	800 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Date d'acquisition des actions	21/06/2021 ou 22/06/2022	22/07/2017 ou 22/07/2018	16/07/2018 ou 15/07/2019	21/06/2019	21/06/2020
Conditions de performance	(a)	(b)	(b)	(b)	(b)
Date de fin de période de conservation	21/07/2021 ou 21/07/2022	16/07/2019	15/07/2020	-	-
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2017	0	337 658	1 972	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2017	80 000	517 834	143 184	634 598	16 400
Actions de performance restantes au 31 décembre 2017	720 000	436 108	991 044	497 052	1 191 420

- (a) Le nombre d'actions livrées au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition dépend du niveau de réalisation du Total Shareholder Return (« TSR ») mesuré sur trois périodes de performance correspondant à trois tranches. Pour les première et deuxième tranches, si le TSR, mesuré à l'issue de la première année de la période de performance applicable à chaque tranche, est d'au moins 15 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR, mesuré à l'issue de la première année de la période de performance applicable, est compris entre 10 % et 15 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. S'il est inférieur à 10 %, aucune action de la tranche ne sera acquise au titre de cette première année et la période de performance applicable sera étendue d'une année supplémentaire. Un second calcul sera effectué au terme de la seconde année de la période de performance applicable et ce afin de permettre au bénéficiaire d'acquérir tout ou partie de la moitié des actions de la tranche. La condition de performance de la troisième tranche, qui représente 90 % du total attribué, est basée sur un TSR mesuré en comparant (i) un cours de l'action de la Société égal à 19 euros avec (ii) la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris aux 60 séances de bourse précédant et aux 30 séances de bourse suivant l'annonce des résultats 2020, avec une possibilité d'extension d'un an. Si le TSR mesuré à l'issue de la période de performance est d'au moins 15 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 10 % et 15 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 10 %, le bénéficiaire pourra acquérir 50 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 7 % et 10 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 7 %, le bénéficiaire pourra acquérir 20 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. S'il est inférieur à 7 %, aucune action de la tranche ne sera acquise. Il a été fixé une période d'acquisition d'une durée de neuf ans durant laquelle le bénéficiaire doit conserver son statut de mandataire social suivi d'une période de conservation de deux ans.
- (b) À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions attribuées définitivement à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

Éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2017

Éléments de rémunération pour 2017 de Frédéric Lemoine, Président du Conseil d'administration jusqu'au 8 mars 2017

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE FRÉDÉRIC LEMOINE (TABLEAU AMF N° 2)

(euros)	Frédéric Lemoine Président du Conseil d'administration (jusqu'au 8 mars 2017)			
	Exercice 2017		Exercice 2016	
	dues	versées	dues	versées
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	69 250	69 250	70 607	70 607
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL ^(a)	69 250	69 250	70 607	70 607

(a) La rémunération et les avantages de toute nature perçus de Wendel par Frédéric Lemoine, en qualité de Président du Directoire, au titre des exercices 2016 et 2017 est présentée dans le tableau figurant au paragraphe 3.2.1 – Rémunération et avantages de toute nature perçus de Wendel par les mandataires sociaux non exécutifs, page 144, du présent Document de référence.

Frédéric Lemoine, Président du Conseil d'administration jusqu'au 8 mars 2017, avait souhaité ne pas percevoir de rémunération pour son mandat de Président autre que des jetons de présence.

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2017 et versés en 2018 à Frédéric Lemoine est égal à

69 250 euros (voir tableau n° 3 – Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus de Bureau Veritas ou d'une Société du Groupe par les mandataires sociaux non exécutifs au paragraphe 3.2.1, page 143, du présent Document de référence).

Éléments de rémunération pour 2017 d'Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017

Rémunération et avantages attribués au cours de l'exercice 2017

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS D'ALDO CARDOSO (TABLEAU AMF N° 2)

(euros)	Aldo Cardoso Président du Conseil d'administration (depuis le 8 mars 2017)			
	Exercice 2017		Exercice 2016	
	dues	versées	dues	versées
Rémunération fixe	180 227	180 227	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	112 750	112 750	105 909	105 909
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	292 977	292 977	105 909	105 909

Rémunération fixe annuelle

Le Conseil d'administration du 8 mars 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au Président du Conseil d'administration une rémunération fixe annuelle de 220 000 euros. Aldo Cardoso étant entré en fonction à cette date, la rémunération fixe annuelle pour l'exercice 2017 s'élève à 180 227 euros.

Rémunération variable

Pour mémoire, Aldo Cardoso ne perçoit pas de rémunération variable au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Jetons de présence

Aldo Cardoso a perçu, au titre de l'exercice 2017, 112 750 euros de jetons de présence. Ce montant tient compte des règles de répartition des jetons de présence établies par le Conseil d'administration (voir paragraphe 3.2.1 – Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, page 142, du présent Document de référence).

Rémunération à long terme

Il est rappelé que le Président du Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune rémunération à long terme (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance).

Tableaux récapitulatifs des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 qui seront soumis au vote ex post des actionnaires lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE DIDIER MICHAUD-DANIEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	900 000 euros	Le Conseil d'administration du 21 février 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération fixe annuelle brute et la rémunération variable cible du Directeur Général à 900 000 euros. La rémunération fixe annuelle demeure inchangée depuis 2015.
Rémunération variable cible	900 000 euros	
Rémunération variable annuelle	954 300 euros	Lors de sa réunion du 28 février 2018, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a constaté que le taux de réalisation des critères quantifiables était de 72% et celui des critères qualitatifs de 34% de la rémunération fixe annuelle due à Didier Michaud-Daniel au titre de l'exercice 2017, ce qui l'a conduit à fixer la rémunération variable du Directeur Général pour 2017 à 106% de sa rémunération fixe annuelle due au titre de ce même exercice, soit 954 300 euros. Il est précisé que la réalisation des critères quantifiables et qualitatifs a été évaluée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, selon les modalités décrites dans le tableau figurant au paragraphe 3.2.2, page 152, du présent Document de référence. Le versement de la rémunération variable au titre de l'année 2017 au Directeur Général est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (vote ex post).
Rémunération variable différée	N/A	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	1 922 761 euros (valeur comptable)	Lors de sa réunion du 21 juin 2017, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au Directeur Général 240 000 options d'achat d'actions et de 80 000 actions de performance dans le cadre de la politique d'attribution annuelle des cadres dirigeants (en application des 14 ^e et 15 ^e résolutions de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2016). Ces attributions sont conditionnées par la réalisation de deux conditions de performance : (i) le ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2017 et (ii) la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2018 et 2019. La condition de marge opérationnelle ajustée du Groupe au titre de chacun des exercices 2018 et 2019 s'applique au nombre d'options et d'actions de performance déterminé par le niveau d'atteinte du ROA constaté au titre de l'exercice 2017. Le détail des critères de performance, les conditions d'acquisition et les obligations de conservation de ces actions figurent au paragraphe 3.2.2, page 154, du présent Document de référence. Effet dilutif limité de l'attribution d'options d'achats d'actions et d'actions de performance à Didier Michaud-Daniel : respectivement 0,05 % et 0,02 % du capital social de Bureau Veritas. Au cours de l'exercice 2017, 51 920 actions de performance issues des plans d'attribution antérieurs sont devenus disponibles pour Didier Michaud-Daniel.
Jetons de présence	N/A	Didier Michaud-Daniel ne perçoit pas de jetons de présence.

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Avantages de toute nature	18 000 euros	Didier Michaud-Daniel bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction et des régimes de protection sociale communs aux dirigeants et salariés du Groupe.
Indemnité de départ	Aucun versement	Au titre de l'engagement autorisé par le Conseil d'administration du 8 mars 2017 et approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 (dans sa 5 ^e résolution), Monsieur Michaud-Daniel bénéficie, sous condition de performance, d'une indemnité de départ d'un montant égal au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de départ et la dernière rémunération variable perçue. Les conditions de performance, les critères d'exigibilité et les modalités de versement sont décrits ci-dessus au paragraphe 3.2.2, page 147, du présent Document de référence.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Didier Michaud-Daniel n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Didier Michaud-Daniel ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE FRÉDÉRIC LEMOINE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JUSQU'AU 8 MARS 2017

	Montants soumis au vote	Présentation
Jetons de présence	69 250	Frédéric Lemoine a perçu, au titre de l'exercice 2017, 69 250 euros de jetons de présence. Ce montant tient compte des règles de répartition des jetons de présence établies par le Conseil d'administration.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION D'ALDO CARDOSO, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 8 MARS 2017

	Montants soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	180 227	Le Conseil d'administration du 8 mars 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au Président du Conseil d'administration une rémunération fixe annuelle de 220 000 euros. Aldo Cardoso étant entré en fonction à cette date, la rémunération fixe annuelle pour l'exercice 2017 s'est élevée à 180 227 euros.
Jetons de présence	112 750	Aldo Cardoso a perçu, au titre de l'exercice 2017, 112 750 euros de jetons de présence. Ce montant tient compte des règles de répartition des jetons de présence établies par le Conseil d'administration.

3.3 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés

3.3.1 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs dans le capital social de la Société

A la date de publication du présent Document de référence, les intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs dans le capital social de Bureau Veritas se présentent comme suit :

Dirigeant mandataire social	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Didier Michaud-Daniel	301 120	NS

Didier Michaud-Daniel, Directeur Général, détient également 1 146 720 options d'achat d'actions accordées dans le cadre des plans du 18 juillet 2012, 22 juillet 2013, 16 juillet 2014, 15 juillet 2015, 21 juin 2016 et du 21 juin 2017.

Une description détaillée des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions est présentée ci-dessous au paragraphe 3.3.4 – Options de souscription ou d'achat d'actions, du présent Document de référence.

Administrateurs	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Aldo Cardoso	12 000	NS
André-François Poncet	1 200	NS
Stéphane Bacquaert	1 200	NS
Stéphanie Besnier	1 200	NS
Claude Ehlinger	1 200	NS
Ana Giros Calpe	1 200	NS
Ieda Gomes Yell	1 200	NS
Siân Herbert-Jones	1 200	NS
Pierre Hessler	1 200	NS
Pascal Lebard	1 200	NS
Jean-Michel Ropert	3 000	NS
Lucia Sinapi-Thomas	2 000	NS

3.3.2 Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société et au regard des déclarations effectuées à l'AMF, les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 au cours de l'exercice 2017 sont les suivantes :

Nom et prénom	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (euros)	Description de l'instrument financier
Ana Giros Calpe	Administrateur	Acquisition	09/11/2017	22,47	26 964,00	Actions
Jean-Michel Ropert	Administrateur	Acquisition	27/02/2017	17,80	32 040,00	Actions

À la connaissance de la Société et au regard des déclarations effectuées auprès de l'AMF, les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 entre la clôture de l'exercice 2017 et la date du présent Document de référence sont les suivantes :

Nom et prénom	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (euros)	Description de l'instrument financier
André François-Poncet	Administrateur	Acquisition	05/03/2018	21,4717	25 766,04	Actions

3.3.3 Actions de performance

Date de l'Assemblée générale	22/05/2013	22/05/2013	22/05/2013
Date d'attribution	22/07/2013	22/07/2013	16/07/2014
Nombre d'actions attribuées (retraité)	1 346 700	800 000	1 291 600
Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles donnent droit les actions attribuées (retraité)	1 346 700	800 000	1 291 600
Nombre d'actions acquises	1 088 881	-	337 658
Nombre d'actions annulées	257 819	80 000	517 834
Nombre d'actions attribuées et restant à acquérir	-	720 000	436 108
Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par les mandataires sociaux	88 000	720 000	51 920
Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par les 10 premiers attributaires salariés	78 400	-	52 541
Date d'expiration de la période d'acquisition	22/07/2017 ou 22/07/2016 pour les salariés d'une société française	21/07/2021 ou 21/07/2022	16/07/2018 ou 16/07/2017 pour les salariés d'une société française
Durée de la période d'inaccessibilité à compter du transfert de propriété des actions	Aucune, sauf 2 ans pour les salariés d'une société française	2 ans	Aucune, sauf 2 ans pour les salariés d'une société française
Conditions d'acquisition	Présence et performance ^(a)	Présence et performance ^(b)	Présence et performance ^(a)
Prix de l'action le jour de l'attribution (euros)	21,00	21,00	19,88
Valorisation d'une action (euros)	17,49	5,77	15,67

(a) Les détails des conditions de présence et de performance des plans d'attributions d'actions de performance sont présentés au tableau 10, paragraphe 3.2.2, page 156, du présent Document de référence.

(b) Le détail de l'attribution exceptionnelle d'actions de performance en date du 22 juillet 2013 est présenté au tableau n° 10, paragraphe 3.2.2, du présent Document de référence.

Actions de performance attribuées aux dix premiers attributaires salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017

Actions de performance attribuées	Nombre d'actions de performance attribuées	Valorisation des actions selon la méthode comptable retenue pour les comptes consolidés	Plan
Actions de performance attribuées durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions de performance, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	244 000	18,94 euros	21/06/2017

Les informations concernant les mandataires sociaux sont mentionnées dans les tableaux n°6 et n°7, paragraphe 3.2.2, pages 154 et 155 du présent Document de référence.

20/05/2015	17/05/2016	16/05/2017	Totaux
15/07/2015	21/06/2016	21/06/2017	
1 136 200	1 131 650	1 207 820	6 913 970
1 136 200	1 131 650	1 207 820	6 913 970
1 972	-	-	1 428 511
143 184	634 598	16 400	1 649 835
991 044	497 052	1 191 420	3 835 624
78 320	12 000	80 000	1 030 240
101 886	22 190	244 000	499 017
15/07/2019 ou 15/07/2018 pour les salariés d'une société française	21/06/2019	21/06/2020	
Aucune, sauf 2 ans pour les salariés d'une société française	Aucune	Aucune	
Présence et performance ^(a)	Présence et performance ^(a)	Présence et performance ^(a)	
20,79	19,39	20,78	
16,49	17,65	18,94	

3.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	18/06/2007	18/06/2007	18/06/2007	27/05/2011	27/05/2011
Date du plan d'attribution	03/07/2009	23/07/2010	23/07/2010	18/07/2011 ^(a)	14/12/2011 ^(a)
Nombre d'actions sous options de souscription attribuées (retraité)	1 066 000	540 000	436 800	714 000	260 000
Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles donnent droit les options (retraité)	1 066 000	540 000	436 800	714 000	260 000
Nombre d'options levées	1 005 600	420 000	340 800	492 000	176 580
Nombre d'options annulées	60 400	-	-	36 000	4 940
Nombre d'options attribuées et en vigueur	-	120 000	96 000	186 000	78 480
Nombre total d'actions souscrites ou pouvant être souscrites/achetées par les mandataires sociaux	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions souscrites ou pouvant être souscrites/achetées par les 10 premiers attributaires salariés	194 000	120 000	110 000	126 000	78 480
Date de départ de la période d'exercice des options	03/07/2012	23/07/2013	23/07/2013	18/07/2014	14/12/2014
Date d'expiration des options	03/07/2017	23/07/2018	23/07/2018	18/07/2019	14/12/2019
Prix de souscription/d'achat retraité à la date du présent Document de référence (euros)	8,75	11,58	11,58	14,42	13,28

(a) Ces plans sont des plans d'options d'achat d'actions.

27/05/2011	22/05/2013	22/05/2013	20/05/2015	17/05/2016	16/05/2017	TOTAUX
18/07/2012 ^(a)	22/07/2013 ^(a)	16/07/2014 ^(a)	15/07/2015 ^(a)	21/06/2016 ^(a)	21/06/2017 ^(a)	
1 346 400	1 240 800	1 261 200	1 344 000	1 312 400	1 229 060	10 750 660
1 346 400	1 240 800	1 261 200	1 344 000	1 312 400	1 229 060	10 750 660
469 200	60 000	36 705	-	-	-	3 000 885
59 654	159 206	500 762	104 614	912 176	-	1 837 752
817 546	1 021 594	723 733	1 239 386	400 224	1 229 060	5 912 023
240 000	240 000	155 760	234 960	36 000	240 000	1 146 720
237 600	198 000	147 972	296 784	70 410	562 000	2 141 246
18/07/2015	22/07/2016	16/07/2017	15/07/2018	21/06/2019	21/06/2020	
18/07/2020	22/07/2021	16/07/2022	15/07/2025	21/06/2026	21/06/2027	
17,54	21,01	20,28	20,51	19,35	20,65	

Levées d'options intervenues au cours de l'exercice 2017

INFORMATION GLOBALE

	Plan	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice (euros)
Plan d'options de souscription d'actions	03/07/2009	234 000	8,75
Plan d'options de souscription d'actions	23/07/2010	96 000	11,58
Plan d'options d'achat d'actions	18/07/2011	182 000	14,42
Plan d'options d'achat d'actions	18/07/2012	284 640	17,54
Plan d'options d'achat d'actions	22/07/2013	60 000	21,01
Plan d'options d'achat d'actions	16/07/2014	36 705	20,28
TOTAL		893 345	

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2017 (tableau AMF n° 9)

Nature des options	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute Société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	562 000	20,65 euros	21/06/2017
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	216 000	8,75 euros	03/07/2009
	96 000	11,58 euros	23/07/2010
	182 000	14,42 euros	18/07/2011
	218 400	17,54 euros	18/07/2012
	48 000	21,01 euros	22/07/2013
	8 043	20,28 euros	16/07/2014

Les informations concernant les mandataires sociaux sont mentionnées dans les tableaux n° 4 et n° 5, paragraphe 3.2.2, page 154, du présent Document de référence.

3.3.5 Impact potentiel des titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2017, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'intégralité des options de souscription d'actions de Bureau Veritas est de 216 000 actions. Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de Bureau Veritas au 31 décembre 2017, soit 442 000 000 actions, l'émission de l'intégralité de ces actions représenterait 0,05 % du capital social de Bureau Veritas.

Sur la base du capital social au 31 décembre 2017, l'émission de l'intégralité des 3 835 624 actions de performance attribuées entraînerait une dilution potentielle maximale complémentaire du capital social de la Société de 0,87 %, portant ainsi la dilution totale (options de souscription d'actions et actions de performance) à 4 051 624 actions, soit 0,92 % du capital social de la Société.

3.3.6 Contrats de services entre les dirigeants mandataires sociaux ou les administrateurs et Bureau Veritas ou l'une de ses filiales

À la date de dépôt du présent Document de référence, il n'existe pas de contrat de services conclu entre les dirigeants mandataires sociaux ou les administrateurs et la Société ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

4

Rapport du management RFA

4.1	Faits marquants de l'exercice	168	4.5	Événements postérieurs à l'approbation des comptes	185
4.2	Évolution de l'activité et des résultats	169	4.6	Changements significatifs de la situation financière et commerciale	186
4.3	Flux de trésorerie et financement	175	4.7	Tendances pour l'exercice 2018	187
4.4	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	181			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme RFA

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, et est établi sur la base des comptes consolidés 2017, figurant au paragraphe 5.1 du présent Document de référence.

4.1 Faits marquants de l'exercice

4.1.1 Croissance élevée à un chiffre pour les Initiatives de Croissance et stabilité des autres activités

La croissance organique du Groupe s'élève à 2,2 % sur l'exercice 2017, avec une accélération au second semestre et notamment + 3,8 % au dernier trimestre. Cela s'explique par :

- une croissance solide pour les cinq Initiatives de Croissance (un tiers du chiffre d'affaires du Groupe), en hausse de 6,9 % sur une base organique et par rapport à l'exercice précédent (+ 4,9 % sur l'exercice 2016). Une croissance élevée à deux chiffres a été atteinte dans les Initiatives Automobile et *SmartWorld*, tandis que les Initiatives Agroalimentaire, Opex et Bâtiments & Infrastructures ont enregistré une hausse moyenne à un chiffre ;
- une amélioration graduelle sur l'année pour les autres activités (les deux tiers du chiffre d'affaires du Groupe), en hausse de 0,1 % en croissance organique et par rapport à l'année

précédente avec une croissance de 2,6 % au dernier trimestre. Hormis l'activité *Marine & Offshore* (8 % du chiffre d'affaires du Groupe) et les activités liées au Capex Pétrole & Gaz (moins de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe), qui restent soumises à une pression cyclique (en repli de 5 % et 16 % respectivement en 2017), les autres activités ont réalisé une bonne performance. C'est le cas notamment de l'activité Métaux & Minéraux en phase de redressement, et de la Certification qui maintient une croissance solide.

L'ensemble de ces chiffres conforte l'orientation prise par le Groupe en faveur des Initiatives de Croissance ciblées, qui apportent une croissance additionnelle et la diversification souhaitée.

4.1.2 Neuf acquisitions en 2017, toutes à l'appui des Initiatives de Croissance

En 2017, le Groupe a réalisé neuf acquisitions représentant 146 millions d'euros de chiffre d'affaires annualisé (soit 3,2 % du chiffre d'affaires Groupe en 2017). L'effet périmètre est de 112,7 millions d'euros en 2017. Les acquisitions menées sont de type « bolt-on ». Elles permettent d'une part d'élargir l'offre de service du Groupe à ses clients déjà existants tout en gagnant de nouveaux clients, et d'autre part de développer la présence du Groupe sur de nouveaux marchés. Il est à noter que toutes les acquisitions réalisées en 2017 l'ont été en support des Initiatives de Croissance.

Le Groupe s'est principalement renforcé sur le marché Bâtiment & Infrastructures dans différentes régions du monde : aux États-Unis (Primary Integration Solutions et California Code Check), au Mexique (INCA), en Chine (Shanghai Project Management – SPM, finalisé en février 2017) et en Australie (McKenzie Group).

L'acquisition de Schutter Group, un fournisseur de services d'inspection et de test sur les marchés mondiaux des produits agroalimentaires basé à Rotterdam, est venue appuyer l'Initiative Agroalimentaire. Le Groupe a également ciblé le marché du *SmartWorld* avec deux acquisitions : Siemic, une société d'essais et de certification d'équipements électriques et électroniques aux États-Unis, et ICTK, l'un des principaux acteurs mondiaux des services de test et de certification des paiements intelligents pour les appareils mobiles, les cartes et les terminaux de paiement en Corée du Sud. Enfin, le Groupe a réalisé l'acquisition d'IPS Tokai Corporation, l'un des principaux acteurs du test de compatibilité électromagnétique (CEM) automobile au Japon, permettant ainsi à Bureau Veritas d'étendre sa présence en Asie et d'ajouter des services de test à son portefeuille automobile.

4.1.3 Placement privé sur le marché américain réalisé avec succès

En septembre 2017, Bureau Veritas a réalisé avec succès un placement privé sur le marché américain d'un montant de 355 millions de dollars américains à 10 ans structuré en deux tranches. Le 1^{er} septembre 2017, la première tranche, d'un montant de 200 millions de dollars américains, a été levée par la filiale américaine du Groupe, Bureau Veritas Holdings, Inc. La seconde tranche, d'un montant de 155 millions de dollars américains, sera levée en juillet 2018 par la maison mère, Bureau Veritas SA.

L'opération illustre la forte confiance des investisseurs dans le modèle économique de Bureau Veritas et dans la qualité de son profil de crédit. Bureau Veritas est un émetteur récurrent sur ce marché depuis 2008.

Avec ce placement privé américain, le Groupe :

- saisit des conditions de marché attractives pour refinancer sa dette en dollars à un taux de 3,67 % (avec une prime de 35 points de base à ajouter pour un report de 12 mois), équivalent à 1,68 % en euros à taux fixe. La composante décalée d'un an de 155 millions de dollars américains refinance une dette à taux fixe de 6,7 % ;
- allonge la maturité de sa dette à 5,1 années en moyenne contre 4,0 années précédemment ;
- obtient un départ décalé d'un an rarement atteint sur ce marché ;
- étend sa base d'investisseurs avec 10 nouveaux investisseurs.

4.2 Évolution de l'activité et des résultats

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires	4 689,4	4 549,2	+ 3,1 %
Achats et charges externes	(1 394,1)	(1 340,3)	
Frais de personnel	(2 449,0)	(2 349,9)	
Autres charges	(240,0)	(249,3)	
Résultat opérationnel	606,3	609,7	(0,6) %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,6	0,8	
Résultat financier	(103,7)	(86,5)	
Résultat avant impôts	503,2	524,0	(4,0) %
Impôts sur les résultats	(164,8)	(188,9)	
Résultat net	329,8	335,1	(1,6) %
Intérêts minoritaires	21,8	15,7	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	308,0	319,4	(3,6) %

4.2.1 Chiffre d'affaires

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires de Bureau Veritas s'établit à 4 689,4 millions d'euros, en hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice 2016. La croissance se compose :

- d'une croissance organique ⁽¹⁾ positive de 2,2 % ;
- d'une variation de périmètre de 2,5 % ; et
- d'un impact négatif des variations de taux de change de 1,6 %, lié principalement à l'évolution défavorable du dollar américain contre l'euro.

4.2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 606,3 millions d'euros en 2017, en léger repli de 0,6 % par rapport au résultat opérationnel de 2016. Les charges liées aux Achats et charges externes et Frais de personnel ont été globalement en hausse de 4,1 %. Les autres charges ont baissé de 3,7 %.

4.2.3 Résultat opérationnel ajusté

Le Groupe suit de manière interne un résultat opérationnel « ajusté » que la Direction juge plus représentatif de la performance opérationnelle dans son secteur d'activité, et qui offre l'avantage d'être un indicateur utilisé par la plupart des sociétés évoluant dans l'industrie du TIC.

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges relatives aux acquisitions et aux autres éléments non récurrents (les éléments non récurrents).

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté en 2017 et 2016 :

(en millions d'euros)	2017	2016	Variation
Résultat opérationnel	606,3	609,7	(0,6) %
Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions	77,1	79,5	
Charges de restructurations	57,1	42,6	
Acquisitions et cessions	5,0	3,1	
Total des éléments non récurrents	139,2	125,2	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	745,5	734,9	+ 1,4 %

(1) Pour 2017, la croissance organique correspond à la hausse du chiffre d'affaires par rapport à 2016, à taux de change et périmètre constants.

Les éléments non récurrents de l'exercice s'élèvent à 139,2 millions d'euros, à comparer à 125,2 millions d'euros en 2016, et se décomposent de la façon suivante :

- 77,1 millions d'euros d'amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- 57,1 millions d'euros de charges de restructuration reconnues dans l'ensemble des régions et des activités, et concernant principalement l'activité Marine & Offshore, les Services aux gouvernements, l'activité Industrie ainsi que les activités exposées aux marchés des matières premières ;
- 5,0 millions d'euros liés principalement à des frais d'acquisition sur les acquisitions de l'année.

Le résultat opérationnel ajusté des éléments non récurrents est en progression de 1,4 % à 745,5 millions d'euros en 2017.

La marge opérationnelle ajustée, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires s'élève à 15,9 % en 2017, en baisse de 25 points de base par rapport à 2016. Exprimée à taux de change et à

périmètre constants, la marge opérationnelle ajustée a baissé d'environ 5 points de base en 2017.

Plus des deux tiers du portefeuille du Groupe affichent une marge stable ou en amélioration, contribuant à hauteur de 40 points de base à la marge organique du Groupe : cela s'explique par une amélioration significative des divisions Agroalimentaire & Matières Premières et Bâtiment & Infrastructures, ainsi que le maintien de marges élevées en Certification et Biens de Consommation. Cette amélioration provient de la combinaison d'effets liés au levier opérationnel, à la gestion stricte des coûts, aux efforts Lean et aux bénéfices des restructurations.

Moins d'un tiers du portefeuille a un impact négatif de 45 points de base sur la marge du Groupe avec : (i) - 20 points de base provenant de Marine & Offshore en raison d'une baisse du volume d'activité notamment pour ce qui concerne les nouvelles constructions de navires et les services aux clients offshore ; (ii) - 25 points de base résultant de la pression sur les prix dans le Pétrole & Gaz et un changement de mix dans l'Industrie (vers davantage de contrats Opex que de contrats Capex).

4.2.4 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe comprend essentiellement les intérêts et l'amortissement des frais d'émission de la dette, les produits reçus au titre de prêts, des titres de créances ou de capital ou autres instruments financiers détenus par le Groupe et les plus ou moins-values sur titres de placement ainsi que les

pertes et gains sur opérations en devises et l'ajustement de juste valeur des dérivés financiers. Il inclut également les coûts financiers des régimes de retraites, ainsi que le produit ou rendement attendus des actifs de régimes de retraite financés et l'effet de réactualisation des provisions à long terme.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)

	2017	2016
Coût de l'endettement financier brut	(88,1)	(92,8)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1,3	2,9
Coût de l'endettement financier net	(86,8)	(89,9)
Résultat de change	(12,1)	8,7
Coût financier des régimes de retraites	(2,8)	(2,8)
Autres	(2,0)	(2,5)
RÉSULTAT FINANCIER	(103,7)	(86,5)

Les charges financières nettes s'élèvent à 103,7 millions d'euros en 2017, à comparer à 86,5 millions d'euros en 2016 :

- la baisse du coût de l'endettement financier net à 86,8 millions d'euros en 2017, à comparer à 89,9 millions d'euros en 2016, provient pour l'essentiel : (i) d'une baisse du taux moyen, partiellement compensée par l'augmentation du niveau d'endettement moyen (émission obligataire additionnelle de septembre 2016) ; (ii) de la baisse des produits de trésorerie ;

- le résultat de change du Groupe se compose de gains et pertes de change résultant de la variation des devises sur des actifs et passifs des filiales du Groupe, libellés dans une monnaie différente de leur monnaie fonctionnelle. En 2017, la dépréciation du dollar américain vis-à-vis de l'euro et de certaines devises de pays émergents, ainsi que la forte appréciation de l'euro contre de nombreuses devises, ont ainsi généré une perte de 12,1 millions d'euros ;
- par ailleurs, le coût financier des régimes de retraite est stable.

4.2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 164,8 millions d'euros en 2017 contre 188,9 millions d'euros en 2016. Le taux effectif d'impôt (TEI), représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, représente 32,8 % en 2017 (36,0 % en 2016).

Le taux effectif d'impôt ajusté est de 31,8 %. La baisse du taux effectif d'impôt ajusté de 2,8 points par rapport à 2016 (34,6 %) résulte d'un ensemble d'éléments exceptionnels, et notamment du remboursement en 2017 de la contribution de 3 % sur dividendes suite à la décision du Conseil constitutionnel français d'invalider cette contribution. En outre, les impôts différés du Groupe ont été réévalués en conséquence de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis votée fin 2017.

4.2.6 Résultat net part du Groupe

Le Résultat net part du Groupe de l'exercice ressort à 308,0 millions d'euros, à comparer à 319,4 millions d'euros en 2016. Le bénéfice net par action (BPA) s'est élevé à 0,71 euro, à comparer à 0,73 euro en 2016.

4.2.7 Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté part du Groupe est défini comme le Résultat net part du Groupe ajusté des éléments non récurrents nets d'impôt.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net part du Groupe	308,0	319,4
BPA ^(a) (en euro par action)	0,71	0,73
Éléments non récurrents	139,2	125,2
Résultat net des activités destinées à être cédées	8,6	-
Effet d'impôt sur les éléments non récurrents	(39,7)	(35,6)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	416,1	409,0
BPA AJUSTÉ ^(a) (en euro par action)	0,95	0,94

(a) Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions de 436 422 741 en 2017 et de 437 147 988 en 2016.

Le Résultat net part du Groupe ajusté s'élève à 416,1 millions d'euros, en hausse de 1,7 % par rapport à 2016. Le bénéfice net ajusté par action s'élève à 0,95 euro en 2017, à comparer à 0,94 euro en 2016.

4.2.8 Résultat par activité

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	2017	2016 ^(a)	Croissance			
			Totale	Croissance organique	Effet périmètre	Effet de change
Marine & Offshore	364,9	391,9	(6,9) %	(5,3) %	+ 0,6 %	(2,2) %
Agroalimentaire & Matières Premières	1 072,5	1 004,6	+ 6,8 %	+ 2,4 %	+ 5,6 %	(1,2) %
Industrie	1 096,3	1 132,0	(3,2) %	(0,8) %	(0,9) %	(1,5) %
Bâtiment & Infrastructures	1 119,9	1 029,0	+ 8,8 %	+ 5,1 %	+ 5,1 %	(1,4) %
Certification	368,6	353,5	+ 4,3 %	+ 6,1 %	+ 0,1 %	(1,9) %
Biens de consommation	667,1	638,3	+ 4,5 %	+ 4,7 %	+ 1,9 %	(2,1) %
TOTAL GROUPE	4 689,4	4 549,2	+ 3,1 %	+ 2,2 %	+ 2,5 %	(1,6) %

(a) Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 a été retraité en raison d'un reclassement d'environ 5 millions d'euros entre les activités Bâtiment & Infrastructures et Industrie.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	Résultat opérationnel ajusté			Marge opérationnelle ajustée					
	2017	2016 ^(a)	Variation	2017	2016	Variation totale (points de base)	Variation organique	Effet périmètre	Effet de change
Marine & Offshore	80,2	99,2	(19,1) %	22,0 %	25,3 %	(330)	(260)	(15)	(55)
Agroalimentaire & Matières Premières	134,6	117,1	+ 14,9 %	12,6 %	11,7 %	+ 90	+ 120	(40)	+ 10
Industrie	133,1	148,4	(10,3) %	12,1 %	13,1 %	(100)	(115)	+ 40	(25)
Bâtiment & Infrastructures	170,1	154,0	+ 10,4 %	15,2 %	15,0 %	+ 20	+ 75	(40)	(15)
Certification	62,9	60,3	+ 4,3 %	17,1 %	17,1 %	-	(20)	+ 5	+ 15
Biens de consommation	164,6	155,9	+ 5,6 %	24,7 %	24,4 %	+ 30	+ 30	+ 10	(10)
TOTAL GROUPE	745,5	734,9	+ 1,4 %	15,9 %	16,2 %	(25)	(5)	(9)	(12)

(a) Le résultat opérationnel ajusté de l'exercice 2016 a été retraité en raison d'un reclassement d'environ 4 millions d'euros entre les activités Bâtiment & Infrastructures et Industrie.

ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE AJUSTÉE

(en pourcentage et points de base)

Marge opérationnelle ajustée au 31 décembre 2016	16,2 %
Variation organique	(5) pb
Marge opérationnelle ajustée organique	16,1 %
Effet périmètre	(9) pb
Effet de change	(12) pb
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2017	15,9 %

Marine & Offshore

Le chiffre d'affaires est en baisse de 4,7 % à taux de change constant, avec une croissance organique négative de 5,3 % et une hausse liée aux acquisitions de 0,6 %. Sur le quatrième trimestre 2017, le chiffre d'affaires chute de - 4,2 % en organique, principalement sous l'effet du déclin des nouvelles constructions.

Le chiffre d'affaires du segment navires en service (62 % du chiffre d'affaires de la division) diminue légèrement par rapport à l'an passé avec des situations contrastées par sous-segment : le segment Navires en service (Core) connaît une progression modérée qui trouve son origine dans la croissance de la flotte classée, partiellement effacée par la pression exercée sur les prix, alors que le nombre de navires immobilisés se stabilise. Les activités Offshore enregistrent une baisse à un chiffre, qui s'explique par l'insuffisance de projets en haute mer et une réduction supplémentaire des études d'évaluation des risques. Les services aux clients offshore demeurent cependant stables en fin d'année 2017.

Au 31 décembre 2017, la flotte classée par Bureau Veritas se compose de 11 299 navires et représente 118,0 millions de tonneaux, en hausse de 3,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du segment Nouvelles Constructions (38 % du chiffre d'affaires de la division) enregistre un fort déclin sur l'année. Les nouvelles commandes s'établissent à 5,1 millions de tonneaux pour l'année, contre 1,9 million de tonneaux l'année précédente. Le carnet de commandes s'élève à 12,6 millions de tonneaux fin 2017 (comparés à 13,6 millions en décembre 2016). Le carnet demeure bien diversifié, avec une augmentation de certaines catégories comme les pétroliers, vraquiers et méthaniers.

La marge opérationnelle ajustée de l'exercice s'élève à 22,0 %, en repli de 330 points de base par rapport à 2016, notamment du fait de la baisse d'activité dans les nouvelles constructions. Le Groupe a engagé des actions de restructuration pour contrer la forte pression qui s'exerce sur la marge opérationnelle du segment Marine & Offshore.

Perspectives : En 2018, Bureau Veritas prévoit une croissance organique légèrement négative dans cette activité. Cela reflète : (i) le déclin persistant des nouvelles constructions, en raison des délais de production, avec un rebond progressif des nouvelles constructions attendu à partir du second semestre 2018 grâce aux nouvelles commandes reçues en 2017 ; (ii) la résilience du segment Navires en service, activités Offshore comprises.

Agroalimentaire & Matières Premières

Le chiffre d'affaires est en hausse de 8,0 % à taux de change constant, avec une croissance organique positive de 2,4 % et une hausse liée aux acquisitions de 5,6 %, provenant de l'acquisition du groupe Schutter (en mars). Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre augmente de + 7,1 % à taux de change constant, dont 4,9 % de croissance organique et 2,2 % d'effet périmètre. Le segment **Produits Pétroliers & Pétrochimiques** (38 % du chiffre d'affaires de la division) réalise une croissance organique de 3,0 %, sous l'effet des bons résultats des activités de négoce dans un contexte concurrentiel et de prix difficiles. La croissance apparaît particulièrement forte en Chine, soutenue en Afrique et robuste en Europe. Les activités non liées aux échanges (oil condition monitoring, marine fuel) affichent une croissance à deux chiffres avec une contribution accrue.

Le segment **Métaux & Minéraux** (27 % du chiffre d'affaires) réalise une bonne performance, avec une croissance organique de 5,7 %

en 2017, sous l'impulsion des activités liées aux échanges et amonts (*Upstream*; hors charbon). Les activités *Upstream*, à l'exception du charbon qui reste sous pression, enregistrent une forte hausse au T4, confirmant ainsi leur accélération au second semestre. Les activités liées aux échanges se portent bien dans l'ensemble des régions, avec une croissance particulièrement soutenue en Europe, grâce à l'attention portée aux grands comptes et à des gains de parts de marché.

Le segment **Agroalimentaire** (20 % du chiffre d'affaires) enregistre une solide croissance organique de 6,8 % sur l'exercice, bénéficiant de la hausse à deux chiffres des activités d'essais et d'inspection agricoles. Cela a été rendu possible par l'excellente performance des activités brésiliennes, soutenues par les niveaux de production record atteints dans la culture du soja et du maïs. Dans l'ensemble, le Groupe bénéficie de capacités latino-américaines élargies grâce à l'acquisition du groupe Schutter au premier trimestre 2017, mais aussi de KMA fin 2016.

Le segment **Services aux gouvernements** (15 % du chiffre d'affaires) chute de - 7,1 % en organique. Ce repli est expliqué pour l'essentiel par la baisse des volumes et des valeurs des importations destinées aux pays d'Afrique occidentale, à la fin d'un contrat PSI (*Pre-Shipment Inspection* - PSI) en Guinée, à la fin programmée du contrat *Scanner* en Côte d'Ivoire, et à la poursuite de la détérioration du programme irakien de Vérification de Conformité (VOC). Ce dernier, néanmoins, se stabilise au quatrième trimestre. L'exercice 2017 est marqué par la disparition progressive des PSI dans la composition du chiffre d'affaires, tandis que les contrats VOC connaissent un essor notable, tout particulièrement au quatrième trimestre 2017. De surcroît, le Groupe élargit son offre de nouveaux services, comme le service centralisé (*one-stop-shop*) d'assurance en Arménie. Ceci participe de la réduction globale du profil de risques des Services aux gouvernements.

La marge opérationnelle ajustée annuelle gagne 90 points de base, à 12,6 %, contre 11,7 % en 2016, bénéficiant principalement des effets des volumes et du mix dans les différents segments.

Perspectives : En 2018, le Groupe s'attend à ce que son activité Agroalimentaire & Matières Premières améliore sa croissance par rapport à 2017, nourrie par la reprise des marchés des Métaux & Minéraux, un secteur Agroalimentaire en bonne santé et la stabilisation des Services aux gouvernements, grâce à la montée en puissance de plusieurs contrats remportés.

Industrie

Le chiffre d'affaires annuel est en baisse de 1,7 % à taux de change constant, avec une légère baisse organique de - 0,8 % (incluant - 0,2 % au T4) et un impact sur le périmètre négatif de - 0,9 % lié à l'abandon des activités de contrôle non destructif non stratégiques en Europe (France et Allemagne).

Ceci traduit un déclin marqué des activités liées aux Capex dans le secteur Pétrole & Gaz (en baisse de 16 % à l'échelle du Groupe), partiellement compensé par une croissance à un chiffre (bas de fourchette) des activités liées à l'Opex, et par de solides performances dans les autres marchés finaux comme *Power & Utilities* et Transports (dont Automobile).

Dans les marchés Pétrole & Gaz (38 % du chiffre d'affaires de la division), les conditions restent difficiles, avec de faibles niveaux d'activité persistants pour les Capex Pétrole & Gaz, des investissements toujours réduits de la part des principales compagnies pétrolières et une pression soutenue sur les prix. Dans ce contexte, le Groupe poursuit son effort sur les services liés aux Opex, qui ont légèrement cru au cours de l'année.

Globalement, les activités liées aux Opex réalisent une croissance solide, avec notamment un gain de 18 % de croissance organique

dans le secteur *Power & Utilities*, qui restent une priorité du plan stratégique du Groupe.

Dans le secteur Automobile, le Groupe travaille actuellement sur plusieurs projets d'externalisation, tel que Code'nGO lancé au cours de l'année, qui permet aux apprentis conducteurs de se présenter à l'épreuve écrite théorique du permis de conduire français de façon totalement automatisée et digitalisée dans plus d'une centaine de centres gérés par Bureau Veritas, et dont le déploiement devrait se poursuivre en 2018.

Au niveau géographique, la croissance est forte en Afrique et au Moyen-Orient, robuste en Amérique latine (en premier lieu au Brésil) grâce à la diversification géographique et sectorielle, mais plus faible en Europe et Amérique du Nord. Les États-Unis enregistrent cependant une croissance positive au quatrième trimestre. L'Australie et la Corée du Sud accusent, comme prévu, un déclin marqué, qui s'explique par la fin de contrats majeurs.

La marge opérationnelle ajustée annuelle est en repli de 100 points de base, à 12,1 %, contre 13,1 % en 2016, en raison : (i) de l'impact négatif du mix, lié à la baisse d'activité Capex dans le Pétrole & Gaz, et à l'effort du Groupe porté vers les contrats Opex ; (ii) de la poursuite de certaines pressions sur les prix dans les activités Opex du Pétrole & Gaz.

Perspectives : En 2018, Bureau Veritas prévoit le retour d'une croissance organique légèrement positive pour l'ensemble de l'activité, appuyée par la stratégie de diversification qui continuera à porter ses fruits (*Power & Utilities*, Automobile), tandis que les marchés Capex dans le Pétrole & Gaz devraient se stabiliser à des niveaux bas au cours de l'année.

Bâtiment & Infrastructures

L'activité Bâtiment & Infrastructures enregistre une progression solide de son chiffre d'affaires, de 10,2 % à taux de change constant, qui se répartit équitablement entre croissance organique (5,1 %) et externe (avec cinq acquisitions finalisées en 2017 : Shanghai Project Management en Chine, California Code Check et Primary Integration aux États-Unis, INCA au Mexique et McKenzie Group en Australie).

Les activités liées à la construction affichent une croissance organique légèrement plus forte (60 % du chiffre d'affaires) que celle dans les activités des bâtiments en service.

Une croissance organique à deux chiffres est enregistrée en Asie (25 % du chiffre d'affaires), dont 16,4 % pour les opérations en Chine (17 % du chiffre d'affaires Bâtiment & Infrastructures), et 13,2 % sur le marché japonais plus mature. La performance en Chine s'explique par la forte croissance dans les projets énergétiques et d'infrastructures, secteurs où Bureau Veritas a construit des positions fortes.

Dans la région Amériques (13 % du chiffre d'affaires), la croissance robuste provient en particulier de l'expansion régionale (Chili, Colombie, Argentine), réalisée grâce à de nouveaux projets de construction.

En Europe, la croissance (59 % du chiffre d'affaires) se situe en deçà de la moyenne de la division, principalement à cause d'un démarrage lent en 2017 en France (44 % du chiffre d'affaires), bien qu'un redressement positif ait été constaté au quatrième trimestre. Les activités liées aux Capex enregistrent une tendance à la hausse, avec un niveau de vente satisfaisant, tandis que celles liées aux Opex bénéficient de l'accélération du recrutement et des contrats remportés dans le marché de masse, notamment en France et au Royaume-Uni.

La marge opérationnelle ajustée annuelle gagne 20 points de base à 15,2 %, dont 75 points de base d'amélioration organique grâce à des effets liés aux volumes et au mix.

Perspectives : En 2018, les perspectives attendues pour l'activité sont positives avec une croissance soutenue pour les activités liées aux Capex et aux Opex. Ces perspectives reflètent une croissance forte attendue en Asie (notamment en Chine, sous l'effet de nombreux projets d'infrastructures), en Amérique latine, ainsi qu'une croissance en amélioration en Europe, et notamment en France, tirée par les services liés aux Opex et aux Capex.

Certification

L'activité Certification enregistre une croissance organique de 6,1 % sur l'année 2017 (dont 6,8 % au quatrième trimestre), répartie sur toutes les régions et catégories.

Globalement, la croissance est soutenue par le renouvellement des normes (ISO 9001, 14001, schémas sectoriels dans l'aéronautique – AS 9100 – et l'automobile IATF), mais aussi les lancements de nouveaux produits et services. Fin 2017, plus de la moitié des clients de Bureau Veritas ont migré vers les nouvelles normes QHSE (ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015). L'effet de cette transition devrait perdurer jusqu'au premier semestre 2018.

Les audits personnalisés réalisent une croissance à deux chiffres, grâce aux audits de gestion des risques fournisseurs, de protection de la marque et les audits opérationnels chez les clients, à l'instar des activités de formation qui bénéficient également d'une révision des normes. Les schémas de certification alimentaires profitent d'une hausse élevée à un chiffre, nourrie en grande partie par la certification des produits alimentaires biologiques, tandis que le segment chaîne d'approvisionnement & développement durable connaît une hausse modérée (soutenue par les activités autour de la gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre, partiellement compensée par un déclin de la certification des systèmes de gestion de la filière bois).

Les contrats de certification internationale progressent de 10 % en organique, sous l'impulsion de nouveaux contrats signés avec des sociétés internationales, notamment dans les secteurs Automobile, Aérospatial et Pétrole & Gaz.

Enfin, le lancement de nouveaux produits et services contribue aussi largement à la croissance. Ceci inclut l'offre du Groupe en matière de risques d'entreprise : cybersécurité, anti-corruption et continuité de l'exploitation ; dans le domaine de la cybersécurité, Bureau Veritas a obtenu au troisième trimestre 2017 l'accréditation pour délivrer la certification *Information Safety Certification* en Chine. Le Groupe développe en outre son propre référentiel en matière de confidentialité des données, dans l'optique de la mise en œuvre du règlement RGPD, ou règlement général sur la protection des données, en mai 2018 dans l'Union européenne.

Au niveau géographique, l'Europe de l'Est et l'Amérique latine réalisent une croissance à deux chiffres, l'Asie enregistre une croissance élevée à un chiffre, tandis que l'Europe et les Amériques progressent à un rythme un peu moins soutenu.

La marge opérationnelle ajustée annuelle est maintenue stable à un niveau élevé, à 17,1 %. Ce bon résultat est le reflet d'une forte augmentation en Amérique latine, et d'une baisse en Amérique du Nord en raison d'investissements importants, alors que les autres régions demeurent globalement stables.

Perspectives : En 2018, l'activité Certification devrait poursuivre sa croissance solide, avec de meilleurs résultats au premier semestre qu'au second en raison de la date limite du renouvellement des normes fixée à septembre 2018.

Biens de consommation

Le chiffre d'affaires est en progression de 6,6 % à taux de change constant, dont 4,7 % de croissance organique, avec une performance solide dans la quasi-majorité des catégories de services. Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2017 est en hausse de 6,5 % à taux de change constant avec une croissance organique de 4,9 %.

Le segment **Produits Électriques & Électroniques** enregistre une croissance élevée à un chiffre (33 % du chiffre d'affaires de la division) sous l'effet des activités de tests dans l'Automobile et le Mobile, en Europe et aux États-Unis en premier lieu. Le segment Biens durables affiche une très bonne performance, en croissance organique à deux chiffres (bas de fourchette), soutenu par la Chine et une dynamique forte auprès des grands comptes, en particulier en Europe ; en revanche, le segment Jouets reste structurellement sous pression et accuse une baisse à un chiffre sur l'ensemble de l'année, en dépit d'une stabilisation au quatrième trimestre. Enfin, le segment Textiles (36 %) est en croissance en ligne avec la moyenne de la division, dans un environnement de marché difficile avec les détaillants traditionnels. Ceci soutient la stratégie du Groupe qui vise à cibler les mégavendeurs et les comptes intermédiaires. L'Asie du Nord et du Sud-Est est la région la plus performante. Le marché intérieur chinois contribue à cette performance, sous l'impulsion du secteur Automobile en plein essor.

L'acquisition de Siemic début 2017 élargit la présence de Bureau Veritas dans les secteurs *SmartWorld* et Automobile, en Chine comme aux États-Unis. À terme, le Groupe devrait développer son activité de test d'homologation en Chine (acquisition VEO) et étendre sa plateforme au Japon (IPS Tokai).

La marge opérationnelle ajustée annuelle s'améliore de 30 points de base et est solide à 24,7 %, les pressions tarifaires et le mix négatif étant plus que compensés par les initiatives prises sur la marge (gestion des coûts/*LEAN*).

Perspectives : En 2018, le Groupe anticipe une croissance modérée à un chiffre, comme en 2017, compte tenu de la forte dynamique du segment Produits Électriques & Électroniques soutenue par les initiatives *SmartWorld* et Automobile, mais aussi du segment Biens durables grâce notamment à la stabilisation du sous-segment Jouets.

4.3 Flux de trésorerie et financement

4.3.1 Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôts	503,2	524,0
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement	103,8	61,1
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(0,3)	57,9
Amortissements et dépréciations	203,7	202,4
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(59,5)	(37,2)
Impôts payés	(169,7)	(213,8)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	581,2	594,4
Acquisitions de filiales	(164,8)	(189,8)
Cessions de filiales et d'activités	-	0,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(142,3)	(156,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8,9	10,7
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(32,2)	(10,7)
Cessions d'actifs financiers non courants	10,3	19,3
Variation des prêts et avances consenties	7,3	1,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0,7	0,5
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(312,1)	(324,9)
Augmentation de capital	3,4	1,0
Acquisition/cession d'actions propres	(36,8)	(42,8)
Dividendes versés	(295,4)	(255,1)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	172,6	742,5
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(717,0)	(35,9)
Remboursement des dettes avec les actionnaires	(3,4)	(13,3)
Intérêts payés	(98,2)	(86,0)
Autres	(0,3)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(975,1)	310,4
Incidence des écarts de change	(27,7)	(2,6)
Incidence des changements de méthode	0,2	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(733,5)	577,3
Trésorerie nette au début de la période	1 088,0	510,8
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE	354,5	1 088,1
Dont disponibilités et équivalent de trésorerie	364,3	1 094,1
Dont concours bancaires courants	(9,8)	(6,0)

Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est en baisse de 2,2 % à 581,2 millions d'euros, significativement affecté par des effets de change négatifs estimés à 20,2 millions d'euros. La variation du BFR au 31 décembre 2017 a représenté un emploi de 59,5 millions d'euros, contre un emploi de 37,2 millions d'euros en 2016. Cette hausse s'explique principalement par une plus forte croissance des activités du Groupe au quatrième trimestre 2017 (croissance organique de 3,8 % sur le quatrième trimestre dont l'incidence sur le poste clients de fin d'année est estimée à 40 millions d'euros). Ces effets négatifs sont partiellement compensés par la progression organique des flux nets de trésorerie et la baisse des impôts payés au cours de l'exercice 2017, avec notamment le remboursement en 2017 de la contribution de 3 % sur dividendes et le jeu des régularisations de versements de l'impôt sur les sociétés en France.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) s'établit à 453,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, à comparer à 454,6 millions d'euros au 31 décembre 2016. En pourcentage du chiffre d'affaires, le BFR est en baisse à 9,7 %, à comparer à 10,0 % en 2016.

(en millions d'euros)	2017	2016
Flux net de trésorerie généré par l'activité	581,2	594,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(142,3)	(156,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8,9	10,7
Intérêts payés	(98,2)	(86,0)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE	349,6	362,5

Le flux de trésorerie disponible, correspondant au flux net de trésorerie généré par l'activité après impôts, intérêts financiers et acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, s'élève à 349,6 millions d'euros en 2017, en baisse de 3,6 % par rapport à 2016. Sur une base organique, le flux de trésorerie disponible a

progressé de 3,2 % au cours de l'exercice 2017. Ajusté de décalages défavorables de paiements d'intérêts (-10,3 millions d'euros), et sur une base organique, le flux de trésorerie disponible est en hausse de 6,0 %.

ÉVOLUTION DU FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

(en millions d'euros)		
Flux de trésorerie disponible au 31 décembre 2016		362,5
Variation organique		+ 11,5
Flux de trésorerie disponible organique		374,0
Effet périmètre		+7,7
Flux de trésorerie disponible à taux constant		381,7
Effet de change		(32,1)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2017		349,6

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

L'inspection et la certification sont des activités de services peu intensives en capital alors que les activités d'analyse et de test en laboratoires requièrent des investissements en équipements. Ces dernières concernent les activités Biens de consommation et Agroalimentaire & Matières Premières ainsi que certaines activités d'inspection de marchandises aux frontières (Services au gouvernement et commerce international faisant partie de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières), nécessitant des équipements scanners et des systèmes d'information.

Le montant total des investissements d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions réalisées par le Groupe est maîtrisé à 133,4 millions d'euros, en baisse de 8,6 % par rapport à 2016. Ainsi, le montant net des investissements du Groupe exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires ressort à 2,8 %, à comparer à 3,2 % en 2016.

Intérêts payés

Les intérêts sont en hausse à 98,2 millions d'euros, par rapport à 86,5 millions d'euros en 2016, du fait du calendrier de refinancement du Groupe.

Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du Groupe reflètent son développement par croissance externe. Le détail des acquisitions réalisées par le Groupe peut être présenté de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Prix des activités acquises	(189,9)	(181,6)
Trésorerie des sociétés acquises	15,2	9,8
Complément de prix restant à payer au titre des acquisitions de l'année	30,9	40,1
Décaissements sur acquisitions antérieures	(15,1)	(52,3)
Impact sur la trésorerie des activités acquises	(158,9)	(184,0)
Frais d'acquisition	(5,9)	(5,8)
ACQUISITION DE FILIALES	(164,8)	(189,8)

Acquisitions et cessions de sociétés

En 2017, le Groupe a réalisé neuf acquisitions. Une description succincte de ces acquisitions figure dans le paragraphe 4.1 – Faits marquants de l'exercice et dans la note 12 annexée aux états financiers consolidés 2017, figurant au paragraphe 5.1 du présent Document de référence.

L'impact financier net des acquisitions est de 168,7 millions d'euros. Il comprend :

- 164,8 millions d'euros au titre de l'acquisition de filiales ;
- 0,5 million d'euros de dette financière des sociétés acquises ;
- 3,4 millions d'euros liés à des rachats d'intérêts minoritaires.

Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe

Opérations sur le capital (augmentation, réduction et achat d'actions propres)

Pour servir les plans de *stock-options*, la Société a réalisé en 2017 des rachats d'actions nets des augmentations de capital pour un montant de 33,4 millions d'euros.

Dividendes

En 2017, le Groupe a versé des dividendes pour un montant de 295,4 millions d'euros, dont 239,8 millions d'euros versés par Bureau Veritas SA à ses actionnaires au titre de l'exercice 2016 (dividende unitaire de 0,55 euro).

Dette financière

Le montant de la dette financière brute au bilan a diminué de 633,4 millions d'euros au 31 décembre 2017, par rapport au 31 décembre 2016. Cette diminution résulte notamment du remboursement de l'émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance mai 2017 qui avait été refinancée par anticipation en 2016.

La dette financière nette ajustée est en légère augmentation (+ 98,0 millions d'euros). Cette augmentation résulte principalement :

- des décaissements liés aux acquisitions de l'exercice pour 164,8 millions d'euros, aux dividendes versés à hauteur de 295,4 millions d'euros et aux achats d'actions propres pour 36,8 millions d'euros ;
- du flux de trésorerie disponible de 349,6 millions d'euros et de l'impact favorable, pour 68,4 millions d'euros, de l'évolution des cours de change sur la dette au 31 décembre 2017.

4.3.2 Financement

Sources de financement du Groupe

Principales sources de financement

Au 31 décembre 2017, l'endettement brut du Groupe s'élève à 2 449,0 millions d'euros et se compose de :

Financements non bancaires :

- le US Private Placement 2008 (292,8 millions d'euros) ;
- le US Private Placement 2010 (184,1 millions d'euros) ;
- le US Private Placement 2011 et 2014 (166,8 millions d'euros) ;
- le US Private Placement 2013 et 2014 (125,1 millions d'euros) ;
- le US Private Placement 2017 (166,8 millions d'euros) porté par Bureau Veritas Holdings, Inc. ;

- les différentes tranches des emprunts *Schuldschein* SSD (260 millions d'euros) ; et
- les émissions obligataires de 2014 et 2016 (1,2 milliard d'euros).

Financements bancaires :

- le Crédit Syndiqué 2012 (non tiré) ;
- les autres emprunts bancaires (15,9 millions d'euros) ; et
- les concours bancaires (9,8 millions d'euros).

Frais d'emprunts et intérêts courus pour un montant de 27,7 millions d'euros.

L'évolution de l'endettement brut du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2017	2016
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (plus d'un an)	2 240,0	2 492,9
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (moins d'un an)	199,2	583,5
Concours bancaires	9,8	6
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	2 449,0	3 082,4

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie et de l'endettement net du Groupe :

(en millions d'euros)	2017	2016
Valeurs mobilières et créances assimilées	7,1	668,7
Disponibilités	357,2	425,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	364,3	1 094,1
Endettement brut total	2 449,0	3 082,4
ENDETTEMENT NET TOTAL	2 084,7	1 988,3
Instruments de couverture de devises	9,7	8,1
ENDETTEMENT NET AJUSTÉ	2 094,4	1 996,4

La dette financière nette ajustée (dette financière nette après instruments de couverture de devises telle que définie dans le calcul des ratios bancaires) s'élève à 2 094,4 millions d'euros au 31 décembre 2017, à comparer à 1 996,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Ratios bancaires

La plupart des financements du Groupe sont soumis au respect de certains engagements et ratios financiers. Au 31 décembre 2017, tous ces engagements étaient respectés. Ces engagements peuvent être résumés ainsi :

- le premier ratio est défini comme le rapport de la dette financière nette ajustée sur l'EBITDA consolidé (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise, et doit être inférieur à 3,25. Au 31 décembre 2017, ce ratio s'élève à 2,37 ;
- le second ratio représente l'EBITDA consolidé (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financières nettes du Groupe et doit être supérieur à 5,5. Au 31 décembre 2017, ce ratio s'élève à 10,18.

Principales caractéristiques des financements

US Private Placement 2008

Le Groupe a mis en place le 16 juillet 2008 un placement privé aux États-Unis (« USPP 2008 ») d'un montant de 266 millions de dollars américains et de 63 millions de livres sterling. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants tirés (en millions d'euros)	Devise de tirage	Amortissement	Taux
Juillet 2018	155,2	GBP & USD	<i>In fine</i>	Fixe
Juillet 2020	137,6	GBP & USD	<i>In fine</i>	Fixe

Cette émission a été réalisée sous la forme de quatre *senior notes* remboursables *in fine*. Le USPP 2008 est tiré à 100 %.

Le refinancement de 155 millions de dollars américains arrivant à échéance en juillet 2018 est d'ores et déjà conclu auprès d'un Groupe d'investisseurs américains. Cette ligne sera tirée en juillet 2018.

US Private Placement 2010

Les caractéristiques de ce contrat de financement (« USPP 2010 ») sont les suivantes :

Échéance	Montants tirés (en millions d'euros)	Devise de tirage	Amortissement	Taux
Juillet 2019	184,1	EUR	<i>In fine</i>	Fixe

Au 31 décembre 2017, le USPP 2010 est tiré à 100 % en euros pour un montant de 184,1 millions d'euros.

US Private Placement 2011 et 2014

Le Groupe a mis en place en 2011 une ligne de financement non confirmée et multidevise, à hauteur de 200 millions de dollars américains, auprès d'un investisseur.

Le Groupe a confirmé l'utilisation de 100 millions de dollars américains en 2011, pour une durée de dix ans, et de 100 millions de dollars américains en mai 2014, pour une durée de huit ans.

Échéance	Montants tirés (en millions d'euros)	Devise de tirage	Amortissement	Taux
Octobre 2021	83,3	USD	<i>In fine</i>	Fixe
Mai 2022	83,3	USD	<i>In fine</i>	Variable

Au 31 décembre 2017, la ligne de financement est tirée à 100 % en dollars américains.

US Private Placement 2013 et 2014

Le Groupe a mis en place en octobre 2013 et pour une durée de trois ans une ligne de financement non confirmée et multidevise à hauteur de 150 millions de dollars américains auprès d'un investisseur.

Échéance	Montants tirés (en millions d'euros)	Devise de tirage	Amortissement	Taux
Septembre 2020	62,5	USD	<i>In fine</i>	Variable
Juillet 2022	20,8	USD	<i>In fine</i>	Variable
Juillet 2022	41,7	USD	<i>In fine</i>	Fixe

Au 31 décembre 2017, la ligne de financement est tirée à 100 % en dollars américains.

US Private Placement 2017

Le Groupe a mis en place en septembre 2017 un placement privé (« USPP 2017 ») d'un montant de 355 millions de dollars américains. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants tirés (en millions d'euros)	Devise de tirage	Amortissement	Taux
Septembre 2027	166,8	USD	<i>In fine</i>	Fixe

Au 31 décembre 2017, la ligne de financement portée par Bureau Veritas Holdings, Inc. est tirée à 100 % en dollars américains.

Échéance	Montants non tirés (en millions d'euros)	Devise de tirage	Amortissement	Taux
Juillet 2028	129,2	USD	In fine	Fixe

Au 31 décembre 2017, la ligne de financement de 155 millions de dollars américains n'est pas tirée.

Schuldschein SSD

Le Groupe a mis en place en 2011 et 2012 des placements privés de type *Schuldschein* en plusieurs tranches sur le marché allemand pour un montant total de 193 millions d'euros remboursable *in fine* dont 92 millions d'euros ont été remboursés au cours de l'année 2015, 14 millions d'euros au cours de l'année 2016 et 27 millions d'euros au cours de l'année 2017.

Un nouveau placement privé d'un montant de 200 millions d'euros a été mis en place en juillet 2015 avec des échéances de cinq et sept ans. L'encours total représente 260 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Émissions obligataires 2014 et 2016

Le Groupe a réalisé trois émissions obligataires non notées pour un total de 1,2 milliard, dont deux émissions en 2016 de respectivement 500 millions d'euros à sept ans et 200 millions à dix ans. Les caractéristiques sont les suivantes :

Échéance	Montants tirés (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Janvier 2021	500	EUR	In fine	3,125 %
Septembre 2023	500	EUR	In fine	1,250 %
Septembre 2026	200	EUR	In fine	2,000 %

Billets de Trésorerie

Le Groupe a mis en place un programme de billets de trésorerie afin d'optimiser sa gestion de trésorerie court terme. Les maturités des billets de trésorerie sont inférieures à un an. Le plafond de ce programme est fixé à 450 millions d'euros.

Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a pas émis de billets de trésorerie.

Crédit syndiqué

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit syndiqué *revolving* confirmée d'un montant de 450 millions d'euros. Cette ligne mise en place en juillet 2012 pour une durée de cinq ans a vu sa maturité portée à avril 2019 en 2014.

Au 31 décembre 2017, le Crédit Syndiqué 2012 n'est pas tiré.

Sources de financement attendues pour les investissements futurs

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement opérationnels seront totalement couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation.

Au 31 décembre 2017, pour le financement de sa croissance externe, le Groupe dispose des ressources provenant :

- des flux de trésorerie disponibles après impôts, frais financiers et dividendes ;
- de sa trésorerie disponible ;

- des 450 millions d'euros disponibles et confirmés au 31 décembre 2017 sur le Crédit Syndiqué 2012. La disponibilité de cette source de financement est soumise au respect des ratios bancaires.

Investissements en cours de réalisation et envisagés

Principaux investissements en cours de réalisation

Fin décembre 2017, les investissements majeurs en cours de réalisation s'élèvent à 12,3 millions d'euros. Ils concernent principalement :

- l'activité Biens de consommation, des projets d'équipement de test dans le secteur automobile en Chine (4,8 millions d'euros) ;
- l'activité Agroalimentaire & Matières Premières, pour des projets liés aux marchés pétroliers en Chine (nouveaux laboratoires et extension de capacités, pour 2 millions d'euros), aux Pays-Bas (extension des capacités existantes, pour 3,5 millions d'euros) et aux États-Unis (nouveaux laboratoires et équipements additionnels, pour 2 millions d'euros).

Principaux investissements envisagés

Le budget des investissements pour 2018 est de l'ordre de 156 millions d'euros, soit un niveau supérieur aux dépenses réalisées en 2017 (142 millions d'euros).

4.4 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Organisation et approche générale du contrôle interne et de la gestion des risques

Direction générale

La Direction générale du Groupe s'assure de la mise en œuvre des objectifs du contrôle interne, notamment en matière d'environnement de contrôle, d'évaluation et de gestion des risques, de processus de contrôle interne, d'information financière fiable et de pilotage des activités du Groupe, sur la base des principes et de l'organisation précédemment définis par le Conseil d'administration.

Le contrôle interne mis en place au sein des sociétés du Groupe repose sur les fondements suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe ;
- un système de *reporting* financier régulier ;
- le suivi d'indicateurs pertinents par les différentes Directions du Groupe ; et
- une revue régulière et ponctuelle de points définis dans des cadres formalisés ou ponctuels.

Ce cadre général est néanmoins adapté suivant les critères suivants :

- un critère de souplesse pour que les dirigeants des sociétés du Groupe puissent effectivement exercer leurs responsabilités ; et
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille des entreprises composant le Groupe.

Comité d'audit et des risques

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques de la Société est notamment chargé de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, et de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Après chaque séance, le Président du Comité d'audit et des risques établit un compte rendu détaillé de ses travaux, propositions et recommandations au Conseil d'administration.

Le détail des travaux du Comité d'audit et des risques au cours de l'exercice 2017 est détaillé au paragraphe 3.1.6 – Comités du Conseil d'administration, du présent chapitre.

Audit interne

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions a pour mission d'effectuer des audits, principalement financiers, dans les différentes entités du Groupe. Les entités à auditer sont sélectionnées à l'occasion de l'élaboration du plan d'audit annuel discuté avec la Direction générale et validé par le Comité d'audit et des risques. La sélection des entités se fait principalement au regard des risques identifiés, des enjeux financiers et des audits antérieurs, internes ou externes. Cette démarche structurée et formalisée vise à assurer un taux de couverture pertinent, sur plusieurs années, des entités du Groupe en matière d'audit. L'Audit

interne intervient également dans les entités récemment acquises par le Groupe.

La Direction de l'Audit interne échange régulièrement avec la Direction Juridique, risques et *compliance* dans le cadre de ses travaux.

L'objectif des audits est d'analyser et de contrôler la correcte application des règles de gestion et de *reporting*, ainsi que d'évaluer la qualité de l'environnement de contrôle interne. Les principaux cycles couverts et procédures sont :

- le respect du Programme de Conformité du Groupe ;
- les ventes et les clients ;
- les achats et les fournisseurs ;
- les Ressources humaines ;
- la trésorerie ; et
- les procédures de clôture et le *reporting*.

En outre, une revue de la performance financière des activités est effectuée à l'occasion des missions d'audit afin de vérifier la cohérence d'ensemble de l'information financière produite par l'entité contrôlée. Les rapports d'audit sont communiqués aux *managers* des unités opérationnelles et à leur hiérarchie, aux Directions centrales fonctionnelles et à la Direction générale du Groupe. Le cas échéant, les rapports d'audit prévoient des plans d'actions correctifs à court et moyen terme visant à l'amélioration de l'environnement de contrôle.

La Direction de l'Audit interne suit de manière systématique la mise en œuvre des plans d'actions établis à la suite des missions d'audit interne, notamment grâce à un outil dédié accessible par les audités, et communique mensuellement à la Direction générale un état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. En 2017, le taux de mise en œuvre des recommandations ainsi suivi a atteint en moyenne au-dessus de 80 % des recommandations émises par la Direction de l'Audit interne.

En complément du programme d'audit annuel, la Direction de l'Audit interne anime une campagne d'auto-évaluation du contrôle interne à travers trois types de questionnaires diffusés au sein du Groupe (voir « Dispositifs de contrôle interne »).

Directions centrales

La mise en place des procédures de contrôle interne relève de la responsabilité des Directions centrales dans leurs domaines de compétences respectifs : Juridique, risques et *compliance* ; Ressources humaines ; Finance ; Technique et risques ; et Qualité, hygiène, sécurité et environnement.

- La Direction Juridique, risques et *compliance* exerce une fonction de conseil et de soutien sur les aspects juridiques, risques et conformité du Groupe. Elle intervient dans la revue des appels d'offres et contrats importants et des opérations de fusion-acquisition et instruit ou supervise, selon les cas, les contentieux ou sinistres du Groupe. En liaison étroite avec les opérationnels et la Direction Technique et risques du Groupe, la Direction Juridique, risques et *compliance* contribue à l'identification des risques principaux associés aux activités du Groupe (à travers notamment la cartographie des risques, qu'elle pilote) et diffuse les politiques de gestion des risques.

Elle est en charge de mettre en place les polices d'assurances du Groupe, dont les programmes responsabilité civile et dommages aux biens. Par ailleurs, elle élabore, met en œuvre et supervise le Programme de Conformité du Groupe, comprenant le Code d'éthique et ses procédures internes d'application, une cartographie des risques relative à la corruption et aux sanctions internationales, une ligne d'alerte, des formations spécifiques et des audits internes et externes réguliers.

- La Direction des Ressources humaines diffuse les politiques d'évaluation et de rémunération des *managers* du Groupe et s'assure que l'ensemble des salariés du Groupe sont rémunérés et évalués selon des critères connus et objectifs.
- La Direction financière consolide l'ensemble des informations financières du Groupe et gère les rapprochements et les réconciliations nécessaires. Elle s'assure de l'application stricte des standards et des référentiels du Groupe, dont le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG). Dans ce cadre, elle déploie un ensemble de procédures, d'outils et de références qui visent à assurer la qualité et la cohérence des informations transmises (*reporting* de gestion, états financiers). En particulier, les contrôles mensuels des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permettent un suivi et une cohérence centralisés et permanents des informations financières et comptables.
- La Direction Qualité, hygiène, sécurité et environnement déploie et supervise le système de gestion de la qualité, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement du Groupe. Elle s'assure de la mise en place des systèmes de management par les différents groupes opérationnels, anime l'amélioration continue et organise les contrôles de la bonne application des procédures.
- Les Directions Technique et risques réparties au sein des groupes opérationnels ont pour objet de définir la politique de maîtrise des risques techniques, de contrôler la qualité technique des prestations réalisées et la qualification technique des organisations (maîtrise des droits d'opérer ou accréditations) et des intervenants ainsi que l'application des méthodologies et guides techniques déployés par le Groupe. Elles s'appuient sur des réseaux locaux qui diffusent les procédures et contrôlent leur mise en œuvre au niveau des entités opérationnelles. Elles ont pour mission d'auditer ces dernières, de définir éventuellement des actions correctives et de s'assurer de la mise en œuvre desdites actions.

Dispositifs de contrôle interne

Bureau Veritas a adopté les principes généraux du cadre de référence de l'AMF et mis en place un dispositif permettant de couvrir l'ensemble des filiales du Groupe. L'objectif est de leur apporter un outil leur permettant de s'auto-évaluer et d'identifier des axes de progrès en matière de contrôle interne.

En application dudit cadre de référence, trois questionnaires annuels d'auto-évaluation du contrôle interne sont déployés au sein du Groupe par la Direction de l'Audit interne :

- deux questionnaires sont utilisés au niveau du siège et pour certaines fonctions transverses : l'un portant sur les principes généraux du contrôle interne et l'autre visant plus spécifiquement le contrôle interne comptable et financier, en particulier le pilotage de l'organisation comptable et financière au niveau central à destination des fonctions support (notamment Finance) ; et
- un questionnaire portant sur les processus relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière est complété par les entités opérationnelles du Groupe.

Cet exercice annuel d'auto-évaluation a été mis en place en vue de s'assurer de l'application correcte des principes comptables définis dans le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG), de faire un état des lieux de la qualité des processus de

contrôle existants et de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives. À l'occasion des missions d'audit, la Direction de l'Audit interne évalue la qualité des résultats de l'auto-évaluation. Les auditeurs externes revoient également le dispositif de contrôle interne dans le cadre de leurs travaux.

Comme tout système de contrôle, il ne peut toutefois fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

Contrôle interne et gestion des risques

Information financière et comptable

Pour la mise en œuvre des procédures de contrôle interne relatives à la production de l'information financière et comptable, le Groupe s'appuie sur :

- un **référentiel externe** intégrant l'ensemble des lois et réglementations comptables nationales à partir desquelles les comptes statutaires des entités du Groupe sont établis, le Groupe établissant par ailleurs ses comptes consolidés conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ; et
- un **référentiel interne** constitué par le Manuel d'organisation et des procédures générales qualité et le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG) regroupant l'ensemble des procédures financières, comptables et fiscales.

La Direction financière a pour mission de fournir des informations fiables et des analyses pertinentes dans les délais impartis et joue un rôle d'expert sur les questions financières et de financement au sein du Groupe. Elle a la responsabilité d'établir les normes, de consolider les résultats, de gérer la trésorerie et en particulier les risques de couverture et de taux de change, de traiter les sujets fiscaux et de superviser les risques de crédit. Elle est un élément moteur dans certaines initiatives d'amélioration comme le développement des centres de services partagés.

La Direction financière s'appuie sur un réseau de responsables financiers répartis au sein du Groupe. Ces responsables financiers rendent compte hiérarchiquement aux Directeurs opérationnels et fonctionnellement au Directeur financier du Groupe.

Les filiales opérant dans les différents pays ont pour mission de mettre en œuvre les politiques, normes et procédures définies par le Groupe.

Le processus budgétaire est structuré par différentes étapes et permet de fixer des objectifs à un niveau détaillé (*business units*). Le budget qui en résulte est donc un instrument de contrôle fort permettant un suivi mensuel précis de l'activité au niveau de chaque pays/activité. Le contrôle mensuel des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permet à la Direction générale de réaliser un suivi efficace de la performance financière du Groupe.

Les règles et procédures internes développées par le Groupe visent notamment à la protection de la sauvegarde des actifs, à la prévention et à la détection des fraudes, ainsi qu'à la fiabilité et la fidélité des informations comptables.

Services aux acquisitions

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions a également une mission de coordination et d'assistance en matière d'intégration des acquisitions. Cette mission est formalisée par un ensemble de procédures appelé *Post Merger Integration Plan* (PMIP), structuré et mis à jour autour des domaines suivants : Finance ; Ressources humaines ; Communication ; Juridique, risques, *compliance* ; Technique et risques ; Systèmes d'information et informatique ; Qualité, hygiène, sécurité et environnement.

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions intervient, le cas échéant, en support des groupes opérationnels, qui sont responsables des intégrations, et en lien avec l'ensemble des fonctions support du siège, dans une dynamique d'amélioration permanente grâce à l'expérience acquise sur chaque opération.

Gestion des risques

Organisation

La politique de gestion des risques au sein du Groupe est fortement axée sur la prévention de la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle en cas de sinistre concernant un bien, un système ou une installation ayant fait l'objet d'une prestation par une entité du Groupe.

La gestion des risques s'appuie sur une organisation structurée de *risk management* déployée au sein des différents groupes opérationnels. Cette organisation s'appuie sur deux réseaux transversaux et complémentaires et leurs directions respectives : la Direction Juridique, risques et *compliance* et la Direction Technique et risques.

La diversité des opérations locales et la nécessité d'accorder une autonomie de gestion aux responsables opérationnels ont conduit à la mise en place d'une politique globale de prévention des risques formalisée et déclinée au sein des groupes opérationnels.

Cartographie et maîtrise des risques

Le Groupe réalise et met régulièrement à jour des cartographies des risques, pilotées par la Direction Juridique, risques et *compliance*, avec la contribution de l'ensemble des groupes opérationnels et des fonctions support du Groupe afin d'identifier et de quantifier les risques principaux et ainsi améliorer les dispositifs de gestion des risques. Des plans d'actions précis et détaillés sont élaborés et leur mise en œuvre est confiée aux opérationnels, sous la supervision du siège. Des actions transversales, portant notamment sur les standards techniques, le suivi des réglementations et les programmes mondiaux d'assurances, sont également décidées et mises en œuvre au sein du Groupe.

En outre, les Directions opérationnelles établissent, avec le concours des Directions Technique et risques et de la Direction Juridique, risques et *compliance*, des analyses de risques ciblées lors du lancement de nouvelles activités et de la participation aux appels d'offres.

Au sein du réseau, le Groupe poursuit sa politique de maîtrise des risques opérationnels visant à densifier et spécialiser les centres techniques. La volonté du Groupe est de développer des standards techniques « Bureau Veritas » utilisables partout dans le monde, tout en satisfaisant aux besoins des pays qui appliquent les réglementations les plus exigeantes.

La conduite de la politique de gestion des risques et l'évolution permanente des prestations qui sont demandées au Groupe impliquent la mobilisation de réseaux de proximité, responsables de la gestion des risques, et ce sous tous leurs aspects : technique, qualité, juridique et *compliance*, afin qu'ils concourent ensemble à la réduction des risques de mise en jeu de la responsabilité du Groupe. L'objectif est de faire partager aux équipes opérationnelles la démarche et les objectifs de maîtrise des risques ainsi que l'information nécessaire pour leur permettre de prendre des décisions de façon cohérente avec les objectifs définis par le Conseil d'administration.

Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Il est rendu compte des principaux risques liés à l'activité du Groupe ainsi que des risques financiers dans la section 1.11 – Facteurs de risques, page 57, et dans la section 2.4.3 - Limiter l'impact environnemental de Bureau Veritas, page 92, du présent Document de référence, étant précisé que la Société n'a pas identifié de risque

financier significatif lié aux effets du changement climatique à court terme.

Prévention et suivi des litiges

La Direction Juridique, risques et *compliance* a mis en place des outils et procédures permettant une évaluation semestrielle des contentieux (y compris en 2017 une « *root cause analysis* » des contentieux majeurs) en collaboration avec les groupes opérationnels et la Direction financière.

La procédure de prévention et de suivi des litiges est intégrée dans la politique de gestion des risques. Elle décrit le mode de gestion des contentieux qui repose sur une coordination entre les dirigeants d'entités opérationnelles, les groupes opérationnels et la Direction Juridique, risques et *compliance*.

Chaque groupe opérationnel définit l'organisation qu'il met en place pour atteindre les objectifs du Groupe, afin de :

- identifier les contentieux dès leur origine ;
- s'assurer de la déclaration des contentieux aux compagnies d'assurances concernées ;
- organiser une gestion efficace de la défense des intérêts du Groupe ; et
- permettre un suivi des contentieux significatifs de manière centralisée par la Direction Juridique, risques et *compliance*.

La politique du Groupe consistant à centraliser les assurances de responsabilité civile et de dommages par le biais de programmes mondiaux facilite les contrôles et le *reporting*.

Suivi des accréditations – Rôle des Directions Technique et risques

Bureau Veritas bénéficie de nombreuses autorisations d'exercer ou « *licences to operate* » (accréditations, agréments, délégations, etc.) qui émanent, selon les cas, d'États, d'autorités publiques ou privées, d'organismes nationaux ou internationaux.

Chacune des divisions du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée de ces autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées.

Ces Directions Technique et risques ont pour objet de s'assurer que les prestations fournies par chaque entité du Groupe sont réalisées en conformité avec les procédures Bureau Veritas, notamment la gestion des conflits d'intérêts, pour l'application des méthodologies et guides techniques définis par le Groupe et dans le respect du cahier des charges à caractère réglementaire ou privé de l'organisme délivrant l'autorisation d'exercer.

En fonction du domaine d'activité, le Groupe a mis en place une organisation opérationnelle plus ou moins centralisée :

- dans les métiers gérés de manière globale et qui fournissent des prestations homogènes (Marine & Offshore, Certification, Biens de consommation, et Services aux gouvernements, Industrie), les Directions Technique et risques sont centralisées et fournissent des procédures et des règles applicables partout dans le monde ;
- dans les métiers gérés de manière locale et qui délivrent leurs services sur la base de référentiels techniques locaux, des responsables Technique et risques locaux fournissent des méthodologies applicables dans leur pays/région sous le contrôle d'une Direction centrale.

Les différentes Directions Technique et risques s'appuient sur un réseau structuré de responsables dans chaque groupe opérationnel et réalisent chaque année un certain nombre d'audits techniques pour s'assurer du respect des procédures et de la bonne application des règles définies par le Groupe ainsi que de celle des méthodologies définies localement.

Qualité et certification ISO

La Direction Qualité, hygiène, sécurité et environnement a pour objectif de déployer et d'animer un système qualité permettant d'assister les unités opérationnelles et fonctionnelles dans leur volonté de constante amélioration des processus qu'elles doivent mettre en œuvre pour satisfaire les besoins des clients. Ces procédures font l'objet d'une certification ISO 9001 réalisée par un organisme accrédité et international.

Pour atteindre cet objectif, la Direction Qualité, hygiène, sécurité et environnement s'appuie sur un réseau structuré de responsables à travers le monde et au niveau central.

Ressources humaines

La Direction des Ressources humaines (DRH) du Groupe s'assure de la cohérence et de l'équité des politiques d'évaluation et de rémunération des *managers*, tout en prenant en compte les éventuelles spécificités liées au contexte local. Ainsi, le processus de gestion de la performance des *managers* est défini par le Groupe qui en contrôle le déploiement à travers le réseau. Ceci permet d'assurer que les *managers* sont évalués et rémunérés selon des critères objectifs connus. Par ailleurs, des processus de gestion des carrières sont mis en place par la DRH Groupe pour permettre l'émergence des « talents » et le développement des collaborateurs. L'ensemble des données relatives à ces processus Ressources humaines Groupe est géré dans un logiciel intégré.

L'évolution de la masse salariale est encadrée par le Groupe. Elle est analysée tous les ans lors du processus budgétaire afin d'en assurer la maîtrise. Enfin, des indicateurs clés, tel que le taux d'attrition des effectifs, sont suivis régulièrement par la DRH Groupe et des plans d'action sont déployés en collaboration avec le réseau de responsables Ressources humaines.

Programme de Conformité (Compliance Program)

Un des éléments majeurs de la gestion active des risques au sein du Groupe réside dans le partage d'un certain nombre de valeurs et de principes d'éthique par l'ensemble des salariés. Bureau Veritas, membre de l'IFIA (*International Federation of Inspection Agencies*), a adopté en 2003 un Code d'éthique applicable à l'ensemble des salariés du Groupe. Ce Code d'éthique, conforme aux exigences de l'IFIA, expose les valeurs, principes et règles éthiques sur lesquels Bureau Veritas souhaite fonder son développement et sa croissance et construire des relations de confiance avec ses clients, ses collaborateurs et partenaires commerciaux.

Bureau Veritas a accompagné le déploiement de son Code d'éthique par la mise en place d'un programme d'ensemble dédié à l'éthique (ci-après le « **Programme de Conformité** »), dont il fait partie intégrante. Le Programme de Conformité a notamment pour objectif de : (i) lutter contre la corruption ; (ii) veiller à l'intégrité des services réalisés par Bureau Veritas ; (iii) prévenir les situations de conflits d'intérêts ; et (iv) respecter les règles applicables en matière de droit de la concurrence et de droit boursier. Le Groupe veille au déploiement effectif et au contrôle de ce Programme, qui est régulièrement renforcé pour tenir compte des principales évolutions législatives et réglementaires.

Le Programme de Conformité comprend un Code d'éthique (disponible en 32 langues), un manuel de procédures internes d'application (disponible en 6 langues), un programme de formation obligatoire déployé mondialement auprès de l'ensemble des collaborateurs (sous forme principalement d'un *e-learning* disponible en 16 langues, complété par des actions locales de formation et de sensibilisation), un dispositif d'alerte éthique (interne et externe), un processus de cartographie des risques, des procédures d'évaluation interne et/ou externe des partenaires commerciaux assortis d'une base documentaire et de contrats

type, des procédures de contrôle comptables avec l'allocation de comptes dédiés pour les opérations réglementées (cadeaux, dons, etc.) ainsi que des dispositifs de contrôle et d'évaluation réguliers, grâce notamment à une campagne annuelle d'autoévaluation complétée par des audits internes et externes.

Le déploiement du module d'*e-learning* relatif au Programme de Conformité est assuré par un réseau dédié de responsables au sein des Ressources humaines. Un système de *reporting* régulier est en place et géré par ces derniers afin de suivre de manière trimestrielle le nombre de collaborateurs formés au Programme de Conformité, avec pour objectif d'atteindre 100 % des effectifs du Groupe à travers le monde.

Le Comité d'éthique du Groupe, dont les membres ont été désignés par le Conseil d'administration, est composé du Directeur Général, du Directeur financier, du Directeur des Ressources humaines et du *Group Compliance Officer* (Directeur de la conformité du Groupe). Ce Comité supervise la mise en œuvre du Programme de Conformité et traite tous les problèmes de nature éthique du Groupe.

Le *Group Compliance Officer* s'appuie sur un réseau de responsables de la conformité, relais de la fonction dans les différents groupes opérationnels.

Dans les unités opérationnelles, chaque directeur d'unité est responsable de l'application du Programme de Conformité par le personnel placé sous son autorité, sous la direction et le contrôle des directeurs des groupes opérationnels auxquels il est rattaché. À cet effet, il est de la responsabilité de chaque directeur de transmettre un exemplaire du Code d'éthique à ses collaborateurs, de veiller à leur formation, de les informer de leurs devoirs en termes simples, pratiques et concrets et de leur faire savoir que toute infraction au Programme de Conformité constitue un manquement grave à leurs obligations professionnelles.

Toute violation alléguée au Code d'éthique doit être portée à la connaissance du *Group Compliance Officer* qui instruit le dossier et saisit le Comité d'éthique en vue de prendre les mesures qui s'imposent. Une investigation interne ou externe est alors diligentée et, au vu des conclusions, des sanctions (qui peuvent aller jusqu'au départ des salariés concernés) peuvent être prises.

Chaque année, le suivi de l'application et le respect des principes du Code d'éthique font l'objet d'audits internes et externes et une attestation de conformité est émise par un organisme d'audit indépendant à l'attention du *Compliance Committee* de l'IFIA.

Une description détaillée du Programme de Conformité (*Compliance Program*) figure au paragraphe 2.2.1 – L'éthique, un « absolu », du présent Document de référence. L'ensemble de ce dispositif est destiné à prévenir toute initiative contraire aux principes éthiques du Groupe. Bien que ce dernier apporte à cet égard une attention vigilante, il ne peut être assuré que ce dispositif soit, ou ait été, respecté en tous lieux et circonstances.

Évolutions du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le Groupe entend poursuivre, dans les années à venir, une dynamique visant à davantage de coordination et d'intégration entre les différentes parties prenantes : audits internes ; audits financiers externes ; audits internes qualité, santé et sécurité ; audits des autorités d'accréditations, audits de conformité et audits techniques.

Par ailleurs, en matière de gestion des risques, le Groupe poursuivra ses efforts afin d'adapter régulièrement sa méthodologie de cartographie des risques en fonction de l'évolution de l'environnement, des activités et de l'organisation du Groupe.

4.5 Événements postérieurs à l'approbation des comptes

Acquisition de Lubrication Management SL

Le 4 janvier 2018, Bureau Veritas a annoncé une prise de participation majoritaire dans Lubrication Management SL (auparavant la division d'analyse d'huiles industrielles d'IK4-TEKNIKER), un leader européen de l'analyse d'huiles lubrifiantes. Ce laboratoire, situé près de Bilbao en Espagne, deviendra le principal centre d'essais européen du réseau mondial

de laboratoires d'essais de lubrifiants de Bureau Veritas. Lubrication Management SL emploie 26 personnes et a réalisé environ 4 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017. Il est à noter que dans le cadre de leur partenariat stratégique, Bureau Veritas et IK4-TEKNIKER vont également développer la recherche et le développement pour la surveillance de l'état des machines.

Acquisition de EMG Corporation

Le 1^{er} mars 2018, Bureau Veritas a annoncé l'acquisition de la société américaine EMG Corporation (EMG), un leader des services d'évaluation technique et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à la gestion d'actifs et aux transactions immobilières aux États-Unis. EMG offre à ses clients une vaste gamme de services appliqués à l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures, incluant les évaluations techniques et environnementales lors d'opérations d'acquisition ou de financement, la planification des immobilisations et l'assistance à la gestion de projets et programmes de construction. Ses services s'adressent aux

propriétaires immobiliers, distributeurs, banques et collectivités publiques. Plus d'un million de projets réalisés dans les 50 États américains figurent parmi ses références commerciales. EMG emploie près de 550 personnes et a réalisé environ 70 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017. EMG élargit l'offre de services de Bureau Veritas aux États-Unis dans le secteur des bâtiments et infrastructures et consolide sa position de partenaire stratégique pour l'inspection de projets de construction et de rénovation, l'assurance qualité, la gestion d'actifs, l'inspection périodique et l'assistance à la gestion de projets.

4.6 Changements significatifs de la situation financière et commerciale

Néant.

4.7 Tendances pour l'exercice 2018

Pour l'exercice 2018, le Groupe prévoit :

- une accélération de la croissance organique par rapport à l'exercice 2017 ;
- une légère amélioration de la marge opérationnelle ajustée à taux de change constant par rapport à l'exercice 2017 ;
- une génération de flux de trésorerie en amélioration à taux de change constant par rapport à l'exercice 2017.

4 Rapport du management

5

États financiers

RFA

5.1	États financiers consolidés	190	5.3	Informations complémentaires concernant la Société en vue de l'approbation des comptes 2017	282
5.2	Comptes annuels de Bureau Veritas SA	258			

5.1 États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf les résultats par action)

	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	7	4 689,4	4 549,2
Achats et charges externes	8	(1 394,1)	(1 340,3)
Frais de personnel	8	(2 449,0)	(2 349,9)
Impôts et taxes		(46,4)	(44,8)
(Dotations)/reprises de provisions	8	(11,5)	(31,7)
Dotations aux amortissements	13/14	(203,7)	(202,4)
Autres produits et charges d'exploitation	8	21,6	29,6
Résultat opérationnel		606,3	609,7
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	0,6	0,8
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		606,9	610,5
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1,3	2,9
Coût de l'endettement financier brut		(88,1)	(92,8)
Coût de l'endettement financier net		(86,8)	(89,9)
Autres produits et charges financiers	9	(16,9)	3,4
Résultat financier		(103,7)	(86,5)
Résultat avant impôts		503,2	524,0
Charge d'impôt	10	(164,8)	(188,9)
Résultat net des activités poursuivies		338,4	335,1
Résultat net des activités abandonnées	30	(8,6)	-
Résultat net		329,8	335,1
Intérêts minoritaires		21,8	15,7
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		308,0	319,4
Résultat par action (en euros) :			
Résultat de base	31	0,71	0,73
Résultat dilué	31	0,70	0,73

Résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2017	Décembre 2016
Résultat net		329,8	335,1
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables en résultat			
Écarts de conversion ^(a)		(217,1)	53,2
Couvertures de flux de trésorerie ^(b)		0,6	(0,8)
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat	10	(0,2)	0,3
Total des éléments recyclables en résultat		(216,7)	52,7
Éléments non recyclables en résultat			
Gains/(pertes) actuariels ^(c)	26	(3,4)	(19,1)
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	10	2,2	3,6
Total des éléments non recyclables en résultat		(1,2)	(15,5)
Total des autres éléments du résultat global (après impôt)		(217,9)	37,2
RÉSULTAT GLOBAL		111,9	372,3
revenant :			
aux actionnaires de la Société		94,8	356,4
aux participations ne donnant pas le contrôle		17,1	15,9

(a) Écarts de conversion : ce poste comprend les écarts dus à la conversion en euro des comptes des filiales étrangères.

Les principales devises qui concourent à la variation de la période sont le dollar de Hong Kong (22,2 millions d'euros), le réal brésilien (20,8 millions d'euros), le dollar américain (20,1 millions d'euros), le dollar de Singapour (17,1 millions d'euros) et le dollar canadien (16,8 millions d'euros).

(b) La variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie résulte de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture.

(c) Gains et pertes actuariels : le Groupe comptabilise en capitaux propres les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages au personnel à long terme. Ces écarts actuariels correspondent à l'incidence des ajustements liés à l'expérience et au changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires et taux d'augmentation des retraites) de l'obligation relative au régime à prestations définies.

Le montant de (3,4) millions d'euros provient essentiellement des écarts actuariels comptabilisés en France : (4,4) millions d'euros.

État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2017	Décembre 2016
Écarts d'acquisition	11	1 965,1	1 977,6
Immobilisations incorporelles	13	640,2	686,8
Immobilisations corporelles	14	486,3	518,6
Participations mises en équivalence	15	4,6	5,0
Impôts différés actifs	16	138,4	142,9
Titres de participation non consolidés	17	1,3	1,3
Autres actifs financiers non courants	18	118,4	69,2
Total actif non courant		3 354,3	3 401,4
Clients et autres débiteurs	20	1 573,1	1 496,1
Impôt sur le résultat – actif		52,8	48,9
Actifs financiers courants	18	20,3	51,0
Instruments financiers dérivés	19	3,8	3,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	364,3	1 094,1
Total actif courant		2 014,3	2 693,8
Actifs destinés à être cédés	30	1,2	-
TOTAL ACTIF		5 369,8	6 095,2
Capital	22	53,0	53,0
Réserves et résultat consolidés		936,1	1 144,4
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société		989,1	1 197,4
Participations ne donnant pas le contrôle		43,6	45,6
Total capitaux propres		1 032,7	1 243,0
Dettes financières non courantes	24	2 240,0	2 492,9
Instruments financiers dérivés	19	6,7	8,1
Autres passifs financiers non courants	25	120,2	74,8
Impôts différés passifs	16	143,3	164,8
Avantages au personnel à long terme	26	190,1	178,3
Provisions pour risques et charges	27	109,6	121,6
Total passif non courant		2 809,9	3 040,5
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	1 119,8	1 041,5
Impôt sur le résultat exigible		73,6	66,4
Dettes financières courantes	24	209,0	589,5
Instruments financiers dérivés	19	9,7	8,0
Autres passifs financiers courants	25	114,1	106,3
Total passif courant		1 526,2	1 811,7
Passifs destinés à être cédés	30	1,0	-
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 369,8	6 095,2

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserve de conversion	Autres réserves	Total capitaux propres	Revenant aux actionnaires de la Société	Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle
31 décembre 2015	53,0	43,9	(70,3)	1 098,3	1 124,9	1 095,3	29,6
Réduction de capital	-	(3,0)	-	-	(3,0)	(3,0)	-
Levées de stock-options	-	1,4	-	-	1,4	1,4	-
Juste valeur des stock-options	-	-	-	27,4	27,4	27,4	-
Dividendes versés	-	-	-	(234,7)	(234,7)	(222,8)	(11,9)
Transactions sur actions propres	-	-	-	(39,1)	(39,1)	(39,1)	-
Entrées de périmètre	-	-	-	12,4	12,4	-	12,4
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(3,4)	(3,4)	(3,4)	-
Autres mouvements ^(a)	-	-	-	(15,2)	(15,2)	(14,8)	(0,4)
Total des opérations avec les actionnaires	-	(1,6)	-	(252,6)	(254,2)	(254,3)	0,1
Résultat net	-	-	-	335,1	335,1	319,4	15,7
Autres éléments du résultat global	-	-	53,2	(16,0)	37,2	37,0	0,2
Résultat global	-	-	53,2	319,1	372,3	356,4	15,9
31 décembre 2016	53,0	42,3	(17,1)	1 164,8	1 243,0	1 197,4	45,6
Réduction de capital	-	(6,3)	-	-	(6,3)	(6,3)	-
Levées de stock-options	-	3,1	-	-	3,1	3,1	-
Juste valeur des stock-options	-	-	-	19,0	19,0	19,0	-
Dividendes versés	-	-	-	(255,5)	(255,5)	(239,8)	(15,7)
Transactions sur actions propres	-	-	-	(30,5)	(30,5)	(30,5)	-
Entrées de périmètre	-	-	-	13,8	13,8	-	13,8
Autres mouvements ^(a)	-	-	-	(65,8)	(65,8)	(48,6)	(17,2)
Total des opérations avec les actionnaires	-	(3,2)	-	(319,0)	(322,2)	(303,1)	(19,1)
Résultat net	-	-	-	329,8	329,8	308,0	21,8
Autres éléments du résultat global	-	-	(217,1)	(0,8)	(217,9)	(213,2)	(4,7)
Résultat global	-	-	(217,1)	329,0	111,9	94,8	17,1
31 DÉCEMBRE 2017	53,0	39,1	(234,2)	1 174,8	1 032,7	989,1	43,6

(a) Le poste « Autres mouvements » est constitué majoritairement :

- de la variation de juste valeur des puts (options de vente) sur minoritaires ;
- de transferts de réserves entre la part revenant aux actionnaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2017	Décembre 2016
Résultat avant impôts		503,2	524,0
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement		103,8	61,1
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(0,3)	57,9
Amortissements et dépréciations	13/14	203,7	202,4
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	29	(59,5)	(37,2)
Impôts payés		(169,7)	(213,8)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		581,2	594,4
Acquisitions de filiales	12	(164,8)	(189,8)
Cessions de filiales et d'activités	12	-	0,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(142,3)	(156,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		8,9	10,7
Acquisitions d'actifs financiers non courants		(32,2)	(10,7)
Cessions d'actifs financiers non courants		10,3	19,3
Variation des prêts et avances consentis		7,3	1,0
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0,7	0,5
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(312,1)	(324,9)
Augmentation du capital	22	3,4	1,0
Acquisition/Cession d'actions propres		(36,8)	(42,8)
Dividendes versés		(295,4)	(255,1)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	24	172,6	742,5
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	24	(717,0)	(35,9)
Remboursement des dettes avec les actionnaires		(3,4)	(13,3)
Intérêts payés		(98,2)	(86,0)
Autres		(0,3)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(975,1)	310,4
Incidence des écarts de change		(27,7)	(2,6)
Incidence des changements de méthode		0,2	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(733,5)	577,3
Trésorerie nette au début de la période		1 088,0	510,8
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE		354,5	1 088,1
Dont disponibilités et équivalents de trésorerie	21	364,3	1 094,1
Dont concours bancaires courants	24	(9,8)	(6,0)

Notes aux états financiers consolidés

Note 1	Informations générales	196	Note 21	Trésorerie et équivalents de trésorerie	221
Note 2	Faits marquants de l'exercice	196	Note 22	Capital souscrit	221
Note 3	Principes et méthodes comptables	197	Note 23	Paievements en actions	222
Note 4	Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS	204	Note 24	Dettes financières	224
Note 5	Gestion des risques financiers	205	Note 25	Autres passifs financiers	227
Note 6	Utilisation d'estimations	206	Note 26	Avantages au personnel à long terme	227
Note 7	Information sectorielle	207	Note 27	Provisions pour risques et charges	230
Note 8	Éléments du résultat opérationnel	207	Note 28	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	231
Note 9	Autres produits et charges financiers	208	Note 29	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	232
Note 10	Impôt sur le résultat	208	Note 30	Activité abandonnée	232
Note 11	Écarts d'acquisition	209	Note 31	Résultat par action	233
Note 12	Acquisitions et cessions	211	Note 32	Dividende par action	234
Note 13	Immobilisations incorporelles	215	Note 33	Engagements hors bilan et nantissements	234
Note 14	Immobilisations corporelles	216	Note 34	Information complémentaire sur les instruments financiers	236
Note 15	Participations mises en équivalence	217	Note 35	Transactions avec les parties liées	239
Note 16	Impôts différés	217	Note 36	Honoraires des Commissaires aux comptes	240
Note 17	Titres de participation non consolidés	218	Note 37	Évènements postérieurs à la clôture	240
Note 18	Autres actifs financiers	218	Note 38	Périmètre de consolidation	241
Note 19	Instruments financiers dérivés	219			
Note 20	Clients et autres débiteurs	220			

Note 1 Informations générales

Depuis sa création en 1828, Bureau Veritas a développé une expertise reconnue pour aider ses clients à se conformer aux normes ou aux réglementations relatives à la qualité, l'hygiène et la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. L'activité de Bureau Veritas consiste à inspecter, analyser, auditer ou certifier les produits, les actifs et les systèmes de management de ses clients par rapport à des référentiels réglementaires ou volontaires, pour délivrer ensuite des rapports de conformité.

Bureau Veritas SA (la « Société ») et l'ensemble de ses filiales constituent le Groupe Bureau Veritas (ci-dessous appelé « Bureau Veritas » ou le « Groupe »).

Bureau Veritas SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé Immeuble Newtime, 40/52 Boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

De 2004 à octobre 2007, le Groupe était détenu à plus de 99 % par Wendel. Le 24 octobre 2007, 37,2 % des titres de Bureau Veritas SA ont été admis sur le marché Euronext Paris.

Au 31 décembre 2017, Wendel détient 40,08 % du capital de Bureau Veritas et 56,76 % des droits de vote exerçables.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 28 février 2018 par le Conseil d'administration.

Note 2 Faits marquants de l'exercice

Acquisitions

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a réalisé les acquisitions suivantes :

- Shanghai Project Management Co. Ltd une société chinoise spécialisée dans la supervision de projets de construction ;
- Siemic, Inc, une société américaine d'essais et de certification d'équipements électriques et électroniques ;
- Schutter Groep B.V., un groupe spécialisé dans les services d'essais, d'inspection, de certification et d'assistance logistique destinés aux marchés mondiaux de matières premières agroalimentaires ;
- California Code Check, Inc., une société américaine spécialisée dans la conformité au code de construction et la sécurité des bâtiments ;
- Primary Integration Solutions, Inc., une entreprise américaine de services liés à la mise en exploitation et à la gestion des risques opérationnels des centres de données ;
- IPS Tokai Corporation, une société japonaise spécialisée dans les essais de compatibilité électromagnétique pour le secteur automobile ;
- Ingeniería, Control y Administración, SA de CV (« INCA »), une société mexicaine réalisant la supervision technique de projets de construction et d'infrastructures ;
- ICTK Co. Ltd, une société sud-coréenne de services d'essais et de certification en matière de paiement intelligent pour les appareils mobiles, cartes de paiement et terminaux de points de vente ;

- McKenzie Group Pty Ltd, un groupe australien spécialisé dans les services réglementaires de conformité immobilière.

Ces acquisitions, ainsi que leurs impacts dans les comptes annuels, sont détaillés dans la note 12 « Acquisitions et cessions ».

Financement

Le Groupe a procédé à une opération de refinancement pour un total de 355 millions de dollars américains et à taux fixe. Cette opération sur le marché privé américain a permis notamment d'allonger la maturité de la dette de 10 ans :

- pour Bureau Veritas SA à hauteur de 155 millions de dollars et à partir de 2018 ;
- pour Bureau Veritas Holdings, Inc. à hauteur de 200 millions de dollars et à partir de 2017.

Distribution de dividendes

Le 22 mai 2017, le Groupe a procédé à une distribution de dividendes des actions y ayant droit à hauteur de 239,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2016.

Note 3 Principes et méthodes comptables

Sauf indication contraire, les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au titre des exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS défini par l'IASB et tel qu'adopté par l'Union européenne (cf. règlements de la Commission européenne sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm).

Ces états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou par les capitaux propres (ex : valeurs mobilières de placement et instruments dérivés).

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, nécessite de retenir certaines estimations comptables. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les estimations comptables et les jugements les plus significatifs sont exposés en note 6 « Utilisation d'estimations ».

Nouvelles normes/amendements aux normes IFRS

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017, le Groupe applique les nouvelles normes ou interprétations suivantes :

- Amendement IAS 12, Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes, entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Cet amendement clarifie la manière d'appréhender l'existence de profits taxables futurs requis pour comptabiliser des impôts différés actifs. Il n'a pas d'incidence au 31 décembre 2017 ;
- Amendement IAS 7, Initiative concernant les informations à fournir, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Cet amendement détaille les informations complémentaires à fournir sur la variation des dettes financières au bilan (notamment concernant les mouvements non dénoués en trésorerie). Ces informations sont fournies dans la note 24 « Dette financière ».

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes, adoptés par l'Union européenne et applicables par anticipation aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017, sont :

- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Selon cette nouvelle norme, le chiffre d'affaires est reconnu à la date où le contrôle des biens ou services est transféré au client. L'incidence et le mode de première application de cette norme sont résumés dans la note 3.14 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » ;

- IFRS 9, Instruments financiers, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme (i) traite de la classification, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers (ii) introduit de nouvelles règles concernant la comptabilité de couverture (iii) ainsi qu'un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers.

Le Groupe estime que cette nouvelle norme n'aura pas d'incidence sur l'évaluation de ses actifs financiers, sur la comptabilisation des passifs financiers (i) ainsi que sur la comptabilité de couverture (ii). En ce qui concerne le nouveau modèle de dépréciation basé sur les pertes attendues et non plus uniquement sur les pertes avérées comme requis par la norme IAS 39 (iii), le Groupe anticipe une augmentation de la provision pour dépréciation de ses créances clients d'environ 36 %.

Le Groupe appliquera cette norme rétrospectivement à compter du 1^{er} janvier 2018 sans retraiter les données de l'exercice comparatif 2017 ;

- IFRS 16, Contrats de location, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Selon cette nouvelle norme, un actif (droit d'utilisation du bien loué) et une dette financière sont reconnus au bilan pour presque tous les baux. Les seules exceptions concernent les baux de courte durée ou de biens de faible valeur. Des informations sur l'incidence de cette norme sont présentées dans la note 33 « Engagements hors bilan ».

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017 ou postérieurement et qui ne sont pas applicables compte tenu de l'activité du Groupe sont :

- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Amendements IFRS 4 Contrats d'assurance, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

Travaux en cours de l'IASB et de l'IFRIC

Le Groupe suit les travaux de l'IASB et de l'IFRIC qui pourraient conduire à une révision du traitement des puts (options de vente) minoritaires. Selon le projet d'interprétation publié par l'IFRIC le 31 mai 2012, les variations de valeur des dettes liées aux puts minoritaires, doivent être constatées en résultat, en cohérence avec IAS 39 et IFRS 9. En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe applique les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009 : l'écart entre le prix d'exercice des puts minoritaires et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présenté en diminution des capitaux propres part du Groupe.

Principes nouveaux

Aucun.

Principes nécessitant un choix du management

3.2 Information sectorielle

Les secteurs sont déterminés en conformité avec la norme IFRS 8. Les secteurs publiés correspondent aux segments opérationnels identifiés dans les tableaux de bord du management, présentés mensuellement au principal décideur opérationnel qui est, dans le cas du Groupe, le Directeur Général.

3.3 Résultat opérationnel

Le compte de résultat consolidé présente un résultat opérationnel défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant ni des activités financières ni des sociétés mises en équivalence ni de l'impôt et en dehors des activités répondant aux critères d'activités destinées à être cédées selon la norme IFRS 5. Le résultat opérationnel comprend donc les produits et charges relatifs aux acquisitions (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles, pertes de valeur des écarts d'acquisition, résultats de cession et d'arrêts d'activité, frais d'acquisition, ajustements de prix d'acquisition) et aux autres éléments jugés comme non récurrents.

Principes clés au regard de l'activité ou de la situation financière du Groupe

3.4 Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est basée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont observables soit directement (c'est-à-dire telles que des prix), soit indirectement (c'est-à-dire à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 2 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas basés sur des données observables de marché (données non observables) est déterminée grâce à des informations internes au Groupe. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 3 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

Le niveau utilisé pour évaluer la juste valeur d'un instrument financier est indiqué dans la note 34 « Information complémentaire sur les instruments financiers ».

3.5 Écarts d'acquisition

L'excédent du coût d'acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est présenté séparément au bilan.

Le processus d'affectation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans la première année après la date d'acquisition peut conduire à modifier la valeur de l'écart d'acquisition résiduel non affecté.

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test annuel de dépréciation.

Afin d'effectuer un test de dépréciation, le Groupe affecte les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Ces UGT ou groupes d'UGT bénéficient des synergies identifiées lors du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition.

En 2017, le Groupe a décidé d'aligner les regroupements d'UGT avec le reporting sectoriel (par métier) et d'abandonner le suivi de certaines UGT qui était fait par zone géographique. Le Groupe s'est en effet progressivement adapté en structurant ses activités par segments mondiaux de clientèle, dans l'optique de mieux accompagner et servir ses clients, qu'ils soient locaux ou internationaux, et en mettant en place des fonctions mondiales destinées à optimiser et à standardiser les processus liés à ses offres de services et à ses activités fonctionnelles.

Le Groupe affecte donc les écarts d'acquisition à chaque secteur d'activité dans lequel il exerce ses activités compte tenu de leur gestion globalisée.

Un test de dépréciation est effectué sur une base annuelle ou lorsque apparaissent des indications de perte de valeur (cf. note 11 « Écarts d'acquisition »).

Le Groupe applique les principes d'IAS 36 et notamment ses paragraphes 97 et 98. En particulier, les UGT composant les groupes d'UGT sont testées individuellement avant le groupe d'UGT auquel elles sont rattachées.

Un test de dépréciation est effectué sur une base annuelle ou lorsque apparaissent des indications de perte de valeur (cf. note 11 « Écarts d'acquisition »). Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur l'un des actifs composant l'UGT, un test de dépréciation de cet actif est d'abord réalisé et l'éventuelle perte de valeur de cet actif est comptabilisée avant de procéder au test de dépréciation de l'UGT. De la même façon, les éventuelles pertes de valeur d'une UGT sont comptabilisées avant de procéder au test de dépréciation du groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans la devise de l'écart d'acquisition qui correspond à la devise des entités acquises. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable à la date de cession de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

3.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les concessions, les accréditations et accords de non-concurrence acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ;
- les logiciels achetés ou développés en interne.

Les frais d'établissement et les frais de recherche sont directement comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Relations clients, marques, concessions, accréditations et accords de non-concurrence acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les relations clients, marques, concessions et accords de non-concurrence acquis lors des regroupements d'entreprises sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite des amortissements. Le coût historique représente la juste valeur des actifs concernés à la date d'acquisition.

La juste valeur et la durée de vie économique de ces actifs sont généralement déterminées à la date d'acquisition par des experts indépendants pour les acquisitions significatives et en interne pour les autres. Ces éléments sont ajustés, le cas échéant, dans les 12 mois suivant la date d'acquisition. La charge d'amortissement est calculée à partir de la date d'acquisition.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie estimée. À la date de clôture, les durées estimées sont les suivantes :

Relations clients	5 à 20 ans
Marques	5 à 15 ans
Concession	7 ans
Accords de non-concurrence	2 à 3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (cf. note 3.7 « Dépréciation d'actifs non financiers »).

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition et au développement de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir, développer et mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts comprennent les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la production des logiciels au cours de la période précédant la mise en service. Ces coûts sont amortis selon le mode linéaire ou selon le mode des unités de production dès lors que le rythme de consommation des avantages économiques futurs du logiciel n'est pas linéaire mais fonction de l'utilisation (estimée en nombre d'utilisateurs). L'amortissement est basé sur la durée d'utilité estimée des logiciels, n'excédant pas 12 ans.

Les coûts associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

3.7 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, par exemple les écarts d'acquisition, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est incertaine.

Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) voire en groupe d'UGT pour certains écarts d'acquisition, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher un test de dépréciation. Ils incluent notamment :

- une perte de contrats significatifs pour l'UGT ;
- des résultats de l'UGT sensiblement inférieurs aux prévisions ;
- des changements défavorables pour l'UGT dans l'environnement technologique, économique, juridique ou du marché dans lequel l'UGT opère.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession. Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. La juste valeur nette des coûts de cession est estimée, selon l'expérience passée, sur la base d'un multiple de résultat opérationnel retraité des autres produits et charges d'exploitation et des dotations aux amortissements des actifs incorporels issus de regroupements d'entreprises.

La note 11 « Écarts d'acquisition » présente la méthodologie et les principales hypothèses retenues lors de la réalisation des tests de dépréciation d'écarts d'acquisition.

3.8 Impôt sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ainsi que d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales en vigueur à la date de clôture, dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles ou des déficits fiscaux reportables.

Les actifs et passifs d'impôts sont appréciés par entité fiscale qui peut regrouper plusieurs filiales d'un même pays. Pour une même entité fiscale, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés.

La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est présentée en charge d'impôt.

3.9 Instruments financiers dérivés

Instruments détenus à des fins de transaction

Le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers dérivés tels que les *swaps* de taux et des tunnels (*collars*) afin de couvrir son risque de taux sur les emprunts.

S'agissant des contrats pour lesquels les critères respectifs d'IAS 39 pour la comptabilité de couverture ne sont pas remplis, les instruments financiers dérivés respectifs sont désignés en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat. Ils sont valorisés à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges

financiers » du compte de résultat (pour les contrats remplissant les critères respectifs d'IAS 39 sur la couverture des flux de trésorerie, voir ci-dessous dans la partie « Couverture de flux de trésorerie »).

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du produit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les profits et pertes qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat de la (ou des) période(s) au cours de laquelle (desquelles) la transaction future couverte affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la perte de change est comptabilisé). La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Pour couvrir le risque de change sur les emprunts en dollar américain et en livre sterling, le Groupe a souscrit en 2008 des swaps de devises et applique dès l'origine la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ces contrats, les critères de la norme IAS 39 étant remplis.

3.10 Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés au compte de résultat dans le poste « Coût de l'endettement financier brut » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Notamment, les frais d'émission des emprunts sont présentés en diminution du montant des emprunts reçus à la date de leur mise en place et ils sont amortis par le compte de résultat sur la durée de vie des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants au bilan, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les options de vente octroyées aux actionnaires minoritaires des filiales, sans transfert des risques et avantages, donnent lieu à comptabilisation d'une dette, pour la valeur la plus probable du prix d'exercice actualisée sur la base d'un taux sans risque. Cette dette est inscrite en passifs financiers en contrepartie des capitaux propres part des minoritaires pour leur valeur comptable et des capitaux propres part du Groupe pour le solde.

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe se conforme aux recommandations de l'AMF émises en 2009. Ainsi, les variations ultérieures de la dette sont constatées en capitaux propres part des minoritaires pour leur valeur comptable et en capitaux propres part du Groupe pour le solde (y compris l'impact de la désactualisation).

Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

Les dettes sont classées en passifs financiers courants au bilan, sauf lorsqu'il est probable que le règlement aura lieu au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces dettes sont classées en passifs non courants.

3.11 Régimes de retraite et avantages au personnel à long terme

Les sociétés du Groupe ont des engagements à long terme vis-à-vis de leurs salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes d'ancienneté, ainsi que des compléments de retraite.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. De ce fait, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans ces cas, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les frais de personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes.

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés. Le taux d'actualisation s'appuie sur un taux d'intérêt d'obligations d'entités de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles lors de l'estimation des prestations de retraite et des indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en capitaux propres, dans le Résultat global consolidé, au cours de la période durant laquelle ils surviennent.

3.12 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque le Groupe estime qu'à la date d'arrêté des comptes une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges. Les provisions sur des litiges dont l'issue est à long terme font l'objet d'un calcul d'actualisation en fonction d'un échéancier probable de dénouement. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la réactualisation est comptabilisée dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

3.13 Paiements fondés sur les actions

En 2007, le Groupe a attribué des options de souscription d'actions et a mis en place de nouveaux plans de rémunération à long terme dans le cadre de l'introduction en bourse. Ces plans ont également été appliqués depuis 2008. Le Groupe a appliqué les principes de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », aux plans d'options de souscription d'actions attribués en 2007 dans le cadre de l'introduction en bourse, ainsi qu'aux plans mis en place depuis 2008, et décrits ci-après.

Plans de rémunération à long terme mis en place depuis 2008

Options de souscription ou d'achat d'actions

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi de *stock-options* est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à la date d'attribution. La charge résultant de cette évaluation tient compte du taux d'annulation estimé des options et, le cas échéant, des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes).

Les hypothèses de valorisation des options sont présentées en note 23 « Paiements en actions ».

Les sommes perçues lorsque les options sont exercées sont créditées aux postes « Capital » pour la valeur nominale et

« Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Attribution d'actions de performance

Le traitement comptable des actions de performance est le même que celui décrit pour les options de souscription d'actions.

3.14 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur hors taxes de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services rendus par les sociétés du Groupe dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions intra-groupe. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

La majorité des contrats du Groupe donnent lieu à de multiples missions de très courte durée pour un même contrat. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires de ces contrats selon une méthode à l'avancement fondée sur la réalisation de chaque mission.

D'autres contrats génèrent des missions de plus longue durée, notamment dans les activités Marine & Offshore, Bâtiment & Infrastructures (cf. note 7 « Information sectorielle »). Pour ces contrats, le Groupe utilise la méthode de l'avancement basée sur les coûts encourus pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au cours d'une période donnée dans la mesure où les résultats des contrats sont déterminés de manière fiable. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions pour risques et charges sont constituées pour la totalité du contrat.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

Le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif au 1^{er} janvier 2018 après analyse des principes de comptabilisation requis par IFRS 15 pour les principaux types de contrats relatifs à chacun de ses six secteurs, ce notamment au regard de la date de comptabilisation des produits. En effet, dans la plupart des cas, les contrats bénéficiant d'un droit exécutoire à paiement ou satisfaisant la condition de non reperformance au titre des prestations réalisées à la date de clôture, la méthode à l'avancement a été maintenue. Le Groupe a l'intention d'appliquer l'approche rétrospective modifiée qui prévoit de constater l'effet de la première application en report à nouveau au 1^{er} janvier 2018 sans retraitement de l'exercice.

Principes standards dans leur application

3.15 Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entreprises contrôlées par le Groupe et sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe considère qu'il a le contrôle exclusif sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsque :

- il détient le pouvoir sur cette entité ;

- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient de l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les coûts directement imputables à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans les actifs nets identifiables. L'excédent du prix d'acquisition augmenté des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (cf. note 11 « Écarts d'acquisition »). Lorsque le prix d'acquisition augmenté des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Conformément à IFRS 3R, le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition afin de finaliser l'affectation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Les transactions intra-groupe, ainsi que les plus ou moins-values sur les opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminées. Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations arrêtées aux dates de clôture annuelles présentées et retraitées, le cas échéant, pour être en accord avec les principes comptables du Groupe.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions et cessions de participations n'amenant pas la prise ou la perte de contrôle sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « Autres mouvements », comme des transferts entre la part du Groupe et la part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat. Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie. Les coûts relatifs à ces transactions suivent le même traitement comptable.

Entreprises mises en équivalence

Les entreprises mises en équivalence sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. De telles participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût à compter de la date de prise d'influence notable.

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont des sociétés contrôlées conjointement par le Groupe en vertu d'un accord contractuel conclu pour exercer conjointement une activité opérationnelle sur une durée moyenne de trois à quatre ans. Les états financiers consolidés comportent la part proportionnelle du Groupe aux actifs, passifs, produits et charges de ces sociétés, les éléments de même nature étant regroupés ligne par ligne, à partir de la date à laquelle commence le contrôle conjoint jusqu'à la date où il cesse.

3.16 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Filiales étrangères

La devise de fonctionnement des filiales étrangères est la monnaie locale du pays. Aucun pays où sont installées les filiales et succursales significatives n'est considéré en hyper inflation en 2016 et 2017.

La conversion des sociétés étrangères en euros s'établit au taux de change de clôture pour les éléments d'actif et de passif du bilan (hors éléments monétaires) et au taux de change moyen de l'année pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en capitaux propres dans la réserve de conversion. Dans le cas où plusieurs taux de change existent, le taux retenu est celui qui aurait été appliqué aux remontées de dividendes.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession. L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger ainsi que les financements dont le remboursement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture. Dans le cas de remboursements partiels de financements traités comme des passifs de l'activité à l'étranger, le Groupe ne transfère pas en résultat de cession, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres.

3.17 Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont réévalués au taux de clôture à la fin de l'exercice. Les pertes et gains de change résultant du dénouement des transactions en monnaie étrangère ainsi que l'écart de change résultant de la conversion sont comptabilisés au compte de résultat dans le résultat financier.

3.18 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué, à l'exception des terrains, des cumuls d'amortissements et de pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs concernés et notamment les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la production des immobilisations corporelles au cours de la période précédant la mise en service. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de

réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée prévisible d'utilisation. Les durées habituellement retenues sont les suivantes :

Constructions	20 à 25 ans
Installations	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (cf. note 3.7 « Dépréciation d'actifs non financiers »).

Le résultat de cession des immobilisations corporelles est déterminé en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Le résultat de cession est comptabilisé au compte de résultat dans les autres produits et charges d'exploitation.

3.19 Titres de participation non consolidés

Il s'agit de participations dans des sociétés dont le Groupe n'a pas le contrôle et sur lesquelles il n'a pas d'influence notable.

À la date d'acquisition, ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition majoré des frais de transaction. À la date de clôture, en l'absence d'une valorisation fiable de la juste valeur, le Groupe enregistre ces actifs financiers au coût historique diminué des éventuelles dépréciations.

Les dividendes attachés à ces titres sont comptabilisés dans le compte de résultat au poste « Autres produits financiers » lorsque le droit du Groupe à les percevoir est effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des titres de participation non consolidés, tel que :

- situation financière déficitaire de l'entité ;
- performance financière de l'entité sensiblement inférieure aux prévisions ;
- changements défavorables dans l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Dès lors que le Groupe considère que le titre est déprécié, une charge est enregistrée au poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

3.20 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont composés principalement des dépôts et cautionnements.

Les dépôts et cautionnements sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs non courants, car ils ont une échéance supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Les dépôts et cautionnements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

3.21 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur coût d'achat et portées en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont également enregistrés en capitaux propres et ne conduisent pas à la formation du résultat de l'exercice.

3.22 Actifs et passifs destinés à la vente

Un actif (ou groupe d'actifs et de passifs) est classé comme déteu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession, si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente.

3.23 Actifs financiers courants

Cette catégorie d'actifs correspond généralement à des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais de transaction étant comptabilisés en charges dans le compte de résultat. À la date de clôture, ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

3.24 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement, constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. L'analyse des créances douteuses est réalisée au regard de l'antériorité de la créance, du statut du client et de l'existence ou non d'un litige sur la facturation. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation et le montant de la perte est présenté dans le poste « (Dotation)/Reprise aux provisions » du compte de résultat.

Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, elle est annulée en contrepartie de la reprise de la dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment annulées sont crédités dans le compte de résultat en « Autres produits et charges d'exploitation ».

3.25 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les SICAV monétaires, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au bilan en passif financier courant.

Les variations de juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

3.26 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées à leur juste valeur. Toutes les dettes fournisseurs sont classées en passif courant au bilan avec une échéance à moins d'un an.

3.27 Contrats de location

Les contrats de location qui ne transfèrent pas au Groupe la majorité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Des équipements de faible valeur sont acquis dans le cadre de contrats de location financement transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Ces actifs sont immobilisés pour un montant équivalent à l'estimation de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les passifs correspondants sont comptabilisés dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

3.28 Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

Note 4 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS

Dans le cadre de sa communication externe, le Groupe utilise des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS.

Ces indicateurs sont définis ci-dessous :

Le **résultat opérationnel « ajusté »** représente le résultat opérationnel du Groupe avant prise en compte des produits et charges relatifs aux regroupements d'entreprises et autres éléments non récurrents.

Lorsqu'une acquisition est réalisée en cours d'exercice, le montant des amortissements des actifs incorporels est calculé en tenant compte d'un *prorata temporis*.

Étant donné la durée de la période d'ajustement permettant de déterminer la juste valeur des actifs et passifs acquis (12 mois), l'amortissement des actifs incorporels de l'année d'acquisition peut, dans certains cas, reposer sur une évaluation temporaire et être légèrement ajusté l'année suivante, lorsque la valeur finale des actifs incorporels est connue.

Il s'agit du principal indicateur suivi de manière interne, considéré par la Direction du Groupe comme le plus représentatif de la performance opérationnelle dans son secteur d'activité.

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat opérationnel	606,3	609,7
Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions	77,1	79,5
Charges de restructuration	57,1	42,6
Résultats de cessions d'activité et autres charges et produits relatifs aux acquisitions	5,0	3,1
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	745,5	734,9

Le **résultat net « ajusté » part du Groupe** est défini comme le Résultat net part du Groupe ajusté des produits et charges relatifs aux acquisitions et aux autres éléments non récurrents nets d'impôt.

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat net part du Groupe	308,0	319,4
Produits/Charges relatifs aux acquisitions et autres éléments non récurrents	139,2	125,2
Résultat net des activités destinées à être cédées	8,6	-
Effet d'impôt	(39,7)	(35,6)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	416,1	409,0

Le « **flux de trésorerie disponible** » correspond aux flux nets de trésorerie liés à l'activité retraités des acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et des intérêts financiers payés :

(en millions d'euros)	2017	2016
Flux net de trésorerie généré par l'activité	581,2	594,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(142,3)	(156,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8,9	10,7
Intérêts payés	(98,2)	(86,0)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE	349,6	362,5

La **dette financière nette ajustée** est définie dans la note 24 « Dette financière ».

Note 5 Gestion des risques financiers

Le Groupe est confronté à différentes natures de risques financiers (risque d'exposition à la fluctuation des devises étrangères ou « risque de change », risque d'exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ou « risque de taux d'intérêt », risque de crédit, risque de liquidité) pouvant affecter ses actifs, ses passifs et ses opérations.

La politique du Groupe consiste, en permanence, à identifier, évaluer et si nécessaire couvrir ces risques de manière à limiter son exposition. La mise en œuvre de cette politique se fait notamment par l'utilisation d'instruments dérivés destinés à couvrir exclusivement les risques identifiés et non dans un but spéculatif. Des modes opératoires spécifiques sont prévus pour chaque risque (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité) et pour chaque instrument utilisé (dérivés, investissement de liquidités). Les différentes entités du Groupe ne sont pas autorisées à traiter des opérations de marché avec leurs partenaires financiers autres que des opérations « spot » pour le change.

La Direction des financements et de la trésorerie est en charge de la mise en œuvre des couvertures. Par ailleurs, la Direction des financements et de la trésorerie réalise ou fait réaliser des simulations permettant d'évaluer l'impact de différentes configurations sur les comptes du Groupe.

Enfin, l'exposition au risque induit par le processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (communément appelé « Brexit ») est peu significative. Le chiffre d'affaires de Bureau Veritas au Royaume-Uni représente 3,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2017 et est pour l'essentiel réalisé localement. Les financements internes accordés par le Groupe à certaines entités au Royaume-Uni sont libellés en livre sterling et font l'objet de couvertures au niveau du Groupe selon les modes opératoires évoqués ci-dessus. Les autres risques liés au Brexit, s'agissant notamment des aspects contractuels ou de ressources humaines, sont suivis par les Directions juridique et ressources humaines qui mettront en œuvre les adaptations nécessaires au fur et à mesure de la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union Européenne.

Risque de fluctuations des cours des devises étrangères

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de fluctuation des cours de plusieurs devises. Ce risque porte donc à la fois sur les transactions réalisées par des entités du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change opérationnel), ainsi que sur les produits, charges, actifs et passifs libellés en devises différentes de la devise de présentation des états financiers consolidés, soit l'euro (risque de conversion).

Pour une partie des activités du Groupe exposée à des marchés globalisés, notamment les activités Agroalimentaire & Matières Premières, Biens de consommation, Marine & Offshore et Industrie, certaines ventes sont libellées en dollar américain ou influencées par le niveau de cette devise. Elles sont donc affectées indirectement par l'évolution de la devise américaine.

Des analyses et informations complémentaires sont présentées en note 34 « Information complémentaire sur les instruments financiers » ainsi qu'en note 19 « Instruments financiers dérivés ».

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêts sur sa dette à taux variable.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent.

Des informations complémentaires sont présentées en note 34 « Information complémentaire sur les instruments financiers ».

Risque de crédit

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec environ 400 000 clients dans 140 pays.

Le chiffre d'affaires du Groupe est peu dépendant de grands clients. En 2017, le total réalisé auprès du plus grand client du Groupe représente 1,3 % du chiffre d'affaires consolidé, et le total réalisé auprès des 20 premiers clients du Groupe représente moins de 15 % du chiffre d'affaires consolidé.

Certaines activités du Groupe, en particulier Biens de consommation, Industrie et Agroalimentaire & Matières Premières, réalisent néanmoins avec certains clients un chiffre d'affaires important à leur échelle.

À titre illustratif, en 2017, le client principal de la division Biens de consommation représente 4,0 % de son chiffre d'affaires et le client principal de l'Industrie représente 4,3 % du chiffre d'affaires de cette activité. La perte d'un de ces clients principaux pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la division concernée.

En conséquence, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de crédit qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Une description détaillée par échéance des créances non provisionnées est présentée dans la note 20 « Clients et autres débiteurs ».

Risque de liquidité

Le Groupe peut faire face aux décaissements dans le cadre de son activité. Par ailleurs, le Groupe dispose au 31 décembre 2017, en complément de sa trésorerie disponible, d'une ligne de crédit confirmée non utilisée pour un montant global de 450 millions d'euros (crédit syndiqué).

Une description de ces différents programmes de financement est présentée en note 24 « Dette financière ».

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie concernant les créances clients est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et les « Instruments financiers dérivés ». Le risque de

contrepartie avec les établissements financiers est limité du fait de la politique du Groupe qui favorise la consolidation de sa trésorerie vers la maison-mère lorsque cela est possible, et limite la nature et la durée des placements pour ne pas excéder trois mois. De plus, le montant de 364,3 millions d'euros de disponibilités est réparti sur l'ensemble des filiales du Groupe, ce

qui limite la concentration par contrepartie. Les opérations financières sont conclues principalement par Bureau Veritas SA auprès d'un nombre limité de banques qui bénéficient d'une notation élevée et en s'appuyant sur une convention cadre de type FBF ou équivalent.

Note 6 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans les notes annexes.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base des conditions qui subsistent à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principaux jugements et estimations sont analysés ci-après :

Valorisation des provisions pour litiges

Le Groupe reconnaît une provision pour litiges sur contrats selon la méthode comptable décrite à la note 3.12 « Provisions pour risques et charges » et évaluée selon plusieurs estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses utilisées sont fondées sur des données statistiques issues de l'expérience passée. La provision est actualisée sur la base d'une estimation de la durée moyenne de l'obligation, d'un taux d'inflation et d'un taux d'actualisation dont la durée est proche de la durée de l'obligation.

Par ailleurs, les litiges dont le montant des réclamations est significatif et pour lesquels une action en justice est en cours font l'objet d'une estimation individuelle s'appuyant, le cas échéant, sur des experts indépendants. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Valorisation des provisions pour dépréciations des comptes clients

L'évaluation de la dépréciation des créances clients est fondée sur une appréciation, au cas par cas, de la situation financière des débiteurs et de la probabilité d'une défaillance ou d'un défaut de paiement.

Valorisation des actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe incluent des relations clients, des marques, des concessions et des accords de non-concurrence. L'estimation de leur juste valeur est généralement réalisée par des experts indépendants et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses

provenant des prévisions d'activité des sociétés. La note 12 « Acquisitions et cessions » présente le détail des acquisitions réalisées sur la période.

Perte de valeur des écarts d'acquisition

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 3.7 « Dépréciation d'actifs non financiers ». Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses présentées en note 11 « Écarts d'acquisitions ».

Impôts sur le résultat

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. La détermination de la charge d'impôt sur les sociétés, à l'échelle mondiale, fait appel au jugement du management. L'estimation *in fine* de la charge d'impôt est jugée raisonnable dans le cadre habituel des activités.

Le Groupe comptabilise un impôt différé actif résultant des différences temporelles déductibles ainsi que des déficits fiscaux reportables, dans la mesure où le Groupe estime que cet actif d'impôt est recouvrable dans le futur (cf. note 16 « Impôts différés » pour les détails des impôts différés comptabilisés).

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe utilise la méthode de l'avancement pour comptabiliser certains contrats de service (cf. note 3.14 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » des principes et méthodes comptables). Selon cette méthode, le Groupe estime les services déjà réalisés en proportion du total des services devant être fournis.

Calcul des avantages au personnel à long terme

Le coût des avantages au personnel à plus d'un an gérés dans le cadre de régimes à prestations définies est estimé en utilisant des méthodes d'évaluation actuarielles. Ces techniques d'évaluation impliquent l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses présentées en détail en note 26 « Avantages du personnel à long terme ». Du fait du caractère long terme de ces régimes, de telles estimations sont sujettes à des incertitudes significatives.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits par référence à leur juste valeur déterminée à la date d'attribution pour les paiements dénoués en instruments de capitaux propres ou à la date de clôture pour les paiements dénoués en trésorerie. La juste valeur

de ces paiements est évaluée en utilisant les modèles d'évaluation appropriés. Ces modèles nécessitent l'estimation d'un certain nombre de paramètres décrits en détail en note 23 « Paiements en actions ».

Note 7 Information sectorielle

Seule l'analyse sectorielle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel est présentée telle qu'elle est suivie par le management du Groupe.

Les opérations intra-groupes entre les secteurs sont éliminées des montants présentés.

Les éléments du résultat financier et la charge d'impôt sont non affectables par domaine d'activité car ils sont gérés au niveau d'un pays et non par activité.

Les éléments du résultat opérationnel des sociétés holding sont répartis entre les différents secteurs au prorata du chiffre d'affaires des différents secteurs.

Conformément à la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », les secteurs d'activité du Groupe sont regroupés selon la nature des services ainsi que selon les marchés et typologies de clientèle. Ces secteurs correspondent aux six activités décrites aux paragraphes « 1.1 Présentation générale du Groupe » et « 1.6. Présentation des activités » du Document de référence 2017.

Certaines réaffectations entre activités ont été opérées lors de l'exercice 2017. Les données de l'exercice 2016 tiennent compte de la nouvelle affectation afin de permettre une meilleure comparabilité.

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2017	2016	2017	2016
Marine & Offshore	364,9	391,9	72,7	89,6
Agroalimentaire & Matières Premières	1 072,6	1 004,6	84,0	76,7
Industrie	1 096,3	1 132,0	93,2	103,7
Bâtiment & Infrastructures	1 119,9	1 029,0	141,3	132,7
Certification	368,6	353,5	59,8	56,0
Biens de consommation	667,1	638,3	155,3	151,0
TOTAL	4 689,4	4 549,2	606,3	609,7

Note 8 Éléments du résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2017	2016
Achats de matières	(98,2)	(88,2)
Sous-traitance opérationnelle	(385,0)	(381,0)
Locations immobilières et mobilières	(150,3)	(144,2)
Transports et déplacements	(396,1)	(383,8)
Frais de mission refacturés aux clients	85,4	82,9
Autres services extérieurs	(449,9)	(426,0)
Total achats et charges externes	(1 394,1)	(1 340,3)
Salaires et primes	(1 922,0)	(1 845,3)
Charges sociales	(438,4)	(414,6)
Autres charges liées au personnel	(88,6)	(90,0)
Total frais de personnel	(2 449,0)	(2 349,9)
Provisions sur créances	(18,2)	(25,3)
Provisions pour risques et charges	6,7	(6,4)
Total (dotations)/reprises de provisions	(11,5)	(31,7)
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2,2)	(1,2)
Gains/pertes sur cessions d'activités	-	(0,5)
Autres produits et charges d'exploitation	23,8	31,3
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	21,6	29,6

Le poste « Autres services extérieurs » comprend différents types de charges telles que les coûts de prestataires de travail temporaire, les frais de télécommunication, les primes d'assurance et les honoraires.

Le poste « Autres charges liées au personnel » comprend notamment les charges relatives aux *stock-options* et aux actions de performance, ainsi que les charges relatives aux avantages au personnel à long terme.

En 2017, le poste « Autres produits et charges d'exploitation » comprend un produit de 10,3 millions d'euros correspondant au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi 2017 (8,9 millions d'euros en 2016), ainsi qu'un produit de 2,5 millions d'euros correspondant au crédit d'impôt recherche (2,7 millions d'euros en 2016). Les compléments de prix non décaissés sur acquisitions des exercices antérieurs figurent également dans ce poste pour un montant net de 1,0 million d'euros en 2017 (3,2 millions d'euros en 2016).

Note 9 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2017	2016
Revenus d'actifs financiers non courants	-	-
Rendement implicite des actifs de régimes de retraite financés	0,3	0,3
Autres produits financiers	0,3	0,3
Résultat de change	(12,1)	8,7
Coût financier des régimes de retraite	(3,1)	(3,1)
Autres	(2,0)	(2,5)
Autres charges financières	(17,2)	3,1
AUTRE PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(16,9)	3,4

Au 31 décembre 2017, la composante taux du résultat réalisé sur les couvertures de change pour un produit total de 1,1 million

d'euros a été comptabilisée dans le coût de l'endettement financier brut (0,4 million d'euros de produits en 2016).

Note 10 Impôt sur le résultat

(en millions d'euros)	2017	2016
Impôts courants	(189,0)	(199,5)
Impôts différés	24,2	10,6
TOTAL	(164,8)	(188,9)

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 164,8 millions d'euros en 2017 contre 188,9 millions d'euros en 2016. Le taux effectif d'impôt (TEI), représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, s'établit à 32,8 % en 2017 (36,0 % en 2016).

Le taux effectif d'impôt ajusté est de 31,8 % (2016 : 34,6 %). Cette baisse de 2,8 points par rapport à 2016 résulte d'un ensemble d'éléments exceptionnels, et notamment du remboursement en 2017 de la contribution sur dividendes suite à la décision du Conseil constitutionnel français ayant invalidé cette contribution. En outre, les impôts différés du Groupe ont été

réévalués en conséquence de la baisse du taux d'imposition aux États-Unis votée fin 2017.

S'agissant de l'ensemble des litiges fiscaux en cours, le Groupe, avec l'aide de ses conseils, estime que les provisions pour risques constituées dans ses états financiers traduisent la meilleure estimation des conséquences potentielles de ces litiges.

Les impôts différés représentent un produit de 24,2 millions d'euros en 2017 (10,6 millions d'euros en 2016), correspondant pour l'essentiel à la reprise d'impôt différé passif sur les amortissements non déductibles des relations clients.

Les différences entre la charge d'impôt effective et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition en vigueur en France au résultat consolidé avant impôt sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôt	503,2	524,0
Taux de la société mère	34,4 %	34,4 %
Charge d'impôt théorique au taux de la société mère	(173,3)	(180,4)
Impact d'impôt d'opérations à taux réduit	2,4	2,1
Différentiel de taux des pays étrangers ^(a)	47,1	42,8
Non-activation de déficits reportables	(11,2)	(8,0)
Utilisation de déficits antérieurs non activés	1,5	4,9
Différences permanentes	(4,1)	(7,5)
Changements d'estimation	9,1	(4,9)
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	(10,8)	(12,1)
Contribution sur les revenus distribués	(7,2)	(6,7)
Taxation des dividendes reçus des filiales	(18,3)	(19,0)
Autres	-	(0,1)
IMPÔT EFFECTIF CONSTATÉ	(164,8)	(188,9)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	32,8 %	36,0 %

(a) En 2017, les principaux contributeurs au différentiel de taux des pays étrangers se situent dans les pays suivants : Chine, Hong Kong, Taïwan, Royaume-Uni, Bangladesh, Vietnam, Corée, Turquie, Indonésie, Canada.

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2017			2016		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Écarts de conversion	(217,1)		(217,1)	53,2		53,2
Gains/(pertes) actuariels	(3,4)	2,2	(1,2)	(19,1)	3,6	(15,5)
Couvertures de flux de trésorerie	0,6	(0,2)	0,4	(0,8)	0,3	(0,5)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(219,9)	2,0	(217,9)	33,3	3,9	37,2

Note 11 Écarts d'acquisition

Évolution des écarts d'acquisition en 2017

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur brute	2 128,0	1 949,1
Pertes de valeur	(150,4)	(148,7)
Écarts d'acquisition au 1^{er} janvier	1 977,6	1 800,4
Acquisitions d'activités consolidées de la période	126,6	126,8
Écart de conversion et autres mouvements	(139,1)	50,4
Écarts d'acquisition au 31 décembre	1 965,1	1 977,6
Valeur brute	2 111,1	2 128,0
Pertes de valeur	(146,0)	(150,4)
ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	1 965,1	1 977,6

Affectation des écarts d'acquisition aux UGT en 2017

Les écarts d'acquisition affectés aux principales unités génératrices de trésorerie (UGT) au 31 décembre 2017 se répartissent de manière suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Marine & Offshore	40,2	42,6
Agroalimentaire & Matières Premières	753,7	777,3
Industrie	414,9	439,2
Bâtiment & Infrastructures	381,3	332,9
Certification	34,4	36,7
Biens de consommation	340,6	348,9
TOTAL	1 965,1	1 977,6

Tests de dépréciation – Méthodologie

Lors de chaque clôture annuelle, et lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur de certains actifs, les écarts d'acquisition du Groupe sont soumis à des tests de dépréciation. À cette fin, ils sont affectés à des Groupes d'unités génératrices de trésorerie ou à des unités génératrices de trésorerie (UGT).

En 2017, le Groupe a revu de façon approfondie les regroupements d'UGT de ses différentes activités. Cette revue fait suite aux modifications d'organisation et de reporting intervenues depuis deux ans :

- création de la division « CIF » issue du regroupement des deux divisions « Commodities » et « Industry & Facilities » (I&F) ;
- renforcement du rôle des « Global Service Lines » (GSL) de la division CIF et mise en place d'une organisation matricielle au sein de cette division CIF ;
- intégration de l'ancien segment opérationnel GSIT « Services aux gouvernements et commerce international » à l'activité « Industrie » pour les métiers liés au marché automobile et à l'activité « Agroalimentaire & Matières Premières » (Matières Premières) pour les autres activités ;
- répartition de l'ancien segment opérationnel IVS « Inspection & Vérification en Service » entre les activités « Industrie » pour l'activité IVS liée aux bâtiments industriels (pétrole & gaz, métaux & minéraux, énergie, chimie, automobile) et à l'activité « Bâtiment & Infrastructures » (qui intègre également l'ancien segment Construction) pour les autres activités (bâtiments commerciaux, infrastructures publiques).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la présentation des résultats du Groupe se fait donc au travers de six activités opérationnelles : Marine & Offshore, Agroalimentaire & Matières Premières, Industrie, Bâtiment & Infrastructures, Certification et Biens de consommation.

Cette organisation plus matricielle vise à (i) faciliter les complémentarités entre les activités et favoriser les opportunités de ventes croisées, grâce au partage du même réseau, des mêmes offres et des mêmes outils, (ii) servir des clients internationaux en articulant un dialogue global (« Key account management ») et exécution locale, (iii) bénéficier d'effets d'échelle pour la définition de nouveaux services ou la réalisation d'investissements dans de nouveaux outils, (iv) s'adapter rapidement aux évolutions des marchés par la mise en commun de compétences techniques de haut niveau, et (v) coordonner une politique d'acquisitions cohérente par rapport aux objectifs globaux de chaque ligne de métiers.

À la suite de ces modifications d'organisation et de reporting, le Groupe a entrepris une revue de ses UGT à la lumière des critères normatifs comptables (stratégie, génération de flux de trésorerie, synergies, gestion des opérations, centres de décision) afin de mettre à jour sa structure actuelle d'UGT et regroupements d'UGT pour les tests de dépréciation à venir.

Le Groupe a par conséquent décidé d'aligner ses regroupements d'UGT avec les segments opérationnels.

En pratique, le Groupe affecte donc les écarts d'acquisition à six UGT ou Groupe d'UGT à partir de l'exercice 2017 :

- Marine & Offshore ;
- Agroalimentaire & Matières Premières ;
- Industrie ;
- Bâtiment & Infrastructures ;
- Certification ;
- Biens de consommation.

La méthode utilisée pour établir la valeur recouvrable d'une UGT est présentée dans la note 3.7 « Dépréciation d'actifs non financiers ». Les actifs sont testés en estimant leur valeur d'usage ou leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond aux excédents de trésoreries futurs générés par cette UGT. Ces flux de trésorerie s'entendent après investissements de maintenance, variations de besoins en fonds de roulement et éventuels éléments non récurrents. Ils sont par ailleurs nets d'impôt mais excluent les coûts de financement externe. Ils sont basés sur les dernières prévisions de résultat disponibles sur le moyen et long terme.

Deux facteurs déterminent le résultat de cette estimation :

Hypothèse de croissance : les excédents de trésoreries dépendent de la performance d'un groupe d'UGT ou d'une UGT qui est basée sur des hypothèses de croissance sur un horizon de cinq ans. Au-delà de cette période, la performance est calculée sur la base d'une hypothèse de croissance perpétuelle proche du taux d'inflation du groupe d'UGT ou de l'UGT. Le taux de croissance perpétuelle utilisé est de 2,0 %.

Taux d'actualisation : l'estimation de la valeur d'utilité est basée sur des excédents de trésoreries futurs actualisés au coût moyen pondéré du capital (taux dit *Weighted Average Cost of Capital* ou « WACC »). Il s'agit de taux après impôts. Le WACC retenu est déterminé par un expert indépendant. Ce taux est adapté à l'activité du Groupe et aux différentes zones géographiques où les groupes d'UGT ou les UGT sont actifs.

Tests de dépréciation – Résultats 2017

Les perspectives de croissance sur l'ensemble du Groupe sont généralement restées stables.

Les taux d'actualisation retenus au 31 décembre 2017 s'élevaient à 6,5 % (contre 7,3 % en 2016) pour les trois groupes d'UGT qui sont inchangés par rapport à l'exercice précédent (Biens de consommation, Marine & Offshore, Certification).

Les trois autres groupes d'UGT (Agroalimentaire & Matières Premières, Industrie, Bâtiment & Infrastructures) sont testés avec des taux d'actualisation de respectivement 8,1 % pour Agroalimentaire & Matières Premières (contre 8,2 % en 2016), 7,7 % pour Industrie (contre 7,3 % en 2016) et 7,1 % pour Bâtiment & Infrastructures (pas de comparable en 2016 compte tenu de la réorganisation des activités opérée en 2017).

Des analyses complémentaires peuvent être réalisées par zone géographique pour les deux regroupements d'UGT relatifs à 2017 comme cela fut le cas pour le groupe UGT Agroalimentaire et Matières Premières, où des analyses complémentaires par métiers ont été menées (Produits Pétroliers, Matières Premières et Agroalimentaire).

Analyses de sensibilité

Des analyses de sensibilité ont été réalisées pour évaluer les impacts éventuels en cas de non-atteinte de certaines prévisions du plan d'affaires mis à jour lors du second semestre 2017 telles que le chiffre d'affaires, le taux de marge ou le taux d'actualisation. Pour le chiffre d'affaires et la marge, aucune variation raisonnablement possible de ces paramètres ne peut conduire à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable. S'agissant du taux d'actualisation, les conclusions sont similaires, même en cas de hausse de deux points du taux d'actualisation.

Aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés d'un seul paramètre à la fois ne peut conduire à ce que la valeur recouvrable de l'UGT soit égale à la valeur comptable.

Note 12 Acquisitions et cessions

Acquisitions de la période

Au cours de l'exercice 2017, Bureau Veritas a réalisé les acquisitions suivantes :

ACQUISITIONS À 100 %

Mois d'acquisition	Nom de la société	Activité	Pays
Janvier	Siemic, Inc.	Biens de consommation	États-Unis
Février	Shanghai Project Management Co. Ltd	Bâtiment & Infrastructures	Chine
Mars	Schutter Groep B.V.	Agroalimentaire & Matières Premières	Pays-Bas
Juin	California Code Check, Inc.	Bâtiment & Infrastructures	États-Unis
Novembre	IPS Tokai Corporation	Biens de consommation	Japon
Décembre	Ingeniería, Control y Administración, SA de C.V. (« INCA »)	Bâtiment & Infrastructures	Mexique

ACQUISITIONS INFÉRIEURES À 100 %

Pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition relatif à ces acquisitions, la méthode du goodwill partiel a été appliquée.

Mois d'acquisition	Nom de la société	Activité	Pourcentage acquis	Pays
Novembre	Primary Integration Solutions, Inc.	Bâtiment & Infrastructures	76,9 %	États-Unis
Décembre	ICTK Co. Ltd	Biens de consommation	55,0 %	Corée
Décembre	McKenzie Group Pty Ltd	Bâtiment & Infrastructures	65,0 %	Australie

AUGMENTATION DES PARTICIPATIONS

Mois d'acquisition	Nom de la société	Activité	Participation BV	Pays
Juin	UCM (Global) Ltd	Industrie	100 %	Royaume-Uni
Juin	Unicar GB Ltd	Industrie	100 %	Royaume-Uni
Juillet	Ningbo Hengxin Engineering Testing Co Ltd	Industrie	100 %	Chine

L'affectation du prix des acquisitions 2017 aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables a été réalisée à la clôture de l'exercice, sur la base des informations et des évaluations provisoires disponibles à cette date.

Le tableau ci-après est déterminé avant l'affectation finale du prix des acquisitions 2017 :

(en millions d'euros)	Décembre 2017		Décembre 2016	
Prix des activités acquises		189,9		181,6
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle		-		(3,5)
Coût des actifs et passifs acquis		189,9		178,1
Actifs et passifs acquis	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif non courant	9,1	89,8	23,0	114,9
Actif courant hors trésorerie	81,8	81,8	64,1	64,3
Passif courant hors endettement	(70,8)	(84,8)	(75,7)	(87,6)
Passif non courant hors endettement	(2,1)	(24,5)	(8,4)	(35,8)
Endettement	(0,4)	(0,4)	(2,2)	(2,2)
Intérêts minoritaires acquis	(13,8)	(13,8)	(12,1)	(12,1)
Trésorerie des sociétés acquises	15,2	15,2	9,8	9,8
Total des actifs et passifs acquis	19,0	63,3	(1,5)	51,3
ÉCARTS D'ACQUISITION		126,6		126,8

En 2017, le prix des activités acquises comprend l'achat des titres complémentaires Unicar. En conséquence, la méthode de consolidation a été modifiée (de mise en équivalence à intégration globale).

Les principaux écarts d'acquisition de l'exercice concernent :

- Primary Integration Solutions, Inc. pour un montant de 33,0 millions d'euros ;
- Shanghai Project Management Co. Ltd pour un montant de 20,6 millions d'euros.

L'existence d'un écart d'acquisition résiduel non affecté est attribuable principalement au capital humain des sociétés acquises et aux synergies importantes attendues de ces acquisitions.

Pour les acquisitions réalisées en 2016 dont la période d'ajustement s'est terminée en 2017, les ajustements de juste valeur ont été comptabilisés en 2017.

Les coûts des activités acquises sont exclusivement payés en numéraire.

L'impact des acquisitions sur la trésorerie de l'exercice est le suivant :

(en millions d'euros)	2017	2016
Prix des activités acquises	(189,9)	(181,6)
Trésorerie des sociétés acquises	15,2	9,8
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre au titre des acquisitions de l'année	30,9	40,1
Décaissements sur acquisitions antérieures	(15,1)	(52,3)
IMPACT DES ACTIVITÉS ACQUISES SUR LA TRÉSORERIE	(158,9)	(184,0)

Le montant de (164,8) millions d'euros figurant sur la ligne « Acquisitions de filiales » du tableau consolidé des flux de trésorerie comprend des frais d'acquisition décaissés pour un montant net de (5,9) millions d'euros.

Compléments de prix non décaissés

Des compléments de prix relatifs à des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2017 avaient pour échéance l'année 2017. L'impact des compléments de prix non décaissés sur le compte de résultat est un produit net de 1,0 million d'euros inclus dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Passifs financiers relatifs aux options de ventes accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les passifs financiers relatifs aux options de ventes accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle s'élevaient à 91,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 (41,7 millions d'euros au 31 décembre 2016).

La valeur nette comptable et les principales caractéristiques des options de vente sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016	Date de début d'exercice	Référence de calcul du prix
Matthews Daniel	-	1,0	2015	Prix des 81,1 % acquis en 2014
Shandong Chengxin Engineering	30,0	18,8	Arrêté des comptes 2017	Multiple de la moyenne des EBIT 2016 et 2017
Ningbo	-	7,6	Arrêté des comptes 2016	Multiple de la moyenne des EBIT 2015 et 2016
Shanghai TJU	2,8	3,1	Arrêté des comptes 2017	Multiple de la moyenne des EBIT 2015, 2016 et 2017
Chongqing Liansheng	10,5	11,2	Arrêté des comptes 2018	Multiple de la moyenne des EBIT 2016, 2017 et 2018
Shanghai Project Management	20,6		Arrêté des comptes 2019	Multiple de la moyenne des EBIT 2017, 2018 et 2019
ICTK	3,4		Arrêté des comptes 2019	Multiple de la moyenne des EBIT 2017, 2018 et 2019
Primary Integration Solutions	24,2		Arrêté des comptes 2021	Multiple de l'EBIT 2021
TOTAL	91,5	41,7		
Dont à plus d'un an	58,7	33,1		
Dont à moins d'un an	32,8	8,6		

Les mouvements de la période sont les suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Au 1^{er} janvier	41,7	40,5
Nouvelles options ^(a)	48,2	11,2
Exercice d'options	(8,6)	(8,9)
Variation de la valeur actuelle du prix d'exercice des options en cours	10,2	(1,1)
AU 31 DÉCEMBRE	91,5	41,7

(a) Options de vente de montant individuel inférieur ou égal à 10 % du total des options de vente accordées par le Groupe à certains détenteurs d'intérêt ne conférant pas le contrôle.

Les nouvelles options ainsi que la variation de prix des options en cours génèrent un impact de (58,4) millions d'euros sur la ligne « Autres mouvements » du tableau de variation des capitaux propres.

L'exercice d'options a généré un impact de 3,4 millions d'euros sur la ligne « Remboursement des dettes avec les actionnaires » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Données comparables

Au cours de l'exercice 2017, Bureau Veritas a acquis des sociétés ou groupes de sociétés dont le chiffre d'affaires annuel 2017 est d'environ 142,9 millions d'euros (124,2 millions d'euros en 2016) et le résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises est d'environ 21,8 millions d'euros (21,3 millions d'euros en 2016).

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du Groupe, en incluant les principales acquisitions de l'exercice, comme si ces acquisitions avaient été incluses dans les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2017. Le résultat opérationnel inclut l'amortissement des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises sur 12 mois.

Les principales acquisitions réalisées en 2017 n'ont pas d'impact significatif sur les indicateurs comparables du tableau consolidé des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires		
Des états financiers	4 689,4	4 549,2
RETRAITÉ	4 749,2	4 592,7
Résultat opérationnel		
Des états financiers	606,3	609,7
RETRAITÉ	616,2	616,4
Résultat net		
Des états financiers	329,8	335,1
RETRAITÉ	332,5	336,9

Cessions

Courant décembre 2017, le Groupe a procédé à la cession de sa filiale LW Cargo Survey, en Suède.

Le tableau ci-dessous présente les différents impacts sur le bilan et le compte de résultat :

(en millions d'euros)	2017	2016
Actifs et Passifs cédés		
Actif non courant	0,3	0,5
Actif courant	0,7	-
Passif courant et non courant	(1,0)	-
Valeur nette comptable des actifs cédés	-	0,5
Résultat de cession d'activités	-	(0,5)
Produits de cession d'activités	-	-
Dont paiement reçu	-	0,7
Dont paiement différé	-	-

Cette cession n'a pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

Les impacts comptables des cessions de l'activité « tests non destructifs » en France et en Allemagne sont décrits dans la note 30 « Activités abandonnées ».

Note 13 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Décembre 2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2017
Relations clients	999,2	-	(2,8)	80,7	(85,6)	991,5
Marques	67,2	-	-	-	(3,3)	63,9
Accords de non-concurrence	37,9	-	-	-	(2,5)	35,4
Autres immobilisations incorporelles	160,2	12,1	(3,7)	1,5	26,5	196,6
Immobilisations en-cours	20,3	16,4	-	-	(28,2)	8,5
Valeurs brutes	1 284,8	28,5	(6,5)	82,2	(93,1)	1 295,9
Relations clients	(428,4)	(71,4)	2,7	-	29,7	(467,4)
Marques	(52,3)	(3,4)	-	-	3,1	(52,6)
Accords de non-concurrence	(23,2)	(2,3)	-	-	1,6	(23,9)
Autres immobilisations incorporelles	(94,1)	(21,2)	1,2	-	2,3	(111,8)
Amortissements et provisions	(598,0)	(98,3)	3,9	-	36,7	(655,7)
Relations clients	570,8	(71,4)	(0,1)	80,7	(55,9)	524,1
Marques	14,9	(3,4)	-	-	(0,2)	11,3
Accords de non-concurrence	14,7	(2,3)	-	-	(0,9)	11,5
Autres immobilisations incorporelles	66,1	(9,1)	(2,5)	1,5	28,8	84,8
Immobilisations en-cours	20,3	16,4	-	-	(28,2)	8,5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	686,8	(69,8)	(2,6)	82,2	(56,4)	640,2

(en millions d'euros)	Décembre 2015	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2016
Relations clients	873,4	-	-	92,0	33,8	999,2
Marques	61,7	-	-	4,2	1,3	67,2
Accords de non-concurrence	37,2	-	-	-	0,7	37,9
Autres immobilisations incorporelles	131,4	12,4	(1,6)	1,2	16,8	160,2
Immobilisations en-cours	13,9	18,6	-	-	(12,2)	20,3
Valeurs brutes	1 117,6	31,0	(1,6)	97,4	40,4	1 284,8
Relations clients	(343,2)	(72,5)	-	-	(12,7)	(428,4)
Marques	(48,6)	(2,9)	-	-	(0,8)	(52,3)
Accords de non-concurrence	(18,4)	(4,1)	-	-	(0,7)	(23,2)
Autres immobilisations incorporelles	(78,0)	(15,8)	1,5	(1,1)	(0,7)	(94,1)
Amortissements et provisions	(488,2)	(95,3)	1,5	(1,1)	(14,9)	(598,0)
Relations clients	530,2	(72,5)	-	92,0	21,1	570,8
Marques	13,1	(2,9)	-	4,2	0,5	14,9
Accords de non-concurrence	18,8	(4,1)	-	-	-	14,7
Autres immobilisations incorporelles	53,4	(3,4)	(0,1)	0,1	16,1	66,1
Immobilisations en-cours	13,9	18,6	-	-	(12,2)	20,3
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	629,4	(64,3)	(0,1)	96,3	25,5	686,8

L'intégralité des montants alloués aux « variations de périmètre » des relations clients en 2017 concerne les acquisitions de l'année. Il en était de même en 2016. Lorsque les valorisations des relations clients sont ajustées dans l'exercice suivant leur acquisition, le montant de l'ajustement est porté en « autres mouvements ».

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à 98,3 millions d'euros en 2017. Il s'élevait à 95,3 millions d'euros en 2016.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge en 2017 s'élève à 10,9 millions d'euros (11,1 millions d'euros en 2016) et concerne principalement l'activité Marine & Offshore en France (8,9 millions d'euros) et les activités de Maxxam au Canada (2,0 millions d'euros).

Note 14 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Décembre 2016	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2017
Terrains	19,3	-	-	-	(1,1)	18,2
Constructions	64,0	4,7	(5,4)	1,5	(1,8)	63,0
Installations, matériel et outillage	954,1	58,8	(46,6)	6,9	(30,5)	942,7
Matériel informatique et autres	284,8	21,9	(18,9)	6,3	(17,2)	276,9
Immobilisations en-cours	33,5	30,0	-	-	(38,7)	24,8
Valeurs brutes	1 355,7	115,4	(70,9)	14,7	(89,3)	1 325,6
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(30,4)	(2,3)	1,6	(0,6)	1,3	(30,4)
Installations, matériel et outillage	(598,0)	(77,8)	41,4	(4,3)	36,1	(602,6)
Matériel informatique et autres	(208,7)	(25,3)	15,9	(4,7)	16,5	(206,3)
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	(837,1)	(105,4)	58,9	(9,6)	53,9	(839,3)
Terrains	19,3	-	-	-	(1,1)	18,2
Constructions	33,6	2,4	(3,8)	0,9	(0,5)	32,6
Installations, matériel et outillage	356,1	(19,0)	(5,2)	2,6	5,6	340,1
Matériel informatique et autres	76,1	(3,4)	(3,0)	1,6	(0,7)	70,6
Immobilisations en-cours	33,5	30,0	-	-	(38,7)	24,8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	518,6	10,0	(12,0)	5,1	(35,4)	486,3

(en millions d'euros)	Décembre 2015	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2016
Terrains	20,0	2,5	(4,2)	-	1,0	19,3
Constructions	52,2	4,5	(2,2)	9,0	0,5	64,0
Installations, matériel et outillage	851,5	61,2	(22,7)	12,7	51,4	954,1
Matériel informatique et autres	272,6	25,2	(22,8)	6,3	3,5	284,8
Immobilisations en-cours	41,0	32,1	-	-	(39,5)	33,5
Valeurs brutes	1 237,2	125,5	(51,9)	28,0	16,9	1 355,7
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(23,5)	(2,0)	1,0	(6,0)	0,1	(30,4)
Installations, matériel et outillage	(519,0)	(77,4)	17,8	(7,8)	(11,6)	(598,0)
Matériel informatique et autres	(196,2)	(27,7)	20,3	(4,8)	(0,3)	(208,7)
Immobilisations en-cours	(0,6)	-	-	-	0,6	-
Amortissements et provisions	(739,3)	(107,1)	39,1	(18,6)	(11,2)	(837,1)
Terrains	20,0	2,5	(4,2)	-	1,0	19,3
Constructions	28,7	2,5	(1,2)	3,0	0,6	33,6
Installations, matériel et outillage	332,5	(16,2)	(4,9)	4,9	39,8	356,1
Matériel informatique et autres	76,4	(2,5)	(2,5)	1,5	3,2	76,1
Immobilisations en-cours	40,4	32,1	-	-	(38,9)	33,5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	497,9	18,4	(12,8)	9,4	5,7	518,6

Les immobilisations corporelles du Groupe sont essentiellement des équipements de laboratoires concernant les activités de tests de Matières Premières et de Biens de consommation.

Les principaux centres d'expertise en métaux et minéraux sont situés en Australie et au Canada. Les principaux centres d'expertise en produits pétroliers et pétrochimiques sont basés aux États-Unis et au Canada.

Les laboratoires de la division Biens de consommation sont principalement localisés en Asie.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élève à 105,4 millions d'euros en 2017. Il s'élevait à 107,1 millions d'euros en 2016.

Note 15 Participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Participations au début de la période	5,0	4,8
Gains/pertes au cours de l'exercice	0,6	0,8
Autres mouvements	(1,0)	(0,6)
PARTICIPATIONS À LA FIN DE LA PÉRIODE	4,6	5,0

Sur la base de critères retenus par le Groupe (chiffre d'affaires, total actif et contribution au résultat consolidé), ces participations sont jugées non significatives.

Note 16 Impôts différés

Les impôts différés au bilan se présentent comme suit :

Analyse des impôts différés par échéance (en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
À l'actif		
À échéance à plus d'un an	86,8	83,7
À échéance à moins d'un an	51,6	59,2
Total Impôts différés à l'actif	138,4	142,9
Au passif		
À échéance à plus d'un an	(124,4)	(146,3)
À échéance à moins d'un an	(18,9)	(18,5)
Total Impôts différés au passif	(143,3)	(164,8)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(4,9)	(21,9)

Les impôts différés au 31 décembre 2017 sont présentés après compensation par entité fiscale, le cas échéant.

Variation de la période de l'impôt différé :

Mouvement de la période de l'impôt différé (en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Actif net d'impôt différé au début de la période	(21,9)	(15,6)
Produit/(charge) d'impôt différé de la période	24,2	10,6
Impôts différés comptabilisés en capitaux propres	3,9	10,4
Variations de périmètre	(19,2)	(21,8)
Écart de change	8,1	(5,5)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE	(4,9)	(21,9)

La variation nette des impôts différés durant l'exercice, avant compensation par entité fiscale, le cas échéant, est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite	Provisions pour litiges sur contrats	Déficits reportables	Profits temporairement non taxables	Relations Clients	Autres	Total
Au 31 décembre 2015	39,0	0,7	30,6	(26,6)	(148,2)	88,9	(15,6)
Produit/(charge) au compte de résultat	(3,2)	0,4	0,4	(2,3)	19,6	(4,3)	10,6
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	3,6	-	-	-	-	6,8	10,4
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	(0,2)	(26,1)	4,5	(21,8)
Écart de change	-	-	0,6	(0,6)	(6,8)	1,3	(5,5)
Au 31 décembre 2016	39,4	1,1	31,6	(29,7)	(161,5)	97,2	(21,9)
Produit/(charge) au compte de résultat	(1,3)	0,5	18,1	4,9	34,2	(32,2)	24,2
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	2,2	-	-	-	-	1,7	3,9
Reclassements	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	(0,7)	(0,1)	(0,1)	(1,1)	(18,3)	1,1	(19,2)
Écart de change	(0,5)	(0,1)	(2,3)	2,6	12,3	(3,9)	8,1
AU 31 DÉCEMBRE 2017	39,1	1,4	47,3	(23,3)	(133,3)	63,9	(4,9)

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires ont été établis sur la base des estimations de bénéfices futurs attendus des entités ayant généré les déficits. Cet exercice a été opéré à partir du budget 2018 et de la mise à jour des données relatives au plan stratégique 2020 réalisé au cours du dernier trimestre 2017. Les horizons de temps retenus pour ces prévisions sont compris à l'intérieur des délais de report des déficits applicables dans chaque pays (application de la norme IAS 12.34).

Les autres impôts différés portent principalement sur les provisions et charges à payer non déductibles.

Au 31 décembre 2017 les déficits reportables cumulés non activés s'élèvent à 123,7 millions d'euros, dont 23,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2017 (31 décembre 2016 : 119,2 millions d'euros, dont 22,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2016).

L'effet d'impôt correspondant à ces déficits s'élève à 31 millions d'euros, dont 5,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2017 (31 décembre 2016 : 30,8 millions d'euros, dont 6,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2016).

Note 17 Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Solde au début de la période	1,3	1,3
Mouvements de la période	-	-
SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE	1,3	1,3

Les titres de participation non consolidés sont tous des titres de capitaux propres non cotés.

Note 18 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Dépôts, cautionnements et autres actifs financiers	118,4	69,2
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	118,4	69,2
Dépôts, cautionnements et autres actifs financiers	20,3	51,0
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	20,3	51,0

Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont principalement des dépôts de garantie sur des loyers de bureaux. Ils ne sont pas porteurs d'intérêt. Leur échéance est très largement comprise entre un et cinq ans.

Figurent également dans ce poste, des retenues de garanties clients dont l'échéance est supérieure à un an. Certaines de ces retenues de garanties figuraient au 31 décembre 2016 dans le poste « Clients et autres débiteurs » pour un montant de 23,1 millions d'euros.

Le Groupe considère que la juste valeur des autres actifs financiers non courants est proche de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Des actifs financiers non courants ont été nantis par le Groupe, pour une valeur nette comptable de 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 (31 décembre 2016 : 4,4 millions d'euros).

Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent pour un montant de 14,3 millions d'euros des créances financières dans le cadre d'appels d'offres en Chine. Les sommes perçues ne correspondent pas à la définition d'un élément de trésorerie selon la norme IAS 7.

Des actifs financiers courants ont été nantis par le Groupe, pour une valeur nette comptable de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2017 (aucun nantissement au 31 décembre 2016).

Note 19 Instruments financiers dérivés

Une partie de la dette USPP fait l'objet d'une couverture de change pour convertir la dette en euros.

Les instruments dérivés de devises à la clôture sont les suivants :

Échéance	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés (en millions d'euros)
16/07/2018	23 millions de GBP	(3,1)
PASSIF COURANT		(3,1)
16/07/2020	40 millions de GBP	(6,7)
PASSIF NON COURANT		(6,7)

Le Groupe a mis en place des instruments dérivés de change dans plusieurs devises contre euros de façon centralisée afin de se prémunir contre le risque de change, notamment sur ses prêts intra-groupe et sur une partie de sa dette externe.

Les instruments dérivés de change à moins d'un an (swap de change, achat et vente à terme) à la clôture sont les suivants :

Devise	Montant notionnel (en millions de devises)	Juste valeur des dérivés (en millions d'euros)
USD	287,0	(2,8)
CAD	(97,8)	1,5
ZAR	(139,3)	(0,4)
SGD	(100,6)	0,4
RUB	42,2	-
PLN	4,8	-
JPY	1 178,2	(0,1)
GBP	(64,8)	0,3
CNY	(276,7)	(0,2)
AUD	60,5	(1,3)
SEK	(113,4)	(0,2)
DKK	(95,3)	-
CZK	(146,0)	-
NOK	(45,1)	-
CHF	(3,9)	-
PASSIF NET		(2,8)

Le Groupe ne dispose pas d'instruments dérivés de couverture de taux à la clôture.

Le solde constitué en capitaux propres au titre des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie est de (2,2) millions d'euros à la clôture. Ces montants seront recyclés en résultat financier à mesure que les flux couverts affecteront le résultat.

La charge d'intérêt liée aux couvertures de change ayant fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie s'élève à 0,3 million d'euros en 2017.

Les couvertures de flux de trésorerie ne génèrent pas d'inefficacité significative en résultat financier au 31 décembre 2017.

Suite à l'application de la norme IFRS 13, le risque de crédit propre à la Société sur les dérivés passifs ainsi que le risque de contrepartie sur les dérivés actifs sont inclus dans la juste valeur des instruments dérivés. L'impact lié à ce changement d'estimation dans la juste valeur est enregistré en résultat de l'exercice, pour un montant non significatif.

Note 20 Clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Créances clients et comptes rattachés ^(a)	1 420,9	1 393,9
Stock de produits	19,9	20,6
Autres créances	189,3	151,1
Valeurs brutes	1 630,1	1 565,6
Provisions au début de la période	(69,5)	(64,1)
Dotations/reprises de la période	8,3	(5,7)
Variations de périmètre	(0,5)	(0,1)
Écarts de conversion et autres mouvements	4,7	0,4
Provisions à la fin de la période	(57,0)	(69,5)
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	1 573,1	1 496,1

(a) Dont factures à émettre 88,0 millions d'euros et travaux en cours 206,9 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le Groupe estime que la juste valeur des créances est proche de leur valeur nette comptable, car toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Il y a peu de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale.

Le tableau suivant présente l'échéancier des créances clients et comptes rattachés qui ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Créances clients et comptes rattachés	1 420,9	1 393,9
dont		
● provisionnés	55,9	68,4
● non provisionnés et échus :		
depuis moins d'un mois	173,3	155,4
entre 1 et 3 mois	119,1	120,9
entre 3 et 6 mois	74,9	68,3
depuis plus de 6 mois	77,1	72,7

Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeurs mobilières	7,1	668,7
Disponibilités	357,2	425,4
TOTAL	364,3	1 094,1

Le Groupe considère que le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est principalement constitué de soldes disponibles.

Les valeurs mobilières correspondent à des SICAV monétaires qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7.

L'essentiel du poste « Disponibilités » est considéré comme disponible. À noter que 45 % des disponibilités sont situées dans 67 pays où la mise en place de prêts ou de comptes courants financiers est difficile ou impossible (cas par exemple de la Corée

du Sud, de l'Inde, de la Chine, du Bénin ou de l'Angola). Dans ce cas, les disponibilités sont rapatriées, notamment à l'occasion du règlement des dividendes.

La trésorerie non centralisable ne représente que 3 % environ du poste « Disponibilités ». Elle est définie comme étant les soldes de trésorerie des pays où les remontées de trésorerie ne sont pas possibles ou fortement contraintes, compte tenu de la réglementation en vigueur. Seuls deux pays sont concernés : l'Iran et le Venezuela.

La trésorerie nette au tableau consolidé des flux de trésorerie est composée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	364,3	1 094,1
Concours bancaires courants (note 24)	(9,8)	(6,0)
TRÉSORERIE NETTE AU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	354,5	1 088,1

Note 22 Capital souscrit

Capital social

Le nombre total d'actions composant le capital au 31 décembre 2017 est de 442 000 000.

Il était identique au 31 décembre 2016.

Toutes les actions ont une valeur nominale de 0,12 euro et sont entièrement libérées.

Augmentation de capital

À la suite de l'exercice de 330 000 *stock-options* et la création de 330 000 actions, la Société a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 3,1 millions d'euros en prime d'émission.

Réduction de capital

Le 15 décembre 2017, la société mère a procédé à une réduction de capital par annulation de 330 000 actions auto-détenues pour un montant de 6,3 millions d'euros en prime d'émission.

Actions propres

Au 31 décembre 2017, le Groupe possède 5 790 282 actions auto-détenues dont la valeur comptable est inscrite en diminution des capitaux propres.

Note 23 Paiements en actions

Le Groupe a mis en place trois types d'outils de rémunération à long terme qui sont dénoués en instruments de capitaux propres :

- des plans d'options d'achats d'actions et des plans d'options de souscription d'actions ;
- des plans de souscription d'actions à des conditions préférentielles ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Plans d'options d'achats d'actions et d'options de souscription d'actions

Fonctionnement

Des options ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe. Les attributions depuis 2011 sont des plans d'options d'achat d'actions qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché. Les plans d'options attribués jusqu'en 2010 sont tous des plans d'options de souscription d'actions donnant lieu à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option. Le

Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à une période d'acquisition de 3 ou 5 années selon les plans. La durée de vie des options de souscription ou d'achat d'actions est de 8 ou 10 ans selon les plans après la date d'attribution.

Le prix d'exercice est fixé lors de l'attribution de l'option et il est non modifiable.

Par décision du Conseil d'administration le 21 juin 2017, le Groupe a attribué à certains de ses salariés et au mandataire social 1 229 060 options d'achat d'actions. Le prix d'exercice des options est un montant fixe de 20,65 euros.

Les attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance basés sur le résultat opérationnel ajusté (ROA) de 2017 et sur le ratio ROA/chiffre d'affaires de 2018 et 2019. Les options d'achat d'action ont une durée de vie de 10 ans après la date d'attribution.

La juste valeur moyenne unitaire des options attribuées durant l'exercice ressort à 1,70 euro (2016 : 2,35 euros).

TABLEAU DE MOUVEMENT DES OPTIONS :

	Prix moyen pondéré d'exercice des options	Nombre d'options	Durée restante moyenne d'expiration des options non exercées
Options au 31 décembre 2015	18,15	5 676 356	5,8 ans
Options accordées pendant la période	19,35	1 312 400	
Options annulées pendant la période	20,21	(169 111)	
Options exercées pendant la période	12,95	(269 208)	
Options au 31 décembre 2016	18,55	6 550 437	5,8 ans
Options accordées pendant la période	20,65	1 229 060	
Options annulées pendant la période	19,38	(974 129)	
Options exercées pendant la période	14,31	(893 345)	
OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017	19,49	5 912 023	5,7 ANS

Sur les options en circulation au 31 décembre de chaque année, 3 043 353 options étaient exerçables à fin 2017 (fin 2016 : 3 230 260).

SITUATION DES PLANS D'OPTIONS EN FIN DE PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2017 :

	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'options	
			Décembre 2017	Décembre 2016
Plan du 03/07/2009	03/07/2017	8,75	-	234 000
Plan du 23/07/2010	23/07/2018	11,58	216 000	312 000
Plan du 18/07/2011	18/07/2019	14,42	186 000	368 000
Plan du 14/12/2011	14/12/2019	13,28	78 480	78 480
Plan du 18/07/2012	18/07/2020	17,54	817 546	1 126 186
Plan du 22/07/2013	22/07/2021	21,01	1 021 594	1 111 594
Plan du 16/07/2014	16/07/2022	20,28	723 733	771 527
Plan du 15/07/2015	15/07/2025	20,51	1 239 386	1 248 250
Plan du 21/06/2016	21/06/2026	19,35	400 224	1 300 400
Plan du 21/06/2017	21/06/2027	20,65	1 229 060	-
NOMBRE D'OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE			5 912 023	6 550 437

Évaluation

La juste valeur des options attribuées en 2017 a été déterminée selon les principales hypothèses et caractéristiques suivantes :

- prix d'exercice de 20,65 euros ;
- volatilité attendue de l'action de 17,0 % (2016 : 22,7 %) ;
- rendement du dividende de 2,7 % (2016 : 2,6 %) ;
- durée anticipée de l'option de 4 ans (2016 : 4 ans) ;
- taux d'intérêt sans risque de -0,36 % (2016 : 0,34 %), déterminé à partir des taux d'emprunt d'État sur la durée anticipée de l'option.

Le nombre des options à acquérir est estimé selon un taux de réalisation de l'objectif de performance de 100 % (2016 : 45 %) et un taux d'attrition de 1 % par an en 2017 (2016 : 1 %). Le plan du 21 juin 2016 attribuant des options d'achat d'actions était notamment subordonné à un objectif de performance basé sur le

résultat opérationnel ajusté 2016. Cet objectif a été atteint à 97 %.

En 2017, la charge relative aux stock-options comptabilisée par le Groupe s'élève à 2,2 millions d'euros (2016 : 2,8 millions d'euros).

Plans d'attribution d'actions de performance

Fonctionnement

Par décision du Conseil d'administration, le 21 juin 2017, le Groupe a attribué 1 207 820 actions de performance à certains de ses salariés et au mandataire social. L'attribution est subordonnée à l'accomplissement de trois années de service ainsi qu'à la réalisation d'un objectif de performance basé sur le résultat opérationnel ajusté (ROA) de 2017 et sur le ratio ROA/chiffre d'affaires de 2018 et 2019.

Situation des plans d'actions de performance en fin de période au 31 décembre 2017 :

Date d'attribution	Fin de la période d'acquisition	Nombre d'actions
Plan du 22/07/2013	22/07/2021 ou 22/07/2022	720 000
Plan du 16/07/2014	16/07/2018 ou 16/07/2017 pour les salariés d'une société française	436 108
Plan du 15/07/2015	15/07/2019 ou 15/07/2018 pour les salariés d'une société française	991 044
Plan du 21/06/2016	21/06/2019	497 052
Plan du 21/06/2017	21/06/2020	1 191 420
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2017		3 835 624

Évaluation

La juste valeur des actions de performance attribuées à certains salariés et au mandataire social a été déterminée à l'aide du modèle d'options de Black-Scholes.

La juste valeur moyenne pondérée des actions de performance attribuées en 2017 à certains salariés et au mandataire social ressort à 18,94 euros par action (2016 : 17,65 euros) avec les hypothèses suivantes :

- prix de l'action à la date d'attribution ;
- rendement du dividende de 2,7 % (2016 : 2,6 %) ;
- décote liée aux contraintes de risque et de liquidité : non applicable (2016 : non applicable).

Par ailleurs, le nombre des actions à acquérir est estimé selon un taux de réalisation de l'objectif de performance de 100 % (2016 : 57 %) et un taux d'attrition de 5 % par an en 2016 (2016 : 5 %). Le plan du 21 juin 2016 attribuant les actions était subordonné à un objectif de performance basé sur le résultat opérationnel ajusté 2016. Cet objectif a été atteint à 97 %.

En 2017, la charge relative aux actions de performance comptabilisée par le Groupe s'élève à 15,8 millions d'euros (2016 : 18,0 millions d'euros).

Note 24 Dette financière

(en millions d'euros)	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2017					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	1 040,0		540,8	334,2	165,0
Émission Obligataire	1 200,0		-	500,0	700,0
Dette financière non courante	2 240,0	-	540,8	834,2	865,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199,2	199,2			
Émission obligataire	-	-			
Concours bancaires	9,8	9,8			
Dette financière courante	209,0	209,0			
Au 31 décembre 2016					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	1 292,9		174,5	852,8	265,6
Émission Obligataire	1 200,0		-	500,0	700,0
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 492,9		174,5	1 352,8	965,6
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	83,5	83,5			
Émission obligataire	500,0	500,0			
Concours bancaires	6,0	6,0			
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	589,5	589,5			

Le financement bancaire de 200 millions de dollars américains a été remboursé le 1^{er} septembre 2017 par l'émission d'un US Private Placement pour un montant équivalent.

Le Groupe a négocié un US Private Placement qui sera tiré le 16 juillet 2018, afin de refinancer un US Private Placement de 155 millions de dollars américains de même échéance.

Le montant de la dette financière brute a diminué de 633,4 millions d'euros entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 pour atteindre 2 449,0 millions d'euros.

Cette diminution résulte notamment du remboursement de l'émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance mai 2017 qui avait été refinancé par anticipation en 2016.

(en millions d'euros)	Décembre 2016	Variations de périmètre	Flux de trésorerie	Écart de conversion et autres mouvements	Décembre 2017
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	1 292,9	0,4	(29,7)	(223,6)	1 040,0
Émission obligataire	1 200,0	-	-	-	1 200,0
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 492,9	0,4	(29,7)	(223,6)	2 240,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	83,5	-	(26,1)	141,8	199,2
Émission obligataire	500,0	-	(500,0)	-	-
Concours bancaires	6,0	3,1	0,7	-	9,8
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	589,5	3,1	(525,4)	141,8	209,0
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	3 082,4	3,5	(555,1)	(81,8)	2 449,0

Le montant de (555,1) millions d'euros de flux de trésorerie comprend :

- 0,7 million d'euros, correspondant à la variation des concours bancaires, élément constitutif de la variation de la trésorerie nette au tableau consolidé des flux de trésorerie ;

- (11,4) millions d'euros correspondant à la variation des intérêts courus figurant sur la ligne « Intérêts payés » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Intérêts estimés sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	331,1	73,7	65,7	114,1	77,6
Incidence des couvertures sur les flux (intérêts et capital)	8,3	3,0	0,2	5,1	-

Dans le tableau ci-dessus, les intérêts tiennent compte de l'incidence des couvertures sur la dette (instruments dérivés de devises).

Au 31 décembre 2017, la quasi-totalité de la dette brute du Groupe est composée des programmes de financement suivants :

Financements non bancaires

Les financements non bancaires sont composés des programmes suivants :

- les *US Private Placements* 2008, 2010, 2011 & 2014, 2013 & 2014, 2017 pour un total de 816 millions de dollars américains, 184,1 millions d'euros et 63 millions de livres sterling ;
- les différentes tranches des emprunts *Schuldschein* pour un total de 260 millions d'euros ;
- les émissions obligataires réalisées en janvier 2014 et septembre 2016 pour un total de 1,2 milliard d'euros.

Financements bancaires

Les financements bancaires comprennent le crédit syndiqué pour un montant confirmé de 450 millions d'euros ; ce montant n'est pas tiré au 31 décembre 2017.

Financements disponibles

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose d'un montant total de 450 millions d'euros sur le crédit syndiqué.

Ratios bancaires

Au 31 décembre 2017, les mêmes ratios financiers que ceux en vigueur au 31 décembre 2016 sont applicables. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016.

- Le premier ratio est défini comme le rapport de la dette financière nette ajustée sur l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise, et il doit être inférieur à 3,25. Au 31 décembre 2017, ce ratio s'élevait à 2,37.
- Le second ratio représente l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financières nettes du Groupe et il doit être supérieur à 5,5. Au 31 décembre 2017, ce ratio s'élevait à 10,18.

Répartition par devise

La décomposition des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (courants et non-courants) par devise se présente comme suit :

Devise d'emprunt (en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Dollar US (USD)	685,8	775,3
Euro (EUR)	1 742,0	2 283,3
Autres Devises	11,3	17,8
TOTAL	2 439,1	3 076,4

Les tranches en livre sterling de l'US Private Placement 2008 sont converties en euros de façon synthétique et sont ainsi inclus dans la catégorie « Euro (EUR) ». Une description des instruments financiers dérivés figure en note 19 « Instruments financiers dérivés ».

Répartition taux fixe/taux variable

Au 31 décembre 2017, la dette financière brute se répartit comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Taux fixe	2 147,5	2 518,4
Taux variable	291,6	558,0
TOTAL	2 439,1	3 076,4

Les dates contractuelles de révision des taux variables sont inférieures ou égales à six mois. Les taux de référence utilisés sont l'Euribor pour les financements à taux variable et en euros et le Libor USD pour les financements à taux variable et en dollars américains.

Les taux d'intérêt des emprunts bancaires à taux variable avec la marge sont détaillés ci-dessous aux dates de clôture :

Devise d'emprunt	Décembre 2017	Décembre 2016
Dollar US (USD)	2,85 %	2,18 %
Euro (EUR)	1,10 %	1,10 %

Les taux d'intérêt effectifs (TIE) sont proches des taux faciaux pour tous les programmes de financement.

Les analyses de sensibilité sur les risques de taux et de change, telles que définies par la norme IFRS 7, figurent en note 34 « Information complémentaire sur les instruments financiers ».

Indicateur financier non défini par les normes IFRS

Dans le cadre de sa communication externe sur la dette financière, le Groupe utilise comme indicateur la **dette financière nette ajustée**. Cet indicateur non défini par les normes IFRS est déterminé selon la définition issue des ratios bancaires du Groupe :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Dettes financières non courantes	2 240,0	2 492,9
Dettes financières courantes	209,0	589,5
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	2 449,0	3 082,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(364,3)	(1 094,1)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	2 084,7	1 988,3
Instruments de couverture de devises (selon ratios bancaires)	9,7	8,1
DETTE FINANCIÈRE NETTE AJUSTÉE	2 094,4	1 996,4

Note 25 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Dettes sur acquisitions de sociétés	52,7	37,2
Options de vente accordées aux minoritaires	58,7	33,1
Autres	8,8	4,5
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	120,2	74,8
Dettes sur acquisitions de sociétés	23,9	25,2
Options de vente accordées aux minoritaires	32,8	8,6
Autres	57,4	72,5
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	114,1	106,3

Le montant de 57,4 millions d'euros figurant dans le poste « Autres » des « Autres passifs financiers courants » comprend les principaux éléments suivants :

- 14,3 millions d'euros correspondent à un passif financier dans le cadre d'appels d'offres en Chine. Les sommes perçues sont restituées aux participants à la fin des appels d'offres ;

- 30,1 millions d'euros correspondent aux dividendes restant à payer aux précédents actionnaires des filiales chinoises acquises en 2017 et 2016.

Note 26 Avantages au personnel à long terme

Les avantages au personnel concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraite, qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques ;
- les indemnités de fin de carrière ;
- les médailles de travail.

Les engagements inscrits au bilan sont les suivants :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeurs actualisées des obligations au titre des prestations définies	217,4	203,4
dont prestations de retraite	100,4	90,4
dont indemnités de fin de carrière	79,6	77,0
dont médailles du travail	37,4	36,0
Juste valeur des actifs de régime	(27,3)	(25,1)
DÉFICIT/EXCÉDENT	190,1	178,3

Les coûts constatés au compte de résultat par type d'avantage sont les suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Prestations de retraite	(6,6)	(5,2)
Indemnités de fin de carrière	(11,8)	(12,8)
Médailles du travail	(4,5)	(6,4)
TOTAL	(22,9)	(24,4)

Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan pour les prestations de retraite sont déterminés de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Valeur actualisée des obligations financées	31,3	32,3
Juste valeur des actifs des régimes	(27,3)	(25,1)
Déficit/(surplus) des obligations financées	4,0	7,2
Valeur actualisée des obligations non financées	69,1	58,1
PASSIF INSCRIT AU BILAN	73,1	65,3

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en millions d'euros)	2017	2016
Coût des services rendus inclus dans le résultat opérationnel	(4,9)	(3,3)
Coût financier	(1,6)	(1,3)
Rendement implicite des actifs des régimes de retraite	0,3	0,3
TOTAL INCLUS DANS LE RÉSULTAT FINANCIER	(1,3)	(1,0)

En 2017, le rendement réel des actifs du régime s'est établi à 0,8 million d'euros contre 1,1 million d'euros en 2016.

Les variations de l'obligation au titre des prestations de retraite au cours de l'exercice sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2017	2016
Obligation au début de la période	90,4	75,0
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4,9	3,3
Coût financier	1,5	1,3
Pertes/(gains) actuariels	(0,1)	14,2
Différences de conversion	(2,0)	(2,0)
Prestations servies	(7,2)	(3,5)
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises et autres mouvements ^(a)	12,9	2,1
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	100,4	90,4

(a) Dont 11,3 millions d'euros au titre de la régularisation des exercices antérieurs.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite au cours de l'exercice :

(en millions d'euros)	2017	2016
Actifs de régime au début de la période	25,1	23,0
Rendement implicite des actifs des régimes	0,3	0,3
(Pertes)/gains actuariels	0,5	0,8
Différences de conversion	(1,5)	(1,7)
Cotisations patronales	1,6	1,3
Autres mouvements	1,3	1,4
ACTIFS DE RÉGIME À LA FIN DE LA PÉRIODE	27,3	25,1

La répartition des actifs de retraites par type d'instrument financier se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2017		Décembre 2016	
Instruments de capitaux propres	18,9	69 %	24,6	98 %
Instruments de dette	6,7	25 %	0,2	1 %
Autres	1,7	6 %	0,2	1 %
TOTAL	27,3	100 %	25,1	100 %

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Décembre 2017
Taux d'actualisation	1,5 %	1,7 %	0,8 %	2,5 %	1,9 %
Rendement implicite des actifs de régime				2,5 %	2,5 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,0 %	3,0 %	1,5 %	3,3 %	3,0 %
Taux d'augmentation future des retraites	1,5 %	2,0 %	2,6 %	2,4 %	2,1 %

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Décembre 2016
Taux d'actualisation	1,9 %	1,7 %	1,0 %	2,7 %	2,0 %
Rendement implicite des actifs de régime				2,7 %	2,7 %
Taux d'augmentation future des salaires	3,4 %	3,0 %	1,5 %	3,4 %	3,0 %
Taux d'augmentation future des retraites	1,5 %	2,0 %	2,6 %	2,5 %	2,1 %

Les données 2017 et 2016 représentent le taux moyen pondéré des quatre pays précités.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des statistiques publiées et les données historiques sur chaque territoire. Pour les engagements en France, les tables INSEE 2012/2014 ont été utilisées.

Le taux d'actualisation correspond au taux des obligations d'entreprises de première catégorie (*iBoxx Corporate € AA*). Il est la

moyenne des taux utilisés par les quatre pays du Groupe ayant les obligations les plus importantes. Au 31 décembre 2017, l'obligation relative à la France, principal contributeur, s'élève à 62,9 millions d'euros (2016 : 52,6 millions d'euros). Le taux d'actualisation retenu pour la France en 2017 est de 1,70 %. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 7,8 % de l'obligation relative à la France. Une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 8,5 % de l'obligation relative à la France.

Indemnités de départ

Les indemnités de départ sont principalement des indemnités versées au salarié en fin de carrière lors de son départ à la retraite. Dans certains pays, il s'agit aussi d'indemnités de fin de contrat non motivée par un départ en retraite. Ces avantages rentrent dans le cadre de régimes non financés.

Les variations de l'obligation au titre des indemnités de départ au cours de l'exercice sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2017	2016
Obligation au début de la période	77,0	70,3
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7,6	8,4
Coût financier	1,2	1,3
Pertes/(gains) actuariels	4,0	5,6
Différences de conversion	(2,3)	0,5
Prestations servies	(7,7)	(8,4)
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises et autres mouvements	(1,1)	(3,8)
Réductions et liquidations	0,9	3,1
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	79,6	77,0

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	Décembre 2017	Décembre 2016
Taux d'actualisation	1,9 %	2,0 %
Taux d'augmentation future des salaires	3,0 %	3,0 %

Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie (*iBoxx Corporate € AA*). Il est la moyenne des taux utilisés par les quatre pays du Groupe ayant les obligations les plus importantes. Au 31 décembre 2017, l'obligation relative à la France, principal contributeur, s'élève à 60,8 millions d'euros (2016 : 57,0 millions

d'euros). Le taux d'actualisation retenu pour la France en 2017 est de 1,56 %. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 7,2 % de l'obligation relative à la France. Une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 7,7 % de l'obligation relative à la France.

Médailles du travail

Les variations au bilan et les montants comptabilisés au compte de résultat au titre des médailles du travail sont les suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Obligation au début de la période	36,0	26,2
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,7	5,2
Coût financier	0,4	0,5
Différences de conversion	(1,0)	1,7
Prestations servies	(2,0)	(3,1)
Autres mouvements	0,3	5,5
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	37,4	36,0

Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie. Il est la moyenne des taux utilisés par les quatre pays du Groupe ayant les obligations les plus importantes. Au 31 décembre 2017, l'obligation relative à la France, principal contributeur, s'élève à 23,4 millions d'euros (2016 : 22,1 millions d'euros). Le taux

d'actualisation retenu pour la France en 2017 est de 1,30 %. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 5,7 % de l'obligation relative à la France. Une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 6,1 % de l'obligation relative à la France.

Information sur les écarts actuariels

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Montant cumulé des (gains) et pertes comptabilisés en capitaux propres au début de la période	67,5	48,4
(Gains) et pertes actuariels comptabilisés en capitaux propres dans la période	3,4	19,1
(Gains)/Pertes d'expérience	10,6	5,3
Changement d'hypothèses	(6,4)	12,9
(Gains)/Pertes sur rendement des actifs	(0,8)	0,9
MONTANT DES (GAINS) ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	70,9	67,5

Régimes à contributions définies

Au titre de ces régimes, les contributions constatées en 2017 s'élèvent à 80,1 millions d'euros (2016 : 77,5 millions d'euros).

Note 27 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Décembre 2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2017
Provisions pour litiges sur contrats	57,8	4,1	(10,9)	(2,2)	0,7	-	(2,3)	47,2
Autres provisions pour risques et charges	63,8	26,5	(14,6)	(10,1)	-	2,1	(5,3)	62,4
TOTAL PROVISIONS	121,6	30,6	(25,5)	(12,3)	0,7	2,1	(7,6)	109,6

(en millions d'euros)	Décembre 2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Écart de conversion et autres mouvements	Décembre 2016
Provisions pour litiges sur contrats	57,5	10,2	(8,6)	(2,4)	0,3	-	0,8	57,8
Autres provisions pour risques et charges	76,2	22,3	(41,5)	(1,4)	-	6,8	1,4	63,8
TOTAL PROVISIONS	133,7	32,5	(50,1)	(3,8)	0,3	6,8	2,2	121,6

Provision pour litiges sur contrats

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué au titre de certaines de ses activités dans des procédures judiciaires visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle à la suite de prestations de services. Bien que le Groupe porte une grande attention à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent donner lieu à des réclamations et aboutir à des condamnations pécuniaires.

La variation des provisions pour litiges sur contrats est liée aux changements d'estimations résultant de l'évolution des litiges au cours de la période et à la naissance de nouveaux risques qui, pris individuellement, et compte tenu des couvertures d'assurance du Groupe, sont non significatifs. Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions déterminées après prise en compte des montants couverts par les polices d'assurance du Groupe.

En 2017, le Groupe a ainsi estimé nécessaire de provisionner certains de ces risques pour un montant de 4,1 millions d'euros contre 10,2 millions d'euros en 2016, compte tenu de l'évolution de certaines réclamations.

La détermination des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2017 prend notamment en compte l'évolution du litige exceptionnel lié au contentieux né en 2004 et relatif à la construction d'un complexe hôtelier et commercial en Turquie. Pour le litige lié au contentieux né en 2004 et relatif à l'accident d'un avion de la compagnie Gabon Express, aucune évolution n'a été constatée au titre de la provision. Une description du statut de ces litiges figure au paragraphe 1.12 – Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales, du Document de référence 2017.

En ce qui concerne les risques spécifiques liés à l'activité des Services aux gouvernements tels qu'évoqués dans le paragraphe 1.11 – Facteurs de risques, le Groupe, après prise en compte des avis de ses avocats, estime que les provisions liées aux quelques contentieux en cours sont adéquates.

Sur la base des couvertures d'assurance concernant ces litiges, et en l'état des informations connues à ce jour, le Groupe considère, après prise en compte des avis de ses avocats, que ces sinistres n'auront pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Autres provisions pour risques et charges

Le poste autres provisions pour risques et charges inclut les provisions pour restructurations, les provisions pour risques fiscaux, les provisions pour pertes à terminaison ainsi que d'autres provisions dont le montant pris individuellement est non significatif.

Au titre des autres provisions pour risques et charges, le Groupe a comptabilisé des dotations complémentaires pour un montant de 26,5 millions d'euros et a repris des provisions pour un montant de 24,7 millions d'euros, soit une augmentation nette de 1,8 million d'euros. Les provisions relatives aux restructurations augmentent de 1,6 million d'euros sur la période tandis que les provisions relatives aux risques fiscaux diminuent de 2,1 millions d'euros. Le solde des mouvements sur la période inclut les montants comptabilisés au titre des provisions pour pertes sur contrats et ceux concernant les autres risques opérationnels.

S'agissant de l'ensemble des litiges fiscaux en cours tant au niveau de Bureau Veritas SA que des autres entités juridiques, le Groupe estime, après prise en compte des avis de ses conseils, que les provisions pour risques constituées dans ses états financiers traduisent la meilleure estimation des conséquences potentielles de ces litiges.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont le Groupe soit menacé) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Note 28 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Fournisseurs et comptes rattachés	372,8	347,9
Produits constatés d'avance	147,6	127,8
Dettes fiscales et sociales	541,5	501,2
Autres dettes	57,9	64,6
TOTAL	1 119,8	1 041,5

Les produits constatés d'avance représentent principalement la facturation des contrats en cours pour la partie des prestations non encore réalisées.

Note 29 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité est détaillée comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Créances clients et comptes rattachés	(94,7)	(34,9)
Fournisseurs et comptes rattachés	35,6	(3,4)
Autres débiteurs et créditeurs	(0,4)	1,1
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	(59,5)	(37,2)

Note 30 Activité abandonnée

Début 2017, dans le cadre de la rationalisation de son portefeuille d'activités « Industrie », le Groupe a décidé de procéder à l'abandon d'une partie de ses activités européennes de tests non destructifs.

Une partie de ces activités était regroupée en France au sein de la société CEPI et du Groupement d'Intérêt Économique CEPI CTE ASCOT. La cession de cet ensemble est intervenue le 1^{er} décembre 2017.

La mise à la juste valeur, le résultat net de la période ainsi que le résultat de déconsolidation de l'activité française figurent au

poste « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat pour un montant total de - 5,1 millions d'euros.

L'autre partie de ces activités se trouve en Allemagne au sein de la société Bureau Veritas Material Testing GmbH.

Les actifs de cette société ont été dépréciés en début d'année pour mise à la juste valeur. Cette mise à la juste valeur et l'évaluation des coûts de liquidation sont incluses dans le poste « Résultat net des activités abandonnées » du compte de résultat pour un montant de - 3,5 millions d'euros.

Les actifs et passifs de cette société ont été reclassés sur les lignes dédiées du bilan pour leur valeur nette comptable après mise à la juste valeur :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Actifs non courants	0,8	-
Actifs courants	0,4	-
TOTAL ACTIF	1,2	-
Passifs non courants	(0,9)	-
Passifs courants	(0,1)	-
TOTAL PASSIF	(1,0)	-

L'impact des activités abandonnées sur la trésorerie de l'exercice ainsi que sur les indicateurs du tableau consolidé des flux de trésorerie est non significatif.

Le tableau ci-dessous présente les différents éléments composant le « Résultat net des activités abandonnées » :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Mise à la juste valeur	(5,4)	-
Résultat de l'exercice	(2,5)	-
Résultat de cession d'activité	(0,7)	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(8,6)	-

Note 31 Résultat par action

Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation, utilisés pour la détermination des résultats par action, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers)	2017	2016
Nombre d'actions composant le capital au 1^{er} janvier	442 000	442 000
Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)		
Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions	384	188
Nombre d'actions auto-détenues	(5 961)	(5 040)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	436 423	437 148
Effet dilutif		
Attribution d'actions de performance	3 595	2 867
Options de souscription ou d'achat d'actions	(84)	129
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DILUÉ D'ACTIONS UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	439 934	440 144

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2017	2016
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	308 003	319 445
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	436 423	437 148
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (€)	0,70	0,73

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif.

La Société possède deux catégories d'instruments ayant un effet potentiellement dilutif : des options de souscription d'actions et des actions de performance.

Pour les options de souscription d'actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être émises sur la base du prix d'exercice et la juste valeur des droits de

souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les actions de performance sont des actions ordinaires potentielles dont l'attribution est subordonnée à l'accomplissement d'une condition de présence ainsi qu'à la réalisation de conditions de performance. Les actions de performance prises en compte sont celles qui auraient pu être émises en considérant que la date de clôture est la fin de la période d'acquisition.

	2017	2016
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	308 003	319 445
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	436 423	437 148
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (€)	0,71	0,73

Note 32 Dividende par action

Le 22 mai 2017, le Groupe a procédé à une distribution de dividendes des actions y ayant droit à hauteur de 239,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2016, correspondant au paiement d'un dividende unitaire de 0,55 euro par action (0,51 euro en 2016).

Note 33 Engagements hors bilan et nantissements

Les engagements du Groupe incluent principalement l'activité de financement (ligne de crédit, garanties et cautions données), ainsi que des engagements au titre des contrats de location simple.

Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

US Private Placement 2017 porté par Bureau Veritas Holdings, Inc.

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose d'un financement non bancaire de 200 millions de dollars porté par Bureau Veritas Holdings, Inc. garanti par la Société.

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Garanties et cautions données

Le montant et les échéances des garanties et cautions données sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au 31 décembre 2017	356,8	207,6	116,9	32,3
Au 31 décembre 2016	421,2	231,2	165,8	24,2

Les engagements donnés incluent des garanties et cautions de type garanties bancaires et garanties parentales :

- **Garanties bancaires** : il s'agit notamment de garanties de marché, telles que des garanties de soumission (*bid bonds*) et des garanties de bonne exécution (*performance bonds*) :
 - les garanties de soumission permettent au bénéficiaire de se prémunir en cas de retrait de l'offre commerciale, de refus de signature de contrat ou de non-apport des garanties demandées,
 - les garanties de bonne exécution garantissent à l'acheteur que le Groupe exécutera comme convenu ses obligations

contractuelles. Elles sont habituellement émises pour un pourcentage (de l'ordre de 10 %) de la valeur du contrat ;

- **Garanties parentales** : elles concernent principalement des garanties de marché (bonne exécution) et peuvent être limitées en valeur et en durée ou illimitées en valeur. Pour les garanties illimitées, le montant retenu pour la valorisation des engagements présentée ci-dessus correspond à la valeur totale du contrat.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, le Groupe considère que le risque de décaissement relatif à des garanties décrites ci-dessus est faible.

Locations simples : montants comptabilisés et engagements

Le Groupe loue des bureaux, des laboratoires et des équipements dans le cadre de locations simples résiliables ou non résiliables. Ces contrats ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement.

Les charges de location comptabilisées s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016
Charges de location simple	150,3	144,2
dont locations immobilières	137,6	132,2
dont locations d'équipement	12,7	12,0

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimaux futurs (hors charges locatives) au titre des contrats immobiliers de location simple non résiliables :

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Décembre 2016
Paiements minimaux futurs	310,0	330,3
À moins d'un an	107,0	115,5
Entre 1 et 5 ans	159,4	165,4
À plus de 5 ans	43,6	49,4

Transition à la norme IFRS 16

Le Groupe est en cours d'analyse de l'incidence de la norme IFRS 16 sur les principes de comptabilisation.

Les loyers futurs déclarés jusqu'à présent au titre de la norme IAS 17 sont exclusivement issus des contrats immobiliers fermes. Cependant, la stratégie du Groupe est d'intégrer un certain niveau

de flexibilité dans son portefeuille de contrats au travers d'options de renouvellement à la discrétion du Groupe. Quelques-uns de ces contrats pourraient être considérés comme quasi-certains et être de ce fait traités comme des locations fermes au sens de la norme IFRS 16.

Nantissements

(en millions d'euros)	Type	Montant de l'actif nanti ^(a)	Total du poste au bilan ^(b)	% correspondant ^{(a)/(b)}
Au 31 décembre 2017				
Sur autres actifs financiers courants	Nantissement	1,1	20,3	5,4 %
Sur autres actifs financiers non courants	Nantissement	3,9	118,4	3,3 %
SUR TOTAL DE L'ACTIF		5,0	5 369,8	0,1 %
Au 31 décembre 2016				
Sur autres actifs financiers non courants	Nantissement	4,4	69,2	6,4 %
SUR TOTAL DE L'ACTIF		4,4	6 095,2	0,1 %

Des actifs financiers courants et non courants ont été nantis par le Groupe, pour une valeur nette comptable de 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle ou corporelle nantie par le Groupe aux 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016.

Note 34 Information complémentaire sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente, par catégorie d'instruments financiers selon la norme IAS 39, les valeurs comptables, leur décomposition par type de valorisation et leur juste valeur à la clôture de chaque exercice :

Catégorie IAS 39	Valeur au bilan	Mode de valorisation au bilan selon la norme IAS 39				Juste valeur
		Coût amorti	Coût	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par compte de résultat	
Au 31 décembre 2017						
Actifs financiers						
Titres de participation non consolidés	JVCR	1,3	-	-	-	1,3
Autres actifs financiers non courants	ADE	118,4	118,4	-	-	118,4
Clients et autres débiteurs	PC	1 520,0	1 520,0	-	-	1 520,0
Actifs financiers courants	PC	20,3	20,3	-	-	20,3
Instruments financiers dérivés	JVCR/JVCP	3,8	-	-	-	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVCR	364,3	-	-	-	364,3
Passifs financiers						
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	CA	2 439,1	2 439,1	-	-	2 530,6
Concours bancaires	JVCR	9,8	-	-	-	9,8
Autres passifs financiers non courants	CA/JVCP	120,2	61,5	-	58,7	120,2
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	CA	1 119,8	1 119,8	-	-	1 119,8
Passifs financiers courants	CA/JVCP	114,1	81,3	-	32,8	114,1
Instruments financiers dérivés	JVCR/JVCP	16,4	-	-	9,8	16,4
Au 31 décembre 2016						
Actifs financiers						
Titres de participation non consolidés	JVCR	1,3	-	-	-	1,3
Autres actifs financiers non courants	ADE	69,2	69,2	-	-	69,2
Clients et autres débiteurs	PC	1 439,3	1 439,3	-	-	1 439,3
Actifs financiers courants	PC	51,0	51,0	-	-	51,0
Instruments financiers dérivés	JVCR/JVCP	3,7	-	-	-	3,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVCR	1 094,1	-	-	-	1 094,1
Passifs financiers						
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	CA	3 076,4	3 076,4	-	-	3 278,4
Concours bancaires	JVCR	6,0	-	-	-	6,0
Autres passifs financiers non courants	CA/JVCP	74,8	66,2	-	8,6	74,8
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	CA	1 041,5	1 041,5	-	-	1 041,5
Passifs financiers courants	CA/JVCP	106,3	73,2	-	33,1	106,3
Instruments financiers dérivés	JVCR/JVCP	16,1	-	-	8,1	16,1

Note : les abréviations des catégories d'IAS 39 sont les suivantes :

- ADE pour les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- PC pour les prêts et créances ;
- JVCR pour les instruments à juste valeur par compte de résultat hors intérêts courus non échus ;
- JVCP pour les instruments à juste valeur par capitaux propres hors intérêts courus non échus ;
- CA pour les dettes financières valorisées au coût amorti.

À l'exception des éléments ci-dessous, le Groupe estime que la valeur comptable de ses instruments financiers figurant au bilan est proche de la juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers courants tels que les SICAV correspond à leur dernière valeur liquidative connue (technique de valorisation de niveau 1).

La juste valeur de la trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires correspond à la valeur nominale en euros ou convertie en euros au cours de clôture. Le Groupe estime que leur juste valeur est proche de leur valeur nette comptable car ce sont des actifs ou des passifs à très court terme.

Pour les emprunts à taux fixe tels que USPP 2008, USPP 2010, USPP 2011, USPP 2014, USPP 2017, Emprunt SSD ainsi que les trois émissions obligataires, la juste valeur pour chaque emprunt est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux de marché correspondant à la devise des flux (EUR, GBP ou USD) à la date de clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts à taux variable tels que le Crédit Syndiqué 2012, l'USPP 2013, l'USPP 2014, et certaines tranches

de l'Emprunt SSD, la juste valeur est proche de la valeur nette comptable. Il s'agit d'une technique de valorisation de niveau 2, basée sur des données de marché observables.

La juste valeur des instruments dérivés de change est égale à la différence entre le montant actualisé vendu ou acheté dans une devise (valorisé en euros au cours à terme) et le montant vendu ou acheté dans cette devise (valorisé au cours de clôture).

Pour les instruments dérivés de devises, la juste valeur est basée sur une actualisation des flux (intérêts à recevoir en livre sterling et à payer en euros ainsi que l'achat à terme de livre sterling contre euros) sur la durée restante de l'instrument à la date de clôture. Les taux d'actualisation utilisés sont les taux de marché correspondant à la maturité des flux. Le montant actualisé des flux en livre sterling est converti au cours de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés de change et des instruments dérivés de devises fait appel à des techniques de valorisation qui s'appuient sur des données de marché observables (niveau 2) et selon les modèles de valorisation généralement admis.

Les natures de profits et de pertes constatés par catégorie d'instrument financier se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Intérêts	Ajustements				Gains/(pertes) nets décembre 2017	Gains/(pertes) nets décembre 2016
		de juste valeur	du coût amorti	Écarts de change	Pertes de valeur		
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	ADE	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	PC	-	-	(16,5)	8,3	(8,2)	(5,1)
Actifs et passifs financiers à la JV par compte de résultat	JVCR	1,3	-	0,1	-	0,1	(2,8)
Dettes financières au coût amorti	CA	(88,1)	-	4,3	-	4,3	11,0
TOTAL		(86,8)	-	(12,1)	8,3	(3,8)	3,1

Analyses de sensibilité

En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères, même si des couvertures naturelles peuvent exister du fait de la correspondance des coûts et des produits dans de nombreuses entités du Groupe où les prestations de service sont fournies localement.

Risque de change opérationnel

Pour les activités du Groupe qui s'exercent sur des marchés locaux, les recettes et les coûts sont exprimés pour l'essentiel en devise locale. Pour les activités du Groupe liées à des marchés globalisés, une partie du chiffre d'affaires est libellée en dollar américain.

La part du chiffre d'affaires consolidé 2017 libellée en USD dans les pays dont la devise fonctionnelle diffère de l'USD ou des devises corrélées à l'USD s'élève à 9 %.

Ainsi, une variation de 1 % de l'USD contre toutes devises aurait un impact de 0,1 % sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Risque de conversion

La devise de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euros les produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Cette conversion est réalisée au taux moyen de la période. En conséquence, les variations de cours de change de

l'euro par rapport aux autres devises affectent le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine.

En 2017, plus de 71 % du chiffre d'affaires du Groupe résultaient de la consolidation des états financiers d'entités avec une devise fonctionnelle autre que l'euro :

- 18,7 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est l'USD ou une devise corrélée à l'USD (y compris le dollar de Hong Kong) ;
- 11,2 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le yuan chinois ;
- 4,0 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar canadien ;
- 3,9 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar australien ;
- 3,8 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le réal brésilien ;
- 3,7 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est la livre sterling.

Les autres devises, prises individuellement, ne représentaient pas plus de 4 %.

Ainsi, une variation de 1 % de l'euro contre le dollar américain et les devises corrélées aurait eu un impact de 0,19 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2017 et de 0,19 % sur le résultat d'exploitation 2017.

Risque de change financier

Le Groupe, s'il le juge nécessaire, assure la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

De plus, lorsqu'un financement est mis en place dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe procède à des couvertures de devises ou de change pour les principales

devises ou bien recourt à des prêts à perpétuité pour se prémunir du risque de change au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de sensibilité au 31 décembre 2017 sur les instruments financiers exposés au risque de change sur les principales monnaies étrangères au niveau du Groupe (soit l'euro, le dollar américain et la livre sterling).

(en millions d'euros)	Devises non fonctionnelles		
	USD	EUR	GBP
Passif financier	(775,9)	(88,1)	(67,1)
Actif financier	1 050,9	61,2	93,9
Position Nette (Actif-Passif) avant couverture	275,0	(26,9)	26,8
Instruments financiers de couverture de change	239,3		(2,1)
Position Nette (Actif-Passif) après couverture	514,3	(26,9)	24,7
Impact d'une augmentation de 1 % des cours de change			
Sur les capitaux propres	-	-	(1,9)
Sur le résultat net avant impôts	5,1	(0,3)	0,2
Impact d'une diminution de 1 % des cours de change			
Sur les capitaux propres	-	-	1,3
Sur le résultat net avant impôts	(5,1)	0,3	(0,2)

Le Groupe est exposé à un risque de change inhérent à des instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère, c'est-à-dire dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités du Groupe. L'analyse de sensibilité ci-dessus présente l'impact que pourrait avoir la variation significative de l'euro, du dollar américain et de la livre sterling sur le résultat et les capitaux propres en tant que devise non fonctionnelle. Dans le cas du dollar américain, ne sont pas incluses dans l'étude les entités pour lesquelles la devise fonctionnelle est une devise fortement corrélée au dollar américain (par exemple : les entités basées à Hong Kong). De plus, les passifs libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité et ayant fait l'objet d'une couverture pour les convertir de façon synthétique dans la monnaie fonctionnelle, ne sont pas inclus. Les impacts d'une variation de 1 % sur les couvertures sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Les instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère qui font l'objet de cette analyse de sensibilité correspondent aux principaux postes du bilan de nature monétaire et plus particulièrement aux actifs financiers non courants et courants, aux créances clients et d'exploitation, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux dettes financières courantes et non courantes, aux passifs courants et aux dettes fournisseurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. La politique du Groupe à cet égard consiste à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt et s'appuie si nécessaire sur des instruments dérivés de taux.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent. Sa politique consiste, en tout état de cause, à ne pas être exposé au risque d'augmentation des taux d'intérêts pour une part supérieure à 60 % de la dette nette consolidée. Ainsi, le Groupe est susceptible de conclure des accords de *swaps*, tunnels ou autres instruments de façon à se conformer aux objectifs fixés. Les instruments utilisés sont de nature non spéculative. Au 31 décembre 2017, le Groupe ne dispose pas de couverture de taux.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2017, l'échéance des actifs et dettes financières à taux fixe et à taux variable :

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total décembre 2017
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit à taux fixe	(191,2)	(1 091,4)	(865,0)	(2 147,6)
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit à taux variable	(8,0)	(283,6)	-	(291,6)
Concours bancaires	(9,8)	-	-	(9,8)
Total – Passif Financier	(209,0)	(1 375,0)	(865,0)	(2 449,0)
Total – Actif Financier	364,3	-	-	364,3
Position Nette (Actif-Passif) à taux variable avant couverture	346,5	(283,6)	-	62,9
Instruments financiers de couverture de taux	-	-	-	-
Position Nette (Actif-Passif) à taux variable après couverture	346,5	(283,6)	-	62,9
Impact d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Sur les capitaux propres				-
Sur le résultat net avant impôts				0,6
Impact d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Sur les capitaux propres				-
Sur le résultat net avant impôts				(0,6)

Au 31 décembre 2017, compte tenu de la position nette à taux variable après couverture présentée dans le tableau ci-dessus, le Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme dans toutes les devises entraînerait une augmentation des produits d'intérêts du Groupe de l'ordre de 0,6 million d'euros.

La dette supérieure à cinq ans, soit 865,0 millions d'euros, est essentiellement à taux fixe. Au 31 décembre 2017, 88 % de la dette brute consolidée du Groupe était à taux fixe.

Note 35 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont le groupe Wendel, actionnaire principal de la Société, ainsi que le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général, mandataires sociaux de la Société.

À compter du 8 mars 2017, la rémunération du Président du Conseil d'administration se compose d'une rémunération fixe et de

jetons de présence, à l'exception de toute rémunération variable, d'avantages en nature, et de toute attribution d'options de souscription ou d'actions de performance.

Les montants comptabilisés au titre des rémunérations versées (parts fixe et variable) et des plans de rémunération à long terme (attribution d'options d'achats d'actions et d'actions de performance) sont les suivants :

(en millions d'euros)	2017	2016
Salaires	1,7	1,7
Stock-options	0,3	0,5
Attribution d'actions de performance	1,5	2,0
TOTAL COMPTABILISÉ EN CHARGES DE L'EXERCICE	3,5	4,2

Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice des options de souscription si celles-ci sont exercées, ou lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que ces attributions d'options et actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

La valorisation des actions correspond à la juste valeur évaluée selon le modèle Black-Scholes et non à une rémunération

réellement perçue. Ces attributions d'actions de performance sont soumises à des conditions de présence et de performance.

Le nombre d'options d'achat d'actions détenues par le Directeur Général s'élève à 510 960 au 31 décembre 2017 (630 720 au 31 décembre 2016), à une juste valeur par action de 2,23 euros (31 décembre 2016 : 2,41 euros).

Le nombre d'actions de performance attribuées au Directeur Général s'élève à 890 320 au 31 décembre 2017 (930 240 au 31 décembre 2016).

Note 36 Honoraires des Commissaires aux comptes

En 2017, les charges suivantes ont été comptabilisées dans le compte de résultat du Groupe :

(en millions d'euros)	2017			2016		
	PwC	EY	Total	PwC	EY	Total
Certification des comptes	2,5	1,8	4,3	2,3	1,5	3,8
Émetteur	0,6	0,5	1,1	0,5	0,5	1,0
Filiales intégrées globalement	1,9	1,3	3,2	1,8	1,0	2,8
Services autres que la certification des comptes ^(a)	0,9	0,2	1,1	1,0	0,1	1,1
Émetteur	0,2	-	0,2	0,3	0,1	0,4
Filiales intégrées globalement	0,7	0,2	0,9	0,7	-	0,7
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(a)	0,5	0,5	1,0	0,5	0,5	1,0
Juridique, fiscal, social	0,5	0,5	1,0	0,5	0,5	1,0
TOTAL	3,9	2,5	6,4	3,8	2,1	5,9

(a) Dans le cadre de la réforme européenne de l'audit entrée en vigueur le 17 juin 2016, les prestations de services rendues par les Commissaires aux comptes et leurs réseaux respectifs – autres que la certification des comptes – ont respecté la procédure de pré-approbation mise en œuvre par le Comité d'audit et des risques du Groupe.

Au cours de l'exercice, les services rendus au Groupe, autres que la certification des comptes, sont relatifs :

- pour PricewaterhouseCoopers audit : à des consultations, des services imposés par la loi, des attestations et des procédures convenues;
- pour ERNST & YOUNG : à des consultations.

Note 37 Événements postérieurs à la clôture

Acquisition

Le 4 janvier 2018, le Groupe a annoncé l'acquisition de Lubrication Management SL, une société espagnole leader européen de l'analyse d'huiles lubrifiantes.

Le 1^{er} mars 2018, le Groupe a annoncé l'acquisition de la société américaine EMG Corporation, un leader des services d'évaluation technique et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, à la gestion d'actifs et aux transactions immobilières aux États-Unis.

Dividendes

La proposition de résolutions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2018 inclut une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2017 de 0,56 euro par action.

Note 38 Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2017

Type : Filiale (F) ; Succursale de Bureau Veritas SA (S).

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Afrique du Sud	Bureau Veritas South Africa (Pty) Ltd	F	70,00	70,00	70,00	70,00
Afrique du Sud	Bureau Veritas Testing and Inspections South Africa (Pty) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Afrique du Sud	Bureau Veritas Inspectorate Laboratories (Pty) Ltd	F	73,30	73,30	73,30	73,30
Afrique du Sud	Bureau Veritas Marine Surveying (Pty) Ltd	F	51,00	37,38	51,00	37,38
Afrique du Sud	M & L Laboratory Services (Pty) Ltd	F	100,00	73,30	100,00	73,30
Afrique du Sud	Bureau Veritas Gazelle (Pty) Ltd	F	70,00	70,00	70,00	70,00
Afrique du Sud	Carab Technologies (Pty) Ltd	F	100,00	70,00	100,00	70,00
Afrique du Sud	Tekniva (Pty) Ltd	F	100,00	70,00	100,00	70,00
Algérie	Bureau Veritas Algérie SARL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Certification Germany GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas CPS Germany GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Construction Services GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas sa – Allemagne	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Germany Holding GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Industry Services GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Inspectorate Deutschland GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Tecnitas Central Europe	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Unicar Germany GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	7 Layers GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Material Testing GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Allemagne	Schutter Deutschland GmbH	F	100,00	100,00		
Allemagne	Wireless IP GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Angola	Bureau Veritas Angola Limitada	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Inspectorate International Saudi Arabia Co Ltd	F	65,00	65,00	65,00	65,00
Arabie Saoudite	MatthewsDaniel Loss Adjusting and Survey Company Limited	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Sievert Arabia Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Bureau Veritas Saudi Arabia Testing Services Ltd	F	75,00	75,00	75,00	75,00
Arabie Saoudite	Bureau Veritas sa – Arabie Saoudite	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Argentine	Bureau Veritas Argentina SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Argentine	ACME Analytical Laboratories (Argentina) SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Argentine	Net Connection International SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Argentine	CH International Argentina SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Argentine	Schutter Argentina SA	F	100,00	100,00		
Arménie	BIVAC Armenia	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Australia Pty Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas HSE	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Australia Pty Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Pty Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas International Trade Pty Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Minerals Pty Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	Ultra Trace Pty Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	MatthewsDaniel Int. (Australia) Pty	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	TMC Marine Pty Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas AsureQuality Finance PTY Ltd	F	51,00	51,00	51,00	51,00
Australie	Bureau Veritas AsureQuality Holding PTY Ltd	F	51,00	51,00	51,00	51,00
Australie	Dairy Technical Services Pty Ltd	F	51,00	51,00	51,00	51,00
Australie	McKenzie Group Consulting Pty Ltd	F	65,00	65,00		
Australie	McKenzie Group Consulting (NSW) Pty Ltd	F	65,00	65,00		

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Australie	McKenzie Group Consulting (QLD) Pty Ltd	F	65,00	65,00		
Australie	McKenzie Group Consulting (VIC) Pty Ltd	F	65,00	65,00		
Autriche	Bureau Veritas Austria GmbH	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Azerbaïdjan	Bureau Veritas Azeri Ltd Liability Company	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bahamas	Inspectorate Bahamas Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bahrein	Bureau Veritas sa – Bahrein	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Bangladesh	BIVAC Bangladesh	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bangladesh	Bureau Veritas CPS Bangladesh Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bangladesh	Bureau Veritas Bangladesh Private Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bangladesh	Bureau Veritas CPS Chittagong Ltd	F	99,80	99,80	99,80	99,80
Belarus	Bureau Veritas Bel Ltd FLLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique	Bureau Veritas Certification Belgium	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique	Association Bureau Veritas ASBL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique	Bureau Veritas Marine Belgium & Luxembourg SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique	Inspectorate Ghent NV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique	Inspectorate Antwerp NV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique	UniCar Benelux SPRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique	SA Euroclass NV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Belgique	Schutter Belgium BVBA	F	100,00	100,00		
Belgique	Bureau Veritas sa – Belgique	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Bénin	BIVAC International Bénin SARL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bénin	Bureau Veritas Bénin SARL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bénin	Société d'exploitation du guichet unique du Bénin – SEGUB SA	F	51,00	46,00	51,00	46,00
Bermudes	MatthewsDaniel Services (Bermuda) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bermudes	MatthewsDaniel Holdings (Bermuda) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Birmanie	Myanmar Bureau Veritas Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bolivie	Bureau Veritas Fiscalizadora Boliviana SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bolivie	Bureau Veritas Argentina SA succursale Bolivie	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bosnie	Bureau Veritas BH DOO Sarajevo	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	Bureau Veritas do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda.	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	BVQI do Brasil Sociedade Certificadora Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	Auto Reg Serviços Técnicos de Seguros Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	Inspectorate do Brasil Inspeções Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	ACME Analytical Laboratorios Ltda.	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	MatthewsDaniel do Brasil Avaliação de Riscos Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	NCC Certificações do Brazil Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	Ch International do Brazil Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	Associação NCC Certificações do Brasil	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	Kuhlmann Monitoramento Agrícola Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Brésil	Schutter do Brazil Ltda	F	100,00	100,00		
Brunei	Bureau Veritas sa – Brunei	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Bulgarie	Bureau Veritas Bulgaria Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Bulgarie	Inspectorate Bulgaria EOOD	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Burkina Faso	Bureau Veritas Burkina Faso Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Cambodge	Bureau Veritas (Cambodia) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Cameroun	Bureau Veritas Douala SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Canada Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Certification Canada Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Canada	Maxxam Analytics International Corporation	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Commodities Canada Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Canada	MatthewsDaniel International (Canada) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Canada	MatthewsDaniel International (Newfoundland) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Canada	Primary Integration Solutions Canada	F	100,00	76,90		
Chili	Bureau Veritas Chile SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas Certification Chile SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas Chile Capacitacion Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Chili	ECA Control y Asesoramiento SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chili	Centro de Estudios Medicion y Certificacion de Calidad Cesmec SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chili	Inspectorate Servicios de Inspeccion Chile Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Shanghai Project Management Co., Ltd	F	68,00	68,00		
Chine	SIEMIC (Shenzhen-China) InfoTech Ltd	F	100,00	100,00		
Chine	SIEMIC (Nanjing-China) Infotech Ltd	F	100,00	100,00		
Chine	Bureau Veritas Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Shanghai Co Ltd	F	85,00	85,00	85,00	85,00
Chine	Bureau Veritas LCIE China Company Limited	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Certification Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Certification Beijing Co. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	BIVAC Asian Cre (Shanghai) Inspection CO. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Hong Kong Branch Marine	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Tecnitas Far East Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Guangzhou Co. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas (Tianjin) Safety Technology Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Shenzhen Co Ltd	F	80,00	80,00	80,00	80,00
Chine	NDT Technology Holding Company	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas-Fairweather Inspection & Consultants Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Marine China Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	ADT (Shanghai) corporation	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Quality Services Shanghai Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Inspectorate (Shanghai) Ltd JV China	F	85,00	85,00	85,00	85,00
Chine	Bureau Veritas 7 Layers Communications Technology (Shenzen) Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS HK Hsinchu Branch	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Jiangsu Co Ltd	F	60,00	51,00	60,00	51,00
Chine	Beijing Huaxia Supervision Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Shanghai Davis Testing Technology Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Zhejiang Bureau Veritas CPS Shenyue Co Ltd	F	60,00	51,00	60,00	51,00
Chine	Bureau Veritas CPS (Shenou) Zhejiang Co Ltd	F	60,00	51,00	60,00	51,00
Chine	MatthewsDaniel Offshore (Hong Kong) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Shanghai TJU Engineering Service Co Ltd	F	70,00	70,00	100,00	100,00
Chine	Shandong Chengxin Engineering Consulting & Jianli Co. Ltd	F	70,00	70,00	70,00	70,00
Chine	Ningbo Hengxin Engineering Testing Co Ltd	F	100,00	100,00	70,00	70,00
Chine	Beijing Huali Bureau Veritas Technical Service Co. Ltd	F	60,00	60,00	60,00	60,00
Chine	Centre of Testing Service (Ningbo) Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Shandong Hengyuan Engineering Consulting	F	100,00	70,00	100,00	70,00
Chine	Bureau Veritas-CQC Testing Technology Co. Ltd	F	60,00	60,00	60,00	60,00
Chine	Chongqing Liansheng Construction Project Management Co., Ltd	F	80,00	80,00	80,00	80,00
Chine	Chongqing Liansheng Seine cost consulting Co Ltd	F	80,00	80,00	80,00	80,00
Chine	Wuhu Liansheng Construction Project Management Co., Ltd	F	80,00	80,00	80,00	80,00
Chine	Chongqing Liansheng Henggu Construction Testing Co. Ltd	F	80,00	80,00	80,00	80,00
Chine	Hangzhou VEO Standards Technical Services Co. Ltd	F	65,00	65,00	65,00	65,00
Chine	Bizheng Engineering Technical Consulting (Shanghai) Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Commodities (Hebei) Co. Ltd	F	67,00	67,00	67,00	67,00
Chine	Smart Car Testing and Certification Co	F	60,00	60,00		
Chine	Wuhan Detect Technology Company Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Chine	ICTK Shenzhen Co. Ltd	F	55,00	55,00		

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Chypre	Bureau Veritas Cyprus Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Colombie	Bureau Veritas Colombia Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Colombie	BVQI Colombia Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Colombie	ECA Interventorias Y Consultorias de Colombia Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Colombie	Inspectorate Colombia Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Colombie	T H Hill Colombia branch	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Colombie	Tecnicontrol SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Colombie	PRI Colombia SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Congo	Bureau Veritas Congo SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Congo	Bureau Veritas BIVAC BV	F	100,00	100,00		
Corée	Bureau Veritas Korea Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas CPS Korea Limited	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas CPS ADT Korea Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Corée	7 Layers Korea Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Corée	ICTK Korea	F	55,00	55,00		
Corée	Bureau Veritas sa – Corée	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	Bureau Veritas Côte d'Ivoire SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	BIVAC Scan Côte d'Ivoire SA	F	61,99	61,99	61,99	61,99
Côte d'Ivoire	BIVAC Côte d'Ivoire CI SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	Bureau Veritas Mineral Laboratories SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Croatie	Bureau Veritas Croatia SARL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Croatie	Inspectorate Croatia Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Cuba	Bureau Veritas sa – Cuba	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas Certification Denmark A/S	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas HSE Denmark AS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas sa – Danemark	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Égypte	Bureau Veritas Egypt LLC	F	90,00	90,00	90,00	90,00
Égypte	Watson Gray (Egypt) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Égypte	MatthewsDaniel Int. (Egypt) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Émirats Arabes	Inspectorate International Ltd Dubai (Branch Office)	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Émirats Arabes	Sievert Emirates Inspection LLC	F	49,00	49,00	49,00	49,00
Émirats Arabes	MatthewsDaniel Services (Bermuda) Ltd Abu Dhabi Branch	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Émirats Arabes	Bureau Veritas sa – Abu Dhabi	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Émirats Arabes	Bureau Veritas sa – Dubai	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Équateur	BIVAC Ecuador SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Équateur	Bureau Veritas Ecuador SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Équateur	Inspectorate del Ecuador SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Équateur	Andes Control Ecuador SA Ancoesa	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Iberia SL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Inversiones SL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne	Entidad Colaborada De La Administración SLU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Formacion SAU	F	95,00	95,00	95,00	95,00
Espagne	Activa, Innovación Y Servicios, SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne	Instituto De La Calidad, SAU.	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne	Inspectorate Española SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Espagne	Unicar Spain SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Estonie	Bureau Veritas Estonia	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Estonie	Inspectorate Estonia AS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Holdings Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Marine Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Certification North America Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas CPS Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	BIVAC North America Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas North America Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	OneCIS Insurance Company	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Curtis Strauss LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
États-Unis	National Elevator Inspection Services Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Inspectorate America Corporation	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Unicar USA Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	7 Layers Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	Quiktrak Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	MatthewsDaniel Company Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	TMC Marine Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
États-Unis	California Code check Inc	F	100,00	100,00		
États-Unis	SIEMIC Inc	F	100,00	100,00		
États-Unis	Primary Integration Solutions, Inc	F	100,00	76,90		
États-Unis	Primary Integration Acquisition Co.	F	100,00	76,90		
Éthiopie	Bureau Veritas Services PLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Finlande	Bureau Veritas sa – Finlande	S	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas CPS France SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	BIVAC International SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Certification France SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Certification Holding SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas International SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Services France	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Services SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Tecnitas SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Laboratoire Central des Industries Electriques SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 5	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 6	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 7	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 8	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Environnement Contrôle Services SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	SOD.IA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Coreste SAS	F	99,60	99,60	99,60	99,60
France	Bureau Veritas Laboratoires	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Conception Développement Durable Environnement SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Transcable Halec SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	GUCEL SAS	F	90,00	90,00	90,00	90,00
France	BIVAC Mali SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Océanic Développement SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	MEDI Qual SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Unicar Group SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Construction	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Exploitation	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	HydrOcean	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Marine & Offshore SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas GSIT	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 4	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding France	F	100,00	100,00	100,00	100,00
France	Metracem	F	100,00	100,00		
Fujairah	Inspectorate International Ltd Fujairah (Branch Office)	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Gabon	Bureau Veritas Gabon SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Georgie	Inspectorate Georgia LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Georgie	Bureau Veritas Georgie LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Ghana	BIVAC International Ghana	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Ghana	Bureau Veritas Ghana	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Ghana	Inspectorate Ghana Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Grèce	Bureau Veritas Hellas AE	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Guatemala	Bureau Veritas CPS Guatemala SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Guinée	BIVAC Guinée SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Guinée	Bureau Veritas Guinée SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Guinée Équatoriale	Bureau Veritas SA – Guinée Équatoriale	S	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Guyana	ACME Analytical (Lab.) Guyana Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Hongrie	Bureau Veritas Magyarország	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Île Maurice	Bureau Veritas sa – Île Maurice	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas Industrial Services Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas CPS India Pvt Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas India Pvt Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Inde	Inspectorate Griffith India Pvt Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Inde	Bhagavathi Ana Labs Private Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Inde	Sievert India Pvt Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas sa – Inde	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Indonésie	PT Bureau Veritas Indonesia LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Indonésie	PT Bureau Veritas CPS Indonesia	F	85,00	85,00	85,00	85,00
Indonésie	PT IOL Indonesia	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Iran	Bureau Veritas sa – Iran	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Iran	Inspectorate Iran QESHM Ltd	F	99,00	99,00	99,00	99,00
Iraq	Honesty Road (Tareek Al Sidik) for testing and engineering services	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Irlande	Primary Integration Solutions Europe Ltd	F	100,00	76,90		
Irlande	Bureau Veritas Ireland Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Islande	Bureau Veritas EHF	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Italia Spa	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Italia Holding SPA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Nexta SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Italie	Inspectorate Italia SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Certest SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Italie	CEPAS Srl	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Jamaïque	Inspectorate America Corporation – Jamaica branch	F	100,00	100,00		
Japon	Bureau Veritas Japan Co. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Japon	Bureau Veritas Human Tech Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Japon	Inspectorate (Singapore) Pte. Ltd Japan Branch	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Japon	Kanagawa Building Inspection Co. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Japon	IPS Tokai Corporation	F	100,00	100,00		
Jordanie	BIVAC for Valuation Jordan LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Kazakhstan LLP	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Kazakhstan Industrial Services LLP	F	60,00	60,00	60,00	60,00
Kazakhstan	Kazinspectorate Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Marine Kazakhstan LLP	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Kenya	Bureau Veritas Kenya Limited	F	99,90	99,90	99,90	99,90
Koweït	Inspectorate International Ltd Kuwait	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Koweït	Bureau Veritas SA – Koweït	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Laos	BIVAC LAO Sole Co. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Laos	Lao National <i>Single Window</i>	F	75,00	75,00	75,00	75,00
Lettonie	Bureau Veritas Latvia Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Lettonie	Inspectorate Latvia Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Liban	Bureau Veritas Liban SAL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Liban	BIVAC Rotterdam Branch in Lebanon	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Libéria	BIVAC Liberia	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Libéria	Bureau Veritas Liberia Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Libye	Bureau Veritas Lybia for Inspection & Conformity	F	51,00	51,00	51,00	51,00
Lituanie	Bureau Veritas Lithuania Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Lituanie	Inspectorate Klaipeda UAB	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Luxembourg	Soprefira SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Luxembourg	Bureau Veritas Luxembourg SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Malaisie	Bureau Veritas (M) Sdn Bhd	F	49,00	49,00	49,00	49,00
Malaisie	Bureau Veritas Certification Malaisie Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Malaisie	Bureau Veritas CPS Sdn Bhd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Malaisie	Inspectorate Malaysia Sdn Bhd	F	49,00	49,00	49,00	49,00
Malaisie	Scientige Sdn Bhd	F	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Malaisie	MatthewsDaniel (Malaisie) Sdn Bhd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Malaisie	Schutter Malaysia Sdn Bhd	F	100,00	100,00		
Mali	Bureau Veritas Mali SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Malte	Inspectorate Malta Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Malte	Bureau Veritas sa – Malte	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Maroc	Bureau Veritas Maroc SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Maroc	Bureau Veritas sa – Maroc	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Mauritanie	Bureau Veritas sa – Mauritanie	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	BVQI Mexicana SA de CV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	Bureau Veritas Mexicana SA de CV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	Bureau Veritas CPS Mexico SA de CV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	Inspectorate de Mexico SA de CV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	Chas Martin Mexico City Inc	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	Unicar Automotive Inspection Mexico LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	MatthewsDaniel Mexico Branch	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	CH Mexico International I sociedad de responsabilidad Limitada de CV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mexique	INCA	F	100,00	100,00		
Mexique	Supervisores de Construccion y Asociados, SA De CV	F	100,00	100,00		
Monaco	Bureau Veritas Monaco SAM AU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mongolie	Bureau Veritas Inspection & Testing Mongolia LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mozambique	Bureau Veritas Controle Ltda	F	63,00	63,00	63,00	63,00
Mozambique	Bureau Veritas Mozambique Ltda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Mozambique	Bureau Veritas –Laboratorios de Tete Ltd	F	66,66	66,66	66,66	66,66
Namibie	Bureau Veritas Namibie Pty Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Nicaragua	Inspectorate America Corp. – Nicaragua	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Nigeria	Bureau Veritas Nigeria Ltd	F	60,00	60,00	60,00	60,00
Nigeria	Inspectorate Marine Services (Nigeria) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Norvège	Bureau Veritas Norway AS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Norvège	MatthewsDaniel International (Norge) A/S	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Nouvelle Calédonie	Bureau Veritas sa – Nouvelle-Calédonie	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Nouvelle Zélande	Bureau Veritas New Zealand Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Oman	Inspectorate International Ltd Oman	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Oman	Sievert Technical Inspection LLC	F	70,00	70,00	70,00	70,00
Oman	Bureau Veritas Middle East Co. LLC	F	70,00	70,00	70,00	70,00
Ouganda	Bureau Veritas Uganda Limited	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pakistan	Bureau Veritas Pakistan (Private) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pakistan	Bureau Veritas CPS Pakistan Ltd	F	80,00	80,00	80,00	80,00
Panama	Bureau Veritas Panama SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Panama	Inspectorate de Panama SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Paraguay	Inspectorate Paraguay SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Paraguay	Schutter Paraguay SA	F	100,00	100,00		
Paraguay	BIVAC Paraguay SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	BIVAC Rotterdam	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Vertas Inspection & Certification The Netherlands BV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Risk Control BV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Veritas Marine Netherlands BV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Veritas Nederland Holding	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate BV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate II BV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	IOL Investments BV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate Inpechem Inspectors BV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate Curaçao NV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Certificatie Instelling Voor Beveiliging en Veiligheid BV	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Certification BV	F	100,00	100,00		
Pays-Bas	Schutter Groep BV	F	100,00	100,00		

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Pays-Bas	Schutter Havenbedrijf BV	F	100,00	100,00		
Pays-Bas	Schutter International BV	F	100,00	100,00		
Pays-Bas	Schutter Rotterdam BV	F	100,00	100,00		
Pérou	BIVAC del Peru SAC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pérou	Bureau Veritas del Peru SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pérou	Inspectorate Services Peru SAC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Pérou	Tecnicontrol Ingenieria SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Philippines	Inspectorate International Ltd (Philippines branch)	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Philippines	Inspectorate Philippines Corp.	F	80,00	80,00	80,00	80,00
Philippines	Schutter Philippines Inc	F	100,00	100,00		
Philippines	Bureau Veritas sa- Philippines	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Pologne	Bureau Veritas Polska Spolka Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Porto Rico	Inspectorate America Corporation Puerto Rico	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Portugal	Bureau Veritas Certification Portugal SARL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Portugal	Registro International Naval –Rinave SA.	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Portugal	Bureau Veritas Rinave Sociedade Unipessoal Lda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Portugal	BIVAC Iberica Unipessoal, Lda	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Portugal	Inspectorate Portugal SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Qatar	Inspectorate International Ltd Qatar LLC	F	49,00	49,00	49,00	49,00
Qatar	Sievert International Inspection WLL	F	49,00	34,30	49,00	34,30
Qatar	Bureau Veritas International Doha LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Qatar	Bureau Veritas SA – Qatar	S	100,00	100,00	100,00	100,00
République centrafricaine	BIVAC Export RCA SARL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
République démocratique du Congo	BIVAC République Démocratique du Congo SARL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
République démocratique du Congo	Bureau Veritas BIVAC BV	F	100,00	100,00		
République démocratique du Congo	Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur de la RDC	F	70,00	70,00	70,00	70,00
République Dominicaine	Inspectorate Dominicana SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
République Dominicaine	ACME Analytical Laboratories (RD) SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
République Tchèque	Bureau Veritas Czech Republic, spol. SRO	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Roumanie	Bureau Veritas Romania Controle International Srl	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Roumanie	Inspect Balkan SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Certification Holding SAS	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Certification UK Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas UK Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas CPS UK Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas UK Holdings Limited	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Inspectorate Holdings PLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Inspectorate International Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel Holdings Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel International (London) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel International (Africa) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Unicar GB Ltd	F	100,00	100,00	50,00	50,00
Royaume-Uni	UCM Global Ltd	F	100,00	100,00	50,00	50,00
Royaume-Uni	HCD Building Control Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	HCD Eng. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	HCD Group Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	HCD Management Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	HCD Specialist Services Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	TMC OFFSHORE Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Royaume-Uni	TMC (Marine Consultants) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Maritime Assurance & Consulting Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas sa – Royaume-Uni	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Russie	Bureau Veritas Rus OAO	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Russie	Bureau Veritas Certification Russia	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Russie	JSC Inspectorate Russia	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Russie	Unicar Russia LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Russie	LLC MatthewsDaniel International (Rus)	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Rwanda	Bureau Veritas Rwanda Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Sénégal	Bureau Veritas Sénégal SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Serbie	Bureau Veritas Serbia DOO	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	Branch Office Singapore - Tecnitas	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas Singapore Pte Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas Marine Singapore Pte Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	Atomic Technologies Pte Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	Inspectorate (Singapore) Pte Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	MatthewsDaniel International Pte. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	Sievert Veritas Pte Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	CKM Consultants Pte Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	7 Layers Asia Private Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	TMC Marine Pte Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Singapour	Schutter Inspection Services Pte Ltd	F	100,00	100,00		
Slovaquie	Bureau Veritas Slovakia Spol	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Slovénie	Bureau Veritas Slovenia DOO	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Sri Lanka	Bureau Veritas CPS Lanka (Pvt) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Sri Lanka	Bureau Veritas Lanka Private Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Suède	Bureau Veritas Certification Sverige AB Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Suède	Bureau Veritas sa – Suède	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Suisse	Bureau Veritas Switzerland AG	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Suisse	Inspectorate Suisse SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Syrie	BIVAC Branch Syrie	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Tahiti	Bureau Veritas sa – Tahiti	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Taïwan	Branch Office of Bureau Veritas CPS Hong-Kong in Taïwan	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Taïwan	Bureau Veritas Certification Taïwan Co. Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Taïwan	Bureau Veritas Taïwan Limited	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Taïwan	Advance Data Technology Corporation	F	99,10	99,10	99,10	99,10
Taïwan	Bureau Veritas CPS (Hong Kong) Limited Taoyuan Branch	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Taïwan	Bureau Veritas sa – Taïwan	S	100,00	100,00	100,00	100,00
Taïwan	SIEMIC – Taïwan Branch	F	100,00	100,00		
Tanzanie	Bureau Veritas-USC Tanzania Ltd	F	60,00	60,00	60,00	60,00
Tanzanie	Bureau Veritas Tanzania Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Tchad	Bureau Veritas Tchad SAU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Tchad	BIVAC Tchad SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Tchad	Société d'inspection et d'analyse du Tchad (SIAT)	F	51,00	51,00	51,00	51,00
Thaïlande	Bureau Veritas Thailand Ltd	F	49,00	49,00	49,00	49,00
Thaïlande	Bureau Veritas CPS Thailand Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Thaïlande	Bureau Veritas Certification Thailand Ltd	F	49,00	49,00	49,00	49,00
Thaïlande	Inspectorate (Thailand) Co Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Thaïlande	Sievert Thailand Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Thaïlande	MatthewsDaniel International (Thailand) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Togo	Bureau Veritas Togo SARLU	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Togo	Société d'exploitation du guichet unique pour le commerce extérieur – SEGUCE SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Trinité-et-Tobago	Inspectorate America Trinidad Branch	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Tunisie	Société Tunisienne de Contrôle Veritas SA	F	49,90	49,90	49,90	49,90
Turkménistan	Inspectorate Suisse SA Turkménistan branch	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Turquie	Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,00	100,00	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Turquie	Bureau Veritas CPS Test Laboratuvarlari Ltd Sti.	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Turquie	Inspectorate Uluslararası Gozetim Servisleri A.S	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Turquie	Bureau Veritas Deniz ve Gemi Siniflandirma Hizmetleri Limited Sirketi	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Turquie	ACME Analitik Lab. Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Ukraine	Bureau Veritas Ukraine Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Ukraine	Bureau Veritas Certification Ukraine	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Ukraine	Inspectorate Ukraine LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Uruguay	Bureau Veritas Uruguay SRL	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Uruguay	Schutter Americas S.A	F	100,00	100,00		
Venezuela	BVQI Venezuela SA	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Venezuela	Bureau Veritas de Venezuela	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Vietnam	Bureau Veritas Vietnam Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Vietnam	Bureau Veritas Certification Vietnam Limited	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Vietnam	Bureau Veritas CPS Vietnam Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Vietnam	Inspectorate Vietnam LLC	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Vietnam	MatthewsDaniel International (Vietnam) Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Yemen	Inspectorate International Ltd Yemen	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Zambie	Bureau Veritas Zambia Ltd	F	100,00	100,00	100,00	100,00
Zimbawe	Bureau Veritas Zimbawe	F	100,00	100,00	100,00	100,00

Conformément à la norme IAS 27 §13, les entités mentionnées ci-dessus sont toutes consolidées selon la méthode de l'intégration globale car elles sont toutes contrôlées par Bureau Veritas. Le Groupe dispose de la majorité des droits dans les organes de direction ou dirige les politiques financière et opérationnelle de ces sociétés.

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Pays	Entreprises	Type	2017		2016	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
Chine	Beijing 7Layers Huarui Communications Technology Co Ltd	F	50,00	50,00	50,00	50,00
France	Assistance Technique et Surveillance Industrielle – ATSI SA	F	49,92	49,92	49,92	49,92
Japon	Japan Analysts Co. Inc	F	50,00	50,00	50,00	50,00
Jordanie	Middle East Laboratory Testing & Technical Services JV	F	50,00	50,00	50,00	50,00
Russie	Bureau Veritas Safety LLC	F	49,00	49,00	49,00	49,00

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Bureau Veritas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bureau Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des en-cours de production

Risque identifié

Le Groupe est en relation dans le cadre de ses activités avec de multiples clients, domestiques ou internationaux. Chaque entité du Groupe émet sa propre facturation à partir d'outils communs ou d'outils spécifiques, certaines entités ayant par ailleurs recours à des centres de services partagés.

Comme décrit dans la note 3.14 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe applique, pour une part importante de son activité, la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au titre d'un contrat en cours sur une période donnée. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque contrat par le rapport des coûts encourus à la date de clôture sur le total des coûts estimés pour l'ensemble du contrat. La différence entre le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement et la facturation émise représente l'en-cours de production du contrat.

Au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 4 689,4 millions d'euros dont 294,9 millions d'euros enregistrés au bilan en en-cours de production ou en facturation à émettre.

Nous avons considéré que l'évaluation des en-cours de production représente un point clé de l'audit en raison (i) de son incidence significative sur l'élaboration des comptes du Groupe et (ii) du recours à des estimations dans la détermination des pourcentages d'avancement à retenir lors de chaque clôture et (iii) de la complexité particulière introduite par un système de facturation décentralisé.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction du Groupe pour procéder à la reconnaissance du chiffre d'affaires laquelle repose sur l'évaluation du pourcentage d'avancement. Nous avons également vérifié la permanence des méthodes utilisées.

Au cas particulier, notre approche d'audit a principalement consisté à :

- apprécier la correcte application du Manuel d'Administration et de Gestion du Groupe (MAG) dans le cadre des entités faisant l'objet d'un audit afin de vérifier l'application homogène des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires au sein du Groupe ;
- analyser les processus comptables mis en œuvre et apprécier la pertinence des paramétrages des différents logiciels de gestion utilisés permettant le calcul automatique des en-cours de production ;
- utiliser nos outils analytiques afin d'identifier les entités du Groupe présentant des en-cours de production significatifs en proportion de leur chiffre d'affaires et, le cas échéant, investiguer les cas particuliers mis en évidence ;
- analyser, sur la base d'échantillons de contrats, des en-cours de production comptabilisés à la clôture de l'exercice afin d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations.

Écarts d'acquisition et relations clients – Tests de perte de valeur

Risque identifié

Dans le cadre de sa politique d'acquisition, le Groupe a constaté à l'actif de son bilan consolidé des écarts d'acquisition et des actifs incorporels au titre des relations clients pour un montant net total de 2 489,2 millions d'euros.

Test des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition nets figurant au bilan du Groupe s'élèvent à 1 965,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT, obtenue à partir des flux de trésorerie futurs actualisés tels qu'estimés par la direction générale, avec leur valeur nette comptable. Lorsque la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est reconnue et une dépréciation est comptabilisée dans les comptes.

Au 1^{er} janvier 2017, le Groupe a fait évoluer son information sectorielle pour mieux refléter la nouvelle organisation mise en place. En lien avec ce changement, le Groupe a également procédé à une analyse des groupes d'UGT au niveau desquels les écarts d'acquisition devaient être testés. Cette analyse a conclu à la réalisation de tests de perte de valeur au niveau des six métiers du Groupe. Cette modification résulte des changements d'organisation et de reporting interne intervenus entre 2016 et 2017, notamment suite à la création de la division CIF (Commodities, Industry et Facilities) et au renforcement des fonctions centrales du Groupe sur le plan commercial et marketing.

Ainsi, le nombre de groupes d'UGT est passé de 19 à 6 concrétisant :

- l'intégration d'une partie importante de l'activité IVS (Inspection et Vérification en Service) au sein de l'activité Bâtiments & Infrastructures, le reste de l'activité IVS intégrant les activités Industrie ;
- ainsi que l'intégration des activités GSIT (Services aux gouvernements & Commerce international) au sein de l'activité « Agroalimentaire et Matières Premières » pour la partie Services aux gouvernements et au sein de l'activité Industrie pour la partie Automotive.

Au 31 décembre 2017, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre des écarts d'acquisition de chacun des six groupes d'UGT.

Test des relations clients

Au 31 décembre 2017, le Groupe détient des actifs incorporels amortissables à hauteur d'un montant net de 640,2 millions d'euros dont 524,1 millions d'euros au titre des « relations clients » qui résultent de l'allocation du prix d'acquisition à l'occasion de différentes acquisitions.

Le Groupe a mis en place une procédure de revue annuelle des portefeuilles significatifs de relations clients afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. De telles situations sont susceptibles de conduire à une accélération, sur une base prospective, de la durée d'amortissement de la relation client concernée, ou, le cas échéant, d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Nous avons considéré que les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition, en particulier dans le contexte de l'évolution des groupes d'UGT en 2017, et les tests de perte de valeur des relations clients représentent un point clé de l'audit en raison (i) de leur incidence significative sur l'élaboration des comptes du Groupe et (ii) du recours à des jugements et estimations.

Notre réponse

Test des écarts d'acquisition

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction générale pour procéder aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Nous avons examiné les prévisions établies pour chaque groupe d'UGT et entérinées par la direction générale. Nous avons examiné, en impliquant nos experts en évaluation financière, les différents facteurs et paramètres d'évaluation retenus pour chacun des groupes d'UGT, notamment :

- les hypothèses de chiffres d'affaires et de marge correspondant au budget 2018, complétées des hypothèses de croissance et de marge pour les quatre exercices suivants ;
- les taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ;
- les événements susceptibles d'affecter certaines activités du Groupe (telles que des circonstances économiques difficiles dans certains pays ou le ralentissement des activités exposées à des phénomènes cycliques).

En complément, nous avons réalisé nos propres tests de sensibilité pour évaluer les enjeux liés à la non atteinte des objectifs retenus dans les plans d'affaires, en particulier en ce qui concerne le chiffre d'affaires et la marge.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence éventuelle d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les groupes d'UGT. Le cas échéant, nous avons organisé des réunions avec les directions opérationnelles concernées afin de comprendre les hypothèses retenues. Nous avons par ailleurs corroboré les informations qui nous ont été fournies avec des données externes de marché (notes d'analystes, études sectorielles, ...).

S'agissant des changements intervenus en 2017 concernant les groupes d'UGT, nous nous sommes entretenus avec la direction du Groupe pour comprendre les facteurs organisationnels et métiers qui sous-tendent l'évolution du nombre de groupes d'UGT. Nous avons par ailleurs évalué le caractère approprié des changements effectués au vu de la nouvelle organisation mise en place.

Nous avons également pris connaissance de tests de dépréciation réalisés par le Groupe à fin décembre 2017 selon les modalités qui étaient en vigueur en 2016 et avons constaté que ces tests n'auraient pas eu pour conséquence la comptabilisation d'une dépréciation.

Enfin, nous avons vérifié que la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition à une variation des principales hypothèses retenues.

Test des relations clients

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction générale pour procéder aux tests de dépréciation des relations clients.

Sur la base d'un échantillon représentatif, nous avons comparé la charge d'amortissement annuelle avec le résultat opérationnel de l'entité afin d'identifier un indice éventuel de perte de valeur.

Nous avons examiné les résultats des tests effectués par le Groupe ainsi que les charges d'amortissement ou de dépréciation constatées au cours de l'exercice à la suite des analyses conduites par le Groupe.

Provision pour risques et charges - litiges sur contrats et autres provisions pour risques et charges

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, le montant de provisions pour risques et charges s'élève à 109,6 millions d'euros, dont 47,2 millions d'euros de provisions pour litiges sur contrats et 62,4 millions d'euros d'autres provisions pour risques et charges comprenant notamment les provisions au titre des risques fiscaux et les provisions pour restructuration. L'analyse des provisions et de leur évolution est présentée dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Litiges sur contrats

Dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires mettant en cause sa responsabilité civile professionnelle. De tels litiges font l'objet d'un suivi centralisé de la part de la direction juridique en lien avec les avocats et les assureurs du Groupe.

Tel que décrit dans les notes 3.12, 6 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions constituées par la direction font l'objet d'estimations prenant en compte :

- les demandes de la partie adverse ;
- l'appréciation du risque, notamment en concertation avec les avocats du Groupe ;
- les couvertures d'assurance du Groupe en cas de condamnation.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour litiges sur contrats constitue un point clé de l'audit en raison du caractère spécifique de chaque litige, de la durée des procédures contentieuses, en particulier dans certains pays, des enjeux financiers potentiels et des incertitudes qui pèsent sur l'issue finale de chaque litige.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges comprennent, pour la majeure partie, des provisions pour restructuration ainsi que des provisions pour risques fiscaux.

S'agissant des provisions pour restructuration, elles correspondent aux plans de restructuration annoncés avant le 31 décembre 2017 encore en cours de réalisation à cette date. Le montant des coûts relatifs aux plans en cours fait l'objet d'estimations qui dépendent des hypothèses retenues par la direction quant au déroulement effectif des plans.

S'agissant des contrôles fiscaux, le Groupe opère dans un nombre important de juridictions et, en conséquence, est sujet à de nombreux régimes fiscaux dont les règles et réglementations diffèrent d'un pays à l'autre.

L'estimation du risque éventuel de redressement relatif à chaque contrôle fiscal est revue régulièrement par chaque filiale ainsi que par la direction fiscale du Groupe, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou les plus complexes.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour restructuration ainsi que des provisions relatives aux risques fiscaux constitue un point clé de l'audit en raison du recours à certaines estimations et, concernant plus spécifiquement les risques fiscaux, du degré de jugement élevé qu'il peut requérir de la part de la direction.

Notre réponse

S'agissant des provisions pour litiges sur contrats

Afin de permettre le suivi des litiges dès leur identification, le Groupe a mis en place un dispositif de centralisation alimenté par l'ensemble des juristes du Groupe. Ce dispositif couvre toutes les zones d'activité dans lesquelles le Groupe opère. Il vise à permettre, pour chaque litige, une remontée systématique et régulière des informations nécessaires à l'appréciation du risque éventuel encouru.

Nous avons examiné ce dispositif ainsi que les différentes instructions qui le complètent et apprécié son correct fonctionnement. Nous avons également examiné le programme d'assurance en vigueur pour l'exercice 2017 et pris connaissance des modifications intervenues depuis le 31 décembre 2016.

Concernant les provisions comptabilisées au titre des sinistres, nous avons obtenu, pour les expositions les plus significatives, des confirmations de situation auprès des avocats du Groupe et analysé les couvertures d'assurance applicables.

Nous avons analysé l'évolution des litiges exceptionnels afférents à l'exercice 2004 - « Complexe hôtelier et commercial en Turquie » et « Gabon Express » - ainsi que l'évolution des litiges concernant certains contrats relatifs à l'activité Services aux Gouvernements, désormais intégrée au secteur d'activité « Agroalimentaire & Matières Premières ».

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations associées telles que fournies dans les notes 3.12 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

S'agissant des provisions pour restructuration

Nous avons pris connaissance des différents plans de restructuration en cours et évalué le caractère approprié des provisions constituées à la clôture de l'exercice.

Pour ce faire, nos diligences ont consisté à examiner :

- les autorisations obtenues de la direction avant la mise en œuvre des plans ;
- les caractéristiques de chaque plan ainsi que les estimations réalisées par les directions financières locales ;
- le caractère approprié des montants de provisions figurant dans les comptes au 31 décembre 2017 compte tenu de l'état d'avancement des différents plans.

S'agissant des provisions pour risques fiscaux

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la direction du Groupe pour procéder à l'identification des risques et litiges fiscaux et, le cas échéant, évaluer la provision comptable correspondante jugée nécessaire.

Nous avons apprécié avec l'aide de nos experts fiscalistes les jugements formulés par la direction au titre de l'évaluation du montant et de la probabilité des expositions potentielles et, par conséquent, analysé les estimations retenues par la direction en matière de provisionnement des risques fiscaux.

Cette appréciation des risques fiscaux a consisté à :

- mener des entretiens auprès de la direction fiscale du Groupe et des directions locales ;
- consulter les décisions et correspondances récentes des sociétés du Groupe avec les autorités fiscales locales, ainsi que la correspondance entre les sociétés concernées et leurs avocats lorsque cela était applicable et nécessaire ;
- analyser les réponses des avocats à nos demandes d'information spécifiquement émises dans le cadre de notre intervention annuelle ;
- apprécier les éventuels derniers développements et leur prise en compte dans l'évaluation des risques fiscaux concernés dans le cadre des opérations de clôture des comptes.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations associées telles que fournies dans les notes 3.12 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas par votre Assemblée Générale du 25 juin 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption dont 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et de risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance le cas échéant les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire, dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine Cedex et Paris-La Défense, le 16 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christine Bouvry

ERNST & YOUNG Audit
Nour-Eddine Zanouda

5.2 Comptes annuels de Bureau Veritas SA

Bilan au 31 décembre

(en milliers d'euros)	Notes	Valeurs brutes	Amortissements Dépréciations	Valeurs nettes 2017	Valeurs nettes 2016
Immobilisations incorporelles	1	1 284	(1 197)	87	110
Immobilisations corporelles	1	14 502	(9 881)	4 621	6 985
Immobilisations financières	1 & 2	2 151 848	(39 059)	2 112 789	2 106 025
Total actif immobilisé		2 167 634	(50 137)	2 117 497	2 113 120
En-cours de production de services		3 627		3 627	5 467
Clients et comptes rattachés	4	194 922	(10 398)	184 524	131 934
Autres créances	4	2 097 212	(27 533)	2 069 679	1 873 795
Valeurs mobilières de placement	4	6 592		6 592	662 467
Actions propres		106 856		106 856	88 540
Disponibilités		136 062		136 062	42 154
Total actif circulant		2 545 271	(37 931)	2 507 340	2 804 358
<i>Comptes de régularisation</i>					
Charges constatées d'avance	4	8 841		8 841	9 441
Écart de conversion actif		4 616		4 616	1 440
Primes de remboursement des obligations					214
TOTAL ACTIF		4 726 362	(88 068)	4 638 294	4 928 572
Capital				53 040	53 040
Primes liées au capital				37 510	40 670
Réserves				716 960	581 389
Résultat				287 321	382 063
Provisions réglementées				973	973
Total capitaux propres	3			1 095 804	1 058 135
Provisions pour risques et charges	5			71 039	78 606
<i>Dettes</i>					
Emprunts auprès des établissements de crédit	4			2 264 004	2 872 241
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4			179 231	34 895
Autres dettes	4			1 011 782	865 548
<i>Comptes de régularisation</i>					
Produits constatés d'avance	4			16 200	16 613
Écart de conversion passif				234	2 535
TOTAL PASSIF				4 638 294	4 928 572

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	7	268 388	950 481
Autres produits	7	240 904	321 036
Total produits d'exploitation		509 292	1 271 517
<i>Charges d'exploitation</i>			
Achats de matières premières		(77)	(446)
Autres achats et charges externes		(117 125)	(363 808)
Impôts et taxes		(6 259)	(31 187)
Salaires et traitements		(123 332)	(396 496)
Charges sociales		(30 906)	(159 430)
Autres charges		(153 061)	(132 203)
Dotations nettes aux provisions d'exploitations		135	(21 604)
Dotations aux amortissements		(2 022)	(18 258)
Résultat d'exploitation		76 645	148 085
Résultat financier	8	146 844	288 062
Résultat courant avant impôts		223 489	436 147
Résultat exceptionnel	9	36 646	23 869
Participation des salariés		(6)	(11 163)
Impôts sur les bénéfices	10	27 192	(66 790)
RÉSULTAT NET		287 321	382 063

Tableau de financement

(en milliers d'euros)	2017	2016
Marge brute d'autofinancement	259 877	392 053
Variation du besoin de fonds de roulement	(13 168)	13 269
Fonds provenant des opérations	246 709	405 322
Investissements	(912)	(28 620)
Acquisitions de titres de sociétés	(6 616)	(133 986)
Cessions et remboursements de titres de sociétés	29 752	128 218
Cessions d'immobilisations	19	248
Variation des prêts et autres actifs financiers	(29 196)	(143 630)
Fonds affectés aux investissements	(6 953)	(177 770)
Augmentation de capital	3 159	1 432
Mouvements nets sur actions auto-détenues	(25 308)	(28 347)
Dividendes versés	(239 794)	(222 771)
Fonds propres	(261 943)	(249 686)
Augmentation (diminution) de la dette financière	(539 900)	541 404
Effet de la filialisation des activités en France	-	(165 332)
Augmentation (diminution) de la Trésorerie	(562 087)	353 938
Trésorerie à l'ouverture	704 621	350 683
Trésorerie à la clôture	142 534	704 621

Note sur les règles et méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément au Code de commerce, au plan comptable général et aux pratiques comptables généralement admises en France tels que décrits dans le règlement ANC n° 2014-03.

Notamment, la Société applique le règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture depuis le 1^{er} janvier 2017. Compte tenu des opérations réalisées par la Société et des règles comptables retenues par le passé, l'entrée en vigueur de ce règlement n'a pas eu de conséquence sur les états financiers de la Société, hormis en ce qui concerne la présentation des gains et pertes de change sur créances et dettes commerciales, qui étaient précédemment enregistrées en résultat financier. L'impact de ce reclassement en résultat d'exploitation dans les comptes annuels 2017 s'élève à 0,7 million d'euros au titre des gains de change réalisés comptabilisés dans le poste « Autres produits » et à (0,6) million d'euros au titre des pertes de change réalisées comptabilisées dans le poste « Autres charges ».

Les hypothèses retenues pour l'établissement des documents de synthèse sont les suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

La structure de la Société est constituée d'un siège social et d'un ensemble de succursales qui possèdent une large autonomie financière et de gestion. Chaque succursale est dotée d'une comptabilité distincte rattachée à celle du siège social, par l'intermédiaire d'un compte de liaison.

Les comptes des succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro sont convertis suivant la méthode du cours de change de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au cours de change de fin d'année et du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits directement en capitaux propres.

Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Les valeurs immobilisées sont évaluées à leur coût historique, notamment les immobilisations situées à l'étranger, dont le cours de change de la devise d'achat est celui en vigueur lors de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels créés en interne sont immobilisés selon la méthode préférentielle. Le coût de production immobilisé comprend tous les coûts directement liés à l'analyse, la programmation, les tests et la documentation de logiciels spécifiques à l'activité de la Société.

Les logiciels sont amortis sur leur durée probable d'utilisation n'excédant actuellement pas sept ans.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, selon les matériels concernés. Les durées sont généralement les suivantes :

<i>Installations techniques, matériels et outillage industriels</i>	
● installations	10 ans
● matériels et outillage	5 à 10 ans
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	
● matériel de transport	4 à 5 ans
● matériel de bureau	5 à 10 ans
● matériel informatique	3 à 5 ans
● mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition ou pour leur valeur de souscription, frais d'acquisition inclus.

Les filiales ou les participations sont généralement estimées par rapport à la quote-part de l'actif net comptable, éventuellement modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique prospectifs.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Actif circulant

Travaux en cours

Les travaux en cours sont comptabilisés suivant la méthode de l'avancement. Les contrats de courte durée d'une valeur immatérielle restent évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les travaux en cours font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Dans ce cas, ils sont comptabilisés directement pour leurs valeurs nettes.

La dépréciation est calculée affaire par affaire sur la base d'une marge prévisionnelle mise à jour à la clôture de l'exercice. Des pertes à terminaison sont comptabilisées en provision pour risques et charges pour les affaires déficitaires.

Créances et comptes rattachés

Des dépréciations de créances clients sont constituées pour faire face aux risques d'irrécouvrabilité de certaines d'entre elles. Le calcul des provisions est établi en analysant les risques au cas par cas, sauf à l'égard de nombreuses créances de faible montant pour lesquelles un calcul statistique fondé sur l'expérience de recouvrement s'applique. Les critères de détermination des dépréciations reposent sur la situation financière des tiers concernés (situation de liquidation, poursuite, redressement judiciaire ou procédure de sauvegarde) ou l'existence de contentieux technique avec eux.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à leur valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Ce poste comprend des charges d'exploitation et financières qui concernent les exercices ultérieurs.

Écart de conversion – actif

Ce poste représente les différences d'évaluation négatives sur les créances et dettes en devises.

En l'absence d'instruments de couverture, il fait l'objet, pour le même montant, d'une provision pour risques au passif du bilan.

Passif

Réserves de conversion

La monnaie de fonctionnement des établissements étrangers est conservée comme unité de mesure ; il en résulte un coût historique en devises. En conséquence, la méthode du cours de clôture est appliquée à la conversion des comptes des succursales étrangères.

Ainsi :

- les comptes de bilan (à l'exception du compte de liaison) sont convertis au cours de clôture ;
- les comptes de résultat sont convertis au cours moyen ;
- le compte de liaison est maintenu au cours historique.

Engagements de retraite et assimilés

La Société a adopté la méthode préférentielle à l'ensemble de ses engagements de retraite et assimilés et reconnaît au bilan l'intégralité de ses engagements. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses ou de valorisation des actifs sont comptabilisés au compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque la Société estime qu'à la date d'arrêt des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que la Société peut être amenée à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés à terme, lorsqu'ils ne sont pas affectés à une opération de couverture et sont donc traités comme des positions ouvertes isolées, font l'objet d'une provision pour risques au passif du bilan dès lors que leur valeur de marché est négative.

Comptes de régularisation

Écart de conversion – Passif

Ce compte fait apparaître les différences d'évaluation positives émanant de la conversion des créances et dettes en devises au cours de change à la clôture de l'exercice.

Produits constatés d'avance

Ce compte représente essentiellement la facturation des contrats pour la partie qui dépasse le pourcentage d'avancement des travaux (cf. note sur le chiffre d'affaires).

Depuis l'année 2012, ce poste comprend également le montant des intérêts de la soule des swaps USPP, étalé linéairement sur la durée restante de l'emprunt.

Compte de résultat

Méthode de présentation

Le compte de résultat est présenté en liste. Il se caractérise par un classement des comptes de produits et de charges qui permet de déterminer successivement les résultats d'exploitation, financier, courant avant impôts, exceptionnel et net.

Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires représente la valeur hors taxes des services rendus par les succursales dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions entre les succursales. Il est constaté suivant la méthode de l'avancement, en prenant en compte la marge en fonction du pourcentage d'avancement des travaux. Pour les contrats de courte durée ou d'une valeur immatérielle, le chiffre d'affaires est constaté à l'achèvement.

Les autres produits comprennent principalement les redevances et les refacturations aux clients et aux autres entités du Groupe. Ils incluent en outre les gains de change réalisés au titre des opérations d'exploitation.

Charges d'exploitation

Toutes les charges de la Société sont regroupées sous cette rubrique, par nature. Elles sont soumises aux règles locales des États dans lesquels sont implantées les succursales ; les dotations aux amortissements ont été calculées suivant les règles habituelles (voir actif immobilisé), les dotations aux provisions comprennent des dotations destinées à couvrir les dépréciations des comptes des clients externes et d'autres provisions d'exploitation.

Ce poste inclut également les pertes de change réalisées au titre des opérations d'exploitation.

Résultat financier

Sont inscrits dans ce poste :

- les dividendes reçus des autres sociétés du Groupe ;
- les intérêts payés relatifs aux emprunts, les intérêts reçus des prêts accordés aux filiales de la Société ainsi que les produits des placements financiers ;
- les dotations et reprises aux provisions représentant des dotations et reprises sur les titres de participation et les comptes courants de certaines des filiales de la Société ;
- les différences de change sur les opérations financières.

Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des recouvrements de créances amorties, des ventes d'immobilisations et d'actions de la Société et de reprises de provisions exceptionnelles.

Les charges exceptionnelles sont constituées de paiements de pénalités diverses, des valeurs nettes comptables des immobilisations cédées ou mises au rebut et des valeurs nettes comptables des actions de la Société et de dotations aux provisions exceptionnelles.

Consolidation et intégration fiscale

La Société est la société mère du Groupe et la Société consolidante de celui-ci. Elle est consolidée par intégration globale par la société Wendel, dont le siège social est sis 89, rue Taitbout, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035.

La Société est la tête du Groupe fiscal formé en application des articles 223 et suivants du Code général des impôts.

Faits marquants de l'exercice

Dividendes

Le 22 mai 2017, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017, la Société a procédé au paiement des dividendes des actions y ayant droit à hauteur de 0,55 euro par action, soit un montant total de 239,8 millions d'euros.

Financement

La Société a procédé à une opération de refinancement pour un total de 155 millions de dollars américains et à taux fixe. Cette opération sur le marché privé américain permet notamment d'allonger, à partir de 2018, la maturité de la dette de dix ans.

Information comparative

Afin de répondre à des exigences réglementaires en matière de conflits d'intérêts et d'accroître la visibilité des activités opérationnelles et de support en France réunis jusqu'alors au sein de Bureau Veritas SA, la Société, en date du 31 décembre 2016, a filialisé, par voie de six apports partiels d'actifs, ses activités opérationnelles et de support en France, permettant à la Société de se recentrer, en France, sur une activité de holding.

Si les conséquences de ces opérations étaient incluses dans le bilan de la Société au 31 décembre 2016, permettant ainsi une comparabilité avec la situation au 31 décembre 2017, le compte de résultat relatif à l'exercice 2016 intégrait quant à lui le résultat des activités filialisées.

Dans un souci de comparaison, lorsque cela s'avère nécessaire, les notes annexes aux comptes annuels incluent une information *pro-forma*.

Notes sur les comptes

Note 1	Immobilisations	265	Note 7	Analyse du chiffre d'affaires	274
Note 2	Tableau des filiales et participations	266	Note 8	Résultat financier	275
Note 3	Capitaux propres	270	Note 9	Résultat exceptionnel	276
Note 4	État des créances et des dettes	271	Note 10	Impôts sur les sociétés	276
Note 5	Provisions et dépréciations	272	Note 11	Paiements en actions	277
Note 6	Engagements hors bilan et instruments financiers	273	Note 12	Effectif	278

Note 1 Immobilisations

Immobilisations – valeurs brutes

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations	Diminutions	Reclassements et autres mouvements	Écart de conversion	31/12/2017
Autres immobilisations incorporelles	1 323	48	(38)	-	(49)	1 284
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 323	48	(38)	-	(49)	1 284
Installations générales	7 689	164	(6 075)	1 258	(84)	2 952
Matériel et outillage	1 933	145	(164)	-	(170)	1 744
Matériel de transport	1 368	54	(214)	-	(114)	1 094
Mobilier et matériel de bureau	6 487	141	(2 151)	208	(370)	4 315
Matériel informatique	4 006	360	(184)	63	(258)	3 987
Immobilisations corporelles en cours	1 981	-	-	(1 529)	(42)	410
Immobilisations corporelles	23 464	864	(8 788)	-	(1 038)	14 502
Titres de participations	1 918 113	6 616	(4 300)	8 304	-	1 928 733
Titres non consolidés	231	-	-	-	-	231
Dépôts, cautionnements et créances	215 356	30 493	(27 586)	(1 590)	(232)	216 441
Actions propres	13 879	-	(7 435)	-	-	6 443
Immobilisations financières	2 147 579	37 109	(39 321)	6 714	(232)	2 151 848
TOTAL	2 172 366	38 021	(48 147)	6 714	(1 319)	2 167 634

Depuis avril 2012, dans le cadre des plans de paiement en actions, la Société a mis en place un plan de rachat de ses propres actions afin de les livrer aux bénéficiaires des options d'achat d'actions ou d'actions de performance ou de les annuler.

Au 31 décembre 2017, la Société détenait 323 719 actions propres classées en immobilisations financières, soit 103 507 actions affectées à l'objectif de liquidité et 220 212 actions à l'objectif d'annulation.

Amortissements et dépréciations des immobilisations

(en milliers d'euros)	01/01/2017	Dotations	Reprises	Reclassements et autres mouvements	Écart de conversion	31/12/2017
Autres immobilisations incorporelles	(1 213)	(57)	30	-	43	(1 197)
Immobilisations incorporelles	(1 213)	(57)	30	-	43	(1 197)
Installations générales	(6 127)	(768)	5 342	(1)	28	(1 526)
Matériel et outillage	(1 160)	(176)	76	(1)	96	(1 165)
Matériel de transport	(1 211)	(88)	209	-	102	(988)
Mobilier et matériel de bureau	(4 695)	(495)	2 089	-	234	(2 867)
Matériel informatique	(3 286)	(437)	175	2	212	(3 335)
Immobilisations corporelles	(16 479)	(1 964)	7 891	-	672	(9 881)
Titres de participations	(41 399)	(1 218)	3 713	-	-	(38 904)
Titres non consolidés	(150)	-	-	-	-	(150)
Dépôts, cautionnements et créances	(5)	-	-	-	-	(5)
Actions propres	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	(41 554)	(1 218)	3 713	-	-	(39 059)
TOTAL	(59 246)	(3 239)	11 634	-	715	(50 137)

Note 2 Tableau des filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication

(en milliers)	Capital en devise	Réserves & Report à nouveau en devise	Cours moyen des devises		Quote-part capital détenu
			Devises	2017	
Bureau Veritas International	843 677	830 550	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas Services	3 778	184 564	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas do Brasil	309 953	134 563	BRL	0,277	99,57 %
Bureau Veritas Holdings Inc	1	153 113	USD	0,885	100,00 %
Bureau Veritas Investment Shanghai	504 618	(50 455)	CNY	0,131	100,00 %
Bureau Veritas Japan	351 071	367 482	JPY	0,008	100,00 %
Bureau Veritas Marine & Offshore	10 001	2 742	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas India Private Ltd	876	1 723 985	INR	0,014	91,61 %
Bureau Veritas Colombia	34 532 787	2 531 503	COP	0,000	99,99 %
Bureau Veritas CPS India Ltd	22 445	1 189 940	INR	0,014	100,00 %
Bureau Veritas DOO SLV	499	1 454	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas Peru	24 046	7 144	PEN	0,272	99,69 %
Bureau Veritas Argentina	4 541	331 833	ARS	0,053	61,20 %
ECS	262	787	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas CPS Indonesia	2 665	41 279	IDR	0,066	85,00 %
Bureau Veritas Commodities Canada Ltd	72 000	(63 246)	CAD	0,683	58,00 %
Bureau Veritas Indonesia	21 424	33 661	IDR	0,066	99,00 %
Bureau Veritas Gabon	919 280	527 255	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas CPS France	143	118	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas Sénégal	840 400	68 700	XOF	0,002	100,00 %
Soprefira	1 262	30 484	EUR	1 000	99,98 %
Bureau Veritas Certification Slovakia	423	69	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas CPS Turkey	3 350	2 979	TRY	0,243	99,00 %
Bureau Veritas CPS Bangladesh	10	728 632	BDT	0,011	98,00 %
Bureau Veritas Douala	433 050	98 005	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas QS Shanghai	5 308	28 793	CNY	0,131	100,00 %
Participations (0 % à 50 % du capital détenu par la Société)					
Bureau Veritas Inversiones SA	15 854	51 490	EUR	1 000	24,00 %
Bureau Veritas Chile	3 482 201	46 581 427	CLP	0,001	45,59 %

SOUS-TOTAL

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et aval fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brut	Net					
1 270 571	1 270 571	1 008 747			233 843	123 915
196 395	196 395	66 106			(6 073)	
111 083	111 083			89 179	12 921	4 019
110 492	110 492	247 610	166 764		15 592	
69 062	69 062	27 137	22 020	39 991	1 964	23 182
22 928	22 928			85 346	12 619	10 727
13 501	13 501	39 943	2 500	98 503	(7 539)	
13 280	13 280			35 159	3 845	2 723
10 196	10 196	4 830		24 770	796	
5 822	5 822			22 718	2 935	2 332
4 464	4 464			7 317	652	208
4 334	4 334	475		17 554	1 369	1 194
3 938	3 938			59 327	7 508	1 552
2 065	2 065	1 354		4 355	196	
1 901	1 901			7 004	1 340	
31 971	1 793	54 691		21 735	553	
1 477	1 477	1 454		17 735	1 264	4 121
1 376	1 376	1 095		3 416	(458)	
1 496	1 290			4 022	121	45
1 281	1 281		805	7 582	968	726
1 262	1 262		28 006		2 983	
1 144	1 144			1 465	46	86
1 138	1 138	1 837		9 459	(65)	
675	675			21 575	8 250	
657	657	1 692		3 994	(129)	352
591	591			31 700	(992)	635
31 370	31 370	18 393			(1 884)	
1 109	1 109	13 852		52 527	3 580	
1 915 582	1 885 199	1 489 216	220 095	666 432	296 203	175 818

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

(en milliers)	Capital en devise	Réserves & Report à nouveau en devise	Cours moyen des devises		Quote-part capital détenu
			Devises	2017	
Bureau Veritas Nigeria	40 000	1 367 702	NGN	0,003	60,00 %
Bureau Veritas Lebanon	752 000	250 667	LBP	0,001	99,84 %
Bureau Veritas Guinée	12 053 850	(7 076 673)	GNF	0,000	100,00 %
Bureau Veritas Industrial Services	1 933	49 434	INR	0,014	100,00 %
Bureau Veritas Vietnam	4 025	14 820	VND	0,039	100,00 %
Bureau Veritas SATS	2 000	1 230	SAR	0,236	75,00 %
Bureau Veritas Certification Belgium	219	6 670	EUR	1 000	99,98 %
Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri	2 241	13 500	TRY	0,243	94,17 %
Bureau Veritas Polska	1 470	3 133	PLN	0,235	86,40 %
Bureau Veritas CPS Vietnam Ltd	2 388	53 677	VND	0,039	100,00 %
Bureau Veritas Latvia	249	23	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas Congo	69 980	237 202	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Hongrie	8 600	14 893	HUF	0,003	100,00 %
Bureau Veritas Bangladesh Private Ltd	5 500	186 692	BDT	0,011	99,82 %
Bureau Veritas Monaco	150	11	EUR	1 000	99,92 %
Bureau Veritas CPS Mexico	6 100	13 353	MXN	0,047	99,34 %
Bureau Veritas Azeri	74	1 154	AZN	0,524	100,00 %
Bureau Veritas Ecuador	3	154	USD	0,885	69,23 %
Bureau Veritas Panama	50	1 387	PAB	0,885	100,00 %
Bureau Veritas Lanka ltd	5 000	72 082	LKR	0,006	99,99 %
Bureau Veritas Bulgarie	85	155	BGN	0,511	100,00 %
Bureau Veritas Lithuania	43	(2)	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas Romania CTRL	49	1 591	RON	0,219	100,00 %
Bureau Veritas Pakistan	2 000	119 007	PKR	0,008	99,00 %
Bureau Veritas Inspection Malaisie		2 318	MYR	0,206	100,00 %
Bureau Veritas Egypt	100	251 041	EGP	0,050	90,00 %
Bureau Veritas Kenya	2 000	145 175	KES	0,009	99,99 %
Bureau Veritas Estonia	15	10	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas Algérie	500	93 921	DZD	0,008	99,80 %
Bureau Veritas DOO SRB	315	25 666	RSD	0,008	100,00 %
Bureau Veritas Togo	1 000	(71 949)	XOF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Bénin	1 000	39 615	XOF	0,002	100,00 %
Rinave Registro Int'l Naval	250	937	EUR	1 000	100,00 %
Coreste	75	(1 905)	EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas CPS Thailand	8 000	(25 490)	THB	0,026	99,99 %
Bureau Veritas Mali	10 000	(9 602 916)	XOF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Angola	1 980	(2 579 543)	AOA	0,005	99,00 %
Bureau Veritas Luxembourg	31	(171)	EUR	1 000	99,90 %
Bureau Veritas Controle	1 300	(176 456)	MZN	0,014	63,00 %
Bureau Veritas Belarus Ltd	4	(410)	BYN	0,000	99,00 %
Bureau Veritas Tchad	10 000	(24 771)	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Holding 4	1		EUR	1 000	100,00 %
Bureau Veritas Venezuela	389	17 620	VEF	0,007	100,00 %
Participations (0 % à 50 % du capital détenu par la Société)					
ATSI – France	80	660	EUR	1 000	50,00 %
Bureau Veritas Thailand	4 000	27 136	THB	0,026	49,00 %
Bureau Veritas Italia	4 472	9 578	EUR	1 000	11,63 %
BIVAC International	5 337	1 296	EUR	1 000	0,01 %
Bureau Veritas Chile Capacitacion Ltda	9 555	341 341	CLP	0,001	1,30 %
STCV – Tunisia	2 400	1 945	TND	0,368	49,88 %
Bureau Veritas Marine China	50 000	61 432	CNY	0,131	6,00 %
Bureau Veritas Fiscalizadora Boliviana SRL	100	1 006	BOB	0,129	1,00 %
TOTAL					

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et aval fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brut	Net					
507	507	239		4 971	(394)	900
446	446			3 290	256	278
2 099	428	560		1 655	(35)	
356	356			2 781	1 182	662
273	273		1 668	5 107	505	418
266	266	1 126		4 740	(203)	
219	219			5 005	546	4 208
185	185			17 843	1 450	687
152	152			14 800	2 165	2 058
127	127			22 019	6 985	5 713
111	111			2 521	372	310
107	107	2 226		7 109	(308)	203
92	92			3 760	231	136
88	88			2 973	648	558
79	79			1 410	352	166
68	68	31		3 870	497	348
60	60		7 304	5 527	377	
55	55			2 186	99	129
47	47			3 772	642	1 230
47	47			981	182	125
45	45			1 516	177	235
30	30			2 646	313	320
28	28			5 293	1 129	999
25	25			3 582	127	
23	23			1 540	2 551	177
22	22			6 537	1 366	
19	19	1 242		7 140	878	
15	15			2 089	220	270
5	5	739		1 532	(287)	
4	4			1 119	198	
2	2	1 406		1 645	(135)	
2	2	328		663	(59)	
4 378				273	52	143
1 006		1 659			(10)	
275		3 107		865	116	
149		17 439		6 536	(84)	
73		4 927	1 606	14 149	1 229	
31		157			(1)	
27		3 038		4	(727)	
15		155		669	9	
15		1 400		829	(40)	
1					(2)	
782				27 449	13 157	
48	48			3 398	38	
63	63			11 709	2 518	2 087
9	9			84 085	6 630	794
		1 355			(10)	
1	1			1 372	568	
230	230			3 795	685	
346	346	396		58 688	13 061	968
99	3	923		1 923	136	9
1 928 733	1 889 829	1 531 671	230 672	1 033 796	355 554	199 949

Note 3 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social est composé de 442 000 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,12 euro.

Le nombre d'actions composant le capital social a évolué de la manière suivante :

(nombre d'actions)	2017	2016
Au début de l'exercice	442 000 000	442 000 000
Réduction de capital	(330 000)	(149 600)
Levées d'options de souscription d'actions	330 000	149 600
À LA FIN DE L'EXERCICE	442 000 000	442 000 000

Mouvements des capitaux propres en 2017

(en milliers d'euros)	
Capital au 1 ^{er} janvier 2017	53 040
Réductions de capital	(40)
Capital suite à levées d'options	40
Capital au 31 décembre 2017	53 040
Primes liées au capital au 1 ^{er} janvier 2017	40 670
Réduction de capital	(6 279)
Prime liée au capital suite à levées d'options	3 119
Primes liées au capital au 31 décembre 2017	37 510
Réserves au 1 ^{er} janvier 2017	581 389
Report à nouveau (affectation du résultat net 2016)	382 063
Distribution de dividendes	(239 794)
Écart de conversion et autres mouvements	(6 698)
Réserves au 31 décembre 2017	716 960
Résultat net 2017	287 321
Provisions réglementées 2017	973
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 095 804

Décomposition des capitaux propres au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	
Capital	53 040
Primes liées au capital	37 510
Report à nouveau	491 699
Réserve légale	5 316
Autres réserves	219 945
Résultat net de l'exercice	287 321
Provisions réglementées	973
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 095 804

Note 4 État des créances et des dettes

État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dont produits à recevoir	À un an au plus	À plus d'un an
Créances clients	194 922	78 687	194 922	
Organismes sociaux	250	250	250	
Impôts sur les bénéfices	27 551		27 551	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	25 797		25 797	
Opérations faites en commun et en GIE	207		207	
Groupe et associés	2 027 886		2 027 886	
Débiteurs divers	15 521	1 796	15 521	
Autres créances	2 097 212	2 046	2 097 212	
Valeurs mobilières de placement	6 592		6 592	
Charges constatées d'avance	8 841		6 930	1 911
TOTAL CRÉANCES	2 307 567	80 733	2 305 656	1 911

État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dont charges à payer	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 263 206	35 966	192 030	1 372 907	698 269
Emprunts et dettes financières diverses	798		798		
Emprunts et dettes financières	2 264 004	35 966	192 828	1 372 907	698 269
Fournisseurs et comptes rattachés	179 231	36 192	179 231		
Personnel et comptes rattachés	84 988	84 325	84 988		
Organismes sociaux	3 333	157	3 333		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 940		3 940		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	14 582	14 533	14 582		
Groupe et associés	899 030		899 030		
Autres dettes diverses	5 909	1 000	5 909		
Autres dettes	1 011 782	100 015	1 011 782		
Produits constatés d'avance	16 200		16 200		
TOTAL DETTES	3 471 217	172 173	1 400 041	1 372 907	698 269

Note 5 Provisions et dépréciations

A. Dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	2017	2016
Sur immobilisations financières	39 059	41 554
Sur créances clients	10 398	14 084
Sur autres créances	27 533	27 675
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIFS	76 990	83 313

Les dépréciations sur les autres créances concernent essentiellement des dépréciations sur les comptes courants des filiales.

B. Provisions réglementées inscrites au passif du bilan

(en milliers d'euros)	2017	2016
PROVISIONS REGLEMENTEES	973	973

Les provisions réglementées sont constituées d'amortissements dérogatoires constatés sur les frais d'acquisition des titres acquis depuis 2007.

C. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	2017	2016
Retraites et assimilés	42 999	40 863
Risques contentieux	5 336	5 352
Provision pour perte de change	4 616	1 440
Autres risques	17 339	30 495
Pertes à terminaison	749	456
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	71 039	78 606

La provision pour indemnités de départ en retraite et avantages assimilés tient compte d'un taux d'actualisation pris par référence aux taux IBOXX Euro Corporate AA 10 ans. Ce taux est de 1,56 % pour l'activité française à la fin de l'exercice 2017, contre 1,71 % à la fin de l'exercice 2016.

Tableau des mouvements de l'exercice :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Provision au 1^{er} janvier	78 606	207 874
Dotation de la période	16 282	45 580
Reprise pour utilisation	(8 757)	(38 165)
Reprise sans objet	(13 103)	(18 768)
Effet de la filialisation des activités en France		(118 083)
Autres mouvements	(1 989)	168
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE	71 039	78 606

La Société, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans divers litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu sa responsabilité civile professionnelle en qualité de prestataire de services.

Les provisions résultant de ces litiges sont déterminées après prise en compte des montants couverts par les polices d'assurance spécifiques par activité. Sur la base des informations connues à ce jour, ces sinistres n'auront pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers de la Société.

Le poste « Autres risques » inclut notamment les provisions pour risques fiscaux encourus dans les différentes juridictions fiscales dans lesquelles la Société exerce ses activités au travers de l'ensemble de ses succursales.

S'agissant des litiges fiscaux en cours, la Société a reçu une proposition de rectification notifiée par les autorités fiscales

françaises au titre des exercices 2010 à 2014. Dans le cadre de la procédure contradictoire, la Société a fait valoir ses arguments lui permettant de défendre sa position. Après accord avec les autorités fiscales, seul demeure un risque résiduel lié à ce litige, qui a été provisionné. La Société, avec l'aide de ses conseils, estime que les provisions pour risques constituées dans ses états financiers traduisent la meilleure estimation des conséquences potentielles de ces litiges.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont la Société soit menacée) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Note 6 Engagements hors bilan et instruments financiers

A. Garanties et cautions (hors engagements liés au financement)

Le montant des engagements donnés par la Société au titre de garanties et cautions se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Engagements donnés	273 380	331 399
Cautions et garanties bancaires sur marchés	51 630	67 751
Cautions et garanties bancaires diverses	22 100	17 322
Cautions parentales	199 650	246 326

B. Engagements liés au financement de la Société et du Groupe

Ligne de crédit confirmée et non utilisée

Au 31 décembre 2017, la Société dispose d'un financement non bancaire garanti d'un montant de 155 millions de dollars américains.

US Private Placement 2017 de Bureau Veritas Holdings, Inc.

La société Bureau Veritas Holdings, Inc., filiale à 100 % de la Société, dispose d'un financement non bancaire de 200 millions de dollars américains garanti par la Société.

C. Instruments financiers dérivés

L'ensemble des instruments dérivés mis en place par la Société s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de couverture.

Les instruments dérivés de devises à la clôture de l'exercice, relatifs à la couverture de la dette *US Private Placement 2008*, sont les suivants :

Échéance	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés
16/07/2018	23 millions GBP	(3,0)
16/07/2020	40 millions GBP	(6,7)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017		(9,7)

La Société a mis en place des instruments dérivés de change dans plusieurs devises contre euros de façon centralisée afin de se prémunir notamment contre le risque de change sur ses prêts et avances financières intra-groupe.

Les instruments dérivés de change à la clôture de l'exercice (swaps de change et achats et ventes à terme de devises), dont l'échéance est inférieure à un an, sont les suivants :

Devise	Montant notionnel (en millions)	Juste valeur des dérivés
USD	287,0	(3,0)
CAD	(98,0)	1,5
ZAR	(139,0)	(0,4)
SGD	(101,0)	0,4
RUB	42,0	0,1
PLN	5,0	0,0
JPY	1 178,0	(0,1)
GBP	(65,0)	0,3
CNY	(277,0)	(0,2)
AUD	173,0	0,4
SEK	(113,0)	(0,2)
DKK	(95,0)	0,0
CZK	(146,0)	0,0
NOK	(45,0)	0,0
HUF	39,0	0,0
CHF	(4,0)	0,0
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2017		(1,2)

La Société ne dispose pas d'instruments dérivés de couverture de taux à la clôture. Par ailleurs, la Société ne dispose pas, au 31 décembre 2017, d'instruments dérivés traités comme des positions ouvertes isolées.

Note 7 Analyse du chiffre d'affaires

Analyse sectorielle du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2017	2016 Pro-forma	2016
Marine & Offshore	90 884	85 687	174 484
Industrie	103 168	89 709	173 538
Bâtiment & Infrastructures	22 529	27 128	508 221
Certification	15 562	18 702	31 656
Agroalimentaire & Matières Premières	36 245	42 476	62 550
Biens de consommation	-	32	32
TOTAL	268 388	263 733	950 481

L'analyse sectorielle présentée tient compte des conséquences, à compter du 1^{er} janvier 2017, des modifications de la présentation des résultats sectoriels du Groupe.

Les données relatives à l'exercice 2016 ont été retraitées en conséquence. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité Services aux gouvernements & Commerce international est affecté à l'activité Agroalimentaire & Matières Premières, alors que l'activité Inspection & Vérification en service a été répartie entre Industrie et Bâtiment & Infrastructures.

Analyse géographique du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2017	2016 Pro forma	2016
France	-	-	686 749
EMEA	225 336	220 393	220 393
Amérique	367	362	362
Asie-Pacifique	42 685	42 977	42 977
TOTAL	268 388	263 733	950 481

La zone EMEA inclut les zones Europe (hors France), Afrique et Moyen-Orient.

Note 8 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2017	2016
<i>Produits financiers</i>		
Produits de participation	205 858	343 122
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	74	302
Autres intérêts et produits assimilés	23 318	19 517
Reprises sur provisions	12 651	21 402
Différences positives de change	17 236	62 130
Total produits financiers	259 137	446 473
<i>Charges financières</i>		
Dotations aux provisions	(14 099)	(9 128)
Intérêts et charges assimilés	(85 796)	(91 213)
Différences négatives de change	(12 398)	(58 070)
Total charges financières	(112 293)	(158 411)
RÉSULTAT FINANCIER	146 844	288 062

Les conséquences de la filialisation des activités opérationnelles et de support en France n'altèrent pas la comparabilité des résultats entre les exercices 2016 et 2017.

Note 9 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 235	988
Sur opérations de capital	29 771	7 511
Reprises sur provisions	12 888	37 695
Total produits exceptionnels	43 894	46 194
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(985)	(835)
Sur opérations de capital	(4 831)	(13 977)
Dotations aux provisions	(1 432)	(7 513)
Total charges exceptionnelles	(7 248)	(22 325)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	36 646	23 869

Les conséquences de la filialisation des activités opérationnelles et de support en France n'altèrent pas la comparabilité des résultats entre les exercices 2016 et 2017.

Le résultat exceptionnel 2017 est notamment marqué par une plus-value de 25,5 millions d'euros dégagée au titre de la cession des filiales Bureau Veritas Mexicana et Bureau Veritas Russia à la société Bureau Veritas International.

Note 10 Impôts sur les sociétés

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2017		2016	
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	223 489	(27 030)	436 147	66 869
Résultat exceptionnel	36 646	(162)	23 869	(79)

La comparabilité entre les exercices 2016 et 2017 ne peut être assurée compte tenu de la filialisation des activités opérationnelles et de support en France, puisque les filiales bénéficiaires, toutes membres du groupe d'intégration fiscale au le 1^{er} janvier 2017, enregistrent dorénavant la charge d'impôt correspondant au résultat de ces activités.

En outre, le compte de résultat 2017 est impacté par les conséquences du remboursement perçu par la Société en décembre au titre de la contribution de 3 % sur les revenus distribués payée depuis 2013, suite à la décision du Conseil constitutionnel français d'invalider cette contribution en octobre 2017 et aux réclamations déposées par la Société.

Intégration fiscale

En application des dispositions prévues par l'article 223 A du Code général des impôts, la Société s'est constituée seule redevable de l'impôt pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les membres de ce groupe d'intégration fiscale sont les sociétés suivantes :

BIVAC International, Bureau Veritas Certification France, Bureau Veritas Certification Holding, Bureau Veritas CPS France, Bureau Veritas Services France, Bureau Veritas Construction, Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Marine & Offshore, Bureau Veritas GSIT, Bureau Veritas International, Bureau Veritas Laboratoires, Codde, ECS, Transcable-Halec, LCIE, Medi-Qual, Oceanic Développement, Bureau Veritas Services, SOD.I.A,

Tecnitas, HydrOcean, Bureau Veritas Holding France, Bureau Veritas Holding 4, Bureau Veritas Holding 5, Bureau Veritas Holding 6, Bureau Veritas Holding 7, Bureau Veritas Holding 8 et Unicar Group.

Les conventions d'intégration fiscale prévoient que les filiales verseront à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits aux imputations dont les filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Situation fiscale latente

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôt différé – Actif	9 097	21 527
Impôt différé – Passif	(1)	(24)
ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ – NET	9 096	21 503

Les impôts différés au 31 décembre 2017 sont présentés après compensation par entité fiscale ou groupe fiscal, le cas échéant, et principalement constitués des impôts différés sur les retraites, sur les charges à payer non déductibles et sur les provisions pour litiges sur contrats.

Note 11 Paiements en actions

La Société a mis en place deux outils de rémunération qui sont dénoués en actions propres :

- des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Fonctionnement

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe.

Les attributions depuis 2011 sont des plans d'options d'achat d'actions qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché, alors que les attributions jusqu'en 2010 concernaient des plans

d'options de souscription d'actions donnant lieu à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option.

La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à la réalisation d'objectifs de performance ainsi qu'à l'accomplissement de trois années de service et sont d'une durée de huit à dix ans après la date d'attribution, selon les plans.

Le prix d'exercice, non modifiable, est fixé lors de l'attribution de l'option.

Par décision du Conseil d'administration du 21 juin 2017, la Société a attribué 1 229 060 options d'achat d'actions à certains des salariés du Groupe et au mandataire social. Le prix d'exercice de ces options est un montant fixe de 20,65 euros.

Cette attribution est soumise à une condition de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance basés sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe de l'exercice 2017 et sur la marge opérationnelle du Groupe des exercices 2018 et 2019.

SITUATION DES PLANS D'OPTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 :

Date d'attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'options		Assiette contribution (en euros par action)
			2017	2016	
Plan du 03/07/2009	03/07/2017	8,75	-	234 000	0,22
Plan du 23/07/2010	23/07/2018	11,58	216 000	312 000	0,25
Plan du 18/07/2011	18/07/2019	14,42	186 000	368 000	0,29
Plan du 14/12/2011	14/12/2019	13,28	78 480	78 480	0,32
Plan du 18/07/2012	18/07/2020	17,54	817 546	1 126 186	0,87
Plan du 22/07/2013	22/07/2021	21,01	1 021 594	1 111 594	0,71
Plan du 16/07/2014	16/07/2022	20,28	723 733	771 527	0,60
Plan du 15/07/2015	15/07/2025	20,51	1 239 386	1 248 250	0,83
Plan du 21/06/2016	21/06/2026	19,35	400 224	1 300 400	0,70
Plan du 21/06/2017	21/06/2027	20,65	1 229 060	-	0,51
NOMBRE D'OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE			5 912 023	6 550 437	

Plans d'attribution d'actions de performance

Fonctionnement

Des actions de performance ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe, qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché. Elles sont généralement subordonnées à l'accomplissement de trois à quatre années de service selon les plans et l'atteinte de conditions de performance basées sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe de l'année d'attribution des actions et la marge opérationnelle ajustée du Groupe des deux années suivantes.

Ainsi, par décision du Conseil d'administration du 21 juin 2017, la Société a attribué 1 207 820 actions de performance à certains salariés du Groupe et au mandataire social. L'attribution est

soumise à une condition de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance basés sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe en 2017 et sur la marge opérationnelle ajustée du Groupe en 2018 et 2019.

En outre, le 22 juillet 2013, par décision du Conseil d'administration, la Société a attribué 800 000 actions de performance au mandataire social. L'attribution, dont les conditions ont été modifiées par décision du Conseil d'administration du 11 décembre 2015, est subordonnée à l'accomplissement de neuf années de service en tant que mandataire social, suivies d'une période de conservation de deux années, ainsi qu'à la réalisation d'un objectif de performance basé sur le *Total Shareholder Return* (TSR). Le TSR est un indicateur qui détermine le rendement d'une action de la Société pour l'actionnaire sur une période donnée, en prenant en compte à la fois le dividende et l'appréciation du cours de bourse de l'action.

SITUATION DES PLANS D'ACTION DE PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017 :

Date d'attribution	Date d'expiration	Nombre d'actions		Assiette contribution (en euros par action)
		2017	2016	
Plan du 22/07/2013	22/07/2017	-	632 222	5,25
Plan du 22/07/2013	22/07/2022	720 000	720 000	1,73
Plan du 16/07/2014	16/07/2018	436 108	826 365	4,70
Plan du 15/07/2015	15/07/2019	991 044	1 048 998	4,95
Plan du 21/06/2016	21/06/2019	497 052	1 110 850	3,87
Plan du 21/06/2017	21/06/2020	1 191 420	-	4,16
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE		3 835 624	4 338 435	

Actions de performance et options d'achat attribuées aux non-salariés directs de la Société

Le coût de l'attribution d'actions de performance aux bénéficiaires non-salariés directs de la Société est supporté par la Société par le biais d'achat d'actions sur le marché.

En 2017, la Société a donc constaté le coût estimé des actions de performance et levées d'options d'achat attribuées aux salariés non directement employés par la Société au titre du nouveau plan 2017.

En parallèle, la Société a poursuivi la mise en place d'une procédure de refacturation aux autres sociétés du Groupe qui emploient des bénéficiaires de ces attributions. À ce titre, un produit de 20,0 millions a été constaté (15,2 millions d'euros en 2016).

Impacts des plans de paiement en actions sur les comptes de la Société

En 2017, la Société a constaté une charge totale de 26,5 millions d'euros (21,0 millions d'euros en 2016) pour les plans de paiement en actions. Cette charge correspond au coût des actions qui seront livrées, estimé sur la base du prix des achats effectués entre 2013 et 2017 et du cours de clôture au 31 décembre 2017 (2016 : achats entre 2013 et 2016 et cours de clôture 2016).

Au 31 décembre 2017, le passif (dettes sociales) s'élève à 69,9 millions d'euros (64,1 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Au 31 décembre 2017, la Société détient 5 466 563 actions propres affectées à la livraison de programmes d'options et d'actions de performance et classées distinctement à l'actif du bilan pour une valeur de 106,9 millions d'euros (88,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Note 12 Effectif

	2017	2016
Effectif	2 015	8 581

La réduction de l'effectif, de l'ordre de 6 500 salariés, est la conséquence de la filialisation des activités de la Société en France intervenue fin 2016.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée générale de la société Bureau Veritas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bureau Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application au 1er janvier 2017 du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations

Risque identifié

Comme indiqué dans la Note 2 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 1 889,8 millions d'euros. Les créances rattachées aux participations s'élèvent, quant à elles, à 1 531,7 millions d'euros.

Concernant les titres de participation, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute.

Comme indiqué dans la note sur les règles et méthodes comptables de l'annexe relative aux immobilisations financières, la valeur d'usage est généralement estimée par la direction sur la base de la quote-part de l'actif net comptable des entités concernées, éventuellement modifiée pour tenir compte d'éléments prévisionnels telles que les perspectives de rentabilité attendues.

L'estimation de la valeur d'usage requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que les estimations de ces valeurs déterminées par la direction étaient fondées sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des entités concernées issues des données budgétaires établies sous le contrôle de la direction générale afin d'en apprécier le caractère raisonnable.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres Informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas par votre Assemblée Générale du 25 juin 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 26^{ème} année de sa mission sans interruption dont 11 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

Pricewaterhouse Coopers Audit
Christine Bouvry

ERNST & YOUNG Audit
Nour-Eddine Zanouda

5.3 Informations complémentaires concernant la Société en vue de l'approbation des comptes 2017

5.3.1 Activités et résultats de la Société

(en euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires	268 388 075,10	950 481 164,77
Résultat d'exploitation	76 645 230,00	148 085 203,07
Résultat exceptionnel	36 645 685,81	23 868 868,53
Résultat net	287 320 982,55	382 063 214,64
Capitaux propres	1 095 803 080,27	1 058 135 459,04

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Les règles de présentation intègrent quant à elles les conséquences de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 du règlement ANC n° 2015-05 comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels.

5.3.2 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration indique aux actionnaires, qu'au 31 décembre 2017 :

- la réserve légale s'élève à 5 316 392,40 euros pour un capital social de 53 040 000,00 euros et atteint le dixième du capital social ;
- le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 287 320 982,55 euros. Le report à nouveau s'établissant à 491 698 390,70 euros au 31 décembre 2017, le bénéfice distribuable de la Société s'élève en conséquence à 779 019 373,25 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- à titre de dividende, un montant de 0,56 euro par action, soit, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2017 (442 000 000 actions), un montant total de 247 520 000,00 euros ;
- le solde, soit 531 499 373,25 euros, au compte « Report à nouveau ».

En application du 1 A 1° de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2018 par les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à l'imposition forfaitaire au taux de 12,8 %.

Toutefois, en application du 2 de l'article 200 A du Code général des impôts, ces actionnaires peuvent également opter pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Dans cette hypothèse, conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ils bénéficieront alors d'un abattement de 40 % sur le montant du dividende.

Dans tous les cas, un prélèvement à la source au taux de 12,8 % du montant brut du dividende (augmenté des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un total de 30 %) sera effectué par Bureau Veritas. Le prélèvement à la source d'un montant de 12,8 % est un acompte d'impôt sur le revenu et sera donc imputable sur l'impôt sur le revenu dû en 2019 par le bénéficiaire calculé sur les revenus perçus en 2018.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 22 mai 2018.

Il sera proposé à l'Assemblée générale que le dividende qui ne pourrait pas être versé aux actions autodétenues sera affecté au compte « Report à nouveau ». Plus généralement, il sera proposé, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, que le montant global dudit dividende soit ajusté en conséquence et que le montant affecté au compte « Report à nouveau » soit déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées	Dividende par action ^(d)
2014	209 809 271,04 euros	437 102 648	0,48 euro ^(a)
2015	222 770 924,85 euros	436 805 735	0,51 euro ^(b)
2016	239 794 093,00 euros	435 989 260	0,55 euro ^(c)

(a) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2015.

(b) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2016.

(c) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2017.

(d) Il est précisé, en application de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

La politique de distribution de dividendes est décrite dans le paragraphe 6.8.2 – Politique de distribution de dividende, du présent Document de référence.

5.3.3 Montant global des dépenses somptuaires et impôts correspondants

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, il est précisé que les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts à hauteur d'un montant global de 60 601,58 euros, qui a un effet d'impôt de 20 867,14 euros et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires.

5.3.4 Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations de la Société figure dans la note 2 du chapitre 5.2 – Comptes annuels de Bureau Veritas SA, du présent Document de référence.

5.3.5 Résultats des cinq derniers exercices de la Société

(en milliers d'euros sauf le résultat par action, exprimé en euros)	2017	2016	2015	2014	2013
I - Situation financière					
a) Capital social	53 040	53 040	53 040	53 164	53 045
b) Nombre d'actions émises ^(a)	442 000 000	442 000 000	442 000 000	443 032 700	442 042 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	268 388	950 481	952 763	869 571	873 573
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	252 009	446 260	358 454	350 388	167 858
c) Impôt sur les bénéfices	(27 192)	66 790	42 495	27 069	37 730
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	287 321	382 063	279 221	281 313	89 594
e) Montant des bénéfices distribués ^(b)	247 520	239 794	222 771	209 809	209 513
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions ^(a)	0,63	0,86	0,71	0,73	0,29
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions ^(a)	0,65	0,86	0,63	0,63	0,20
c) Dividende net versé à chaque action ^(b)	0,56	0,55	0,51	0,48	0,48
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	2 015	8 581	8 523	8 282	8 457
b) Montant de la masse salariale	123 332	396 496	402 571	373 216	390 590

(a) Le capital en 2017 correspond à 442 000 000 actions de 0,12 euro de nominal suite à :

- la souscription de 330 000 actions par levées d'options ; et
- l'annulation de 330 000 actions.

(b) Le dividende au titre de l'exercice 2017 sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2018.

5.3.6 Informations relatives aux délais de règlement

Depuis le 1^{er} décembre 2008, la Société applique les dispositions de la loi française n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME), notamment en réglant ses fournisseurs à 60 jours date d'émission de la facture, les contrats avec les fournisseurs et les applications de règlement des factures ayant été adaptés en ce sens.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le solde des factures émises et reçues, non réglées et dont le terme est échu, déterminé selon les délais légaux ou contractuels selon les tiers concernés, se présente comme suit :

Factures reçues	Analyse des délais de paiement						Factures exclues (litige)
	0 jour de retard	1-31 j	31-60 j	61-90 j	91 et plus de retard	Total 1 jour et plus	
Nombre de factures	1	40	7	4	11	62	32
Montant HT factures	1 671	104 278 483	7 826	5 677	26 646	104 318 632	2 081 062
%/Total achats HT de l'exercice	0,00 %	80,81 %	0,01 %	0,00 %	0,02 %	80,85 %	1,61 %

Factures émises	Analyse des délais de paiement					
	0 jour de retard	1-31 j	31-60 j	61-90 j	91 et plus de retard	Total 1 jour et plus
Nombre de factures	0	264	3	51	141	459
Montant HT factures	0	28 043 290	218 755	5 492 051	12 166 546	45 920 642
%/Total chiffre d'affaires HT de l'exercice	-	14,73 %	0,11 %	2,88 %	6,39 %	24,12 %

5

États financiers

6

Informations sur la Société et le capital

6.1	Renseignements à caractère général	288	RFA 6.8	Informations boursières	299
6.2	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2017	289	6.9	Documents accessibles au public	301
RFA 6.3	Principales filiales en 2017	290	6.10	Opérations avec les apparentés	302
6.4	Contrats intra-groupe	293	6.11	Actes constitutifs et statuts	304
6.5	Contrats de franchise industrielle, redevance de nom et licence de savoir-faire, services centraux	293	RFA 6.12	Personnes responsables	308
RFA 6.6	Capital social et droits de vote	294	RFA 6.13	Contrôleurs légaux des comptes	309
RFA 6.7	Actionnariat	297	6.14	Tables de concordance	310

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**

6.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale

Bureau Veritas SA

Siège social

Immeuble Newtime – 40/52 Boulevard du Parc – 92200 Neuilly-sur-Seine – France
Tél. : + 33 (0) 1 55 24 70 00 – Fax : + 33 (0) 1 55 24 70 01

Lieu et numéro d'immatriculation

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 775 690 621 RCS Nanterre. Le Code APE de la Société qui identifie le type d'activité de l'entreprise est le 7120B. Il correspond à l'activité analyses, essais et inspections techniques.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée par acte des 2 et 9 avril 1868 reçu par Maître Delaunay, notaire à Paris. La durée de la Société expirera, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts, le 31 décembre 2080.

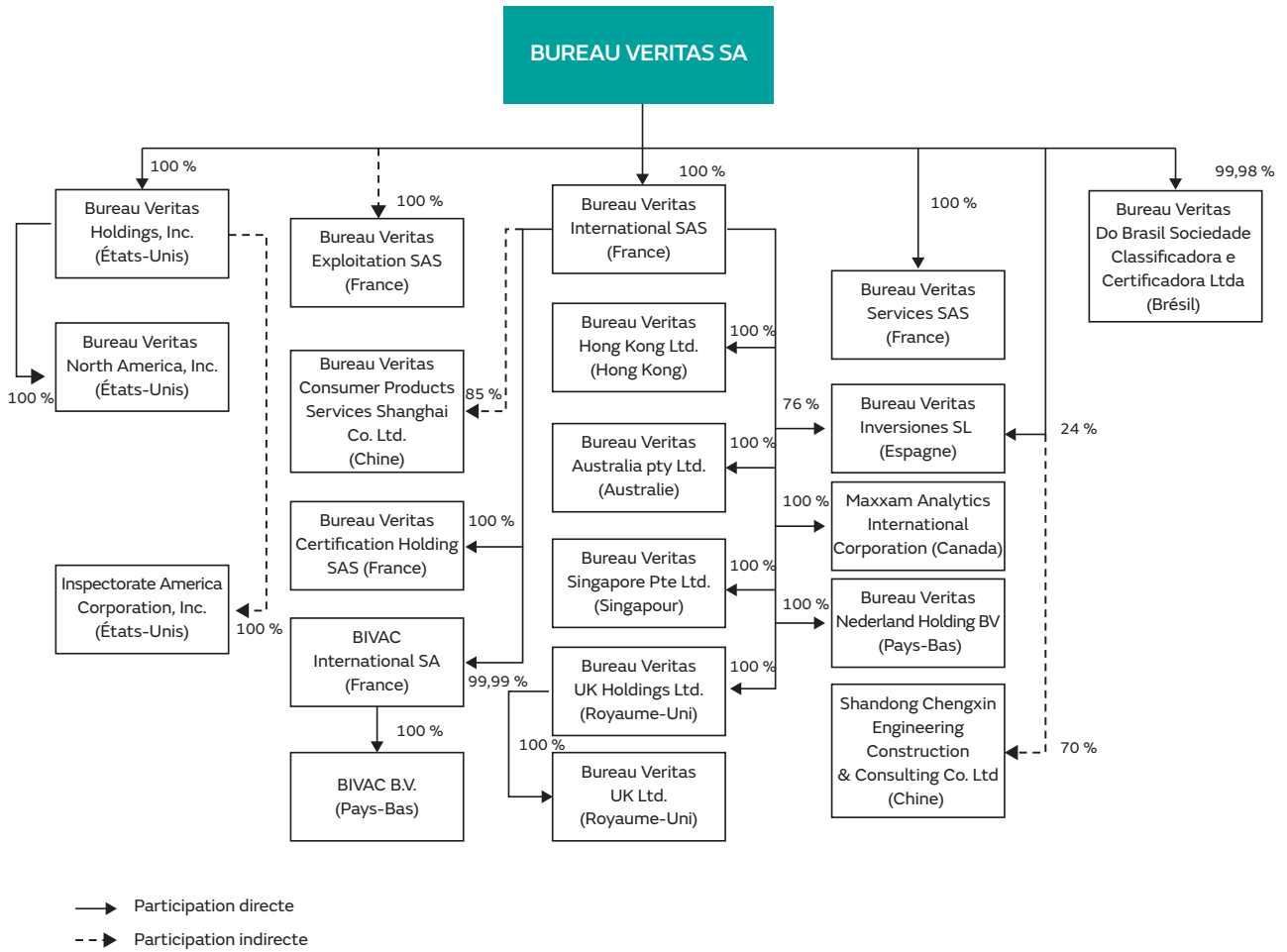
Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés commerciales et à ses statuts.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

6.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2017



Il n'existe pas de différence entre les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêts présentés dans l'organigramme ci-dessus.

6.3 Principales filiales en 2017

Le Groupe comprend Bureau Veritas SA, ses succursales et ses filiales. À la tête du Groupe, Bureau Veritas SA détient des participations dans diverses sociétés en France et à l'étranger. À part son activité de société holding, elle détient également une activité économique propre au travers de certaines succursales à l'étranger.

Bureau Veritas SA a réalisé un chiffre d'affaires de 268,4 millions d'euros en 2017.

Les principaux flux entre Bureau Veritas SA et ses filiales consolidées concernent les redevances de marque et les redevances techniques, la gestion centralisée de la trésorerie et la refacturation de la couverture d'assurance. Une présentation des principaux flux entre la Société et ses filiales figure également dans les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, inclus au paragraphe 6.10 – Opérations avec les apparentés, du présent chapitre du présent Document de référence.

Au 31 décembre 2017, le Groupe comprenait 515 entités juridiques contre 492 au 31 décembre 2016. Cette évolution provient de la création de six entités, de la consolidation de 34 entités provenant des acquisitions et inversement de la

réduction de 17 entités provenant de l'effort de rationalisation du nombre d'entités juridiques du Groupe.

Une description des 20 principales filiales, directes ou indirectes, du Groupe figure ci-dessous.

Pour la plupart, il s'agit de sociétés holding regroupant les activités du Groupe par pays. Pour les filiales opérationnelles, une description de l'activité est également présentée. Une liste des filiales du Groupe figure à la Note 38 – Périmètre de consolidation annexée aux états financiers consolidés 2017, figurant au paragraphe 5.1 du présent Document de référence.

Les filiales principales sélectionnées répondent à au moins un des cinq critères suivants : i) la valeur nette des titres de l'entité dans le bilan de Bureau Veritas SA est supérieure à 50 millions d'euros au cours de l'un des deux derniers exercices, ii) l'entité a représenté au moins 5 % des capitaux propres consolidés au cours de l'un des deux derniers exercices, iii) l'entité a représenté au moins 5 % du résultat net consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices, iv) l'entité a représenté au moins 5 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices, v) l'entité a représenté au moins 5 % du total actif consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices.

Bureau Veritas Holdings, Inc. (États-Unis)

Bureau Veritas Holdings, Inc. est une société de droit américain créée en juin 1988, dont le siège social est situé 1601 Sawgrass Corporate Parkway, Ste 400, Fort Lauderdale, FL 33323, États-Unis. Bureau Veritas Holdings, Inc. est une société holding détenue directement à 100 % par Bureau Veritas SA. Elle a pour principal objectif de détenir les participations du Groupe dans les filiales en Amérique du Nord.

Bureau Veritas North America, Inc. (États-Unis)

Bureau Veritas North America, Inc. est une société de droit américain dont le siège social est situé 1601 Sawgrass Corporate Parkway, Ste 400, Fort Lauderdale, FL 33323, États-Unis. Elle est une filiale à 100 % de Bureau Veritas Holdings, Inc. Elle intervient dans le domaine de la santé, la sécurité et l'environnement et dans la construction et a réalisé un chiffre d'affaires externe de 149,3 millions de dollars américains (soit 132,1 millions d'euros) en 2017.

Inspectorate America Corporation, Inc. (États-Unis)

Inspectorate America Corporation, Inc. est une société de droit américain dont le siège social est situé 12 000 Aerospace Avenue, Suite 200, Houston, Texas 77034, États-Unis. La société est indirectement détenue à 100 % par Bureau Veritas Holdings, Inc. depuis septembre 2010 suite à l'acquisition du groupe Inspectorate par Bureau Veritas. Elle a pour principale activité l'inspection et les tests de produits pétroliers et pétrochimiques, de métaux et minéraux et de produits agricoles et a réalisé un chiffre d'affaires externe de 179 millions de dollars américains (soit 158,4 millions d'euros) en 2017.

Bureau Veritas Exploitation SAS (France)

Bureau Veritas Exploitation SAS est une société de droit français créée en 2012, dont le siège social est situé 8 Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La société est détenue à 100 % par Bureau Veritas Services France SAS. Elle réalise des services pour la gestion du patrimoine existant, l'industrie, l'inspection et la gestion des enjeux hygiène – santé – sécurité et environnement de ses clients. En 2017, elle a réalisé un chiffre d'affaires externe de 426,8 millions d'euros.

Bureau Veritas International SAS (France)

Bureau Veritas International SAS est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 8 Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La société a été créée en mars 1977 et est une holding qui détient plusieurs filiales étrangères. Elle est une filiale à 100 % de Bureau Veritas SA.

Bureau Veritas Consumer Products Services Shanghai Co. Ltd. (Chine)

Bureau Veritas Consumer Products Services Shanghai Co. Ltd est une société de droit chinois créée en 1996, dont le siège social est situé au n° 168, Guanghua Road, Minhang District Shanghai 201 108, Chine. BVCPs Shanghai est une filiale à 85 % de Bureau Veritas Consumer Products Services Hong Kong Ltd. Elle a pour principale activité la fourniture de services dans le cadre de l'activité Biens de consommation et a réalisé un chiffre d'affaires externe de 510,1 millions de yuans (soit 66,9 millions d'euros) en 2017.

Bureau Veritas Certification Holding SAS (France)

Bureau Veritas Certification Holding SAS est une société par actions simplifiée, de droit français, dont le siège est situé 8 Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. Elle a été créée en mars 1994. Elle est une filiale à 100 % de Bureau Veritas International SAS et détient la plupart des filiales de l'activité Certification.

BIVAC International SA (France)

BIVAC International SA est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 8 Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. BIVAC International a été créée en mars 1991 en tant que holding et siège pour l'activité Services aux gouvernements & Commerce international. BIVAC International est une filiale à 99,99 % de Bureau Veritas International SAS.

Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control – BIVAC B.V. (Pays-Bas)

Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control – BIVAC B.V. est une société par actions à responsabilité limitée de droit néerlandais, créée en septembre 1984, dont le siège social est situé Boompjes 40 3011XB Rotterdam, Pays-Bas. BIVAC BV est une filiale à 100 % de BIVAC International SA. Elle a pour principale activité la gestion administrative des activités de Services aux gouvernements & commerce international et a réalisé un chiffre d'affaires externe de 46,1 millions d'euros en 2017.

Bureau Veritas Hong Kong Ltd. (Chine, Hong Kong)

Bureau Veritas Hong Kong Ltd. est une société de droit chinois créée en octobre 2004, dont le siège social est situé 7F, Octa Tower, 8 Lam Chak Street, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong. Bureau Veritas Hong Kong Ltd. est une filiale à 100 % de Bureau Veritas International SAS et détient certaines filiales en Asie. À part son activité de société holding, elle a une activité opérationnelle et a réalisé un chiffre d'affaires externe de 1 588,2 millions de dollars de Hong Kong (soit 180,4 millions d'euros) en 2017.

Bureau Veritas Australia Pty Ltd. (Australie)

Bureau Veritas Australia Pty Ltd. est une société de droit australien créée en 1999, dont le siège social est situé Unit 3, 435 Williamstown Road, Port Melbourne, VIC3207, Australie. Il s'agit principalement d'une société holding pour des activités du Groupe en Australie. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas Singapore Pte Ltd. Elle a également une activité opérationnelle qui consiste en la fourniture de services liés à la certification ainsi que l'évaluation de la conformité de processus industriels. Cette activité opérationnelle a réalisé un chiffre d'affaires externe de 7,4 millions de dollars australiens (soit 5 millions d'euros) en 2017.

Bureau Veritas Singapore Pte Ltd. (Singapour)

Bureau Veritas Singapore Pte Ltd. est une société de droit singapourien créée en 2002, dont le siège social est situé 20 Science Park Road N° 03-01 Teletch Park, 117674, Singapore Science Park II, Singapour. La Société est détenue à 100 % par Bureau Veritas International SAS. Elle réalise des activités opérationnelles à Singapour et détient certaines participations opérationnelles du Groupe dans la région, notamment les titres de la société DTS en Australie achetée en 2016 (participation de 51 %). En 2017, la Société a réalisé un chiffre d'affaires externe de 15,4 millions de dollars singapouriens (soit 9,9 millions d'euros).

Bureau Veritas UK Holdings Ltd. (Royaume-Uni)

Bureau Veritas UK Holdings Ltd. est une société holding de droit britannique, créée en novembre 2005, dont le siège social est situé Suite 308 Fort Dunlop Fort Parkway, Birmingham West Midlands B24 9FD, Royaume-Uni. Bureau Veritas UK Holdings Ltd. est une filiale à 100 % de Bureau Veritas International SAS et détient les participations opérationnelles du Groupe (hors Marine & Offshore) au Royaume-Uni.

Bureau Veritas UK Ltd. (Royaume-Uni)

Bureau Veritas UK Ltd. est une société de droit britannique, créée en octobre 1983, dont le siège social est situé Brandon House, 180 Borough High Street, SE1 1LB, Londres, Royaume-Uni. Bureau Veritas UK Ltd est une filiale à 100 % de Bureau Veritas UK Holdings Ltd. Elle a pour principale activité l'inspection et la vérification en service et a réalisé un chiffre d'affaires externe de 72,3 millions de livres sterling (soit 82,5 millions d'euros) en 2017.

Bureau Veritas Services SAS (France)

Bureau Veritas Services SAS est une société de droit français créée en 1987, dont le siège social est situé 8 Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La Société est détenue à 100 % par Bureau Veritas SA. Elle est dédiée aux activités de support délivrées en France pour le Groupe dans le monde et détient également un certain nombre de participations en France, notamment dans les secteurs de l'Industrie et du Bâtiment & Infrastructures.

Bureau Veritas Inversiones SL (Espagne)

Bureau Veritas Inversiones SL est la société mère du groupe ECA, acquis par Bureau Veritas en octobre 2007. Créée en 2003, son siège social est situé Cami Can Ametller 34, Edificio Bureau Veritas, 08195 Sant Cugat del Vallès Barcelona, Espagne. Bureau Veritas Inversiones SL est détenue conjointement à 76 % par Bureau Veritas International SAS et à 24 % par Bureau Veritas SA. Elle est une société holding et détient des participations opérationnelles en Espagne.

Maxxam Analytics International Corporation (Canada)

La société Maxxam Analytics International Corporation est une société de droit canadien dont le siège social est situé 1919 Minnesota Court Suite, 500 Mississauga, Ontario L5N0C9, Canada, détenue à 100 % par Bureau Veritas International SAS. Maxxam est le leader canadien des services d'analyse dans l'environnement, les produits pétroliers et l'agroalimentaire. Sa contribution en termes de chiffre d'affaires externe a été de 250,6 millions de dollars canadiens (soit 171,1 millions d'euros) en 2017.

Bureau Veritas Nederland Holding B.V. (Pays-Bas)

Bureau Veritas Nederland Holding BV est une société de droit néerlandais créée en 2009, dont le siège social est situé PO Box 2705, 3000 CS Rotterdam, Pays-Bas. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas International SAS et est une holding qui détient des participations aux Pays-Bas et dans d'autres pays.

Shandong Chengxin Engineering Construction & Consulting Co. Ltd (Chine)

Shandong Chengxin Engineering Construction & Consulting Co., Ltd est une société de droit chinois créée en 1996, dont le siège social est situé F22&23, Building A2-1, Hanyujing, High-tech Development Zone Jinan, Shandong, Chine. La société est détenue à 70 % par Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co. Ltd et à 30 % par des personnes physiques. Elle réalise des activités de supervision et d'assistance dans le domaine de la Construction. En 2017, elle a réalisé un chiffre d'affaires externe de 533,7 millions de yuans (soit 70,2 millions d'euros).

Bureau Veritas Do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda (Brésil)

Bureau Veritas do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda est une société de droit brésilien dont le siège social est situé Rua Joaquim Palhares 40-7e 8 Andares Cidade Nova, Rio de Janeiro 20260080, Brésil. La société est détenue à 99,98 % par Bureau Veritas SA. Elle fournit principalement des prestations d'inspection, de gestion de l'intégrité des actifs et de vérifications techniques pour le secteur industriel ainsi que pour les clients Marine & Offshore. En 2017, elle a réalisé un chiffre d'affaires externe de 311,1 millions de reals (soit 86,3 millions d'euros).

6.4 Contrats intra-groupe

La politique financière du Groupe consistant à centraliser les excédents de trésorerie, les filiales placent leurs excédents auprès de la Société. En cas de besoin, elles peuvent emprunter auprès de cette dernière. Sauf accord de la Société, les filiales ne doivent ni placer leurs excédents de trésorerie, ni emprunter auprès d'une autre entité.

Les prêts intra-groupe sont régis par des conventions de gestion de trésorerie conclues entre la Société et chacune de ses filiales françaises et étrangères.

6.5 Contrats de franchise industrielle, redevance de nom et licence de savoir-faire, services centraux

Le Groupe a mis en place des contrats de franchise industrielle ou de licence de marque et de services centraux avec la plupart de ses filiales, généralement sous la forme de contrats cadres.

Ces contrats visent à mettre à disposition des entités du Groupe la propriété industrielle détenue par Bureau Veritas SA mais aussi à fournir des services techniques et administratifs aux filiales.

La rémunération de la propriété industrielle et des services techniques fournis est opérée sous forme de redevances calculées sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires tiers qui peut varier en fonction des activités réalisées par les filiales du Groupe.

La rémunération des services centraux est basée sur les coûts des services, augmentés d'une marge de pleine concurrence.

6.6 Capital social et droits de vote

6.6.1 Capital social

Évolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2016, le capital s'élevait à 53 040 000 euros et était divisé en 442 000 000 actions, d'une valeur nominale de 0,12 euro chacune. L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2016 a été constatée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 23 février 2017.

Au 31 décembre 2016, le nombre total de droits de vote théoriques s'établissait à 632 201 432 et le nombre de droits de vote exerçables à 626 930 399, la différence provenant des droits de vote attachés aux actions auto-détenues.

Au 31 décembre 2017, le capital s'élevait à 53 040 000 euros et était divisé en 442 000 000 actions, d'une valeur nominale de 0,12 euro chacune.

Le capital social de la Société a évolué au cours de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- l'émission de 330 000 actions à la suite des levées d'options de souscription d'actions ; et
- l'annulation de 330 000 actions auto-détenues.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2017 a été constatée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 février 2018.

Au 31 décembre 2017, le nombre total de droits de vote théoriques s'établissait à 630 017 912 et le nombre de droits de vote exerçables à 624 235 649.

6.6.2 Titres non représentatifs du capital

Au 31 décembre 2017, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

6.6.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Les paragraphes ci-après mentionnent les informations à fournir en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce et décrivent, conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés

financiers, le programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 15 mai 2018.

Programme de rachat d'actions en vigueur adopté lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2017

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui viendraient à être applicables, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires réunie le 16 mai 2017 a, dans sa dix-huitième résolution, autorisé le Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter par la Société un nombre total de ses actions ordinaires ne pouvant excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, en vue :

- d'assurer la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ou toute autre disposition applicable ; et/ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, de toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi

(notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail), de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou

- de la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse, les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ;
- de l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi acquises ; et/ou

- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;
- de tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur.

Il est précisé que (i) la limite de 10 % du capital s'applique à un montant du capital de la Société, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée générale du 16 mai 2017 et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital prévu ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre revendu pendant la durée de l'autorisation.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé à 40 euros (hors frais d'acquisition) et le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions est fixé à 1 768 000 000 euros (hors frais d'acquisition).

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 16 mai 2017, a privé d'effet à compter de cette même date pour sa fraction non utilisée l'autorisation qui avait été donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 17 mai 2016 aux termes de sa douzième résolution.

Dans le cadre de ce programme et de celui autorisé par l'Assemblée générale du 17 mai 2016, la Société a procédé en 2017 aux achats et aux ventes d'actions indiqués ci-dessous.

Transfert et rachat d'actions propres réalisés au cours de l'exercice 2017

Au cours de l'exercice 2017, la Société a poursuivi le contrat de liquidité confié à Exane BNP Paribas le 8 février 2008. Dans le cadre de ce contrat, 3 381 050 actions ont été achetées au prix moyen de 20,28 euros et 3 469 956 actions ont été vendues au prix moyen de 20,27 euros. Au 31 décembre 2017, 95 488 actions et 6 587 602 euros étaient affectés audit contrat de liquidité.

En outre, la Société a racheté, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, un total de 2 400 000 actions au prix moyen pondéré de 20,02 euros. La réalisation des opérations de rachat d'actions a engendré des frais de transaction à hauteur de 539 300,39 euros. Toutes les actions rachetées ont été affectées à l'objectif de couverture des plans d'action de performance et d'options d'achat d'actions.

En 2017, la Société a procédé à la livraison, par prélèvement sur ses actions auto-détenues, de 1 423 802 actions aux bénéficiaires des plans d'action de performance et d'options d'achat d'actions.

Au 31 décembre 2017, la Société détenait au total 5 790 282 actions représentant environ 1,3 % de son capital social, ayant une valeur comptable de 113 298 369 euros et une valeur nominale de 694 833,84 euros.

Sur ces 5 790 282 actions détenues par la Société au 31 décembre 2017, 103 507 actions sont affectées à l'objectif de contrat de liquidité, 5 466 563 actions sont affectées à l'objectif de programmes d'options ou autre allocation d'actions et le solde, soit 220 212 actions, est affecté à l'objectif d'annulation.

Nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires du 15 mai 2018.

Conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui sont ou viendraient à être applicables, ce programme aurait pour objectifs, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir le 15 mai 2018 :

- d'assurer la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ou toute autre disposition applicable ; et/ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail) ou tout plan similaire, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou tout

plan similaire et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou

- la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ; et/ou
- l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi acquises ; et/ou
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ; et/ou
- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société rachèterait pendant la durée du programme de rachat n'excéderait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations postérieures à l'Assemblée générale annuelle devant se tenir le 15 mai 2018, soit à titre indicatif un nombre d'actions n'excédant pas 44 200 000 sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2017 ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendrait à quelque moment que ce soit ne dépasserait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société à la date considérée.

Ces opérations pourraient être réalisées aux périodes que le Conseil d'administration apprécierait dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que le Conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires, mettre en œuvre ce programme de rachat d'actions à compter du dépôt par un tiers

d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le prix unitaire maximum d'achat dans le cadre de ce programme d'achat d'actions serait de 45 euros (hors frais d'acquisition), sous réserve d'ajustements dans le cadre d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et/ou division ou regroupement des actions, d'amortissement sur le capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élèverait à 1 989 000 000 euros (hors frais d'acquisition).

Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 15 mai 2018, soit jusqu'au 14 novembre 2019, et priverait d'effet pour sa fraction inutilisée l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017 aux termes de sa dix-huitième résolution.

6.6.4 Autres titres donnant accès au capital

La Société a émis des options de souscription et d'achat d'actions, dont les principaux termes et conditions sont décrits au paragraphe 3.3 – Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés, du présent Document de référence.

La Société a également effectué des attributions d'actions de performance, dont les principaux termes et conditions sont décrits

au paragraphe 3.3 – Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés, du présent Document de référence ainsi qu'à la Note 23 – Paiements en actions annexée aux états financiers consolidés 2017, figurant au paragraphe 5.1 du présent Document de référence.

6.6.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e)

Néant.

6.6.6 Nantissements

Au 31 décembre 2017 et à la connaissance de la Société, 1 239 500 actions de la Société (soit environ 0,28 % du nombre d'actions composant son capital social), détenues par des personnes physiques, font l'objet d'un nantissement.

Comme indiqué à la Note 33 – Engagements hors bilan et nantissements annexée aux états financiers consolidés 2017,

figurant au paragraphe 5.1 du présent Document de référence, des actifs financiers courants et non courants ont été nantis par le Groupe pour une valeur nette comptable de 5,0 millions d'euros au 31 décembre 2017.

6.6.7 Évolution du capital social

Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices.

	2017	2016	2015	2014	2013
Capital en début d'exercice					
En euros	53 040 000	53 040 000	53 163 924	53 045 040	13 259 836
En actions	442 000 000	442 000 000	443 032 700	442 042 000	441 994 544 ^(a)
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	330 000	149 600	1 547 500	-	766 924
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice	330 000	149 600	514 800	990 700	814 380 ^(a)
Par attribution gratuite d'actions	-	-	-	-	-
Par exercice d'options de souscription d'actions	330 000	149 600	514 800	990 700	814 380 ^(a)
Capital en fin d'exercice					
En euros	53 040 000	53 040 000	53 040 000	53 163 924	53 045 040 ^(b)
En actions	442 000 000	442 000 000	442 000 000	443 032 700	442 042 000

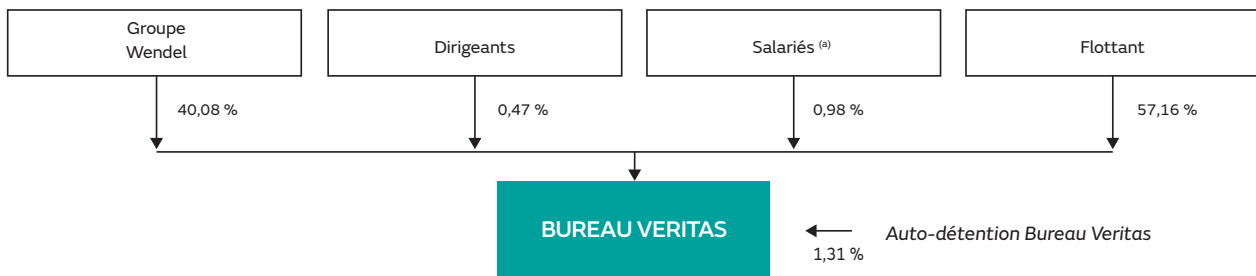
(a) Il est précisé que les informations ci-dessus ont été retraitées pour tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 21 juin 2013.

(b) Préalablement à la division par quatre de la valeur nominale de l'action, le capital social a été augmenté d'un montant de 39,8 millions d'euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission ». Capital constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 5 mars 2014 et ne tenant pas compte des levées d'options intervenues depuis le 1^{er} janvier 2014.

6.7 Actionnariat

6.7.1 Structure de l'actionnariat du Groupe

Actionnariat simplifié au 31 décembre 2017



^(a) dont détentions directes enregistrées au nominatif

Principaux actionnaires directs et indirects

Wendel SE est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe par son importance, avec plus de 11 milliards d'euros d'actifs gérés.

Elle investit en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, Saint-Gobain, Cromology, Stahl, IHS, Constantia Flexibles et Allied Universal dans lesquelles elle joue un rôle actif d'actionnaire industriel. Elle met en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader. À travers Oranje-Nassau Développement qui regroupe des opportunités d'investissements de croissance, de diversification ou d'innovation, Wendel est également investi dans Mecatherm en France, Nippon

Oil Pump au Japon, Saham Group, Tsebo, PlaYce en Afrique et CSP Technologies aux États-Unis.

Wendel SE est cotée sur Euronext Paris. Son Document de référence peut être consulté sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et téléchargé sur le site internet de Wendel (www.wendelgroup.com).

Au 31 décembre 2017, Wendel SE était détenue à hauteur de 37,6 % par Wendel-Participations, société regroupant les intérêts de plus de mille membres de la famille Wendel.

Le groupe Wendel est l'actionnaire majoritaire de Bureau Veritas dont il détenait 40,08 % du capital et 56,24 % des droits de vote théoriques au 31 décembre 2017.

Conformément à l'article 28 des statuts de la Société, un droit de vote double a été attribué aux actions détenues par le groupe

Wendel dans la mesure où celles-ci ont fait l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans.

Répartition du capital social et des droits de vote exerçables

Actionnaires	Au 28 février 2018		Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016		Au 31 décembre 2015	
	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote
Groupe Wendel ^(a)	40,08 %	56,84 %	40,08 %	56,76 %	40,71 %	56,96 %	40,08 %	56,50 %
Public ^(b)	57,69 %	42,17 %	57,84 %	42,24 %	57,05 %	41,64 %	57,79 %	42,00 %
FCP BV Next	0,30 %	0,42 %	0,30 %	0,43 %	0,33 %	0,47 %	0,36 %	0,50 %
Dirigeants ^(c)	0,47 %	0,57 %	0,47 %	0,57 %	0,71 %	0,93 %	0,77 %	1,00 %
Auto-détention	1,46 %	-	1,31 %	-	1,19 %	-	1,00 %	-
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(a) Il n'existe pas de différence significative entre les droits de vote théoriques (incluant les actions auto-détenues) et les droits de vote exerçables (hors actions auto-détenues). Le pourcentage de droits de vote théoriques détenus par le groupe Wendel est de 56,24 % au 31 décembre 2017.

(b) Calculé par différence.

(c) Les dirigeants sont définis comme les membres du Comité exécutif du Groupe Bureau Veritas au 31 décembre 2017.

Franchissements de seuils

À la connaissance de la Société, il n'existait, hormis l'actionnaire majoritaire Wendel, qu'un actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote au 23 mars 2018.

Par courrier reçu le 6 décembre 2017, la société Harris Associates LP (111 S. Wacker Drive, Suite 4600, Chicago, IL60606, États-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 6 % des droits de vote de la société Bureau Veritas et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 26 441 946 actions Bureau Veritas, représentant 5,98 % du capital et 5,93 % des droits de vote. La société Harris Associates LP avait déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 7 % des droits de vote de Bureau Veritas par courrier reçu le 13 février 2017. Ce franchissement de seuil résultait d'une acquisition d'actions Bureau Veritas sur le marché.

Par ailleurs, conformément aux dispositions statutaires, au cours de l'exercice 2017 :

- deux investisseurs institutionnels ont informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 4 % du capital de la Société ;
- un investisseur institutionnel a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 3 % du capital de la Société. Par courrier reçu le 21 février 2018, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 3 % du capital de la Société.

Droits de vote des actionnaires

Conformément aux statuts de la Société modifiés par l'Assemblée générale du 18 juin 2007 et entrés en vigueur le 23 octobre 2007, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de

succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Au 31 décembre 2017, 188 017 912 actions bénéficiaient d'un droit de vote double sur les 442 000 000 d'actions composant le capital social.

Structure de contrôle

Au 31 décembre 2017, la Société était contrôlée indirectement par Wendel SE à hauteur de 40,08 % du capital et de 56,24 % des droits de vote théoriques.

L'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, le nombre d'administrateurs indépendants, la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général, le respect du Règlement intérieur et du Code AFEP/MEDEF contribuent à encadrer la présence d'un actionnaire majoritaire. Le Conseil d'administration de Bureau Veritas veille notamment à ce que la présence d'au moins un tiers de membres indépendants en son sein soit respectée. Les membres indépendants du Conseil d'administration sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la Société au sens du Règlement intérieur du Conseil.

Au 31 décembre 2017, le Président du Conseil d'administration ainsi que cinq autres membres du Conseil sur douze étaient qualifiés d'indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF : Aldo Cardoso, Ana Giros Calpe, Ieda Gomes Yell, Pierre Hessler, Pascal Lebard et Siân Herbert-Jones. Le Comité d'audit et des risques comporte trois des six membres indépendants du Conseil, l'un d'entre eux étant par ailleurs Président dudit Comité. Quatre membres du Comité des nominations et des rémunérations sur cinq sont indépendants. Une présentation des membres du Conseil d'administration avec mention de leur participation à un comité figure au paragraphe 3.1.1 – Conseil d'administration, du présent Document de référence.

6.7.2 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

Néant.

6.8 Informations boursières

6.8.1 Le titre Bureau Veritas

Place de cotation	Euronext Paris, compartiment A, éligible au SRD
Introduction en bourse	23 octobre 2007 à 37,75 euros par action, soit 9,44 euros ajustés de la division du nominal par quatre le 21 juin 2013
Présence dans les indices	CAC Next 20 SBF 120 CAC large 60 EURO STOXX, EURO STOXX Industrial Goods & Services STOXX Europe 600 STOXX Europe 600 Industrial Goods and Services Index MSCI Standard
Codes	ISIN : FR 0006174348 Mnémonique : BVI Reuters : BVI. PA Bloomberg : BVI-FP
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2017	442 000 000
Nombre de droits de vote exerçables au 31 décembre 2017	624 235 649
Capitalisation boursière au 31 décembre 2017	10 073 millions d'euros

6.8.2 Politique de distribution du dividende

Au cours des dernières années, le Groupe a distribué annuellement un dividende représentant plus de 50 % du résultat net ajusté part du Groupe.

Cette référence ne constitue cependant en aucun cas un engagement du Groupe ; les dividendes futurs dépendront notamment des résultats et de la situation financière du Groupe.

(en euros)	Au titre de l'exercice		
	2017 ^(a)	2016	2015
Dividende par action	0,56	0,55	0,51

(a) Proposition à l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2018.

6.8.3 Évolution du cours de Bourse

Au 21 mars 2018, le cours du titre Bureau Veritas était de 21,73 euros, en hausse de 16,7% par rapport au cours du 2 janvier 2017 (18,62 euros).

Le cours du titre Bureau Veritas a été multiplié par plus de deux par rapport à son cours d'introduction le 24 octobre 2007 (9,44 euros).

Les volumes quotidiens de rotation du flottant de l'année 2017 enregistrés sur Euronext Paris se situent en moyenne autour de 700 000 titres échangés par jour, soit près de 14 millions d'euros.

COURS DE L'ACTION



Transactions mensuelles sur l'année 2017

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours extrêmes ajustés (en euros)	
			Plus haut	Plus bas
Janvier 2017	17 037 726	312,29	19,075	17,540
Février 2017	15 559 272	285,83	18,950	17,575
Mars 2017	17 259 270	316,63	19,845	17,650
Avril 2017	14 088 817	286,58	21,705	19,620
Mai 2017	17 282 698	367,22	21,805	20,405
Juin 2017	16 012 313	326,33	21,120	19,355
Juillet 2017	14 859 808	292,61	20,845	19,040
Août 2017	11 934 796	235,56	20,120	19,150
Septembre 2017	13 356 256	279,33	21,835	19,850
Octobre 2017	14 133 468	317,91	23,250	21,820
Novembre 2017	13 478 916	301,92	23,200	21,830
Décembre 2017	9 790 003	222,28	22,995	22,235

Source : Euronext.

6.8.4 Informations des actionnaires

Bureau Veritas s'est engagé à communiquer de façon régulière sur ses activités, sa stratégie et ses perspectives auprès de ses actionnaires individuels ou institutionnels et, plus largement, de la communauté financière dans le respect des meilleures pratiques de la profession.

En 2017, le management de Bureau Veritas et l'équipe Relations Investisseurs ont ainsi eu près de 400 contacts avec des analystes et investisseurs à l'occasion de roadshows, de rendez-vous et de conférences sectorielles dans les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis.

En outre, Bureau Veritas participe à des événements consacrés à l'Investissement socialement responsable (ISR). Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine de la RSE présentée au chapitre 2 – Responsabilité sociétale de l'entreprise, du présent Document de référence.

Agenda financier 2018

26 avril 2018

Information du 1^{er} trimestre 2018

15 mai 2018

Assemblée générale annuelle des actionnaires

26 juillet 2018

Résultats du 1^{er} semestre 2018

25 octobre 2018

Information du 3^e trimestre 2018

Contacts

Information actionnaires

0 800 434 241 Service & appel gratuits

Information analystes/investisseurs

Laurent Brunelle, Directeur des relations investisseurs
laurent.brunelle@bureauveritas.com

Florent Chaix, Manager relations investisseurs
florent.chaix@bureauveritas.com

Bureau Veritas

Adresse : Immeuble Newtime

40/52 Boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine, France

Tél. : + 33 (0) 1 55 24 70 00

6.9 Documents accessibles au public

Toutes les publications du Groupe (communiqués, rapports annuels, présentations annuelles et semestrielles, etc.) et l'information réglementée sont disponibles sur simple demande ou depuis le site internet <http://finance.bureauveritas.fr>. Ce site permet de s'abonner aux alertes e-mail pour recevoir l'actualité et de télécharger toutes les publications du Groupe depuis son introduction en bourse, la liste des analystes qui suivent le titre Bureau Veritas ainsi que le cours de bourse en temps réel.

Conformément au Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les documents suivants peuvent être consultés au siège social de Bureau Veritas ou bien envoyés sur simple demande par voie électronique :

- les statuts de Bureau Veritas SA ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence ;
- les informations financières historiques de Bureau Veritas et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de référence.

Par ailleurs, conformément à la recommandation AMF n° 2012-05 (modifiée le 24 octobre 2017), les statuts actualisés de la Société figurent sur le site internet : <http://finance.bureauveritas.fr>.

6.10 Opérations avec les apparentés

6.10.1 Principales opérations avec les apparentés

Une description détaillée des contrats intra-groupes et autres opérations avec les apparentés figure au paragraphe 6.4 – Contrats intra-groupe du présent chapitre ainsi qu'à la Note 35 – Transaction avec les parties liées annexée aux états financiers consolidés 2017, figurant au paragraphe 5.1 du présent Document de référence.

6.10.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

À l'Assemblée générale de la société Bureau Veritas,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous avons été informés de l'engagement suivant, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé déjà approuvés par l'assemblée générale du 16 mai 2017, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 15 mars 2017.

Avec Monsieur Didier Michaud-Daniel, Directeur Général de votre société

Nature et objet

Indemnité spéciale de rupture de Monsieur Didier Michaud-Daniel, Directeur Général de votre société.

Le Conseil d'administration du 8 mars 2017 a autorisé l'indemnité spéciale de rupture prise par votre société au bénéfice de Monsieur Didier Michaud-Daniel.

Modalités

Cette indemnité sera égale au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des douze (12) mois précédant la date de départ à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue (le « Montant Cible »). Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a conditionné le versement de cette indemnité à une condition de performance liée au taux de marge de votre société (la « Marge ») sur chacun des deux exercices précédant l'année de départ de M. Didier Michaud-Daniel. La Marge est obtenue par le rapport entre le résultat opérationnel ajusté et le chiffre d'affaires hors taxes de votre société. Au titre de chacun des deux exercices d'application de la condition de performance, M. Didier Michaud-Daniel est éligible à une indemnité pouvant atteindre au maximum la moitié du Montant Cible, qui sera calculée de la façon suivante :

- si la Marge de l'exercice est inférieure ou égale à 15 %, aucune indemnité ne sera versée au titre de cet exercice ;

- si la Marge de l'exercice est supérieure ou égale à 16 %, une indemnité égale à la moitié du Montant Cible sera versée au titre de cet exercice ;
- si la Marge de l'exercice est entre 15 % et 16 %, le montant de l'indemnité, au titre de cet exercice, sera égal à un pourcentage (entre 0 et 100 % calculé par interpolation linéaire) appliqué à la moitié du Montant Cible.

L'indemnité totale perçue sera égale à la somme des indemnités calculées au titre de chacun des deux exercices précédant l'année de départ.

Aucun versement ne pourra intervenir avant que le conseil d'administration n'ait constaté le respect de cette condition de performance.

Le conseil d'administration, lors de sa séance du 8 mars 2017, a considéré que les motivations initiales ayant justifié l'octroi, lors de sa séance du 22 février 2012, d'une indemnité spéciale de rupture à M. Didier Michaud-Daniel depuis le 1^{er} mars 2012, c'est-à-dire retenir et motiver le Directeur Général au regard des objectifs de l'entreprise, de son intérêt social et des pratiques de marché, demeurent valables.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Christine Bouvry

Nour-Eddine Zanouda

6.11 Actes constitutifs et statuts

Un résumé des principales dispositions des statuts figure dans le présent paragraphe. Une copie des statuts peut être obtenue sur le site internet de la Société.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a l'objet civil suivant, qu'elle peut exercer en tous pays :

- la classification, le contrôle, l'expertise ainsi que la surveillance de Construction ou de réparation des navires et des aéronefs de toutes catégories et de toutes nationalités ;
- les inspections, contrôles, évaluations, diagnostics, expertises, mesures, analyses concernant la fonction, la conformité, la qualité, l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement, la production, la performance et la valeur de toutes matières, produits, biens, matériels, constructions, équipements, usines ou établissements ;
- tous services, études, méthodes, programmes, assistance technique, conseils dans les domaines de l'Industrie, du transport maritime, terrestre ou aérien, des services et du commerce national ou international ; et
- le contrôle des Constructions immobilières et du génie civil.

Sauf en cas d'incompatibilité avec la législation en vigueur, la Société peut procéder à toutes études et recherches et accepter des mandats d'expertise ou d'arbitrage dans les domaines en rapport avec son activité.

La Société peut publier tout document, et notamment des règlements et des registres maritime et aéronautique, et exercer toute action de formation concernant les activités précitées.

Plus généralement, elle exerce toute action pouvant, directement ou indirectement, en tout ou partie, se rattacher à son objet ou en favoriser la réalisation : notamment toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, la création de filiales, la prise de participations financières, techniques ou autres, dans des sociétés, associations ou organismes dont l'objet est en rapport, pour le tout ou pour partie, avec celui de la Société.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations permettant l'utilisation, directe ou indirecte, des biens et des droits dont elle est propriétaire et, notamment, le placement des fonds sociaux.

Organes d'administration et de Direction générale (articles 14 à 21 des statuts)

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société est décrit au chapitre 3 – Gouvernement d'entreprise, du présent Document de référence.

Droits et obligations attachés aux actions (articles 8, 9, 11.1, 12 et 13 des statuts)

Libération des actions (article 8 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire sont émises et libérées dans les conditions prévues par la loi.

Forme des actions (article 9 des statuts)

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions législatives ou réglementaires pouvant imposer, dans certains cas, la forme nominative.

Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Cession et transmission des actions (article 11.1 des statuts)

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action, quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des Assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Indivisibilité des actions, nue propriété, usufruit (article 13 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. À défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

Modification des droits des actionnaires

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Assemblées générales (articles 23 à 30 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocations des Assemblées générales (article 24 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées, dans les conditions et délais fixés par la loi.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit (y compris hors du département du siège social) indiqué dans l'avis de convocation.

Ordre du jour (article 25 des statuts)

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de sa convocation.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

Accès aux Assemblées (article 26 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres deux (2) jours ouvrés avant la date de l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cas des titres au porteur, l'inscription en compte des titres est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne morale ou physique de son choix dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires alors applicables.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration doit, dans le délai de trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion/convocation, une formule de vote par correspondance ou par procuration ou le document unique en tenant lieu. Le Conseil d'administration peut, pour toute Assemblée générale, réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En outre, les actionnaires ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peuvent également procéder à la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions alors applicables et dans les conditions qui seront indiquées dans l'avis de réunion/convocation.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements, voter par correspondance par voie électronique.

Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies par la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et seront alors réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité.

Feuille de présence, bureau, procès-verbaux (article 27 des statuts)

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil d'administration ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal et le signer.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum, vote, nombre de voix (article 28 des statuts)

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le *quorum* est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du *quorum* que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par la loi et les statuts.

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de succession de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible. Il en est de même en cas de transfert d'actions ayant droit de vote double par suite d'une fusion ou d'une scission d'une Société actionnaire. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée, à main levée, par voie électronique ou par tout moyen de télécommunications permettant l'identification des actionnaires dans les conditions réglementaires en vigueur.

Assemblée générale ordinaire (article 29 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'Assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée générale extraordinaire (article 30 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Droit de communication des actionnaires (article 31 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

Identification des actionnaires et franchissement de seuils (articles 10 et 11.2 des statuts)

Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par la loi.

À ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

Après avoir suivi la procédure décrite au paragraphe précédent et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, la Société peut également demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues au paragraphe précédent. Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

S'il s'agit de titres de forme nominative, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par la loi est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour compte de tiers, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

À l'issue des procédures d'identification, et sans préjudice des obligations de déclaration de participations significatives imposées par la loi, la Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou

indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de cette personne morale.

En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte seront privés des droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

Franchissements de seuils (article 11.2 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société des franchissements de seuils prévus par la loi, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à posséder, directement ou indirectement au sens de la loi (et notamment de l'article L. 233-9 du Code de commerce), un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, dans un délai de cinq jours de négociation à compter du franchissement de ce seuil, et ce, quelle que soit la date d'inscription en compte, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France, en précisant le nombre total de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social ainsi que les droits de vote qui y sont attachés qu'elle possède à la date de la déclaration. Cette déclaration de franchissement de seuil indique également si les actions ou les droits de vote y afférents sont ou non détenus pour le compte ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales et précise, en outre, la date du franchissement de seuil. Elle est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de

1 % du capital ou des droits de vote sans limitation, y compris au-delà du seuil de 5 %.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dès lors qu'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Tout actionnaire dont la participation en capital et/ou en droits de vote dans la Société devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai et selon les mêmes formes, quelle qu'en soit la raison.

Pour le calcul des seuils susvisés, il doit être tenu compte au dénominateur du nombre total d'actions composant le capital et auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles privées de droit de vote, tel que publié par la Société conformément à la loi (la Société devant préciser dans ses publications le nombre total des dites actions avec droits de vote et le nombre d'actions parmi celles-ci ayant été privées de droit de vote).

Modification du capital social (article 7 des statuts)

Le capital social peut être augmenté ou réduit par tous modes et de toute manière autorisé par la loi. L'Assemblée générale extraordinaire pourra également décider de procéder à la division de la valeur nominale des actions ou à leur regroupement.

6.12 Personnes responsables

Responsable du Document de référence

Didier Michaud-Daniel, Directeur Général de Bureau Veritas.

Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion répertoriées au paragraphe 6.14.2 du présent Document de référence présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le 27 mars 2018

Didier Michaud-Daniel

Directeur Général de Bureau Veritas

Responsable de l'information financière

Nicolas Tissot

Directeur financier de Bureau Veritas

Adresse : Immeuble Newtime – 40/52 Boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine – France

Téléphone : + 33 1 55 24 76 30

Télécopie : + 33 1 55 24 70 32

6.13 Contrôleurs légaux des comptes

6.13.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Madame Christine Bouvry

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux.

PricewaterhouseCoopers Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Ernst & Young Audit

Représenté par Monsieur Nour-Eddine Zanouda

1-2, Place des Saisons, Paris La Défense 1

92400 Courbevoie

Ernst & Young Audit a été nommée Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux.

Ernst & Young Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

6.13.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Christophe Georghiou

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Monsieur Jean-Christophe Georghiou a été nommé en tant que Commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux.

Cabinet Auditex

1-2, Place des Saisons, Paris La Défense 1

92400 Courbevoie

Le Cabinet Auditex a été nommé en tant que Commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux.

6.14 Tables de concordance

6.14.1 Table de concordance en application du Règlement (CE) 809/2004 du 19 avril 2004

	Rubrique de l'Annexe 1 du Règlement (CE) 809/2004	Numéro(s) de page(s)
1.	Personnes responsables	
1.1.	Personnes responsables	308
1.2.	Déclaration des personnes responsables	308
2.	Contrôleurs légaux des comptes	309
3.	Informations financières sélectionnées	15
4.	Facteurs de risque	57
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	288
5.1.2.	<i>Lieu et numéro de dépôt</i>	288
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	288
5.1.4.	<i>Siège social et forme juridique</i>	288
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités</i>	18
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés</i>	176
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	180
5.2.3.	<i>Principaux investissements envisagés</i>	180
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	34-53
6.2.	Principaux marchés	20-21
6.3.	Événements exceptionnels	NA
6.4.	Degré de dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	55
6.5.	Position concurrentielle	23
7.	Organigramme	
7.1.	Description du Groupe	289
7.2.	Liste des filiales importantes	290-293
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	216
8.2.	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	92-93
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	192
9.2.	Résultat d'exploitation	169-170
9.2.1.	<i>Facteurs ayant une incidence significative sur les résultats du Groupe</i>	57-67
9.2.2.	<i>Changements importants du chiffre d'affaires et des résultats</i>	NA
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations</i>	22
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux	193
10.2.	Flux de trésorerie	175
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	178-180
10.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	65-66

	Rubrique de l'Annexe 1 du Règlement (CE) 809/2004	Numéro(s) de page(s)
10.5.	Sources de financement attendues	180
11.	R & D, brevets et licences	56
12.	Information sur les tendances	187
13.	Prévisions ou estimations de bénéfices	
13.1.	Principales hypothèses	NA
13.2.	Rapport des Commissaires aux comptes	NA
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice	NA
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1.	Informations concernant les organes d'administration et de direction	111
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	130-131
15.	Rémunération et avantages des dirigeants	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	152, 158-159
15.2.	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	158-159
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction	118-129
16.2.	Informations sur les contrats de service concernant les membres des organes d'administration et de direction	166
16.3.	Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération	136-137, 137-138
16.4.	Déclaration sur la conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	133
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	80
17.2.	Participation et <i>stock-options</i>	87, 162-166
17.3.	Participation des salariés dans le capital	297-298
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Nom et pourcentage de détention des principaux actionnaires	297-298
18.2.	Droits de vote différents	298
18.3.	Contrôle de l'émetteur	298
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	299
19.	Opération avec des apparentés	302
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	Informations incorporées par référence
20.2.	Informations financières <i>pro forma</i>	213-214
20.3.	États financiers	190-194
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	252-257, 279-281
20.5.	Dates des dernières informations financières vérifiées	31/12/2017
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politiques et distribution de dividendes	299
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrages	67-69
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	186
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	294
21.1.1.	Montant du capital et nombre d'actions	294
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	294
21.1.3.	Actions autodétenues	294-296
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	296
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	296
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	296
21.1.7.	Historique du capital social	297

6

Informations sur la Société et le capital

6.14 Tables de concordance

	Rubrique de l'Annexe 1 du Règlement (CE) 809/2004	Numéro(s) de page(s)
21.2.	Actes constitutifs et statuts	304-308
21.2.1.	Objet social	304
21.2.2.	Organes de direction, d'administration, de surveillance et de Direction générale	111-132
21.2.3.	<i>Droits et obligations attachés aux actions</i>	304-305
21.2.4.	Modifications des droits des actionnaires	305
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux Assemblées générales	305
21.2.6.	Dispositions pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	307
21.2.7.	Franchissements de seuils	307-308
21.2.8.	<i>Conditions régissant les modifications du capital</i>	308
22.	Contrats importants	55
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24.	Documents accessibles au public	301
25.	Informations sur les participations	217, 241-251, 266-269

6.14.2 Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Rapport de gestion au sein du Code de commerce	Section(s)	Numéro(s) de page(s)
Activité de la Société et du Groupe		
Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé	4.1	168
Activité et résultats de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	4.2	169
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	4.2	169-180
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	1.2	15
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe	1.5.7, 4.7	33, 187
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	4.5, 5.1	185, 240
Description des principaux risques et incertitudes	1.11	57-67
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par l'entreprise	4.4	183
Activités en matière de recherche et développement	1.9	56
Succursales existantes	5.1, 5.2	241-251, 266-269
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.4	181
Indications sur l'utilisation des instruments financiers (gestion des risques financiers)	1.11.3, 5.1	65-67, 205-206, 236-239
Évolution du cours de Bourse	6.8.3	300
Autres informations comptables et/ou fiscales		
Montant des dépenses somptuaires	5.3.3	283
Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	5.3.2	283
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	5.3.5	284
Délai de paiement des fournisseurs et des clients	5.3.6	285
Information sur les conditions relatives à l'exercice de stock-options attribuées aux dirigeants et à la conservation des actions	3.2.2	153-156
Information sur les conditions relatives à la conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	3.2.2	153-156
Structure du capital		
État de la participation des salariés au capital social	6.7.1	297-298
Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	6.7.1	297-298
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société détenue	5.1, 5.2, 6.2	241-251, 266-269, 289
Prises de participation ou prises de contrôle significatives intervenues au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	NA	NA
Opérations réalisées par les dirigeants, leurs proches et les personnes assimilées, sur les titres de la Société	3.3.2	161
Achat et revente par la Société de ses propres actions	6.6.3	294-296
Informations sociales, environnementales et sociétales		
Informations sociales, environnementales et sociétales	2	72-98
Information sur la mise en place du plan de vigilance	2.6	99-100
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	3	111-166

BUREAU VERITAS
Société Anonyme au capital de 53 040 000 euros
RCS Nanterre B 775 690 621
Siège social :
Immeuble Newtime
40/52 Boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine - France
Tél. : + 33 (0)1 55 24 70 00

Sites internet
www.bureauveritas.com
www.bureauveritas.fr
<http://group.bureauveritas.com>

Crédit photo : Bureau Veritas / Shutterstock / Adobe Stock / Unsplash

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



Move Forward with Confidence*

Immeuble Newtime, 40/52 Boulevard du Parc - 92200 Neuilly-sur-Seine - France
Tél. : +33(0)1 55 24 70 00 - Fax : +33(0)1 55 24 70 01 - www.bureauveritas.fr